

BULLETIN DES SEANCES

du

Grand Conseil

du

Canton du Valais

SESSION ORDINAIRE DE SEPTEMBRE 2009



MEMORIAL

des

Grossen Rates

des

Kantons Wallis

ORDENTLICHE SEPTEMBERSESSION 2009

57^e législature / 57. Legislaturperiode

(2009 - 2013)

VOLUME 94

LISTE DES ORATEURS / REDNERLISTE

Addor Jean-Luc, UDC

Loi régissant les institutions étatiques de prévoyance (modification) (II), SEPTEMBRE 2009, discussion de détail (10.09.2009_1) / débat final (10.09.2009_1)

Développement interpellation 4.018, SEPTEMBRE 2009 (10.09.2009_2)

Allenbach Alexander (Suppl.), CSPO

Loi sur le cycle d'orientation (II), (*Gesetz über die Orientierungsschule (II)*), SEPTEMBRE 2009, entrée en matière (08.09.2009)

Développement postulat 3.008 Marc-Henri Gauchat (Entwicklung des Postulats 3.008 Marc-Henri Gauchat), SEPTEMBRE 2009 (10.09.2009_2)

Andenmatten Stefan, CSPO

Loi concernant l'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire et loi réglant l'application de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (modification), (I), (*Gesetz zur Ausführung des Bundesgesetzes über die Raumplanung und Gesetz betreffend die Anwendung des Bundesgesetzes über den Erwerb von Grundstücken durch Personen im Ausland (Änderung)*), (I), SEPTEMBRE 2009, entrée en matière (09.09.2009)

Décision concernant l'approbation du projet de développement régional du Val d'Hérens 2009-2015 et son crédit cadre (Beschluss für die Genehmigung des regionalen Entwicklungsprojektes Val d'Hérens 2009-2015 samt Rahmenkredit), SEPTEMBRE 2009, entrée en matière (09.09.2009)

Développement postulat 5.003 (Entwicklung des Postulats 5.003), SEPTEMBRE 2009 (10.09.2009_1)

Bagnoud Anne-Christine, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Traitement postulat 3.001, SEPTEMBRE 2009 (08.09.2009)

Bonvin Xavier (suppl.), PDCB

Développement et traitement résolution urgente 5.022, SEPTEMBRE 2009 (10.09.2009_1)

Bornet Yves (suppl.), PDCC

Développement motion 2.003 Vincent Rebstein (suppl.), SEPTEMBRE 2009 (09.09.2009)

Bregy Philipp Matthias, CVPO

Développement motion 2.005 Laura Kronig (suppl.), (Entwicklung der Motion 2.005 Laura Kronig (Suppl.)), SEPTEMBRE 2009 (09.09.2009)

Développement motion 2.012 (Entwicklung der Motion 2.012), SEPTEMBRE 2009 (09.09.2009)

Bridy Pascal, PDCC

Loi sur le cycle d'orientation (II), SEPTEMBRE 2009, entrée en matière (08.09.2009) / discussion de détail (10.09.2009_2) / débat final (10.09.2009_2)

Développement motion 2.004 Laura Kronig (suppl.), SEPTEMBRE 2009 (09.09.2009)

Rapport de la Commission interparlementaire "détection pénale" pour l'année 2008, SEPTEMBRE 2009, discussion générale (09.09.2009)

Brigger Liliane, CSPO

Développement motion 2.001 (Entwicklung der Motion 2.001), SEPTEMBRE 2009 (09.09.2009)

Développement interpellation 1.007 (Entwicklung der Interpellation 1.007), SEPTEMBRE 2009 (10.09.2009_2)

Bruchez Jean-Daniel, PDCB

Développement motion 4.022 Doris Schmidhalter-Näfen, SEPTEMBRE 2009 (10.09.2009_2)

Bumann Konstantin (Suppl.), CSPO

Décision concernant l'approbation du projet de développement régional du Val d'Hérens 2009-2015 et son crédit cadre (Beschluss für die Genehmigung des regionalen Entwicklungsprojektes Val d'Hérens 2009-2015 samt Rahmenkredit), SEPTEMBRE 2009, entrée en matière (09.09.2009)

Caillet Alexandre, UDC

Décision concernant le renforcement des murs de soutènement sur tout le tronçon et l'élargissement de chaussée au lieu-dit Les Crottes, sur la RC 91 Martigny-Bourg – Chemin – Sembrancher, tronçon Martigny-Bourg – Chemin-Dessous, d'une longueur de 250 mètres, SEPTEMBRE 2009, entrée en matière (08.09.2009)

Carrupt Yves, PDCC

Décision concernant le renforcement des murs de soutènement sur tout le tronçon et l'élargissement de chaussée au lieu-dit Les Crottes, sur la RC 91 Martigny-Bourg – Chemin – Sembrancher, tronçon Martigny-Bourg – Chemin-Dessous, d'une longueur de 250 mètres, SEPTEMBRE 2009, entrée en matière (08.09.2009)

Casays Patricia, PDCB

Loi sur le cycle d'orientation (II), SEPTEMBRE 2009, entrée en matière (08.09.2009) / débat final (10.09.2009_2)

Centellegho Moreno, PLR

Développement postulat 4.017, SEPTEMBRE 2009 (10.09.2009_2)

Chappot Florian (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement postulat 1.022 Michael Kreuzer (suppl.), SEPTEMBRE 2009 (10.09.2009_2)

Clausen Diego, CSPO

Loi régissant les institutions étatiques de prévoyance (modification) (II), (Gesetz über die staatlichen Vorsorgeeinrichtungen (Änderung) (II), SEPTEMBRE 2009, discussion de détail (10.09.2009_1) / débat final (10.09.2009_1)

Traitement postulat 4.004 (Behandlung des Postulats 4.004), SEPTEMBRE 2009 (10.09.2009_2)

Développement motion 4.007 Vincent Rebstein (suppl.), (Entwicklung der Motion 4.007 Vincent Rebstein (Suppl.), SEPTEMBRE 2009 (10.09.2009_2)

Développement motion 4.014 Laura Kronig (suppl.), (Entwicklung der Motion 4.014 Laura Kronig (Suppl.), SEPTEMBRE 2009 (10.09.2009_2)

Loi sur le cycle d'orientation (II), (Gesetz über die Orientierungsschule (II), SEPTEMBRE 2009, discussion de détail (10.09.2009_2) / débat final (10.09.2009_2)

Développement motion 1.019 Graziella Walker Salzmann (Entwicklung der Motion 1.019 Graziella Walker Salzmann), SEPTEMBRE 2009 (10.09.2009_2)

Clerc Charles, UDC

Décision concernant l'approbation du projet de développement régional du Val d'Hérens 2009-2015 et son crédit cadre, SEPTEMBRE 2009, entrée en matière (09.09.2009)

Crettenand Virginie (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Traitement postulat 3.004, SEPTEMBRE 2009 (08.09.2009)

Delessert Frédéric, PLR

Décision concernant l'approbation du projet de développement régional du Val d'Hérens 2009-2015 et son crédit cadre, SEPTEMBRE 2009, entrée en matière (09.09.2009)

Déléze Julien (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Développement postulat 2.015 Sébastien Roh (suppl.), SEPTEMBRE 2009 (09.09.2009)

Diserens Brigitte, PLR

Election du préposé à la protection des données et à la transparence, SEPTEMBRE 2009 (09.09.2009)

Dubois Jérôme (suppl.), PDCB

Développement postulat 5.005 Jean-Didier Roch, SEPTEMBRE 2009 (10.09.2009_1)

Dumont Jean-Henri, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Rapport de la commission de gestion concernant l'évolution du personnel dans le domaine de l'asile, SEPTEMBRE 2009, discussion générale (09.09.2009)

Election du préposé à la protection des données et à la transparence, SEPTEMBRE 2009 (09.09.2009)

Dussex Grégoire, PDCC

Développement motion 5.010 Philippe Nantermod (suppl.), SEPTEMBRE 2009 (10.09.2009_1)

Développement postulat 1.022 Michael Kreuzer (suppl.), SEPTEMBRE 2009 (10.09.2009_2)

Ecoeur Marie-Claude, PLR

Développement motion 2.001 Liliane Brigger, SEPTEMBRE 2009 (09.09.2009)

Ecoeur Roger, UDC

Loi concernant l'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire et loi réglant l'application de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (modification), (I), SEPTEMBRE 2009, entrée en matière (09.09.2009)

Emonet Daniel, PDCB

Développement motion 5.008 Markus Truffer, SEPTEMBRE 2009 (10.09.2009_1)

Eyer German, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Loi régissant les institutions étatiques de prévoyance (modification) (II), (Gesetz über die staatlichen Vorsorgeeinrichtungen (Änderung) (II), SEPTEMBRE 2009, entrée en matière (08.09.2009) / discussion de détail (10.09.2009_1)

Election du préposé à la protection des données et à la transparence (Wahl des Datenschutz- und Öffentlichkeitsbeauftragten), SEPTEMBRE 2009 (09.09.2009)

Fardel Mathieu (suppl.), PLR

Traitement motion 1.002, SEPTEMBRE 2009 (08.09.2009)

Développement et traitement résolution urgente 4.027 Frédéric Delessert, SEPTEMBRE 2009 (10.09.2009_1)

Favre Christian, PDCC

Développement interpellation 5.012, SEPTEMBRE 2009 (10.09.2009_1)

Favre Stéphanie, PLR

Développement motion 2.004 Laura Kronig (suppl.), SEPTEMBRE 2009 (09.09.2009)

Favre-Torelloz Muriel (suppl.), PDCB

Développement et traitement interpellation urgente 5.023 Nicolas Voide, SEPTEMBRE 2009 (10.09.2009_1)

Fournier Yves, PLR

Décision concernant le renforcement des murs de soutènement sur tout le tronçon et l'élargissement de chaussée au lieu-dit Les Crottes, sur la RC 91 Martigny-Bourg – Chemin – Sembrancher, tronçon Martigny-Bourg – Chemin-Dessous, d'une longueur de 250 mètres, SEPTEMBRE 2009, entrée en matière (08.09.2009)

Développement interpellation 3.010, SEPTEMBRE 2009 (10.09.2009_2)

Furrer Egon, CVPO

Loi régissant les institutions étatiques de prévoyance (modification) (II), (Gesetz über die staatlichen Vorsorgeeinrichtungen (Änderung) (II), SEPTEMBRE 2009, entrée en matière (08.09.2009) / discussion de détail (10.09.2009_1)

Gaillard Pascal, PDCC

Loi régissant les institutions étatiques de prévoyance (modification) (II), SEPTEMBRE 2009, entrée en matière (08.09.2009) / débat final (10.09.2009_1)

Loi concernant l'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire et loi réglant l'application de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (modification), (I), SEPTEMBRE 2009, entrée en matière (09.09.2009)

Giroud Willy, PLR

Développement interpellation 5.013, SEPTEMBRE 2009 (10.09.2009_1)

Grand Erno, CVPO

Développement postulat 5.011 Claude-Alain Schmidhalter (Entwicklung des Postulats 5.011 Claude-Alain Schmidhalter), SEPTEMBRE 2009 (10.09.2009_1)

Imesch-Studer Irmina (Suppl.), CSPO

Développement postulat 1.006 Graziella Walker Salzmann (Entwicklung des Postulats 1.006 Graziella Walker Salzmann), SEPTEMBRE 2009 (10.09.2009_2)

Développement motion 1.017 Graziella Walker Salzmann (Entwicklung der Motion 1.017 Graziella Walker Salzmann), SEPTEMBRE 2009 (10.09.2009_2)

Jenelten-Biollaz Véronique, PDCC

Traitement postulat 5.002, SEPTEMBRE 2009 (08.09.2009)

Kreuzer Michael (Suppl.), SVPO/Freie Wähler

Développement postulat 1.022 (Entwicklung des Postulats 1.022), SEPTEMBRE 2009 (10.09.2009_2)

Kronig Laura (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement postulat 5.015 (Entwicklung des Postulats 5.015), SEPTEMBRE 2009 (10.09.2009_1)

Développement interpellation 4.013 (Entwicklung der Interpellation 4.013), SEPTEMBRE 2009 (10.09.2009_2)

Développement motion 4.014 (Entwicklung der Motion 4.014), SEPTEMBRE 2009 (10.09.2009_2)

Développement postulat 4.021 (Entwicklung des Postulats 4.021), SEPTEMBRE 2009 (10.09.2009_2)

Loi sur le cycle d'orientation (II), (Gesetz über die Orientierungsschule (II), SEPTEMBRE 2009, discussion de détail (10.09.2009_2)

Développement postulat 1.022 Michael Kreuzer (suppl.), (Entwicklung des Postulats 1.022 Michael Kreuzer (suppl.), SEPTEMBRE 2009 (10.09.2009_2)

Développement postulat 7.001 (Entwicklung des Postulats 7.001), SEPTEMBRE 2009 (10.09.2009_2)

Kuonen Urs, CVPO

Loi sur le cycle d'orientation (II), (Gesetz über die Orientierungsschule (II), SEPTEMBRE 2009, entrée en matière (08.09.2009) / discussion de détail (10.09.2009_2) / débat final (10.09.2009_2)

Traitement postulat 3.003 (Behandlung des Postulats 3.003), SEPTEMBRE 2009 (08.09.2009)

Développement motion 4.014 Laura Kronig (suppl.), (Entwicklung der Motion 4.014 Laura Kronig (Suppl.), SEPTEMBRE 2009 (10.09.2009_2)

Levrاند Marie-Anne, PDCC

Décision concernant l'approbation du projet de développement régional du Val d'Hérens 2009-2015 et son crédit cadre, SEPTEMBRE 2009, débat final (10.09.2009_1)

Loretan Gilbert, président, (CSPO)

Allocution inaugurale, SEPTEMBRE 2009 (08.09.2009)

Divers, séance du mardi 8 septembre 2009 / séance du mercredi 9 septembre 2009 / séance du jeudi matin 10 septembre 2009 / séance de relevée du jeudi 10 septembre 2009

Commentaires relatifs aux développements/traitements, séance du mardi 8 septembre 2009 / séance du mercredi 9 septembre 2009 / séance du jeudi matin 10 septembre 2009 – Heure des questions – Urgences / séance de relevée du jeudi 10 septembre 2009

Assermentation d'un député-suppléant (Vereidigung eines Grossrats-suppleanten), SEPTEMBRE 2009 (09.09.2009)

Election du préposé à la protection des données et à la transparence (Wahl des Datenschutz- und Öffentlichkeitsbeauftragten), SEPTEMBRE 2009 (09.09.2009)

Intervention finale, SEPTEMBRE 2009 (10.09.2009_2)

Luisier Gabriel, PDCB

Loi concernant l'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire et loi réglant l'application de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (modification), (I), SEPTEMBRE 2009, entrée en matière (09.09.2009)

Développement et traitement interpellation urgente 5.024, SEPTEMBRE 2009 (10.09.2009_1)

Développement et traitement interpellation urgente 4.028, SEPTEMBRE 2009 (10.09.2009_1)

Luisier Pascal, PDCB

Loi régissant les institutions étatiques de prévoyance (modification) (II), SEPTEMBRE 2009, entrée en matière (08.09.2009)

Luyet Anne (suppl.), UDC

Développement motion 2.004 Laura Kronig (suppl.), SEPTEMBRE 2009 (09.09.2009)

Massy Laetitia, PLR

Loi sur le cycle d'orientation (II), SEPTEMBRE 2009, entrée en matière (08.09.2009) / discussion de détail (10.09.2009_2) / débat final (10.09.2009_2)

Maye-Favre Emmanuelle, PLR

Rapport de la Commission interparlementaire "détention pénale" pour l'année 2008, SEPTEMBRE 2009, discussion générale (09.09.2009)

Métraiiller Serge, PDCC

Développement postulat 5.004 Markus Truffer, SEPTEMBRE 2009 (10.09.2009_1)

Loi sur le cycle d'orientation (II), SEPTEMBRE 2009, discussion de détail (10.09.2009_2)

Grandjean Böhm Michelle, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Loi sur le cycle d'orientation (II), (Gesetz über die Orientierungsschule (II)), SEPTEMBRE 2009, débat final (10.09.2009_2)

Minnig Norbert, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Loi sur le cycle d'orientation (II), (Gesetz über die Orientierungsschule (II)), SEPTEMBRE 2009, entrée en matière (08.09.2009) / discussion de détail (10.09.2009_2)

Développement interpellation 3.007 German Eyer (Entwicklung der Interpellation 3.007 German Eyer), SEPTEMBRE 2009 (10.09.2009_2)

Monnet-Terrettaz Marcelle, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Loi régissant les institutions étatiques de prévoyance (modification) (II), SEPTEMBRE 2009, entrée en matière (08.09.2009) / débat final (10.09.2009_1)

Loi sur le cycle d'orientation (II), SEPTEMBRE 2009, entrée en matière (08.09.2009) / discussion de détail (10.09.2009_2)

Développement motion 1.021 Jasmine Ballay (suppl.), SEPTEMBRE 2009 (10.09.2009_2)

Mooser Theler Helena, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement motion 2.005 Laura Kronig (suppl.) (Entwicklung der Motion 2.005 Laura Kronig (Suppl.)), SEPTEMBRE 2009 (09.09.2009)

Nantermod Philippe (suppl.), PLR

Développement motion 5.010, SEPTEMBRE 2009 (10.09.2009_1)

Nigro Pascal, PDCB

Rapport de la Commission interparlementaire "détention pénale" pour l'année 2008, SEPTEMBRE 2009, discussion générale (09.09.2009)

Pellouchoud François (suppl.), UDC

Loi sur le cycle d'orientation (II), SEPTEMBRE 2009, entrée en matière (08.09.2009)

Penon Jean-Pierre, PLR

Rapport de la commission de gestion concernant l'évolution du personnel dans le domaine de l'asile, SEPTEMBRE 2009, discussion générale (09.09.2009)

Perruchoud Christophe, PLR

Loi concernant l'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire et loi réglant l'application de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (modification), (I), SEPTEMBRE 2009, entrée en matière (09.09.2009)

Perruchoud Edmond, UDC

Loi régissant les institutions étatiques de prévoyance (modification) (II), SEPTEMBRE 2009, entrée en matière (08.09.2009) / discussion de détail (10.09.2009_1)

Traitement motion 1.002 Mathieu Fardel (suppl.), SEPTEMBRE 2009 (08.09.2009)

Traitement motion 1.009 de la commission de gestion, SEPTEMBRE 2009 (08.09.2009)

Décision concernant la correction routière de la RC 112 Vouvry – Illarsaz – Monthey, tronçon Vouvry - Carrefour avec la RC 115 Vionnaz – Aigle (VD), SEPTEMBRE 2009, entrée en matière (08.09.2009)

Election du préposé à la protection des données et à la transparence, SEPTEMBRE 2009 (09.09.2009)

Picon-Furrer Margrit, PDCB

Rapport de la commission de gestion concernant l'évolution du personnel dans le domaine de l'asile, SEPTEMBRE 2009, discussion générale (09.09.2009)

Pitteloud Albert, UDC

Développement interpellation 5.014, SEPTEMBRE 2009 (10.09.2009_1)

Raboud Grégoire (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement postulat 1.014, SEPTEMBRE 2009 (10.09.2009_2)

Rebstein Vincent (suppl.), PDCC

Développement motion 4.007, SEPTEMBRE 2009 (10.09.2009_2)

Reichen Nadine (suppl.), UDC

Rapport de la commission de gestion concernant l'évolution du personnel dans le domaine de l'asile, SEPTEMBRE 2009, discussion générale (09.09.2009)

Resenterra Aldo, PLR

Loi sur le cycle d'orientation (II), SEPTEMBRE 2009, entrée en matière (08.09.2009) / discussion de détail (10.09.2009_2) / débat final (10.09.2009_2)

Rey Jérémie, PDCC

Décision concernant la correction routière de la RC 112 Vouvry – Illarsaz – Monthey, tronçon Vouvry - Carrefour avec la RC 115 Vionnaz – Aigle (VD), SEPTEMBRE 2009, entrée en matière (08.09.2009)

Rey Pascal, PDCC

Traitement motion 1.009 de la commission de gestion, SEPTEMBRE 2009 (08.09.2009)

Reynard Mathias (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement interpellation 2018 Gaël Bourgeois (suppl.), SEPTEMBRE 2009 (09.09.2009)

Développement interpellation 4.020, SEPTEMBRE 2009 (10.09.2009_2)

Richard Claude-Alain, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Loi concernant l'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire et loi réglant l'application de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (modification), (I), SEPTEMBRE 2009, entrée en matière (09.09.2009)

Rieder Beat, CVPO

Loi concernant l'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire et loi réglant l'application de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (modification), (I), (*Gesetz zur Ausführung des Bundesgesetzes über die Raumplanung und Gesetz betreffend die Anwendung des Bundesgesetzes über den Erwerb von Grundstücken durch Personen im Ausland (Änderung)*), (I), SEPTEMBRE 2009, entrée en matière (09.09.2009)

Roch Jean-Didier, PDCB

Décision concernant la correction routière de la RC 112 Vouvry – Illarsaz – Monthey, tronçon Vouvry - Carrefour avec la RC 115 Vionnaz – Aigle (VD), SEPTEMBRE 2009, entrée en matière (08.09.2009)

Décision concernant le renforcement des murs de soutènement sur tout le tronçon et l'élargissement de chaussée au lieu-dit Les Crottes, sur la RC 91 Martigny-Bourg – Chemin – Sembrancher, tronçon Martigny-Bourg – Chemin-Dessous, d'une longueur de 250 mètres, SEPTEMBRE 2009, entrée en matière (08.09.2009)

Décision concernant l'approbation du projet de développement régional du Val d'Hérens 2009-2015 et son crédit cadre, SEPTEMBRE 2009, entrée en matière (09.09.2009)

Rodriguez Yann (suppl.), PDCB

Décision concernant la correction routière de la RC 112 Vouvry – Illarsaz – Monthey, tronçon Vouvry - Carrefour avec la RC 115 Vionnaz – Aigle (VD), SEPTEMBRE 2009, entrée en matière (08.09.2009)

Roh Sébastien (suppl.), PDCC

Traitement postulat 5.001, SEPTEMBRE 2009 (08.09.2009)

Développement postulat 2.015, SEPTEMBRE 2009 (09.09.2009)

Rossi Mario, PDCC

Décision concernant l'approbation du projet de développement régional du Val d'Hérens 2009-2015 et son crédit cadre, SEPTEMBRE 2009, entrée en matière (09.09.2009)

Rothen Michel, PDCC

Développement postulat 3.008 Marc-Henri Gauchat, SEPTEMBRE 2009 (10.09.2009_2)

Ruppen Felix, CVPO

Election du préposé à la protection des données et à la transparence (Wahl des Datenschutz- und Öffentlichkeitsbeauftragten), SEPTEMBRE 2009 (09.09.2009)

Loi régissant les institutions étatiques de prévoyance (modification) (II), (Gesetz über die staatlichen Vorsorgeeinrichtungen (Änderung) (II), SEPTEMBRE 2009, débat final (10.09.2009_1)

Ruppen Franz, SVPO/Freie Wähler

Développement et traitement interpellation urgente 2.028 André Vernay (Entwicklung und Behandlung der dringlichen Interpellation 2.028 André Vernay), SEPTEMBRE 2009 (10.09.2009_1)

Sauthier-Luyet Anne-Marie, PLR

Développement motion 2.011, SEPTEMBRE 2009 (09.09.2009)

Rapport de la Commission interparlementaire "détenition pénale" pour l'année 2008, SEPTEMBRE 2009, discussion générale (09.09.2009)

Développement postulat 3.005, SEPTEMBRE 2009 (10.09.2009_2)

Schmidhalter-Näfen Doris, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement motion 2.004 Laura Kronig (suppl.), (Entwicklung der Motion 2.004 Laura Kronig (Suppl.), SEPTEMBRE 2009 (09.09.2009)

Développement interpellation 2016 (Entwicklung der Interpellation 2.016), SEPTEMBRE 2009 (09.09.2009)

Développement interpellation 2017 (Entwicklung der Interpellation 2.017), SEPTEMBRE 2009 (09.09.2009)

Développement motion 4.022 (Entwicklung der Motion 4.022), SEPTEMBRE 2009 (10.09.2009_2)

Développement interpellation 1.020 German Eyer (Entwicklung der Interpellation 1.020 German Eyer), SEPTEMBRE 2009 (10.09.2009_2)

Schnyder Philipp, CSPO

Rapport de la commission de gestion concernant l'évolution du personnel dans le domaine de l'asile (Bericht der Geschäftsprüfungskommission zur Personalentwicklung im Asylwesen), SEPTEMBRE 2009, discussion générale (09.09.2009)

Schnydrig Georges, CSPO

Décision concernant la correction routière de la RC 112 Vouvry – Illarsaz – Monthey, tronçon Vouvry - Carrefour avec la RC 115 Vionnaz – Aigle (VD), (Beschluss betreffend die Strassenkorrektion der KS 112 Vouvry – Illarsaz – Monthey, Teilstück Vouvry – Kreuzung mit der KS 115 Vionnaz – Aigle (VD), SEPTEMBRE 2009, entrée en matière (08.09.2009)

*Décision concernant le renforcement des murs de soutènement sur tout le tronçon et l'élargissement de chaussée au lieu-dit Les Crottes, sur la RC 91 Martigny-Bourg – Chemin – Sembrancher, tronçon Martigny-Bourg – Chemin-Dessous, d'une longueur de 250 mètres (Beschluss betreffend die Verstärkung der Stützmauern auf dem gesamten Teilstück und die Verbreiterung der Fahrbahn im genannten Orte (**im Orte genannt**) Les Crottes, auf der KS 91 Martigny-Bourg – Chemin – Sembrancher, Teilstück Martigny-Bourg – Chemin-Dessous mit einer Länge von 250 m), SEPTEMBRE 2009, entrée en matière (08.09.2009)*

Steiner Alwin, CVPO

Décision concernant la correction routière de la RC 112 Vouvry – Illarsaz – Monthey, tronçon Vouvry - Carrefour avec la RC 115 Vionnaz – Aigle (VD), (Beschluss betreffend die Strassenkorrektion der KS 112 Vouvry – Illarsaz – Monthey, Teilstück Vouvry – Kreuzung mit der KS 115 Vionnaz – Aigle (VD), SEPTEMBRE 2009, entrée en matière (08.09.2009)

*Décision concernant le renforcement des murs de soutènement sur tout le tronçon et l'élargissement de chaussée au lieu-dit Les Crottes, sur la RC 91 Martigny-Bourg – Chemin – Sembrancher, tronçon Martigny-Bourg – Chemin-Dessous, d'une longueur de 250 mètres (Beschluss betreffend die Verstärkung der Stützmauern auf dem gesamten Teilstück und die Verbreiterung der Fahrbahn im genannten Orte (**im Orte genannt**) Les Crottes, auf der KS 91 Martigny – Bourg – Chemin – Sembrancher, Teilstück Martigny-Bourg – Chemin-Dessous mit einer Länge von 250 m), SEPTEMBRE 2009, entrée en matière (08.09.2009)*

Théoduloz David, PDCC

Loi régissant les institutions étatiques de prévoyance (modification) (II), SEPTEMBRE 2009, entrée en matière (08.09.2009) / discussion de détail (10.09.2009_1) / débat final (10.09.2009_1)

Traitement motion 1.001 des commissions des finances et de gestion, SEPTEMBRE 2009 (08.09.2009)

Truffer Markus, CVPO

Développement postulat 5.004 (Entwicklung des Postulats 5.004), SEPTEMBRE 2009 (10.09.2009_1)

Développement motion 5.008 (Entwicklung der Motion 5.008), SEPTEMBRE 2009 (10.09.2009_1)

Turin Alexis, PLR

Décision concernant la correction routière de la RC 112 Vouvry – Illarsaz – Monthey, tronçon Vouvry - Carrefour avec la RC 115 Vionnaz – Aigle (VD), SEPTEMBRE 2009, entrée en matière (08.09.2009)

Loi régissant les institutions étatiques de prévoyance (modification) (II), SEPTEMBRE 2009, discussion de détail (10.09.2009_1)

Turin Olivier, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Décision concernant l'approbation du projet de développement régional du Val d'Hérens 2009-2015 et son crédit cadre, SEPTEMBRE 2009, entrée en matière (09.09.2009)

Ursprung Louis, SVPO/Freie Wähler

Rapport de la commission de gestion concernant l'évolution du personnel dans le domaine de l'asile (Bericht der Geschäftsprüfungskommission zur Personalentwicklung im Asylwesen), SEPTEMBRE 2009, discussion générale (09.09.2009)

Varone Gérard, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Décision concernant la correction routière de la RC 112 Vouvry – Illarsaz – Monthey, tronçon Vouvry - Carrefour avec la RC 115 Vionnaz – Aigle (VD), SEPTEMBRE 2009, entrée en matière (08.09.2009)

Décision concernant le renforcement des murs de soutènement sur tout le tronçon et l'élargissement de chaussée au lieu-dit Les Crottes, sur la RC 91 Martigny-Bourg – Chemin – Sembrancher, tronçon Martigny-Bourg – Chemin-Dessous, d'une longueur de 250 mètres, SEPTEMBRE 2009, entrée en matière (08.09.2009)

Vernay André, PLR

Loi régissant les institutions étatiques de prévoyance (modification) (II), SEPTEMBRE 2009, entrée en matière (08.09.2009) / discussion de détail (10.09.2009_1) / débat final (10.09.2009_1)

Développement postulat 5.006 Thomas Lott (suppl.), SEPTEMBRE 2009 (10.09.2009_1)

Développement et traitement interpellation urgente 2.028 André Vernay, SEPTEMBRE 2009 (10.09.2009_1)

Développement motion 1.018, SEPTEMBRE 2009 (10.09.2009_2)

Développement motion 1.021 Jasmine Ballay (suppl.), SEPTEMBRE 2009 (10.09.2009_2)

Voide Nicolas, PDCB

Loi régissant les institutions étatiques de prévoyance (modification) (II), SEPTEMBRE 2009, entrée en matière (08.09.2009) / discussion de détail (10.09.2009_1) / débat final (10.09.2009_1)

Loi concernant l'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire et loi réglant l'application de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (modification), (I), SEPTEMBRE 2009, entrée en matière (09.09.2009)

Développement interpellation 2.006, SEPTEMBRE 2009 (09.09.2009)

Election du préposé à la protection des données et à la transparence, SEPTEMBRE 2009 (09.09.2009)

Volpi Fournier Marylène, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement motion 2.001 Liliane Brigger, SEPTEMBRE 2009 (09.09.2009)

Walker Salzmänn Grazziella, CSPO

Loi régissant les institutions étatiques de prévoyance (modification) (II), (Gesetz über die staatlichen Vorsorgeeinrichtungen (Änderung) (II), SEPTEMBRE 2009, entrée en matière (08.09.2009)

Développement interpellation 2.002 (Entwicklung der Interpellation 2.002), SEPTEMBRE 2009 (09.09.2009)

Wellig Diego (CSPO)

Loi concernant l'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire et loi réglant l'application de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (modification), (I), (Gesetz zur Ausführung des Bundesgesetzes über die Raumplanung und Gesetz betreffend die Anwendung des Bundesgesetzes über den Erwerb von Grundstücken durch Personen im Ausland (Änderung), (I), SEPTEMBRE 2009, entrée en matière (09.09.2009)

Zufferey Jacques (suppl.), PDCC

Rapport de la commission de gestion concernant l'évolution du personnel dans le domaine de l'asile, SEPTEMBRE 2009, discussion générale (09.09.2009)

Zufferey Molina Francine, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)

Développement interpellation 2.014, SEPTEMBRE 2009 (09.09.2009)

Zurbriggen Hans, SVPO/Freie Wähler

*Décision concernant le renforcement des murs de soutènement sur tout le tronçon et l'élargissement de chaussée au lieu-dit Les Crottes, sur la RC 91 Martigny-Bourg – Chemin – Sembrancher, tronçon Martigny-Bourg – Chemin-Dessous, d'une longueur de 250 mètres (Beschluss betreffend die Verstärkung der Stützmauern auf dem gesamten Teilstück und die Verbreiterung der Fahrbahn im genannten Orte (**im Orte genannt**) Les Crottes, auf der KS 91 Martigny-Bourg – Chemin – Sembrancher, Teilstück Martigny-Bourg – Chemin-Dessous mit einer Länge von 250 m), SEPTEMBRE 2009, entrée en matière (08.09.2009)*

Zurbriggen Stefan, CVPO

Décision concernant l'approbation du projet de développement régional du Val d'Hérens 2009-2015 et son crédit cadre (Beschluss für die Genehmigung des regionalen Entwicklungsprojektes Val d'Hérens 2009-2015 samt Rahmenkredit), SEPTEMBRE 2009, entrée en matière (09.09.2009)

Cina Jean-Michel, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Loi concernant l'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire et loi réglant l'application de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (modification), (I), (Gesetz zur Ausführung des Bundesgesetzes über die Raumplanung und Gesetz betreffend die Anwendung des Bundesgesetzes über den Erwerb von Grundstücken durch Personen im Ausland (Änderung), (I), SEPTEMBRE 2009, entrée en matière (09.09.2009)

Décision concernant l'approbation du projet de développement régional du Val d'Hérens 2009-2015 et son crédit cadre (Beschluss für die Genehmigung des regionalen Entwicklungsprojektes Val d'Hérens 2009-2015 samt Rahmenkredit), SEPTEMBRE 2009, entrée en matière (09.09.2009) / débat final (10.09.2009_1)

Heure des questions, SEPTEMBRE 2009 (10.09.2009_1)

Développement et traitement résolution urgente 4.027 Frédéric Delessert, SEPTEMBRE 2009 (10.09.2009_1)

Développement et traitement interpellation urgente 4.028 Gabriel Luisier, SEPTEMBRE 2009 (10.09.2009_1)

Développement interpellation 4.013 Laura Kronig (suppl.), (Entwicklung der Interpellation 4.013 Laura Kronig (Suppl.), SEPTEMBRE 2009 (10.09.2009_2)

Développement interpellation 4.016 Serge Métrailler, SEPTEMBRE 2009 (10.09.2009_2)

Développement interpellation 4.018 Jean-Luc Addor, SEPTEMBRE 2009 (10.09.2009_2)

Développement interpellation 4.020 Mathias Reynard (suppl.), SEPTEMBRE 2009 (10.09.2009_2)

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Décision concernant la correction routière de la RC 112 Vouvry – Illarsaz – Monthey, tronçon Vouvry - Carrefour avec la RC 115 Vionnaz – Aigle (VD), SEPTEMBRE 2009, entrée en matière (08.09.2009)

Décision concernant le renforcement des murs de soutènement sur tout le tronçon et l'élargissement de chaussée au lieu-dit Les Crottes, sur la RC 91 Martigny-Bourg – Chemin – Sembrancher, tronçon Martigny-Bourg – Chemin-Dessous, d'une longueur de 250 mètres, SEPTEMBRE 2009, entrée en matière (08.09.2009) / débat final (08.09.2009)

Traitement postulat 5.002 Véronique Jenelten-Biollaz, SEPTEMBRE 2009 (08.09.2009)

Développement interpellation 5.009 Charles Clerc, SEPTEMBRE 2009 (10.09.2009_1)

Développement interpellations 5.012 Christian Favre, 5.013 Willy Giroud et 5.014 Albert Pitteloud, SEPTEMBRE 2009 (10.09.2009_1)

Heure des questions, SEPTEMBRE 2009 (10.09.2009_1)

Développement et traitement résolution urgente 5.022 Xavier Bonvin (suppl.), SEPTEMBRE 2009 (10.09.2009_1)

Développement et traitement interpellation urgente 5.023 Nicolas Voide, SEPTEMBRE 2009 (10.09.2009_1)

Développement et traitement interpellation urgente 5.024 Gabriel Luisier, SEPTEMBRE 2009 (10.09.2009_1)

Roch Claude, conseiller d'Etat, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS), et président du Gouvernement:

Loi sur le cycle d'orientation (II), SEPTEMBRE 2009, entrée en matière (08.09.2009) / discussion de détail (10.09.2009_2) / débat final (10.09.2009_2)

Traitement postulat 3.001 Anne-Christine Bagnoud, SEPTEMBRE 2009 (08.09.2009)

Traitement postulat 3.004 Virginie Crettenand (suppl.), SEPTEMBRE 2009 (08.09.2009)

Heure des questions, SEPTEMBRE 2009 (10.09.2009_1)

Développement interpellation 3.006 Bernard Rey, SEPTEMBRE 2009 (10.09.2009_2)

Développement interpellation 3.007 German, SEPTEMBRE 2009 (10.09.2009_2)

Développement interpellation 3.010 Yves Fournier, SEPTEMBRE 2009 (10.09.2009_2)

Tornay Maurice, conseiller d'Etat, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Loi régissant les institutions étatiques de prévoyance (modification) (II), SEPTEMBRE 2009, entrée en matière (08.09.2009) / discussion de détail (10.09.2009_1) / débat final (10.09.2009_1)

Traitement motion 1.002 Mathieu Fardel (suppl.), SEPTEMBRE 2009 (08.09.2009)

Traitement motion 1.009 de la commission de gestion, SEPTEMBRE 2009 (08.09.2009)

Heure des questions, SEPTEMBRE 2009 (10.09.2009_1)

Développement interpellation 1.007 Liliane Brigger, SEPTEMBRE 2009 (10.09.2009_2)

Développement interpellation 1.020 German Eyer, SEPTEMBRE 2009 (10.09.2009_2)

Waeber-Kalbermatten Esther, conseillère d'Etat, cheffe du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI):

Rapport de la commission de gestion concernant l'évolution du personnel dans le domaine de l'asile (Bericht der Geschäftsprüfungskommission zur Personalentwicklung im Asylwesen), SEPTEMBRE 2009, discussion générale (09.09.2009)

Développement interpellation 2.002 Graziella Walker Salzmann (Entwicklung der Interpellation 2.002 Graziella Walker Salzmann), SEPTEMBRE 2009 (09.09.2009)

Développement interpellation 2.006 Nicolas Voide, SEPTEMBRE 2009 (09.09.2009)

Développement interpellation 2.013 Antoine Carraux (suppl.), SEPTEMBRE 2009 (09.09.2009)

Développement interpellation 2.014 Francine Zufferey Molina, SEPTEMBRE 2009 (09.09.2009)

Développement interpellation 2016 Doris Schmidhalter-Näfen (Entwicklung der Interpellation 2.016 Doris Schmidhalter-Näfen), SEPTEMBRE 2009 (09.09.2009)

Développement interpellation 2017 Doris Schmidhalter-Näfen (Entwicklung der Interpellation 2.017 Doris Schmidhalter-Näfen), SEPTEMBRE 2009 (09.09.2009)

Développement interpellation 2018 Gaël Bourgeois (suppl.), SEPTEMBRE 2009 (09.09.2009)

Rapport de la Commission interparlementaire "détention pénale" pour l'année 2008 (Bericht der interparlamentarischen Kommission "strafrechtlicher Freiheitsentzug" für das Jahr 2008), SEPTEMBRE 2009, discussion générale (09.09.2009)

Heure des questions, SEPTEMBRE 2009 (10.09.2009_1)

Développement et traitement interpellation urgente 2.028 André Vernay (Entwicklung und Behandlung der dringlichen Interpellation 2.028 André Vernay), SEPTEMBRE 2009 (10.09.2009_1)

GRAND CONSEIL

Session ordinaire de septembre 2009

Séances des 8, 9 et 10 septembre 2009

Séance du mardi 8 septembre 2009

Présidence: M. le député Gilbert Loretan, CSPO.

Le Grand Conseil a été régulièrement convoqué en session ordinaire pour le mardi 8 septembre 2009, à 9 heures, en son local habituel du Casino, à Sion.

Hr. Präsident Gilbert Loretan, CSPO, hält die folgende Eröffnungsansprache:

Monsieur le président du Gouvernement

Sehr geehrte Frau Staatsrätin

Monsieur le conseiller d'Etat

Geschätzte Kolleginnen und Kollegen

Monsieur le chef du Service parlementaire

Chères collaboratrices et Chers collaborateurs du service, de la technique et de la traduction

Mesdames et Messieurs les représentants des médias

Mesdames et Messieurs les téléspectatrices et téléspectateurs de Kanal 9/Canal 9

Herzlich willkommen zu unserer Septembersession.

Für viele wird es hart sein nach diesem prachtvollen August jetzt hier drinnen zu sitzen und der parlamentarischen Arbeit nachzugehen.

Zum Beginn dieser Session möchte ich kurz zwei Themen ansprechen.

Am Samstag vor acht Tagen hat der FC Grossrat am Parlamentarierfussballturnier in Visp unter 15 Mannschaften den Schweizermeistertitel erfolgreich verteidigen können und den ersten Rang belegt. Herzliche Gratulation unserer Mannschaft und vielen Dank! Die Mannschaft unter dem Chefcoach Maurice Dussex hat hervorragend miteinander harmoniert – von links bis rechts – von rechts bis links. Ein Dankeschön gehört sicherlich dem OK unter dem Präsidium von unserem Chef des Parlamentsdienstes Herrn Claude Bumann für die tadellose Organisation. Dieser Anlass war beste Werbung für unseren Kanton.

Nach der Dienststelle für Energie und Kultur fahren wir in dieser Session mit dem dritten Buchstaben im Wort WALLIS, dem "L" weiter und geben der Dienststelle für Landwirtschaft die Plattform, sich den Parlamentarierinnen und Parlamentariern näher zu bringen.

Wir behandeln im Verlauf dieser Woche das regionale Entwicklungskonzept Val d'Hérens sowie den Rahmenkredit. Es ist ein reiner Zufall, dass mit diesem Projekt sich gleichzeitig die Dienststelle für Landwirtschaft vorstellen kann. Es kann sicherlich nicht auf direkte Einflussnahme auf dieses Geschäft betrachtet werden. Dennoch können Sie anhand dieses Projekts erkennen wie die Landwirte mit innovativen Projekten die Zukunft gestalten können.

Ich danke dem Dienstchef, Herrn Gérard Dayer und seinen Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern für die Präsentation der Dienststelle. Nutzen Sie die Gelegenheit die Arbeit zu begutachten und einige Produkte aus der Landwirtschaft zu geniessen – jedoch spezielle erst am Ende des heutigen Morgens. Geben Sie der Landwirtschaft in dieser Woche ein spezielles Augenmerk, nicht nur für diese Woche, sondern auch für die weitere Zukunft.

Sie finden auf Ihrem Pult die entsprechenden Informationen über den Ablauf der Präsentation.

Bevor wir mit dem Traktandum 1 anfangen noch einen weiteren Hinweis.

Wir haben vorgesehen, dass am Donnerstag – am Ende der Session – ein Boggiaturnier stattfindet. Wir haben bis heute 23 Einschreibungen erhalten. Wir haben beschlossen wenn bis heute Mittag nicht mindestens 35 Anmeldungen vorliegen, das Turnier nicht durchzuführen. Jene, die sich einschreiben möchten, können dies jetzt im Verlauf des Morgens beim Sekretariat machen. Ich würde Ihnen ans Herz legen, dass man diesen Anlass dann auch mitgestaltet und zusammen ausführen könnte. Es gibt jeweils einen sehr guten Kontakt unter den Parlamentarierinnen und Parlamentariern auch ausserhalb dieses Gebäudes.

Ordre du jour:

Entrée en matière

1. Loi régissant les institutions étatiques de prévoyance (modification), (*deuxième lecture*)

Eintretensdebatte

Gesetz über die staatlichen Vorsorgeeinrichtungen (Änderung), (*zweite Lesung*)

Traitements: Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS)

Behandlungen: Departement für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG)

2. Motion des commissions des finances et de gestion, par leurs présidents Philippe **DE PREUX** et André **QUINODOZ**, concernant les mesures structurelles: ancrage définitif du rapport spécial du Conseil d'Etat sur les augmentations supérieures à l'IPC (08.10.2008) (1.001 anc. 1.275)
Motion der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission, durch die Präsidenten Philippe **DE PREUX** und André **QUINODOZ**, betreffend strukturelle Massnahmen: definitive Verankerung des Spezialberichts des Staatsrates betreffend das über dem Anstieg des LIK liegende Wachstum (08.10.2008) (1.001 ehem. 1.275)
3. Motion du député (suppl.) Mathieu **FARDEL** (GRL) concernant la progression à froid – une injustice à corriger (13.11.2008) (1.002 anc.1.288)
Motion von Grossrat (Suppl.) Mathieu **FARDEL** (GRL) betreffend kalte Progression: eine Ungerechtigkeit, die ausgemerzt werden muss (13.11.2008) (1.002 ehem. 1.288)
4. Motion de la commission de gestion, par son président André **QUINODOZ**, concernant le décret mesures structurelles (09.02.2009) (1.009 anc. 1.300)
Motion der Geschäftsprüfungskommission, durch deren Präsidenten André **QUINODOZ**, betreffend das Dekret betreffend die strukturellen Massnahmen (09.02.2009) (1.009 ehem. 1.300)

Entrée en matière

5. Loi sur le cycle d'orientation (*deuxième lecture*)

Eintretensdebatte

Gesetz über die Orientierungsschule (*zweite Lesung*)

Traitements: Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS) Behandlungen: Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)

6. Postulat du groupe PS/AdG, par la députée Anne-Christine **BAGNOUD**, concernant la décharge d'heures d'enseignement sans préjudice sur le traitement (09.09.2008) (3.001 anc. 3.156)
Postulat der PS/AdG-Fraktion, durch Grossrätin Anne-Christine **BAGNOUD**, betreffend Unterrichtsstundenentlastung ohne Lohneinbusse (09.09.2008) (3.001 ehem. 3.156)
7. Postulat des groupes PDCB et PDCC, par le député Joël **GAILLARD**, concernant les bourses et prêts d'honneur - cas particuliers (11.09.2008) (3.002 anc. 3.157)
Postulat der PDCB- und der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Joël **GAILLARD**, betreffend Stipendien und Ausbildungsdarlehen – besondere Fälle (11.09.2008) (3.002 ehem. 3.157)
8. Postulat de la députée Franziska **LUTZ-MARTI** (CVPO) et cosignataires concernant des classes pilotes pour le degré élémentaire (13.11.2008) (3.003 anc. 3.164) **repris par le député Urs Kuonen**

Postulat von Grossrätin Franziska **LUTZ-MARTI** (CVPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Schulversuch für Basisstufe (13.11.2008) (3.003 ehem. 3.164) **übernommen von Grossrat Urs Kuonen**

9. Postulat des députées Virginie **CRETENAND** (suppl.), Graziella **WALKER SALZMANN**, Claudine **OGGIER**, Marie-Madeleine **BONVIN** et cosignataires concernant: l'histoire aux oubliettes? (13.11.2008) (3.004 anc. 3.166)

Postulat der Grossrätinnen Virginie **CRETENAND** (Suppl.), Graziella **WALKER SALZMANN**, Claudine **OGGIER**, Marie-Madeleine **BONVIN** und Mitunterzeichnenden betreffend: damit die Geschichte nicht im hintersten Winkel endet (13.11.2008) (3.004 ehem. 3.166)

Entrée en matière et lecture

10. Décision concernant la correction routière de la RC 112 Vouvry – Illarsaz – Monthey, tronçon Vouvry - Carrefour avec la RC 115 Vionnaz – Aigle (VD)

Eintretensdebatte und Lesung

Beschluss betreffend die Strassenkorrektur der KS 112 Vouvry – Illarsaz – Monthey, Teilstück Vouvry – Kreuzung mit der KS 115 Vionnaz – Aigle (VD)

Entrée en matière et lecture

11. Décision concernant le renforcement des murs de soutènement sur tout le tronçon et l'élargissement de chaussée au lieu-dit Les Crottes, sur la RC 91 Martigny-Bourg – Chemin – Sembrancher, tronçon Martigny-Bourg – Chemin-Dessous, d'une longueur de 250 mètres

Eintretensdebatte und Lesung

Beschluss betreffend die Verstärkung der Stützmauern auf dem gesamten Teilstück und die Verbreiterung der Fahrbahn im genannten Orte Les Crottes, auf der KS 91 Martigny-Bourg – Chemin – Sembrancher, Teilstück Martigny-Bourg – Chemin-Dessous mit einer Länge von 250 m

Traitements: Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)

Behandlungen: Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)

12. Postulat du groupe PDCC, par le député (suppl.) Sébastien **ROH**, concernant les rideaux abris dans la plaine du Rhône (11.11.2008) (5.001 anc. 5.116)
Postulat der PDCC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Sébastien **ROH**, betreffend Windschutzhecken in der Rhoneebene (11.11.2008) (5.001 ehem. 5.116)

13. Postulat des députés Véronique **JENELTEN-BIOLLAZ** (suppl.), Graziella **WALKER SALZMANN**, Virginie **CRETTENAND** (suppl.) et Alexis **TURIN** concernant l'archéologie valaisanne (14.11.2008) (5.002 anc. 5.118)
Postulat der Grossrätinnen Véronique **JENELTEN-BIOLLAZ** (Suppl.), Graziella **WALKER SALZMANN** und Virginie **CRETTENAND** (Suppl.) sowie von Grossrat Alexis **TURIN** betreffend Walliser Archäologie (14.11.2008) (5.002 ehem. 5.118)

Entrée en matière

1. LOI **régissant les institutions étatiques de prévoyance (modification)** *(deuxième lecture)*

Eintretensdebatte

GESETZ **über die staatlichen Vorsorgeeinrichtungen (Änderung)** *(zweite Lesung)*

Président: Nicolas Voide / Berichterstatterin: Graziella Walker Salzmann

Discussion sur l'entrée en matière:

Hr. Grossrat Egon Furrer, CVPO:

Die Vorgeschichte der staatlichen Vorsorgekassen ist nicht sehr rühmlich. Verschiedene Faktoren zwingen uns mit drastischen Massnahmen – Massnahmen, die ein grosses finanzielles Engagement von uns verlangen – die Situation in den Griff zu bekommen. Die Fusion der beiden bestehenden Kassen ist beschlossene Sache. Nachdem 2007 605 Millionen Franken für eine erste Aufkapitalisierung aufgewendet und einige einschneidende Massnahmen getroffen wurden, die auch von der Arbeitnehmerseite nicht gerade mit Wohlwollen aufgenommen wurden, ist es jetzt nötig, die nächsten Schritte zur Genesung der staatlichen Vorsorgekasse in die Wege zu leiten.

310 Millionen Franken sollen in der ersten Phase locker gemacht werden. Es ist fast kurios mit wie viel Misstrauen die Operation begleitet wird. Die 310 Millionen werden beim Staat angelegt, zurzeit mit einem Zinssatz von 4,5 Prozent. Die Substanz des Kapitals soll so sicher gestellt sein. Es wird kein Spielraum gewährt, Spekulation wird ausgeschlossen. Vertrauen ist gut, Kontrolle ist besser wird hier voll umgesetzt. Aber eben – gebrannte Kinder fürchten das Feuer.

Zu Bedenken gibt auch, dass der Darlehensvertrag über diese 310 Millionen Franken auf eine Dauer von 40 Jahren abgeschlossen werden soll. 40 Jahre dauern eine ewig lange Zeit. Ob dies der einzige und richtige Weg ist sei in Frage gestellt.

In der zweiten Phase soll der Deckungsgrad der PKWAL auf 80 Prozent steigen. Wie viel Geld dafür aufgewendet werden soll oder muss kann zum heutigen Zeitpunkt niemand sagen. Aber eben – wie wir wissen hat sich der Kapitalmarkt immer wieder zyklisch verhalten und die Tatsache, dass nach Regen wieder die Sonne scheint, oder dass eventuell die Finanzmärkte einen Aufschwung erleben, könnte einen Teil der Realisierung der zweiten Phase erübrigen. Ungewiss ist wie die Revision des BVG die Situation mit dem Deckungsgrad sieht. Was kommt auf uns zu wenn 100-prozentige Deckung verlangt wird?

Der Schritt – Wechsel vom Leistungsprimat zum Beitragsprimat – wird uns sicher fordern. Auch wenn einige Akteure Haare lassen müssen, der Wechsel ist unumgänglich. Dieser Schritt muss möglichst rasch, ohne Wenn und Aber in die Tat umgesetzt werden.

Die Baustelle "staatliche Vorsorgeeinrichtung" muss abgeschlossen werden. Andere Kantone haben dies mit grossem finanziellem Engagement bereits getan.

Die Änderung des Gesetzes über die staatlichen Vorsorgeeinrichtungen, die Lösung des Problems ist ein Muss. Das Zitat "es gibt nur einfache Lösungen, einziges Problem, man muss sie finden" wurde von den Kommissionen umgesetzt. Wir – die CVPO – stehen hinter der parlamentarischen Kommission und sind für Eintreten.

Danke für die Aufmerksamkeit.

M. le député André Vernay, PLR:

Voyons d'abord rapidement ce qui unit le groupe PLR et le Conseil d'Etat.

Tout d'abord, nous approuvons la fusion des deux caisses au 1^{er} janvier 2010 sous la forme d'une fusion par absorption avec toutes les conséquences que cela implique et détaillées dans ce projet.

Nous approuvons également l'injection des fonds nécessaires pour obtenir le même degré de couverture.

Nous avons aussi la volonté d'obtenir au 1^{er} janvier 2012 un taux de couverture de 80%.

Enfin, une première phase de recapitalisation complémentaire au 1^{er} janvier 2010 qui permettra l'harmonisation et l'amélioration du degré de couverture ainsi qu'une deuxième phase de recapitalisation complémentaire au 1^{er} janvier 2012 qui permettra d'obtenir un degré de couverture de 80% ont les faveurs de notre groupe.

Comme vous le voyez, les points de convergence sont nombreux.

Le seul point d'achoppement se situe à l'article 9bis qui traite du financement. Notre groupe ici suivra la commission des finances qui fixe une durée de prêt à deux ans maximum permettant ainsi à la future CPVAL d'aborder l'horizon 2012 dans la plus grande sérénité et sécurité financière possible.

Nous sommes très sceptiques quant à la possibilité offerte à la CPVAL de placer des sommes si importantes auprès de l'Etat du Valais. Cette voie est une socialisation qui déresponsabilise la caisse sur une part non négligeable de ses avoirs, lui interdit d'obtenir des rendements plus élevés auprès du marché des capitaux, pourrait constituer un oreiller de paresse en cas de problèmes futurs et surtout coûte cher, trop cher aux contribuables valaisans. En effet, engager 310 millions sur 40 ans à 4,5% coûtera au canton et aux contribuables un montant d'intérêts de 558 millions, auquel il faut ajouter bien évidemment le remboursement du prêt en l'an 2050, soit un total de 869 millions, et nous ne parlons pas ici des montants nécessaires pour la deuxième phase, un raisonnement similaire nous amènerait à des chiffres avoisinant 2 milliards.

De plus, aborder le financement en même temps que la réglementation qui fixera le fonctionnement de la CPVAL sur le principe de la primauté des cotisations offre l'avantage de démontrer à nos concitoyennes et concitoyens que l'Etat accorde une attention évidente au problème de la symétrie des sacrifices entre employeur et employés.

Notre groupe accepte l'entrée en matière, soutiendra l'amendement déposé par la commission des finances et réserve son soutien au vote final en cas de non-acceptation de cet amendement.

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Mit der Annahme des Gesetzes über die staatlichen Vorsorgeeinrichtungen 2006 ist der Fahrplan der Fusion der Vorsorgekassen festgelegt worden. Mit diesem Sachgeschäft wird nun die zweite Phase geregelt. Die wirtschaftliche Krise an den Finanzmärkten verlangt nach einem zusätzlichen finanziellen Engagements des Staates.

Die erste Phase der zusätzlichen Kapitalisierung im Betrag von 310 Millionen Franken war bis anhin unbestritten. Das ist auch gut so. Diskussionen gibt es jetzt in der zweiten Phase.

Für die CSPO ist entscheidend, dass die Versicherten in dieser zweiten Phase keine Opfer erbringen müssen und zweitens, dass die finanzielle Situation der Kassen stabilisiert wird, d.h. eine Aufkapitalisierung ist notwendig, um eine Entkapitalisierung der Kassen zu verhindern. Die Anlage dieser Aufkapitalisierung gibt zu reden. In der Botschaft zur ersten Lesung ist das Vernehmlassungsergebnis enthalten und dort ist klar zu lesen, dass die Platzierung des Aufkapitalisierungsbetrags beim Staat Wallis von niemandem kritisiert wird, von mehreren sogar ausdrücklich begrüsst wurde. Zudem haben Sie, geschätzte Damen und Herren, in der ersten Lesung diesem Gesetz grossmehrheitlich zugestimmt.

Solange der Staat Wallis die reglementarischen Verpflichtungen der Kassen und auch der PKWAL garantiert, sollte das langjährige Engagement des Kantons nicht als Problem dargestellt werden. Fakt ist zudem, dass es für die zweite Phase der zusätzlichen Kapitalisierung eines Entscheids des Grossen Rates, nach Artikel 8ter, bedarf. Die Modalitäten dieser Aufkapitalisierung können in diesem Entscheid festgelegt werden.

Aus diesem Grund hinterlegt die CSPO diesbezüglich einen Abänderungsantrag.

Die CSPO ist für Eintreten zu diesem Sachgeschäft.

Erlauben Sie mir abschliessend folgende Bemerkung.

Die CSPO verlangt zudem, dass im neuen Vorstand der PKWAL ebenfalls die deutschsprachige Minderheit vertreten ist. In diesem Sinne hat sie bereits in der Junisession ein entsprechendes Postulat hinterlegt. Die Stelle des Direktors der neuen Vorsorgekasse wurde bereits ausgeschrieben und der neue Vorstand wird seine Arbeit bald aufnehmen, weshalb der Ernennung zeitliche Dringlichkeit zukommt. Die CSPO ersucht den Staatsrat um entsprechende Information.

Besten Dank.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

La deuxième commission, qui a travaillé sur le projet de modification de la loi régissant les institutions étatiques de prévoyance, n'a pas souhaité entendre d'autres experts que le conseiller d'Etat et ses chefs de service. Il est donc logique qu'elle n'ait pas changé grand-chose au projet de la première commission.

Notre groupe a longuement discuté de ce projet. Nous sommes favorables à une recapitalisation partielle intermédiaire et à la fusion des deux caisses. La nouvelle CPVAL doit pouvoir assurer sur le long terme le versement des pensions et donc disposer d'un degré de couverture suffisant. Il est dangereux pour une caisse de ne pas avoir de réserves pour faire face aux fluctuations des marchés et pour faire face à ses engagements. Par exemple, le changement des bases techniques de EVK à VZ représente des millions à provisionner.

L'alliance de gauche est plus divisée sur les moyens employés. En effet, un prêt sur 40 ans avec un intérêt correspondant au taux technique qui est actuellement de 4,5% laisse songeur; 40 ans, c'est long, très long et cela fait des sommes d'intérêts conséquentes à verser en plus du capital emprunté. Nos enfants et petits-enfants n'approuveront certainement pas les décisions prises aujourd'hui.

En 2007, notre groupe avait mis en garde le Grand Conseil, lors de la première recapitalisation, sur les dangers de verser plus de 605 millions de francs en pleine bulle spéculative. Le krach boursier nous a malheureusement donné raison. Aujourd'hui, la pure logique boursière voudrait que l'on investisse lorsque les marchés boursiers sont au plancher, car ils ne peuvent que remonter. D'ailleurs, de janvier à août, les performances des placements rien que de la CPPEV sont de 8,3%, ce qui signifie une augmentation de la fortune de plus de 117 millions. Le degré de couverture de cette caisse a augmenté de 59,4 fin 2008 à 63% au 1^{er} septembre.

Le proverbe, comme l'a dit mon préopinant, qui dit que "chat échaudé craint l'eau froide" est ici d'actualité puisque aujourd'hui le Conseil d'Etat se refuse à prendre le moindre risque et préfère verser un intérêt plutôt que de recapitaliser les caisses. La gauche, vous le savez, n'est pas une adepte fervente de la spéculation boursière. Cependant, nous comprenons l'importance de diversifier les placements et aucune caisse de pension ne peut se passer d'activités boursières. Dans le domaine de l'immobilier, les placements représentent le 20%. Des projets importants sont en construction ou à l'étude à Naters, Brigue, Martigny et Monthey. Nous souhaiterions, cependant, une implication encore plus importante des caisses dans l'immobilier, car les appartements de location manquent un peu partout dans notre canton et les citoyens apprécieraient de savoir que les montants que le canton verse aux caisses de pension apportent un ballon d'oxygène au marché de la location en Valais.

Cette recapitalisation partielle permet la fusion des deux caisses. Elle est nécessaire, car les prévisions faites il y a deux ans ne se sont pas réalisées et le degré de couverture des caisses n'est pas encore suffisant pour permettre la fusion et empêcher la décapitalisation des caisses. A l'avenir, un investissement important doit encore être fait lors de la troisième phase afin de sauvegarder les intérêts du personnel, des rentiers et assurer la pérennité de la nouvelle CPVAL.

Mais contrairement à ce qu'a dit le président de groupe des radicaux, la symétrie des sacrifices a déjà été faite lors de la première recapitalisation et, lors de la prochaine discussion, c'est à l'Etat de prendre ses responsabilités.

Notre groupe accepte l'entrée en matière et ne fera aucune proposition d'amendement. Cependant, il souhaite que le nouveau comité prévu de 10 personnes soit mixte, même si l'article 22 alinéa 1 ne le précise pas expressément. Les assurés ont déjà nommé leurs 5 représentants. Il est navrant de constater que 5 hommes ont été nommés: 3 enseignants, 1 policier et 1 seul représentant des fonctionnaires. Les autres organes de la CPVAL doivent aussi être composés de femmes et d'hommes, car l'Etat se doit d'être un exemple pour les entreprises du canton. Il n'est tout simplement pas admissible, aujourd'hui, que le Conseil d'Etat ne soit pas attentif à une représentation équitable de plus de la moitié de la population dans les conseils d'administration, les comités, les directions, les assemblées de délégués et les commissions extraparlimentaires lorsqu'il est l'organe de nomination.

Je vous remercie de votre attention.

M. le député Pascal Luisier, PDCB:

Le groupe DC du Bas a pris connaissance avec intérêt du projet de modification de la loi régissant les institutions étatiques de prévoyance. Il y souscrit pleinement.

Nous rappelons brièvement les trois aspects essentiels de cette modification, à savoir:

- la fusion des deux caisses;
- la recapitalisation importante de la nouvelle caisse à hauteur de 80% au 1^{er} janvier 2012;
- le placement auprès de l'Etat du Valais des montants de la recapitalisation.

Contrairement à la commission des finances, le groupe DC du Bas est d'avis que l'aller et retour des capitaux entre la caisse de l'Etat du Valais et celle de la nouvelle caisse de prévoyance est une bonne chose.

Pour le groupe DC du Bas, le Parlement doit aujourd'hui prendre ses responsabilités. La volatilité des marchés des capitaux ainsi que les énormes pertes enregistrées sur les marchés boursiers ces dernières années doivent nous inciter à la prudence. Les citoyens contribuables de ce canton n'accepteraient pas que les montants versés par le canton pour la recapitalisation des caisses de pension se volatilisent dans d'hasardeux placements boursiers.

Il y a lieu, en effet, de garder à l'esprit que le but de la LPP est de capitaliser des fonds pour les mettre intégralement à disposition des assurés lorsque surviennent les cas de vieillesse, de décès ou d'invalidité prévus dans la LPP. Les critères de sécurité et de rendements dans les placements effectués par la caisse sont donc essentiels.

Pour la nouvelle institution de prévoyance, les emprunts conclus par l'Etat constituent des placements et qui plus est des placements sûrs.

Cette solution présente donc l'avantage déterminant d'éviter tout risque de perte sur placements, tout en garantissant un rendement régulier intéressant.

De plus, les charges d'intérêts prévues seront supportables pour les budgets futurs de l'Etat du Valais.

Enfin, cette façon de faire n'est pas un procédé révolutionnaire puisque les conditions des placements auprès de l'employeur sont clairement définies et réglementées par les articles 71 LPP ainsi que 57 et 58 OPP 2.

Nombreuses sont d'ailleurs les caisses privées qui souhaiteraient placer une partie de leurs fonds auprès de l'employeur. Cela leur est souvent interdit de par la loi en raison du manque de garanties de solvabilité des employeurs.

Enfin, en agissant de la sorte, l'Etat du Valais n'affaiblit en rien sa position face à son personnel en vue des négociations portant sur la troisième étape du projet.

L'Etat aura à ce moment-là encore une position de force au travers de la recapitalisation complémentaire et lors de la négociation des conditions du passage à la primauté des cotisations.

Le groupe DC du Bas, à la suite de la commission, vous invite donc à accepter l'entrée en matière.

M. le député Pascal Gaillard, PDCC:

La loi régissant les institutions étatiques de prévoyance du 12 octobre 2006 prévoit la fusion de la CPPEV et de la CRPE pour le 1^{er} janvier 2010. Aujourd'hui, nous y sommes presque, mais la situation financière des deux caisses nécessite obligatoirement une recapitalisation importante que le Conseil d'Etat propose de réaliser en deux phases.

Le groupe PDCC, qui a analysé en détail ce projet, tient tout d'abord à préciser qu'il ne remet aucunement en cause la nécessité de la recapitalisation ni le devoir de l'Etat de la financer.

Nous saluons également le choix de procéder à l'amélioration de la situation financière des caisses en deux étapes supplémentaires après la première déjà réalisée au début 2007 de 605 millions.

Notre groupe s'interroge néanmoins sur la manière de procéder à cette recapitalisation. Oui, Chers collègues, nous sommes conscients que l'Etat a une responsabilité envers la fonction publique et qu'il doit financer le manque de couverture des caisses de pension, manco qui provient principalement de décisions liées aux cotisations et aux prestations prises par le passé.

Néanmoins des questions restent encore ouvertes:

- Dans ce domaine où tout va très vite et où tout devra être rediscuté d'ici au 1^{er} janvier 2012, est-il judicieux que l'Etat s'engage pour une durée de 40 ans?
- Est-ce le rôle de l'Etat, de l'employeur, d'assurer le rendement des caisses de prévoyance?

- Devons-nous aujourd'hui prendre des décisions pour la troisième phase de recapitalisation sans connaître le montant de cette dernière?

Au vu de ces questions, le groupe PDCC estime à une large majorité que la proposition de la commission des finances constitue un compromis intéressant. En effet, avec cette dernière, l'Etat donne aux caisses de pension ou plutôt à la nouvelle caisse un peu d'air par le financement de 310 millions et, en limitant à deux ans l'emprunt, l'Etat aide la caisse de pension et se laisse le temps jusqu'en 2012 afin de trouver la meilleure solution pour assurer la pérennité de la caisse de pension et, en conséquence, les rentes des assurés.

Pour notre groupe, le principal souci résulte du fait que le projet tel que présenté prévoit déjà qu'en 2012 l'Etat financera la troisième recapitalisation par un prêt présentant les mêmes caractéristiques, mais sans connaître le montant de ce dernier. Sera-ce 100 millions, 300 millions, 500 millions ou plus encore? Bien malin qui peut le dire avec certitude en ce mardi matin.

Nous demandons à chacune et à chacun de réfléchir au rôle de l'employeur dans le système de la prévoyance professionnelle.

Après réflexion, le groupe PDCC estime que le rôle de l'employeur est de mettre à disposition les fonds nécessaires aux caisses afin de faire face à leurs engagements et que c'est la tâche des organes dirigeants de la caisse de faire fructifier ces montants.

Bien évidemment, l'évolution de la situation depuis le début 2008 peut faire peur, mais n'oublions pas que la prévoyance doit être analysée sur le long terme. Est-ce judicieux d'engager l'Etat, donc le contribuable, à financer pendant 40 ans le rendement d'une partie, non encore déterminée, de la fortune de la caisse de prévoyance de l'Etat alors qu'en principe les autres caisses se financent par le marché des capitaux?

En d'autres termes, est-ce judicieux de demander au contribuable de payer pendant 40 ans le rendement de la caisse de pension de peur que les organes dirigeants de cette dernière n'arrivent pas à trouver sur les marchés financiers ce rendement comme cela devrait être le cas?

A l'exception de cette question, qui peut paraître technique mais qui, sur le fond, est plus philosophique que technique, notre groupe salue le projet de modification de la loi régissant les institutions étatiques de prévoyance dont l'objectif prioritaire, ne l'oublions pas, est la fusion des deux caisses pour créer la CPVAL. Nous sommes convaincus que la nouvelle caisse telle que créée cette semaine saura œuvrer au mieux pour le bien de l'ensemble de la fonction publique.

Avant de conclure, rappelons également que nous allons retrouver ce dossier très prochainement pour la troisième étape de la recapitalisation ainsi que pour l'élément le plus important: le changement de système de prévoyance.

Nous tenons également à féliciter le Conseil d'Etat pour son projet ainsi que la deuxième commission qui, en une demi-journée, a réussi à comprendre et prendre position sur un sujet tel que celui-ci.

Le groupe PDCC entre bien évidemment en matière.

Merci de votre attention.

M. le député Edmond Perruchoud, UDC:

Au nom du groupe UDC, je relève que la question posée, celle de l'entrée en matière, est une question captieuse. Nous n'avons pas le choix. Nous sommes en présence d'une situation particulièrement chaotique et seule l'intervention du législateur peut apporter un peu d'ordre, si tant est que cela soit l'objectif recherché.

En guise de préambule, on ne peut passer sous silence les graves erreurs sur la manière de gérer les caisses de retraite, erreurs graves notamment sur le calcul des rentes servies, erreurs sur la gestion et les placements, erreurs cautionnées (je dois l'expliquer) par les politiques et les gestionnaires en charge du dossier.

Les regrets de l'UDC que, jusqu'à ce jour, le procès des responsables (même s'il est annoncé) soit toujours en suspens, aucune reconnaissance de responsabilité de la part des politiques de l'époque et vous connaissez quel fut le sort que vous avez réservé à la demande d'action en responsabilité. Lorsque l'on voit la maison brûler et que l'on n'entreprend rien, même pas de prendre le tuyau d'incendie, c'est déjà une responsabilité.

A cet égard, nous sommes en harmonie avec la Fédération des fonctionnaires qui, sur son site Internet, dénonce expressément ces graves manquements.

La recapitalisation des caisses de retraite est donc indispensable, tant sur le plan de la responsabilité morale de l'employeur. C'est aussi notre souci. Ce n'est pas, et je l'ai dit aussi à l'époque, le monopole de la classe dirigeante et de l'hégémonie "C" de ce canton, de ce Parlement et encore moins des sensibilités de gauche que de se soucier des responsabilités de l'employeur que nous sommes et des responsabilités aussi sur le plan légal.

Le groupe UDC partage le souci de la commission des finances. En effet, le Conseil d'Etat et la deuxième commission veulent s'engager pour un projet de financement pour les 40 prochaines années. On hypothèque l'avenir; on hypothèque deux générations.

Dans ce dossier, deux inconnues demeurent:

- le taux exigé par la modification de la loi fédérale, serait-ce un taux de couverture de 80% ou de 100%? Sans doute 80% dans un premier temps, 100% l'objectif à atteindre;
- l'incidence du passage à la primauté des cotisations.

Le groupe UDC approuve donc l'entrée en matière et se rallie à la proposition de la commission des finances qui a le mérite de permettre au Parlement de décider en toute connaissance de cause sur la base d'éléments connus, chiffrés et définitifs.

A défaut de grives, ce matin, l'on va se satisfaire de merles ou un peu le ramadan que l'on nous impose.

Il ne faut pas être dupe. Le projet qui a été soumis en première commission et ensuite retravaillé en deuxième commission est un projet orienté. Lorsque l'on ose dire et constater la composition du comité de pilotage, je crois penser que l'on peut qualifier cela de vergogne.

Pour le groupe UDC, c'est avant tout un exercice un peu cosmétique et un exercice quelque peu vicieux. Vous constatez dans ces nouveaux articles une large délégation de compétence; ça c'est la réalité, l'on veut atteindre des objectifs, mais on n'ose pas dire les

objectifs pour des raisons populistes, si j'ose utiliser ce terme. Alors ce que l'on fait, l'on procède par une large délégation de compétence, l'on procède par la signature d'un chèque en blanc, mais la fonction publique n'est pas dupe et s'aperçoit que la manœuvre est bien préparée et bien dessinée.

Lueur d'espoir, le rapport de la commission des finances qui a le courage de poser les vrais problèmes. A cet égard, j'avais beaucoup de complicité pour le président de la commission des finances actuelle, le député David Théoduloz, à l'époque où j'étais dans la commission. Je le retrouve pertinent, excellent, comme il l'était à l'époque. Qu'il continue dans cette voie avant qu'on ne lui rogne les ailes.

Le groupe UDC a déposé quelques amendements. On va essayer, Monsieur le président de la deuxième commission, de faire preuve de logique. Si, lors du débat de 2006 sur la première loi sur les institutions, j'avais eu une tâche et une intervention d'une grande efficacité, c'était celle de faire changer le titre de la loi. Pardonnez-moi ce manque de modestie, mais c'était ma proposition en commission des finances qui a été retenue de mettre le titre qui est actuellement. Mais, maintenant, il faut le mettre à jour en ce sens que ce n'est plus la loi régissant les institutions étatiques, mais c'est la loi régissant l'institution étatique CPVAL, puisqu'il n'y a plus deux institutions, mais qu'il y a une institution.

Autre chose, l'expertise technique de l'article 11 et les conséquences que l'on en tire, mais l'amendement déposé sera débattu en temps voulu. Je crois penser que je me verrai dans l'obligation de mettre en exergue des manquements relativement crasses de l'approche, des conséquences que l'on tire de cet exercice et de l'expertise technique.

Je prends aussi, et nous avons préparé cela avant d'entendre la députée Graziella Walker Salzmann, la composition, la représentation, les régions linguistiques, c'est notre souci aussi. La répartition des secteurs de l'administration, c'est notre souci aussi et je crois que là on est en monopole. Et puis finalement, et l'on est à nouveau en monopole – vous constatez que l'UDC a toujours de l'avance –, nous vous demandons que les rentiers soient aussi équitablement représentés au sein des organes de la nouvelle caisse de pension.

Pour tous ces motifs, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, le groupe UDC accepte l'entrée en matière dans le sens des explications que j'ai eu le privilège de vous donner.

Je vous remercie beaucoup de votre religieuse attention.

Hr. Grossrat German Eyer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Wer schon seit mehreren Jahren in diesem Saal sitzt weiss: die beiden staatlichen Pensionskassen sind zwei Fässer ohne Boden.

Wir haben nachgerechnet, wie hoch die Aufwendungen des Staates in vier Jahren waren, um die Löcher in diesen Fässern zu stopfen.

Arbeitgeberbeiträge

2007 – über 80 Millionen Franken

2008 – über 73 Millionen Franken und

2009 – über 76 Millionen Franken.

Und was die Ausfinanzierung anbelangt

2007 – über 600 Millionen Franken und im Jahr

2010 – über 300 Millionen Franken.

Das ergibt total die horrenden Summe von 1,1 Milliarden Franken. Mit dem Resultat, dass die Unterdeckung weiterhin 1,2 Milliarden Franken beträgt. Das heisst, obwohl der Staat mehr als eine Milliarde Franken in die Hand genommen hat, um die Löcher in den Pensionskassen zu stopfen, ist das Loch keinen Deut kleiner geworden.

Die staatlichen Pensionskassen sind ein Schulbeispiel wie Pensionskassen als Geldvernichtungsmaschinen funktionieren können. Und das Traurige an der ganzen Sache: uns bleibt nichts anderes übrig, als diesen Irrsinn zu akzeptieren.

Viel gescheiter wäre es nämlich, wenn wir die Pensionskassen liquidieren würden und die Renten für das Lehrpersonal und der Beamten aus dem ordentlichen Budget bezahlen würden. So wie bei den Löhnen. Das würde die Steuerzahlerinnen und Steuerzahler viel weniger kosten. Für diese sinnvolle Lösung sind uns leider die Hände gebunden, weil die gesetzlichen Grundlagen fehlen.

Ich habe zwei konkrete Fragen an den zuständigen Staatsrat.

1. Ein realistischer Deckungsgrad ist 3,5 Prozent und nicht wie angenommen 4,5 Prozent. Wie hoch ist die aktuelle Unterdeckung beim realistischen Deckungsgrad von 3,5 Prozent?

2. Seinerzeit als wir den Bericht der PUK Lehrerpensionskasse verfassten, ist schon rühmlich geworden, dass die Walliser Kantonalbank mit verantwortlich für das Pensionskassendebakel ist. In der Zwischenzeit soll die RVKL mit der WKB ein Arrangement getroffen haben. Dabei sollen auch Gelder geflossen sein.

Wir bitten den Staatsrat uns darüber zu informieren wie viel Geld bei diesem Arrangement geflossen ist.

Besten Dank für die Beantwortung dieser beiden Fragen.

M. le député David Théoduloz, PDCC, président de la commission des finances:

(Chers collègues, je me tourne vers vous, car je préfère être en face de vous pour bien vous voir et voir vos réactions au fur et à mesure de la discussion que l'on aura.)

Tout d'abord et pour commencer justement dans le cadre de cette deuxième phase de recapitalisation des caisses de pension, il faut donner un éclairage sur l'ensemble de la procédure qui avait commencé en 2006 et qui devrait, si tout se passe pour le mieux, se terminer ou même pas se terminer en 2011, donc, un historique dans cette première phase de la recapitalisation et nouvelle LIEP avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2007. Je rappelle les objectifs que nous nous étions fixés ici. Puisqu'il y a aussi de nombreux nouveaux parlementaires, je crois qu'il est essentiel de les rappeler:

1. pérennisation des caisses (première volonté);
2. autonomie. Il fallait absolument donner de l'autonomie aux caisses. Je me réfère au projet que nous avons aujourd'hui, je ne suis pas convaincu que nous soyons sur la voie de l'autonomie;

3. dépolitisation destinée à éviter les erreurs du passé;
4. reconnaissance de la responsabilité de l'Etat par le Parlement.

Je reprends ici le débat d'octobre 2006 et les termes de l'ancien grand argentier: "Point 4. qu'on rende finalement ces caisses indépendantes et pérennes. Que cela veut-il dire? Cela veut dire qu'on leur donne les moyens, sur des principes bien arrêtés, de pouvoir gérer les prestations et les engagements qu'elles prennent, indépendamment des budgets de l'Etat (je me réfère à la proposition actuelle) à moyen et à long termes et indépendamment aussi des volontés politiques." C'étaient donc clairement les objectifs établis et par le Parlement et par le Gouvernement. Pour ce faire, nous avons décidé d'une première recapitalisation, une recapitalisation partielle de 605 millions. Ce montant a été versé directement aux caisses, contrairement à ce que l'on connaît aujourd'hui, et charge à ces dernières de dégager un rendement sur ce montant. Pourquoi? Tout simplement parce que c'est la mission de toute institution de prévoyance de dégager un rendement. Nous avons, ensuite, choisi simplement un système comptable qui nous permettait d'amortir ces 605 millions au sein de l'Etat par une charge annuelle sur le compte de l'Etat de l'ordre de 30 millions, et cela, si je puis dire, était de la cuisine interne, l'essentiel étant que les 605 millions étaient versés déjà aux caisses.

Nous avons déjà prévu les phases suivantes; je vous les rappelle: fusion des caisses au 31.12.2009 avec objectif à 80%, et cela est encore dans la loi. L'objectif était effectivement à 80%, mais la contrainte au 31.12.2009, c'était la fusion des caisses. Pourquoi? Parce que nous voulions aller pas à pas jusqu'au 31.12.2011 pour lever certaines inconnues qui existent encore et nous en parlerons plus tard.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, date à laquelle est entrée en vigueur cette loi, que s'est-il passé?

2007, rendement sur le marché des capitaux déjà à la baisse. La CPPEV connaissait un rendement en 2007 de l'ordre de 2%.

2008, ceci était totalement imprévisible: crise financière, à 18% sur le capital de la CPPEV. Je rappelle que ce sont des pertes qui ne sont pas réalisées. Il ne sert à rien de crier au scandale alors que les pertes ne sont pas encore réalisées et qu'elles ne le seront certainement pas.

Ce qu'il faut retenir, c'est le rendement moyen des 10 années qui ont précédé l'année 2007, date à laquelle, comme je l'ai dit, on commençait à voir un effondrement des marchés. Sur les 10 années précédant 2007, c'est-à-dire de 1997 à 2006, nous étions à 6% de rendement moyen de la CPPEV.

Au 31 juillet 2009, donc uniquement pour la première partie de l'année, la CRPE dégage un rendement de 6% et la CPPEV de 6,7%. Je ne pense donc pas que ces institutions de prévoyance fassent mal leur travail aujourd'hui; elles méritent donc une véritable confiance de la part de ce Parlement.

Nous arrivons maintenant à la phase défendue en première lecture, puis aujourd'hui deuxième lecture. Je l'ai dit, pour la fusion des caisses, un seul impératif: harmonisation des degrés de couverture. En première lecture, la commission accepte la proposition du Conseil d'Etat. Il s'agit pourtant d'un changement fondamental dans le mode de recapitalisation. Je suis heureux d'entendre la députée Graziella Walker Salzmann qui affirme que personne, lors de la première lecture, n'était contre les 40 ans. Je rappelle juste la proposition de la commission

des finances, qui a été retirée au profit – et on peut reprendre tout simplement les débats précédents – de l'analyse de la deuxième commission: la commission des finances n'était pas d'accord avec ces 40 ans et je pense qu'une partie du Parlement suivait la commission des finances déjà à cette époque-là. Donc, ne brouillons pas les cartes, cela ne sert à rien. On reste objectif, on n'a pas besoin de mettre de la politique dans cet élément-là. Cela reste vraiment un élément purement économique et factuel.

Proposition qui est faite: recapitalisation de 310 millions, qui correspondait (parce qu'elle a un historique cette méthode et surtout ce montant a un historique) justement à l'atteinte du 80% avant la crise financière. C'est de là que viennent ces 310 millions. Ces 310 millions vont figurer sous la rubrique Débiteurs des caisses de pension et l'Etat empruntera ces 310 millions à 4,5%, comme tous les groupes l'ont dit, sur une durée de 40 ans.

Le projet de loi qui nous est soumis prend également le solde au 31.12.2011 pour arriver au 80% sous le même système, c'est-à-dire que ce ne sont pas 310 millions, mais peut-être 600 millions à 700 millions qui seraient placés durant 40 ans à 4,5% auprès de l'Etat. Et à ce moment-là, je peux le dire, je ne suis plus d'accord avec l'affirmation du groupe DC du Bas que la charge financière est supportable. Sur 610 millions, 4,5% pendant 40 ans, ça deviendrait très difficilement supportable et le double frein aux dépenses et à l'endettement ne pourrait plus du tout tenir. Je dirai même que sur 310 millions, on est déjà à 13 millions d'intérêts par année. Dans 10 à 15 ans, qui peut aujourd'hui me donner la situation de l'Etat? Si nous devions réduire les investissements à un moment ou à un autre pour cette charge financière, eh bien!, je pense que nous n'aurions pas accompli notre mission à l'issue de cette session.

Je rappelle la proposition de la commission des finances en première lecture. Nous proposons de réaliser la fusion, c'est-à-dire de mettre simplement le montant pour réaliser la fusion et donner 4,5% de rendement entre le nouveau degré de couverture de la nouvelle caisse de pension et le 80%.

Si la commission des finances est revenue sur ses pas, c'est parce qu'elle s'est simplement aperçue que ce n'était pas la solution optimale, et je le dis sans aucun problème ici devant vous. Nous avons choisi une solution qui n'était pas la solution optimale, pourquoi? Parce que ce dossier est particulièrement évolutif.

Alors, la commission des finances revient avec une autre proposition, mais qui, celle-là, lui paraît véritablement une bonne solution, sur 2 ans. Nous acceptons, le Parlement accepte de placer ces 310 millions auprès de l'Etat à 4,5% pendant 2 ans. Mais, 4,5% sur 2 ans, vous allez me dire: mais c'est trop peu m'importe que ce soit trop, c'est tout à fait possible aujourd'hui, le marché de l'argent est beaucoup moins cher, mais ce dont je suis certain, c'est que ces 4,5% ne sont pas perdus; ils viennent recapitaliser encore un peu plus les caisses. Donc, dans 2 ans, nous aurons peut-être un peu moins de capital à mettre pour atteindre le 80%. Cette proposition nous paraît véritablement plus crédible que la proposition d'investir durant 40 ans à 4,5%, non pas 310 millions parce que le projet actuel..., je vois qu'il y a déjà certains groupes qui disent que le projet ne comprend que les 310 millions, non. Aujourd'hui et à l'heure où nous parlons, le projet comprend les 310 millions plus la dernière phase pour amener à 80%, c'est-à-dire 600 millions à 700 millions, comme je vous l'ai dit, engagés sur 40 ans.

Pourquoi cette proposition de 2 ans? La commission des finances, pour une partie, je dois vous le dire, aurait préféré dire: nous faisons comme lors de la première recapitalisation,

c'est-à-dire nous versons les 310 millions directement à la caisse sans que ceux-ci soient placés à l'Etat avec un intérêt ou un rendement garanti. Je vous rappelle pourquoi. Parce que si nous n'avons pas confiance en cette nouvelle institution de prévoyance et que nous souhaitons mettre soit 310 millions, soit 700 millions auprès de l'Etat, à quoi sert donc aujourd'hui de dire que nous allons refondre les institutions, en créer une seule, avec un nouveau comité et avec un nouveau directeur. Nous partons du principe qu'il faut absolument faire confiance à cette nouvelle institution de prévoyance...

Der Präsident:

Sehr geehrter Herr Grossrat, ich bitte Sie langsam zum Schluss zu kommen. Die Redezeit ist bereits abgelaufen.

M. le député David Théoduloz, PDCC, président de la commission des finances:

Oui, mais pour 800 millions, vous savez, on peut peut-être dépasser de 3 minutes...

Le président:

C'est le règlement!

M. le député David Théoduloz, PDCC, président de la commission des finances:

Encore un dernier élément. Si nous ne voulons pas nous engager sur 40 ans, c'est parce que, dans 2 ans, il y aura un changement fondamental – en tout cas, logiquement, c'est ce qui devrait être prévu – de primauté qui ne garantit plus du tout d'intérêt technique. On ne parlera plus d'intérêt technique à 4,5%. L'OPP II est claire là-dessus: le rendement 2009 réclamé aux institutions de prévoyance est de 2%. S'il est au-dessus, c'est tant mieux; s'il est en dessous, dans la primauté des cotisations, c'est aux assurés et à l'employeur de voir ce qu'ils veulent faire. Donc, ce que nous voulons, c'est absolument sortir l'Etat de cette problématique ou en tout cas le plus possible et, dans 2 ans, nous laisser toutes les portes ouvertes.

Je vous remercie.

La discussion est close.

M. le député Nicolas Voide, PDCB, président de la deuxième commission parlementaire:

J'ai entendu l'ensemble des représentants des groupes politiques, de même que les interventions personnelles du député German Eyer ou du président de la commission des finances pour sa commission. J'ai entendu une unanimité en ce qui concerne l'entrée en matière. Mais ce n'est finalement pas une surprise puisque c'est notre mission de répondre à cette question-là, comme l'a très bien dit le député Edmond Perruchoud d'ailleurs, puisque c'est la loi entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2007 qui nous oblige à faire, d'ici à la fin de cette année civile, la fusion entre les deux caisses de pension.

Au-delà de ce principe-là, qui figure donc déjà dans la loi et que nous devons concrétiser aujourd'hui, nous devons aussi reprendre les principes qui avaient été admis en première lecture, à savoir la réalisation de cette fusion aujourd'hui, une recapitalisation et le placement des montants de cette recapitalisation auprès de l'Etat. Je crois aussi avoir entendu une unanimité sur ces éléments-là.

Vous avez, les représentants des groupes, pour la plupart, su éviter de centrer uniquement votre débat d'entrée en matière autour d'une proposition qui, au moment où vous vous exprimiez, n'existait pas, faute d'avoir été déposée et surtout défendue par le président de la commission des finances. Vous ne vous étonnez donc pas que la commission, pour l'heure, n'ait pas pu encore bien sûr analyser cette proposition qui est déposée actuellement; votre commission le fera demain après-midi.

Pour votre commission, et elle remplit là parfaitement son rôle, celui d'une deuxième commission, ça n'a pas été de refaire l'entier de l'analyse, experts à l'appui, mais de reprendre ce qui avait déjà été fait dans une présentation générale et tout à fait détaillée, permettant de remettre à niveau l'information de l'ensemble des participants à cette commission.

Votre commission a aussi, et vous ne vous en étonnez pas, pris acte, d'une part, du projet du Conseil d'Etat, mais aussi, d'autre part, de ce que, dans cette même salle, vous avez d'ores et déjà voté par 110 voix contre 0 et 11 abstentions, à savoir le texte issu de la première lecture. Donc, c'est bien sur ces bases solides là que votre commission a travaillé et que, depuis aujourd'hui, elle examinera en détail l'ensemble des propositions que vous aurez déposées.

Votre commission a aussi, et c'était là son rôle, comme l'a très bien dit le président de la commission des finances tout à l'heure, analysé, pour finalement les écarter, les propositions qui étaient restées en suspens lors de la première lecture, tout d'abord, la proposition de la commission des finances. On a entendu qu'il n'y avait pas que son président qui se retournait aujourd'hui, mais l'ensemble de la commission qui, très sagement, avec cette proposition de la première lecture qui n'était pas applicable parce que trop chère et par trop transitoire, donc cette proposition-là a été abandonnée aussi par votre deuxième commission qui, dans le même élan, a étudié aussi la proposition qui avait été faite à l'époque par le SPO qui, elle, était encore plus chère et surtout qui avait le défaut de n'avoir aucune influence sur le degré de couverture des caisses. Donc, ces deux propositions qu'il nous restait à analyser l'ont été et ont été écartées. Pour l'ensemble des arguments sur ces deux questions, je vous renvoie aux pages 8 et 9 de notre rapport, en vous disant aussi que nous les développerons beaucoup plus à fond si ces propositions-là devaient être reprises aujourd'hui. D'après les interventions que j'ai entendues jusqu'à maintenant, telle ne semble pas être le cas.

Sinon, comme je vous l'ai dit, nous examinerons toutes vos propositions, telles qu'aujourd'hui annoncées, demain, et c'est ici un message destiné à l'ensemble des commissaires, le 9 du 9.09 à midi dans la salle qui se trouve au troisième étage de ce propre bâtiment, à midi pile ou dès la fin des travaux si ceux-ci devaient durer au-delà de cette heure-là. Donc, rendez-vous à tous les commissaires au troisième étage demain à midi.

Pour l'heure, je vous remercie d'entrer en matière unanimement.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

J'aimerais, tout d'abord, remercier l'ensemble des groupes qui entrent en matière sur cet objet. Quoi de plus normal lorsque l'on a obtenu l'unanimité lors de la première lecture que le Parlement confirme cette approche en deuxième lecture.

J'aimerais aussi, d'emblée, remercier le président du groupe PLR, le président de la commission des finances et l'ensemble des intervenants qui ont récapitulé les enjeux qu'il y avait, ainsi que le président de la commission lui-même, ce qui me permettra de me concentrer sur un certain nombre de remarques qui ont été faites à l'occasion de ce débat d'entrée en matière qui suit donc la première lecture qui avait vu 110 députés participer à l'acceptation du projet, 0 personne s'y opposer et 11 personnes s'abstenir.

Les buts sont connus et nous avons aujourd'hui une divergence qui va porter, semble-t-il, essentiellement, mais je n'ai pas non plus pris connaissance des positions ou des propositions qui sont sur la table du Bureau du Grand Conseil, ce que je peux dire, c'est que nous allons bien entendu les examiner avec beaucoup d'attention, Monsieur le président de la commission des finances, sachant quel est votre souci de la pérennité de cette caisse.

Mais, justement, et c'est là que c'est déterminant, Mesdames et Messieurs les députés, nous ne pouvons pas, il n'est absolument pas possible d'examiner les mesures que nous entendons prendre si nous ne nous mettons pas dans la situation d'employeur qu'est l'Etat du Valais, d'une part, mais surtout, d'autre part, tant que le système existe comme il est aujourd'hui, garant, l'Etat du Valais est garant de la totalité des engagements des caisses de pension. Qui, dans cette salle, aurait envie d'aller mettre 310 millions dans un panier percé? Personne ne doute de la compétence de la caisse de pension actuelle ou future. Il ne s'agit pas de cela, Monsieur le président de la commission des finances. Il s'agit de douter de la compétence des bourses de nous laisser ce capital dans 10 ans. Et c'est là que nous n'avons pas confiance, pas du tout aux institutions de la caisse de pension, pas du tout au futur comité que, du reste, nous allons nommer non pas pour savoir si c'est un Haut-Valaisan, si c'est un rentier, mais d'abord nous allons nous occuper de mettre 10 compétences là. La fédération a déjà fait son choix. Nous regrettons aussi, Chers amis haut-valaisans, qu'il n'y ait aucun Haut-Valaisan dans les 5 représentants de la Fédération des magistrats et fonctionnaires, mais nous essaierons bien sûr, dans nos moyens et dans notre mesure, de corriger une partie de ce déséquilibre. Cependant, ce qui va d'abord nous guider, c'est la compétence, rien que la compétence, parce que ce comité aura beaucoup plus de compétence qu'aujourd'hui et il serait vraiment inacceptable de la part de l'Etat, qui est garant de tous les emprunts de la caisse de pension, nous n'avons donc nullement l'intention, nullement l'intention, de faire prendre des risques pour l'argent que nous, Etat du Valais, nous mettons à disposition de la caisse pour la recapitaliser. Nous ne pouvons donc pas accepter que cet argent-là, dont nous sommes garants, puisse passer à travers des mécanismes qui verraient le capital lui-même mangé dans les années qui viennent. Il y a donc là une volonté qui est claire. Je remercie l'ensemble du Parlement, du reste, qui n'a pas contesté ce placement auprès de l'Etat du Valais. Il y a, semble-t-il, un problème avec la durée, mais, de ce côté-là, nous ne pouvons pas non plus, Mesdames et Messieurs les députés, dans une projection qui nécessite évidemment une vision sur le long terme, jouer au yo-yo. Il n'est pas possible aujourd'hui de dire: 2 ans à 4,5% est une approche finalement qui est acceptable parce que, même si le taux est bien trop élevé – et Dieu sait si je peux donner raison à ce moment-là au président de la commission des finances

–, jamais l'Etat du Valais ne sera d'accord de placer 2 ans à 4,5% s'il n'y a pas une notion de longue durée. C'est beaucoup trop cher et c'est manquer de confiance aux caisses de pension, comme vous en faites preuve, que de leur servir un intérêt bien plus élevé que ce qu'elles sont capables d'obtenir sur les marchés boursiers.

Donc, aujourd'hui, nous avons vraiment la volonté d'apporter une recapitalisation – c'est l'élément essentiel – et de faire que cette recapitalisation ne soit pas placée sur les marchés boursiers, mais placée auprès de l'Etat pour 40 ans et à 4,5%. Alors, pourquoi pour 40 ans et pourquoi à 4,5%? Ce sont, semble-t-il, deux éléments essentiels de réponse que je dois donner aujourd'hui. Eh bien!, nous avons absolument la volonté très claire à travers ce projet de ne pas le dénaturer d'un élément essentiel qui est la notion de long terme. Nous cotisons environ pendant 40 ans et nous touchons des rentes pendant 20 ans. Et du reste, même la prévoyance professionnelle à sa base prévoit tout au long ou quatre fois 10 ans des versements de cotisations qui ne sont pas identiques même si, souvent, les contrats ont égalisé notre taux de cotisations. Il y a donc une volonté de maintenir la substance – c'est capital, c'est le cas de le dire – et, deuxième élément, il y a une volonté à long terme d'assurer un rendement.

Alors, est-ce un oreiller de paresse pour le futur comité très compétent que nous avons envie de nommer? Bien sûr que non, car 9,8% des emprunts, c'est ce que représente le montant de 310 millions. Il y a donc encore 91% de placements que la caisse de pension devra faire dans des marchés boursiers. Ne venez pas dire qu'avec moins de 10%, on assure à la caisse de pension un oreiller de paresse et que l'on peut nommer dans ces comités des personnes qui n'ont plus grand souci puisqu'on leur aura enlevé le souci relatif aux rendements des placements. Bien entendu, restons objectifs, Monsieur le président de la commission des finances, vous avez raison, et les chiffres nous permettent d'être objectifs: 9,8% seront placés auprès de l'Etat du Valais. Franchement, je trouve que ce n'est pas une garantie absolue et je suis sûr que vous en conviendrez avec moi également.

Il reste deux ou trois questions personnelles qui ont été posées, notamment quel est l'accord avec la Banque Cantonale du Valais? J'en ai entendu parler. L'Etat du Valais n'est pas intervenu pour intervenir dans cet accord qui a été signé entre la banque et la caisse de pension. Je vous donnerai les indications jeudi ne les ayant pas ici de manière précise dans mon esprit et je veux vous donner des informations qui sont justes. Je répondrai donc à vos deux questions, Monsieur le député German Eyer, si vous l'acceptez, jeudi lors de la discussion de détail. Je vous remercie.

Pour ce qui est des éléments essentiels, j'aimerais revenir sur l'une ou l'autre approche par rapport à la notion de garantie de l'Etat et je crois vraiment que c'est un élément que nous ne devons pas perdre de vue dans la direction que nous avons voulu donner.

J'ai aussi entendu dire qu'il y avait un comité de pilotage qui était orienté. C'est tout à fait vrai, il est orienté vers la qualité, vers la compétence, vers la responsabilité et vers la solidarité. Je ne regrette rien d'avoir rencontré ces membres qui faisaient partie du comité de pilotage désigné par le Conseil d'Etat précédent.

Non, la caisse de pension de l'Etat du Valais ou les caisses de pension valaisannes ne sont pas un cas d'école, ne sont pas une exception. Je vous donnerai un tout petit exemple. La caisse des CFF, qui a pris une autonomie totale – et c'est cela l'enjeu de la prévoyance professionnelle de ces prochaines années – vis-à-vis de son employeur, se retrouve aujourd'hui en très grande difficulté et sa première demande est de venir frapper à la porte de M. Merz

pour lui demander gentiment 1,225 milliard alors que l'Etat fédéral n'est plus garant des caisses de pension. C'est ça la réalité, c'est ça le problème du futur et c'est pour cela que j'espère bien que jamais nous ne monterons à un taux de couverture de 100% et que jamais nous n'irons vers une suppression de la garantie de l'Etat parce que, même lorsqu'elle est supprimée, le devoir d'employeur reste très présent et nous devons y faire face.

J'aimerais quand même dire que le rendement qui a été cité par le président de la commission des finances pour le premier semestre 2009 est correct. C'est sûr. Mais lorsque l'on part d'une situation qui est très faible, franchement il est assez facile d'avoir des progressions qui sont grandes. Vous en conviendrez, j'en suis certain. Premier élément. Deuxième élément: Se baser sur 6 mois pour dire qu'une caisse est performante, je suis certain que ce n'est pas ce que vous avez voulu dire. Donc, nous nous réjouissons avec vous de la progression, mais cette progression doit être examinée sur le long terme et non pas seulement sur quelques mois.

Je l'ai déjà dit, nous avons confiance en la future caisse de pension; c'est en la bourse que nous avons quelques difficultés et la volatilité de celle-ci devrait nous rendre aujourd'hui prudents dans notre manière de faire.

Voilà, Mesdames et Messieurs les députés, j'étudierai bien entendu avec beaucoup d'attention les propositions qui ont été faites. Si la commission, respectivement le Conseil d'Etat trouvent une solution qui peut nous paraître acceptable dans ces propositions que nous ne manquerons pas bien entendu d'étudier avec attention, d'analyser en profondeur et peut-être de trouver, à la suite d'une deuxième réflexion, une solution qui puisse convenir à l'ensemble, sur les axes essentiels, nous serons intransigeants.

Merci de votre attention.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le chef du département.

Eintreten ist nicht bestritten. Somit können wir die Detailberatung dann am Donnerstagmorgen durchführen.

(Suite et fin de l'examen, *séance du jeudi matin 10 septembre 2009.*)

Traitements:

Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS)

Behandlungen:

Departement für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG)

2. MOTION

**des commissions des finances et de gestion, par leurs présidents
Philippe de Preux et André Quinodoz, concernant les mesures
structurelles: ancrage définitif du rapport spécial du Conseil d'Etat
sur les augmentations supérieures à l'IPC (08.10.2008)
(1.001 anc. 1.275)**

MOTION
der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission, durch die
Präsidenten Philippe de Preux und André Quinodoz, betreffend
strukturelle Massnahmen: definitive Verankerung des
Spezialberichts des Staatsrates betreffend das über dem Anstieg des
LIK liegende Wachstum (08.10.2008) (1.001 ehem. 1.275)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial mai 2009

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Der Präsident:

Die Antwort des Staatsrats liegt schriftlich vor. Cette motion est acceptée dans le sens de cette réponse.

(...)

Wir haben eine technische Panne bei unserem System.

Wenn jemand das Wort verlangt, soll er dies bitte durch Handerheben zeigen. Also wir haben kein Bild mehr auf unseren Bildschirmen.

Ich bitte die entsprechende Person sich ans Rednerpult zu begeben, damit sie ihre Intervention machen kann.

Wer wünscht das Wort?

Herr Präsident der Finanzkommission.

M. le député David Théoduloz, PDCC, président de la commission des finances:

Cette motion est acceptée dans le sens de la réponse écrite.

Cela, après discussion avec la commission des finances, peut lui convenir, mais comme il y a une autre motion liée à la commission de gestion et la commission des finances, qui sera défendue tout à l'heure par la commission de gestion, pour le décret sur les mesures structurelles, la commission des finances appelle ce Parlement à soutenir la motion de la commission de gestion pour que nous ayons encore un ancrage législatif au niveau du décret sur les mesures structurelles.

Merci.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le président de la commission des finances.

Keine weiteren Wortmeldungen.

Also ist das im Sinne der Antwort angenommen.

3. MOTION

du député (suppl.) Mathieu Fardel (GRL) concernant la progression à froid – une injustice à corriger (13.11.2008) (1.002 anc.1.288)

MOTION

von Grossrat (Suppl.) Mathieu Fardel (GRL) betreffend kalte Progression: eine Ungerechtigkeit, die ausgemerzt werden muss (13.11.2008) (1.002 ehem. 1.288)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial mai 2009

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

Monsieur le député (suppl.) Mathieu Fardel, je vous cède la parole, mais vous devez venir ici au pupitre du rapporteur.

M. le député (suppl.) Mathieu Fardel, PLR:

Le groupe libéral-radical a été à la fois satisfait et contrarié par la réponse du Conseil d'Etat à sa motion. Satisfait de voir celle-ci acceptée; contrarié de voir sa mise en application repoussée pour des raisons peu évidentes.

Si notre motion concerne effectivement la loi fiscale, elle n'a aucune influence sur d'autres éléments de cette loi comme, par exemple, en aurait eu une nouvelle déduction.

Etant donné qu'elle n'a pas été combattue lors du développement, elle a ainsi reçu l'approbation de l'ensemble de cette Assemblée. Dès lors, repousser son entrée en vigueur, c'est accepter une augmentation d'impôt lorsque le taux de l'IPC sera à 166,8. Les contribuables vous remercieront.

Etant donné qu'il s'agit d'une des premières décisions en matière fiscale du nouveau Conseil d'Etat, le groupe PLR espère qu'il ne s'agit pas là d'un avant-goût de la politique souhaitée par le Conseil d'Etat pour cette législature dans ce domaine. Merci.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Nous nous réjouissons naturellement d'avoir accepté cette motion, car nous estimons que l'indice des prix à la consommation doit effectivement entraîner une adaptation de ce barème.

Cela dit, pour ce qui est de l'entrée en matière, nous aimerions quand même préciser qu'il est absolument indispensable de ne pas improviser dans ce domaine sous peine d'arriver à de nombreuses inégalités de traitement, par exemple lorsqu'il s'agira de retenir l'impôt à la source. Et nous ne pouvons pas inventer un barème qui, aujourd'hui, est appliqué depuis le 1^{er} janvier et qui nécessiterait de l'ensemble des PME valaisannes une intervention de votre propre groupe pour dire que nous n'avons pas été corrects dans cette mise en vigueur.

Il y a donc un certain nombre d'éléments qu'il est indispensable de prendre en considération lorsque l'on veut mettre en application un nouveau barème. C'est dans ce sens-là qu'il faut tenir compte de la simplification des procédures administratives auprès des PME.

Pour le reste, ne tirez aucun plan sur la comète par rapport aux intentions du chef du département. Vous verrez, nous arriverons avec un certain nombre de projets non seulement en matière fiscale.

Merci.

Der Präsident:

Merci Monsieur le chef du Département.

Herr Edmond Perruchoud hat das Wort verlangt.

M. le député Edmond Perruchoud, UDC:

Le député (suppl.) Mathieu Fardel a pris une initiative tout à fait pertinente. Je dois, toutefois, un peu la combattre parce qu'elle n'est pas assez "jusqu'au-boutiste", si je puis m'exprimer ainsi.

Le président du Département des finances, qui suit les débats fédéraux – je pense, comme tous les conseillers d'Etat, il a aussi des ambitions d'aller se promener de ce côté-là –, a constaté que le 11 août 2009, la session spéciale du Conseil d'Etat sur une initiative parlementaire du groupe libéral-radical a décidé de modifier dans les termes suivants: Le Département fédéral des finances adapte chaque année les barèmes et les déductions à l'indice suisse des prix à la consommation. Est déterminant au niveau de l'indice le 30 juin précédant le début de la période fiscale.

Pour créer une synergie et puis que ce soit clair pour les contribuables, Monsieur le conseiller d'Etat Tornay, essayez d'introduire la symétrie avec la législation fédérale. Les contribuables qui doivent vérifier leurs impôts ont de la peine à comprendre, surtout s'il y a une pratique au niveau de l'impôt fédéral direct et une pratique au niveau des impôts cantonaux.

Je vous prie donc, dans toute la mesure du possible, de créer cette symétrie, et cela est possible puisque vous constatez que, au niveau fédéral, nos collègues libéraux-radicaux sont pertinents, efficaces et suivis.

Merci de l'attention que vous imposerez à vos chefs de service.

Le président:

Je donne encore une fois la parole à M. le chef du département.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Je vais volontiers répondre une deuxième fois à cette approche puisque, bien entendu, je suis avec beaucoup d'attention et je suis très intéressé par la politique fédérale. Je vous remercie de relever tout l'intérêt que j'ai dans cette approche.

Une compensation fréquente et permanente n'est pas arrêtée au niveau fédéral. Chacun le sait, c'est une proposition du Conseil des Etats qui a été prise, si ma mémoire est bonne, à 19 contre 21 et qui est très fortement contestée par la Conférence des directeurs des finances. Nous avons, du reste, écrit le 4 septembre à l'ensemble de la commission de l'économie et des redevances du Conseil national pour lui dire que nous pensions tout à fait clairement qu'une compensation fréquente, c'est-à-dire annuelle, du renchérissement n'était pas opportune, pour les mêmes raisons que je viens de vous donner.

Nous saurons en 2010, aux alentours du 20 janvier, quel est le renchérissement qui est intervenu l'année précédente. Nous devons publier les barèmes dans des délais extrêmement courts pour notamment ceux qui doivent percevoir un impôt à la source.

Il y a donc des éléments de praticabilité, d'une part, et puis, d'autre part, accepter cette notion de fréquente, je peux vous le dire, ça n'a jamais été un souci des contribuables. En 20 ans de conseil fiscal, il n'y a jamais un contribuable qui est venu me demander si le barème allait s'adapter au 1^{er} janvier de l'année 2010 ou au 1^{er} janvier de l'année 2011.

Cela dit, il est évidemment important d'adapter le barème. Nous sommes tout à fait d'accord avec la proposition consistant à réduire ce taux qui était très élevé de 7% au niveau fédéral et de 10%, et de le réduire à la proposition qui nous a été faite par la motion du groupe libéral-radical.

Alors, d'accord pour une claire adaptation des barèmes plus rapidement, mais non à une adaptation des barèmes annuellement. Ce sont des tâches administratives qui n'apportent rien, surtout dans les périodes de faible inflation que nous vivons.

Merci donc de rester raisonnables et de soutenir la motion radicale qui a été approuvée par le Conseil d'Etat.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Die Motion wird bekämpft... Non! Alors, c'est bon, die Motion wird nicht bekämpft.

4. MOTION

**de la commission de gestion, par son président André Quinodoz,
concernant le décret mesures structurelles (09.02.2009) (1.009 anc. 1.300)**

MOTION

**der Geschäftsprüfungskommission, durch deren Präsidenten André
Quinodoz, betreffend das Dekret betreffend die strukturellen
Massnahmen (09.02.2009) (1.009 ehem. 1.300)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial juin 2009

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

M. le député Pascal Rey, PDCC:

J'interviens, comme lors de la session de juin, au titre de coordinateur de la commission de gestion et en accord avec son président.

J'apprécie la célérité du traitement de cette affaire puisque, comme il s'était engagé en juin, le Conseil d'Etat a pris une position dès la mi-août et nous l'a transmise pour que nous puissions en débattre aujourd'hui.

Si j'en apprécie la célérité, il n'en va pas forcément de même pour ses conclusions. En effet, à la lecture de la réponse, un tableau idyllique de notre canton me semble dépeint. Ainsi, notre situation financière, en regard de celle qui prévalait en 2005, est, elle, nettement plus favorable grâce aux efforts et aux effets du double frein aux dépenses et à l'endettement, mais également à ce milliard providentiel tombé du ciel... ou du moins de la Banque Nationale Suisse.

Aujourd'hui, et nombreux sont celles et ceux qui ne l'occultent pas dans ce Parlement, il reste encore ces engagements conditionnels dont nous traiterons dans cette présente session, à savoir entre 700 millions pour les plus optimistes et 1,5 milliard pour les autres, capitaux qui sont dus et devront être consentis pour la recapitalisation des caisses de pension. Ajoutez-y les corrections du Rhône et la réalité des engagements financiers à venir sera d'autant plus perceptible.

Ces considérations faites et malgré les excellents ratings bancaires dont peut bénéficier notre canton, ainsi la notion d'urgence, qui était retenue comme condition de validité du décret par le professeur Yves Perret dans son avis de droit concernant la légalité du projet de décret concernant les mesures structurelles de 2005, me semble toujours présente.

Il est vrai que, durant ces quatre ans, une réforme importante du fonctionnement de l'Administration cantonale a vu le jour. Ainsi, les commissions thématiques se chargent de l'examen des mandats de prestations et assurent le controlling parlementaire.

A l'instar de certaines voix qui se sont élevées dans ce Parlement et notamment celle de l'ancienne présidente de la commission de gestion, je voudrais rappeler le risque qu'encourent parfois les commissaires de ces commissions thématiques, bien souvent par trop spécialistes du domaine dont traite leur commission et risquant même parfois de devoir se récuser selon les objets traités; leur rappeler un risque qui pourrait s'apparenter au syndrome dit de Stockholm. Voici la définition qu'en donne une encyclopédie en ligne, je cite: "Le syndrome de Stockholm désigne la propension des otages partageant longtemps la vie de leurs geôliers à développer une empathie, voire une sympathie ou une contagion émotionnelle avec ces derniers." Oh!, rassurez-vous, je ne vais pas imaginer les membres respectables de toutes ces commissions comme otages des chefs de département et de leurs chefs de service tout aussi respectables, mais bien tout simplement considérer comme inévitable et heureux que des liens d'amitié se nouent et favorisent le dialogue entre ces divers organes de notre démocratie. Encore faut-il seulement que ces parlementaires conservent suffisamment de distance – et je leur fais entièrement confiance – pour effectuer leur mandat de controlling et demeurer, comme le Parlement l'a voulu, le bras armé du Législatif au sein de l'Administration et non l'inverse.

Pour en venir au fond, et c'est ce qui importe le plus à la commission de gestion, le dépôt de cette motion a pour but premier de lui permettre de remplir le mandat qui lui a été donné par ce Parlement, à savoir clairement accompagner les mesures structurelles jusqu'à leur terme, et ce terme ne nous semble pas si proche et en tout cas pas fixé au terme de la présente année civile que prévoyait pourtant le décret.

Le désenchevêtrement des relations canton-communes a pris un retard important et nécessite un suivi parlementaire. Le décret précisait, je le rappelle, en son article 3 alinéa 5: "Au terme de l'analyse, mais au plus tard à l'entrée en vigueur de la RPT, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil les modifications législatives redéfinissant les tâches entre le canton et les communes. Les propositions de révision de la péréquation financière intercommunale sont à réaliser dans le même délai."

Un acte modificateur unique a bien révisé bon nombre de textes de loi, mais n'a pas permis de répondre à cet objectif peut-être trop ambitieux du décret.

Il est bon de rappeler que le décret vise également l'application stricte de la loi sur les subventions de 1995 qui prévoit une réalisation périodique d'une évaluation des subventions dont les résultats sont portés à la connaissance du Grand Conseil. L'article 18, Evaluation périodique, dit en son alinéa 3: "Périodiquement, mais au plus tard chaque quatre ans dans le cadre des lignes directrices et du plan financier, le Conseil d'Etat soumet au Grand Conseil un rapport sur le résultat de cette évaluation. Il propose au Grand Conseil la modification ou la suppression des subventions qui ne répondent plus aux exigences énoncées au premier alinéa." Après l'exercice 2006, il serait bon de remettre l'ouvrage sur le métier pour un rapport en 2010 et un respect de cette périodicité.

Oserais-je rappeler également la motion 2 des mesures structurelles concernant la réorganisation du territoire qui devrait être planifiée pour 2009 et est encore pendante dans le cadre de ce décret concernant les mesures structurelles.

Quant à l'analyse approfondie de chaque service durant la période législative, analyse dont il est question dans la réponse à la motion, la suggestion pertinente du Conseil d'Etat de la reconduire sera analysée par la commission de gestion lors de sa prochaine séance.

Certes, la commission de gestion est nantie des missions légales de haute surveillance que lui confère la LGCAF, mais le décret des mesures structurelles a constitué un outil bien précieux dont elle souhaiterait bénéficier pour poursuivre le mandat que ce Parlement lui a confié.

Pour rappel, ce mandat lui a été confié en septembre 2005. Une prorogation du décret serait ainsi tout à fait envisageable jusqu'en septembre 2010, neuf mois de gagnés dans la validité maximale de cinq ans.

La commission de gestion estime que ce délai supplémentaire ne lui permettrait pas de remplir ses objectifs. C'est pourquoi cette prorogation d'apothicaire n'est pas demandée. Celle-ci permettrait tout au plus formellement à la motion d'être cohérente avec nos institutions – pour reprendre les termes de la réponse.

Il nous semble bien plus judicieux, conformément à nos propos de juin, d'actualiser le décret sur les mesures structurelles en y ôtant ce qui, visiblement, n'a plus sa raison d'être, mais en conservant les éléments nécessaires et utiles tant à la commission de gestion qu'à la commission des finances.

Je rappelle ici la motion 1.001 et les souhaits de la commission des finances exprimés dans le but de disposer d'une base légale lui permettant de conserver ce fameux rapport spécifique concernant les augmentations de la croissance annuelle des dépenses de personnel, des dépenses générales et celle des subventions de fonctionnement hors subventions redistribuées, cette augmentation excédant celle de l'indice des prix à la consommation. La base légale de ce rapport ne repose que sur les articles 4 alinéa 4 et 5 alinéa 4 du décret sur les mesures structurelles, et cette base légale, Mesdames et Messieurs, disparaîtra avec lui au 31 décembre prochain. Certes, les commissaires de la commission des finances pourront toujours obtenir les renseignements utiles à l'examen des budgets, mais force est de constater que ce rapport spécifique facilite grandement leurs missions.

Avec ces considérations...

Der Präsident:

Herr Grossrat, Entschuldigung, aber auch Sie müssen die Redezeit respektieren.

Danke schön.

M. le député Pascal Rey, PDCC:

Oui!

Je vous demande expressément, au nom des commissions de gestion et des finances, de faire d'une pierre deux coups et de considérer la pertinence de cet outil à disposition du Parlement.

Je demande donc formellement que le Parlement se prononce en ce qui concerne le fond de la motion et son but premier, et non pas qu'il s'arrête sur la forme de celle-ci.

Merci de votre attention.

M. le député Edmond Perruchoud, UDC:

Petite bizarrerie que le chef du département qui a préparé la réponse voudra bien nous expliquer.

Dans la réponse il est indiqué: "...et vous ne serez pas surpris, je partage pleinement ce point de vue".

Serait-ce l'état d'âme d'un chef de service qui, malheureusement, est resté dans le texte qui a été soumis au Parlement?

Cela dit, il y eut effectivement une lacune dans la conduite de ce décret sur les mesures structurelles. Le décret, effectivement, est par essence et légalement limité. Il aurait fallu mettre cela en chantier beaucoup plus tôt et beaucoup plus rapidement.

J'observe, et pour les plus jeunes d'entre vous, vous aurez l'information par les souvenirs de la presse, lorsque la fameuse commission Luyet a travaillé assidûment pour mettre en place des nouvelles structures, et le décret sur les mesures structurelles est précisément un de ses enfants, ce n'était pas de décider des mesures limitées dans le temps, c'était des mesures qui devaient comporter une certaine permanence, ce qui du reste se retrouve à plusieurs reprises dans le texte du décret.

Cela dit, par définition, un décret a une limitation de durée. Et si l'on a procédé, en 2006, sous l'experte présidence de la présidente de cette commission à l'époque, c'est parce que le décret permettait d'aller rapidement et de mettre en œuvre très rapidement, ce qui n'était pas le cas d'une loi.

Maintenant, je crois penser que les mesures structurelles, c'est une nécessité absolue. Alors, ce décret doit être réactualisé, mais la forme du décret n'est pas possible. Alors, je suggère que l'on mette en chantier très rapidement l'étude de l'incorporation et de la loi sur le double frein (RS 612) et du décret sur les mesures structurelles. Tout cela devrait être incorporé dans la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers. C'est comme cela que l'on aura un outil global, structuré, permanent afin que l'Etat soit géré comme il se doit.

Juste une petite observation. Il est assez intéressant de constater, j'ai étudié les rapports qui, à l'époque, avaient été commis sous l'experte et plantueuse présidence de la commission, l'on constate une opposition systématique du Conseil d'Etat et des chefs de service à la mise en place de ces mesures structurelles. Alors, je crois penser qu'il ne faut pas se laisser intimider. Le Parlement doit prendre ses responsabilités. Le Parlement doit donner un signe fort. Des dispositions sur ces mesures structurelles doivent obtenir un aspect permanent.

Merci de votre attention.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le député.

Wenn niemand mehr das Wort verlangt, würde ich dem Herrn Departementvorsteher das Wort erteilen.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Le Gouvernement avait bien conscience qu'en mettant, grâce à l'application du nouveau règlement, 40 jours et plus sur vos tables nos réponses, il y aurait de la munition donnée à l'ensemble du Grand Conseil, auquel nous devons aujourd'hui répondre.

J'aimerais, tout d'abord, dire que je n'ai encore pas pu observer auprès de la commission des finances le syndrome de Stockholm..., vraiment pas, il est absolument certain et je pense que le débat de ce matin devrait avoir rassuré l'ensemble des intervenants sur ce sujet.

Que demande finalement le décret sur les mesures structurelles qui a été un bon outil, chacun en convient, y compris au niveau des services? Il ne s'agit pas de vouloir mener une bataille entre les services et le Conseil d'Etat. Nous avons vraiment la conviction que l'outil a été précieux, que l'outil était nécessaire et qu'il y a encore aujourd'hui et en permanence des mesures structurelles qui doivent faire l'objet de discussions de notre part. La discussion ou la problématique ne ressort pas finalement du fond, mais de la forme. Et vous l'avez vous-mêmes dit, il n'est pas possible aujourd'hui de prolonger au-delà de vos souhaits le décret sur les mesures structurelles. Alors, libre au Parlement de venir avec des propositions de modification de la LGCAF.

Sur le fond, nous avons vraiment la conviction que l'on peut, aujourd'hui, faire un bilan qui est objectif, sans être idyllique. Il y a réellement, du point de vue des prestations et de l'organisation de l'Administration, une analyse permanente qui a été faite. Il y a réellement, du point de vue de l'évolution des dépenses de fonctionnement, une analyse régulière qui a été faite, en lien du reste avec la motion 1.001. Nous avons pu bien entendu vous démontrer à chaque occasion quelles étaient les justifications par rapport à l'évolution de l'indice. Mais, Mesdames et Messieurs les députés, en 2010, l'indice des prix à la consommation ne va pas du tout augmenter et peut-être même régresser. Vous pensez bien qu'avec une situation de ce type-là, nous serons en permanence dans l'obligation de justifier les augmentations puisque l'indice n'augmente pas. Donc, on voit tout de suite le mur dans lequel on pourrait un jour nous retrouver.

Dernier élément, et c'est peut-être, aux yeux du Gouvernement, le plus important: figer de manière absolue et claire un certain nombre d'éléments faisant partie soit du rapport particulier ou du rapport spécial sur les augmentations supérieures à l'indice des prix à la consommation, soit les éléments liés et contenus dans le décret est, à nos yeux, une limite que nous ne pouvons pas nous fixer. Il y a des enjeux qui sont plus importants que ceux-là. Exemple: en 2012, nous aurons une révision complète, après quatre ans, de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons. Premier bilan qui va intervenir et je pense qu'il est plus important que le Gouvernement informe le Parlement sur ces objets-là que sur un non-respect de l'indice des prix à la consommation lorsque celui-ci ne progresse plus mais, au contraire, régresse.

Il y a donc des informations nouvelles, des informations plus importantes qu'il est indispensable de transmettre au Parlement. Il ne faut pas se figer sur les situations actuelles.

Du reste, le Gouvernement veut faire preuve d'une bonne volonté aussi, mais d'une bonne volonté démontrée. Nous avons les mêmes préoccupations que les motionnaires et nous avons envie de venir avec un projet de budget (bien sûr pas celui de 2010) complètement

remanié et qui vous donnera les vraies informations que vous avez envie avec un développement qui va peut-être reprendre ce que nous avons aujourd'hui, parce qu'il n'y a pas du tout l'intention de jeter ces bonnes informations, dans un décret ou dans un budget que nous allons vous présenter. Nous allons reprendre ce qui est nécessaire, nous allons reprendre ce qui est utile, mais nous ne voulons pas rester cantonnés à ces éléments parce que l'évolution est telle qu'il est indispensable de vous donner d'autres informations. Donc, je pourrai vraiment prendre l'engagement ici que le futur ne sera pas inférieur à ce que vous avez aujourd'hui.

Et, finalement, n'oubliez pas qu'au mois de juin, vous m'avez tous dit que la répartition des tâches devait aboutir et qu'elle devait aboutir sans prolongation des délais, ce qui veut dire en 2010.

Donc, nous sommes à bout touchant avec le désenchevêtrement des tâches. Il y aura encore un travail colossal dans les services, dans l'Administration et au niveau du Gouvernement, et il y aura, ensuite, un travail aussi très important chez vous.

C'est quand même finalement cet élément essentiel qui ressort de la prolongation du décret: c'est d'aboutir à une prolongation de ce décret jusqu'au désenchevêtrement des tâches. Eh bien!, le désenchevêtrement des tâches, c'est pour l'année 2010. Vous savez que nous avons là un terme qui nous est imposé et nous voulons le respecter.

C'est dans ce sens que le Gouvernement maintient sa position et vous invite, cas échéant s'il devait y avoir un vote, à refuser cette motion.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le chef du département.

Der Staatsrat schlägt die Ablehnung der Motion vor und die Motionäre möchten diese aufrecht erhalten. Wir kommen somit zur Abstimmung.

Da das System immer noch nicht funktioniert, bitte ich die Stimmzähler ihres Amtes zu walten. Das sind: Maria Oester-Ammann, Georges Emery, Pierre-Alain Délitroz und Willy Giroud.

Wer die Motion annimmt, soll sich bitte erheben.

(...)

Wer diese Motion ablehnt, soll sich bitte jetzt erheben.

(...)

Enthaltungen?

(...)

Par 99 voix contre 17 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent la motion 1.009 de la commission de gestion.

Entrée en matière

5. LOI sur le cycle d'orientation (deuxième lecture)

Eintretensdebatte

GESETZ über die Orientierungsschule (zweite Lesung)

Présidente: Laetitia Massy / Berichterstatterin: Laura Kronig (Suppl.)

Discussion sur l'entrée en matière:

Hr. Grossrat (Suppl.) Alexander Allenbach, CSPO:

In der ersten Lesung hat sich die CSPO sehr kritisch zur Gesetzesvorlage geäussert und hat sich für Nichteintreten ausgesprochen. Hauptgründe der Kritik waren damals,

1. dass ein Gesetz in der Mitte einer Schulausbildung verankert werden soll, ohne die Schulen davor und dahinter zu berücksichtigen,
2. das Aufzwingen des Niveauunterrichts im ganzen Kanton mit der zusätzlichen Reduktion von heute drei Niveaufächern auf neu zwei im ersten Jahr. Dies stellt nach Meinung der CSPO einen Qualitätsverlust dar,
3. dass begabte Schüler in diesem Gesetz keinen Platz haben und nicht als erwähnenswert betrachtet werden,
4. dass dieses Gesetz hohe Kosten verursachen wird.

In der zweiten Kommission konnte die CSPO doch einige Abänderungen einbringen, so dass sie jetzt, wenn auch nach längerem Zögern für Eintreten ist.

Folgende Gründe haben die CSPO veranlasst mit wenig Begeisterung auf die Vorlage einzutreten.

Die CSPO ist immer noch der Meinung, dass das neue OS-Gesetz durchgedrückt werden soll ohne die vorangehende Primarschule oder auch die weiterführenden Schulen in die Überlegungen einzubeziehen. Damit werden für diese Stufen schon Vorentscheidungen zementiert.

Ein zweiter Grund, warum die CSPO auch mit dem neuen Vorschlag Mühe hat sind die Kosten, die dieses Gesetz verursachen wird. So werden die Kosten bei der Einführung des Gesetzes zirka 10 Millionen Franken betragen.

Sicher darf eine Verbesserung der Schulausbildung etwas kosten – sogar in dieser Höhe. Wenn aber dies zu Einsparungen auf den anderen Schulstufen führt (anscheinend wird unter anderem eine Erhöhung der Pflichtstundenzahl der Lehrkräfte auf anderen Schulstufen diskutiert), müsste sich die CSPO ihre Haltung zum Gesetz neu überdecken. Denn es kann nicht sein, dass die Qualitätsverbesserung auf der OS-Stufe zu Qualitätseinbussen auf anderen Schulstufen führt. Die CSPO lehnt eine Überwälzung der Kosten auf andere Schulstufen deshalb strikte ab.

Als einzige Partei hat sich die CSPO für die Förderung von begabten Schülern eingesetzt, wie dies heute von vielen Bildungsexperten gefordert wird. Kennen doch heute schon 21 Kantone die Schulbildung an Progymnasien. Für die Walliser scheint diese Förderung von leistungsfähigen Kindern nicht nötig zu sein. Hat doch keine andere Partei die CSPO bei ihrem Antrag, die vertikale Durchlässigkeit in den Gesetzestext aufzunehmen, unterstützt. Individuelle Durchlaufzeiten werden aber auch von HarmoS als sinnvolles Mittel zur Berücksichtigung individueller Begabung betrachtet.

Entfaltung des Bildungspotenzials und Chancengerechtigkeit bedeuten doch, dass allen Kindern optimale Lerngelegenheiten geboten und auch Begabte durch Schulstrukturen in ihrer Entwicklung nicht gebremst werden.

Ich möchte sie auch auf das Informationsblatt des Departements für Erziehung, Kultur und Sport von diesem Monat hinweisen in dem Staatsrat Claude Roch folgende Aussagen macht: "Die Kraft eines Volkes wird an seiner Fähigkeit gemessen, seine Jugend zu fördern" und weiter "jeder Jugendliche soll zum Höhepunkt seiner Qualität geführt werden". Sind dies nur schöne Worte oder gelten diese Aussagen auch für Begabte?

Ich möchte hier kurz zum heutigen WB Artikel zur Begabtenförderung der Dienststelle Stellung nehmen.

Es geht der CSPO hier um einen konkreten Eintrag der Begabtenförderung in den Gesetzestext und nicht um Weisungen. Das sind zwei Paar Schuhe.

Warum hat sich die CSPO schlussendlich doch noch entschlossen in die Debatte einzutreten?

1. Für den gezielten Unterricht vor allem in den Sprachen sollten die ersten Klassen für 6 – 8 Stunden in heterogene Halbklassen eingeteilt werden, deren Einteilung vom Departement begutachtet wird. Die Kommission hat sich vor allem auf Antrag der CSPO und der SPO zur Streichung des Wortes "heterogen" ausgesprochen. Zudem soll nach dem Willen der Kommission die Aufteilung in Halbklassen der Schulleitung überlassen werden, denn diese kennt ihre Schüler wahrscheinlich am besten.

Unverständlich war in diesem Zusammenhang die Erklärung des Departements, dass die Führung von drei Niveaufächern im ersten OS-Jahr nicht organisierbar sei, zumal in den heutigen Niveauschulen dies ja schon der Fall ist. So wird dann neu nur die Muttersprache und Mathematik – das ist im WB aus den Traktanden gefallen – in Niveaus geführt. Hatte das Departement hier Angst, dass man mit drei Niveaus wieder in die Nähe der Abteilungen rückt?

2. Die Übertrittsbedingungen in weiterführende Schulen wurden auf Antrag der CSPO abgeändert. Es gilt immer noch für einen Übertritt die Gesamtnote 4,5. Aber neu müssen nach dem Willen der Kommission zudem in 2 Niveaufächern die Note 4,5 oder höher erreicht werden und in den anderen 2 Niveaufächern keine ungenügenden Noten erreicht

werden, damit man in höhere Schulstufen aufsteigen kann. Dies gibt zum Beispiel mathematisch/naturwissenschaftlich begabten Schülern, die in Sprachen nicht gerade glänzen – und wir hier im Grossen Rat sind uns einig, diese Leute gibt es und gab es – es gibt diesen einseitig begabten Schülern eine etwas grössere Chance in höhere Schulen überzutreten. Dies gilt natürlich auch für einseitig Sprachbegabte.

Trotzdem man im Gesetz keinen einzigen Satz zu begabten Schülern verliert, stimmt das Departement mit der Kommission auf Drängen der CSPO überein die vertikale Durchlässigkeit in den Weisungen zum Gesetz schriftlich festzuhalten. Dies ist ein Schritt in die richtige Richtung – glauben wir – wenn zwar auch ein kleiner, zögerlicher Schritt.

Nun hat die CSPO beschlossen auf die Gesetzesvorlage einzutreten. Sie wird aber mehrere Abänderungsanträge in die Diskussion einbringen.

Die CSPO wird sich je nachdem, wie diese Anträge behandelt werden, für oder gegen die Vorlage entscheiden.

Erlauben sie mir zum Schluss noch eine Bemerkung.

Trotz dem mehr als 40 Jahre alten und der heutigen Zeit nicht mehr angemessenen Gesetz sind die Schulen des Kantons Wallis im interkantonalen Vergleich sehr gut positioniert. PISA 2006 und die hohen Abschlussquoten unserer Schüler an ETH und Universitäten bestätigen dies. Dies ist sicher zum grossen Teil den guten und motivierten Lehrkräften zu verdanken, die an den Walliser Schulen unterrichten. Die CSPO möchte hier diesen Lehrkräften ein grosses Merci aussprechen für ihre ausgezeichnete Arbeit. Schulqualität hängt also mehrheitlich von den Akteuren als von einem noch so modernen Gesetz ab. Dies ist doch etwas beruhigend zu wissen.

Merci.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat (Suppl.).

Die Technik funktioniert wieder. Also jene, die sich jetzt dann zu Wort melden, können am Platz bleiben und können sich wieder entsprechend melden.

Ich danke der Technik, dass sie so kurzfristig diese Reparatur durchführen konnte.

M. le député Pascal Bridy, PDCC:

Le groupe PDCC s'est appliqué à retravailler sur cette loi sur le cycle d'orientation dont la première mouture avait été largement acceptée en première lecture. Tout est dans le titre: orientation. Le CO, c'est la charnière entre l'école et la vie professionnelle, l'étape qui va permettre à nos enfants de déterminer leurs aspirations en les confrontant à leurs possibilités, tout en leur accordant le droit de continuer à apprendre à l'échelle de leurs capacités.

Ainsi, l'enseignement en classes homogènes permettra à chacun de progresser à son rythme et la perméabilité entre les niveaux, soit le passage facilité d'un niveau à l'autre, reconnaîtra à nos enfants leur droit de progresser et de se développer à leur rythme. Il est courant de trouver des élèves largement plus doués dans une matière que dans une autre, et la possibilité de suivre des cours adaptés à leurs facilités est un plus indéniable. Il est de même

courant de voir des élèves qui éclosent à une matière plus tardivement. De la même manière, l'augmentation du nombre d'heures accordées au dédoublement de classes pour l'enseignement de la deuxième langue permettra à chacun des élèves de mieux exprimer son potentiel. Il serait regrettable de refuser à certains élèves cette opportunité pour des raisons d'organisation interne, un souci d'adultes qui ne doit absolument pas entraver les chances de succès des élèves qui sont eux soumis à la bonne volonté des organisateurs. C'est pourquoi nous déposerons un amendement imposant le dédoublement des classes que la commission entendait seulement permettre. On peut comprendre les préoccupations des petits cycles aux effectifs de classe inférieurs à la moyenne cantonale; aussi laissera-t-on le soin de régler dans l'ordonnance le nombre d'élèves justifiant le dédoublement des classes.

Pour l'orientation, nous saluons finalement, après des discussions où se sont largement exprimés enseignants, parents et entrepreneurs, nous saluons à la majorité, l'obligation des stages en deuxième du CO, de manière à ce que chacun puisse constater, d'une part, que ses inclinations sont en adéquation avec le métier qu'il espère et, d'autre part, que le ou les métiers qu'il aborde peuvent lui permettre d'accéder à une formation de qualité et lui permettre d'évoluer dans sa formation, par exemple, par l'accession à la maturité professionnelle et à des formations supérieures. En effet, pour nombre de parents et pour bien des gens, le sommet de l'échelle de notoriété est représenté par "les études", un mot qui bien souvent ne rime à rien. Il fait quoi ton fils? Il fait des études. Et le tien? Il est électricien; après sa maîtrise fédérale, il a été engagé comme directeur de l'entretien de la partie électrique de l'anneau du CERN. Il est temps de remettre au goût du jour cette maxime qui semble un peu vieillotte: "Il n'y a pas de sot métier; il n'y a que de sottes gens". Nos entreprises ont besoin de professionnels compétents, besoin de chefs et de directeurs qui connaissent la partie. Et ce n'est pas le chef du département qui viendra nous dire le contraire puisqu'il affirme la nécessité de valoriser l'apprentissage.

Nous réitérons cependant nos interrogations et nos préoccupations concernant la faisabilité de la chose. En effet, l'augmentation du nombre de stagiaires impliquera une disponibilité accrue de la part des entrepreneurs et rien ne nous assure que le nombre de places de stage sera suffisant. Nous encourageons les associations professionnelles à faire passer le mot à leurs affiliés.

Enfin, nous avons entendu les chiffres concernant l'augmentation du nombre d'enseignants. Nous sommes curieux d'entendre celui qui concerne le nombre d'orienteurs.

A la fin de cette deuxième année et des stages, nous retrouverons des élèves désireux de suivre la voie de la maturité gymnasiale. Nous avons été surpris de la précision des statistiques concernant le nombre d'échecs en première année pour les élèves entrant au collège avec une moyenne inférieure à 4,5. Je reprends les chiffres cités: 95% des échecs en première année sont le fait d'élèves inscrits avec une moyenne inférieure à 4,5, donc 5% avaient une note supérieure; 67% des élèves obtiennent leur matu à l'issue des 5 années régulières, cela signifie que 33% ont été en échec à un moment ou à un autre; 15 à 20% des élèves échouent en fin de première année, mais 8% passent finalement leur matu..., des chiffres. Mais à la question du nombre de réussites pour les élèves inscrits avec moins de 4,5, il est répondu fort vaguement: de fortes chances que non, presque tous... Le souvenir de la première lecture et des regrets assurément. L'assouplissement des conditions d'admission au collège, c'est un édulcorant artificiel dans un café qui reste bien amer.

Concernant la suppression de l'examen d'admission pour les élèves qui ne remplissent pas les conditions d'admission, je vous laisserai apprécier la réponse du chef de service: dépenses et gain retiré ne coïncident pas. Le Parlement a souvent la mémoire courte, mais la session du budget est si proche..., dépenses et gain, une expression bien triste quand on parle d'humanité et de formation. Coupons en haut, coupons en bas, ils porteront si bien l'uniforme. Il fut un temps où on disait: "C'est Mozart qu'on assassine."

Pour terminer, nous avons longuement disserté sur l'opportunité de proposer un amendement concernant l'introduction de psychologues à disposition des CO pour apporter des solutions aux problèmes de comportement, de violence ou autres. Nous sommes d'avis que cet objet est important, trop important pour être passé sous silence, mais nous estimons que ce n'est pas dans la loi sur le CO que cela doit être introduit. Ce serait trop réducteur de ne pas inclure dans la réflexion l'école primaire ou les écoles post obligatoires ou le centre de formation professionnelle. En outre, l'étude des coûts et de l'organisation de la mise en place n'a pas pu être effectuée préalablement. Aussi nous rallions-nous à la proposition de la commission de charger la commission thématique de faire le nécessaire en étudiant les modalités de collaboration entre les milieux scolaires et le Service de la jeunesse. Nous attendons de la commission thématique qu'elle s'attelle à la tâche au plus vite et qu'elle nous fasse part de l'évolution de sa réflexion.

Nous acceptons bien sûr l'entrée en matière.

Hr. Grossrat Urs Kuonen, CVPO:

Vorerst möchte ich allen danken, die an diesem Gesetz über die Orientierungsschule mitgearbeitet haben. Es ist wohl wahr, dass ein Gesetz Richtlinien und Grenzen festlegt, die die Zusammenarbeit und das Zusammenleben erleichtern sollen. Es gibt uns eine Bandbreite, einen Spielraum an, welche oder welcher von allen eingehalten werden muss.

Deshalb ist es wichtig, auch nach der eingehenden Bearbeitung durch die zweite Kommission, Abänderungsanträge, aufgeworfene Fragen und Stellungnahmen der Fraktionen zu prüfen und diese respektvoll zu behandeln und falls zwingend zu integrieren.

Nach eingehender Prüfung des Gesetzes über die Orientierungsschule durch die CVPO beantragen wir folgende Abänderungen einzubringen:

Punkt 1:

Artikel 25

In diesem Artikel spricht man in der französischen Fassung von fünf bis sieben Wochenlektionen pro Stammklasse, in der deutschen Fassung von vier bis sechs. Hier beantragen wir die Anpassung der deutschen Version auf fünf bis sieben Lektionen zu setzen.

Punkt 2:

Terminologie "Schuldirektionen/Schuldirektor" / "Schulleitungen/Schulleiter"

Nach Auskunft des Departements wurde der Begriff "Schulleitungen/Schulleiter" gewählt, weil er moderner und in der Deutschschweiz gebräuchlicher als der Begriff Schuldirektor sei. Da aber das neue Gesetz für die OS im Kanton Wallis gültig sein wird, stehen dieser Begründung Argumente gegenüber, die für die Beibehaltung des Begriffs "Schuldirektor" sprechen.

Eine kantonal einheitliche Bezeichnung bezüglich "Schuldirektionen/Schuldirektor" sowohl im Unter- als auch im Oberwallis ist wichtig,

- weil damit die Einheit des Kantons gewahrt wird und im Gesetzestext zum Ausdruck gebracht wird,

- weil der Begriff "Schulleitungen" im Kanton Wallis zu Missverständnissen führen wird. Die Schulen werden bei uns auch durch die Schulkommissionen mitgetragen. Die Bezeichnung "Schulleitungen" schliesst damit auch die Schulkommission mit ein, was aber offensichtlich nicht die Absicht des Gesetzes ist und durch die Bezeichnung "Schuldirektion" im Unterwallis klar abgegrenzt ist. In den Oberwalliser Regionen, in denen bereits heute ein "Direktionsrat" besteht, werden die Stellvertreter des Schuldirektors als Schulleiter bezeichnet (siehe Naters, Visp, Brig-Glis oder Zermatt),

- auch darum weil eine Abänderung unnötige Folgekosten in den Regionen und Gemeinden mit sich bringen würde (Drucksachen, Logos, Homepages etc.) ganz zu schweigen von den notwendigen Reglementanpassungen,

- weil die Bezeichnungen "Schuldirektionen/Schuldirektor" der Philosophie des Gesetzes wesentlich besser entspricht. Der Kanton Wallis will zukünftig die Schuldirektionen/Schuldirektoren stärker gewichten (siehe dazu auch die letztjährige Botschaft). Damit wird eine klare Philosophie deutlich: Die Rolle des Direktors und der Lehrperson ist damit eindeutiger festgelegt,

- ebenso weil der Vergleich und der Bezug zu den Bezeichnungen in der Deutschschweiz nicht sinnvoll und teilweise unkorrekt ist. Hinter der deutschschweizerischen Bezeichnung "Schulleiter" steht meistens eine andere Philosophie. Die Leitung und die Lehrpersonen sind sehr oft in derselben Funktion vereinigt. Die Rollenverteilung ist viel weniger deutlich. Manche Kantone helfen sich daher über die übergeordnete Struktur mit der Bezeichnung "Rektor" aus,

- weil auch der Kanton Freiburg als zweisprachiger Kanton am kantonal einheitlichen Begriff der Schuldirektion festhält.

Die CVPO beantragt aus all diesen Gründen, dass die Terminologie "Schuldirektionen/Schuldirektor" auch im deutschen Text des Gesetzes übernommen wird.

Punkt 3:

Einschränkungen in den Bereichen Primarschule und Sekundarstufe II

Hier macht die CVPO darauf aufmerksam, dass das neue OS-Gesetz bei einer Anpassung der Gesetze der Primarschule oder der Sekundarstufe II nicht bindend sein darf und somit Änderungen verunmöglicht. Das OS-Gesetz muss bei einer allfälligen Anpassung einer anderen Schulstufe überprüft und falls notwendig überarbeitet werden.

Punkt 4:

Begabtenförderung

Im neuen Gesetz sollten die Möglichkeiten zur Förderung von begabten Kindern mehr berücksichtigt werden. Es sollte ein zusätzlicher Artikel geschaffen werden, in dem aufgeführt wird, dass ein Schüler je nach Entwicklungsstand eine Klasse überspringen kann.

Eine alternative Lösung sieht die CVPO mit der Einbindung eines Artikels im allgemeinen Schulgesetz von 1962 im Sinne des Überspringens von Klassen während der gesamten obligatorischen Schulzeit.

Die Begabtenförderung ist zwingend im Gesetz zu verankern und nicht wie bisher in einem Konzept festgehalten bleiben. Das Gesetz soll mit unserem vorgeschlagenen Artikel ergänzt werden.

Punkt 5:

Schnupperlehre

In diesem Artikel wird das Absolvieren der Schnupperlehre in der 2. OS als obligatorisch festgelegt. Es stellt sich nun die Frage, ob es genügend Betriebe gibt, welche die Aufnahme der Schüler garantieren, oder auch für zwei oder mehrere Tage bereit sind, eine Betreuungsperson zur Verfügung zu stellen. Diese Garantie kann leider auch nicht durch die Berufsverbände gegeben werden. Ausserdem ist es fraglich, ob zum Beispiel ein Schüler, der schon weiss, dass er das Gymnasium besuchen will, noch eine Schnupperlehre besuchen muss.

In der Antwort von Herrn Staatsrat Roch in der ersten Lesung wurde für die zweite Lesung eine Liste von Lösungsmöglichkeiten und eine präzise Antwort versprochen. Es stellt sich die Frage, ob Verträge mit den Verbänden nun unterzeichnet werden konnten, ja oder nein.

Die CVPO beantragt aus den obgenannten Gründen diese Schnupperlehre nicht als obligatorisch, sondern als empfohlen zu bezeichnen.

Punkt 6:

Ressourcenprobleme

Bei der Umsetzung des Gesetzes braucht es für das teilweise Unterrichten in Halbklassen und die Stärkung der Berufswahl deutlich mehr Ressourcen, sprich auch mehr Lehrkräfte. Schon jetzt gibt es auf der OS-Stufe Lehrkräfte, die nicht über eine stufengerechte Ausbildung als Sekundarlehrer verfügen, da qualifizierte Lehrkräfte mit Sekundarlehrerdiplom fehlen. Ausserdem werden in der nächsten Zeit viele Lehrpersonen pensioniert, zum Beispiel die Jahrgänge 1950 und 1951. Der Kanton Wallis geht somit einem grossen Mangel an qualifizierten Lehrkräften entgegen.

In diesem Zusammenhang weist die CVPO auf das fehlende und längst fällige Lehrerstatut hin, welches einen Zusammenhang mit der unbefriedigenden Situation bei der Anstellung von Lehrpersonen hat.

Die CVPO stellt sich nun folgende Fragen:

Wann wird das DEKS dem Grossen Rat dieses Lehrerstatut unterbreiten?

Wie begegnet das DEKS dem drohenden Lehrermangel auf OS-Stufe?

Wie sieht es mit der Nachqualifizierung der Lehrpersonen aus, die jetzt auf der OS-Stufe ohne ein Sekundarlehrerdiplom unterrichten?

Die CVPO wünscht auch Informationen darüber, wie die für die Umsetzung des neuen OS Gesetzes benötigten Lehrkräfte rekrutiert bzw. ausgebildet werden können.

Punkt 7:

Abwanderung der OS Lehrpersonen

Im Gegensatz zur Primarschulstufe haben wir einen Lehrermangel auf der Orientierungsstufe. Es gibt ausgezeichnete Primarlehrpersonen, die sehr gerne auf der OS-

Stufe unterrichten würden. Berufsbegleitende Ausbildungen sollen helfen, diesen Notstand zu lindern. Leider gibt es im Oberwallis bis jetzt keine solchen Ausbildungen. Unsere Primarlehrer müssen in die Deutschschweiz und werden nach der Ausbildung wahrscheinlich auch dort bleiben. Es ist dringend nötig, dass die PH Wallis fürs Ober- und Unterwallis Ausbildungsprogramme anbietet, damit Primarlehrpersonen die berufsbegleitende Weiterbildung absolvieren können.

Punkt 8:

Schulpsychologen oder Sozialarbeiter an der OS

Wie bereits in der ersten Lesung durch verschiedene Parteien gefordert, soll eine Unterstützung der Schule, der Schüler, der Eltern und der Lehrpersonen durch Schulsozialarbeiter im Gesetz verankert werden.

Die Thematik der verhaltensauffälligen Schüler kann nicht über das Jugendgesetz, wie es die Meinung von Herrn Staatsrat Roch ist, geregelt werden. Es ist auch nicht nur die Aufgabe der Gemeinden, sondern auch diejenige des Kantons, in Zukunft für eine gute Schulsozialarbeit verantwortlich zu sein. Wir brauchen keine Schulpsychologen – die machen bereits ihre Arbeit im ZET – sondern wir brauchen Schulsozialarbeiter, welche täglich vor Ort sind und dort möglichst frühzeitig schwierige Schüler betreuen, damit Eskalationen vermieden werden können.

Deshalb fordert die CVPO die Regelung der Schulsozialarbeit im neuen Gesetz über die Orientierungsschule und hinterlegt einen Abänderungsantrag. Sollte dieser nicht angenommen werden, hinterlegt die CVPO eine Motion, in welcher sie die Regelung der Schulsozialarbeit im neuen Gesetz über die Orientierungsschule und im allgemeinen Schulgesetz oder der obligatorischen Schule fordert.

Wir schlagen folgenden Abänderungsantrag vor:

Schüler und Lehrpersonen werden in Erziehungsfragen mit verhaltensauffälligen Schülern und Klassen von einem Schulsozialarbeiter unterstützt.

Zwei weitere Änderungen hat die CVPO eingegeben, die nur unwesentlicher Natur sind. Zwei weitere Anträge, die wir eingebracht haben, betreffen die juristisch korrekte Formulierung des Gesetzes.

In dem Sinne trotz all dieser Ergänzungen der CVPO danken wir nochmals den Kommissionen, dem Staatsrat und dem Departement für die geleistete Arbeit.

Die CVPO spricht sich für Eintreten aus, fordert aber die Überarbeitung der angesprochenen Abänderungsanträge.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terretaz, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

La loi sur le cycle d'orientation permet d'améliorer le fonctionnement des cycles, la formation et l'orientation des élèves. Le projet de loi présenté aujourd'hui a un coût que l'Etat doit assumer pour une réelle amélioration de la formation et de l'orientation des élèves.

Par exemple, permettre une bonne orientation demande un volume de travail conséquent aux psychologues pour former les enseignants à l'élaboration des bilans de

compétence, pour aider à trouver et effectuer un suivi des stages pour les élèves. L'effectif des orienteurs n'a pas évolué depuis 1974 alors que le nombre d'élèves, lui, a fortement augmenté et que le travail s'est complexifié et intensifié.

Permettre l'apprentissage de la deuxième langue en groupes restreints demande aussi une augmentation d'enseignants bilingues. Les échanges linguistiques représentent également une charge de travail supplémentaire pour permettre l'encadrement des élèves encore jeunes éloignés de leur famille et nécessitant un enseignement renforcé.

L'alliance de gauche ne souhaite pas que les décisions inscrites dans le projet de loi restent lettre morte faute de moyens financiers et de personnel formé. M. Claude Roch, le Conseil d'Etat et le Parlement ont-ils la volonté ferme d'accorder les budgets permettant l'engagement des personnes supplémentaires soit pour l'orientation, soit pour l'apprentissage de la deuxième langue afin de répondre aux exigences de la nouvelle loi? Notre groupe sera attentif lors des prochains budgets à une attribution suffisante des postes de travail permettant une application concrète des décisions prises dans cette loi.

L'article 24 modifié par la deuxième commission inquiète une partie de notre groupe. En effet, le texte tel que proposé permettrait aux directeurs de cycle d'orientation d'offrir à leurs élèves un apprentissage de la deuxième langue en petits groupes homogènes, ce qui est contraire à l'esprit de la loi qui veut encourager l'apprentissage de la deuxième langue avec de petites classes hétérogènes. Nous déposons donc un amendement qui demande le retour au texte de la première commission.

Dans un autre domaine, notre groupe s'est interrogé pour savoir comment permettre aux différents cycles d'orientation de gérer les élèves perturbateurs. Comme le changement de cycle ou le passage momentanément dans des classes relais n'est parfois pas suffisant, nous voulons que les directeurs de cycle d'orientation puissent se faire aider par des personnes extérieures qui sont spécialement formées pour dialoguer avec les adolescents ayant des problèmes graves de comportement. Notre groupe déposera donc une motion soit pour modifier la loi sur la jeunesse, soit pour l'intégrer dans la loi sur l'école de manière à permettre aux directeurs de cycle la possibilité de faire appel à des professionnels extérieurs à l'école pour qu'un réseau pluridisciplinaire aide les jeunes lorsque leur situation nécessite une aide au-delà du cadre scolaire.

La commission s'est beaucoup préoccupée du passage du cycle au collège et des risques de redoublement des élèves partant au collège déjà en deuxième année alors que leur moyenne est inférieure à 4,5. Elle a adouci le texte de la première commission en permettant de partir au collège si l'on a 2 notes sur les 4 en niveau I à 4,5 et plus et aucune note insuffisante. Personnellement, je pense que si les programmes de la troisième année du cycle s'améliorent et que l'élève moyen n'a pas l'impression de perdre son temps en effectuant une troisième année, moins d'élèves désireront quitter le cycle en deuxième année, car il faut avoir le courage de reconnaître que souvent une première année de collège, en tout cas jusqu'à l'heure actuelle, même avec un échec permettait à l'élève de progresser plus vite et mieux que s'il était resté en troisième année de cycle.

Je voudrais vous dire que si la réussite au collège est importante, elle ne concerne cependant qu'une minorité de jeunes et nous devons aussi nous inquiéter des échecs en première année d'apprentissage. Les jeunes qui n'arrivent pas à obtenir un CFC risquent fort de ne pas s'intégrer dans le monde du travail et de se retrouver en marge de la société.

Notre groupe accepte l'entrée en matière et se réjouit de la mise en application de cette nouvelle loi qui devrait améliorer la formation et l'orientation des élèves en fin d'école obligatoire. L'école doit permettre à chaque enfant de développer son potentiel et d'apprendre à son rythme. Ce challenge n'est pas si facile à réaliser, car le fossé entre les élèves doués et les élèves plus faibles ou plus lents se creuse à mesure qu'ils grandissent et le risque de nivellement existe si l'on n'offre pas une formation exigeante et performante pour tous les jeunes. Donnons-nous les moyens d'offrir à nos enfants une école de qualité, car des jeunes bien formés sont la véritable richesse pour le futur de notre canton.

Merci.

M. le député Aldo Resenterra, PLR:

Après la rentrée des classes, c'est la rentrée parlementaire, et elle tombe bien, nombre de députés se sentent, familièrement parlant, particulièrement concernés par les modifications de la loi sur le cycle d'orientation.

Cette deuxième lecture a confirmé le travail effectué en première lecture. La deuxième commission ne propose que quelques ajustements rendus nécessaires par les interventions et décisions prises lors de la session de février.

Le groupe PLR se réjouit de voir que les intentions et les propositions du département en ce qui concerne les orientations du futur cycle sont soutenues par cette deuxième commission.

Les principales innovations du texte initial se retrouvent aujourd'hui dans la loi qui vous est soumise pour approbation. En bref, un système cantonal unique, une professionnalisation des directions, une mission dans l'orientation, une introduction progressive des niveaux, une augmentation des exigences de passage, un dédoublement possible des classes pour l'apprentissage des langues.

Le temps écoulé entre ces deux lectures a permis de les appréhender positivement et de comprendre les buts poursuivis, ce qui est particulièrement important sur la décision prise concernant l'apprentissage de la langue 2 en première du CO.

Ce nouveau CO s'intégrera mieux dans l'harmonisation générale des niveaux d'études requis pour les formations futures.

Bien sûr, des propositions d'amendement seront déposées. Nous en avons d'ailleurs déposé quatre. Mais, nous devons le reconnaître, si, d'aventure, elles n'étaient pas acceptées, notre intention de soutenir cette nouvelle loi n'en souffrirait pas forcément.

Nos propositions concernent en premier lieu l'admission à la formation gymnasiale. Nous préférons la version de la première commission avec trois notes à 4,5. Cette exigence devrait, par contre, être accompagnée d'une possibilité de rattrapage par un examen, examen identique à la situation actuelle régie par l'ancienne loi. Cette demande concerne aussi l'admission à la formation en écoles de commerce et de culture générale.

Un autre point essentiel et qui doit clairement être exprimé est celui de la gratuité de la scolarité obligatoire. Les formations particulières ne doivent pas coûter aux élèves plus que la formation de base. L'ordonnance y relative doit définir les principes de financement des communes et cela en comptant les frais de déplacement.

Notre dernière proposition concerne les stages pratiques. Il nous semble plus judicieux d'offrir la possibilité de faire plusieurs stages à un élève qui cherche son orientation plutôt que d'obliger un stage à un élève partant pour une voie gymnasiale et qui se verra offrir un vaste choix durant ses années de collège.

Sur ces considérations, le groupe PLR soutient, à l'unanimité, l'entrée en matière.

Merci.

M^{me} la députée Patricia Casays, PDCB:

Mandatée par le Grand Conseil, la deuxième commission s'est penchée avec beaucoup d'attention sur la loi concernant le cycle d'orientation.

Pour rappel:

- le cycle d'orientation a besoin d'une réforme permettant de maintenir la bonne qualité de l'école valaisanne;
- le cycle d'orientation doit perfectionner sa mission d'orientation afin de mieux orienter les jeunes dans le choix de leur formation;
- les directions des écoles doivent être professionnalisées.

Cette nouvelle loi propose un système cantonal unique à niveaux avec l'introduction progressive des branches enseignées à niveaux. Le groupe PDCB a approuvé dans son ensemble les modifications apportées par la deuxième commission aux articles 24, 25 et 26, notamment le dédoublement des classes pour certains cours, en priorité pour la langue 2 en première année du CO.

Le fait d'une structure ouverte dans l'ensemble des 3 ans avec des transferts possibles en cours et au terme de l'année scolaire en fonction des capacités des élèves est une bonne initiative.

A noter qu'à la fin de l'article 45 concernant les élèves concernés par les mesures renforcées d'enseignement spécialisé, il faut apporter une petite modification. Ces mesures sont décrites à l'article 43 et non à l'article 40 comme mentionné.

Par ailleurs, nous saluons l'orientation renforcée avec l'espace orientation dans la grille horaire, le stage obligatoire pour tous avant la fin de la huitième année ainsi que le portfolio d'orientation. Néanmoins, le groupe PDCB aimerait mettre l'accent sur les places de stage pour tous ces étudiants en précisant qu'il faudra s'assurer que des places soient disponibles en suffisance, facteur très important pour l'avenir de notre jeunesse.

En ce qui concerne l'augmentation des exigences pour le passage de la 2CO au collège (art. 65), le groupe PDCB est favorable à la proposition de la deuxième commission qui est de relever la moyenne générale à 4,5 avec quatre niveaux I dont deux notes à 4,5 au moins et aucune note insuffisante dans les branches à niveaux.

Pour terminer, cette loi, qui devrait entrer en vigueur à l'automne 2011, harmonise le système du CO sur tout le Valais en privilégiant la philosophie des niveaux, ce qui permettra à chaque jeune de s'épanouir dans les mêmes conditions.

A l'unanimité, le groupe PDCB entre en matière et remercie la deuxième commission pour son travail. Merci.

M. le député (suppl.) François Pellouchoud, UDC:

Nous voici arrivés à la deuxième lecture de cette loi sur le cycle d'orientation.

Le groupe UDC accepte l'entrée en matière.

Toutefois, nous ne sommes toujours pas convaincus du bienfait du dédoublement de la langue 2 en première année et de revenir en branche à niveaux dès la deuxième. Nous ne comprenons pas, malgré toutes les explications reçues, les raisons fondamentales de ce changement uniquement pour une année, si c'était pour les deux ou trois ans, mais un élément nous échappe et des non-dits sont sous-entendus.

Le durcissement du passage entre la deuxième année du CO et le collège est une très bonne chose. Cela permettra de revaloriser la troisième année du CO.

Nous sommes satisfaits des mesures pédagogiques et des cours d'appui qui sont et qui seront donnés aux élèves en ayant besoin. Il vaut la peine de consacrer quelques heures à ces élèves afin que plus tard dans la vie, ils puissent avoir un bon bagage pour bien démarrer leur vie professionnelle. Toutefois, il ne faudra pas que ces heures deviennent une décharge pour les parents devant leur devoir d'éducation de leurs enfants.

Nous sommes toujours sceptiques sur le fait que les stages en entreprise aient un caractère obligatoire pour tous les élèves avant la fin de la deuxième année du CO. Nous avons pris bonne note des propos du chef du département qui nous assure que les milieux professionnels n'auront aucun problème d'organisation, d'intégration des disponibilités pour faire connaître nos métiers à tous ces jeunes, même à ceux qui ont déjà découvert leur voie.

Le groupe UDC doit aussi faire part de quelques inquiétudes concernant l'application de la loi. En effet, il ne faudrait pas que des directives ou l'ordonnance puissent avoir une influence plus importante que certains articles de la loi. Pour illustrer notre inquiétude, je citerai un petit point qui sort du contexte propre de cette loi, mais qui trouve quand même un écho à l'article 60: la durée de l'année scolaire. Elle est régie par des dispositions spécifiques en la matière. Nous désirons soulever le problème de la rentrée scolaire fixée à la mi-août. En effet, pour que ces jeunes puissent aussi faire des démarches personnelles de stages en entreprise, pour leur laisser le temps de se ressourcer et aussi de permettre aux parents de ne pas partir en vacances tous en même temps, au moment où les tarifs sont exorbitants, il serait souhaitable que le département revoie sa copie et décide de repousser la date de la rentrée.

Le groupe UDC, comme dit auparavant, accepte l'entrée en matière, mais est et sera vigilant afin que l'esprit dans lequel avait été élaborée "E2000" ne fasse pas son apparition dans les prochains textes de loi soumis à ce Parlement.

Je vous remercie de votre attention.

Hr. Grossrat Norbert Minnig, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Im Februar hat sich der Grosse Rat mit grosser Mehrheit für heterogene Klassen an der Orientierungsschule ausgesprochen und somit klar für die Integration und ein einheitliches Schulsystem. Somit hat man einen grossen Schritt in die richtige Richtung getan. Unbestritten ist auch, dass Mathematik und die Muttersprache ab der ersten OS in Niveaus unterrichtet werden.

Die erste Fremdsprache soll in heterogenen Halbklassen geführt werden. Es ist ein Schwachpunkt in diesem Gesetzesentwurf, dass man die zweite Landessprache erst ab der zweiten OS in Niveaus führen will. In Wirklichkeit ist es aber so, dass gerade im Fremdspracherwerb die Leistungsschere sehr rasch weit auseinander geht. Nach vier Jahren Fremdsprachenunterricht in der Primarschule darf man es nicht verantworten die sprachbegabten Schüler in den heterogenen Halbklassen zu unterfordern und zu bremsen. Passt man sich den guten Schülern an, gibt es eine klare Überforderung für die schwachen Schüler, die dann die Flinte endgültig ins Korn werfen. Ist das Chancengleichheit?

Die dritte Fremdsprache sollte ab der zweiten OS in Niveaus unterrichtet werden. Ich gehe sogar so weit zu behaupten, dass in Englisch eine Einteilung in Niveaus bereits nach dem 1. Semester machbar wäre. Dies ist aber nicht möglich aus organisatorischen Gründen. In der ganzen Diskussion darf man nicht vergessen, dass die Abnehmer der OS – wie Kollegium und Handel – einen gewissen Stoff voraussetzen.

In den letzten Jahren hat man viel für leistungsschwache Schüler getan. Im Gegenzug sollte man nicht durch solche unverständlichen Massnahmen die guten Schüler behindern. Schwache Schüler haben Anrecht auf Förderung, ebenso haben gute Schüler das Recht auf Nichtbehinderung. Weiter sprechen personelle und finanzielle Überlegungen klar für die Niveaus und somit gegen die Halbklassen. Nehmen wir einmal ein OS Zentrum von mittlerer Grösse wie Leuk. 100 Schüler beginnen neu das Schuljahr in der ersten OS. Dies ergibt fünf Stammklassen à 20 Schüler. Erfahrungsgemäss sind etwa 60 Prozent der Schüler an der ersten OS dem Niveau I zugeteilt. Mit diesen Zahlen kann man davon ausgehen, dass es für die Organisation des Schuljahrs drei Niveaus I mit 20 Schüler und zwei Niveaus II braucht. Für die schwächeren Schüler benötigt man zusätzlich eine Lehrperson für Hilfs- und Fördermassnahmen, also total 6 Lehrkräfte.

Bei Halbklassen braucht es fünf mal zwei – also total zehn Lehrkräfte – die Hilfsmassnahmen nicht eingerechnet.

Es stellt sich die Frage wo finden wir diese ausgebildeten Lehrkräfte mit der entsprechenden Ausbildung und der Fähigkeit, schwachen Schülern, Niveau II Schülern und Niveau I Schülern fachlich gerecht zu werden. Tatsache ist, dass an der OS schon jetzt Lehrkräfte eingestellt werden müssen, die nicht über die entsprechenden Diplome und Ausbildung verfügen.

Dass bei Halbklassen der Personalaufwand grösser ist, wird sicher niemand bestreiten. Gleichzeitig darf man aber die finanziellen Auswirkungen nicht ausser Acht lassen. Haben wir auf die Dauer das nötige Geld? Früher bei der Einführung der Niveaus hat es geheissen, man könne kleine Gruppen machen. Klar, heute ist es zum Teil wirklich so, dass man kleine Gruppen hat. Aber man hat auch Niveaus von 22, 23 und 24 Schülern.

Wo Menschen an der Arbeit sind, menschelt es. Wer gibt uns die Garantie, dass die Halbklassen nicht als versteckte Niveaus geführt werden? Ich selber bin in der Schulleitung und könnte mir durchaus eine andere Aufteilung der Schüler als eine alphabetische in L2 und L3 vorstellen.

Zum Kapitel 4 – allgemeine Organisation der OS – werden wir bezüglich Halbklassen und Niveaus für L2 und L3 Änderungsanträge hinterlegen.

Wir sind einmal mehr einen Schritt voraus. Heute hat die ADG eine Motion für die Einführung der Schulsozialarbeit im Rahmen der kantonalen Gesetzgebung hinterlegt.

Ein gesunder Menschenverstand ist gefragt, der in diesem Saal ja reichlich vorhanden ist.

In diesem Sinne ist die SPO für Eintreten.

Vielen Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

La discussion est close.

M^{me} la députée Laetitia Massy, PLR, présidente de la deuxième commission parlementaire:

Lors de la première lecture, le projet de la nouvelle loi sur le cycle d'orientation avait suscité un débat nourri au sein de ce Parlement et avait, au final, rencontré une large approbation puisque 93 députés l'avaient soutenu contre 3 non et 20 abstentions.

Cette révision du cycle d'orientation est nécessaire; tout le monde ou presque l'a d'ailleurs souligné ce matin. La mouture proposée résulte d'un large consensus entre les milieux professionnels concernés. Si certaines associations, notamment dans le Haut-Valais, ont émis quelques doutes, les opinions ont évolué entre les deux lectures et la loi bénéficie aujourd'hui d'un large soutien.

Le système proposé présente plusieurs avantages; nombreux sont ceux qui ont été soulignés ce matin. Tout d'abord, il permet de mettre en place le même système dans tout le canton. Ensuite, il permet de renforcer la mission d'orientation et pas seulement en troisième année, ce qui constitue un plus pour la jeunesse de notre canton, pour la formation en général et qui permet aussi de contribuer à valoriser et à étoffer la dernière année du CO.

Relevons également la volonté de ne pas figer un élève dans une filière dès la fin de l'école primaire. Le système proposé permet, en effet, une orientation progressive en introduisant seulement deux niveaux en première année, puis quatre pour les deux dernières années.

Le relèvement des exigences pour le départ anticipé au collège, c'est-à-dire à la fin de la deuxième année, permettra également de limiter les dramatiques échecs que l'on constate en première année, qu'ils soient dus à une mauvaise orientation ou qu'ils soient dus à un manque de maturité. Il faut savoir que, bien souvent, ces échecs mettent en péril la suite de la scolarité de ces jeunes. La commission soutient donc activement le relèvement à 4,5 de la moyenne générale pour pouvoir quitter le CO plus tôt. Elle a cependant décidé, à une large majorité, de ne pas préteriter un élève qui serait excellent dans les branches littéraires, mais un peu plus

faible dans les branches scientifiques, ou l'inverse bien entendu, en exigeant deux branches à niveaux à plus de 4,5 au lieu des trois exigées. Les propos entendus ce matin nous montrent qu'il y aura des discussions, mais que la plupart soutiennent cet argument.

Au chapitre des avantages, citons encore le fait que l'équilibre entre les branches scientifiques et les branches littéraires est respecté et il est vrai que proposer, comme nous l'avons entendu plusieurs fois, de mettre à nouveau la langue 2 à niveaux contribuerait à recréer une inégalité entre les branches scientifiques et les branches littéraires.

Dans un autre chapitre, la commission est convaincue que l'importance pour nos jeunes de partir apprendre les langues est grande en effectuant, par exemple, une année dans l'autre partie du canton. Afin de réparer une inégalité de traitement entre les jeunes et surtout parce qu'il s'agit de l'enseignement obligatoire, il a été décidé de renforcer l'article 55 concernant l'enseignement immersif en demandant aux communes de participer financièrement aux frais d'écologie. En effet, actuellement, il faut savoir que certaines communes le font, d'autres partiellement et d'autres pas du tout. Il est important de rétablir un équilibre.

La question des classes sports-études ou à orientation artistique a également été discutée. Une ordonnance sera bientôt proposée étant donné qu'un groupe de travail est actuellement sur pied. Ce groupe de travail regroupe les représentants des milieux sportifs et scolaires, et va permettre de clarifier la situation actuelle.

En première lecture, cependant, quelques points avaient divisé certains députés et mandat avait été donné à la deuxième commission de plancher en particulier sur l'enseignement de la langue 2 et sur la question du psychologue. Beaucoup de choses ont été déjà dites par mes préopinants, je vais donc résumer. Tout d'abord, concernant l'enseignement de la langue 2, la commission a consacré énormément de temps à décider du statut qu'il fallait lui accorder. Nous avons, par exemple, rencontré des directeurs qui ont participé à une sorte d'étude de projection de l'organisation de leur année scolaire selon les directives de la nouvelle loi et ces derniers qui représentent donc de grands centres scolaires, de petits centres scolaires, du Haut, du Bas, de la montagne et de la plaine, eh bien!, ces différents centres scolaires, apparemment, pourraient tout à fait mettre en place cette nouvelle loi sans qu'il y ait de grands problèmes et surtout ce serait applicable en termes d'objectifs et en termes d'organisation. Il est vrai qu'en première lecture, des doutes avaient été émis sur l'utilisation des heures prévues pour le dédoublement. Eh bien!, ces heures, telles qu'elles sont proposées, à savoir entre 6 et 8 en première, entre 5 et 7 en deuxième et entre 4 et 6 en troisième, permettent tout à fait de les consacrer aux langues. A ce sujet et pour la deuxième fois, permettez-moi d'adresser nos excuses aux députés du Haut-Valais. Il est vrai qu'il y a une coquille dans le texte, mais c'est une coquille qui est due à un malheureux copier-coller. Il est vrai que j'avais répondu par e-mail en disant que c'était vraiment une coquille et pas du tout une volonté de couper le nombre d'heures.

Ainsi, la commission est parvenue à la conclusion qu'il était nécessaire de voir la langue 2 enseignée en petits groupes. Il est vrai que cela permet de développer des objectifs de communication. Si nous avons enlevé dans le texte le fait qu'il est possible d'attribuer ces heures, ce n'est pas du tout pour ne pas avoir ces heures données pour la langue 2, mais bien parce que, dans notre canton, nous avons de tout petits centres dans certaines régions périphériques et il serait complètement aberrant de vouloir dédoubler des effectifs qui sont déjà tout petits. Mais, il est bien clair que la commission souhaite, et le rappelle ici en plenum, que ces cours soient donnés dans de petits groupes; c'est certain.

La deuxième commission a également abordé la question du psychologue. Le groupe PDCC a repris l'essentiel de l'argumentaire; je ne vais pas tout le redévelopper. Il est certain que le sujet est beaucoup trop important pour être uniquement confié à une commission de deuxième lecture. Il faut qu'il y ait une réflexion plus globale, englobant également les coûts, les synergies qui peuvent être développées avec le Service de la jeunesse, les structures exigeantes comme les travailleurs de rue, et surtout il est important que cette structure concerne également l'école primaire et les écoles qui viennent après.

Dernier point peut-être avant de passer à l'examen de certains éléments. La deuxième commission s'est aussi interrogée, suite au dépôt de certaines questions de commissaires, et s'est intéressée aux surdoués. Les propos entendus ce matin nous montrent qu'il y a apparemment une véritable préoccupation dans le Haut-Valais. Eh bien!, cette possibilité, et ceci nous a été confirmé par le département, existe déjà à travers une directive du département, mais en général elle devrait concerner des élèves de primaire puisqu'il n'est pas possible de passer de la première du CO directement au collège.

Alors, sans vouloir revenir sur tous les éléments, ces questions-là avaient été déjà posées en commission, je pense qu'elles seront à nouveau traitées par la deuxième commission demain après-midi durant notre séance, dont nous vous informerons des horaires précis à la fin des débats de demain.

J'aimerais donc remercier tous les groupes pour leur entrée en matière et je vous remercie de votre attention.

Le président:

Merci, Madame la présidente de la commission.

Je donne maintenant la parole au président du Gouvernement en présence de ses chefs de service.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS), et président du Gouvernement:

Je voudrais remercier tous les groupes d'entrer en matière parce que nous voulons activer cette organisation de l'école, nous voulons être liés avec l'harmonisation qui se fait au niveau suisse et nous avons la chance de pouvoir régler le problème des structures du cycle d'orientation avec les plans d'études dès 2011/2012. En arrivant avec cette loi, nous sommes en ligne avec l'harmonisation suisse. C'est une chance, je crois, pour le canton du Valais d'avancer. Mais, comme l'a dit le député (suppl.) Alexander Allenbach, l'école valaisanne va bien, et c'est surtout grâce aux enseignantes et aux enseignants qu'elle va bien. Je voudrais les remercier du travail qu'ils font et vous dire aussi – peut-être que c'est pour le député Urs Kuonen – qu'avec eux, nous étudions le statut. Ce statut sera mis en consultation dès le mois d'octobre et, en 2010, il sera soumis au Grand Conseil, le statut des enseignants pour les niveaux école obligatoire et secondaire II. Nous aurons ainsi un instrument de grande qualité. Mais, Monsieur le député (suppl.) Alexander Allenbach, nous ne travaillons pas seuls au milieu avec le cycle d'orientation. En aval et en amont, nous avons également les plans d'études qui sont en discussion: le Lehrplan 29 für die Oberwalliser et le Plan d'études pour les

francophones. D'ici à 2011, nous aurons un instrument complet pour l'école obligatoire lié à l'harmonisation. Nous sommes donc en cohérence avec l'ensemble du système qui est mis en place.

Evidemment, quelques questions restent ouvertes; nous allons les examiner mercredi après-midi avec la commission de façon à apporter les réponses les plus complètes possible sur l'organisation que nous souhaitons mettre en place.

Plusieurs groupes ont posé la question des coûts. Je rappelle que l'éducation est un investissement et que nous ne voulons pas mettre des coûts supplémentaires au cycle d'orientation et que ce soit au détriment des autres niveaux. Ce n'est pas l'objectif. L'objectif, c'est de mettre des compétences complémentaires au niveau du cycle d'orientation, de façon à ce que nous puissions avoir les compétences voulues par les enseignants. Nous avons d'ailleurs déjà mis en place un programme de formation pour l'ensemble des enseignants. Nous avons eu une séance, il y a dix jours, avec les associations francophones et haut-valaisannes et nous avons trouvé un accord sur la façon dont nous voulions mettre en place la formation des enseignantes et des enseignants sur les questions linguistiques (le français pour le Haut-Valais et l'allemand pour le Valais francophone, et l'anglais par la suite). Cette décision du Conseil d'Etat est importante. Elle a été prise la semaine passée. Elle nous permettra d'aller de l'avant avec des compétences conséquentes du Service de l'enseignement et de l'enseignement général.

Je voudrais corriger un malentendu en ce qui concerne les surdoués. La LIP précise que l'organisation de l'école donne des compétences, notamment sur les sauts de classe, au département pour organiser les sauts de classe. La directive qui a été mise en place le 26 juin 2002 précise, dans son rapport final, que l'encadrement est possible par des mesures individuelles, par des sauts de classe, par une réglementation très précise. Elle est en vigueur depuis 2003/2004. Aujourd'hui, cette directive concerne l'ensemble de l'école obligatoire, mais c'est vrai aussi, comme l'a dit la députée Laetitia Massy, qu'au cycle d'orientation, la deuxième année est difficilement évitable puisque l'on a le passage au collège, mais cette directive résout ce problème. Je crois que le problème des surdoués doit se résoudre d'abord à l'école primaire et ensuite pas un accompagnement très grand lors des deux ou trois années du cycle d'orientation. J'aimerais donc que, concernant ce malentendu, on se comprenne et qu'on liste la réglementation du 26 juin 2002 qui vous donne le détail de notre organisation. Mettre un alinéa à ce sujet dans cette loi uniquement serait restrictif puisque ce problème concerne l'ensemble de l'école obligatoire et cette réglementation est déjà résolue par la LIP de 1962.

Quant à la question des langues, je crois qu'il y a un point qui est essentiel entre nous tous. Nous sommes tous d'accord sur un point: nous voulons améliorer la qualité linguistique de l'ensemble de notre population. Nous voulons faire un effort considérable pour que, enfin, on puisse dire que notre canton est un canton bilingue ou trilingue. Nous voulons donc mettre l'effort sur les langues. Sur la façon dont nous proposons avec la commission, c'est une possibilité d'avoir, tout d'abord, une mise progressive des niveaux. Comme l'a dit la députée Laetitia Massy, nous ne voulons pas avoir une coupure trop grande entre la section littéraire et la section scientifique. C'est la raison pour laquelle, en première année, nous ne voulons que la langue maternelle en niveaux et les mathématiques. En deuxième année, nous mettrons une deuxième langue, puis, dès la deuxième année, les deux langues: l'allemand et l'anglais ou le français et l'anglais. Cette souplesse que nous souhaitons mettre en place est complétée par le dédoublement des classes en première année. Nous pensons que c'est une solution idéale pour

l'ensemble des classes et surtout pour toutes les régions puisque nous avons des cycles de grande importance et des petits cycles. Cette solution, nous l'avons examinée avec 7 ou 8 cycles d'importances différentes et nous avons constaté qu'elle est organisable dans tous les cycles valaisans. Quelques petits problèmes de logistique vont se poser, au niveau des locaux, mais les villes louent déjà des locaux. Il y aura donc quelques locaux supplémentaires à louer, mais la solution est gérable. Elle est plus gérable que la solution des niveaux, d'autant plus qu'en sixième année, nous ne souhaiterions pas changer le système. Nous ne souhaiterions pas, si l'on met un nouveau niveau en première année pour les langues, avoir un problème en sixième année avec les questions linguistiques puisque les langues ne sont pas dans les premiers éléments dans la classification. C'est la raison pour laquelle nous vous suggérons de bien analyser les formules et, avec la commission, nous reprendrons en détail cette question linguistique qui est capitale. Mais je crois que la formule que nous proposons est une formule élégante qui permettra à chaque jeune – je crois qu'il est important aussi de le dire – de suivre son niveau comme il le souhaite.

Sur la note d'entrée au collège à la fin de la deuxième année du cycle d'orientation, M. le recteur Roduit a démontré à la commission thématique ou à la deuxième commission plutôt, que 4,5 était une note correcte puisqu'une grande partie des jeunes qui arrêtent ou échouent en première année du collège avaient une note entre 4 et 4,5 à la fin du cycle d'orientation. Donc, cet accroissement des difficultés d'entrée au collège en fin de deuxième année du cycle d'orientation nous paraît correct et nous paraît résoudre le problème du jeune aussi. Pour la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, je crois qu'il est important de le dire, nous voulons revaloriser ou valoriser les apprentissages aussi à travers une troisième année en diminuant les échecs en première année d'apprentissage aussi, c'est important, et nous voulons faire une meilleure transition entre la troisième année et le début de l'apprentissage, de façon à ce que les jeunes trouvent très rapidement un poste d'apprentissage. C'est la raison pour laquelle nous souhaiterions en deuxième et en troisième années avoir des stages. Vous avez raison sur la faisabilité des stages: nous aurons quelques problèmes. Monsieur le député (suppl.) François Pellouchoud, j'ai dit, effectivement, que les associations professionnelles souhaitaient nous encourager dans ces stages, mais je n'ai pas dit qu'elles n'auraient pas de problèmes. Je crois que des problèmes vont exister, il faut être conscient de cela. Cependant, si nous avons la volonté de les résoudre, nous trouverons une solution pour chaque stagiaire. C'est ce que nous souhaitons à travers une loi: nous donner des exigences en faveur du jeune. Les adultes auront aussi cette responsabilité de résoudre le problème de chaque jeune.

Concernant l'orientation, je crois que nous allons réexaminer, avant la mise en application de cette loi sur le cycle d'orientation, comment fonctionne l'orientation, mais ce n'est pas dans le cadre de cette loi que nous allons discuter de l'augmentation – de la diminution certainement pas – du nombre d'orienteurs. Ce que nous souhaitons, c'est que nous ayons des directions d'école qui puissent avoir la responsabilité administrative et pédagogique de l'école. A travers ce système, nous aurons probablement, au niveau d'une ville, au niveau d'une région, une meilleure cohérence de raisonnement avec les enseignants et avec les parents. C'est une solution que nous allons également mettre en place.

Concernant les psychologues et les travailleurs sociaux, vous l'avez mentionné, avec la commission thématique, nous allons examiner ces solutions. C'est un problème qui concerne l'ensemble de l'école obligatoire et qui n'est pas spécifique à la solution que nous cherchons pour le cycle d'orientation. Je crois ainsi qu'il ne doit pas entrer dans le cadre de

cette loi-ci. Mais, il ne faut pas oublier que nous avons déjà quelques instruments. Nous avons mis en place les classes relais l'année passée qui donnent une première solution, qui est une solution, je crois, efficace pour une partie des jeunes. Je suis convaincu que, avec la commission thématique, nous trouverons la meilleure solution possible, sachant que la responsabilité, si l'on parle de l'éducation, appartient aux parents d'abord et que nous sommes en appui, pour résoudre les problèmes, des parents.

Monsieur le député Urs Kuonen, nous sommes d'accord avec le terme "Schuldirektion". Je crois que l'on peut sans autre changer. Ce que nous souhaitons au départ, c'est avoir une harmonisation suisse. Alors, nous aurons une harmonisation cantonale et le Haut-Valais se dissociera de ce qui se fait en Suisse alémanique parce que vous avez raison aussi, le système, dans certains cantons suisses alémaniques, n'est pas un système de "Schuldirektion", mais plus un système de "Schulleiter" avec une organisation différente. Alors, si les députés souhaitent changer, pour le département, ça nous pose très peu de problèmes et nous aurons l'unité que nous souhaitons. J'en ai discuté avec les directeurs du Haut-Valais et nous avons trouvé cet accord, qui est un accord relativement simple.

Concernant les stages, j'en ai déjà parlé.

Les ressources en qualité et en quantité. Je crois que c'est un problème que le Haut-Valais constate déjà aujourd'hui, mais ce problème, nous devons le résoudre dans les années à venir et je préfère avoir une loi qui est contraignante et qui nous oblige à prendre des mesures. Nous avons déjà un programme, qui est à l'étude pour le Haut-Valais et qui est mis en application pour le Valais francophone, sur la formation des enseignants du primaire pour passer au secondaire II, selon le vœu du député Urs Kuonen. Dès que nous aurons le plan d'études prêt, qu'il sera accepté par le Conseil d'Etat, nous pourrons faire cette formation, peut-être en 2010, en tout cas en 2011, de façon à ce que nous puissions résoudre le problème des cycles d'orientation. Vous avez raison, nous avons un manque de disponibilité en personnel et l'avenir va probablement aggraver ce problème si l'on regarde la courbe de démographie du personnel enseignant.

Concernant le financement par les communes mentionné par le député Aldo Resentera, évidemment que nous souhaitons une uniformisation. Nous souhaitons que la logistique soit prise en charge par les communes pour tous les jeunes et que les parents n'aient pas de sacrifices à faire durant l'école obligatoire. C'est une logique que nous admettons également.

Et puis sur le problème des vacances, avec un petit sourire, je vous dis que c'est un casse-tête chinois. J'en ai longuement discuté le week-end puisque j'ai eu la chance de passer le dimanche à Zermatt pour la Fête valaisanne des costumes. J'aimerais démontrer que la situation 2010/2011 correspond à ce qui est demandé à la fois par les villes et par le tourisme. La solution que nous préconisons est une solution qui devrait satisfaire l'ensemble des partenaires. Mais, merci aussi d'avoir une organisation un peu souple qui laisse un minimum d'harmonisation cantonale.

Voilà, j'aimerais, Mesdames et Messieurs, vous remercier de discuter ce dossier difficile et exigeant, mais qui donnera satisfaction à la formation de nos jeunes.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le chef du département.

Eintreten ist unbestritten.

Die Detailbehandlung findet dann am Donnerstagnachmittag statt.

(Suite et fin de l'examen, *séance de relevée du jeudi 10 septembre 2009.*)

Traitements:

Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS)

Behandlungen:

Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)

6. POSTULAT

**du groupe PS/AdG, par la députée Anne-Christine Bagnoud,
concernant la décharge d'heures d'enseignement sans préjudice sur
le traitement (09.09.2008) (3.001 anc. 3.156)**

POSTULAT

**der PS/AdG-Fraktion, durch Grossrätin Anne-Christine Bagnoud,
betreffend Unterrichtsstundenentlastung ohne Lohneinbusse
(09.09.2008) (3.001 ehem. 3.156)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial mai 2009

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Der Präsident:

Die Antworten des Staatsrats liegen vor.

Dieses Postulat wird abgelehnt.

M^{me} la députée Anne-Christine Bagnoud, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Je dois vous avouer que j'ai été très surprise à la lecture de la réponse à ce postulat et je pense qu'il y a eu un problème d'interprétation, tout au moins sur le premier point. Mais, je reviendrai quand même sur les points 3 et 4 de la réponse.

En effet, pour avoir droit aux heures de décharge décidées par le Conseil d'Etat en avril 2008, il faut avoir, selon le degré d'enseignement, 58 ans ou 60 ans révolus avant le début de l'année scolaire; un jour avant suffit, un jour après, trop tard. En fait, ce que ce

postulat demande dans le premier point, c'est de supprimer "révolus" avant le début de l'année scolaire pour remplacer dans cette idée: n'ayant pas atteint l'âge de la retraite et étant dans leur 58^e ou 60^e année, c'est-à-dire concernant toutes les personnes nées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année en question. Cela paraît plus logique et plus équitable de prendre comme référence l'année civile. En effet, la personne qui a la malchance d'avoir son jour de naissance un jour après la rentrée scolaire, qui par ailleurs change chaque année de date, qui n'est pas la même selon les degrés d'enseignement et qui n'est pas la même selon les lieux d'enseignement, perd son droit complètement pour toute l'année. Par contre, et c'est ici que je pense qu'il y a une erreur d'interprétation, il n'a jamais été question de faire entrer en vigueur des modifications d'horaire durant l'année scolaire. Les décharges seraient introduites à la rentrée scolaire pour se terminer à la fin de l'année scolaire ou au moment où la personne prendrait la retraite.

Pour le point 3 de la réponse du Conseil d'Etat, en rapport au rachat des années de cotisations, il faut quand même dire que le salaire d'un enseignant n'est tout de même pas à ce point élevé que l'on puisse systématiquement y amputer une part pour un rachat même si les conditions sont souples. Parfois, la réalité impose d'autres priorités, celles de tous les jours, des factures à payer, des enfants à élever, etc. Toujours est-il qu'à l'âge de 58 et 60 ans, en tenant compte de l'exigence croissante et de la pénibilité de la profession, 2 ou 3 heures d'enseignement de décharge sont tout bénéfique pour notre système scolaire qui exige, heureusement pour les élèves, le même rendement que l'on soit à la fleur de l'âge ou en fin de carrière.

J'en viens au quatrième point de la réponse, soit le fait que seules les personnes dont le taux de travail est supérieur à 75% sur une moyenne des 5 dernières années soient concernées par ces 2 ou 3 heures de décharge. En réalité, cette mesure exclut un grand nombre de femmes, voire peut-être que des femmes qui ont dû abandonner momentanément leur carrière, car le développement des lieux d'accueil pour les enfants est plutôt récent et qui ont ensuite été réengagées, mais en dessous de 75%. D'ailleurs, je me plais à rappeler que nombre de femmes, lorsqu'elles éduquaient leurs enfants, ont été rappelées par le département en période de pénurie pour reprendre leur profession, même à temps partiel. Je pense que, dans ces cas-là, à cet âge-là, une décharge de 2 heures, voire d'une heure par semaine pour les personnes ayant un taux d'activité dès 50% ne provoquerait pas un surcoût financier surdimensionné, mais serait une reconnaissance et un soulagement bienvenus.

Je suis également étonnée que dans la réponse soient mentionnées les associations pédagogiques et syndicales pour motiver le refus de ce postulat.

En conclusion, je demande, si la procédure que je fais est exacte, l'application de l'article 137 alinéa 2 du règlement du Grand Conseil qui fait l'analogie entre la motion et le postulat: si le postulat est combattu, une discussion générale est ouverte à tous les députés. "Avant de se prononcer sur l'acceptation ou le refus de la motion, le Grand Conseil peut requérir exceptionnellement l'avis d'une commission. Celle-ci entend l'auteur de la motion s'il n'en est pas membre."

Je vous remercie d'apporter votre soutien à ce postulat et à ma requête.

Merci.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS), et président du Gouvernement:

La problématique de la date d'entrée dans cette catégorie de personnes a été longuement discutée.

La logique de la députée Anne-Christine Bagnoud, on peut la comprendre. Par contre, la nôtre est un peu différente puisque nous travaillons par année scolaire et les engagements se font toujours par année scolaire. Nous demandons aux enseignants d'entrer dans une année scolaire et nous leur demandons de rester – ce sont les directions d'école qui négocient avec les enseignants –, de finir l'année scolaire avant de prendre des mesures particulières. C'est la raison pour laquelle nous préférons l'année scolaire plutôt que l'année civile. D'ailleurs, tous nos calculs du nombre d'enseignants se basent sur l'année scolaire et non pas sur l'année civile.

Par ailleurs, selon votre raisonnement, la personne née le 31 décembre aura exactement le même problème que si elle était née le 31 juillet.

Donc, pour nous, il y a une limite et, cette limite, nous souhaitons la fixer en fonction de l'année scolaire et pas de l'année civile.

C'est une discussion que nous avons eue également avec le Service du personnel. Nous pensons que cette formule est une formule équitable.

Il est vrai que l'enseignant qui souhaite poursuivre (c'est le point 2) après 62 ans, la loi ne nous permet pas de lui donner cette décharge. Mais, on a très peu d'enseignants qui poursuivent et je suppose que l'on peut trouver un arrangement individuel pour les exceptions. Pour ma part, j'aimerais traiter les exceptions correctement, mais, dans les généralités, c'est un cas qui se présente très peu, ce n'est pas un cas fréquent.

Troisième point, concernant le 75%, vous avez raison de dire que beaucoup de femmes, on a été les rechercher. C'est une règle qui a été mise en place depuis un certain nombre d'années et puis il était excessivement difficile de la corriger. C'est la raison pour laquelle j'ai accepté le 75% avec votre appréhension, mais c'est une règle que l'on met en place. Il faut dire aussi que l'objectif de cette règle est d'alléger le travail des personnes qui travaillent à 100%. Je comprends l'argumentation, elle m'a été donnée plusieurs fois, mais je soutiens également le 75% que nous avons mis en place et qui me paraît une solution équitable pour la grande majorité des gens.

Der Präsident:

Danke, Herr Staatsratspräsident.

Noch eine Zusatzbemerkung Frau Grossrätin?

M^{me} la députée Anne-Christine Bagnoud, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Si je puis faire une remarque, je dois dire que c'est exactement les réponses que je combats aujourd'hui. Il n'y a rien de nouveau. Justement, je propose que vous changiez certaines choses dans la loi.

J'ajoute encore que parce qu'il y a tellement peu de personnes qui sont concernées par certaines choses (cela ne doit vraiment pas coûter cher) qui est aussi un argument qui motive votre refus à ce postulat.

Der Präsident:

Danke, Frau Grossrätin.

Wir kommen zur Abstimmung.

Wer diesem Postulat zustimmt...

M^{me} la députée Anne-Christine Bagnoud, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Je demande l'application de l'article 137, c'est-à-dire qu'avant le vote..., je ne sais pas ce que vous proposez, j'ai peut-être coupé la parole trop tôt, mais l'article 137 donne la possibilité au Grand Conseil de voter pour qu'une commission reprenne cela.

Alors, je demande ou que la discussion soit ouverte ou qu'avant le vote..., il s'agit de l'article 137 qui concerne la motion, mais aussi le postulat par analogie, qu'une commission se repenche là-dessus.

Moi, je ne suis pas satisfaite du tout des réponses. Si j'avais été satisfaite de la réponse, je n'aurais pas défendu mon postulat aujourd'hui.

Der Präsident:

Gemäss unserem Reglement besteht die Möglichkeit, dass der Grosse Rat der Kommission ausnahmsweise diese Sachlage zur Beurteilung übergeben kann.

Also wer dem Antrag zustimmt, dass die Kommission diese Problematik zuerst angeht, stimmt mit der grünen Taste, wer ablehnt mit der roten Taste. Enthaltungen?

Die Abstimmung läuft.

Mit 31 ja und 68 nein Stimmen und 3 Enthaltungen haben Sie diesen Antrag abgelehnt.

Wir kommen jetzt zur endgültigen Abstimmung über das Postulat.

Par 71 voix contre 29 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent le postulat 3.001 de la députée Anne-Christine Bagnoud.

**7. POSTULAT
des groupes PDCB et PDCC, par le député Joël Gaillard, concernant les
bourses et prêts d'honneur - cas particuliers (11.09.2008)
(3.002 anc. 3.157)**

POSTULAT
der PDCB- und der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Joël Gaillard,
betreffend Stipendien und Ausbildungsdarlehen – besondere Fälle
(11.09.2008) (3.002 ehem. 3.157)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial mai 2009

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Der Präsident:

Die Antwort des Staatsrats liegt vor.

Das Postulat wird in diesem Sinne angenommen.

Das Wort wird nicht gewünscht.

Somit wird das Postulat zur Ausführung überwiesen.

8. POSTULAT
de la députée Franziska Lutz-Marti (CVPO) et cosignataires concernant
des classes pilotes pour le degré élémentaire (13.11.2008)
(3.003 anc. 3.164) repris par le député Urs Kuonen
POSTULAT
von Grossrätin Franziska Lutz-Marti (CVPO) und Mitunterzeichnenden
betreffend Schulversuch für Basisstufe (13.11.2008) (3.003 ehem. 3.164)
übernommen von Grossrat Urs Kuonen

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial mai 2009

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Der Präsident:

Auch hier liegt die Antwort des Staatsrats vor.

Das Postulat wird in diesem Sinne angenommen.

Hr. Grossrat Urs Kuonen, CVPO:

Gerne halten ich von der Aussage und auch von der Antwort folgendes fest, um damit auch für die Zukunft die Weichen zu stellen.

1. Die Analyse des Schlussberichts des Schulversuchs von 2010 wird abgewartet. Wir werden darauf ein Auge setzen.

2. Dass mit der Einführung der Basis- oder Grundstufe Schulschliessungen verhindert werden können und das DEKS bereit ist geeignete Eingangsstufenmodelle auf Antrag der Gemeinden einzurichten, finden wir auch in Ordnung.

In diesem Sinne danke ich für die Antwort und wir werden darauf noch zurückkommen.

9. POSTULAT

des députées Virginie Crettenand (suppl.), Graziella Walker Salzmann, Claudine Oggier, Marie-Madeleine Bonvin et cosignataires concernant: l'histoire aux oubliettes? (13.11.2008) (3.004 anc. 3.166)

POSTULAT

der Grossrätinnen Virginie Crettenand (Suppl.), Graziella Walker Salzmann, Claudine Oggier, Marie-Madeleine Bonvin und Mitunterzeichnenden betreffend: damit die Geschichte nicht im hintersten Winkel endet (13.11.2008) (3.004 ehem. 3.166)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial mai 2009

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Der Präsident:

Die Antwort des Staatsrat liegt ebenfalls vor.

Das Postulat wird seitens des Staatsrats abgelehnt.

M^{me} la députée (suppl.) Virginie Crettenand, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Ce postulat, c'est l'histoire de l'histoire aux oubliettes ou plutôt de la culture aux oubliettes dans notre cher canton, pour certains une polémique, pour d'autres un avis différent qui est partagé. Par cette intervention, j'aimerais clarifier ici le but de ce postulat avant de me pencher sur la réponse du Conseil d'Etat.

Dans ce postulat, nous demandons, mes collègues et moi-même, de revoir la planification des musées cantonaux en y ajoutant deux propositions certes assez concrètes mais restant toutefois de l'ordre de la proposition. La position que nous défendons avec ce postulat n'est en tout cas pas la fermeture du musée cantonal d'histoire de Valère comme j'ai pu l'entendre dire, mais nous défendons plutôt que la culture, via les musées de notre canton, devienne accessible au plus large public possible, qu'on lui donne une vraie place, dans des espaces adéquats et qu'elle soit un pôle majeur d'activités pédagogiques notamment pour les écoles.

A titre d'exemple, sur les trois musées cantonaux actuels et les espaces d'expositions temporaires y attenants, seul un demi-musée d'art, un tiers de musée de la nature sont visitables par des personnes en chaise roulante. Le musée d'histoire de Valère, l'espace d'exposition temporaire de l'ancien pénitencier et l'espace archéologique de la Grange-à-l'Evêque ne sont donc pas accessibles en chaise roulante et difficilement visitables par des personnes à mobilité réduite.

En outre, devoir se contenter de vieilles pierres, de locaux parfois humides et exigus pour installer nos richesses muséales cantonales occurrent beaucoup de frais de rénovation et de barrières architecturales. Nous méritons plus d'espace pour ces dernières et pourquoi pas des espaces créés pour cela. Le futur musée de la nature devrait être logé dans l'espace restreint de la Grange-à-l'Evêque à la place des magnifiques stèles du Petit-Chasseur qui sont effectivement encore visibles aujourd'hui grâce à une exposition de valeur, mais dont on ignore la future localisation. Ces locaux demanderont d'énormes coûts de restructuration, d'assainissement et de sacrées inventions architecturales pour en faciliter l'accès. De plus, un musée de la nature en plein milieu urbain..., il y a de quoi se poser des questions.

Les espaces et moyens mis à disposition dans certains musées cantonaux ne sont pas toujours très adéquats pour accueillir des classes entières et y dispenser dans de bonnes conditions des activités pédagogiques. A nouveau, accès non facilité et manque de place. Or, n'est-ce pas un outil magnifique que les musées pour approfondir les connaissances apprises en classe?

La réponse du Conseil d'Etat à ce postulat n'apporte malheureusement pas de clarifications suffisantes en lien avec les objets décrits plus avant. Ici, quelques petites remarques. On nous riposte que, culturellement, la construction d'un nouveau musée n'est pas souhaitable. C'est bien dommage, car, dans notre canton, avant que nous ne soyons étouffés par les constructions de nouveaux lieux culturels, nous avons encore de belles décennies, voire de beaux siècles devant nous. En outre, que le site de Valère soit bien visité, j'en suis la première ravie et cela doit perdurer. Qu'il plaise aux professionnels de muséographie, j'en suis fort aise, mais il devrait également pouvoir plaire aux personnes âgées et aux classes de ce canton. Valère n'est pas le meilleur emplacement pour un musée cantonal d'histoire..., question de point de vue. De plus, dans cette réponse, pas une ligne sur l'accessibilité difficile, voire impossible aux différents bâtiments des musées cantonaux.

Voilà pourquoi les auteurs de ce postulat ont comme objectif de donner l'impulsion au Conseil d'Etat afin que des améliorations soient apportées à la planification des musées cantonaux, les solutions trouvées pour cela restant bien entendu à la charge et à la créativité du Service de la culture.

En guise de conclusion, voici une jolie citation de l'écrivaine Isabelle Flückiger résumant bien le lien entre culture et politique: "La culture et la politique se nourrissent l'une de l'autre. La première a toujours faim; la seconde peine à avaler."

Mes collègues et moi-même demandons donc le vote en tenant compte des éclaircissements susmentionnés et espérons que vous soutiendrez notre démarche.

Merci pour votre attention.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS), et président du Gouvernement:

Je crois qu'il faut être pragmatique, examiner l'existant et contrôler le futur..., et cela, je n'ai pas de peine à l'avalier.

Par contre, sur le passé, je pense que l'on ne peut pas remettre en cause, et vous l'avez dit – merci de l'avoir mentionné, Madame la députée (suppl.) Virginie Crettenand –, l'existant qui est beau, mais, je l'avoue, qui pose un problème pour les personnes âgées et les personnes handicapées. C'est une solution à long terme qu'il faut chercher, Bellinzone l'a trouvée, mais il y a d'autres problèmes qui se posent. C'est du très long terme, probablement.

Pour la suite de la planification, j'ai reçu entre-temps une proposition pour, par exemple, un musée de la nature dans un lieu original. Et probablement dans la planification dont vous allez discuter au fur et à mesure des investissements, on pourra revoir l'ensemble de ce dossier, sachant que la créativité doit appartenir à la culture.

Alors, je vous propose peut-être de nous faire confiance, de discuter avec les services culturels pour le futur, mais pas de remettre en cause..., c'est un petit peu ce que nous avons ressenti. Le musée d'histoire, nous n'allons pas le changer; il est à sa place, il est magnifique, mais il pose des problèmes d'accès probablement et de façon très sûre d'ailleurs.

Alors, merci de nous faire confiance et merci de travailler avec nous.

Der Präsident:

Danke, Herr Staatsrat.

Ein Zusatzbemerkung von Frau Grossrätin (Suppl.) Virginie Crettenand.

M^{me} la députée (suppl.) Virginie Crettenand, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

J'avais demandé le vote; je le maintiens, mais je veux quand même vraiment préciser que si je maintiens le vote, ce n'est pas pour qu'on remédie ou qu'on change des choses à Valère. C'est simplement pour qu'on travaille vraiment sur ces choses et les précisions que j'ai apportées. Donc, cela ne va pas à l'encontre du travail qui a été fait à Valère. Je tenais à le préciser encore.

Merci.

Der Präsident:

Danke Frau Grossrätin (Suppl.).

Wir kommen somit zur Abstimmung.

Par 65 voix contre 24 et 8 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent le postulat 3.004 de la députée (suppl.) Virginie Crettenand.

Entrée en matière et lecture

10. DECISION

**concernant la correction routière de la RC 112 Vouvry – Illarsaz –
Monthey, tronçon Vouvry - Carrefour avec la RC 115 Vionnaz –
Aigle (VD)**

Eintretensdebatte und Lesung

BESCHLUSS

**betreffend die Strassenkorrektur der KS 112 Vouvry – Illarsaz –
Monthey, Teilstück Vouvry – Kreuzung mit der KS 115 Vionnaz –
Aigle (VD)**

*Commission de l'équipement et des transports / Kommission für Bau und Verkehr
Président: Jean-Didier Roch / Rapporteur: Gabriel Luisier*

Discussion sur l'entrée en matière:

Hr. Grossrat Georges Schnydrig, CSPO:

Die Strassenkorrektur auf der Kantonsstrasse 112 Vouvry – Monthey umfasst neben der Sanierung eines Strassenabschnitts von 3'900 m Länge auch die Sanierung eines Teilstücks mit Anschlusskreisel auf der KS 115 Vionnaz – Aigle. Die Sanierung und der Ausbau des Strassenteilstücks werden notwendig, weil der Strassenkoffer nicht mehr den notwendigen Anforderungen entspricht und sich dadurch die Strasse in einem schlechten Gesamtzustand befindet. Die heutige Strasse kann dem ständig steigenden Verkehrsaufkommen nicht mehr gerecht werden, wodurch auch die Verkehrssicherheit auf diesem Teilstück leidet. Das heutige Verkehrsaufkommen beim Knoten zur KS 115 bleibt auch nach der vorgesehenen Inbetriebnahme der interkantonalen Strasse H1 44 im Jahr 2012 immer noch beachtlich. Mit der Verbreiterung der Fahrbahn auf die rechtsgütigen Normen, der Einrichtung diverser Bushaltestellen, dem Ausbau eines Trottoirs und dem Neubau eines Kreisels werden die Projektziele in Bezug auf die Sicherheit und die Verkehrsberuhigung im wesentlichen erreicht. Durch die Zunahme des durchschnittlichen Tagesverkehrs werden auch Lärmsanierungsmassnahmen durchgeführt.

Die Gesamtkosten sind mit 6'330'000 Franken veranschlagt. Die interessierten Gemeinden beteiligen sich mit zirka 1,6 Millionen Franken an den Gesamtkosten. Die Kosten für den Landerwerb von 14'000 m² sind mit 100'000 Franken budgetiert. Die CSPO stellt fest, dass der Quadratmeterpreis für den Landerwerb eher am unteren Ende der Skala liegt.

Die CSPO ist für Eintreten auf die Vorlage weil der Verkehrsentwicklung in dieser Region Rechnung getragen wird, die verbesserte Sicherheit ein wesentliches Element des Projekts darstellt und den Begehren der Gemeindebehörden und der Bevölkerung die notwendige Beachtung geschenkt wird.

Ich danke.

M. le député Jérémie Rey, PDCC:

Le groupe DC du Centre roule pour la sécurité.

Vu le trafic en augmentation, les différents élargissements entrepris sur la route Vouvry – Carrefour avec la route Vionnaz – Aigle l'ont été sur des assises sans aucune infrastructure, ce qui a causé l'apparition de nombreuses fissures et ornières rendant la route inconfortable.

Malheureusement, le carrefour en croix ne permet pas de modérer la vitesse.

Cet excellent projet vise donc les objectifs suivants:

- aménagement d'un coffre homogène pour la chaussée;
- chaussée d'une largeur de 5 m 50 permettant le croisement d'un véhicule léger avec un bus ou un poids lourd;
- réalisation de 4 arrêts de bus avec aménagement de trottoirs et de passages pour piétons;
- construction d'un giratoire pour remplacer le carrefour en croix.

Les eaux de surface de la chaussée couleront dans des tranches d'infiltration afin de répondre aux exigences de l'Office fédéral de l'environnement.

Un projet d'assainissement antibruit prévoit la pose d'un revêtement peu bruyant et surtout le changement des fenêtres sur les bâtiments où les valeurs limites d'immission sont dépassées.

Ce projet nécessite l'expropriation de 14'000 m² de terrains agricoles à environ 7 francs/m².

La part des communes de Vouvry, Collombey-Muraz et Monthey étant de 1'582'500 francs, le montant net à la charge du canton est de 4'747'500 francs.

Comme tout roule, nous remercions le chef du département et tous ses collaborateurs qui ont planché sur ce projet.

Et maintenant en route pour des travaux incontestables d'amélioration de la sécurité routière!

Le groupe DC du Centre accepte naturellement unanimement l'entrée en matière et la lecture de cette décision.

Merci de votre bienveillante attention.

Hr. Grossrat Alwin Steiner, CVPO:

Gemäss Botschaft des Staatsrats und einstimmiger Genehmigung der thematischen Kommission ist die projektierte Strassenkorrektur notwendig für die Sicherheit des Teilstücks Vouvry – Pré Neuf und für die Beruhigung der Geschwindigkeit auf der Kantonsstrasse 115. Durch die Fahrbahnverbreiterung wird das Kreuzen der Fahrzeuge erleichtert, was insbesondere auch die Sicherheit der Strassenbenutzer und Fussgänger markant verbessert. Zusätzlich wird durch die Erstellung von vier Bushaltestellen der öffentliche Verkehr gefördert. Die Kosten stehen in einem vernünftigen Ausmass.

Die CVPO sieht die Begehren der betroffenen Gemeindebehörden und der Bevölkerung als berechtigt und legitim an.

Sie ist vorbehaltlos für Eintreten.

Ich danke.

M. le député Alexis Turin, PLR:

En relation avec ce projet de correction routière, le groupe PLR aimerait poser trois questions.

Premièrement, est-ce vraiment nécessaire de limiter à 60 km/h au lieu de 80 km/h une longue ligne droite de 1,1 km?

Deuxième question: le projet tient-il compte dans son aménagement de l'implantation future du cycle d'orientation régional à Vouvry?

Enfin, la troisième question concerne la construction du giratoire. Sera-t-il plus grand que celui des Tardys à Massongex, lequel avait amené énormément de mécontentement parmi les usagers? Juste pour la petite anecdote, on aimerait qu'il soit aussi grand que celui de St-Maurice qui est en construction et qui a permis d'apposer une petite bordure avec la mention "JJRB 2009". Ce serait bien que vous puissiez aussi, Monsieur le conseiller d'Etat Melly, mettre une plaque encore plus grande sur le giratoire qui sera construit!

Pour le reste, le groupe PLR salue ce projet qui, d'une part, améliorera la sécurité des usagers et, d'autre part, assainira le bruit routier.

Le groupe PLR est pour l'entrée en matière.

Je vous remercie de votre attention.

M. le député Gérald Varone, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Le groupe ADG a analysé avec soin ce projet de correction routière de la chaussée de la route cantonale RC 112 Vouvry – Illarsaz – Monthey ainsi que l'aménagement d'un giratoire à l'intersection des RC 112 et 115 pour un coût total de 6'330'000 francs.

Cette route, qui dessert le hameau des Barges, n'est plus adaptée au trafic routier d'aujourd'hui du point de vue de ses structures. Ce projet permettra d'améliorer grandement la sécurité grâce à l'aménagement de trottoirs sur certains tronçons, l'élargissement de la route afin d'assurer le croisement à basse vitesse d'une voiture et d'un véhicule lourd ainsi qu'à la réfection d'un coffre homogène pour la chaussée. De plus, la création d'arrêts de bus favorisera l'accessibilité aux transports publics.

Toutefois, le groupe ADG demande au Conseil d'Etat de rester vigilant face à l'augmentation programmée du trafic et, le cas échéant, d'entreprendre les mesures nécessaires visant à faire respecter les normes sécuritaires et environnementales en vigueur dans l'intérêt des habitants et de la faune de la région.

Nous acceptons ce projet et vous remercions de votre attention.

M. le député (suppl.) Yann Rodriguez, PDCB:

Si vous le permettez, j'interviendrai, au nom du groupe DC du Bas, simultanément sur les deux projets de corrections routières proposés.

Concernant le projet de route Vouvry – Illarsaz – Monthey, la largeur inadaptée de cette route ainsi que la vétusté de son revêtement rendent la circulation inconfortable et les croisements difficiles. L'élargissement et l'assainissement de cette route sont nécessaires.

Le projet inclut également l'amélioration de la jonction avec la route Vionnaz – Aigle. Le carrefour en croix actuel est très peu satisfaisant, en particulier car il ne permet pas de modérer correctement la vitesse sur cette route intercantonale. En effet, pour ceux d'entre vous qui connaissent les lieux, la vitesse, bien que limitée à 60 km/h à cet endroit, dépasse le plus souvent les 80 à 90 km/h. L'aménagement d'un giratoire permettra de réguler la vitesse et d'améliorer significativement la sécurité des usagers.

Concernant le projet de route cantonale Martigny – Chemin – Sembrancher, cette route dessert notamment les villages de Chemin-Dessous et Chemin-Dessus, dont la population en augmentation, principalement des familles, se déplace quotidiennement en plaine. Un bus scolaire emmène les enfants de ces villages vers les écoles de Martigny. Cette route est régulièrement empruntée par les touristes et randonneurs qui profitent, été comme hiver, de la magnifique région du col des Planches. Il est important de noter également le rôle primordial de cette route de délestage en cas de problèmes sur l'axe du Grand-St-Bernard entre Martigny et Sembrancher.

Sur le tronçon Martigny-Bourg – Chemin-Dessous, les murs de soutènement existants sont fortement dégradés et nécessitent une réfection urgente. Avant l'arrivée au village de Chemin-Dessous, la route ne satisfait plus aux exigences de sécurité (visibilité insatisfaisante, croisement impossible par endroit). Si le fort pourcentage de cette portion (plus de 16%) fait le cauchemar de la plupart des cyclistes, en tout cas fait régulièrement le mien, il cause bien des soucis à certains usagers pendant la saison d'hiver.

Vous aurez compris l'importance de cette route cantonale et le caractère impératif et urgent de sa rénovation.

Le groupe DC du Bas soutient ces deux projets et entre en matière.

Merci de votre attention.

M. le député Edmond Perruchoud, UDC:

Le groupe UDC a examiné attentivement ce projet de décision qui s'inscrit dans le souci d'établir une infrastructure routière, infrastructure de qualité.

Il est demandé, et je crois que cela est inutile, M. le conseiller d'Etat Melly est attentif avec son état-major, à ce que cette infrastructure retienne comme objectif bien entendu et par essence la mobilité, prenne en considération les cautions sécuritaires et aussi se soucie de la qualité de vie des riverains.

Raison pour laquelle le groupe UDC abonde dans cette décision.

La discussion est close.

M. le député Jean-Didier Roch, PDCB, président de la commission thématique de l'équipement et des transports (ET):

Le projet qui nous est soumis consiste à améliorer la route cantonale Vouvry – Illarsaz – Monthey, de Vouvry jusqu'au carrefour de Pré Neuf compris. Bien que peu fréquentée, cette route n'en est pas moins une route sur laquelle circulent des camions et des véhicules agricoles lourds. Les croisements sont difficiles et dangereux. A noter que cette route permet de décharger le village de Vionnaz.

Au fil des années, la route a été élargie, mais sur des assises sans aucune infrastructure alors que la chaussée initiale l'était sur un coffre constitué de pierres concassées. La différence d'homogénéité a causé l'apparition de nombreuses fissures et ornières.

Le projet porte sur la réfection de cette route avec la réalisation d'un arrêt de bus, avec l'aménagement d'un trottoir et d'un passage piétons aux Barges et la construction d'un giratoire sur le croisement avec la route Vionnaz – Aigle permettant de modérer la vitesse sur un tronçon très fréquenté (jusqu'à 7'400 véhicules/jour) et avec également des arrêts de bus, trottoirs et passages piétons.

Sur le tronçon hameau des Barges – Pré Neuf, la vitesse est fixée à 60 km/h afin de satisfaire à la demande du Service de la chasse, de la pêche et de la faune. Ce tronçon traverse un district-franc cantonal où des mesures de revitalisation sont en cours et des lâchés de lièvres sont effectués – pour donner en partie une réponse au député Alexis Turin.

A la sortie de Vouvry, l'assainissement prévoit la pose d'un revêtement peu bruyant et le changement des fenêtres sur les bâtiments où les valeurs limites d'immissions sont dépassées.

Le coût total du projet est de 6'330'000 francs, dont 25% sont à charge des communes intéressées: Vouvry, Collombey-Muraz et Monthey.

A n'en pas douter, la population concernée et les usagers de la route seront satisfaits de l'ensemble des améliorations avec comme maître mot, et ça a été dit par tous les groupes, sécurité.

La commission s'est prononcée à l'unanimité pour ce projet de décision, dont le montant net à charge du canton est de 4'747'000 francs, avec des modifications rédactionnelles dans les textes français et allemand.

La commission vous remercie donc pour l'entrée en matière de chaque groupe et vous recommande, tout à l'heure, d'accepter ce projet de décision.

Merci de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Sécurité, fluidité, accessibilité, je crois que vous avez tous parfaitement compris le problème et résumé la situation.

Sécurité routière nécessitée par une infrastructure qui ne correspond plus aux réalités d'un trafic moderne.

Sécurité pour les usagers piétonniers également, pour les gens qui veulent cheminer le long de cette artère, par l'implantation de trottoirs et également par l'implantation d'arrêts pour les bus qui permettront aussi une plus grande fluidité.

Je crois que l'ensemble des groupes, et je les en remercie, entre en matière de manière extrêmement positive.

Le député Georges Schnydrig parle d'un coffrage qui ne répond plus et des objectifs qui correspondent tout à fait aux attentes.

Le député Jérémie Rey nous dit: en route pour des travaux incontestables.

Le député Alwin Steiner souligne l'unanimité de la commission.

Le député Gérald Varone souligne également le problème de normes sécuritaires à respecter alors que le député (suppl.) Yann Rodriguez, pour le groupe PDCB, également fait un petit peu l'amalgame de tous ces problèmes pour soutenir ce projet à l'instar de M^e Perruchoud qui, lui, parle de mobilité et de qualité de vie.

Les questions viennent du député Alexis Turin qui en pose trois.

La troisième concerne le rayon. Le rayon de ce nouveau giratoire est de 21 mètres à l'extérieur et correspond à ce qui est exigé sur ce genre d'artère. Cela nécessite un ralentissement pour le franchissement de ce giratoire, mais n'entrave pas la fluidité du trafic.

Quant à la pose de la plaque, eh bien!, c'est de l'histoire future. On en reparlera.

En ce qui concerne le CO de Vouvry, il faut savoir qu'il est d'abord implanté en fonction des grands moyens de transport ferroviaire de cette région. Il est clair que le réseau

routier ne va pas s'adapter à une situation d'un bâtiment. Par contre, il est clair que les transports scolaires, les transports en commun seront adaptés et pourront venir devant le CO chercher les élèves.

Et puis, finalement, c'est cette grande question des 60 km/h au lieu des 80 km/h. Il faut savoir que dans l'estimation d'une vitesse, c'est toujours sur l'échéance suivante, en l'occurrence c'est le carrefour ou le hameau dans l'autre sens. Donc, il est inutile de laisser prendre de la vitesse à des véhicules que l'on va tout de suite après ralentir. Le maximum de fluidité est donné avec cette vitesse de passage de 60 km/h, en mettant encore une petite cautèle pour donner un côté tout relatif à la question: 1,1 km à 60 km/h ou à 80 km/h, ça doit représenter environ 10 secondes..., donc je pense que cela ne va pas autrement retarder les chauffeurs et conducteurs pressés.

Voilà, je vous remercie d'entrer en matière.

Je vous remercie de votre soutien.

Der Präsident:

Danke, Herr Staatsrat.

Eintreten wird nicht bestritten.

Wir können direkt weitergehen zur Lesung.

Base de travail / Arbeitsgrundlage:

*NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE /
NEUER TEXT DER THEMATISCHEN KOMMISSION*

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 7, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Ainsi adopté par 92 voix dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique en séance du Grand Conseil, à Sion, le 8 septembre 2009.

(Vote nominal/Namensabstimmung.)

Entrée en matière et lecture

11. DECISION

concernant le renforcement des murs de soutènement sur tout le tronçon et l'élargissement de chaussée au lieu-dit Les Crottes, sur la RC 91 Martigny-Bourg – Chemin – Sembrancher, tronçon Martigny-Bourg – Chemin-Dessous, d'une longueur de 250 mètres

Eintretensdebatte und Lesung

BESCHLUSS

betreffend die Verstärkung der Stützmauern auf dem gesamten Teilstück und die Verbreiterung der Fahrbahn im genannten Orte Les Crottes, auf der KS 91 Martigny-Bourg – Chemin – Sembrancher, Teilstück Martigny-Bourg – Chemin-Dessous mit einer Länge von 250 m

*Commission de l'équipement et des transports / Kommission für Bau und Verkehr
Président: Jean-Didier Roch / Rapporteur: Gabriel Luisier*

Discussion sur l'entrée en matière:

Hr. Grossrat Georges Schnydrig, CSPO:

Im vorliegenden Beschlussentwurf wird in der Region Martigny auf der KS 91 ein Strassenteilstück von total 250 m Länge ausgebaut. Vordergründig werden die teilweise stark beschädigten Stützmauern saniert und verstärkt sowie die unzureichende Strassenbreite auf einen der heutigen Norm entsprechenden Ausbaustandard ausgebaut. Mit der Umsetzung dieser Massnahmen wird den Anforderungen der Strassensicherheit die notwendige Aufmerksamkeit geschenkt. Die Sanierung des aufwendigen Strassenteilstücks soll bestmöglichst in die Landschaft integriert werden.

Aufgrund der schwierigen Platzverhältnisse muss das Projekt etappiert ausgeführt werden, wobei der Endtermin der Arbeiten im Jahr 2012 vorgesehen ist. Die Gesamtkosten der Sanierung sind mit 3,7 Millionen Franken veranschlagt. Nach Abzug der Kostenbeteiligung durch die interessierten Gemeinden von 925'000 Franken verbleiben für den Kanton Wallis Restkosten von 2'775'000 Franken.

Die CSPO ist für Eintreten auf die Vorlage weil in erster Linie die Verkehrssicherheit für die einheimische Bevölkerung, aber auch für den nicht zu unterschätzenden Touristenstrom in dieser Region wesentlich verbessert wird.

Bezüglich der Umwälzung eines Teils der Kosten nach Artikel 87 und 88 des Strassengesetzes auf die so genannt interessierten Gemeinden, müsste in Zukunft nach einer für alle Gemeinden im Kanton Wallis verbesserten Lösung Ausschau gehalten werden. Kleinere und finanziell schwächere Gemeinden müssen durch die Übernahme solcher Kosten andere wichtige Projekte zurückstellen und haben teilweise Mühe ihr Haushaltsbudget in den Folgejahren ausgeglichen zu gestalten.

Ich danke.

M. le député Alexandre Caillet, UDC:

La nécessité de l'amélioration du tronçon Martigny – Chemin a été longuement évoquée; inutile d'y revenir, surtout qu'un apéritif nous attend.

Le groupe UDC approuve l'entrée en matière pour ce projet routier qui permettra également à notre futur retraité du Conseil fédéral de rejoindre en toute sécurité sa retraite secondaire.

Merci de votre attention.

Hr. Grossrat Hans Zurbriggen, SVPO/Freie Wähler:

Die Verstärkung der Stützmauern und die Verbreiterung der Fahrbahn im Ort Les Crottes sind dringend notwendig. Gleichzeitig geht es hier auch darum, die vorhandenen Strassenschäden res Fahrbahnschäden zu reparieren.

Die Fraktion SVPO/Freie Wähler hat deshalb einstimmig Eintreten beschlossen.

Auf Seite 2 der Botschaft unter "Ziele des Projektes" heisst es: Der Anschluss des ehemaligen Saumpfades soll erhalten werden.

Ebenso auf Seite 3 unter "ökologische Massnahmen" heisst es: Erhalt des Anschlusses des ehemaligen Saumpfades mit der Kantonsstrasse.

Hier klappt es anscheinend.

Erinnern Sie sich noch, meine Damen und Herren, an meine Frage in der Junisession betreffend des historischen Saaser Saumpfades? Diese Frage wurde im Kern der Fragestellung gar nicht beantwortet. Teils ungenau, teils mit unwahren Angaben.

Der Schwerpunkt bei historischen Saumpfaden und anderen Wegen liegt gleich:

Private und öffentliche Wegrechte müssen respektiert werden, d.h. in der Ausführung müssen die Wegrechte an Ort und Stelle erhalten oder in zumutbarer Entfernung umgeleitet werden.

Sehr geehrter Herr Staatsrat Melly, ich erwarte im Minimum, dass die Verantwortlichen der Dienststelle für Strassen- und Flussbau diesbezüglich nun endlich Kontakt mit den betroffenen Gemeinden im Saastal, Stalden und Eisten aufnehmen.

Die Würze liegt in der Speditivität, so sind diesbezüglich Vorstösse in der Novembersession hoffentlich nicht mehr notwendig.

In diesem Sinne unterstützt die Fraktion SVPO/Freie Wähler den vorliegenden Beschlussentwurf und ist für Eintreten.

Ich danke.

M. le député Gérald Varone, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

La réfection du tronçon routier Martigny-Bourg – Chemin-Dessous répond à un réel besoin au vu de l'état dégradé des murs de soutènement existants ainsi que du manque de stabilité de la chaussée existante.

Ces travaux, d'un coût total de 3,7 millions, offriront un plus indéniable pour la sécurité du trafic en améliorant la visibilité et le croisement des voitures avec des poids lourds.

De plus, même si le volume du trafic journalier moyen est inférieur à 2'000 véhicules/jour, l'état actuel de ce tronçon ne satisfait plus les besoins locaux et touristiques.

Et – faut-il le rappeler? – cette route sert également d'itinéraire de délestage en cas de problèmes sur la route du Grand-St-Bernard entre Martigny et Sembrancher.

Le groupe ADG accepte l'entrée en matière et vous remercie de votre attention.

Hr. Grossrat Alwin Steiner, CVPO:

In Anbetracht der fortgeschrittenen Zeit und der Offenkundigkeit des Sachgeschäfts sowie den Darlegungen meiner Vorredner, halte ich mich kurz.

Auch bei diesem Vorhaben sieht die CVPO die Notwendigkeit des Projekts für die Sicherheit der Zufahrt nach Chemin-Dessous und die wesentliche Verbesserung der Strassenbenutzer.

Die CVPO ist für Eintreten.

Unabhängig von diesem Projekt stellen wir uns aber die Frage, ob es nicht opportun wäre, wenn die zuständige Dienststelle eine Aufnahme aller Projekte im Kanton vornehmen könnte, wo mit einfachen Massnahmen für wenig Geld die Verbesserung der Fahrbahn und die Kreuzungsmöglichkeiten erreicht wird und damit die Verkehrssicherheit massiv erhöht werden könnte.

Abschliessend danke ich namens unserer Fraktion den beteiligten Dienststellen, dem Staatsrat und der Kommission für ihre vorzügliche Arbeit.

Ich danke.

M. le député Yves Carrupt, PDCC:

C'est pour une préoccupation de sécurité des piétons et des usagers qu'un élargissement de la chaussée s'impose. L'accès facilité aux cars et aux véhicules est notre préoccupation ainsi que le délestage en cas de problèmes sur la route du Grand-St-Bernard sur son tronçon Martigny – Sembrancher.

Ce projet de décision, qui concerne la RC 91 Martigny-Bourg – Chemin-Dessous, se doit d'être un projet réaliste.

J'invite donc le département concerné par la mise en œuvre de ce projet à faire diligence afin de nous montrer sa volonté de s'occuper des accès difficiles en périodes hivernales.

De par les éléments positifs avancés ci-dessus, le groupe PDCC accepte l'entrée en matière.

Je vous remercie.

M. le député Yves Fournier, PLR:

La route Martigny-Bourg – Chemin-Dessous nécessite une intervention urgente. Personne, ni dans la commission ni dans la région de Martigny, ne remet en question l'utilité de cette consolidation. Il en va de la sécurité des écoliers et des pendulaires qui, quotidiennement, empruntent cet axe.

Si le groupe libéral-radical accepte naturellement le principe de cette rénovation, il souhaiterait, toutefois, bénéficier de quatre précisions complémentaires:

1. L'étape n° 3 prévoit une fermeture complète de cette route durant, je cite "un court laps de temps". Est-il possible de préciser la durée réelle de cette fermeture?
2. Est-il envisageable de tenir compte des souhaits de la population résidante et des commerces de Chemin pour établir un calendrier des travaux?
3. Plutôt que d'étaler ces travaux sur quelques années, ne serait-il pas plus judicieux de les condenser au maximum de façon à limiter sensiblement les perturbations dues à la limitation forcée du trafic?
4. Est-il possible de connaître la clé de répartition entre les communes et la raison pour laquelle elle se limite à trois d'entre elles, quand bien même il s'agit également d'un itinéraire de délestage de l'axe du Grand-St-Bernard?

En conclusion et sous réserve des réponses apportées à ces diverses questions, le groupe libéral-radical accepte l'entrée en matière et se réjouit de pouvoir apprécier la qualité et la rapidité de ces travaux particulièrement nécessaires.

Merci.

La discussion est close.

M. le député Jean-Didier Roch, PDCB, président de la commission thématique de l'équipement et des transports (ET):

Devenu vétuste au fil des ans, avec des murs de soutènement existants fortement dégradés qui ne garantissent plus la stabilité de la chaussée, ce tronçon de la RC 91 mérite toute notre attention. Même si le trafic journalier de 2'000 véhicules/jour est relativement peu élevé, il n'en demeure pas moins que cette route de liaison entre Martigny-Bourg et Chemin-

Dessus est d'une importance vitale pour les habitants du hameau de Chemin et de Vens, et sert de liaison touristique avec le col des Planches. Ce tronçon peut également servir de route de délestage en cas de problèmes sur la route Martigny – Bovernier – Sembrancher.

Celles et ceux qui ont déjà eu l'occasion de rouler dans le secteur savent à quel point il est difficile de croiser, notamment avec le car postal et les camions. Le projet respectera les normes en vigueur afin d'assurer le croisement avec une largeur de route de 5,50 mètres; ce qui permettra de résoudre aussi les problèmes de visibilité.

Il est à noter qu'une fois ces travaux réalisés, le tronçon entre Martigny et Chemin ne nécessitera plus d'interventions importantes.

La mise en œuvre du projet est prévue sur quatre étapes bien distinctes, avec:

- d'abord l'élargissement de la chaussée par la construction d'une dalle en béton armé, avec maintien de la circulation sur la voie amont;
- le transfert de la circulation sur la voie réalisée en première étape;
- puis la réalisation de la superstructure sur la largeur complète de la chaussée;
- enfin la réfection des murs de soutènement.

Le grand avantage de cette exécution par étapes est de maintenir au maximum le trafic sur cette route.

Le coût avoisinant les 3,7 millions sera pris en charge par le canton à hauteur de 75%. Le solde est à la charge des communes intéressées: Martigny, Sembrancher et Vollèges.

Les nettes améliorations projetées dans ce secteur apporteront un plus à la fluidité du trafic et assureront sur le long terme la sécurité des usagers.

Pour ces raisons, je remercie déjà le Parlement de l'acceptation de l'entrée en matière et vous prie d'accepter en suivant le projet de décision avec les modifications d'ordre rédactionnel.

Merci de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Tout d'abord, j'aimerais profiter de remercier la commission, par son président Jean-Didier Roch, pour l'excellent travail et l'intérêt qu'elle a porté à ces deux objets qui, comme ceci a également été souligné par l'ensemble des intervenants, répondent à des exigences de fluidité et de sécurité. Je ne vais pas revenir là-dessus.

Il y a un élément complémentaire qui est cet itinéraire de délestage en cas de problèmes sur la route du Grand-St-Bernard, qui est, si nécessaire, s'il devait y avoir une nécessité supplémentaire, un point à souligner dans le déclenchement de ces travaux.

Je vais peut-être répondre aux interventions et aux soucis du député Yves Fournier pour le groupe PLR en prenant dans le désordre: la répartition et la façon de faire habituelle. Effectivement, on pourrait toujours faire intervenir des éléments particuliers dans chaque détermination des partenaires financiers dans la réalisation de ces travaux. Le principe de base est la desserte, les gens qui sont concernés de manière directe. Donc, tant que nous n'aurons pas une autre manière de faire, je crois que nous nous en tiendrons à celle-là. Il y a toujours un

certain facteur d'inégalité. A ce propos, un des intervenants a souligné également le problème de certaines communes qui pourraient être appelées à contribution en ayant peu de moyens. Eh bien!, je crois que, à ce jour, nous avons tout de même réalisé l'ensemble des routes du canton et toujours trouvé une solution pour soutenir les financements nécessaires.

En ce qui concerne le point suivant: condenser au maximum les travaux, c'est une question de disponibilités budgétaires. Il est clair que si nous disposons de suffisamment de moyens, pour nous, c'est également le but, en démarrant aussitôt que possible – vous savez que c'est un projet qui est autorisé – les travaux préliminaires, si possible déjà cette année, ensuite après les inévitables interruptions hivernales – de nouveau, on dépend-là du climat.

Et puis, cela me permet de venir à l'autre intervention concernant le calendrier. Il est bien évident que ces travaux doivent absolument être programmés hors périodes touristiques, à savoir durant la période estivale. Il faut, autant que faire ce peut – et ce sera le cas dans cette réalisation – ne pas bloquer le trafic à une époque où cette route est particulièrement utilisée.

En ce qui concerne la réalisation de la superstructure, un court laps de temps: faire 250 mètres de superstructure de goudron, je n'ai pas l'exacte durée que cela peut prendre, mais je pense que l'ordre de grandeur devrait être d'une semaine, voire un peu plus, disons deux semaines si on compte le nombre de jours ouvrables, mais ça reste quelque chose de tout à fait supportable, en mettant toujours également un point d'interrogation en ce qui concerne les données climatiques. Je crois que si on est en bonne saison, on peut même goudronner quand il pleut, voire quand il grêle.

Voilà pour ces interventions.

J'ai également relevé la problématique des chemins muletiers et de la vallée de Saas..., bon, ce n'est pas directement lié à l'objet d'aujourd'hui, quoique pour les chemins muletiers vous avez en tout cas la démonstration dans le traitement de ce dossier du fait que nous tenons compte et que nous garantissons cet accès à ce genre de sentiers, et cela fait partie également de notre souci et de nos priorités dans la réfection des routes.

Une remarque intéressante concerne les projets au niveau du canton. Quelqu'un, sauf erreur..., enfin c'est égal, m'a interpellé en parlant de l'entretien global des routes. Je crois que je peux en tout cas vous dire une chose: il n'existe pas forcément une liste exhaustive qui est publiée, mais l'ensemble des voyers tient un répertoire très précis de l'état des routes dans la région dont il est responsable. Il faut savoir que le calendrier d'interventions est fait en fonction de l'urgence des interventions. Cela veut dire qu'il y a deux types: il y a l'intervention urgente et il y a le financement derrière. A ce propos, je vous rappelle que nous avons mis comme objets prioritaires de cette législature une mise à jour autant que faire ce peut de l'ensemble du réseau routier cantonal. Cela fait partie des lignes directrices principales de mon département pour ces quatre prochaines années. J'espère que ce sera visible et que l'on pourra en reparler à la fin de cette législature. Je crois que la question effectivement est d'importance, particulièrement au sortir d'un hiver qui a laissé notre réseau routier dans un état catastrophique, pour lequel nous avons dû demander des compléments de financement que vous allez voter en novembre, et qui risque également de faire l'objet de demandes supplémentaires tant l'état routier est préoccupant dans certaines zones du canton. Voilà!

Je vous remercie d'entrer en matière sur ce dossier et de le soutenir lors de la lecture de détail. Merci.

Der Präsident:

Danke, Herr Departementvorsteher.

Eintreten ist nicht bestritten.

Wir können direkt zur Lesung weitergehen.

Base de travail / Arbeitsgrundlage:

*PROJET DU CONSEIL D'ETAT (version française) et NOUVEAU TEXTE
DE LA COMMISSION THEMATIQUE (version allemande)
PROJEKT DES STAATSRATS (französische Fassung) und NEUER TEXT DER
THEMATISCHEN KOMMISSION (deutsche Fassung)*

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 7, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Ainsi adopté par 95 voix tel que présenté par le Conseil d'Etat (version française) et dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique (version allemande) en séance du Grand Conseil, à Sion, le 8 septembre 2009.

(Vote nominal/Namensabstimmung.)

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Très très brièvement – je sais que je suis le dernier rempart avant l'apéritif! – pour vous remercier de la confiance, remercier encore une fois la commission pour l'excellence de son travail, et vous dire que l'on prend rapidement l'habitude de l'unanimité!

Je vous en remercie.

Traitements:

Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)

Behandlungen:

Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)

12. POSTULAT
du groupe PDCC, par le député (suppl.) Sébastien Roh, concernant les
rideaux abris dans la plaine du Rhône (11.11.2008) (5.001 anc. 5.116)
POSTULAT
der PDCC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Sébastien Roh, betreffend
Windschutzhecken in der Rhoneebene (11.11.2008) (5.001 ehem. 5.116)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial février 2009

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Der Präsident:

Die Antwort des Staatsrats liegt schriftlich vor: die notwendigen Studien sind bereits durchgeführt und das Postulat ist somit gegenstandslos.

M. le député (suppl.) Sébastien Roh, PDCC:

Un des objectifs de la troisième correction du Rhône est la renaturation du fleuve. C'est dans ce contexte que notre groupe a jugé opportun de profiter de ce chantier pour proposer de reconstruire les rideaux-abris le long du fleuve.

Nous constatons que c'est également le but du Conseil d'Etat puisque le concept directeur pour un réseau écologique tient compte de la troisième correction du Rhône et des améliorations foncières intégrales dans son étude pour le maintien et l'extension des milieux résiduels.

Mieux encore, les conclusions mettent en évidence le potentiel de réalisation des rideaux-abris et des cordons biologiques, notamment dans le cadre des grands projets en cours.

Dans ce sens, nous prenons donc acte de la décision du Conseil d'Etat de déclarer notre postulat comme déjà réalisé, mais notre groupe restera attentif à ce que l'exécution des conclusions passe de l'intention à la mise en œuvre. Nous profiterons donc des différentes étapes du projet Rhône 3 pour insister sur la reconstruction de ces barrières naturelles.

Merci de votre attention.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le député (suppl.).

Der Postulant ist mit der Antwort des Staatsrats einverstanden.

Bevor wir zum letzten Punkt unserer Tagesordnung kommen eine Mitteilung. Ich habe heute Morgen gesagt, dass jene, die sich zum Boggiaturnier einschreiben möchten, dies tun. Es haben sich 28 Personen eingeschrieben. Somit haben wir die Zahl nicht erfüllt, die wir vorgesehen haben. Daher ist der Termin wieder frei für andere Arbeiten oder Termine, die Sie machen wollen. Also das Turnier findet somit nicht statt.

13. POSTULAT

des députés Véronique Jenelten-Biollaz (suppl.), Graziella Walker Salzmann, Virginie Crettenand (suppl.) et Alexis Turin concernant l'archéologie valaisanne (14.11.2008) (5.002 anc. 5.118)

POSTULAT

der Grossrätinnen Véronique Jenelten-Biollaz (Suppl.), Graziella Walker Salzmann und Virginie Crettenand (Suppl.) sowie von Grossrat Alexis Turin betreffend Walliser Archäologie (14.11.2008) (5.002 ehem. 5.118)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial février 2009

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Der Präsident:

Die Antwort des Staatsrats liegt hier ebenfalls vor. Das Postulat wird im Sinne der Antwort angenommen.

M^{me} la députée Véronique Jenelten-Biollaz, PDCC:

Nous vous remercions pour votre réponse détaillée sur le fonctionnement de l'archéologie valaisanne. Un certain scepticisme et de nombreuses inquiétudes par rapport à la réalité vécue sur le terrain demeurent néanmoins.

Nous ne sommes pas convaincus par la gestion privée de l'archéologie qui ne se pratique d'ailleurs, sous cette forme, que dans deux cantons en Suisse. Celle-ci n'offre aucune garantie de continuité de la recherche, ni pour les mandataires, ni pour l'Etat, ni surtout pour l'archéologie elle-même. Si les coûts sont plus visibles, ceux-ci sont plus élevés, car les infrastructures sont multipliées. La gestion privée n'est pas économique, ce d'autant que les bureaux mandatés facturent près de 130'000 francs de TVA par an à l'Etat.

Avec des ressources équivalentes, les résultats seraient supérieurs avec une équipe permanente intégrée à la fonction publique. Le manque de concurrence évoqué dans le rapport

est des plus normal puisque 24 cantons sur 26 estiment que l'archéologie a un statut scientifique et culturel inadapté à une logique de marché et qu'elle relève du ressort de l'Etat.

Les moyens financiers et en ressources humaines de l'archéologie valaisanne sont sous-dimensionnés depuis de trop nombreuses années, cela en totale discordance avec l'ampleur croissante des atteintes au sol par les constructions. Force est de constater que, dans ces conditions, l'Etat n'est pas à même de remplir sa mission. A lire le constat que vous dressez, cette situation semble destinée à s'aggraver encore dans le futur lorsque les projets archéologiques financés à 96% par la Confédération s'achèveront.

Vous reconnaissez aussi que les travaux d'études ont pris un retard considérable depuis plus de 10 ans – selon nos sources, depuis le milieu des années quatre-vingts. On comprend, dès lors, mieux pourquoi ils ont été oubliés au début de ce rapport dans la répartition des missions entre les deux départements désignés. Lesdits travaux ne semblent effectivement concerner personne. Il est vrai que les priorités logiques du DTEE se situent ailleurs et que celles du DECS en matière de gestion de la recherche négligent l'archéologie. Les investissements réalisés pour les interventions sur le terrain ne sont donc pas rentabilisés, car la grande majorité des connaissances ne peuvent être établies et transmises ni aux spécialistes, ni au musée, ni à la population régionale qui, soit dit en passant, les finance par le biais de ses impôts. Il en résulte un immense gâchis culturel, patrimonial et scientifique. Ne laissez pas les nombreuses découvertes récentes, parfois extraordinaires, suivre le chemin de l'oubli; elles méritent un autre sort.

De nouvelles stratégies de gestion de l'archéologie valaisanne doivent être recherchées en ce qui concerne son financement et son organisation afin d'obtenir un meilleur équilibre entre travaux de fouilles, d'études et de publications. La gestion étatique d'un domaine tel que celui-ci présente l'avantage d'un suivi scientifique et d'une cohérence qui font défaut aujourd'hui. Le panorama historique incomplet du musée d'histoire, où manque toute la période néolithique du cône de la Sionne, en est la preuve.

Nous comptons sur le nouveau chef de département, lequel ne doit pas être insensible à l'aspect touristique de l'archéologie, pour donner à cette thématique la place qui lui revient en faisant davantage profiter la population et les visiteurs de notre canton des richesses que recèle le sous-sol valaisan.

Vous avez répondu à nos questions, Monsieur le conseiller d'Etat; il vous appartient désormais de donner une impulsion nouvelle à l'archéologie pour répondre à nos attentes.

Merci de votre réponse.

Der Präsident:

Merci, Madame la députée.

Herr Staatsrat Jacques Melly, ich habe nochmals die Kompetenz Ihnen 6 Minuten zu geben. Dann habe ich meine Kompetenz ausgeschöpft.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Okay, so rasch wie möglich!

En quelques mots quelques réponses aux différentes remarques.

Effectivement, toutes les questions posées ont obtenu des réponses. Maintenant, en ce qui concerne les attentes, peut-être qu'on devrait se mettre d'accord sur les attentes, mais, avec les attentes, il y a beaucoup d'autres choses qui vont se greffer, à commencer par un financement qui n'est pas vraiment en mesure de toutes les attentes que vous avez.

Alors, première remarque concernant le fait de recourir à des organisations externes au canton. L'essentiel des interventions aujourd'hui se fait soit sur des fouilles préliminaires à la construction de bâtiments, soit, et c'est très important, sur les chantiers autoroutiers – l'autoroute avance... Alors, imaginez que depuis – vous avez parlé de 1980 – le moment où l'autoroute a commencé à avancer rapidement dans notre canton..., je dis rapidement..., d'une manière permanente, eh bien!, il a fallu faire face à ces exigences supplémentaires en termes d'archéologie. Et qu'est-ce que l'on a fait? Eh bien!, plutôt que d'avoir des fouilles permanentes – ce qui est le lot habituel de la plupart des cantons –, nous avons des fouilles qui naissent au gré des coups de pioche des entrepreneurs. Cela demande donc une mobilité très importante, cela demande une disponibilité et cela demande une souplesse de mise en service que nous n'aurions pas forcément si nous devions chaque fois aller chercher une équipe au sein du département puisque cette équipe serait fatalement bloquée sur un autre chantier; on la garderait à l'année, donc elle serait sur des chantiers permanents. Essayez d'imaginer faire un chantier de fouilles permanentes où nous avons des repérages..., enfin, vous connaissez le principe, et aller chaque deuxième ou troisième semaine prendre l'équipe pour l'amener sur un chantier de bâtiment ou sur un chantier d'autoroute. Je ne crois pas que nous aurions beaucoup progressé.

La remarque concernant la fin des financements fédéraux ne concerne que la construction de l'autoroute parce que ces 96% sont pris en charge pour autant qu'il s'agisse de travaux en liaison avec l'autoroute. Donc, quand l'autoroute sera terminée, comme elle l'est dans la plupart des cantons suisses où l'on n'a certainement plus ce problème, eh bien!, ce jour-là, on pourra peut-être structurer différemment notre Service archéologique. Aujourd'hui, pour des questions pratiques, il est lié au Service des bâtiments et il est lié également au DECS pour la valorisation.

Je suis d'accord avec vous, dans le cadre des investissements dans l'archéologie ces dernières années, nous avons progressivement basculé sur le terrain plutôt que sur la valorisation. C'est uniquement en raison des chantiers à ouvrir et des chantiers disponibles. Et là, vous l'avez également souligné, vous l'avez lu dans notre réponse, il y a deux entreprises en Valais – ce n'est pas beaucoup – et les cantons voisins n'ont pas de disponibilité à nous faire valoir pour développer de façon plus efficace ces chantiers.

Alors, nous avons le souci, je crois que nous l'avons démontré dans notre analyse, mais je crois qu'il faut encore un petit peu s'armer de patience..., quand on parle d'archéologie, c'est parfois un pléonasme, mais, malgré tout, au regard de la valeur des objets que nous pouvons trouver, je crois que c'est un domaine qui demande de l'attention et de l'attention que, dans le futur, nous essayerons d'augmenter.

Vous avez parlé de tourisme. Je dirai que c'est un domaine où l'on ne peut pas faire du tourisme dans la recherche. Donc, ce qu'on peut fouiller de manière cohérente, fouillons-le et le reste, on le laissera un petit peu attendre.

Merci de votre attention.

Der Präsident:

Danke, Herr Staatsrat, für Ihre Antwort und auch dafür, dass Sie meinen Wunsch eingehalten haben. Wir sind am Schluss des heutigen Sessionstags.

Meinerseits wünsche ich Ihnen einen guten Appetit und wir sehen uns dann morgen zum zweiten Tag.

Danke schön.

La séance est levée à 12 h 55.

Séance du mercredi 9 septembre 2009

Présidence: M. le député Gilbert Loretan, CSPO.

Ouverture de la séance: 9 heures.

Ordre du jour:

Entrée en matière

1. Loi concernant l'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire et loi réglant l'application de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (modification), (*première lecture*)

Eintretensdebatte

Gesetz zur Ausführung des Bundesgesetzes über die Raumplanung und Gesetz betreffend die Anwendung des Bundesgesetzes über den Erwerb von Grundstücken durch Personen im Ausland (Änderung), (*erste Lesung*)

Entrée en matière

2. Décision concernant l'approbation du projet de développement régional du Val d'Hérens 2009-2015 et son crédit cadre

Eintretensdebatte

Beschluss für die Genehmigung des regionalen Entwicklungsprojektes Val d'Hérens 2009-2015 samt Rahmenkredit

3. Rapport de la commission de gestion concernant l'évolution du personnel dans le domaine de l'asile
Bericht der Geschäftsprüfungskommission zur Personalentwicklung im Asylwesen

Développements: Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)

Entwicklungen: Departement für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI)

4. Motion des députés Liliane **BRIGGER** (CSPO), Jakob **WALTER** (suppl.) (CVPO) et cosignataires concernant un numéro d'appel d'urgence unique pour le Valais (10.12.2008) (2.001 anc. 2.159)

Motion von Grossrätin Liliane **BRIGGER** (CSPO), Grossrat (Suppl.) Jakob **WALTER** (CVPO) und Mitunterzeichnenden betreffend eine einzige Notrufnummer für das Wallis (10.12.2008) (2.001 ehem. 2.159)

5. Interpellation de la députée Graziella **WALKER SALZMANN** (CSPO) et cosignataires concernant les accidents dus à des chauffards, qu'en est-il en Valais? (09.12.2008) (2.002 anc. 1.294)
Interpellation von Grossrätin Graziella **WALKER SALZMANN** (CSPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Raserunfälle im Wallis (09.12.2008) (2.002 ehem. 1.294)
6. Motion du groupe PDCC, par le député (suppl.) Vincent **REBSTEIN**, concernant l'imposition des véhicules automobiles (11.12.2008) (2.003 anc. 1.295)
Motion der PDCC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Vincent **REBSTEIN**, betreffend Besteuerung der Motorfahrzeuge (11.12.2008) (2.003 ehem. 1.295)
7. Motion du groupe SPO, par les députés Marc **KALBERMATTER** (suppl.), German **EYER**, Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN** et **Laura KRONIG** (suppl.), concernant Avenir du Valais I – le troisième enfant doit valoir la peine (12.02.2009) (2.004 anc. 2.164)
Motion der SPO-Fraktion, durch die Grossräte Marc **KALBERMATTER** (Suppl.) und German **EYER** sowie die Grossrätinnen Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN** und **Laura KRONIG** (Suppl.), betreffend Zukunft Wallis I – das dritte Kind muss sich lohnen (12.02.2009) (2.004 ehem. 2.164)
8. Motion du groupe SPO, par les députés Marc **KALBERMATTER** (suppl.), German **EYER**, Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN** et **Laura KRONIG** (suppl.), concernant l'adaptation des limites de revenu pour l'avance de pensions alimentaires (12.02.2009) (2.005 anc. 2.166)
Motion der SPO-Fraktion, durch die Grossräte Marc **KALBERMATTER** (Suppl.) und German **EYER** sowie die Grossrätinnen Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN** und **Laura KRONIG** (Suppl.), betreffend Anpassung der Grenzeinkommen für die Bevorschussung von Alimenten (12.02.2009) (2.005 ehem. 2.166)
9. Interpellation de la 2^e commission parlementaire mandatée de l'examen de la législation d'application des réformes du droit judiciaire fédéral, par son président Nicolas **VOIDE**, concernant: quels moyens pour la Réforme 2015 de la Justice valaisanne? (09.02.2009) (2.006 anc. 1.298)
Interpellation der mit der Prüfung der Anwendungsgesetzgebung zur Reform der Rechtspflegeordnung des Bundes betrauten 2. parlamentarischen Kommission, durch deren Präsidenten Nicolas **VOIDE**, betreffend: Welche Mittel für die Walliser Justizreform 2015? (09.02.2009) (2.006 ehem. 1.298)
10. Postulat du groupe SPO, par les députés Marc **KALBERMATTER** (suppl.), German **EYER**, Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN** et **Laura KRONIG** (suppl.), concernant Avenir du Valais II – élaboration d'une stratégie cantonale d'intégration (12.02.2009) (2.008 anc. 1.305)

Postulat der SPO-Fraktion, durch die Grossräte Marc **KALBERMATTER** (Suppl.) und German **EYER** sowie die Grossrätinnen Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN** und Laura **KRONIG** (Suppl.), betreffend Zukunft Wallis II – Erarbeitung einer kantonalen Integrationsstrategie (12.02.2009) (2.008 ehem. 1.305)

11. Motion de la députée Anne-Marie **SAUTHIER-LUYET**, PLR, et cosignataires concernant le nouveau code pénal: réintégration pénitentiaire rapide d'un détenu au bénéficiaire d'une libération conditionnelle ayant commis un nouveau délit durant le délai d'épreuve (06.05.2009) (2.011)
Motion von Grossrätin Anne-Marie **SAUTHIER-LUYET**, PLR, und Mitunterzeichnenden betreffend neues Strafgesetzbuch: rasche Rückversetzung eines bedingt Entlassenen, der während der Probezeit erneut straffällig geworden ist (06.05.2009) (2.011)
12. Motion des députés Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, et Beat **RIEDER**, CVPO, concernant la garantie de l'aide sociale accordée (06.05.2009) (2.012)
Motion der Grossräte Philipp Matthias **BREGY**, CVPO, und Beat **RIEDER**, CVPO, betreffend Sicherung der geleisteten Sozialhilfe (06.05.2009) (2.012)
13. Interpellation du groupe UDC, par le député (suppl.) Antoine **CARRAUX**, concernant la sécurité dans le Chablais (06.05.2009) (2.013)
Interpellation der UDC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Antoine **CARRAUX**, betreffend Sicherheit im Chablais (06.05.2009) (2.013)
14. Interpellation de la députée Francine **ZUFFEREY MOLINA**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataire concernant: implication concrète de l'Etat suite à la 5^e révision de l'assurance-invalidité? (06.05.2009) (2.014)
Interpellation von Grossrätin Francine **ZUFFEREY MOLINA**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mitunterzeichnerin betreffend konkrete Massnahmen des Staates infolge der 5. IV-Revision (06.05.2009) (2.014)
15. Postulat du groupe PDCC, par le député (suppl.) Sébastien **ROH**, concernant l'équipement personnel des sapeurs-pompiers (07.05.2009) (2.015)
Postulat der PDCC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Sébastien **ROH**, betreffend persönliche Ausrüstung der Feuerwehrleute (07.05.2009) (2.015)
16. Interpellation des députés Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Laura **KRONIG** (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et Christoph **MICHLIG**, CSPO, concernant les contrôles systématiques à Gondo: le col du Simplon n'est pas une voie à sens unique (07.05.2009) (2.016)
Interpellation der Grossrätinnen Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) und Laura **KRONIG** (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), sowie Grossrat Christoph **MICHLIG**, CSPO, betreffend systematische Kontrollen in Gondo: Der Simplonpass ist keine Einbahnstrasse (07.05.2009) (2.016)
17. Interpellation de la députée Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant: un grain de sable dans l'engrenage? (07.05.2009) (2.017)
Interpellation von Grossrätin Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend: Sand im Getriebe? (07.05.2009) (2.017)

18. Interpellation des députés Gaël **BOURGEOIS** (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et Mathias **REYNARD** (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant: tout est dans la manière... (08.05.2009) (2.018)
Interpellation der Grossräte Gaël **BOURGEOIS** (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mathias **REYNARD** (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend: Eine Frage des guten Tons... (08.05.2009) (2.018)
19. Rapport de la Commission interparlementaire "détention pénale" pour l'année 2008
Bericht der interparlamentarischen Kommission "strafrechtlicher Freiheitsentzug" für das Jahr 2008
20. Election du préposé à la protection des données et à la transparence
Wahl des Datenschutz- und Öffentlichkeitsbeauftragten

Der Präsident:

Ich heisse Sie zum zweiten Sessionstag herzlich willkommen und ich wäre Ihnen dankbar, wenn Sie den Lärmpegel ein bisschen herunterfahren könnten, damit wir mit der Sitzung weiterfahren können.

Bevor wir zu den üblichen Traktanden übergehen, haben wir noch eine **Vereidigung** vorzunehmen. Ich bitte Sie, sich von den Sitzen zu erheben und der Vizepräsident, Herr Jean-François Copt, wird die Eidesformel ablesen.

(Formule du serment et formule de la promesse solennelle, cf. article 66 du règlement du Grand Conseil.)

Herr Grossrat (Suppl.) **Jérémie Pralong**, ich bitte Sie die Hand zu erheben und das Versprechen abzugeben.

(...)

Danke schön. *(Applaus)*

Ich heisse Sie hier in unserem Parlament herzlich willkommen und freue mich auf eine angenehme Zusammenarbeit.

Bevor wir zu Traktandum 1 übergehen, zwei Vorbemerkungen.

Auf Ihrem Pult finden Sie ein Buch mit dem Titel "De Courbet à Picasso", offeriert von der Fondation Gianadda, die uns alljährlich mit einem solchen Dokument beschenkt inklusive eine Eintrittskarte in die Fondation Gianadda.

Ich möchte an dieser Stelle der Fondation Gianadda danken und Ihnen bestens empfehlen diese Ausstellung zu besuchen.

Als zweiten Punkt, den ich angeführt habe: am 9. Oktober 2009 findet in Bellinzona die zweite Gotthardkonferenz statt. Sie haben alle vom Kanton Tessin eine Einladung erhalten. Wir haben ebenfalls im Newsletter des Parlamentsdienstes darauf hingewiesen, dass wir gemeinsam einen Bus organisieren werden nach Bellinzona. Jene, die sich noch nicht eingeschrieben haben und daran teilnehmen möchten, haben die Möglichkeit entweder dies direkt beim Kanton Tessin mit dem Anmeldeformular zu machen oder sich beim Sekretariat hier bei uns einzuschreiben. Wir werden dann die entsprechenden Teilnehmer orientieren über die entsprechenden Abfahrtszeiten.

Entrée en matière

1. LOI

concernant l'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire et loi réglant l'application de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (modification), (première lecture)

Eintretensdebatte

GESETZ

zur Ausführung des Bundesgesetzes über die Raumplanung und Gesetz betreffend die Anwendung des Bundesgesetzes über den Erwerb von Grundstücken durch Personen im Ausland (Änderung), (erste Lesung)

*Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement / Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt
Präsident: Stefan Andenmatten / Rapporteur: Stéphanie Favre*

Discussion sur l'entrée en matière:

Hr. Grossrat Stefan Andenmatten, CSPO, Präsident der thematischen Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt (LTU):

Ich weiss, es ist nicht üblich, dass der Kommissionspräsident zu Beginn einer Eintretensdebatte eine Stellungnahme der Kommission abgibt.

Gestatten Sie mir hier eine Ausnahme, denn diese Vorlage ist sicher ebenso eine Ausnahme. Wir hoffen doch nicht, dass es zur Regel wird, dass der Staatsrat in Zukunft vermehrt Botschaften und Gesetzesänderungen unterbreitet und am Schluss dem Grossen Rat empfiehlt auf die Vorlage nicht einzutreten.

Dieser Antrag hat die Kommission bewogen bei der Behandlung dieser Botschaft am 9. Juli entsprechend mit Skepsis aber auch mit der notwendigen Gründlichkeit vorzugehen.

Anlässlich dieser Behandlung wurde uns die Vorlage vom Departementchef, Herrn Cina, aber auch vom Chef des Rechtsdienstes, Herr Philippe Spoerri, der eigens für diese Sitzung aus den Ferien zurückgereist ist, ausführlich erläutert. Unsere Fragen wurden allesamt beantwortet.

Am Schluss der Diskussion war für die Kommission klar:

1. Die vorgeschlagenen Gesetzesänderungen entsprechen dem Begehren der Motion.
2. Die vorgeschlagenen Gesetzesänderungen lösen keine Probleme, sondern schaffen neue.
3. (und das ist der wichtigste Teil) Ein Teil der Motion würde Verkauf von Zweitwohnungen generell verbieten, was aber verfassungswidrig ist und gegen die Eigentumsgarantie verstösst.
4. Der Staatsrat hat uns verbindlich versprochen, dass diese Problematik noch in dieser Legislatur im Rahmen des Projekts Raumentwicklung Valais-Wallis behandelt und die Raumplanungsziele in unserem Kanton durch den Grossen Rat neu festgelegt werden können und folglich eine Teilrevision des kantonalen Gesetzes zur Ausführung des Bundesgesetzes über die Raumplanung vom 23. Januar 1987 vorgenommen wird und dass ebenfalls das Gesetz betreffend die Anwendung des Bundesgesetzes über den Erwerb von Grundstücken durch Personen im Ausland vom 31. Januar 1991 einer Teilrevision unterzogen wird.

Diese Revisionen werden dann dem Grossen Rat die Möglichkeit geben, diese Problematiken ausführlich und vertieft zu diskutieren und zu beraten.

Aufgrund dieser Überlegungen und aufgrund dieser verbindlichen Zusagen hat die Kommission am 9. Juli beschlossen, und zwar mit 10 ja gegen 0 nein Stimmen und zwei Enthaltungen, dem Antrag des Staatsrats zu folgen und auf diese Vorlage nicht einzutreten.

Dies empfiehlt die Kommission auch allen im Grossen Rat.

Danke für die Aufmerksamkeit.

M. le député Christophe Perruchoud, PLR:

Surprenante apparaît la démarche du Conseil d'Etat de proposer un message et de nous inviter à ne pas entrer en matière.

Encore plus surprenant apparaît le préavis de la commission qui, elle aussi, propose de ne pas entrer en matière.

Définitivement surprenante vous apparaîtra la décision du groupe libéral-radical de ne pas entrer en matière.

Pourtant, me direz-vous, il y a eu dépôt d'une motion qui a été acceptée majoritairement par le Parlement, mais il faut également rappeler qu'à la session de février 2007, il y a eu une avalanche de dépôts en tous genres suite au moratoire Cina première version qui bridait 7 communes de notre canton.

Peut-être que notre Parlement en avait assez d'assister au match Luisier-Cina et accepta par dépit une motion qui s'avère aujourd'hui quasi-impossible à mettre en pratique.

Le match n'est certainement pas terminé, car l'un dira que ça n'est pas ce qu'il avait demandé et l'autre rétorquera qu'il n'y a pas d'autre choix. Un set partout.

Plus sérieusement, aujourd'hui, rien n'est moins sûr qu'une abrogation de la Lex Koller et le moratoire a évolué pour s'étendre à tout le canton avec, bien sûr, des contents et des mécontents.

De plus, une solution – qui tarde peut-être à arriver aux yeux des libéraux-radicaux – est en cours pour essayer de rattraper les dossiers en retard. Petite parenthèse, Monsieur le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, vous vous étiez engagé à tenir le Parlement informé de vos démarches et de l'évolution du nombre de dossiers.

Enfin, la crise – fût-elle petite ou grande selon les uns et les autres – est passée par-là avec ses diverses conséquences.

En tout état de cause et pour en terminer, du moins momentanément avec le sujet, notre groupe ne peut évidemment pas cautionner un message qui empêchera tout le monde, Confédérés et Valaisans compris, de construire ou d'acquérir une résidence secondaire en Valais.

N'en demeure pas moins que le message à l'intention du Grand Conseil fait état d'une assurance par le Conseil d'Etat de la révision des deux lois y relatives et ce pendant cette législature, à savoir dans un délai de moins de quatre ans.

Alors, Monsieur le conseiller d'Etat, nous attendons tout cela avec impatience et le groupe libéral-radical souhaite que le match de tennis interminable qui vous oppose à la tête de série n° 1 de Verbier cesse dès ce jour faute de surface adéquate et nous mène une fois pour toutes vers une solution pragmatique, qui respecte la législation fédérale et qui soit acceptable pour une majorité de ce canton.

Merci de votre attention.

Hr. Grossrat Beat Rieder, CVPO:

Die CVPO-Fraktion beantragt Ihnen ebenfalls – wie bereits die Vorredner – nicht Eintreten auf die Änderung des kantonalen Raumplanungsgesetzes. Die vorgeschlagene Änderung dieses Gesetzes bedeutet ein totales Bauverbot von Zweitwohnungen ausserhalb der touristischen Orte im Kanton Wallis und damit einen radikalen Eingriff in die Wohnbaupolitik des Kantons.

Sie löst kein einziges der bestehenden Probleme und schafft nur neue Probleme, in Bereichen, wo bis anhin keine bestanden.

Das Gesetz löst das Problem der kalten Betten in den Tourismusstationen nicht und es verbietet den Zweitwohnungsbau in sämtlichen grossen Talgemeinden von Monthey bis Brig.

Das ursprüngliche Ziel des Motionärs ist zwar lobenswert. Er verlangte die Eindämmung der Preisentwicklung von Immobilien rund um die grossen Touristenorte.

Die CVPO-Fraktion geht nicht davon aus, dass aufgrund der starken Nachfrage in den Touristenorten die Immobilienpreise ausserhalb dieser Orte massiv beeinflusst wurden. Der Ausländeranteil beim Kauf von Liegenschaften in den grossen Zentrumsgemeinden ist zu klein, um dadurch die Preisentwicklung massiv zu beeinflussen. Zudem brachten die neusten Statistiken des Bundesamtes für Statistik Erhebungen heraus, welche besagten, dass die Wohnbauförderung bereits zurückgeht und der Wohnbau rückläufig ist.

Des weiteren sind wir grundsätzlich der Meinung, dass die Gemeinden, welche eine starke Preisentwicklung in ihrem Gemeindeterritorium spüren, die Nachfrage von Ausländern selbst durch gemeindeeigene Reglemente fördern und gezielt leiten können. Bereits haben

einzelne Gemeinde Reglemente geschaffen, welche es ihnen ermöglichen den Zweitwohnungsbau in Zonen zu beschränken oder gar gänzlich zu verbieten. Das ist der bessere Weg als flächendeckend quasi mit einem Kahlschlag den Zweitwohnungsbau im Kanton Wallis zu verbieten.

Es gibt auch noch andere negative Probleme. Der Vollzug dieses Gesetzes und die Spannungen mit den Grundrechten, mit der Eigentumsfreiheit und der Handels- und Gewerbefreiheit grundsätzlich, sind auch hier grosse, nicht überbrückbare Probleme, welche durch dieses Gesetz geschaffen würden.

Daher beantragen wir Ihnen Nichteintreten. Ich danke.

M. le député Nicolas Voide, PDCB:

Dans leur motion de février 2007, les groupes PDCB et PDCC avaient posé les bonnes questions. Ils avaient même formulé des propositions en adéquation avec les problèmes du moment.

Eh bien!, nous sommes heureux aujourd'hui de constater que le processus de réflexion a été mené jusqu'à son terme. C'est ça la volonté du Parlement: une motion acceptée et le Conseil d'Etat qui fait l'étude et la proposition. Donc, réflexion menée à son terme. Nous avons donc avec vous et comme vous pris acte du projet qui a été élaboré par le Conseil d'Etat. Si nous ne sommes pas absolument sûrs, comme l'a dit tout à l'heure le président de la commission, que ce projet réponde exactement aux questions qui étaient les nôtres, nous avons, cependant, été parfaitement convaincus de ce que ce dossier doit continuer d'évoluer dans le sens de ce qui est mentionné dans le message du Conseil d'Etat et dans le rapport de la commission.

Nous acceptons donc, à l'instar de nos préopinants, de ne pas entrer en matière sur ce dossier et exprimons les mêmes attentes, donc le respect de ce qui figure dans le message, c'est-à-dire l'ouverture du chantier de ces deux lois d'application dans les semaines ou les mois qui suivent.

Je vous remercie de votre attention.

M. le député Claude-Alain Richard, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Le groupe ADG a examiné avec toute l'attention voulue le projet de modification de la loi concernant l'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire ainsi que la loi réglant l'application de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger.

Suite à une analyse approfondie, le groupe ADG constate que la demande de modification de ces deux lois est un mélange entre, d'une part, la vente aux étrangers et, d'autre part, la problématique des résidences secondaires.

L'objet de la motion ayant trait à l'adaptation de la loi concernant l'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire consiste en une interdiction de construire des résidences secondaires en dehors des zones Lex Koller qui, comme vous le savez, selon l'article 2 de la loi réglant l'application de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger, détermine les lieux touristiques. Une telle restriction au niveau

cantonal va restreindre l'autonomie communale. Aujourd'hui, les communes décident elles-mêmes des restrictions à apporter à la construction des résidences secondaires sur leur territoire. Elles ont la possibilité d'agir selon leur propre règlement qui peut se limiter à des périmètres qu'elles définissent elles-mêmes en fonction du développement souhaité.

Concernant l'adaptation de la loi cantonale réglant l'application de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger, le groupe ADG s'oppose catégoriquement à la proposition des motionnaires qui consiste en un transfert de compétences du canton aux communes. Comment imaginer l'idée que la politique du tourisme et le développement touristique sont avant tout du ressort des communes, le canton se limitant à une fonction d'homologation. En effet, aujourd'hui et selon l'article 2 de la loi sur le tourisme, la politique cantonale du tourisme est définie conjointement par l'association faîtière du tourisme et l'Etat. A cet effet et selon la loi fédérale, le canton détermine périodiquement les lieux touristiques dans lesquels l'acquisition de logements de vacances ou d'appartements dans un appart'hôtel par des personnes à l'étranger est nécessaire au développement du tourisme. A ce jour, moins de 15% de toutes les résidences secondaires sont vendues à des étrangers.

La plus grande aberration de cette motion est d'interdire l'achat et la vente de résidences secondaires existantes en dehors des zones Lex Koller. Exemple: dans mon district de St-Maurice, des communes comme Mex, Vérossaz, dans les zones à bâtir, tout leur est permis. Par contre, dans les communes de St-Maurice, d'Evionnaz ou de Vernayaz, plus aucune possibilité d'achat ou de vente ne serait autorisée.

Ni le droit constitutionnel fédéral ni aucune disposition de droit fédéral n'octroient aux cantons la compétence d'interdire des transactions juridiques sur des résidences secondaires existantes.

Pour toutes ces raisons, le groupe ADG refuse d'entrer en matière sur ce projet de modification de lois.

Merci de votre attention.

Hr. Grossrat Diego Wellig, CSPO:

Da das Gesetz betreffend die Anwendung des Bundesgesetzes über den Erwerb von Grundstücken durch Personen im Ausland noch in dieser Legislatur vom Grossen Rat einer Totalrevision unterzogen wird, hat es heute keinen Sinn eine Feuerwehübung zu veranstalten. Eine Arbeitsgruppe wurde laut Staatsrat bereits beauftragt, das Gesetz betreffend die Anwendung des Bundesgesetzes über den Erwerb von Grundstücken durch Personen im Ausland vorzubereiten.

Laut Are (Bundesamt für Raumplanung) sollten folgende Stossrichtungen für eine umfassende Zweitwohnungspolitik in Betracht gezogen werden.

Massnahmen zur Regelung des Zweitwohnungsbaus sind bereits verschiedentlich dargelegt worden. Ich erinnere an VLP 2004, Schweiz Tourismus 2007.

- Nutzen der volkswirtschaftlichen Vorteile aus dem Bestand sowie aus dem Bau von Zweitwohnungen.

- Reduzieren und vermeiden der negativen Effekte der Zweitwohnungen und des Zweitwohnungsbaus, sprich kalte Betten.

Zielvorstellungen

- Stärkung der Kernwirtschaft Tourismus bzw. des kommerziellen Kerns im Sinne der wirtschaftlich nachhaltigen Entwicklung.

- Lenkung der Zweitwohnungsentwicklung und bessere Nutzung des Zweitwohnungsbestandes.

- Vergrösserung des Angebots an Erstwohnungen.

Der vorgeschlagene Gesetzestext des Motionärs kann sowohl verfassungsmässig wie auch gesetzlich Probleme aufwerfen. Im Weiteren wird durch die Einführung einer solchen Einschränkung auf kantonaler Stufe die kommunale Autonomie eingeschränkt.

Gemäss Botschaft des Staatsrats und einer klaren Meinung der thematischen Kommission, ist die CSPO-Fraktion für Nichteintreten.

Danke.

M. le député Pascal Gaillard, PDCC:

En février 2007, les groupes PDCC et PDCB déposaient une motion urgente qui fut acceptée par une large majorité du Grand Conseil. Ce vote démontre la pertinence des questions soulevées.

Le groupe PDCC a étudié avec attention le message du Conseil d'Etat ainsi que le rapport de la commission ATE relatif au projet de modification de la loi concernant l'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire et de la loi réglant l'application de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger.

Nous sommes satisfaits du fait que le Conseil d'Etat nous informe que ces deux lois feront l'objet d'une révision durant cette législature.

Concernant les modifications demandées en 2007 par la motion, notre groupe a pris note des problèmes soulevés par le Conseil d'Etat et la commission ATE, soit le problème constitutionnel, le problème légal et la question de la limitation de l'autonomie communale.

Etant donné les arguments développés, notre groupe suivra la proposition de la commission ATE de ne pas entrer en matière.

Nous demandons néanmoins au Conseil d'Etat de respecter les engagements pris pour cette législature, à savoir:

- soumettre au Grand Conseil les nouveaux objectifs d'aménagement du territoire,
- entreprendre la révision de la LCAT et
- soumettre au Grand Conseil un projet de révision de la loi cantonale réglant l'application de la LFAIE.

Lors du traitement de ces objets, nous resterons attentifs afin que les questions soulevées soient traitées de manière efficace.

Je vous remercie de votre attention.

M. le député Roger Ecoeur, UDC:

Au nom du groupe UDC, je ne peux que soutenir la position de la commission.

En effet, pour résumer, la disposition préparée par le Conseil d'Etat présente pour ainsi dire tous les défauts:

- d'abord, elle mélange des objectifs concernant l'acquisition d'immeubles par des étrangers avec d'autres objectifs, avec des résultats absolument inadmissibles pour nous;
- les premières victimes du système seraient tout simplement les Valaisans eux-mêmes qui se verraient imposer pour la construction de résidences secondaires dans leur propre canton des restrictions manifestement contraires à la garantie de la propriété et de la liberté économique.

Comme la commission l'a relevé, le texte proposé par le Conseil d'Etat est probablement contraire au droit fédéral.

Pour couronner le tout, cette disposition empiéterait de manière inadmissible sur les compétences qui, aujourd'hui, appartiennent encore aux communes, violant ainsi le principe de l'autonomie.

Cela fait un peu beaucoup.

Conformément au préavis de la commission, le groupe UDC refusera donc d'entrer en matière sur ce projet.

Merci de votre écoute.

M. le député Gabriel Luisier, PDCB:

Notre collègue Christophe Perruchoud a parlé du côté surprenant de la démarche du Conseil d'Etat, de la commission et de son propre groupe qui consistait à proposer un texte et à refuser son entrée en matière.

Alors, la surprise ira jusqu'au bout parce que, en ce qui me concerne aussi, on ne peut pas entrer en matière sur une proposition telle que celle-là. Et pourquoi? Tout simplement parce que, ce qui a été dit quelque part, c'est que la proposition du Conseil d'Etat ne respecte pas les questions posées par la motion des deux groupes PDC, savoir que nous n'avons jamais demandé une interdiction totale, nous avons demandé une forte limitation et, en plus, avec des exceptions respectant notamment les relations d'idée de protéger les relations familiales, économiques, sociales, la notion de mayens, etc. La notion de "forte limitation" est tout à fait conforme à la pratique de nombreuses communes touristiques qui se sont attelées à la tâche et ont mis des limites à l'intérieur des villages en dehors de lieux touristiques.

Mais, à toute chose malheur est bon. A la lecture du message du Conseil d'Etat, enfin l'autonomie des communes en termes d'aménagement du territoire est reconnue. Vous admettez qu'après le viol pour le moins grossier de l'autonomie des communes qu'avait fait le chef du département notamment avec la fiche D.1/3 en suspendant des procédures au nom de cette fiche qui n'était même pas en force, la surprise est de taille et est surtout de bon augure pour la suite des deux révisions qui nous ont été promises dans le cadre de cette législature.

Pour toutes ces bonnes raisons, je rejoins tous les avis exprimés et je vous propose de refuser l'entrée en matière.

Merci.

La discussion est close.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER):

Ich möchte zunächst Herrn Wellig recht herzlich danken, dass er die Thematik in einen generelleren übergeordneten Zusammenhang gestellt hat und den auch mit der Tourismuspolitik des Kantons in Verbindung gesetzt hat.

In der Tat ist der Staatsrat – insbesondere auch ich – der Überzeugung, dass wir im Zusammenhang mit der Zweitwohnungsproblematik hier einschränken und vorsehen müssen, dass unser Tourismus nicht weiter in seiner Entwicklung auf den Bau von Zweitwohnungen ausgerichtet wird.

Ich will Ihnen das mal kurz anhand von ein paar Daten erläutern was das für Konsequenzen hat.

Wir haben die Region Tirol. Die hat in etwa 460'000 Gästebetten. Mit diesen 460'000 Gästebetten werden 44 Millionen Übernachtungen generiert. Wir haben im Wallis schätzungsweise 350'000 Gästebetten, d.h. 25 Prozent weniger Gästebetten als die Tiroler. Wenn man das jetzt umrechnen würde, würde das heissen, dass wir im Wallis 33 Millionen Übernachtungen generieren müssten mit diesen Betten. Wir kommen aber schätzungsweise lediglich auf 18 Millionen. Das heisst, die Belegungsquote Tirol der Betten ist 27 Prozent. Im Kanton Wallis kommen wir auf 14,5 Prozent. Das heisst, ein Bett ist im Wallis durchschnittlich 85 Prozent des Jahres nicht belegt. Das heisst 309 Tage pro Jahr. Jetzt müssen Sie sich vorstellen was das für eine andere Ausrichtung des Tourismus ist.

Ich glaube, wenn wir mit unserem Tourismus Erfolg haben wollen, dann sind wir dazu gezwungen, Beherbergungskonzepte zu unterstützen, die warme Betten generieren, d.h. Betten, die dann auch belegt werden, die dazu führen, dass die Frequenzen der Bergbahnen erhöht werden, für die Sportgeschäfte, für die Restaurants, damit wir hier viel höhere Frequenzen haben. Ansonsten werden wir längerfristig im Tourismus in diesem Kanton an die Wand fahren.

Deshalb könnte ich jetzt eine ganz kurze Schlussfolgerung machen – muss das Tourismusgesetz unterstützt werden, weil das Tourismusgesetz genau in diese Richtung zielt. Aber auch unsere Politik was die Zweitwohnungsthematik betrifft geht genau in diese Richtung. Einschränkung des Zweitwohnungsbaus, nicht totales Verbot, denn es braucht auch in Zukunft Zweitwohnungen als Beherbergungsstruktur. Aber wir müssen unsere Politik wirklich darauf ausrichten, dass man eben Projekte mit warmen Betten bevorzugt behandelt um diesen Tourismus erfolgreich in die Zukunft zu führen.

Ich möchte wirklich auch noch einmal ganz klar festhalten:

Seit dem Jahr 2005 haben 28 Walliser Gemeinden – und dazu gehören die grössten Tourismusgemeinden dieses Kantons – Planungszone ausgeschieden um eine politische Planungsarbeit zu leisten, wie man mit der Zweitwohnungsproblematik in ihrer Gemeinde

umgehen will. Sie haben Reglemente verabschiedet oder es sind solche in Vorbereitung um die Zweitwohnungsproblematik in den Griff zu bekommen. Ich persönlich stelle fest, dass hier ein Umdenken in den Walliser Tourismusgemeinden stattgefunden hat, dass man sich dieser Problematik bewusst wurde und dass man vor allem auch auf dieser Ebene Massnahmen treffen will aus einer grösseren Verantwortung heraus für die Entwicklung des Tourismus. Und dafür möchte ich bei diesen ganzen Gemeinden – diesen 28 Gemeinden, es wären mehr Gemeinden, aber in der Zwischenzeit hat Anniviers fusioniert, aber die haben ihr Schicksal in die Hand genommen und haben sich mit dieser Problematik auseinandergesetzt. Die so genannte Krise, die mit dem Moratorium Cina ausgelöst wurde, hat auf alle Fälle den Denkprozess beschleunigt und hat dazu geführt, dass eben diese Gemeinden sich des Problems bewusst wurden. Das ist auch gut, ab und zu muss man diesen künstlich hervorrufen, damit die Dinge vorwärts gehen. Damit es eben nicht dazu kommt, dass man zuwartet bis man an eine Wand fährt.

Das vielleicht einleitend die Bemerkung.

Ich möchte auch Herrn Rieder danken, der gesagt hat, es geht nicht darum eine flächendeckende Lösung zu finden. Es kann nicht Aufgabe des Kantons sein, flächendeckend Vorschriften zu erlassen, weil jede Tourismusgemeinde ist spezifisch. Jede Tourismusgemeinde hat andere Themen. Wenn ich zum Beispiel die Tourismusgemeinde Bagnes nehme, Bagnes hat Verbier, hat aber auch umliegende Weiler in denen man bei der Zweitwohnungsproblematik noch verschärfter vorgehen kann, um den Einheimischen den Erwerb von Erstwohnungen zu garantieren. Und in Verbier selbst kann man eine ganz andere Politik fahren und hier eine largere Möglichkeit vorsehen.

Damit komme ich zur Motion, die aus unserer Sicht – aus der Sicht des Staatsrats – am falschen Ort ansetzt und zwar weil sie darauf ausgerichtet ist, dass man sagt, alles was innerhalb der touristischen Orte gemäss der Ausführungsgesetzgebung zum Gesetz über den Verkauf an Ausländer vorgesehen ist als touristische Regionen betrachtet wird, war die Absicht der Motionäre hier überhaupt keine Vorschriften vorzusehen. Und nur ausserhalb dieser touristischen Orte.

Da stellen sich zwei Probleme. Für Bagnes kann diese Lösung interessant sein, d.h. für Verbier lässt man Freiraum und für Lourtier oder andere Orte macht man Einschränkungen. Aber wir haben zum Beispiel Gemeinden im Oberwallis oder auch im Mittelwallis und an anderen Orten da ist die gesamte Gemeinde eine touristische Zone und wenn man diese Motion so umgesetzt hätte, dass man dem Rechnung trägt, würde das heissen, dass der ganze Bau von Zweitwohnungen hier massiv eingeschränkt worden wäre. Das wiederum würde dazu führen, dass zum Beispiel auch in Zermatt, das sich nicht als touristischer Ort im Sinne der Zweitwohnungsgesetzgebung bezeichnet hat, überhaupt keinen Verkauf und Bau von neuen Zweitwohnungen zulässig wäre. Das würde aber auch dazu führen, dass all die Gemeinden, die jetzt in ihrer eigenen Autonomie Vorschriften erlassen haben und Reglemente beschlossen haben, dass diese praktisch ausser Kraft gesetzt würden, weil man ja genau – wenn man diese Motion umgesetzt hätte – für die touristischen Orte eben den Spielraum offen gelassen hätte. Also da sieht man ganz klar den Widerspruch, der in dieser Motion zu Grunde liegt. Das ist nicht überraschend, dass wir Ihnen – Herr Kommissionspräsident – Nichteintreten vorschlagen. Denn für uns war bereits damals die Motion nicht umsetzbar und wir haben das auch zum Ausdruck gebracht. Sie haben beschlossen diese Motion dem Staatsrat zu übertragen. Wir haben das gemacht, haben aber

gleichzeitig Nichteintreten vorgeschlagen, weil wir der Meinung sind, dass man die nicht umsetzen kann. Ich kann verstehen, dass man das als kleinen "Umfaller" bezeichnen könnte, der damals in der Hektik geschehen ist.

Das waren meine Bemerkungen.

Ich möchte auch bestätigen au député Pascal Gaillard que les révisions sont déjà entamées et que le groupe de travail est déjà constitué pour faire la révision.

Pour en venir au député Christophe Perruchoud, il n'y a pas de match Luisier-Cina. Nous ne sommes pas des footballeurs ici; nous, les deux, nous essayons de proposer une solution. Nous avons des divergences sur la proposition qu'on vous soumet, mais, finalement, le cadre donné par Berne nous laisse peu de marge pour trouver une bonne solution.

Alors, si je dois vous informer sur deux aspects, oui le nombre des actes en suspens a été réduit. Je pense que l'on va arriver, à la fin de l'année, à moins de 1'000. C'est clair que cela prend du temps. Mais si j'avais choisi ou si le Conseil d'Etat avait choisi une autre solution et si on avait utilisé toutes les unités pour réduire la liste d'attente, on aurait eu le problème pour la construction, pour les agents immobiliers. Alors, une solution dans un cadre de contingentement, avec des contingents qui ne sont pas suffisants pour le canton, ce serait de toute façon difficile de trouver une solution qui serait acceptable par tout le monde parce que les intérêts dans ce domaine sont divergents. On a les notaires qui ont l'intérêt de réduire plus rapidement la liste d'attente. On a les milieux de la construction qui aimeraient quand même garder des unités pour continuer à construire. Le contingentement en tant que tel crée le problème. C'est une sorte de problématique qui est inhérente, si vous n'avez pas assez d'unités. Entre-temps, on a encore une fois écrit à Berne pour que M^{me} la conseillère fédérale Widmer-Schlumpf nous donne la possibilité de trouver une solution pour réduire la liste d'attente. Malheureusement, elle ne veut pas entrer en matière sur cette question. Alors, on doit réfléchir d'entreprendre nos parlementaires fédéraux pour lancer une initiative parlementaire et dépasser ainsi le Conseil fédéral qui ne se montre pas favorable à nous aider à trouver une solution.

Alors, voilà les raisons pour lesquelles je vous prie de ne pas entrer en matière sur cette loi; elles ont été évoquées dans le message.

Merci à tous les groupes qui ont compris les enjeux et qui sont pour la non-entrée en matière.

Je remercie aussi le député Gabriel Luisier qui a compris que l'instrument que lui proposait dans le temps n'était pas le bon instrument pour régler les problèmes.

Je suis conscient que les problèmes restent et on cherchera la meilleure des solutions. Toute idée innovante pour régler cette problématique, on est favorable à l'accueillir avec toute la bienveillance que nous pouvons apporter au Grand Conseil.

Merci.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Ich stelle fest, dass sich sämtliche Gruppen für Nichteintreten ausgesprochen haben. Dies ist eine aussergewöhnliche Situation, die in unserem Reglement nicht vorgesehen

ist. Wir haben bei Eintreten vorgesehen, dass man nicht abstimmt. Aber bei Nichteintreten ist dies im Reglement nicht vorgesehen. Damit der Form halber alles stimmt, würde ich vorschlagen, dass wir das Nichteintreten per Abstimmung festhalten werden.

(...)

Sie haben einstimmig mit 115 Stimmen Nichteintreten beschlossen.

(Vote nominal/Namensabstimmung.)

Entrée en matière

2. DECISION

**concernant l'approbation du projet de développement régional du
Val d'Hérens 2009-2015 et son crédit cadre**

Eintretensdebatte

BESCHLUSS

**für die Genehmigung des regionalen Entwicklungsprojektes
Val d'Hérens 2009-2015 samt Rahmenkredit**

*Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement /
Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt
Präsident: Stefan Andenmatten / Rapporteur: Stéphanie Favre*

Discussion sur l'entrée en matière:

M. le député Frédéric Delessert, PLR:

Le projet de décision proposé au Grand Conseil constitue la deuxième étape du développement régional du val d'Hérens.

En effet, pour mémoire, le val d'Hérens a vu se concrétiser entre 2004 et 2008 un projet pilote de développement régional au sens où l'entend la loi fédérale sur l'agriculture.

La première phase a permis la création de l'Association des communes du val d'Hérens avec l'adoption des lignes directrices sur le développement de la vallée ainsi que la définition des perspectives futures, une première démarche décisive qui a permis de regrouper les forces et les synergies offrant ainsi au projet une vision globale empreinte de cohérence. Gageons qu'elle soit le prélude de collaborations plus étroites et pourquoi pas de fusions de communes, comme l'appelle de ses vœux le groupe libéral-radical.

La seconde étape aura pour objectifs:

- une gouvernance régionale unique;
- la coordination des projets agricoles de la vallée;
- la mise en réseau et la promotion de la destination Hérens.

Le financement sera assuré de la manière suivante: 14 millions (sur les 21 millions de coûts totaux) donneront droit à des subventions: 6 millions proviendront de la Confédération, 5 millions du canton et 1,4 million des communes. A cela s'ajouteront deux crédits, l'un d'investissement et l'autre de construction, les deux représentant 4 millions.

Ce projet, et c'est ceci qui est important, offre les opportunités suivantes:

- des infrastructures agricoles à réhabiliter ou à créer;
- des actions de promotion des produits du terroir;
- une utilisation durable des ressources naturelles.

Force est de constater que le val d'Hérens s'est tourné vers l'agritourisme non sans succès: 18 projets, classés en 8 rubriques ou catégories différentes, sont prêts à voir le jour.

Autant d'efforts qui méritent d'être soutenus.

Le groupe libéral-radical soutient le projet de décision et accepte l'entrée en matière.

Je vous remercie.

Hr. Grossrat Stefan Zurbriggen, CVPO:

Die CVPO ist sich der Bedeutung und der Chance des regionalen Entwicklungsprojekts Val d'Hérens ganz klar bewusst und weiss, dass es der Moment ist, die Weichen zukunftsorientiert zu stellen.

Selbst wenn einige Akteure noch nicht in helle Freude und wahnsinnige Begeisterung ausgebrochen sind, vertrauen wir dem Gemeindeverband und sind sicher, dass die verantwortlichen Stellen alles daran setzen werden, dieses Projekt zum Erfolg zu führen, indem sie sich die entsprechenden Strukturen geben und die notwendigen Ressourcen schaffen, um die anfallenden Aufgaben dementsprechend zu erfüllen.

Die Ziele sind klar definiert – das Konzept steht – und der Kostenvoranschlag scheint uns realistisch. Wir sind auch der Ansicht, dass das Projekt für die touristische Entwicklung im Val d'Hérens ein grosses Plus ist. Es bietet den Landwirten bzw. den Agrotouristikern realistische Perspektiven sowie zusätzliche Einkommenszweige. Die rechtlichen Grundlagen sind gegeben.

Die CVPO-Fraktion hat der Gewährung des Rahmenkredits von gut 5,6 Millionen Franken einstimmig zugestimmt und unterstützt dementsprechend dieses Projekt.

Einen ganz speziellen Appell aber möchte ich im Namen der CVPO an die Oberwalliser Politikerinnen und Politiker richten, sei dies auf Gemeinde-, Tal- oder Kantonsebene. Wir müssen ebenfalls gemeinsam regional wichtige Projekte in Angriff nehmen und so einen Mehrwert für unsere Region schaffen.

Die CVPO ist vorbehaltlos für Eintreten.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Noch eine Zwischenbemerkung.

Wir haben im Oberwallis ein Projekt am laufen "Agro Espace Leuk", das ebenfalls in die gleiche Richtung zielt. Also die Gemeinden sind dort auch am Ball. Nur eine kleine Zwischenbemerkung meinerseits.

M. le député Olivier Turin, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Le groupe ADG salue la mise en place d'un tel type de projet. Ce dernier va permettre à la région hérensarde de devenir une véritable destination touristique à vocation douce et extensive. Ce projet de développement régional coordonne entre elles d'autres initiatives régionales, telles que le projet de Parc naturel régional val d'Hérens qui sera présenté lors de la session de novembre. Le projet débattu aujourd'hui est un projet de revitalisation agricole dans un but essentiellement agritouristique.

Le groupe ADG comprend le bien-fondé de ce projet de développement et soutient son crédit cadre. Les avantages pour cette région sont, en effet, indéniables, car le projet permettra essentiellement de favoriser l'économie régionale. Il devrait donc présenter également un impact social positif en soutenant et créant de l'emploi, en maintenant la population résidente et en favorisant l'installation de familles sur ce secteur longtemps soumis à l'exode rural.

Ce projet présente également un avantage au niveau de l'ensemble du canton du Valais par une lisibilité améliorée de ses produits du terroir et de sa gastronomie. Le projet représente ainsi une offre complémentaire aux zones touristiques intensives voisines de ce périmètre. Ce tourisme intensif a été jusqu'à peu le seul argument offert par le canton.

Ce projet comporte néanmoins des dangers au niveau de la qualité du paysage et des milieux naturels de grande valeur encore bien présents actuellement dans la région. Il ne faut pas oublier que c'est grâce à l'absence d'infrastructures touristiques lourdes que cette région revêt encore un attrait pour ce type de projet. La mise en évidence de ces valeurs actuelles, naturelles et paysagères ne doit donc justement pas les mettre en danger. N'oublions pas que les principes majeurs du projet sont axés, je cite: "sur la préservation d'une exploitation agricole durable contribuant à l'entretien du paysage, soit la mise en réseau et la revalorisation écologique". Nous pensons notamment aux prairies et pâturages secs encore très présents dans la région. Si ce projet permet de les maintenir, voire de les favoriser grâce en particulier aux défrichements d'anciennes surfaces cultivées, l'impact sera positif. Dans le cas contraire, il pourrait aller à contresens du développement extensif souhaité.

Les impacts du projet sur le paysage ne doivent pas non plus être ignorés. Le mitage du territoire, c'est-à-dire la dispersion des constructions et des routes sur les secteurs encore épargnés, pourrait induire une détérioration du paysage et aller aussi à l'encontre du développement souhaité. Dans les faits, le projet ne doit donc pas préteriter le patrimoine existant.

Le groupe ADG accepte donc l'entrée en matière et salue le fait que le tourisme intensif n'est plus considéré comme le seul moteur du développement économique. Le groupe suivra, cependant, avec beaucoup d'attention les impacts négatifs qui pourraient être consécutifs au projet.

Je vous remercie de votre attention.

Hr. Grossrat (Suppl.) Konstantin Bumann, CSPO:

Im Jahre 2005 wurde das regionale Entwicklungsprojekt Val d'Hérens als nationales Pilotprojekt im Rahmen der Revision des Bundesgesetzes über die Landwirtschaft gestartet. Zwischen 2005 und 2007 diente dieses Projekt auch zur Definierung eines regionalen Entwicklungsprojekts hinsichtlich der Landwirtschaftspolitik 2011.

Bereits 2006 haben die Gemeinden des Val d'Hérens einen Gemeindeverband gegründet und somit die Federführung des Projekts übernommen. Dies war ein sehr wichtiger Schritt und den Verantwortlichen des Val d'Hérens kann zu diesem Schritt gratuliert werden. Sie haben damit die Initiative selber übernommen und Weitsicht gezeigt.

Die Ziele des Projekts sind genannt worden: Alle Entwicklungsprojekte in einer ganzheitlichen Sichtweise und gebietskoordinierter Strategie durchzuführen und auch den Agrotourismus zu fördern.

Mit diesem Projekt kann das Val d'Hérens seine Pionierstellung im Agrotourismus fördern und jungen Landwirten im Tal eine Zukunft sichern. Dies muss und soll durch den Kanton unterstützt werden.

Andere solche Projekte könnten später in unserem Kanton folgen und dann von diesen Erfahrungen und Kenntnissen profitieren.

Die CSPO unterstützt dieses Projekt. Das ist Tourismuspolitik mit Taten statt nur mit Worten und dies verdient Anerkennung.

Die CSPO ist für Eintreten.

Ich danke.

M. le député Jean-Didier Roch, PDCB:

De stade de projet pilote de développement régional entre 2004 et 2008, avec réalisation d'objectifs politiques importants comme la création de l'Association des communes du val d'Hérens, avec l'adoption des lignes directrices sur le développement de la vallée et de la destination Val d'Hérens, au stade du projet de développement régional du val d'Hérens qui nous est soumis, il n'y a qu'un pas, certes un grand pas, mais ce pas, le groupe DC du Bas, veut le franchir en soutenant et en approuvant le projet de crédit cadre.

Le val d'Hérens est particulier de par sa situation géographique. Il y souffle un vent d'authenticité. Nous sommes bien loin des grandes stations touristiques qui l'entourent. Je ne parle pas de distance, mais d'idéologie conceptuelle. Nous le voyons dans les trois axes fixés dans ce projet:

- d'abord consolider le pouvoir de décision de l'Association des communes en matière de développement régional et assurer la coordination des différents projets,

- puis l'association devra mettre en valeur son patrimoine territorial: lutte contre les friches, maintenir les prairies et pâturages secs, développer l'agritourisme, tout en valorisant les produits agricoles et
- finalement les acteurs du développement devront mettre en réseau et promouvoir la destination Val d'Hérens, image du tourisme doux de notre canton.

Ce qui fait la richesse d'une région sur le plan touristique, c'est sa diversité. Du val d'Hérens en moins d'une heure, nous pouvons atteindre les plus grandes stations touristiques d'hiver et d'été, la plaine avec une offre culturelle riche, sans parler des bains thermaux, des zones commerciales, etc., le tout relié par un maillage de transports en commun en extension.

Le val d'Hérens veut jouer la carte de l'agritourisme, de la nature, du paysage et de la mise en valeur des produits locaux, et c'est tant mieux parce qu'il sera en adéquation avec la configuration de la vallée. Il sera ainsi une pièce du puzzle de sa future région touristique. Chaque pièce du puzzle a son importance pour créer une entité régionale attrayante, où chaque touriste, chaque hôte trouvera son compte.

Le catalogue de mesures avec ses 18 dossiers est ambitieux, mais nos voisins d'Italie et de France se sont déjà posé à l'époque les mêmes questions et ont mis le train des mesures concrètes bien avant nous avec de belles réalisations. L'avantage que nous avons aujourd'hui pour ce projet du val d'Hérens est de pouvoir bénéficier de l'expérience de ce qui s'est fait ailleurs, tout en donnant de la durabilité au projet, sans oublier qu'il faut déjà préparer les assises du dossier du futur parc naturel.

Nous soutenons ces démarches parce que nous sommes convaincus que chaque franc que nous allons investir dans ce projet, c'est 2 francs de retour dans l'économie locale. Pour cela, les mesures devront être de qualité parce que, au bout du compte, le touriste, même lorsque l'on parle d'aspects paysagers, d'agritourisme et de produits, reste exigeant. Si nous touchons ses yeux, son cœur et aussi son estomac avec des produits d'excellence, l'hôte, le touriste devient le premier prescripteur de notre beau canton et c'est tout bénéfice.

Nous sommes pour l'entrée en matière.

Merci de votre écoute attentive et de votre soutien.

M. le député Charles Clerc, UDC:

L'UDC s'est toujours engagée pour soutenir une agriculture de proximité, une agriculture permettant de faire vivre ses exploitations.

Le projet qui nous est présenté peut nous sembler un bon compromis entre l'agriculture de montagne et l'entretien du paysage, entre le tourisme dur et le tourisme doux, ainsi que pour l'optimisation de la valeur ajoutée sur les produits agricoles. La philosophie du projet est de permettre aux agriculteurs, et à eux seuls, d'être acteurs de l'agritourisme. Les agriculteurs pourront ainsi développer une offre complémentaire aux offres de l'agriculture traditionnelle.

Cela, c'est pour ce qui est sur le papier. Mais, dans la réalité du terrain, ce sera une autre histoire.

Sur ce plan, l'UDC est très inquiète car, dans ce type de projet, les considérations écologiques et environnementales sont toujours plus fortes que les critères économiques. Nous

en voulons pour preuve le plan R3 où des terres agricoles sont sacrifiées sur l'autel de l'environnement, le Plan Loup avec toutes ces bêtes de rente massacrées et, encore dernièrement, l'opposition du WWF au projet d'amélioration foncière sur la commune de St-Martin. Il ne se passe pas un jour sans que l'on soit confronté à ce genre de problème.

Ne perdons pas de vue que le but final des associations telles que le WWF ou Pro Natura, ce n'est pas tant le bien-être des agriculteurs, mais bien un retour à une nature sauvage où les éleveurs et leurs troupeaux n'auront plus leur place dans les alpages.

Lorsque nous entendons M. Pierre-Alain Oggier, biologiste, déclarer, dans une conférence, que les alpages, les prés de fauche, les cultures en terrasses sont autant de surfaces qui devraient être utilisées aujourd'hui pour leurs vertus paysagères comme prestations d'harmonie et d'équilibre, riches en fleurs et en papillons et, pour couronner le tout, avec le retour des grands prédateurs et un sentiment de nature sauvage prôner un tourisme doux à haute valeur ajoutée réservé à une clientèle élitaine, tout cela doit nous interpeller et nous devons rester vigilants.

Etant donné que c'est un projet pilote, le groupe UDC va entrer en matière en rendant attentif le futur comité de pilotage du projet de développement régional du val d'Hérens aux pressions auxquelles un tel projet soumet les agriculteurs.

En effet, les agriculteurs doivent être payés pour leur travail et non pas, ou en tout cas pas essentiellement, pour des activités de jardinage écologique. Le val d'Hérens n'a pas à se transformer en un vaste musée de Ballenberg.

Merci de votre attention.

M. le député Mario Rossi, PDCC:

Le projet pilote du développement régional du val d'Hérens démontre tout le potentiel que notre canton pourrait exploiter en termes d'agritourisme.

Sous la direction de l'Association des communes, dont la création est l'un des résultats de ce travail, les acteurs impliqués ont défini des objectifs directeurs et un catalogue de réalisations visant à les atteindre.

A l'heure de la mondialisation, le Valais doit, à son échelle, profiter de toutes les opportunités qui tendent à fédérer les compétences dans le but d'unir les efforts permettant la valorisation de notre savoir-faire, de nos richesses naturelles afin de les mettre en vitrine.

La législation fédérale et cantonale donne un cadre définissant les impulsions financières que les entités publiques peuvent et doivent donner à la concrétisation des mesures et études. Dès lors, s'appuyant sur le projet du val d'Hérens, le département en charge de l'agriculture, en collaboration avec la promotion économique et le tourisme, se doit de tirer les enseignements de cette première, comme par exemple la nécessité d'impliquer les milieux de la nature dans le processus, et initier sans attendre des démarches identiques dans les autres régions de notre canton.

En complément aux aspects purement financiers, le projet de décision soumis à analyse définit clairement les tâches de chacune des parties intéressées, ce qui assure, tel un contrat de prestations, la pérennité du projet indépendamment des personnes qui pourraient aller et venir au fil des années autour de la table.

Fort des éléments susmentionnés, le groupe DC du Centre félicite les acteurs ayant apporté leur pierre à l'édifice, soutient unanimement la démarche, le projet de décision ainsi que les propositions faites par la commission et entre donc en matière afin de soutenir la réalisation des objectifs de développement régional du val d'Hérens 2009-2015 se réjouissant de leur concrétisation.

Merci de votre attention.

La discussion est close.

Hr. Grossrat Stefan Andenmatten, CSPO, Präsident der thematischen Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt (LTU):

Am Schluss dieser Eintretensdebatte zum Entwicklungskonzept Val d'Hérens samt Rahmenkredit, danke ich allen Fraktionen für das Ja zum Eintreten.

Das Entwicklungsprojekt ist hier bereits ausgiebig dargelegt worden und ich muss nicht alles noch einmal wiederholen.

Ich möchte hier nur sagen in Richtung der SVP, dass wir die Wolfproblematik natürlich nicht in einem regionalen Entwicklungsprojekt für die Landwirtschaft regeln. Auch die Umweltproblematik ist Teil dieses Projekts, aber es ist nicht der Hauptteil. Es geht hier um die Entwicklung des Raumes Val d'Hérens mit all den Projekten. Wenn man diese Liste der Projekte hier anschaut, dann sieht man was da geleistet wurde und noch geleistet werden soll. Wir müssen auch in Betracht ziehen, dass mit diesem Rahmenkredit, den wir sprechen, ein Teil der Ausgaben getätigt wird, aber es sind ja gesamthaft 20 Millionen Franken und nur 14 Millionen Franken sind subventionsberechtigt. Der Rest muss von der Region und den Leuten dieser Region getragen werden.

Ich finde, dass dies wirklich ein Pilotprojekt ist und ich möchte darum hier einige Worte des Dankes und der Anerkennung anbringen.

Zuerst möchte ich danken und gratulieren Herrn Paul Michelet, der hier oben sitzt, dem ehemaligen Chef des Meliorationsamtes und seinen Mitarbeitern sowie der Dienststelle für Landwirtschaft für die Weitsicht, die sie gezeigt haben im Val d'Hérens ein eidgenössisches Pilotprojekt zu koordinieren, die Entwicklung der ländlichen Regionen und die Erhöhung der Wertschöpfung im ländlichen Raum zu lancieren, zu leiten und zu begleiten. Solche Weitsicht schafft Vorsprung und Erfahrung und es ist schade, dass wir im Wallis nicht mehr solche initiative Leute haben, die solche Pilotprojekte lancieren.

Danken und gratulieren möchte ich an dieser Stelle auch den verantwortlichen Gemeindepräsidenten und Gemeinderäten aller Gemeinden im Val d'Hérens sowie den Verantwortlichen des Gemeindeverbands ACVH. Auch sie haben Weitsicht bewiesen und Verantwortung übernommen. Mit dieser Weitsicht und der Annahme der Verantwortung für dieses Projekt haben sie bewiesen, dass ein ganzes Tal – acht Gemeinden – regional zusammen arbeiten können und gemeinsame Ziele mit klaren Prioritäten auch erreichen können.

Abänderungsanträge sind keine angemeldet worden. Somit wird die Kommission für dieses Projekt nicht sitzen. Trotzdem bitte ich die Kommissionsmitglieder im Anschluss an diese heutige Sitzung zu einer kurzen Information hier im Saal.

Ich danke nochmals allen Fraktionen, die Eintreten beschlossen haben und ich wünsche diesem regionalen Entwicklungsprojekt Val d'Hérens viel Erfolg.

Danke.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

J'aimerais remercier le président et sa commission pour l'excellence du travail ainsi que les collaborateurs et collaboratrices du Service de l'agriculture.

Je crois que ce projet est vraiment le meilleur outil pour dynamiser l'espace rural, surtout l'espace rural des coteaux et des vallées latérales.

Finalement, avec la loi sur l'agriculture et le développement de l'espace rural, que nous avons décidée la législature passée, nous avons créé cet outil avec, en fait, le projet pilote qui était déjà en route pour donner une nouvelle orientation à cette agriculture qui doit aussi être justement un instrument de dynamisation de l'espace rural.

Le député Jean-Didier Roch a bien résumé l'approche de ce projet et surtout aussi l'intégration de ce projet dans les nouvelles destinations que l'on aimerait créer avec la loi sur le tourisme. Nous avons, dans une destination touristique, un tourisme intensif d'un côté et nous avons, dans la même destination, une offre complémentaire qui serait l'agritourisme, mais aussi les projets de parc naturel. Avec cette philosophie de la création des destinations, ce que nous allons amener, c'est que finalement ces offres isolées de l'agritourisme ou des offres des parcs naturels soient intégrées dans un concept global de la destination. En effet, si vous avez quelque part dans votre région un produit agritouristique qui n'est pas mis en réseau avec d'autres produits et qui est aussi mis en avant par la destination, par un marketing, vous allez vous perdre. Je me rappelle d'un exemple que j'ai vécu dans ma région. Il y avait une fromagerie qui avait été créée pour présenter la production. Cependant, si ce produit n'est pas intégré dans une approche de destination – c'est pour cette raison qu'il faut soutenir la loi sur le tourisme! –, nous devons l'intégrer pour faire une sorte de réseau de produits parce que la nature en tant que telle ou le paysage en tant que tel n'est pas un produit touristique. Ce qui est important, c'est de le valoriser, de créer des produits touristiques. On n'est pas assez fort, selon moi, dans la création, dans la mise en réseau et dans le marketing de ces produits touristiques. C'est dans ce contexte justement que ce projet rentre vraiment dans toute la philosophie de la nouvelle loi sur le tourisme qui crée et chapeaute la cohérence à l'intérieur d'une région touristique.

Les objectifs de ce projet concrets sont:

- une gouvernance régionale unique;
- la prise de la responsabilité par l'Association des communes du val d'Hérens pour mener ce projet;
- avoir une politique agricole coordonnée de la vallée;
- la mise en réseau et la promotion de la destination Hérens.

Ce qui est important, c'est le concept de promotion, mais, et c'est le grand défi, on crée à travers cette philosophie avec la nouvelle loi sur le tourisme la volonté de faire la promotion de l'agriculture, des produits agricoles, du tourisme et des autres aspects. C'est cette intégration de l'agritourisme dans l'offre de la destination. C'est cela le vrai défi que nous devons accepter et lancer pour avoir vraiment la cohérence à l'intérieur d'une destination avec un tourisme intensif: un tourisme plutôt orienté tourisme doux, culturel, pour attirer encore plus de touristes dans nos régions pour justement chauffer ces lits qui, malheureusement, sont mal occupés dans les destinations.

Je remercie tous les groupes qui sont pour l'entrée en matière et pour, à l'unanimité, accepter cette décision.

Je remercie les députés Mario Rossi, Stefan Andenmatten ainsi que Stefan Zurbriggen qui a mis le doigt sur le fait que l'on devrait aussi avoir des projets dans le Haut-Valais. Wir brauchen in der Tat auch Projekte im Oberwallis. Leuk ist gut unterwegs, Herr Grossratspräsident. Dann haben wir aber auch mögliche Lösungen, die sich abzeichnen, im Goms. Ich erhoffe mir, dass es auch im Lötschental Projekte gibt. Dans le Valais, il y a d'autres projets qui sont bien avancés. Nous avons le projet Martigny-Entremont. Il y a une réflexion sur le val d'Anniviers. Je crois que c'est justement là où l'on a un potentiel pour mettre en avant de tels projets.

En ce qui concerne le petit débat, on a bien vu le débat entre les propos du député Olivier Turin, qui met l'accent sur la protection de ces sites, parce que l'on ne peut pas vendre un produit qui n'est pas vendable, c'est-à-dire l'authenticité et le respect envers les valeurs paysagères, les valeurs de la faune et de la flore, c'est un élément important. On ne peut pas casser un produit et espérer le vendre après. Puis, pour reprendre l'autre aile, je dirai l'aile de droite qui met l'accent sur l'aspect économique, oui, l'aspect économique est important. C'est dans ce concept-là que le Conseil d'Etat défend l'idée du développement durable qui recherche justement l'équilibre entre ces intérêts. Alors, à vous deux, qui êtes un peu l'aile de droite et l'aile de gauche, je dis que la solution que prône le Conseil d'Etat est la meilleure, c'est évident, et respecte justement, recherche cet équilibre entre les différents intérêts.

Merci pour le soutien, merci aussi à Konstantin Bumann, der eben auch diesen Bezug zum Tourismus hergestellt hat, zu dieser Integration dieser agritouristischen Produkte in die Gesamtdestination, um erfolgreich zu sein.

Danke für Eintreten.

Der Präsident:

Danke, Herr Staatsrat.

Eintreten wird nicht bestritten. Somit findet die Lesung morgen Donnerstag dann statt.

(Suite et fin de l'examen, *séance du jeudi matin 10 septembre 2009.*)

3. RAPPORT
de la commission de gestion
concernant l'évolution du personnel dans le domaine de l'asile
BERICHT
der Geschäftsprüfungskommission
zur Personalentwicklung im Asylwesen

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT / ANTWORT DES STAATSRATS

Discussion générale:

M. le député Jean-Pierre Penon, PLR:

Ce rapport est la réponse au postulat de la commission de gestion sur demande de la commission des finances pour traiter de la gestion des ressources humaines dans le domaine de l'asile. Il nous donne une vision réelle de la situation du secteur de l'asile, soit:

- une énumération des groupes de personnes prises en charge;
- une définition des responsabilités organisationnelles et financières relevant du canton et de la Confédération;
- la responsabilité organisationnelle prévoyant les différentes formes de prise en charge relevant de l'autorité cantonale;
- l'évolution fluctuante des demandes d'accueil.

Ce rapport se base également sur l'analyse de variantes, soit l'attribution de mandats confiant les tâches d'hébergement et d'accompagnement à de tierces personnes, tel que l'ont fait certains cantons, soit le maintien de ces tâches au sein de l'Administration cantonale, respectivement le Service de l'action sociale.

Ayant choisi de garder l'opérationnel au sein de l'Administration cantonale, le groupe de travail mandaté par le Conseil d'Etat propose une régularisation des statuts du personnel travaillant dans le secteur. Il définit le statut des personnes travaillant depuis quatre ans et plus, celles travaillant depuis un an à quatre ans et celles avec un statut de droit privé d'une durée d'engagement inférieure à une année, le transferts de 60 à 80 postes du secteur de l'asile au Service de l'action sociale devant être réalisé au 1^{er} janvier 2010 et porté à l'organigramme de l'Etat du Valais.

Les conséquences financières ont été évaluées prenant en compte la part patronale à la LPP, les primes de performance et la suppression de l'assurance perte de gains pour arriver à une incidence financière insignifiante.

La commission de gestion a accepté les conclusions du groupe de travail. Le Parlement disposera donc d'une meilleure vue sur la gestion des ressources humaines dans le secteur de l'asile.

En accordant une certaine souplesse au service pour faire face aux besoins réels par la fluctuation des demandes, c'est un signal positif pour le service. Les mesures nécessaires à cette tâche d'accueil pourront ainsi être garanties en matière de personnel.

Il restera, toutefois, les questions liées aux infrastructures, largement évoquées ces derniers temps sous différentes formes. Le canton semble bien démuni, soit en termes de locaux adéquats, soit au niveau de la répartition territoriale largement évoquée précédemment par la députation du district de Conthey et au nom de la région.

Qu'en sera-t-il du futur? Si l'on en croit les chiffres publiés par le journaliste dans la presse locale de samedi dernier qui mentionnait que 50 personnes par mois pourraient encore arriver en Valais, il est, semble-t-il, du devoir de ce Parlement de veiller à ce que les tâches qui incombent au canton puissent être assumées dans des conditions satisfaisantes.

Le moment est opportun à l'heure de l'examen des mandats de prestations par les commissions thématiques, à l'heure de l'examen du budget pour traiter ce sujet avec toute l'attention nécessaire.

Merci pour votre attention.

Hr. Grossrat Philipp Schnyder, CSPO:

Die CSPO-Fraktion hat mit Befriedigung zur Kenntnis genommen, dass das dringliche Postulat der GPK umgehend behandelt worden ist.

Die Entwicklung der Asylbewerberzahlen verlangte unbestrittenermassen rasches und effizientes Handeln. Mit Befriedigung nimmt die CSPO-Fraktion insbesondere zur Kenntnis, dass mit der vorgeschlagenen Lösung Klarheit und Gleichbehandlung und somit auch Sicherheit für die Arbeitsverhältnisse der im Asylwesen tätigen Arbeitnehmer geschaffen wird. Kommt hinzu, dass das Resultat der Arbeitsgruppe klar den Optimierungswillen der kantonalen Verwaltung aufzeigt und dies bei absoluter bzw. zugesicherter Kostenneutralität.

In diesem Sinne nimmt die CSPO von diesem Bericht Kenntnis.

Danke.

M^{me} la députée Margrit Picon-Furrer, PDCB:

Le groupe PDCB a pris connaissance avec intérêt des conclusions du rapport de la commission de gestion.

En effet, des rapports et des interventions précédant le présent traitement de la question ont déjà fait état des disparités de gestion du personnel de l'action sociale.

Notre groupe suit sans retenue les conclusions de la commission de gestion et la décision du Conseil d'Etat du 20.04.2009 d'intégrer le personnel du domaine de l'asile dans l'organigramme de l'Etat du Valais.

Sans incidence financière sur le budget 2010, nous aurons d'autant plus de facilité à soutenir cette nouvelle organisation.

Je vous remercie de votre attention.

M^{me} la députée (suppl.) Nadine Reichen, UDC:

L'objet qui nous occupe: l'asile touche un domaine sensible auquel l'UDC voue une attention particulière et suivie.

La proposition qui nous est faite d'intégrer le personnel affecté à ce secteur dans l'effectif du personnel de l'Etat devient un moindre mal dès l'instant où, pour moduler les besoins, on combine les possibilités qui découlent des règlements fixant le statut des fonctionnaires et le statut des auxiliaires et du personnel engagé pour une durée déterminée.

Dès lors, le groupe UDC du Valais romand se rallie à la teneur et aux conclusions du rapport de la commission de gestion, et remercie la commission de gestion et son président, le député Louis Ursprung, de son travail rapide et efficace.

Je vous remercie de votre attention.

M. le député (suppl.) Jacques Zufferey, PDCC:

Notre groupe s'est penché avec intérêt sur le rapport de la commission de gestion concernant l'évolution du personnel dans le domaine de l'asile ou plus exactement la clarification du statut de ces personnes de l'action sociale qui travaillent dans le domaine de l'asile.

Ce rapport, qui découle de l'intervention parlementaire de décembre 2008, concerne un effectif de 80 personnes.

Le groupe de travail qui s'est penché sur ce dossier évoque non seulement la problématique du statut pas clair de ce personnel, mais nous gratifie également des missions ainsi que du fonctionnement de ces travailleurs qui accueillent plus de 2'050 requérants d'asile séjournant en Valais, soit le 3,9% de la totalité des demandeurs en Suisse.

Ce groupe de travail a donc planché sur deux variantes, à savoir:

- l'autonomie renforcée du domaine de l'asile, autonomie administrative avec mandat de prestations ou
- la variante 2 qui a retenu toute notre attention: l'intégration de ce personnel dans l'organigramme de l'Etat.

Notre groupe PDCC a donc pris acte de la proposition du groupe de travail, à savoir l'intégration de ce personnel dans l'organigramme de l'Etat qui confirme, de ce fait, la volonté de notre canton à pérenniser la politique valaisanne actuelle en matière de demandes d'asile au détriment peut-être, et je cite, "d'une distance entre l'autorité politique et les inévitables problèmes quotidiens rencontrés dans la gestion de ce secteur". Elle aura pour but donc d'améliorer la coordination ainsi que les synergies de cette politique en symétrie avec les différents acteurs, en insistant sur le fait que ce domaine de l'asile fait partie du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration, en espérant que sa cheffe de département coordonne efficacement les interactions des différents acteurs de son service qu'il s'agisse

naturellement de celui de l'action sociale, mais également et notamment de celui de la population et des migrations ainsi que celui de la police.

En ce qui concerne l'affectation et la régularisation des personnes engagées dans ce service (qu'il s'agisse des fonctionnaires, auxiliaires à durée indéterminée, auxiliaires à taux fixe ou personnel d'appoint), notre groupe fait confiance à la cheffe du département ainsi qu'au chef du Service de l'action sociale pour la juste affectation de ces personnes.

En ce qui concerne le point 3.8.3 de ce rapport, il est mentionné que ce mode d'intégration de ce secteur sera, et je cite, "sans incidence financière pour l'Administration cantonale". Permettez-moi de dire que notre groupe en doute quelque peu, cela malgré les explications de suppression de l'assurance perte de gains qui figurent dans la réponse du Conseil d'Etat.

Tout cela donc pour réaffirmer que notre groupe accepte la proposition d'intégrer ce personnel dans l'organigramme de l'Etat.

Je vous remercie de votre attention.

M. le député Jean-Henri Dumont, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Une fois n'est pas coutume, un dossier délicat est traité rapidement.

Dans son rapport sur le budget 2009, la commission des finances a demandé à la commission de gestion de clarifier le statut du personnel de l'action sociale dans le domaine de l'asile et employé sous contrat de droit privé. Déjà le 9 décembre 2008, la commission de gestion déposait un postulat urgent accepté par le Grand Conseil et proposant la mise sur pied d'un groupe de travail devant déposer un rapport à l'attention du Conseil d'Etat pour fin avril 2009 au plus tard permettant de clarifier le statut des personnes travaillant dans le domaine de l'asile. La commission de gestion souhaitait que deux variantes soient envisagées, soit l'autonomie renforcée du domaine de l'asile géré en unité administrative autonome, soit l'intégration généralisée du personnel du domaine de l'asile dans l'organigramme de l'Etat. Rapidement, le 16 décembre 2008, soit juste une semaine après les débats parlementaires, le Conseil d'Etat a créé ce groupe de travail qui a travaillé rapidement, étudié en détail les deux variantes proposées par la commission de gestion et déposé son rapport dans les délais demandés afin de pouvoir en tenir compte dans le budget 2010.

Après examen des avantages et désavantages politiques, administratifs et financiers, le groupe de travail propose de retenir la variante 2, soit l'intégration du secteur requérants d'asile dans l'Administration cantonale. Vu la variation importante du nombre de requérants et l'adaptation nécessaire des ressources humaines, le groupe de travail propose de répartir le personnel en deux catégories: des fonctionnaires et des auxiliaires à statuts variables. Le personnel engagé depuis 1996 par délégation de compétences du Conseil d'Etat au Service de l'action sociale, qui a déjà un statut de droit public, sera régularisé et intégré dans l'Administration cantonale en respectant le principe des droits acquis.

Le groupe de travail relève encore les points suivants:

- L'intégration du secteur requérants d'asile dans l'Administration cantonale est sans incidence financière et assure la neutralité globale des coûts.

- L'autre variante d'un établissement autonome ou l'attribution d'un mandat de prestations à un tiers ne s'accompagnerait pas d'une réduction des coûts qui resteraient exclusivement à charge de l'Etat.
- Il n'est pas démontré qu'une gestion privée ou semi-privée du domaine serait plus économique et cela dépasse même le cadre simplement de la gestion des requérants d'asile.
- La gestion étatique du domaine de l'asile permet une vision à long terme et la mise en place d'une organisation privilégiant l'autonomie de la personne vis-à-vis de la prise en charge publique. Elle présente l'avantage de la continuité et de la coordination.
- La mise en œuvre de la politique d'intégration voulue par le Service de l'action sociale et soutenue par le Conseil d'Etat ne peut se faire sans une forte coordination et une collaboration étroite avec tous les services de l'Administration cantonale concernés.

Le Conseil d'Etat a accepté les conclusions du groupe de travail et a chargé le Département de la sécurité, de l'action sociale et de l'intégration de l'application de l'intégration du personnel de l'asile dans l'organigramme de l'Etat.

La commission de gestion constate que cette organisation doit permettre de faire face à l'évolution du nombre de personnes relevant du domaine de l'asile attribuées à notre canton.

Le groupe ADG partage pleinement les positions du Conseil d'Etat, du groupe de travail et de la commission de gestion dans ce dossier. Si certains pensent qu'une privatisation de ce domaine pourrait être une meilleure solution, nous insistons sur le fait qu'il n'est pas prouvé qu'une gestion privée serait meilleure ou plus économique et que les exemples dans d'autres cantons sont loin d'être positifs.

Alors que le Conseil d'Etat a montré sa volonté d'une coordination et d'une collaboration optimale en réunissant dans un même département la sécurité, l'action sociale et l'intégration, il serait totalement absurde et incohérent de sortir le domaine de l'asile de l'Administration cantonale. Cette régularisation est donc importante pour permettre une politique cohérente, coordonnée et de qualité en matière d'asile.

Merci pour votre attention.

La discussion est close.

Hr. Grossrat Louis Ursprung, SVPO/Freie Wähler, Präsident der Geschäftsprüfungskommission:

Der vorliegende Bericht ist keine Antwort auf Vorstösse betreffend die Eröffnung neuer Aufnahmestrukturen im Asylbereich oder auf Fragen in der Asylpolitik und so weiter und so fort.

Nein, der vorliegende Bericht nimmt lediglich Stellung zur geforderten Klärung des Status des im Asylbereich tätigen Personals, der Dienststelle für Sozialwesen.

Am 9. Dezember 2008 reichte die Geschäftsprüfungskommission ein dringliches Postulat ein mit der unmissverständlichen Forderung, Klarheit in die unkonventionellen Anstellungsverhältnisse zu schaffen.

Um unverzüglich klare Verhältnisse zu erwirken, schlug die GPK zwei Varianten zur Prüfung vor. Entweder

- Verstärkung der Autonomie des Asylbereichs, der als unabhängige Verwaltungseinheit geführt werden muss oder
- vollständige Integration des im Asylbereich tätigen Personals in das Organigramm des Staates.

Um die zweckmässigste Lösung zu finden, forderte die GPK in diesem dringlichen Postulat die Schaffung einer entsprechenden Arbeitsgruppe.

Im vorliegenden Bericht hält die GPK fest, dass der Staatsrat in Beantwortung des von ihr eingereichten Postulats

- rasch eine Arbeitsgruppe ernannt hat, welche ihren Bericht unter Einhaltung der gewünschten Frist unterbreitet hat,
- die Schlussfolgerung der Arbeitsgruppe angenommen hat und das Departement Sicherheit, Sozialwesen und Integration mit der Umsetzung von Variante zwei beauftragt hat, d.h. mit der Integration des im Asylbereich tätigen Personals in das Organigramm des Staates.

Diese Organisation muss ermöglichen auf die Entwicklung der Asylbewerberzahlen zu reagieren.

Abschliessend hält die Geschäftsprüfungskommission fest, dass die vom Asylbereich betroffene Dienststelle ein und demselben Departement unterstellt worden ist, was die Koordinierung erleichtern sollte.

Eine unklare und damit unschöne, für die Öffentlichkeit unkonventionelle Situation wurde hiermit beseitigt. Es gibt deren noch mehr, noch zu viele. Tragen wir die Verantwortung und packen wir sie an und zwar im gleichen Sinne, nämlich lösungsorientiert.

In diesem Sinne steht dieser Bericht zur Kenntnisnahme zu Ihrer Verfügung.

Ich danke Ihnen.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Die Beantwortung des Berichts der Geschäftsprüfungskommission seitens des Staatsrats liegt Ihnen schriftlich vor und ich denke, diese Antwort ist auch umfassend.

Dennoch möchte ich ein paar Dinge hier festhalten.

Wenn Sie Herr Präsident Louis Ursprung sagen, der Bericht hat zum Ziel, dass die Hilfskräfte nun in das normale Organigramm des Staatspersonals aufgenommen werden, ist das richtig. Dennoch möchte ich unterstreichen, dass ich den Bericht sehr umfassend und komplex finde so wie es Herr Penon gesagt hat. Der Bericht gibt einen guten Überblick über die Kategorien von Asylsuchenden, auch wie diese einzelnen Kategorien bezahlt resfinanziert werden vom Bund, vom Kanton oder auch von den Gemeinden.

In dem Sinne danke ich auch den anderen Intervenienten, Herrn Philipp Schnyder, Madame Picon-Furrer, Herr Zufferey und Herrn Dumont. Madame Reichen möchte ich sagen, dass wie sie sagte, das Problem der Asylsuchenden, das Asylwesen heikel ist, das stimmt. Das Problem ist auch komplex und es braucht hier auch komplexe und nicht einfache Antworten.

An dieser Stelle möchte ich grundsätzlich der Geschäftsprüfungskommission danken für ihre Initiative, dass sie die unbefriedigende Regelung der über 80 Personen, die bis anhin über Jahre als Hilfskräfte in der Dienststelle angestellt waren, dass sie diese unbefriedigende Situation aufgegriffen haben und dass sie heute auf eine befriedigende Art und Weise geregelt werden kann.

Es ist dies auch ein Beispiel einer guten Zusammenarbeit zwischen dem Parlament und der Verwaltung.

Wie in der Antwort festgehalten ist, sind die Arbeiten im Gange. Momentan wird jeder einzelne Vertrag geprüft und die Absicht – und das soll auch so sein – ist es, dass ab dem 1. Januar 2010 diese Personen nicht mehr in einem Hilfsstatus sind, sondern regulär im Organigramm der Verwaltung aufgenommen sind mit Wahrung des Besitzstandes.

Es ist für mich ein Beispiel einer effizienten Umsetzung und ich danke allen, die von Anfang an bis jetzt an diesem Bericht mitgearbeitet haben.

Der Präsident:

Danke, Frau Staatsrätin.

Somit haben wir Punkt 3 abgeschlossen und können weiter gehen.

Développements:

Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)

Entwicklungen:

Departement für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI)

4. MOTION

**des députés Liliane Brigger (CSPO), Jakob Walter (suppl.) (CVPO) et
cosignataires concernant un numéro d'appel d'urgence unique pour le
Valais (10.12.2008) (2.001 anc. 2.159)**

MOTION

**von Grossrätin Liliane Brigger (CSPO), Grossrat (Suppl.) Jakob Walter
(CVPO) und Mitunterzeichnenden betreffend eine einzige
Notrufnummer für das Wallis (10.12.2008) (2.001 ehem. 2.159)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin Liliane Brigger, CSPO:

Bereits in der vergangenen Legislaturperiode wurde ein parlamentarischer Vorstoss in die gleiche Richtung eingebracht.

In seiner Antwort vom 5. September 2006 erklärte der Staatsrat damals, dass die Wahl eines Zusammenschlusses der Zentrale 144 mit der Kantonspolizei von den Ergebnissen der verschiedenen Studien abhängen wird.

Verschiedene Geschehnisse im vergangenen Herbst sowie diverse Gespräche mit Personen der Dienststelle der Polizei und der Rettungskräfte zeigten erneut die Notwendigkeit einer besseren Koordination.

Im November vergangenen Jahres beauftragte der Staatsrat eine Arbeitsgruppe mit der Aktualisierung der Dokumente betreffend die Notrufzentralen.

Die interne Konkurrenz zwischen den verschiedenen Dienststellen hat gezeigt, dass das System der Notrufnummern in unserem Kanton mit den Nummern 117 der Polizei für Notfälle, Nummer 118 für die Feuerwehr und die Nummer 144 für den Notfalldienst für viele doch verwirrend ist.

Der Kanton Wallis als Tourismuskanton ist ausserdem den Gästen gegenüber verpflichtet eine unkomplizierte und rasche Notfalldienstleistung zu garantieren und eine einheitliche Notrufnummer anzubieten.

Dabei wäre eine einzige Leitstellenzentrale, welche sämtliche Koordination und Sortierung der Anrufe an die jeweiligen Spezialisten weiterleiten könnte, sinnvoll. Eine solche Lösung käme ebenfalls nicht teurer als die heutige Situation es ist.

In mehreren Kantonen ist bereits die Notfallnummer 112 eingeführt worden. Seit dem Jahr 2002 betreibt die Europäische Union eine einheitliche Notrufnummer 112.

Wir fragen uns wie weit die Ergebnisse der zuständigen Arbeitsgruppe nach gut zehn Monaten sind und stellen die in der Motion enthaltenen Forderungen nochmals in den Vordergrund.

Die Koordination zwischen der Polizei und dem KWRO zu überprüfen.

Die Zusammenarbeit zwischen den zuständigen Dienststellen zu fördern und

die Möglichkeit einer einzigen Notrufnummer im ganzen Kanton zu prüfen und auch einzuführen.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

Der Präsident:

Danke Frau Grossrätin.

Die Motion wird bekämpft.

M^{me} la députée Marylène Volpi Fournier, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

L'intention des auteurs de cette motion est peut-être louable parce qu'elle incite à se poser des questions d'économie d'échelle, d'efficacité et d'économie d'argent public, voire de situation dite chaotique dans le Haut-Valais.

Jusque-là, le groupe ADG pourrait encore convenir que le contenu de cette motion soit judicieux.

Par contre, si on se penche un instant sur les affirmations de cette motion, à savoir qu'il y a eu, en cachette, un examen de la mauvaise communication, voire du manque total de communication entre les services d'urgences 117 et 144, cela n'est pas exact. En effet, si nos renseignements sont exacts, il y a bien eu examen par une commission ad hoc interne pour voir objectivement les avantages et les inconvénients du maintien de la situation actuelle (deux centrales d'appel et deux numéros distincts) ou les avantages et les inconvénients d'un regroupement sous un seul numéro et une seule centrale construite à neuf.

Pour le groupe ADG, le maintien de la situation actuelle est meilleur pour des raisons qui vont de l'éthique à la prudence. En effet, dans une centrale unique d'appel, le personnel de la police et le personnel de soins devant travailler dans les mêmes lieux, cela porte une atteinte gravissime au secret de fonction du personnel soignant et à la protection des données dont on aura loisir de parler tout à l'heure puisque d'autres personnes entendraient et prendraient connaissance de données médicales sensibles. La séparation entre les fonctions de protection de la population et les fonctions de soins aux personnes en détresse est clairement à différencier. La meilleure des preuves est que l'on n'accepte plus que des policiers soient en même temps ambulanciers.

Par ailleurs, la question de la prudence élémentaire veut que l'on ne mette jamais tous les œufs dans le même panier. La réunion des deux centrales sous un même toit par la création d'un numéro unique aurait au moins deux conséquences négatives:

- la première est qu'en cas de problèmes, on ne pourrait plus avoir, comme aujourd'hui, l'une des deux centrales, l'autre centrale, toujours opérationnelle qui pourrait reprendre les activités de l'autre;
- la seconde conséquence négative, voire la plus grave, est que, dans les faits, on rallonge le temps d'intervention sur le terrain puisqu'on a introduit un étage de répondant téléphonique au lieu d'être en prise directe avec les intervenants professionnels sur le terrain. Or, on le sait très objectivement, dans le domaine des soins, l'économie de minutes, voire de secondes est capitale.

Dans ces conditions, le groupe ADG vous demande de rejeter cette motion si elle est maintenue en l'état afin, d'une part, de sauvegarder un système d'urgence dans les secours et une efficacité reconnue dans la police et, d'autre part, de garantir la même base pour toutes les professions dans la santé, je veux bien sûr parler ici du secret de fonction lié à la profession médicale.

Par contre, le groupe ADG invite fortement la motionnaire à transformer sa motion en postulat – d'ailleurs, cette motion a une forme de postulat – pour que, dans le contexte du réexamen total de la loi sur les secours, le Parlement puisse avoir vraiment tous les éléments en main pour pouvoir décider objectivement sur un sujet qui est vraiment délicat, non seulement pour les touristes, mais également pour les habitants valaisans de savoir si l'on doit

réunir ou non en un seul numéro et surtout en une seule centrale le domaine des soins et le domaine de la protection de la population.

Donc, si cela n'était pas le cas, que la motionnaire ne transforme pas en postulat, le groupe ADG refuserait cette motion.

Je vous remercie de votre attention.

M^{me} la députée Marie-Claude Ecoeur, PLR:

Je suis quand même surprise qu'on combatte cette motion; puis, je vais vous faire un petit rappel.

Il y a plus de quatre ans, nous avons déposé une motion pour réunir deux lois: la loi sur les secours en Valais et la loi concernant l'organisation en cas de catastrophes. Dans cette motion, nous avons clairement demandé d'étudier et de mettre en pratique une seule et unique centrale. Je rappelle à ce Parlement ici présent que cette motion a été acceptée, largement acceptée. C'est le premier point.

Le deuxième point: Vous dire aussi qu'en septembre 2008, le projet de loi concernant ces deux lois qui se réunissent en une seule a été mis sous toit et a été surtout mis en consultation dans les communes avec une réponse pour fin septembre 2008. Vous dire que, à ce jour, les principaux concernés, c'est-à-dire la police cantonale par le 117 et le 118 et l'Organisation cantonale valaisanne des secours par le 144, ont un état d'esprit, puisqu'ils se sont rencontrés à maintes reprises, qui a largement évolué. Vous dire aussi que la commission thématique, puisque la présidente de cette commission, a clairement demandé à sa conseillère d'Etat de mettre ce projet de loi dans le courant du premier semestre 2010 pour qu'on puisse statuer.

J'aimerais encore ajouter pour ma préopinante, qu'au niveau des redondances, il y aura toujours une redondance parce qu'elle est obligatoire. Nous ne pouvons pas avoir une seule centrale. Il faut avoir une redondance, surtout qu'on est dans une région sismique. Que la centrale unique ne veut pas dire d'avoir des policiers qui répondent à tous les numéros, même s'il y a un numéro 112 et que ça fonctionne ailleurs, les gens seront compétents. Le secret de fonction est aussi bien pour la police que pour les pompiers, que pour ceux du 144. Donc, là, aucun souci.

En conclusion, je demande clairement à ce Parlement un vote clair et précis qui va dans le sens de la motion – donc, je vous demande de suivre cette motion –, ce qui donnera une ligne précise au Conseil d'Etat et surtout aux deux conseillers d'Etat qui devront se mettre d'accord concernant cette loi et cette centrale unique.

Je vous remercie de votre attention.

Der Präsident:

Merci, Madame la députée, für Ihre klaren Worte.

Die Motion wird bekämpft und ich erteile nochmals das Wort an Frau Grossrätin Liliane Brigger für eine kurze Stellungnahme. Bitte um Aufmerksamkeit!

Frau Grossrätin Liliane Brigger, CSPO:

Also ich glaube, es braucht keine weiteren Worte. Diese Motion kann nicht besser vertreten werden als durch die vorgängige Rednerin. Sie hat das für mich eigentlich sehr gut weiter entwickelt und ich bitte diese Motion zu unterstützen. Ich finde es ist sehr wichtig, dass wir diesen Punkt jetzt einmal klären.

Danke.

Der Präsident:

Danke, Frau Grossrätin.

Somit kommen wir zur Abstimmung.

Par 91 voix contre 13 et 5 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, la motion 2.001 de la députée Liliane Brigger.

Sie haben diese Motion genehmigt. Sie wird zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

5. INTERPELLATION

**de la députée Graziella Walker Salzmann (CSPO) et cosignataires
concernant les accidents dus à des chauffards, qu'en est-il en Valais?
(09.12.2008) (2.002 anc. 1.294)**

INTERPELLATION

**von Grossrätin Graziella Walker Salzmann (CSPO) und
Mitunterzeichnenden betreffend Raserunfälle im Wallis (09.12.2008)
(2.002 ehem. 1.294)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann, CSPO:

Diese Interpellation ist bald ein Jahr alt. Es wäre wunderbar wenn sie überholt wäre. Das ist nicht der Fall. Deshalb danke ich Frau Staatsrätin für die Ausführungen zu den klar definierten Fragen.

Besten Dank.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Frau Graziella Walker Salzmänn, ich gebe Ihnen folgende Antwort zu Ihrer Interpellation.

Die Kantonspolizei teilt die Beurteilung der Experten in Bezug auf die Wichtigkeit der Prävention im Strassenverkehr. Sie fragen, ob eine erhöhte Geschwindigkeit ein Problem darstelle. Das ist so. Die übersetzte Geschwindigkeit ist tatsächlich eine der Hauptursachen von tödlichen Verkehrsunfällen in unserem Kanton. Rund 42 Prozent der Unfälle sind auf erhöhte Geschwindigkeit zurückzuführen.

Dieses Phänomen wird auch schweizerisch festgestellt. Auch wenn die erhöhte Geschwindigkeit nicht immer die einzige Ursache eines Unfalls ist, so ist dies meistens ein erschwerender Umstand. Schlechte Wetterverhältnisse, Unaufmerksamkeit, ungenügender Abstand oder das Benutzen des Mobiltelefons, ein gefährliches Überholen oder auch erhöhte Alkoholwerte haben immer wieder schlimmere Folgen wenn erhöhte Geschwindigkeit hinzukommt.

Sie fragen welche Massnahmen getroffen wurden.

In der Prävention waren es folgende:

Jedes Jahr wird gestützt auf die Statistiken der Verkehrsunfälle oder der besonderen Ereignisse ein kantonales Programm erstellt. Für das Jahr 2008 galten für die Kantonspolizei und deren Partner, wie die schweizerische Beratungsstelle für Unfallverhütung (die bfU) Geschwindigkeit und Alkohol als prioritäre Themen.

Es wurden im ganzen Kanton Präventionskampagnen durchgeführt und im Herbst 2009 wird die bfU erneut eine nationale Kampagne in Bezug auf die Geschwindigkeit starten.

In Sachen Repression sind es folgende:

Obwohl die Prävention als prioritär gilt, werden gezielte repressive Aktionen – zum Beispiel Radarkontrollen – durchgeführt. Sie werden an risikoreichen Orten oder an Orten, wo erhöhte Geschwindigkeit oft der Fall sind durchgeführt. Dank dieser Strategie konnte im Jahr 2008 die Anzahl Verkehrstopfer im Wallis im Vergleich zum Vorjahr um 50 Prozent gesenkt werden. 2007 hatten wir 23 Todesopfer, 2008 16 Todesopfer.

Es handelt sich hier im Jahr 2008 um die bisher tiefste Zahl von Todesopfern im Kanton Wallis bei Verkehrsunfällen.

Der Bund ist in diesem Bereich ebenfalls aktiv. Mit dem Aktionsprogramm "Via Secura", welches dazu dient, die Sicherheit auf den Strassen zu verbessern und die Anzahl der Todesopfer bis 2010 auf 300 zu senken – 2007 hatten wir 384 Todesopfer – hat der Bundesrat seine Politik in Sachen Verkehrssicherheit festgelegt.

Eine letzte Frage, die Sie stellen, ob der Staatsrat bereit ist, der Polizei die erforderlichen Personalressourcen zu gewähren. Da kann man sagen ja, der Staatsrat ist bereit und Sie, das Parlament, haben diesbezüglich einen guten Entscheid im letzten Februar 2009 gefällt, in welchem die Erhöhung der Personalressourcen für die Polizei für die nächsten vier Jahre festgehalten ist.

6. MOTION
du groupe PDCC, par le député (suppl.) Vincent Rebstein, concernant
l'imposition des véhicules automobiles (11.12.2008) (2.003 anc. 1.295)

MOTION
der PDCC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Vincent Rebstein,
betreffend Besteuerung der Motorfahrzeuge (11.12.2008)
(2.003 ehem. 1.295)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Yves Bornet, PDCC:

Je reprends ici la motion déposée par le député (suppl.) Vincent Rebstein qui ne peut être présent aujourd'hui.

Comme vous pouvez le lire dans le texte de la motion proposée, l'article 6 actuel de la loi sur l'imposition des véhicules automobiles du 16 septembre 2004 prévoit que l'impôt est dû à partir du premier jour du mois dans lequel le véhicule est mis en circulation. Si cette date coïncide avec un des deux derniers jours du mois, l'impôt n'est perçu qu'à partir du mois suivant.

Cela implique donc que la personne qui dépose ou reprend ses plaques un 9 septembre, par exemple, verra son décompte d'impôt sur les véhicules automobiles facturé depuis le 1^{er} septembre, soit un tiers de taxe mensuelle.

Ne devrait-on pas, à l'instar des autres impôts, et notamment selon l'arrêté relatif à la perception des impôts cantonaux et communaux par acomptes, décompter les impôts dus depuis le jour où le dépôt des plaques est effectif?

A l'ère de l'informatisation des services cantonaux, cela devrait être possible et le contribuable ne se sentira pas trompé par l'Administration et paiera une facture juste sur la base d'un décompte juste.

Le groupe PDCC demande donc au Conseil d'Etat de modifier l'article 6 de la loi sur l'imposition des véhicules automobiles dans ce sens.

Je vous remercie pour votre attention.

Le président:

Merci, Monsieur le député (suppl.).

Cette motion n'est pas combattue. Elle est donc acceptée et transmise au Conseil d'Etat pour traitement.

Je salue à la tribune une délégation du Parlement des jeunes.

Je vous remercie de votre visite et de l'intérêt que vous manifestez à la vie politique et plus particulièrement aux activités parlementaires de notre canton.

Au nom du Parlement, je vous souhaite une bonne journée et un moment agréable et instructif parmi nous.

(Applaus)

7. MOTION

**du groupe SPO, par les députés Marc Kalbermatter (suppl.),
German Eyer, Doris Schmidhalter-Näfen et Laura Kronig (suppl.),
concernant Avenir du Valais I – le troisième enfant doit valoir la peine
(12.02.2009) (2.004 anc. 2.164)**

MOTION

**der SPO-Fraktion, durch die Grossräte Marc Kalbermatter (Suppl.) und
German Eyer sowie die Grossrätinnen Doris Schmidhalter-Näfen und
Laura Kronig (Suppl.), betreffend Zukunft Wallis I – das dritte Kind
muss sich lohnen (12.02.2009) (2.004 ehem. 2.164)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

"Die Erhöhung der Bevölkerungszahl ist zweifellos die wichtigste von allen Investitionen" schrieb einst de Gaulle in seinen Memoiren. Diese ursprünglich vom Traum der "Grande Nation" geprägte Priorität ist allmählich in eine sinnvolle zukunftsorientierte Familienpolitik übergegangen. Tatsächlich hat Frankreich deutlich höhere Geburtenraten als die Schweiz. Dies zeigt, dass sich hohe finanzielle Anreize für das dritte Kind auszahlen. Auch die nordischen Länder wie Dänemark und Schweden kennen – neben vorbildlichen Betreuungsangeboten – gute Kinder- und Ausbildungszulagen. Dies spielt eine grosse Rolle bei der Entscheidung wie viele Kinder die Eltern haben möchten oder können.

Alle sprechen von der Herausforderung der demographischen Entwicklung in der Zukunft. Wollen wir diese Herausforderungen meistern, muss es sich für Eltern lohnen, so viele Kinder zu haben wie sie wollen. Studien zeigen nämlich, dass Paare sich mehr Kinder wünschen als sie schlussendlich haben.

Es ist auch erwiesen, dass in Haushalten mit Kindern das Armutrisiko steigt. Mehrere Kinder haben nun mal Auswirkungen auf das Familienbudget.

Darum fordern wir die Änderung der relevanten gesetzlichen Bestimmungen, so dass

- die einmalige Geburtszulage ab dem dritten Kind verdoppelt wird,
- die Kinder- und Ausbildungszulagen ab dem dritten Kind verdoppelt werden.

Der Präsident:

Danke, Frau Grossrätin.

Die Motion wird bekämpft.

M^{me} la députée (suppl.) Anne Luyet, UDC:

En premier lieu, le choix de procréer ou pas doit avant tout être un choix affectif et non économique.

Je doute qu'un enfant mis au monde et élevé pour des raisons de rentabilité arrive à trouver un équilibre. Quant à aller jusqu'à envier le système social français, on voit tous les jours dans les banlieues où les abysses déficitaires nous mènent.

De plus, le montant des allocations familiales valaisannes se classe deuxième au niveau suisse.

Occupons-nous davantage de proposer des allocations familiales pour tous les enfants et cela sans condition, que ce soient les enfants d'indépendants ou de personnes sans activité lucrative, comme les rentiers AI par exemple.

Enfin, avant de remplir et de subventionner à tour de bras crèches et garderies, préoccupons-nous du bien-être de nos enfants et encourageons davantage les parents qui s'investissent dans l'éducation de leurs enfants.

L'UDC du Valais romand s'engage pour une baisse des impôts grevant les familles et principalement celles qui gardent elles-mêmes leurs enfants, mais s'oppose à une redistribution d'argent que l'on n'a pas.

Le groupe UDC vous propose, pour ces différentes raisons, de rejeter cette motion.

Merci de votre attention.

M. le député Pascal Bridy, PDCC:

L'enfer est pavé de bonnes intentions.

Il est vrai, l'objectif de cette motion est louable; il faut le reconnaître. Et ce n'est pas à un PDC convaincu que vous ferez l'affront de ne pas lui reconnaître sa sensibilité à l'égard des familles.

Je vous fais grâce des considérations affectives déjà évoquées par ma préopinante.

Mais, je vais vous faire part d'une anecdote. Il y a quelques semaines, j'ai eu le plaisir de rencontrer quelques députés d'autres cantons et d'autres partis. Après avoir échangé quelques mots, vous me connaissez, je n'ai pu m'empêcher d'agacer un tant soit peu en déclarant: "Finalement, je ne comprends pas pourquoi vous n'appartenez pas à mon parti; il y a si peu de différences entre votre politique et la nôtre", ce à quoi il m'a été répondu: "Mais,

dans mon canton, c'est nous qui formons la majorité; on ne peut pas se permettre de vivre dans l'opposition, dire et faire n'importe quoi, on doit gouverner; c'est nous qui sommes responsables de la bonne ou mauvaise gestion de notre canton."

Et voilà le secret des propositions les plus provocatrices: l'absence de cette responsabilité. A toute décision, un parti minoritaire pourra dire: on a proposé, mais ceux qui ont fait passer la pilule, ce sont les majoritaires.

Quand on n'a pas besoin de bon sens, quand on n'a pas la nécessité d'assumer, on peut faire et dire ce que l'on veut. C'est toujours le vent qui a fait tourner les girouettes.

Ainsi, au fait, le Valais est champion en matière d'allocations familiales et de naissance avec des montants largement plus généreux que dans les autres cantons, en valeur absolue et encore plus au prorata des salaires.

Malgré ces allocations, le taux de natalité n'est pas plus élevé en Valais que dans les autres cantons – en moyenne s'entend – et même inférieur à la moyenne suisse (1,46 contre 1,48) dans le peloton des 12 cantons aux taux de natalité les moins élevés face à 14 aux taux plus élevés.

Le Valais demande aux entreprises les participations les plus élevées aux caisses d'allocations familiales (3% contre moins de 2% en moyenne dans les autres cantons). Augmenter encore cette participation reviendrait à péjorer encore la capacité concurrentielle de nos entreprises, la filiation à une caisse valaisanne n'étant pas obligatoire aux entreprises hors canton qui viendraient travailler en Valais, en tout cas dans un premier temps.

Est-il nécessaire d'en dire plus? Sur les familles, pour vous indiquer quel enfant induira le plus de dépenses? Pour lequel il est nécessaire d'acheter le side-car ou une voiture plus grande? A quel moment, il sera nécessaire de prendre un appartement plus grand? Et j'en passe.

Mesdames et Messieurs les députés, je fais confiance à votre bon sens et à votre sens des responsabilités pour refuser cette motion.

Ce ne sera pas un vote en défaveur des familles, mais un vote en faveur de la raison, du raisonnable.

On n'est jamais aussi généreux qu'avec l'argent des autres.

M^{me} la députée Stéphanie Favre, PLR:

Le groupe PLR est conscient et préoccupé des problèmes démographiques ainsi que de leurs répercussions qui nous attendent ces prochaines années.

Cependant, les termes utilisés dans la motion, à savoir "un troisième enfant doit valoir la peine" ou encore "il faut que le fait d'avoir beaucoup d'enfants soit rentable pour les parents" sont inappropriés à nos yeux. Voilà pour ce qui concerne la forme.

En ce qui concerne le fond, si la motion était acceptée, cela signifierait que:

- l'allocation pour un troisième enfant serait de 750 francs, soit presque quatre fois le montant minimal prévu par la loi fédérale sur les allocations familiales entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009;

- l'allocation de formation professionnelle pour un troisième enfant passerait à 1'050 francs, ce qui revient également à multiplier par quatre le minimum exigé par la loi fédérale;
- finalement, l'allocation de naissance s'élèverait à 4'000 francs alors que la loi fédérale mentionne seulement que les cantons peuvent prévoir une allocation de naissance. Il ne s'agit donc pas d'une obligation.

Cette générosité, de notre point de vue excessive, a un coût.

Qui va financer cette rentabilité du troisième enfant? Aujourd'hui, les salariés participent au financement des allocations familiales par une contribution de 0,3% des salaires alors que les employeurs valaisans financent celles-ci par une contribution de 3% des salaires. Ce taux de contribution des employeurs valaisans est déjà un des plus élevés, si ce n'est le plus élevé de Suisse. Inévitablement, il augmenterait encore en acceptant la motion.

Pour conclure, nous vous rappelons qu'au 1^{er} janvier 2009, le Valais est déjà le canton qui fournit les prestations les plus élevées de Suisse en matière d'allocations familiales et cela toutes catégories confondues.

Au vu de ce qui précède, le groupe PLR combat cette motion.

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Ich kann gut damit leben, Herr Bridy, dass Sie meine Meinung nicht immer teilen oder manchmal auch die Mehrheit in diesem Parlament meine Meinung nicht teilt. Aber dass Sie mir oder der SP Verantwortungslosigkeit unterstellen, ist eine Frechheit.

Die Geschichte hat nämlich gezeigt, dass es oft eine Vorarbeit oder eine Vordenkerrolle braucht, um festgefahrene Abläufe in diesem Kanton zu durchbrechen und ich sehe uns eher als Vordenker und niemals als verantwortungslose Politiker.

Das noch als Beilage.

Par 92 voix contre 12 et 13 abstentions, les membres de la Haute Assemblée, refusent, au stade du développement, la motion 2.004 de la députée (suppl.) Laura Kronig.

8. MOTION

**du groupe SPO, par les députés Marc Kalbermatter (suppl.),
German Eyer, Doris Schmidhalter-Näfen et Laura Kronig (suppl.),
concernant l'adaptation des limites de revenu pour l'avance de pensions
alimentaires (12.02.2009) (2.005 anc. 2.166)**

MOTION
der SPO-Fraktion, durch die Grossräte Marc Kalbermatter (Suppl.) und German Eyer sowie die Grossrätinnen Doris Schmidhalter-Näfen und Laura Kronig (Suppl.), betreffend Anpassung der Grenzeinkommen für die Bevorschussung von Alimenten (12.02.2009) (2.005 ehem. 2.166)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin Helena Mooser Theler, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Mit der Motion fordert die SPO eine Anpassung der Grenzeinkommen für die Bevorschussung von Alimenten. Das Ausführungsreglement zum Gesetz über die Eintreibung von Unterhaltsbeiträgen und die Entrichtung von Vorschüssen datiert aus dem Jahre 1981.

Es besagt, dass eine allein erziehende Person mit einem Kind pro Monat nicht mehr als 3'200 Franken verdienen soll, um Alimentenvorschüsse zu erhalten.

In vielen anderen Kantonen sind die Beträge einiges höher angesetzt als die Ansätze in unserem Kanton. Die bescheidenen Walliser Grenzwerte dagegen halten die betroffenen Frauen und Männer in Armut. Das kann es nicht sein. Die geforderte Anpassung wäre nicht mehr als eine Anpassung der Beiträge in Richtung der Schwellen anderer Kantone.

Wir alle wissen, Alleinerziehende sind einem hohen Armutsrisiko ausgesetzt. Betroffen sind besonders Frauen und deren Kinder. Ihr Einsatz ausserhalb der Familie zusätzlich einem erhöhten Arbeitspensum nachzugehen, wird nicht belohnt, da sie sonst Gefahr laufen, die Bevorschussungen zu verlieren und im Endeffekt weniger Geld in der Tasche zu haben. Sie sind mehrfachen Belastungen ausgesetzt und am Ende des Monats bleibt ihnen nur die Existenzangst als Belohnung. Mit der Zeit wirken sich diese Stressoren negativ auf ihr Familienleben und damit auch negativ auf die physische und psychische Entwicklung der Familienmitglieder aus.

Trotz erheblichen Entbehrungen können sie am gesellschaftlichen Leben nicht teilhaben. Besonders die Kinder leiden unter diesen erschwerten Umständen und werden oft sozial stigmatisiert. Eine gesunde Entwicklung wird dadurch erschwert.

Wir fordern deshalb den Staatsrat auf, die Beträge betreffend das Jahreseinkommen von 32'000 Franken in Artikel 4 des Reglements zu überprüfen und um mindestens 5'000 Franken anzuheben.

Besten Dank.

Der Präsident:

Danke, Frau Grossrätin.

Die Motion wird bekämpft.

Hr. Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO:

Im Namen der CVPO bekämpfe ich die vorliegende Motion.

Das Gesetz über die Eintreibung von Unterhaltsbeiträgen und die Entrichtung von Vorschüssen sieht vor, dass Personen, die sich aufgrund von geschuldeten und nicht bezahlten Unterhaltsbeiträgen in einer wirtschaftlich heiklen Lage befinden, Vorschüsse beziehen können.

Soweit eine gute Sache, wie Sie, werte Kolleginnen und Kollegen, mir sicherlich zustimmen werden.

Was jedoch mit der vorliegenden Motion der SPO verlangt wird, sprengt den vernünftigen und vor allem finanzierbaren Rahmen.

Gemäss dem Gesetz hat Anspruch auf Bevorschussung, wer als allein stehende Person jährlich nicht mehr als 32'000 Franken bzw. in einer (neuen) Partnerschaft nicht mehr als 40'000 Franken verdient. Pro Kind erhöht sich zudem dieser Beitrag um 6'500 Franken.

Dabei handelt es sich – und dies ist entscheidend – nicht etwa um das Brutto-, sondern um das steuerliche Nettoeinkommen. Also jene Summe, welche die Arbeitnehmer auch tatsächlich ausbezahlt erhalten. Gerne mache ich Ihnen zur Versinnbildlichung zwei, drei Beispiele:

Ein Mann mit einem Kind dürfte also beispielsweise pro Monat nicht mehr als 3'200 Franken verdienen. Eine Frau mit zwei Kindern nicht mehr als 3'750 Franken und Frau und Mann in einer Lebensgemeinschaft mit einem Kind sogar 3'875 Franken.

Ich gehe mit Ihnen einig, dass es sich hierbei nicht um riesige Summen handelt. In Anbetracht der durchschnittlichen Nettofamilieneinkommen im Wallis kann aber sicherlich nicht von "sehr tiefen Beträgen" gesprochen werden. Zudem sind die Vergleiche mit anderen Kantonen oftmals an den Haaren herbeigezogen, da auch das Nettoeinkommen in diesen Kantonen einem ganz anderen Niveau entspricht.

Bedenken wir nun, dass der Gesetzgeber mit der Formulierung "wirtschaftlich heikle Lage" an einen Fall wirtschaftlicher Aussichtslosigkeit gedacht hat, sind die Maximal-Nettoeinkommen sicherlich korrekt berechnet. Es gilt nun einmal zu beachten, dass sich nach der Decke strecken müssen und wirtschaftliche Aussichtslosigkeit keine Synonyme sind. Damit ist klar gesagt, dass die von den Motionären vorgeschlagene Erhöhung abzulehnen ist.

Querbeet durch die Motionen und Postulate wurde uns heute eine ausufernde SPO-Wunschliste präsentiert, für welche man – unkritisch betrachtet – prima vista sogar noch eine gewisse Sympathie empfinden könnte.

In der gesamten Wunschliste finden wir aber an keiner Stelle auch nur einen einzigen Hinweis auf deren Finanzierung, so dass wir dieser Wunschliste nicht zustimmen dürfen. Denn zum einen ist zum Wünschen noch nicht Weihnachten und zum anderen bringt das Christkind bekanntlich auch nicht mehr als Eltern, Paten und Tanten wirtschaftlich zu leisten vermögen.

Die CVPO wehrt sich dagegen, dass das Netto-Jahreseinkommen, welches zum Erhalt von Bevorschussungen berechtigt, um mindestens den Betrag von 5'000 Franken angehoben wird und empfiehlt Ihnen, werte Kolleginnen und Kollegen, uns dies gleich zu tun.

Andernfalls müssten Sie uns einmal erklären wie man all diese Wünsche finanzieren sollte. Wünsche finanziert man bekanntlich mit Geld und nicht mit Löchern in den Sozialkassen.

Im Namen der CVPO danke ich Ihnen für Ihre Unterstützung.

Der Präsident:

Danke, Herr Grossrat.

Da die Motion bekämpft wird schreiten wir jetzt zur Abstimmung.

Par 82 voix contre 32 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, la motion 2.005 de la députée (suppl.) Laura Kronig.

9. INTERPELLATION

de la 2^e commission parlementaire mandatée de l'examen de la législation d'application des réformes du droit judiciaire fédéral, par son président Nicolas Voide, concernant: quels moyens pour la Réforme 2015 de la justice valaisanne? (09.02.2009) (2.006 anc. 1.298)

INTERPELLATION

der mit der Prüfung der Anwendungsgesetzgebung zur Reform der Rechtspflegeordnung des Bundes betrauten 2. parlamentarischen Kommission, durch deren Präsidenten Nicolas Voide, betreffend: Welche Mittel für die Walliser Justizreform 2015? (09.02.2009) (2.006 ehem. 1.298)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Nicolas Voide, PDCB:

Très précis et technique, le texte de l'interpellation déposée par la commission que je présidais se suffit à lui-même. Il ne saurait donc attendre plus longtemps les réponses de M^{me} la conseillère d'Etat.

D'avance, merci donc pour vos réponses. C'est surtout de l'action que vous entreprendrez dans ce dossier dans le seul intérêt de l'ensemble des justiciables de ce canton.

Je vous remercie.

M^{me} la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI):

Monsieur le député Nicolas Voide, dans une interpellation du 9 février 2009, la deuxième commission parlementaire mandatée de l'examen de la législation d'application des réformes du droit judiciaire fédéral demande au Conseil d'Etat des renseignements sur l'organisation du projet Réforme 2015 de la justice valaisanne et sur ses coûts.

Comprenant le besoin d'information du Grand Conseil à propos de cet ambitieux projet, le Gouvernement entend vous donner quelques explications.

1. L'interpellation envisage une réforme en profondeur des autorités chargées de rendre la justice. L'interpellation retient des institutions nouvelles: un tribunal civil social, un tribunal des affaires tutélaires ou de la famille, un tribunal du commerce, un conseil de la magistrature. L'interpellation n'écarte pas une réorganisation territoriale des autorités judiciaires au niveau des régions constitutionnelles, voire au niveau intercantonal.

2. Les réponses aux questions que soulève une réforme en profondeur de la justice valaisanne peuvent susciter autant d'oppositions. A titre d'exemple, l'attachement de notre population à une justice de proximité s'est déjà exprimé à maintes reprises. Pour ce motif, il faut, dans un premier temps, procéder à une évaluation de l'organisation actuelle et en tirer les enseignements. Il s'agit, ensuite, d'identifier les besoins et les attentes du justiciable. Dans le même temps, devront être recueillies les propositions des membres des autorités compétentes pour dire le droit en matières civile, pénale et administrative.

3. A l'issue de ce bilan et d'autres analyses, les grands axes de la réforme pourront être arrêtés par le Conseil d'Etat, puis validés tant par le Grand Conseil que par le Tribunal cantonal. Il conviendra de vérifier l'opportunité et la nécessité des réformes. Il conviendra encore de privilégier le dialogue et la recherche de consensus.

4. Une fois l'accord de principe trouvé sur la future organisation judiciaire, les travaux législatifs pourront débuter. Ils se dérouleront par étapes successives en commençant par la révision des articles constitutionnels traitant du pouvoir judiciaire.

5. Au vu de ces quelques considérations, l'organisation du projet Réforme 2015 de la justice valaisanne est:

- une organisation évaluative au gré des étapes du projet;
- une organisation pluridisciplinaire réunissant non seulement des juges et des avocats, mais encore des spécialistes dans les domaines de la communication, des enquêtes d'opinions et de management;
- une organisation assistée d'experts mandatés de l'examen des questions spécifiques, tels les ressources humaines, les locaux, l'informatique, l'analyse des coûts.

Le coût du projet ne peut être estimé en l'état. Il dépendra notamment de l'examen en opportunité et nécessité de l'étendue des réformes.

Für die deutschsprachigen Abgeordneten möchte ich sagen, dass das Reformprojekt Justiz 2015 ein gewaltiges Reformprojekt ist. Ich werde zu gegebener Zeit die Schritte des Reformprojekts vorschlagen und in verschiedenen Etappen den Grossen Rat nicht nur informieren, sondern auch darüber bestimmen lassen, wie die Reform weitergehen soll.

Ich danke.

10. POSTULAT

**du groupe SPO, par les députés Marc Kalbermatter (suppl.),
German Eyer, Doris Schmidhalter-Näfen et Laura Kronig (suppl.),
concernant Avenir du Valais II – élaboration d'une stratégie cantonale
d'intégration (12.02.2009) (2.008 anc. 1.305)**

POSTULAT

**der SPO-Fraktion, durch die Grossräte Marc Kalbermatter (Suppl.) und
German Eyer sowie die Grossrätinnen Doris Schmidhalter-Näfen und
Laura Kronig (Suppl.), betreffend Zukunft Wallis II – Erarbeitung einer
kantonalen Integrationsstrategie (12.02.2009) (2.008 ehem. 1.305)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Der Präsident:

Das Postulat wurde zurückgezogen.

11. MOTION

**de la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet, PLR, et cosignataires
concernant le nouveau code pénal: réintégration pénitentiaire rapide
d'un détenu au bénéfice d'une libération conditionnelle ayant commis un
nouveau délit durant le délai d'épreuve (06.05.2009) (2.011)**

MOTION

**von Grossrätin Anne-Marie Sauthier-Luyet, PLR, und
Mitunterzeichnenden betreffend neues Strafgesetzbuch: rasche
Rückversetzung eines bedingt Entlassenen, der während der Probezeit
erneut straffällig geworden ist (06.05.2009) (2.011)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet, PLR:

Le tragique meurtre de la jeune Lucie en Argovie a entraîné un réexamen des procédures d'accompagnement dans de nombreux cantons et notamment en Valais.

L'autorité valaisanne responsable de l'exécution des peines et mesures s'est préoccupée de ce problème en collaboration avec la police notamment.

Le nouveau code pénal introduit des sanctions plus sévères et des normes de sécurité plus élevées pour les criminels adultes dangereux.

Par contre, pour les condamnés libérés conditionnellement, lorsqu'il y a échec des mesures d'accompagnement comme les règles conditionnelles, la probation, les mesures du nouveau code pénal ne suffisent pas pour éviter le passage à l'acte violent. Les criminologues unanimes demandent de neutraliser la personne.

Plusieurs cantons suisses partagent cette préoccupation.

Ma motion va dans ce sens afin de permettre au Conseil d'Etat d'intervenir rapidement auprès des autorités fédérales pour qu'elles complètent le code pénal. Notre intervention devrait accélérer la correction en cours du droit fédéral pour plancher sur de nouvelles mesures provisionnelles.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs les députés, d'accepter cette motion afin qu'elle puisse être traitée rapidement.

Merci.

Le président:

Merci, Madame la députée.

Cette motion n'est pas combattue. Elle est ainsi acceptée et transmise au Conseil d'Etat pour traitement.

12. MOTION

**des députés Philipp Matthias Bregy, CVPO, et Beat Rieder, CVPO,
concernant la garantie de l'aide sociale accordée (06.05.2009) (2.012)**

MOTION

**der Grossräte Philipp Matthias Bregy, CVPO, und Beat Rieder, CVPO,
betreffend Sicherung der geleisteten Sozialhilfe (06.05.2009) (2.012)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Philipp Matthias Bregy, CVPO:

Erhalte mit der Zeit zurück, womit Du in der Not geholfen hast.

Mit diesen Worten liesse sich ein bekanntes deutsches Sprichwort auf die vorliegende Motion ummünzen.

Erhalte mit der Zeit zurück, womit Du in der Not geholfen hast, ist jener Grundgedanke, welcher vom Gesetzgeber mit dem Gesetz über die Eingliederung und Sozialhilfe aus dem Jahre 1996 verfolgt worden ist. Nämlich, dass die Wohn- und Aufenthaltsgemeinde als Rückerstattungsgarantie für die geleistete Sozialhilfe ein gesetzliches Grundpfandrecht auf Grundgütern der hilfeschuchenden Personen eintragen lassen kann.

Sie fragen sich vielleicht, werte Kolleginnen, werte Kollegen, warum es nun – mehr als 13 Jahre später – eine Motion braucht, um diesem Anliegen zum Durchbruch zu verhelfen.

Ganz einfach, weil die in Artikel 22 des GES gewählte Formulierung mit dem damals und heute geltenden Bundesrecht nicht vereinbar und somit schlicht und einfach bundesrechtswidrig ist. Es versteht sich daher von selbst, dass dieser bundesrechtswidrige Artikel aus dem Gesetz zu entfernen ist.

Erhalte mit der Zeit zurück, wo mit Du in der Not geholfen hast.

Der vom Gesetzgeber damals eingeführte und gut gemeinte Sicherungsmechanismus ist damit nicht mehr als ein "Rohrkrepierer" und ist den Sozialhilfe leistenden Gemeinden in keiner Art und Weise hilfreich.

Dieser Umstand ist sowohl für die Sozialhilfe leistenden Gemeinden wie aber auch für die potenziellen Sozialhilfeempfänger mit Grundeigentum äusserst schlecht.

Warum ist dem so? Ganz einfach weil

a) die Sozialhilfe leistenden Gemeinden nicht einmal bei Personen mit Grundeigentum Sicherungsmöglichkeiten haben und so Gefahr laufen, trotz vorhandenem Grundeigentum schlussendlich leer auszugehen und weil

b) die Sozialhilfeempfänger mit Grundeigentum, grundsätzlich bereits bei einer vorübergehenden Sozialhilfesituation verpflichtet werden könnten, ihre Grundgüter zu veräussern, bevor sie Sozialhilfe erhalten. Immerhin ist der Grundgedanke des Sozialhilfegesetzes unmissverständlich:

Wer Grundgüter besitzt soll nicht besser gestellt werden als derjenige, der über Geld verfügt. Eigentlich logisch, oder?

Damit ist klar, dass – wie bereits erwähnt – der bundesrechtswidrige Artikel 22 entfernt und gleichzeitig neue Sicherungsmöglichkeiten für die Gemeinden im GES eingeführt werden müssen.

Erhalte mit der Zeit zurück, womit Du in der Not geholfen hast.

Werte Kolleginnen, werte Kollegen, es ist nun unsere Aufgabe, zum einen die Sozialhilfe leistenden Gemeinden zu unterstützen und zum anderen für ein gleiches und gerechtes Verhalten der Sozialhilfebehörden gegenüber Leuten mit Geld und Leuten mit Grundeigentum zu sorgen.

Andernfalls kann es zur unglücklichen Konstellation kommen, dass Leute trotz ansprechendem Grundeigentum dem Staat und damit uns allen als Steuerzahlern auf dem Geldsack liegen. Bei einem solchen Verhalten unsererseits könnte es dann durchaus sein, dass sogar die vom Chronisten im Walliser Boten blütenreich gelobten Sonnenblumen hier im Saal zu "lampen" beginnen.

Da nicht sein kann, was nicht sein darf, zählen wir auf Ihre Unterstützung.

Herzlichen Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

Der Präsident:

Danke, Herr Grossrat.

Die Motion wird nicht bekämpft und somit an den Staatsrat zur Behandlung überwiesen.

13. INTERPELLATION
du groupe UDC, par le député (suppl.) Antoine Carraux, concernant la
sécurité dans le Chablais (06.05.2009) (2.013)
INTERPELLATION
der UDC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Antoine Carraux, betreffend
Sicherheit im Chablais (06.05.2009) (2.013)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

Il n'y a pas de demande de parole.

Je donne immédiatement la parole à M^{me} la conseillère d'Etat pour la réponse.

M^{me} la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI):

C'est avec intérêt que le Conseil d'Etat a pris connaissance de l'interpellation du député (suppl.) Antoine Carraux citée sous rubrique.

En préambule et avant de répondre précisément aux questions, il convient de rappeler ce qui suit:

La situation dans la région du Chablais en matière de sécurité constitue une priorité de la Police cantonale. Des mesures concrètes ont été prises en ce sens. Ainsi, la présence de patrouilles permanentes dans la région du Haut-Lac a été renforcée la nuit et les week-ends. Il en va de même de l'intensification des patrouilles mixtes en collaboration avec la Police intercommunale du Haut-Lac. Par ailleurs, des patrouilles conjointes ont été mises sur pied

avec la Gendarmerie nationale française. On mentionnera encore la collaboration permanente instituée avec la Police cantonale vaudoise et le Corps des gardes-frontière.

Ces mesures ont porté leurs fruits puisque, depuis 2008, la tendance générale de la criminalité est à la baisse dans cette région.

Pour ce qui a trait à vos questions précises, nous nous déterminons comme suit:

1. Le Conseil d'Etat va-t-il prendre ses responsabilités et enfin prendre des mesures pour lutter contre l'insécurité dans le Chablais?

Hormis les mesures précitées, le commandant de la Police cantonale a rencontré les présidents de toutes les communes du Haut-Lac le 17 juin 2009. Les commandements du Corps des gardes-frontière et de la Police intercommunale du Haut-Lac ont également participé à cette séance. Il a été question de poursuivre et de renforcer l'étroite collaboration entre les différents partenaires de la sécurité dans le Chablais.

2. Le Chablais va-t-il profiter de l'augmentation des effectifs de la Police cantonale et, si oui, de quelle manière et avec quel échelonnement dans le temps?

Suite à la décision du Grand Conseil de février 2009, l'augmentation des effectifs de la Police cantonale est planifiée et échelonnée sur plusieurs années. D'ici à 2014, le Bas-Valais devrait, cependant, être renforcé d'une vingtaine d'agents supplémentaires répartis entre la gendarmerie et la police judiciaire.

3. La collaboration entre la Police cantonale et le Corps des gardes-frontière est-elle optimale?

La collaboration entre la Police cantonale et le Corps des gardes-frontière a été instaurée depuis plusieurs années. Dans le respect des compétences de chacun, elle fonctionne bien. De nombreuses actions communes sont mises sur pied.

4. Le Conseil d'Etat envisage-t-il d'intervenir auprès de la Confédération pour lui demander la réouverture du poste de douane de St-Gingolph, comme l'Accord de Schengen le permet en cas de nécessité (le 12 septembre 2007, en réponse à une précédente interpellation, le conseiller d'Etat Fournier avait admis que le Conseil d'Etat valaisan avait demandé à la Confédération de rétablir ce poste, chose que celle-ci n'avait alors pas jugé indispensable de faire)?

Le poste de St-Gingolph est occupé par le Corps des gardes-frontière de 5 heures à 22 heures tous les jours de l'année au minimum par deux gardes-frontière. Les Accords de Schengen n'ont pas généré à proprement dit de coûts supplémentaires. Ils ont toutefois obligé la Police cantonale à renforcer sa présence dans les régions frontalières de notre canton, ce qui ne peut se faire qu'au détriment d'autres engagements sur le territoire cantonal.

Der Präsident:

Danke, Frau Staatsrätin, für die Beantwortung dieser Interpellation.

14. INTERPELLATION

**de la députée Francine Zufferey Molina, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et
cosignataire concernant: implication concrète de l'Etat suite à la
5^e révision de l'assurance-invalidité? (06.05.2009) (2.014)**

INTERPELLATION

**von Grossrätin Francine Zufferey Molina, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
und Mitunterzeichnerin betreffend konkrete Massnahmen des Staates
infolge der 5. IV-Revision (06.05.2009) (2.014)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée Francine Zufferey Molina, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

L'une des missions principales de la 5^e révision de l'assurance-invalidité est le maintien et l'intégration des personnes atteintes dans leur santé au sein de notre économie.

A contrario, nombre d'entreprises se séparent d'employés malades ou accidentés dès la fin du délai de congé légal.

Entre promesses non tenues et bons sentiments, des questions se posent, dont l'une: l'Etat est-il un employeur modèle et exemplaire?

M^{me} la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI):

Madame la députée Francine Zufferey Molina, depuis avril 2008 et suite à l'entrée en vigueur de la 5^e révision de l'assurance-invalidité, l'Office cantonal AI et le SPO ont mis en place un mode de collaboration en vue de détecter précocement les situations pouvant aboutir à une invalidité et de maintenir des collaborateurs et collaboratrices à leur place de travail, voire d'envisager une réadaptation dans un nouveau poste au sein de l'Administration cantonale.

Parmi les nombreuses situations analysées dans le cadre de cette collaboration, 22 ont fait l'objet d'une communication à la détection précoce de l'AI.

Les réponses à vos questions:

Point 1

Quel est le nombre de personnes ayant bénéficié de mesures de réadaptation de l'AI au sein de l'Administration cantonale?

En 2008, 7 personnes ont profité des mesures de réadaptation.

En outre, le Service du personnel et de l'organisation est régulièrement sollicité par des supérieurs de services afin de trouver des solutions à certaines situations de personnes en incapacité de travail. Des adaptations de postes de travail, des mutations internes, des transferts dans d'autres services ont abouti à des solutions ne nécessitant pas le dépôt d'une

demande AI (environ 5 ou 6 cas par année). Dans d'autres types de situations n'ayant pas nécessité des mesures financières de l'Office cantonal AI, les collaborateurs de l'Office AI ont fonctionné comme consultants à l'occasion de rencontres régulières afin de rechercher et d'appliquer des mesures adéquates.

Point 2

Depuis 1996, le Service de l'action sociale, le Service de l'industrie, du commerce et du travail et l'Office cantonal AI collaborent étroitement en vue d'optimiser la prise en charge de personnes bénéficiant ou susceptibles de bénéficier des prestations de plusieurs dispositifs. De plus, depuis 2006, le Valais est projet pilote dans le cadre du projet national Collaboration interinstitutionnelle MAMAC. Le contexte ayant abouti à ce projet est le suivant: Se fondant sur la recommandation de la CDEP et de la CDAS concernant l'encouragement de la collaboration interinstitutionnelle, le Conseil d'Etat a pris, dès 2001, une série de décisions qui ont permis d'organiser progressivement l'aide à la réinsertion professionnelle et sociale en invitant les divers partenaires institutionnels concernés à développer leur potentiel de synergies.

Nous mentionnons ci-après pour mémoire les principales décisions:

- décision du 4 juillet 2001 relative à l'organisation de la collaboration interinstitutionnelle à l'échelon du canton;
- décision du 22 mars 2006 autorisant le Département de l'économie et du territoire ainsi que le Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie à participer au projet national Bilans médicaux de type gestion de cas en lien avec le marché du travail;
- décision du 7 février 2007 encourageant la poursuite de la mise en œuvre de MAMAC et autorisant le préfinancement des mesures de réinsertion par le fonds cantonal pour l'emploi.

On peut dire aujourd'hui que ces décisions ont fortement contribué en Valais à:

- développer la compréhension mutuelle des besoins, des intérêts et des points de vue, ainsi que la connaissance des moyens dans le domaine de la réinsertion;
- mettre en œuvre des modèles de prise en charge;
- coordonner les efforts communs des organes d'exécution chargés de prévenir l'exclusion d'un nombre important de personnes;
- instituer une structure d'aide à la réinsertion (MAMAC) sur le marché primaire du travail pour des personnes présentant une problématique complexe.

Ces démarches ont abouti le 4 mars 2009 à une décision du Conseil d'Etat instituant au niveau cantonal une convention de collaboration interinstitutionnelle et une convention interinstitutionnelle MAMAC, partie intégrante de la première.

A noter que le Valais est largement cité comme exemple dans ce domaine au niveau suisse.

Point 3

Au niveau cantonal, les mesures prévues par la 5^e révision AI ont été rapidement implémentées.

Voici quelques chiffres pour l'année 2008:

- nombre de communications à la détection précoce: 525
- total des nouvelles mesures 5^e révision AI: 620
- total des mesures professionnelles existantes avant la 5^e révision AI: 2'168

Les chiffres détaillés des mesures peuvent être obtenus sur le site Internet de l'Office AI, à l'adresse: www.aivs.ch.

Concernant les nouvelles mesures introduites avec la 5^e révision AI, une comparaison avec les années précédentes n'est pas possible, car celles-ci n'ont été disponibles que dès le 1^{er} janvier 2008. Dans les mesures professionnelles préexistant, une comparaison avec les années précédentes met en évidence une augmentation:

2006: 1'864 mesures

2007: 1'970 mesures

2008: 2'168 mesures

Si on ajoute à ce nombre de 2'168 mesures en 2008, les nouvelles mesures de la 5^e révision AI, nous obtenons un total de 2'788 mesures octroyées, soit une augmentation de 41% par rapport à l'année précédente. Depuis l'entrée en vigueur de la 5^e révision AI, les possibilités de soutien, par des mesures de réadaptation professionnelle, des personnes atteintes dans leur santé ont été élargies; les assurés de notre canton ont ainsi déjà pu profiter, dès la première année, de ces nouveaux instruments.

Il faut dire clairement que la grande majorité de ces mesures sont organisées dans l'économie et n'auraient pas été possibles sans l'important engagement des entreprises valaisannes.

Der Präsident:

Danke, Frau Staatsrätin.

15. POSTULAT

**du groupe PDCC, par le député (suppl.) Sébastien Roh, concernant
l'équipement personnel des sapeurs-pompiers (07.05.2009) (2.015)**

POSTULAT

**der PDCC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Sébastien Roh, betreffend
persönliche Ausrüstung der Feuerwehrleute (07.05.2009) (2.015)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Sébastien Roh, PDCC:

Notre Parlement a demandé la création d'une centrale d'achat pour le matériel des corps de sapeurs-pompiers. Je ne me permettrai donc pas d'évoquer ici les avantages ou les inconvénients de cette façon de procéder.

Suite à l'uniformisation des tenues et le choix fait par la centrale sur la base du cahier des charges imposé aux fournisseurs, les sapeurs-pompiers de ce canton disposeront tous du même équipement, mais à un prix différent en fonction de la subvention cantonale accordée.

Nous demandons donc au Conseil d'Etat de revoir le subventionnement des effets d'habillement garantissant la sécurité personnelle des intervenants. Ces effets doivent être portés par tous les intervenants dans le cadre du service incendie et ils doivent l'être aussi bien en exercice qu'en intervention. Cet équipement indispensable à tout sapeur-pompier a pour but d'éviter les blessures et de sauver la vie de celui qui le porte; ce qui, à nos yeux, n'a pas de prix.

L'utilisation de cet équipement n'est pas la même dans tous les corps; ce qui ne justifie pas pour nous la différence de subventionnement actuelle. En effet, l'accident peut arriver aussi bien dans les exercices annuels obligatoires que lors de l'intervention.

L'uniformisation de cette subvention peut se faire sans incidence sur le budget de l'Etat en tenant, par exemple, compte des critères suivants: nombre de sapeurs incorporés, classification du corps, nombre d'interventions, usure des effets.

Nous demandons donc au Conseil d'Etat de revoir le principe de subventionnement, afin de garantir l'uniformisation de l'équipement, mais aussi le prix de ce dernier.

Merci de votre attention.

Le président:

Ce postulat est combattu.

M. le député (suppl.) Julien Délèze, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Au nom du groupe ADG, nous vous demandons de rejeter le postulat concernant l'équipement personnel des sapeurs-pompiers.

Même s'il est exact que, actuellement, tous les corps de sapeurs-pompiers valaisans n'obtiennent pas les mêmes subventions suivant la catégorie à laquelle ils appartiennent, il ne faut pas oublier qu'un projet d'harmonisation des corps de pompiers communaux est prévu. Ce projet propose d'encourager les fusions entre corps de sapeurs-pompiers voisins en augmentant les subventions pour les corps se regroupant et en les diminuant pour ceux ne faisant pas l'effort de fusionner alors qu'ils devraient raisonnablement s'y astreindre.

Ainsi, à notre sens, ce postulat demandant une harmonisation des subventions pour tous les corps de sapeurs-pompiers valaisans semble prématuré. En effet, en harmonisant maintenant les subventions pour tous les corps de sapeurs-pompiers, le canton perd un moyen de pression sur les corps de sapeurs-pompiers ne voulant pas se soumettre au concept cantonal de lutte contre le feu.

Même s'il est clair que, dans le futur, le canton devra assumer les coûts supplémentaires des CSI B et A afin que les charges calculées par habitant soient semblables dans tout le canton, cette harmonisation doit attendre le passage de la nouvelle loi devant le Grand Conseil.

En conséquence, nous vous demandons le rejet de ce postulat.

Je vous remercie de votre attention.

Le président:

Ce postulat étant combattu, nous procédons maintenant au vote.

Par 61 voix contre 37 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, le postulat 2.015 du député (suppl.) Sébastien Roh.

Sie haben diesem Postulat zugestimmt und es wird dem Staatsrat zur Behandlung überwiesen.

16. INTERPELLATION

**des députés Doris Schmidhalter-Näfen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
Laura Kronig (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et
Christoph Michlig, CSPO, concernant les contrôles systématiques à
Gondo: le col du Simplon n'est pas une voie à sens unique (07.05.2009)
(2.016)**

INTERPELLATION

**der Grossrätinnen Doris Schmidhalter-Näfen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) und Laura Kronig (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), sowie
Grossrat Christoph Michlig, CSPO, betreffend systematische Kontrollen
in Gondo: Der Simplonpass ist keine Einbahnstrasse (07.05.2009) (2.016)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Die Situation am Simplon hat sich im Jahr 2009 abgeschwächt, nicht aber in Luft aufgelöst.

Die Krise reduziert die Zahl der Transporte, die Zahl der Lastwagen die durch und über die Alpen fahren. Der harte Winter hat den Simplon zusätzlich unattraktiver gemacht. Deshalb ging der Lastwagenverkehr zurück.

Im letzten Monat hat sich der Trend allerdings umgekehrt. Im August 2009 fuhren 11 Prozent mehr Lastwagen über den Simplon als im August 2008. Wenn die Konjunktur sich erholt, dann wird die Zahl der Lastwagen am Simplon explodieren.

Die Lastwagen gehören grundsätzlich auf die Schiene. Bis wir soweit sind und der politische Wille für die Verlagerung da ist, müssen wir alles unternehmen, um die Bevölkerung und die Umwelt entlang der Transitachsen zu schützen.

Die Verwirklichung des Kontrollzentrums in St-Maurice ist gut. Es deckt die Kontrollen der Lastwagen auf der Nord-Süd Achse ab. Damit erhöhen wir aber nicht die Sicherheit auf der Süd-Nord Achse. Es ist nötig, auch in Gondo systematische Kontrollen der Lastwagen durchzuführen, dies, weil sich der Pass mit 10 Prozent Gefälle und einer Höhe von 2'000 m nicht für 40-Töner eignet.

Wir haben dazu mehrere Fragen gestellt und erwarten nun die Antwort der Frau Staatsrätin.

Ich nehme die Gelegenheit wahr, auch der Interpellation des Komitees "Simplonpass für 40-Töner sperren" vom November 2008 nachzufragen.

Da erkundigen wir uns nach der technischen Arbeitsgruppe, bestehend aus der SBB, den Bundesämtern für Verkehr und für Strassenbau und der kantonalen Dienststelle für Strassen. Diese berät die Machbarkeit, die Kapazität und die Sicherheit des Simplon Huckepacks.

Wann können wir eine Antwort erwarten?

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Danke für die Interpellation von Frau Doris Schmidhalter-Näfen und den weiter unterzeichneten Grossrätinnen und Grossräten.

Mit Interesse hat der Staatsrat von Ihrer Interpellation Kenntnis genommen. Sie fragten:

Kann sich der Staatsrat unseren Überlegungen anschliessen?

Ist der Staatsrat bereit, mit den Vertretern des Astra und der Gemeinde Gondo die notwendigen Abklärungen diesbezüglich zu tätigen?

Ist der Staatsrat bereit, die nötigen finanziellen Mittel für diese Investitionen in die Sicherheit der Bevölkerung bereitzustellen und/oder beim Bund zu beantragen, damit in Gondo die notwendigen Vorkehrungen getroffen werden können?

Der Staatsrat ist sich der Situation des Verkehrs auf der Simplonstrasse bewusst und teilt Ihre Besorgnis in Bezug auf die Sicherheit der Bevölkerung und den Umweltschutz.

Es wurden technische und polizeiliche Massnahmen getroffen, um diese Probleme besser zu bewältigen.

Zu den technischen Massnahmen

In den letzten Jahren wurde die Sicherheit auf der Simplonpassstrasse verbessert, sei es in Bezug auf die Natur- und auch auf die Verkehrsgefahren. Zu den letzten Massnahmen

gehört zum Beispiel die Notspur beim Ramserna-Kehr oberhalb von Gondo oder die Verstärkung der Fahrzeugrückhaltesysteme bei der Haselkehrkurve oberhalb von Ried-Brig.

Seit Anfang 2008 ist der Bund als Eigentümer für die Nationalstrassen zuständig. Zurzeit plant die Filiale II des Bundesamts für Verkehr (Astra) durch die Zweigstelle Visp die Fortsetzung von zukünftigen baulichen Massnahmen.

Der Staatsrat wird auch beim Astra intervenieren, damit diese Massnahmen wirklich erweitert werden, insbesondere durch die Erstellung von zwei Notspuren im Norden des Simplons.

Der Kanton hat verschiedene Vorstudien durchgeführt, um die Eröffnung eines Kontrollzentrums für den Schwerverkehr südlich des Passes zu prüfen. Die Errichtung eines kleinen Kontrollzentrums direkt bei der Schweizergrenze wurde ebenfalls geprüft. Diese warf jedoch einige Probleme auf, insbesondere in Bezug auf den Platzmangel. Der Staatsrat wird auch diesbezüglich beim Astra intervenieren. Wir werden die Studie von zwei Varianten verlangen. Die Errichtung eines Zentrums in Gondo bei der Grenze oder die Errichtung eines Zentrums auf italienischem Territorium – falls möglich.

Die Sicherheits- und Betriebsmassnahmen werden vom Kanton über die Territorialeinheit III der Dienststelle für Strassen- und Flussbau gewährleistet. Die bisher getroffenen Massnahmen haben zur Sicherheit in Bezug auf Naturgefahren beigetragen. Eine Koordinationssitzung mit den örtlichen Behörden und den Verantwortlichen des italienischen Strassennetzes ANAS fand am 26. Januar dieses Jahres in Gondo statt. Eine nächste Sitzung wird im Herbst durch die Astra-Filiale organisiert, um die gemeinsamen Sicherheitsmassnahmen für den Winter zu organisieren.

Um eine gewisse Kontinuität bei der Sicherstellung der Strasse zu gewährleisten, hat der Kanton verschiedene Studien in Bezug auf Gefahren und Überwachungsmaßnahmen unternommen. Seit Beginn des Jahres 2008 werden diese Massnahmen zu 100 Prozent durch das Astra finanziert. Zurzeit ist der Bund – durch das Astra – dafür zuständig, um weitere bauliche Massnahmen auf dieser Achse zu unternehmen. Der Staatsrat wird jedoch nichts unterlassen, diese Vorhaben zu unterstützen, um die allgemeine Sicherheit auf der Simplonachse zu gewährleisten.

Zu den polizeilichen Massnahmen

Die Überwachung des Schwerverkehrs gehört zu den Prioritäten der Kantonspolizei Wallis. Am 7. Dezember 2001 wurde mit dem Bund eine Vereinbarung unterzeichnet, um diese Kontrollen zu verstärken. Eines dieser Ziele ist – und Frau Grossrätin Schmidhalter hat es bereits gesagt – den Güterverkehr von der Strasse auf die Bahn zu verlegen. Ohne dass wir den Grossen St. Bernhard vernachlässigen, setzt die Kantonspolizei den Schwerpunkt auf die Simplonachse, weil hier ein mehrfaches Verkehrsaufkommen – vor allem Lastwagen – zu verzeichnen ist. Im Jahr 2008 wurden die Kontrollen praktisch verdoppelt. Dank dieser Anstrengungen konnte im Winter 2008 und auch in diesem Frühjahr 2009 kein schwererer Unfall mit Lastwagen verzeichnet werden.

Die Verkehrssicherheit sollte in Zukunft durch die im Jahr 2011 vorgesehene Eröffnung des Kontrollzentrums für Schwerverkehr in St-Maurice und die progressive Bestandserhöhung der Kantonspolizei zusätzlich verbessert werden. Eine systematische Kontrolle auf der Simplonachse 24 Stunden auf 360 Tage ist jedoch unmöglich, da dies in Bezug auf die erforderlichen personellen Ressourcen sehr kostspielig ist.

Zudem darf nicht vergessen werden, dass die Lastwagen, welche über die Simplonachse in die Schweiz fahren, durch den Zoll und die Grenzschutz auch kontrolliert werden.

17. INTERPELLATION

**de la députée Doris Schmidhalter-Näfen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
concernant: un grain de sable dans l'engrenage? (07.05.2009) (2.017)**

INTERPELLATION

**von Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
betreffend: Sand im Getriebe? (07.05.2009) (2.017)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Das Projekt Informations- und Verwaltungssystem für die spezialisierten Institutionen hat sichtlich Mühe und kämpft mit erheblichen Schwierigkeiten.

Laut Aussagen der Verantwortlichen soll ab dem 1.1.2010 die Dossierführung für die Sozialberatung über das neue System möglich sein. Dies wagen wir zu bezweifeln. Die Fristen sind sehr kurz bemessen und bis heute wurde noch kein Testversuch durchgeführt.

Noch länger dauert es, bis die Institutionen ihre Buchhaltung über dieses System verwalten können und die Vernetzung der einzelnen kantonalen Institutionen erreicht wird.

Die Bedürfnisse der einzelnen Institutionen wie "insieme" oder "éméra" sind unterschiedlich und zum Teil sehr komplex.

Diese Tatsache wirft die Frage auf, ob nicht schon die Bedürfnisanalyse zu wenig vertieft vorgenommen wurde. Auch die Frage warum das Wallis einen teuren Extrazug in Sachen Informatik fährt, wo doch schweizweit bestens bewährte Programme im Einsatz stehen. Ebenfalls können wir für die Zukunft aus diesen Erfahrungen die Lehre ziehen, dass das Einrichten von Informatiksystemen wohl besser bei der Dienststelle für Informatik bleiben sollte.

So schlecht sieht es mit dem Informations- und Verwaltungssystem laut meinen Nachforschungen aus.

Was können Sie, Frau Staatsrätin, dazu sagen?

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Es ist effektiv so, dass Informatikprojekte am Anfang immer einfacher daher kommen und dann die Umsetzung und die konkrete Bearbeitung komplizierter wird. Ich probiere Ihnen einige Antworten zu geben. Und wo die Informatikprojekte in Zukunft angesiedelt werden sollen, das muss genauer analysiert werden, bei welchem Departement.

Beim Projekt, das Sie angesprochen haben – es heisst Valogis– handelt es sich um ein Informations- und Verwaltungssystem für spezialisierte Institutionen und es ist ein wichtiges strategisches Projekt dieser Dienststellen. Es wird ein Schlüsselinstrument für die Organisation und auch für die Steuerung für die Organisationen, welche seit dem Inkrafttreten des NFA von 2008 vollständig der kantonalen Verwaltung unterstellt sind. Valogis ist wirklich ein umfassendes Projekt und es hat eine gewisse Anzahl von Schwierigkeiten erfahren, wie Sie das auch gesagt haben.

Ich gebe Ihnen folgende Antworten um aufzuzeigen wo wir jetzt stehen und wie wir vorwärts kommen wollen.

Sie fragen: Wie steht es nun wirklich um dieses Informations- und Verwaltungssystem?

Am 14. März 2007 hat der Grosse Rat einen Verpflichtungskredit von 2,4 Millionen Franken für dieses Informations- und Verwaltungssystem für die spezialisierten Institutionen gesprochen. Mit Entscheid vom 13. Juni 2007 hat der Staatsrat die Arbeiten an den Anbieter mit dem niedrigsten Preis für 2'217'287 Franken vergeben. Die Arbeiten konnten aber erst fast ein Jahr später, d.h. im März/April 2008 aufgenommen werden, da einer der abgewiesenen Anbieter zuerst gegen den Entscheid des Staatsrats beim Kantonsgericht und dann gegen dessen Urteil beim Bundesgericht Beschwerde erhoben hat. In beiden Fällen ist der Beschwerdeführer abgewiesen worden.

Im Anschluss an die im März 2009 organisierte Ausbildungstagung, auf welche sich Ihre Interpellation bezieht und der erheblichen technischen Probleme auf der Ebene der Anwendung, hat sich gezeigt, dass durch den Führungsausschuss eine gewisse Anzahl von Massnahmen getroffen werden musste. Zum Beispiel:

- Die Tests der verschiedenen Anwendungsmodelle vor den Phasen der Lieferung und der Ausbildung zu verstärken,
- eine neue Projektplanung festzulegen und
- ein Kompetenzzentrum zu bilden, das die Arbeit der Entwicklungsteams verfolgt.

Alle Informationen während des Projekts werden jeden Monat im Führungsausschuss, welcher die strategische Leitung des Projekts gewährleistet, besprochen. Zwei Lieferungen von Anwendungsmodulen haben Ende Juni und Ende August dieses Jahres stattgefunden. Die Module der ersten Lieferung sind getestet worden und funktionieren richtig. Es handelt sich hier um die Module der Verwaltung der Rechte, des Personals und der Löhne. Die zweite Lieferung betrifft die Buchhaltung. Das Kompetenzzentrum testet zurzeit dieses Modell.

Sie fragten wann das System voraussichtlich gestartet werden kann. Wie erwähnt – oder wie Sie bereits gesagt haben – gab es beträchtliche Verzögerungen. Die neue Planung sieht in weiteren Schritten zwei Lieferungen im Oktober 2009 und im April 2010 für acht Pilotinstitutionen vor und danach für alle 26 übrigen Institutionen im Mai und im September 2010, um dann mit dem Start bei allen Institutionen zu beginnen und ab Januar 2011 zu arbeiten.

Eine weitere Frage war wie viele Mehrkosten diese technischen Probleme verursachten. Die Arbeiten für die Bedürfnisabklärung, welche in enger Zusammenarbeit mit den betroffenen Dienststellen gemacht wurden und den Informatikunternehmen hat einige ergänzende und in der ursprünglichen Ausschreibung nicht vorgesehene Bedürfnisse der

Institutionen hervorgebracht. Diese Mehrkosten betragen 75'750 Franken inkl. Mehrwertsteuer und sind Gegenstand eines Nachtrags zum ursprünglichen Vertrag mit dem Unternehmen. Trotz diesen Mehrkosten bleibt das Projekt im Rahmen des anfänglich durch den Grossen Rat gesprochenen Kredits von 2,4 Millionen Franken und dies mit einem noch verfügbaren Spielraum in der Grössenordnung von rund 180'000 Franken.

Sie sorgen sich, ob im Moment die laufenden Systeme noch gut genug sind, damit die Institutionen arbeiten können bis das neue System ab 2011 endlich läuft.

Es ist wirklich so, dass mehrere Institutionen heute mit veralteten Systemen und Programmen arbeiten. Die betroffenen Dienststellen, d.h. für Sozialwesen, die Dienststelle für die Jugend und das Amt für Sonderschulwesen, sind in regelmässigem Kontakt mit diesen Institutionen. Ergeben sich problematische Situationen suchen sie im Moment nach Übergangslösungen von Fall zu Fall.

Abschliessend können wir sagen, dass nach einem wirklich schwierigen Start die Informatisierung der spezialisierten Institutionen im Wallis von jetzt an laufen und dass das Informatikprojekt in dem Sinn in einen normalen Rhythmus aufgenommen werden kann.

18. INTERPELLATION

des députés Gaël Bourgeois (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et Mathias Reynard (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant: tout est dans la manière... (08.05.2009) (2.018)

INTERPELLATION

der Grossräte Gaël Bourgeois (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Mathias Reynard (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend: Eine Frage des guten Tons... (08.05.2009) (2.018)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Mathias Reynard, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Mon collègue Gaël Bourgeois et moi-même avons pu remarquer que, dans certains courriers adressés à des familles venant d'obtenir le permis B humanitaire, le Bureau d'accueil des réfugiés ne se montrait pas spécialement courtois. Rappelant à la famille l'obligation de rendre le logement mis à disposition jusque-là, le bureau se montre même menaçant. Vous pourrez constater le ton adopté dans ces courriers grâce à l'extrait inséré dans notre interpellation.

Nous rappelons qu'étant donné la situation particulière de ces familles, il va de soi qu'il leur est difficile de trouver un appartement dans de très brefs délais.

Nous ne remettons pas ici en question la loi, mais simplement le ton adopté dans ces courriers.

Nous demandons donc au Conseil d'Etat:

- tout d'abord, s'il juge le ton utilisé dans ces courriers nécessaire et adapté,
- ensuite, s'il entend intervenir pour rendre ces courriers tout de même un petit peu moins menaçants et puis
- enfin, s'il comprend la situation quand même particulière de ces familles et s'il prend des mesures pour les aider à trouver un logement.

Voilà!

Merci de votre attention.

M^{me} la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI):

Messieurs les députés (suppl.) Mathias Reynard et Gaël Bourgeois, je vous donne la réponse suivante:

La libération d'un appartement à la fin de la période de prise en charge sous le régime de l'asile est souvent très complexe. Dans certaines situations, cette démarche peut prendre jusqu'à une année. Les difficultés rencontrées vont du défaut de versement des loyers impayés au refus d'obtempérer, en passant par la demande de prolongation de l'occupation des locaux.

Voici les réponses du Gouvernement aux questions posées dans votre interpellation:

1. Le Conseil d'Etat comprend-il les difficultés rencontrées par une famille possédant un permis B humanitaire lorsque cette dernière recherche un appartement?

Nous nous rendons bien compte que la situation est difficile, c'est certain, comme elle l'est du reste pour tous les bénéficiaires d'aide sociale qui recherchent un appartement. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'il est prévu la possibilité de prolonger de trois mois le délai de libération d'un appartement pour autant que l'intéressé en fasse la demande.

Cependant, le Service de l'action sociale ne peut prolonger indéfiniment la mise à disposition de logements, ceux-ci étant absolument indispensables à l'hébergement des requérants d'asile dont il a la charge. Pour information, je vous signale qu'au début de cette année, 40 requérants d'asile étaient logés en hôtels, faute d'appartements disponibles. Nous cherchons actuellement les moyens d'éviter de devoir loger des requérants d'asile déboutés dans des abris de protection civile qui n'ont pas été conçus à cette fin.

2. Le Conseil d'Etat estime-t-il que le ton adopté dans ledit courrier est adapté aux circonstances et reflète une réelle nécessité?

Le ton de la lettre du 14 avril 2009 à laquelle vous faites référence est effectivement très sec. Pour mieux comprendre le pourquoi de l'usage d'un style si direct dans cette lettre, il convient de mentionner qu'elle fait suite à trois correspondances successives des 19 février, 25 février et 23 mars demandant la libération de l'appartement et proposant une rencontre s'il devait y avoir des difficultés. Les intéressés n'y ont pas donné suite.

Si l'on ajoute encore que les requérants d'asile en question ont reçu deux courriers datés du 16 février et du 3 mars leur demandant le règlement du loyer de février resté impayé, on comprend mieux que la lettre du 14 avril 2009 qui a amené votre intervention soit une lettre d'ultimatum.

La famille a finalement pris contact avec le Service de l'action sociale, le 6 mai 2009. Il leur a été immédiatement accordé le droit de rester dans l'appartement jusqu'à la fin de l'année scolaire. Ainsi, dans ce cas particulier, l'échéance de libération initialement fixée au 31 mars a été repoussée au 31 mai, puis au 30 juin. Or, nous rappelons que, depuis le 2 février, cette famille ne relevait plus de la responsabilité du Service de l'action sociale et que, depuis cette date, la Confédération ne versait plus de forfaits pour elle.

3. Le Conseil d'Etat entend-il intervenir afin que des courriers plus courtois et moins menaçants soient envoyés à l'avenir par les bureaux concernés?

Comme déjà évoqué plus haut, le courrier auquel vous faites référence consistait en un ultimatum qui faisait suite à de nombreuses correspondances précédentes au style beaucoup moins musclé.

4. Le Conseil d'Etat prend-il des mesures particulières afin d'aider ces personnes à retrouver un logement ou les services concernés se contentent-ils de menacer de poursuites pénales les anciens ayant droits de logement?

Les mesures suivantes sont d'ores et déjà en vigueur:

Pour toutes les personnes qui reçoivent un permis B humanitaire, un avis est transmis au service social de la commune de domicile.

Il y a possibilité de prolonger de quelques mois la mise à disposition du logement.

Si la personne recevant un permis B n'est pas autonome financièrement, le service social de la commune de domicile a l'obligation d'entrer en matière pour trouver des solutions.

En conclusion, il est toujours possible de s'améliorer, notamment en matière de communication ou de soutien. J'ai donc demandé aux services concernés de mon département, la mise sur pied d'un groupe d'appui qui pourrait œuvrer, en collaboration avec des associations, pour trouver des solutions dans les cas difficiles. La création de ce groupe, qui devrait intervenir cet automne encore, fait d'ailleurs l'objet d'une mesure prioritaire dans le mandat de prestations politique 2010 du Service de l'action sociale, en page 80 du projet de budget transmis au Grand Conseil récemment.

Tout ne sera pas résolu pour autant et si le Service de l'action sociale ne mettait pas une certaine pression pour libérer les appartements dans un délai raisonnable, il se retrouverait lui-même en incapacité d'héberger les requérants d'asile dont il a la charge.

C'est vrai, c'est le ton qui fait la musique; comme vous le relevez vous-même, tout est dans la manière, pour chacune des parties.

19. RAPPORT
de la Commission interparlementaire "détection pénale"
pour l'année 2008
BERICHT
der interparlamentarischen Kommission "strafrechtlicher
Freiheitsentzug" für das Jahr 2008

Discussion générale:

M^{me} la députée Emmanuelle Maye-Favre, PLR:

Si le canton du Valais a fait figure de bon élève dans la concrétisation du projet du centre éducatif de Pramont, le groupe PLR s'inquiète de la lenteur des autres cantons, notamment Neuchâtel et Vaud, à réaliser les objectifs du concordat en matière de placement des mineurs. A Neuchâtel, on attend les propositions concrètes pour les 16 places réservées à l'exécution des mesures pour les jeunes filles. Le projet de Palézieux tarde à se réaliser.

Depuis plusieurs années, on nous promet, dans le cadre de ce concordat, la création de 300 places supplémentaires pour l'exécution des peines et mesures frappant les adultes et les jeunes adultes. Or, actuellement, il y a encore quelque 100 personnes qui sont placées en Suisse alémanique.

En décembre 2007, le Parlement valaisan a accordé six postes et demi supplémentaires afin que Pramont réponde aux exigences de l'Office fédéral de la justice en matière de détention des mineurs et jeunes adultes, c'est-à-dire un éducateur pour trois jeunes.

Les résultats obtenus avec les mineurs témoignent de la qualité du travail fourni par le personnel du centre éducatif de Pramont et des compétences développées en matière de mesures pour les mineurs.

Le groupe PLR prend acte du rapport de la Commission interparlementaire "détection pénale" et invite les délégués valaisans à intervenir pour que les objectifs du concordat soient respectés par les autres partenaires.

Merci de votre attention.

M. le député Pascal Nigro, PDCB:

Pour son premier rapport annuel, la Commission interparlementaire chargée du contrôle de l'exécution des concordats latins sur la détention pénale nous fait part de sa mission, de son mode de travail et des éléments qui ont particulièrement retenu son attention.

Parmi les points essentiels, je relèverai les suivants:

En Valais, la tendance a été à la baisse en ce qui concerne le nombre de jours de détention pour l'exécution des sanctions pénales des adultes et jeunes adultes au cours de ces deux dernières années alors qu'elle était en augmentation dans les cantons de Vaud, Genève et

Tessin. Il est précisé que même si ce fait est réjouissant pour notre canton, le manque de recul statistique ne permet pas d'interpréter clairement ces résultats. Comme on parle ici de tendance à la baisse et non pas d'une comparaison de cas, il semble quand même que cette information puisse être prise comme positive pour notre canton.

Afin de réduire de manière substantielle le nombre de détenus placés dans des établissements en Suisse alémanique, les cantons partenaires de Suisse romande et du Tessin prévoient de créer environ 300 places de détention supplémentaires. Une solution de détention à domicile est-elle aussi envisagée dans cette situation?

Le projet de formation de détenus appelé DROSOS est en phase de test en Suisse latine dans les établissements de Bellechasse FR et la prison de la Tuilerie VD. Il est réjouissant de prendre connaissance d'un tel projet qui apporte une dimension utile à la réinsertion des détenus.

Sur les 90 places prévues pour l'exécution concordataire des peines et mesures destinées aux délinquants mineurs, 18 places sont déjà disponibles à l'établissement de Pramont, en Valais donc. Selon l'affectation de l'établissement, le nombre de places pourrait augmenter dans le futur. Cela veut-il dire que nous manquons déjà de places pour les délinquants mineurs en Valais? Si oui, combien?

Merci de votre attention.

M. le député Pascal Bridy, PDCC:

Ce rapport sur de nombreux rapports, comme nous l'avons appris de la bouche d'un commissaire – je tairai son nom puisque le rédacteur du rapport n'a pas daigné nous indiquer la liste des membres –, nous informe parcimonieusement, c'est le moins qu'on puisse dire, sur l'activité de la commission interparlementaire.

Dans le paragraphe "Mission et mode de travail", on nous indique les points sur lesquels porte le contrôle, mais sans vraiment nous donner de résultats sur ce contrôle. La statistique de l'évolution du nombre de jours de détention aurait mérité un traitement plus élaboré de manière à apporter des pistes dans la recherche de solutions aux problèmes de population carcérale, d'harmonisation éventuelle des pratiques judiciaires ou, plus globalement, de criminalité.

Sur la planification, c'est bien pratique de prévoir de nouvelles places, cela calme les préoccupations des péquins que nous sommes, mais, quand on planifie, on donne aussi les délais, sinon cela ressemble fort à une promesse. Et si les promesses rendent les fous heureux, la formule ne dit pas si les fous sont ceux qui font les promesses ou ceux qui les croient.

Depuis combien de temps, le projet genevois d'établissement pénitentiaire pour l'exécution de peines avec mesures thérapeutiques défraie-t-il la chronique? Faut-il en créer un Valais et rapidement pour avoir les moyens de répondre aux exigences du nouveau droit pénal? Combien ces peines avec mesures thérapeutiques coûtent-elles hors canton?

Ce rapport amène plus de questions qu'il n'amène de réponses ou ne suggère de solutions.

Ce rapport de la commission interparlementaire est le premier et il souffre de péché de jeunesse; le deuxième sera meilleur.

Nous avons pris acte de ce rapport. Nous espérons le prochain.

La discussion est close.

M^{me} la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet, PLR, présidente de la commission de justice:

Cette commission interparlementaire est chargée du contrôle de l'exécution des concordats latins sur la détention pénale. Le Valais y est représenté par une délégation de la commission de justice composée des députés Michel Rothen, Philipp Schnyder et moi-même qui en assume la vice-présidence dès 2009.

Elle se réunit généralement deux fois par année à Fribourg et travaille principalement sur la base du rapport soumis par la Conférence latine des chefs de département.

Le document en votre possession relève notamment l'augmentation des jours de détention pour l'exécution des sanctions pénales, spécialement dans les cantons de Vaud, de Genève et du Tessin. Celle-ci s'explique en partie par la proximité avec l'étranger et la circulation des délinquants, mais aussi par des pratiques judiciaires différentes.

Les cantons partenaires prévoient de créer 300 places de détention supplémentaires pour l'exécution des peines frappant les adultes et les jeunes adultes, donc dès 18 ans. Ces nouvelles places permettraient de diminuer les placements dans des établissements hors concordat (une centaine de détenus actuellement placés en Suisse alémanique).

Pour les délinquants mineurs, nous attendons toujours la création des:

- 16 places prévues à Neuchâtel pour les filles;
- 56 places à Palézieux, dont 36 dans un premier temps consacrées en priorité aux jeunes adultes;
- actuellement, 18 places sont disponibles à Pramont pour des placements de mineurs de longue durée, c'est-à-dire les jeunes de 15 à 17 ans. Elles font partie du concordat sur la détention pénale des mineurs;
- un module de 7 places concerne les jeunes adultes (18 à 25 ans) rattaché au concordat concernant les adultes et les jeunes adultes.

Il reste à Pramont 5 places pour des placements de courte durée (15 à 17 ans) et 4 places qui constituent un minimum absolument nécessaire pour la détention préventive. Ces 9 places ne font pas partie des concordats et concernent le Valais exclusivement.

Le rapport mentionne que l'établissement n'est pas à sa capacité maximum. Cette remarque mérite quelques explications. Il faut savoir que l'on parle de l'exercice 2008. A ce moment-là, l'engagement des 6,5 postes accordés par le Parlement valaisan n'était pas encore totalement réalisé et, faute de personnel (il faut un éducateur pour 3 jeunes), l'occupation totale ne pouvait être réalisée pour des raisons de sécurité.

Actuellement, les 18 places pour les délinquants mineurs sont occupées.

Pour les jeunes adultes (les fameuses 7 places), il y a souvent des listes d'attente et les autorités judiciaires hésitent à prononcer des peines ou mesures par crainte que celles-ci ne puissent être appliquées faute de place. De plus, on enregistre des fluctuations importantes de la criminalité. Ce n'est pas une science exacte.

Le canton du Valais et Pramont font figure d'exemple en matière d'éducation au travail pour les mineurs. Je citerai une information donnée par notre ancien conseiller d'Etat Jean-René Fournier dans son allocution du 19 septembre 2005: "Le nouveau Pramont n'entend ainsi pas répondre seulement à nos besoins, mais également à ceux de la Suisse romande et du Tessin. Dans cette optique, l'institution deviendra l'une des pierres angulaires du futur concordat sur l'exécution de la détention pénale des mineurs." Une option intéressante, compte tenu de la qualité du travail fourni à Pramont et des résultats obtenus, consisterait à considérer Pramont comme un centre de compétences pour l'accueil de personnes mineures et de concentrer les jeunes adultes à Palézieux. Lors de la réalisation de Palézieux, cette option devrait être retenue par notre Conseil d'Etat afin d'envisager la modification des concordats dans ce sens.

J'aimerais terminer en remerciant tous les intervenants pour leurs remarques constructives.

Nous ferons en sorte que le deuxième rapport soit plus étoffé que le premier.

Merci de votre attention.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Frau Grossrätin Sauthier-Luyet, Sie haben diesen Bericht ausführlich kommentiert, wofür ich Ihnen danke.

Es gibt einige Fragen beim Strafvollzug die ungeklärt sind und auch hier gibt es Entwicklungen, die nicht immer verstanden werden.

Ich möchte dazu sagen, was die Erwachsenen betrifft haben wir ein Konkordat mit der Westschweiz. In der Westschweiz zeichnet sich zurzeit eine Zunahme der Strafvollzüge ab, es braucht mehr Strafanstalten. Sie sind am Bauen von Strafanstalten. Im Wallis haben wir die Strafanstalten nicht voll belegt, vor allem auch bedingt durch den neuen Strafvollzug.

Auf der anderen Seite haben wir in Crêtelongue eine offene Anstalt und seit Jahren sollen wir eine geschlossene Anstalt gemäss dem Konkordat anbieten. Das Projekt Crêtelongue zu erneuern, reseinen Neubau zu erstellen, wird demnächst hier im Grossen Rat präsentiert und dann werden wir dem Konkordat gerecht.

Es ist aber zu sagen, dass im Moment noch nicht verhandelt ist, wie wir die Preise gegenseitig regeln. Wenn wir schon eine Haftanstalt anbieten oder wenn wir unsere Häftlinge in die anderen Kantone schicken müssen, dann müssen wir gegenseitig gerechte und kostenentsprechende Preise verlangen. Dies ist im Moment nicht der Fall.

Das zweite Feld ist Pramont. Pramont ist auch in einem Konkordat, aber Pramont ist zum Beispiel finanziell viel besser geregelt auch von Seiten des Bundes her. Im Pramont haben wir zurzeit Vollbelegung, aber es wird – wie gesagt worden ist – im Kanton Waadt eine neue Haftanstalt für Jugendliche erstellt und auch dort müssen wir schauen was passiert, wenn wir plötzlich eine Überkapazität haben und wir im Wallis Pramont nicht voll belegt haben. Im Moment haben wir sehr viele ausserkantonale Jugendliche hier. Aber was passiert wenn die ein grosses Zentrum bauen und unser Pramont unterbelegt ist. Auch dort muss verhandelt werden, dass wir entsprechend entschädigt werden auch bei einer Nichtvollbelegung.

Das dritte sind die ausserkantonalen Hafttage. Es ist schwierig in unserem Kanton für alle Sorten von Haftstrafen eine Anstalt anzubieten und es ist letztlich der Richter der festlegt, welche Art Haft gemacht werden muss. Ich denke, zum Beispiel in der Forensik gibt es spezialisierte Haftanstalten.

In dem Sinne möchte ich Ihnen sagen, dass bei der Vorlegung des Projekts der Erneuerung von Crêtelongue – beim Neubau – werden wir vom Departement einen Bericht erstellen, der Ihnen einmal aufzeigt wo wir bei unseren Haftanstalten stehen, welche Konkordate wir haben und wohin die Entwicklung geht. Sie haben es aufgeworfen; vor allem in der Westschweiz, in den Kantonen Genf und Waadt, gibt es eine massive Zunahme von Haftstrafen. Dies ist im Kanton Wallis nicht der Fall. Wir müssen schauen wohin dieser Weg führt für unsere Haftanstalten, aber auch für unsere Finanzierung der Haftanstalten.

Der Präsident:

Danke, Frau Staatsrätin.

Wir kommen nun endgültig zum letzten Punkt unserer Tagesordnung.

20. ELECTION **du préposé à la protection des données et à la transparence** **WAHL** **des Datenschutz- und Öffentlichkeitsbeauftragten**

*Rapport de la Commission cantonale de protection des données /
Bericht der Kantonalen Datenschutzkommission*

Der Präsident:

Den Bericht der kantonalen Datenschutzkommission haben Sie alle erhalten. Das Büro hat die Datenschutzkommission beauftragt eine Evaluation und einen Vorschlag auszuarbeiten. Der Vorschlag der Datenschutzkommission wurde an der Bürositzung vom 11. August 2009 vom Büro einstimmig genehmigt. Die kantonale Datenschutzkommission schlägt als Datenschutz- und Öffentlichkeitsbeauftragten Herrn **Henri von Roten** vor.

Noch ein Hinweis.

Bei einer Rückweisung dieses Antrags liegt es am Büro des Grossen Rates die weiteren Schritte zu beschliessen. Die Datenschutzkommission hat mit ihrem Bericht den Auftrag erfüllt, der ihr durch das Büro erteilt wurde. Soweit meine Ausführung.

M^{me} la députée Brigitte Diserens, PLR:

Le groupe libéral-radical désire déposer une motion d'ordre demandant la remise au concours de ce poste dans les plus brefs délais.

Je m'explique.

Il a été demandé ces dernières années à plusieurs reprises que la loi sur la protection des données soit revue; ce qui a été fait dans relativement de brefs délais, car il me semble que la première fois que j'en ai entendu parler, c'était il y a dix ans.

Finalement, en octobre 2008, la loi concernant l'information du public, la protection des données et l'archivage est enfin votée. Le groupe GRL est ravi.

Reste alors l'étape suivante: le Grand Conseil doit élire maintenant la ou le préposé à la protection des données et à la transparence. Alors, là, il y a déjà un souci. Les termes "élire" ou "nommer" ne sont pas, à notre sens, adéquats. Il aurait mieux valu dire "avaliser" car, il faut bien le reconnaître, nous sommes ici devant le fait accompli. Le Grand Conseil n'a pas d'autres choix que d'avaliser la candidature proposée du préposé à la protection des données et à la transparence.

La transparence, là encore un souci. Le Conseil d'Etat a freiné, pendant des années, l'aboutissement de cette loi. Alors, quand on sait le rapport étroit qu'il y a entre la Chancellerie et le Conseil d'Etat, peut-on vraiment parler de transparence?

Peut-on parler aussi d'indépendance? Comment faire preuve d'indépendance vis-à-vis du citoyen et du Conseil d'Etat quand on a été à son service depuis si longtemps? Peut-on envisager un rôle de médiateur dans l'indépendance et la transparence entre les autorités et les personnes privées quand on a été depuis plus de 30 ans au service de l'Etat?

Et puisque l'on parle du nombre d'années, l'Etat du Valais, dans ce cas, se montre précurseur et applique ce que M. le conseiller fédéral Couchepin demandait il y a quelques années, soit la retraite à 67 ans.

Mais soyons sérieux! Si les libéraux-radicaux n'enlèvent pas la compétence et l'expérience des retraités, l'Etat du Valais ne devrait-il pas actuellement donner sa chance à d'autres candidatures si l'on reconnaît le marché tendu du travail en cette période de crise?

Cela soulève encore un autre problème et j'ouvre-là une parenthèse: celui des préretraités ayant œuvré de nombreuses années au service de l'Etat et qui, à l'aube de la retraite, partent dans le privé avec tout ce que cela peut impliquer. Je referme la parenthèse.

Encore un petit souci: les locaux. Peut-être pourra-t-on nous répondre en toute transparence et par souci d'indépendance, ces locaux, vont-ils être à la charge du préposé ou fournis par l'Etat?

Vous l'aurez donc compris, le groupe libéral-radical, sans douter de la valeur intrinsèque de l'homme, ne peut pas avaliser cette candidature pour ce poste précis.

Là où la commission ne voit que des points positifs, nous n'y voyons, nous, que des inconvénients.

Vous êtes-vous posé la question de ce qu'en pensent les citoyens qui seront, eux, directement en contact avec cet office?

Par ce petit préambule, nous demandons, comme je l'ai signalé au début de cette intervention, la remise au concours de ce poste par une motion d'ordre. Merci.

Der Präsident:

Danke, Frau Grossrätin.

Bevor wir die Diskussion – es haben sich mehrere Intervenienten gemeldet – beginnen stimmen wir zuerst über diesen Ordnungsantrag ab, gemäss unserem Reglement Artikel 108.

Wenn die Ordnungsmotion angenommen wird, wird die Diskussion dann eröffnet.

Motion d'ordre votée et acceptée par 77 voix contre 40 et 4 abstentions.

Sie haben dem Antrag zugestimmt, somit **können wir die Diskussion eröffnen.**

M. le député Edmond Perruchoud, UDC:

"Qui aime bien châtie bien." Je ne vais pas apprécier, critiquer ou rendre hommage à la candidature du chancelier d'Etat von Roten qui a été élevé, éclairé à l'ombre de Rainer Maria Rilke. Il est bon; il est peut-être trop bon. Il a 63 ans; il a l'âge de la retraite. Il est expérimenté; il est peut-être trop expérimenté.

Ce n'est pas ici, et je fais chorus à la brillance des propos de la préopinante, l'élection d'un préposé, mais, en réalité, c'est une désignation occulte du futur chancelier d'Etat.

Ce qui me révulse et ce qui révulse le groupe UDC, c'est qu'il y a ici un détournement de pouvoir, du pouvoir du Grand Conseil. En effet, selon l'article 36 de la loi, c'est le Grand Conseil qui nomme. Et puis l'on prend motif ici d'une ordonnance en projet ou plutôt d'un règlement en projet (art. 5) pour nous proposer cette personne, indépendamment de toutes autres considérations.

Il est dit dans le Bulletin Officiel: "Il incombe à la commission cantonale", il n'incombe rien à la commission, la commission s'est vu octroyer des pouvoirs qui ne lui appartiennent pas.

Ici, ce n'est ni le Bureau (il n'est pas compétent pour préparer une telle proposition), ici, ce n'est qu'une commission, singulièrement la commission de justice, qui aurait dû être chargée de préparer l'élection et de présenter des candidatures crédibles et valables.

Ce n'est pas le blanc-seing donné par la présidente de la commission de justice, qui a toute ma considération, qui peut essayer de guérir un vice rédhibitoire. On parle dans le rapport de la présidente de déontologie. La déontologie, c'est la moralité. Henri von Roten est de toute moralité. Je crois savoir que lui ne se promène pas avec une compagne, lui ne se promène pas avec une compagne à faire les bisses du Valais. C'est un homme de toute moralité. Mais ce critère n'a qu'une importance secondaire.

Ainsi donc, afin que la démocratie soit rétablie, il s'agit de reprendre l'ouvrage *ab ovo* et de remettre cela correctement dans les mains d'une commission dûment désignée par le Bureau.

Je fais donc chorus à ce que l'excellente M^{me} Diserens a dit tout à l'heure afin que l'on essaie de rétablir un peu de démocratie.

M. le député Jean-Henri Dumont, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Le groupe ADG a soutenu clairement la nouvelle loi sur la protection des données et la transparence, et souhaite une application rigoureuse dans l'intérêt de la protection de la sphère privée des Valaisannes et des Valaisans.

Comme déjà annoncé hier, le groupe ADG s'oppose à la nomination de M. le chancelier Henri von Roten au poste de préposé à la protection des données et à la transparence parce qu'elle n'est objectivement pas acceptable et demande le renvoi de cet objet pour les raisons suivantes:

D'abord, question de procédure

En accord avec la commission de justice et le feu vert donné par le Bureau du Grand Conseil, la Commission cantonale de protection des données et de transparence a préparé cette nomination. Après mise au concours dans le Bulletin Officiel, neuf candidatures ont été déposées, une a été retirée, quatre ont été retenues pour un entretien. De ces entretiens, il ressort, selon le rapport de la commission elle-même, que deux candidatures répondent fondamentalement aux exigences requises et que ces deux candidatures peuvent être qualifiées comme étant de même valeur. Dès lors, il est incompréhensible que la commission ne propose que la seule candidature de M. Henri von Roten au Grand Conseil. S'il pouvait être contestable, mais compréhensible que la préparation de cette nomination soit confiée à la commission, il ne faut pas oublier que la loi précise clairement que la nomination du préposé à la protection des données et à la transparence est de la compétence du Grand Conseil. Dès lors, la commission aurait dû se contenter de préparer la sélection et offrir un véritable choix au Parlement entre deux candidats qui, je cite à nouveau la commission, "répondent fondamentalement aux exigences requises et peuvent être qualifiés comme étant de même valeur". En la circonstance, la commission a dépassé ses compétences puisque, de fait, en présentant une seule candidature qui ne peut être qu'avalisée par le Grand Conseil, elle impose son choix et nomme elle-même le préposé. Le Grand Conseil est mis devant le fait accompli.

Question de fond

Au-delà de la question de procédure, le groupe ADG ne comprend pas le choix de la commission et ne peut que s'y opposer et demander le renvoi de cet objet.

Si les deux candidatures sont de même qualité en termes de compétences et d'exigences, certains critères, qui devraient être prioritaires selon nous, n'ont pas été pris en compte, voire ont été détournés.

La commission accorde sa préférence au chancelier von Roten notamment en raison de son indépendance et de son expérience au sein de l'Administration cantonale. C'est justement là où le bât blesse. Selon la loi, au-delà du contrôle d'office en la matière, le préposé doit notamment examiner toute dénonciation et intervenir en tant que médiateur entre les autorités et les privés. Fidèle serviteur de l'Etat pendant 34 ans, sans remettre en question ses qualités personnelles et professionnelles, M. Henri von Roten n'offre justement pas toutes les garanties d'indépendance nécessaires et indispensables pour occuper un tel poste. Lors de médiation entre l'Administration cantonale et un privé, il lui sera extrêmement difficile, voire impossible de rester objectif et neutre et de ne pas être influencé consciemment ou inconsciemment par ses amitiés étatiques. Sa très bonne, sa trop bonne connaissance de l'Administration cantonale est donc plutôt un désavantage qu'un avantage.

Le groupe ADG ne comprend pas que le critère de l'âge n'ait pas été retenu cette fois en défaveur de M. le chancelier. Agé de 62 ans, celui-ci aurait pu prendre sa retraite il y a déjà deux ans. Selon le règlement gérant les fonctionnaires, il n'est pas possible de travailler dans l'Administration cantonale à plus de 62 ans, sauf dérogation du Conseil d'Etat. Ce principe ne devrait-il pas être appliqué par analogie pour une nouvelle nomination comme celle qui nous occupe? Et quel signal catastrophique envers les personnes plus jeunes en recherche d'emploi, particulièrement en période de crise économique et de fort chômage. Faut-il encore s'étonner de la fuite des cerveaux et du non-retour des universitaires valaisans s'ils n'ont aucune perspective d'obtenir un poste intéressant en Valais?

Une double candidature aurait permis de débattre démocratiquement de ces questions et le Grand Conseil aurait pu prendre position en connaissance de cause.

Le groupe ADG s'oppose donc à cette nomination et demande au Bureau, éventuellement avec l'aide et la délégation à une commission parlementaire, de faire de nouvelles propositions (au pluriel). Pourquoi pas femmes, plus jeunes et dynamiques pour relever un joli défi?

Merci pour votre attention.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le député.

Wenn Sie den Bericht gelesen haben, haben Sie – ob Mann oder Frau – gesehen, dass die Bewerbungen eingegangen sind.

Herr Grossrat Felix Ruppen Sie haben das Wort.

Hr. Grossrat Felix Ruppen, CVPO:

Im Büro sind alle Fraktionen vertreten, alle Fraktionen waren anwesend, im Büro haben wir einstimmig beschlossen, dass die Datenschutzkommission mit der Ausschreibung und der Evaluation dieser neuen Stelle beauftragt wird.

Sie schlagen uns in der Person von Heinrich von Roten einen ausgezeichneten Kandidaten vor. In seiner Funktion als Staatskanzler hat er über Jahre hinweg seine Fach- und Sozialkompetenz bewiesen. Er ist perfekt zweisprachig, er kennt den Staat, die Regierung und das Parlament aus jahrelanger persönlicher Erfahrung.

Heinrich von Roten bringt für diese vertrauliche Aufgabe alle geforderten Voraussetzungen mit und bietet dadurch Gewähr, dieses neue Amt im Sinne des Gesetzes aufzubauen und auszuführen.

Die CVPO unterstützt seine Kandidatur.

Das Gesetz ist in Kraft und die personelle Besetzung müssen wir jetzt vornehmen. Eine Verzögerung durch Rückweisung an eine andere Kommission ist nicht zu verantworten.

Ich bitte Sie hier und heute nun abzustimmen und empfehle Ihnen den Kandidaten Heinrich von Roten.

Danke schön.

M. le député Nicolas Voide, PDCB:

Vous me permettrez en tant que président de groupe et membre du Bureau de m'exprimer avec ces deux casquettes-là.

Tout d'abord, pour vous dire qu'au sein du Bureau, effectivement, la nomination qui nous est proposée aujourd'hui a été préparée. Elle l'a été sur la base du rapport de la Commission de protection des données, qui a non seulement été remis au Bureau, mais présenté à ce même Bureau en séance du 11 août 2009 comme cela a été dit tout à l'heure. Raison pour laquelle vous avez ensuite obtenu aussi de la bouche de notre président le préavis de ce même Bureau. Voilà pour ce qui concerne la qualité de membre de ce Bureau.

En ce qui concerne ma qualité de président du groupe PDCB, je vous dirai simplement que, sur la base de cette préparation qui a eu lieu et de la présentation qui a pu être relayée dans le groupe, nous nous sommes absolument convaincus que la candidature du chancelier actuel Henri von Roten est une excellente candidature et nous la soutenons fermement aussi bien aujourd'hui que dans le futur, le cas échéant.

Par contre, nous n'avons aucune opposition, si c'est la volonté dans ce Parlement et si vous le souhaitez, à ce qu'une commission du Grand Conseil reprenne les travaux, réanalyse le rapport de la Commission de protection des données, ne serait-ce que pour vous convaincre justement que la candidature de Henri von Roten est la meilleure candidature possible qui a été retenue et soutenue donc aussi bien par la Commission de protection des données que par le Bureau.

Par contre, si on reprend ces travaux, je crois que d'entendre ce qui vient d'être dit ici me convainc qu'on ne doit pas reprendre les travaux jusqu'à la mise en postulation puisque là tout le monde est d'accord pour dire que le travail a été fait d'après les procédures et de manière parfaitement correcte. Donc, nous devons analyser bien sûr les candidatures qui sont rentrées. Alors, maintenant, on peut mettre tous les critères, dire qu'il faudrait des gens plus jeunes, de l'autre sexe ou autres. Toujours est-il qu'il a été proposé de mettre ce poste à la candidature ou en postulation. Les candidatures qui sont rentrées sont rentrées, c'est celles-là qu'on doit analyser. Alors, si vous souhaitez que, pendant quelques jours, une commission du Grand Conseil se penche, de telle manière à ce que vous puissiez être effectivement convaincus, comme nous et comme le groupe PDCB, que la candidature de Henri von Roten est la meilleure candidature parmi celles des personnes qui ont postulé, nous ne nous opposerons pas à cette démarche.

La discussion est close.

Der Präsident:

Für das weitere Vorgehen: Wir haben den Antrag der PLR Fraktion zur Rückweisung dieses Vorschlags, dass das Büro die entsprechenden Ausschreibearbeiten nochmals erledigen soll. Ebenfalls den Vorschlag der ADG Fraktion, dass eine Kommission eingesetzt werden soll, um diesen Posten neu auszuschreiben bzw. diese Arbeit neu zu definieren.

M. le député Jean-Henri Dumont, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Monsieur le président, une petite rectification.

Je n'ai pas proposé une mise au concours nouvelle. A moi, il me semble que la solution proposée par le président du groupe PDCB est acceptable. La question était de revoir justement ces positions. Donc, on ne va pas s'opposer à la motion d'ordre déposée par les radicaux. Cela va dans le bon sens. Nous, ce que nous voulons, c'est que le Grand Conseil puisse décider.

M^{me} la députée Brigitte Diserens, PLR:

Si le Bureau va dans le sens de réexaminer les postulations qui ont déjà été faites, même si ce n'était pas tout à fait notre vœu, notre vœu étant de remettre au concours, mais vu qu'il y a eu certains dossiers qui étaient très bons, s'il y a réouverture de tous ces dossiers et qu'ils sont revus avec peut-être des critères, comme l'a dit le député Nicolas Voide, que nous avons définis ici, nous acceptons cette manière de faire.

Der Präsident:

Wir werden vorschlagen, dass wir jetzt über den Vorschlag, den Frau Grossrätin Brigitte Diserens vorgetragen hat, abstimmen, dass das Büro diese Dossiers nochmals überprüfen soll.

(...)

Ich habe eingangs gesagt wir stimmen ab über die Eröffnung der Diskussion. Das habe ich klar gesagt. Und jetzt stimmen wir über den Vorschlag ab, dass das Büro den Vorschlag von Frau Diserens wieder aufnehmen soll. Nur über die Eröffnung der Diskussion wurde abgestimmt (es haben 70 ja gestimmt). Und jetzt stimmen wir ab über den Vorschlag den Sie gemacht haben, dass sich das Büro der Sache nochmals annimmt.

Wer einverstanden ist mit einer Rückweisung an das Büro und dass das Büro das weitere Vorgehen beschliessen soll, aufgrund der Diskussionen, die hier heute geführt worden sind.

Hr. Grossrat German Eyer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Herr Präsident, Sie haben einleitend gesagt, dass falls der Ordnungsantrag von Brigitte Diserens angenommen wird, es am Büro sei das weitere Vorgehen zu bestimmen. Wir stimmen über die Ordnungsmotion ab und wenn die Ordnungsmotion angenommen wird, wird die Diskussion eröffnet. Die Ordnungsmotion ist angenommen worden. In dem Fall ist es jetzt am Büro das weitere Vorgehen zu beschliessen. Sie haben das Vorgehen selber erläutert.

Der Präsident:

Ich habe das weitere Vorgehen erwähnt. Wenn die Rückweisung beantragt wird, also durchkommt, dass das Büro das weitere Vorgehen beschliessen muss.

Also wir stimmen jetzt über diesen Ordnungsantrag ab.

(...)

Es hat sich ja nichts geändert, also es wird dasselbe sein wie vorher, nehme ich jetzt einmal an. Aber formell habe ich gesagt wir stimmen ab über die Eröffnung der Diskussion. Sie können das dann nachher auf dem Tonband nachschauen wenn Sie möchten.

Motion d'ordre votée et acceptée par 91 voix contre 26 et 5 abstentions.

Somit ist die Sachlage klar. Das Büro wird sich dieser Aufgabe annehmen.

Somit sind wir am Schluss dieses heutigen Morgens.

Ich habe noch zwei Mitteilungen.

Die Kommission zweite Lesung betreffend das Gesetz über die staatliche Vorsorgeeinrichtung trifft sich jetzt umgehend im 3. Stock dieses Hauses und die Kommission über das OS-Gesetz im 2. Stock von diesem Parlamentsgebäude.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit und schönen Nachmittag.

La séance est levée à 12 h 40.

Séance du jeudi 10 septembre 2009

Présidence: M. le député Gilbert Loretan, CSPO.

Ouverture de la séance: 9 heures.

Ordre du jour:

Deuxième lecture

1. Loi régissant les institutions étatiques de prévoyance (modification)

Zweite Lesung

Gesetz über die staatlichen Vorsorgeeinrichtungen (Änderung)

Développements: Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)

Entwicklungen: Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)

2. Postulat du député (suppl.) Stefan **ANDENMATTEN** (CSPO) et cosignataires concernant la sécurité sur la route du Saastal (09.12.2008) (5.003 anc. 5.120)
Postulat von Grossrat (Suppl.) Stefan **ANDENMATTEN** (CSPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Sicherheit auf der Saastalstrasse (09.12.2008) (5.003 ehem. 5.120)
3. Postulat du député Markus **TRUFFER** (CVPO) concernant les gardes-chasse: engagement et rétribution disproportionnés (11.12.2008) (5.004 anc. 1.297)
Postulat von Grossrat Markus **TRUFFER** (CVPO) betreffend Wildhut: Einsatz und Entgelt im Ungleichgewicht (11.12.2008) (5.004 ehem. 1.297)
4. Postulat du groupe PDCB, par le député Jean-Didier **ROCH**, concernant le retour au chemin de fer de grand-papa (11.02.2009) (5.005 anc. 5.124)
Postulat der PDCB-Fraktion, durch Grossrat Jean-Didier **ROCH**, betreffend Rückkehr zur Eisenbahn wie zu Grossvaters Zeiten (11.02.2009) (5.005 ehem. 5.124)
5. Postulat du groupe GRL, par le député (suppl.) Thomas **LOTT**, concernant l'interdiction de transit pour les camions sur la route des Barges à Vouvry (12.02.2009) (5.006 anc. 5.125)
Postulat der GRL-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Thomas **LOTT**, betreffend Fahrverbot für Lastwagen auf der "route des Barges" in Vouvry (12.02.2009) (5.006 ehem. 5.125)
6. Motion du député Markus **TRUFFER**, CVPO, concernant la recherche d'andouillers (06.05.2009) (5.008)

- Motion von Grossrat Markus **TRUFFER**, CVPO, betreffend Abwurfstangensuche (06.05.2009) (5.008)
7. Interpellation des députés Charles **CLERC**, UDC, Joël **GAILLARD**, PDCB, et Thomas **LOTT** (suppl.), PLR, concernant: favoriser le bois dans les constructions publiques (06.05.2009) (5.009)
Interpellation der Grossräte Charles **CLERC**, UDC, Joël **GAILLARD**, PDCB, und Thomas **LOTT** (Suppl.), PLR, betreffend Förderung der Holzverwendung in den öffentlichen Bauten (06.05.2009) (5.009)
8. Motion du groupe PLR, par le député (suppl.) Philippe **NANTERMOD**, concernant: pour un mécanisme de préfinancement des projets de mobilité en Valais (06.05.2009) (5.010)
Motion der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Philippe **NANTERMOD**, betreffend Mechanismus zur Vorfinanzierung von Mobilitätsprojekten im Wallis (06.05.2009) (5.010)
9. Postulat des députés Claude-Alain **SCHMIDHALTER**, Erno **GRAND**, Urs **KUONEN** et cosignataires concernant la fermeture totale de la route de Finges durant la construction de l'autoroute (07.05.2009) (5.011)
Postulat von Grossrat Claude-Alain **SCHMIDHALTER**, Erno **GRAND**, Urs **KUONEN** und Mitunterzeichnenden betreffend Totalsperrung Pfywaldstrasse während des Baus der Autobahn (07.05.2009) (5.011)
10. Interpellation du député Christian **FAVRE** et cosignataires concernant R3 – gestion du charriage de la Navizance à Chippis (08.05.2009) (5.012)
Interpellation von Grossrat Christian **FAVRE** und Mitunterzeichnenden betreffend R3 – Bewirtschaftung der Geschiebeführung der Navizance in Chippis (08.05.2009) (5.012)
11. Interpellation des députés Willy **GIROUD**, PLR, Xavier **MORET**, PLR, et cosignataires concernant R3 – interrogations sur les rapports et documents consultés par l'ADSA (08.05.2009) (5.013)
Interpellation der Grossräte Willy **GIROUD**, PLR, Xavier **MORET**, PLR, und Mitunterzeichnenden betreffend R3 – Fragen zu den von der ADSA konsultierten Berichten und Dokumenten (08.05.2009) (5.013)
12. Interpellation du député Albert **PITTELOUD**, UDC, et cosignataires concernant la 3^e correction du Rhône dans le secteur Sierre-Chippis (08.05.2009) (5.014)
Interpellation von Grossrat Albert **PITTELOUD**, UDC, und Mitunterzeichnenden betreffend 3. Rhonekorrektur im Abschnitt Siders-Chippis (08.05.2009) (5.014)
13. Postulat des députés Laura **KRONIG** (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Graziella **WALKER SALZMANN**, CSPO, Markus **TRUFFER**, CVPO, et Christoph **MICHLIG**, CSPO, concernant les activités cantonales dans le cadre de l'année internationale de la biodiversité 2010 (08.05.2009) (5.015)

Postulat der Grossrätinnen Laura **KRONIG** (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Graziella **WALKER SALZMANN**, CSPO, sowie der Grossräte Markus **TRUFFER**, CVPO, und Christoph **MICHLIG**, CSPO, betreffend kantonale Aktivitäten zum internationalen Jahr der Biodiversität 2010 (08.05.2009) (5.015)

14. **Heure des questions / Fragestunde**

Urgences / Dringlichkeiten

15. Résolution urgente du groupe PDCB, par le député (suppl.) Xavier **BONVIN**, concernant la politique valaisanne en matière de gestion du loup (08.09.2009) (5.022)

Dringliche Resolution der PDCB-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Xavier **BONVIN**, betreffend die Walliser Politik bezüglich Wolf-Management (08.09.2009) (5.022)

16. Interpellation urgente du groupe PDCB, par les députés Nicolas **VOIDE**, Jean-Didier **ROCH**, Muriel **FAVRE-TORELLOZ** (suppl.), de la députation PLR des districts de St-Maurice et Monthey, par les députés Jérôme **FAVEZ**, Moreno **CENTELLEGHE**, Marie-Claude **ECOEUR**, et les députés Charles **CLERC**, UDC, et Roger **ECOEUR**, UDC, concernant le Valais, une terre d'accueil pour le loup? (08.09.2009) (5.023)

Dringliche Interpellation der PDCB-Fraktion, durch die Grossräte Nicolas **VOIDE**, Jean-Didier **ROCH** und Grossrätin (Suppl.) Muriel **FAVRE-TORELLOZ**, der PLR-Abgeordneten der Bezirke St-Maurice und Monthey, durch die Grossräte Jérôme **FAVEZ**, Moreno **CENTELLEGHE** und Grossrätin Marie-Claude **ECOEUR**, sowie der Grossräte Charles **CLERC**, UDC, und Roger **ECOEUR**, UDC, betreffend: Soll das Wallis zu einem Paradies für Wölfe werden? (08.09.2009) (5.023)

17. Interpellation urgente du député Gabriel **LUISIER** et cosignataire concernant le tir du loup (08.09.2009) (5.024)

Dringliche Interpellation von Grossrat Gabriel **LUISIER** und Mitunterzeichner betreffend Wolfsabschuss (08.09.2009) (5.024)

18. Résolution urgente du groupe PLR, par le député Frédéric **DELESSERT**, concernant la prolongation du chômage partiel de 18 à 24 mois (08.09.2009) (4.027)

Dringliche Resolution der PLR-Fraktion, durch Grossrat Frédéric **DELESSERT**, betreffend Verlängerung der Kurzarbeit von 18 auf 24 Monate (08.09.2009) (4.027)

19. Interpellation urgente du député Gabriel **LUISIER** concernant le mandat de l'Etat à la HES-SO pour la simulation de la TTH au sens de la loi sur le tourisme (08.09.2009) (4.028)

Dringliche Interpellation von Grossrat Gabriel **LUISIER** betreffend Mandat des Staates an die HES-SO für die Simulation der TBA im Sinne des Gesetzes über den Tourismus (08.09.2009) (4.028)

20. Interpellation urgente du groupe PLR, par les députés André **VERNAY**, Aldo **RESENTERRA**, Anne-Marie **SAUTHIER-LUYET**, Laetitia **MASSY** et Marie-Claude **ECOEUR**, concernant: quel avenir pour l'armée en Valais? (08.09.2009) (2.028)

Dringliche Interpellation der PLR-Fraktion, durch die Grossräte André **VERNAY**, Aldo **RESENTERRA** sowie der Grossrätinnen Anne-Marie **SAUTHIER-LUYET**, Laetitia **MASSY** und Marie-Claude **ECOEUR**, betreffend Zukunft der Armee im Wallis (08.09.2009) (2.028)

Lecture

21. Décision concernant l'approbation du projet de développement régional du Val d'Hérens 2009-2015 et son crédit cadre

Lesung

Beschluss für die Genehmigung des regionalen Entwicklungsprojektes Val d'Hérens 2009-2015 samt Rahmenkredit

Der Präsident:

Ich begrüsse Sie zum letzten Tag dieser Septembersession.

Sie haben die Tagesordnung vorliegend und wir beginnen direkt mit Punkt 1.

Deuxième lecture

1. LOI régissant les institutions étatiques de prévoyance (modification)

Zweite Lesung

GESETZ über die staatlichen Vorsorgeeinrichtungen (Änderung)

Base de travail / Arbeitsgrundlage:

*NOUVEAU TEXTE DE LA DEUXIEME COMMISSION PARLEMENTAIRE/
NEUER TEXT DER ZWEITEN PARLAMENTARISCHEN KOMMISSION*

*Président: Nicolas Voide / Berichterstatterin: Graziella Walker Salzmann
(durch Egon Furrer ersetzt)*

Titre

Proposition du groupe UDC par le député Edmond Perruchoud:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion au titre:

Hr. Grossrat Egon Furrer, CVPO, Berichterstatter:

Titel

Vorschlag der SVP-Fraktion durch Grossrat Edmond Perruchoud: Gesetz über die staatliche Vorsorgeeinrichtung PKWAL.

Beschluss der Kommission: abgelehnt mit 0 zu 12 Stimmen (einstimmig).

Die Kommission sieht keinen Grund den bestehenden Gesetzestitel zu ändern.

M. le député Edmond Perruchoud, UDC:

Ite missa est. Je n'arriverai pas à convaincre des gens qui ne veulent pas s'ouvrir.

Je demeure convaincu que, dès le 1^{er} janvier 2010, il n'y aura plus deux institutions, mais une seule institution.

Mais puisque l'on ne veut pas accepter, puisque l'on veut demeurer étanche comme les berges du Rhône, **je retire cet amendement.**

La discussion est close.

M. le député Nicolas Voide, PDCB, président de la deuxième commission parlementaire:

Je crois que l'on doit réagir.

Il ne s'agit absolument pas d'un manque d'ouverture ici. D'ailleurs, le député Edmond Perruchoud l'a très bien compris, c'est pourquoi il a retiré sa proposition.

Tout simplement et, vous tous, vous l'aurez compris, la loi traite de l'ensemble du processus du passage de deux caisses à une caisse. Raison pour laquelle le titre – qui date d'ailleurs de 2006 – doit rester inchangé puisque l'on ne fait que des modifications dans la loi.

La loi elle-même restant celle de 2006, c'est donc en parfaite logique et sans manque d'ouverture, Monsieur le député Edmond Perruchoud, mais je sais que vous l'avez compris, que la commission a refusé cette proposition qui a très naturellement été retirée maintenant.

M. le député Edmond Perruchoud, UDC:

Que M. le président de la commission me réponde par oui ou par non: est-ce que, dès le 1^{er} janvier 2010, il y aura une institution, deux ou plusieurs institutions?

M. le député Nicolas Voide, PDCB, président de la deuxième commission parlementaire:

Vous savez, je n'aime pas répondre seulement par oui ou par non.

Bien sûr qu'il n'y en aura qu'une, Monsieur le député Edmond Perruchoud, mais les autres articles qui parlent des caisses qui sont en train de fusionner resteront.

Il y a donc une parfaite logique de garder dans le titre les caisses qui, prévues dans la loi de 2006, viendront à une seule caisse dès 2010.

On ne va pas passer la matinée là-dessus.

Donc, la réponse est oui.

Der Präsident:

Alors, c'est liquidé!

Titre, adopté.

Considérants, adoptés.

I

Loi régissant les institutions étatiques de prévoyance du 12 octobre 2006

Articles 3bis, 4 à 7 et 8bis, adoptés.

Article 8ter

Vorschlag der CSPO-Fraktion durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann (durch Grossrat Diego Clausen):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 8ter:

Hr. Grossrat Egon Furrer, CVPO, Berichterstatter:

Artikel 8ter, Absatz 3 (neu)

Vorschlag der CSPO-Fraktion durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann:

"Die Modalitäten der Finanzierung der zweiten Phase der zusätzlichen Kapitalisierung werden im Entscheid des Grossen Rates gemäss Absatz 1 festgelegt."

Die Kommission hat beschlossen in die Version der Kommission anzunehmen mit 11 zu 1 Stimmen ohne Enthaltungen.

Dieser Teil wird jedoch nicht in Artikel 8ter, Absatz 3, sondern in Artikel 9, Absatz 2 und Absatz 6 sowie Artikel 9bis geregelt.

Artikel 9, Absatz 2

"Dieser Fonds dient ebenfalls der zusätzlichen Aufkapitalisierung im Sinne von Artikel 8bis".

Artikel 9, Absatz 6

"Die Finanzierung des Saldos der ersten Phase der zusätzlichen Aufkapitalisierung erfolgt durch die Einlage der notwendigen Beträge aus dem Konto Eigenkapital des Staates in den Fonds."

Artikel 9bis

"Mit Wirkung auf den 1. Januar 2010 wird der Betrag der zusätzlichen Aufkapitalisierung im Sinne von Artikel 8bis durch die PKWAL beim Staat Wallis angelegt; die Darlehensverträge enthalten folgende wesentliche Besonderheiten..."

Hr. Grossrat Diego Clausen, CSPO:

Die CSPO ist für den Einschuss in der Höhe von 310 Millionen Franken in der ersten Phase, d.h. bis Ende 2012. Hier erfolgt bekanntlich der Wechsel vom Leistungs- zum Beitragsprimat. Diese sollen auch wie von Seiten des Staatsrates vorgesehen platziert werden.

Für die Kapitalisierung der Kassen ist dies notwendig. Die CSPO ist der Ansicht, dass es Sinn macht, das Geld sicher anzulegen, zumal es sich um Steuergelder handelt.

Im Gegensatz zu den Wirren auf den Finanzmärkten haben wir mit der Anlage beim Kanton eine sichere Anlage. Zudem macht dieser Betrag nicht einmal 10 Prozent des Vermögens der Pensionskasse aus.

Es gilt auch zu erwähnen, dass eine gewisse Diversifikation bei einer Anlage in Aktien, Obligationen, Liegenschaften oder eben beim Kanton absolut Sinn macht.

Der Zinssatz entspricht demjenigen, den der Kanton in den letzten 40 Jahren bezahlt hat. Es sind dies 4,8 Prozent und ist somit nicht zu beanstanden.

Schlussendlich soll der Kanton infolge der Staatsgarantie auch mitreden können.

All diese aufgeführten Punkte können für die zweite Phase nicht bestimmt werden und bleiben gewissermassen offen, weil der Betrag der zusätzlichen Kapitalisierung noch unbekannt ist.

Dies ist der Grund, weshalb der Grosse Rat die Modalitäten der Finanzierung (mit anderen Worten sowohl die Höhe der Beträge als auch die Höhe der Verzinsung) für die weiteren Jahre soll bestimmen können.

Darum bleiben durch die Ergänzung zu Artikel 8ter Absatz 3 für die zweite Phase alle Parameter offen und der Grosse Rat soll und kann somit seine Verantwortung übernehmen.

Wir nehmen mit Genugtuung zur Kenntnis, dass dies in Artikel 9 etc. gelöst wird.

Ich danke Ihnen für Ihre Aufmerksamkeit.

Der Präsident:

Danke, Herr Grossrat.

Somit halte ich fest, dass Artikel 8ter wie er nach dem Beschluss der Kommission auf dem Blatt festgelegt ist unverändert bleibt und Artikel 9 entsprechend dem Antrag der Kommission abgeändert wird.

Article 8ter, adopté

Article 9

Nouvelles propositions de la commission / Neue Vorschläge der Kommission

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Article 9, adopté avec les nouvelles propositions de la commission aux alinéas 2 et 6 (cf. art. 8ter).

Article 9bis

*Proposition de la commission des finances par le député David Théoduloz:
Nouvelles propositions de la commission / Neue Vorschläge der Kommission*

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 9bis:

Hr. Grossrat Egon Furrer, CVPO, Berichterstatter:

Artikel 9bis

Vorschlag der Finanzkommission durch Grossrat David Théoduloz: "Mit Wirkung auf den 1. Januar 2010 wird der Betrag der zusätzlichen Aufkapitalisierung durch die PKWAL beim Staat Wallis angelegt; der Darlehensvertrag enthält folgende wesentlichen Besonderheiten:

- a) Dauer: 2 Jahre mit Ablauf am 31. Dezember 2011.
- b) Zins: Zinssatz, der dem technischen Satz für die aktiven Versicherten im System des Leistungsprimats entspricht.
- c) Verpflichtung der PKWAL, alle nicht finanzierten Änderungen von Leistungen zu Gunsten der Versicherten (Aktive und Rentner) dem Staatsrat zur Genehmigung zu unterbreiten."

Die Kommission lehnt diese Abänderung mit 1 zu 11 Stimmen ab, ohne Enthaltung.

Die Kommission macht einen neuen Vorschlag und zwar Artikel 9bis, Buchstabe c): "Klausel der vorzeitigen Rückzahlung: Möglichkeit der vollständigen oder teilweisen vorzeitigen Rückzahlung innert einer Frist von 12 Monaten auf Antrag einer der Parteien und auf Beschluss des Grossen Rates".

M. le député David Théoduloz, PDCC, président de la commission des finances:

Je crois que nous l'avons tous compris depuis le débat d'entrée en matière et jusqu'à aujourd'hui: le Conseil d'Etat veut 40 ans, la commission des finances veut 2 ans, et une proposition est sur notre table avec une nouvelle clause de remboursement anticipé.

Cette clause de remboursement anticipé, je la lis, doit permettre "à la demande de l'une des parties et sur décision du Grand Conseil" d'avoir le remboursement anticipé total ou partiel.

La commission des finances s'est réunie ce matin. Elle maintient évidemment son opinion sur les 310 millions, à savoir que nous avons demandé 2 ans, aussi dans un sens de consensus pour que l'on arrive, d'ici à 2 ans, avec l'ensemble de la recapitalisation et que l'on puisse rediscuter de tout. Dans l'idéal, la commission des finances était favorable – je l'ai déjà dit dans le débat d'entrée en matière, mais je le répète – aux 310 millions versés, avec charge à la caisse de trouver un rendement; ce qui nous paraît tout à fait logique.

Maintenant, avec cette nouvelle proposition et la garantie du président de la deuxième commission, et j'aimerais aussi du conseiller d'Etat en charge des finances, que le Grand Conseil peut se saisir lui-même du dossier à n'importe quel moment (par exemple, la commission des finances pourrait venir d'ici à 2 ans demander simplement au Grand Conseil de décider: est-ce qu'il veut continuer avec ce placement sur 40 ans ou est-ce qu'il veut que l'on verse une fois pour toutes ces fonds?), à partir du moment où nous aurons cette confirmation de la deuxième commission et du conseiller d'Etat en charge des finances, eh bien!, par 7 voix contre 5, la commission des finances est d'accord de retirer son amendement puisque l'objectif est totalement atteint. Merci.

M. le député André Vernay, PLR:

Nous avons bien pris note de la position du président de la commission des finances. Cependant, nous lisons le texte: "Dans un délai de 12 mois, à la demande de l'une des parties et sur décision du Grand Conseil". Tout d'abord, quelles sont ces parties? Et ce "et" n'est pas un "ou". Cela semble clair et évident: il faut qu'une des deux parties (soit le Conseil d'Etat, soit les caisses, je ne sais pas lesquelles c'est) et le Grand Conseil; il faut donc bien qu'il y ait deux parties qui se mettent d'accord pour aller en avant dans ce dossier.

Alors, c'est clair, le jour où le Grand Conseil viendra avec une décision, il y aura possibilité de recours. Qu'est-ce qui fera foi? Evidemment le texte de loi et non pas une simple déclaration officielle du conseiller d'Etat devant cette salle. Je crois que cela est clair.

C'est la raison pour laquelle nous demandons que la position de la commission des finances soit mise au vote contre la position du Conseil d'Etat.

Merci beaucoup.

La discussion est close.

M. le député Nicolas Voide, PDCB, président de la deuxième commission parlementaire:

Je crois qu'il faut apporter ici les quelques explications qui permettront au président du groupe PLR de changer son opinion et tout simplement de suivre celle de la commission des finances. Je ne sais pas d'ailleurs comment il pourrait reprendre lui-même la proposition de la commission des finances. Je vous laisse regarder cet article du règlement que je n'ai pas en mémoire maintenant.

Pour rajouter à ce qu'à dit le président de la commission des finances tout à l'heure, cette proposition que vous fait la commission de modification des règles du prêt, notamment de la clause de remboursement anticipé, il faut quand même voir cette proposition en complément de celle que vous avez acceptée tout à l'heure du groupe CSPO et qui vise déjà à distinguer clairement, puisque c'était aussi la première demande de la commission des finances, les deux phases de la recapitalisation, à savoir la première phase des 310 millions qu'on traite aujourd'hui et on laisse toutes les portes ouvertes pour les modalités de financement de la deuxième phase. Cela est important. Ensuite, il restait, pour cette première phase, celle des 310 millions, à trouver une solution pour, comme l'a dit le président de la commission des finances, harmoniser les positions soit du Conseil d'Etat, soit de la commission des finances. Je pense que votre commission l'a fait. Pourquoi? Parce qu'avec le texte, et il faut effectivement, Monsieur le député André Vernay, lire le texte: "dans un délai de 12 mois, à la demande de l'une des parties et sur décision du Grand Conseil", c'est volontairement que votre commission a inversé les termes et mis "à la demande de l'une des parties". Alors "parties", c'est très clair, il y a deux parties dans les caisses de pension, c'est l'employeur et l'employé. Donc, il faut la demande au moins de l'un des deux. Ensuite, on a mis et très volontairement "et sur décision du Grand Conseil" parce que, dans les deux hypothèses, c'est la décision du Grand Conseil. Si la caisse vient nous dire: maintenant, on ne veut plus le prêt, donnez-nous l'argent cash, eh bien!, c'est une décision du Grand Conseil qui

doit quand même le décider; la caisse ne peut pas elle-même décider et exiger ce remboursement. Garantie que dans ce Parlement, on garde la décision dans cette hypothèse-là. Dans la deuxième, c'est exactement la même chose: si l'employeur (donc l'Etat du Valais) veut rembourser ce prêt plus vite, la seule autorité dans ce canton qui pourra le décider, c'est le Grand Conseil.

Je crois que c'est ce que nous voulions, c'est ce qui est écrit, c'est ce que voulait la commission des finances, c'est ce que veut le Conseil d'Etat. Je crois qu'il n'y a plus de divergence dans cette salle. Vous devriez donc suivre et le Conseil d'Etat et la commission de deuxième lecture et la commission des finances..., je pourrais allonger la liste, mais je crois que cela suffit.

Merci.

M. le député David Théoduloz, PDCC, président de la commission des finances:

Excusez-moi de reprendre la parole, c'est simplement pour clarifier une chose.

Ce que voulait et ce que veut la commission des finances, ce n'est pas finalement qu'il y ait la demande soit de la caisse, soit du Conseil d'Etat, parce qu'on l'a tous compris: le Conseil d'Etat veut les 40 ans. C'est que, par exemple et simplement à titre d'exemple, la commission des finances, lorsqu'elle viendrait avec un rapport soit complémentaire, soit de première lecture pour la dernière phase des caisses de pension, puisse demander au Grand Conseil de se prononcer sur ces 310 millions, sans passer – bien sûr dénonçable dans le délai de 12 mois – ni par le Conseil d'Etat ni par l'institution de prévoyance.

Si on pouvait juste m'éclairer là-dessus.

Merci.

M. le député André Vernay, PLR:

Je fais exactement la même demande qu'a faite le président de la commission des finances.

Ce qui nous intéresse, nous, c'est que le Grand Conseil puisse se saisir, par l'intermédiaire de la commission des finances ou de n'importe quel groupe, seul de ce dossier sans l'avis de qui que ce soit.

La réponse qui a été faite par le député Nicolas Voide ne me tranquillise pas du tout dans ce sens-là. Au contraire, je crois qu'il confirme que, ma position initiale, il faut bien qu'il y ait une décision soit de la caisse, soit du Conseil d'Etat, et ensuite le Grand Conseil pourra se saisir.

Nous, ce qui nous intéresse, c'est que le Grand Conseil, par l'intermédiaire ou d'un de ses groupes ou de la commission des finances, puisse se saisir et demander la réalisation de ce prêt.

Je crois que c'est cela qui nous intéresse.

Le texte de loi n'est pas clair à ce niveau-là. Si ça avait été un "ou" à la place du "et", je crois que les choses seraient claires et parfaites.

Maintenant, attendons peut-être la déclaration de M. le conseiller d'Etat avant de nous prononcer de façon définitive, mais je reprendrai la parole après.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Je donne encore une fois la parole au président de la commission.

M. le député Nicolas Voide, PDCB, président de la deuxième commission parlementaire:

Je crois que l'on confond ici la notion d'employeur et la notion de Conseil d'Etat.

Je crois que j'ai été parfaitement clair en disant que le premier terme "par l'une des parties", cela distinguait "employés" et "employeur".

Par le "et", nous disons que du côté de l'employeur, pas du Conseil d'Etat, mais du côté de l'employeur, la décision appartient exclusivement à cette salle. Donc, que ce soit par voie budgétaire, que ce soit par voie de motion ou par quelque autre voie, il suffit mais il faut une décision du Grand Conseil. Elle suffit si le mouvement est donné par le Grand Conseil et il la faut si le mouvement est donné par la caisse.

C'est ce qui est écrit et c'est ce que nous voulons.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Maintenant que nous nous sommes mis d'accord sur le point essentiel de cette révision, c'est-à-dire le titre de la loi, nous pouvons aller plus loin. Cependant, à ce propos, j'aimerais quand même signaler qu'à l'article 1 nous parlons, et ne l'oubliez pas, aussi du régime de pension des magistrats et ne serait-ce qu'à ce titre-là, le titre de la loi retenu est naturellement justifié.

J'avais aussi promis avant-hier des réponses, notamment au député German Eyer au sujet de ses deux questions assez précises sur lesquelles je tenais à avoir dans les mains l'ensemble des informations avant de pouvoir lui répondre précisément.

Alors pour ce qui est de sa première question sur la notion de quelle serait la situation si au lieu d'un taux de 4,5%, on allait appliquer un taux de 3,5%, je ne sais pas si c'est la traduction ou si c'est l'intervention même du député, mais il y a une joyeuse confusion à l'intérieur d'un certain nombre de données et je vais donc essayer de les éclaircir. Le député a émis l'idée que les caisses de pension soient dissoutes – cela a même été repris par la presse. Il faut bien évidemment se rendre compte qu'il n'en est nullement possible; si jamais, il y a le droit fédéral qui exige extrêmement clairement que des institutions de prévoyance indépendantes existent afin d'assurer un système de financement basé sur la capitalisation bien plus que sur la simple répartition. Donc, premier élément de base essentiel pour la compréhension du mécanisme.

Deuxième élément. L'intervention fait état de la problématique d'un degré de couverture de 3,5% en lieu et place de 4,5%. Ici, la notion de degré de couverture constitue manifestement une erreur ou de langage ou de traduction. A l'examen, il est absolument certain que la question de la problématique du taux technique déjà soulevée en première lecture a fait l'objet d'une très très longue réponse, y compris dans le message, et je me permettrai, pour répondre au député German Eyer, de vous en redonner quelques éléments. Pour votre information, vous trouvez dans le message initial sous le point 8.5.2.1 une explication très technique, très intéressante, mais néanmoins suffisamment claire pour qu'on puisse la saisir et la comprendre. Le taux technique est donc un taux d'intérêt qui est utilisé pour actualiser les prestations. C'est un actuaire externe à la caisse qui vient dire à la caisse: vous avez besoin, pour assurer vos prestations, d'une couverture de ce type-là et pour assurer les rachats de cotisations, pour assurer aussi le plan de financement avec la primauté des prestations ainsi que le capital de couverture pour les bénéficiaires de rentes. Ce taux doit être examiné dans une perspective à long terme – c'est l'expert qui le dit – et ne peut tenir compte des variations à court terme des rendements sur le marché des capitaux. Donc, ça n'a rien à voir avec le rendement sur le marché des capitaux le taux technique. Dans la pratique, on admet que le taux technique doit être inférieur à 0,5% au rendement effectif de la fortune de la caisse. Enfin, la détermination de ce taux technique a fait l'objet d'un examen attentif lors des travaux d'élaboration de la loi sur les institutions de prévoyance. Dans ce cadre, il a été confirmé qu'un taux technique de 4,5% eu égard au rendement moyen enregistré par le passé sur une période de dix ans et aux perspectives de rendement futures était un bon taux technique et un correct taux technique proposé. Enfin, il faut savoir que tout abaissement – et c'est peut-être là la réponse la plus précise à votre question: quel est l'effet d'un abaissement? – du taux technique aurait pour effet un important accroissement des engagements concernant les actifs, et cela irait bien sûr à l'encontre du but poursuivi qui est l'amélioration du degré de couverture. Voilà pour ces éléments de réponse à la première question du député German Eyer.

Une deuxième question a été posée au sujet d'un différend qui opposait la Caisse de retraite du personnel enseignant et la Banque Cantonale du Valais au sujet du portefeuille dit anticyclique et pour lequel la BCVs agissait en qualité de banque dépositaire. Ce que je peux dire, c'est qu'il y a eu des discussions entre les parties et que, d'un commun accord, il a été décidé de mettre fin aux questions litigieuses par une convention transactionnelle. Il y a donc eu une convention transactionnelle qui a été signée sur la base d'un certain nombre d'évaluations qui ont été faites par les parties et cette convention transactionnelle a été signée par gain de paix et sans reconnaissance de responsabilité – précisez cette convention – de la part de la BCVs, celle-ci a accepté de verser à la Caisse de retraite du personnel enseignant un montant à titre principalement de restitution de courtage, de droit de garde, d'intérêts et de frais sur le dossier dit anticyclique. Pour des raisons de confidentialité, Monsieur le député, votre serviteur conseiller d'Etat souhaite ne pas vous donner ce montant pour la simple raison qu'il y a encore d'autres transactions qui sont en cours et qui pourraient être influencées par ce montant-là. Néanmoins, si vous me le demandez, je vous le donnerai, mais ce sera sous votre responsabilité que je le publierai.

Bien, nous continuons avec les précisions générales et quelques éléments d'analyse qui ressortent de ce débat qui, aujourd'hui, porte sur le détail et sur la lecture article par article des diverses propositions. J'aimerais rappeler deux ou trois éléments cadres des plus importants, y compris à l'attention des intervenants de ce matin bien entendu.

Nous sommes arrivés (commission ad hoc, Conseil d'Etat et commission des finances) à un certain nombre de réflexions qui nous unissent dans ce dossier et ces réflexions sont des plus importantes. D'abord, nous avons, après réflexions et au niveau du Gouvernement également, accepté qu'aujourd'hui même nous ne fixions pas les modalités d'une recapitalisation à hauteur de 80% qui doit intervenir dans la deuxième phase-bis en 2011 avec effet au 1^{er} janvier 2012. C'est une grande avancée du Gouvernement vis-à-vis du Parlement et nous pensons ainsi avoir donné à juste titre, parce que nous avons la même conviction: il est vraiment peu judicieux d'arrêter aujourd'hui des dispositions alors que nous pouvons dans le futur bénéficier de deux ans supplémentaires d'information. Donc, on a fait ce pas-là parce que s'ouvrir une porte pour le futur au lieu de se la fermer aujourd'hui paraît toujours plus rassurant pour tout le monde, y compris pour le Gouvernement valaisan. Les arguments sont donc connus. Aujourd'hui, nous ne connaissons pas le montant. L'évolution de la bourse, on espère qu'elle sera toujours positive et pourra réduire ce montant au minimum. Deuxième élément: la situation économique non plus n'est pas connue. Nous ne connaissons pas comment la bourse évoluera de manière claire. Il y aura peut-être des rechutes, peut-être des retours comme dans un tremblement de terre; nous ne l'espérons pas bien naturellement. Et puis, il y a aussi ces dispositions fédérales qui sont en attente et qui vont peut-être exiger un taux de couverture non pas de 80%, comme nous l'espérons, mais de 100%. Ces arguments militent donc clairement en faveur d'une modalité arrêtée en 2011 et pas aujourd'hui.

Deuxième élément essentiel pour la compréhension de l'ensemble de cette problématique: nous avons, avec le projet de la commission qui vous est proposé, supprimé la subordination d'un remboursement éventuel des prêts (pas seulement des 310 millions mais encore celui de 2011 qui viendra) à l'extinction de la garantie de l'Etat. C'était un élément important, qui doit rassurer absolument tout le monde dans ce Parlement, parce que cela signifie qu'il n'y a plus l'obligation d'atteindre cet objectif (du reste, il faut le reconnaître, un objectif pas facile à atteindre et peut-être même pas facile à atteindre dans les 40 ans qui viennent, voire plus loin). Donc, cette durée de 40 ans qui fait craindre que les choses soient aujourd'hui fixées dans un bloc de béton n'existe plus. Il y a clairement une possibilité pour que les prêts tombent avant la durée de 40 ans, y compris du reste pour les 310 millions sur lesquels le Gouvernement veut absolument maintenir sa position par rapport aux modalités. Donc, 310 millions au taux de 4,5% et pour une durée indéterminée. Aujourd'hui, nous savons, il y a cet article 9bis et la garantie que nous avons de notre côté d'avoir une recapitalisation qui est efficace. Cette recapitalisation efficace nous permettra de conserver toute la valeur de la recapitalisation, premier aspect, et, deuxième aspect, cette recapitalisation va apporter un rendement à la caisse important de 4,5% pour ce qui est de la situation aujourd'hui.

Je voudrais aussi dire maintenant par rapport aux remarques qui sont intervenues, notamment celles du président de la commission des finances et du président du groupe libéral-radical, que nous avons très clairement dit, et je ne vais pas répéter les propos de M. le président de la commission mais le Gouvernement les reprend bien sûr à son compte parce que nous avons la conviction que le texte d'abord est clair, d'une part, et, d'autre part, Messieurs les députés, vous aurez, dans le cadre du budget déjà de cette année, la possibilité de dire que l'intérêt que l'on sert sur le prix de 310 millions n'est, à vos yeux, pas correct, et vous pourriez même, par une disposition budgétaire, déjà cette année, remettre en place ou remettre à une place que vous souhaitez l'intérêt que l'on va servir sur les 310 millions. Donc, je n'ai jamais vu le Parlement être dessaisi d'une de ses compétences et ce n'est pas aujourd'hui que cela va commencer. Le Parlement pourra donc toujours de lui-même – même si la notion

de partie contractante par employeur pourrait être d'abord donnée au Conseil d'Etat – à travers le budget et à travers les multiples outils de la LOCRP, intervenir, rappelant que ces outils peuvent aller jusqu'à la résolution imposant non pas à Berne de prendre des décisions, mais imposant au Gouvernement de prendre des décisions – vous verrez, il y a deux résolutions aujourd'hui qui souhaitent que le Gouvernement intervienne à Berne. Eh bien!, vous pouvez même prendre des résolutions qui permettent au Grand Conseil de donner des instructions fermes et non négociables au Gouvernement. Il n'y a donc pas là de crainte à avoir, Mesdames et Messieurs les députés, il y a une position qui est extrêmement claire, il y a une volonté qui est aussi claire. Je suis certain que le groupe libéral-radical est tout à fait d'accord de prendre cette décision un jour, y compris avec l'avis des autres parce que sans prendre l'avis de qui que ce soit, personne ne prend une décision, si ce n'est alors de ne pas accepter qu'il y ait une discussion ou un débat. Nous sommes donc clairs là-dessus, notre texte aussi, et les garanties que vous voulez, Monsieur le président de la commission, vous les avez à travers le budget et, vous, vous avez encore plus de moyens que tous les autres à travers le budget puisque vous l'étudiez de manière encore plus spécifique, et vous les avez à travers la LOCRP. Ces éléments-là vous permettront de conserver toute la maîtrise que vous souhaitez dans ce dossier. Je rappelle, par rapport aux 310 millions, à la recapitalisation en deuxième phase ainsi qu'au remboursement anticipé de ces deux prêts ou de ces plusieurs prêts – parce qu'il y a eu une discussion qui est intervenue en commission hier, mais elle est secondaire – qu'il pourra intervenir selon votre libre intervention quand vous le souhaitez. Si vous trouvez que le Conseil d'Etat ne joue pas le jeu qu'il devrait jouer, eh bien!, vous aurez tous les moyens et tous les outils pour lui rappeler que votre intention est d'aller dans ce sens-là.

Voilà, Mesdames et Messieurs, le schéma global que nous pouvons faire aujourd'hui de cette deuxième lecture.

Je vous invite bien naturellement à accepter la proposition qui vous a été présentée par la commission.

Quant au maintien éventuel par le groupe libéral-radical de sa proposition, je pense qu'il faudrait l'examiner parce que j'ai compris, me semble-t-il, que la commission des finances a retiré sa proposition. Donc, je ne pense pas que l'on puisse voter sur une proposition retirée.

Mais, cela dit, il y a suffisamment d'arguments de base pour que je ne vienne pas avec des arguties de procédure.

Je vous remercie.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Alors, sans vouloir sombrer non plus dans des arguties de procédure, je pense que l'on peut considérer que l'article 90 du règlement du Grand Conseil permet au groupe PLR et permet au groupe UDC de s'associer à cette démarche et de réactiver, si j'ose dire, l'amendement de la commission des finances parce que cette disposition nous dit que "les propositions d'amendement des députés doivent, sous réserve de décisions contraires du Grand Conseil, être déposées par écrit auprès de la Présidence avant la fin des débats d'entrée en matière".

C'est un des éléments qui, me semble-t-il, devrait nous permettre quand même de voter sur le fond, ce que, apparemment, le chef du département ne craint pas.

Je profite, pour ne pas reprendre la parole tout à l'heure, puisque nous avons entendu les explications du président de la commission et maintenant celles du chef du département, pour dire qu'il reste quand même un choix de principe que nous devons faire. J'ai bien compris ce qu'a dit le chef du département, mais reste une chose: même assouplie, la disposition relative à la clause de remboursement anticipé reste relativement difficile à mettre en œuvre et ne l'est pas automatiquement. Je crois que c'est assez clair. Donc, le choix qui reste et que nous devons faire aujourd'hui, c'est de savoir si nous voulons nous lier pour 40 ans, même avec une clause de remboursement assouplie, ou pour 2 ans.

C'est la raison pour laquelle le groupe UDC, pensant pouvoir le faire, entend réactiver lui aussi cet amendement de la commission des finances et vous demande de le soutenir néanmoins.

Merci.

M. le député David Théoduloz, PDCC, président de la commission des finances:

Tout d'abord, je tiens à remercier le président de la deuxième commission et le conseiller d'Etat en charge des finances pour leurs réponses.

La confirmation est satisfaisante puisque c'est exactement ce que nous attendions. Tout simplement, dans 2 ans – et cela je peux presque vous le garantir au vu de la discussion de la commission des finances de ce matin –, la commission des finances reviendra avec l'ensemble de sa vision, et pour les 310 millions et pour la suite.

Donc, nous ne signons pas un chèque sur 40 ans maintenant, mais vous avez d'ores et déjà la garantie que nous reviendrons dans 2 ans.

Merci.

Der Präsident:

Danke, Herr Grossrat.

Ich halte fest, dass der Antrag der Finanzkommission zurückgezogen wurde. Somit haben wir keinen Antrag vorliegen, über den wir abstimmen können.

Zweitens, wenn Sie einen Antrag in der Richtung wie die Finanzkommission haben möchten, hätten Sie diesen vorgängig eingeben müssen. Also wir haben keine Möglichkeit zurückzukommen, denn wir haben ja gar keinen Antrag mehr vorliegen, da der Antrag von der Kommission zurückgezogen wurde.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Je suis navré de reprendre la parole, mais je pense que c'est quand même un choix relativement important et s'il y a deux groupes, pour autant que le groupe libéral-radical souhaite lui aussi faire voter sur ce point, je pense que l'on ne peut pas laisser passer une chose aussi importante simplement sur une argutie de procédure.

M. le député Alexis Turin, PLR:

J'ai fait partie de la commission qui a étudié la révision de ce règlement. On a précisément parlé de ce cas de figure. L'interprétation du texte était claire: si quelqu'un retire la proposition, on peut quand même continuer à voter dessus l'amendement parce que l'on peut partir de l'idée que certains groupes ne déposent pas un amendement vu qu'il y a un amendement qui a été déposé et si, tout d'un coup, en dernière minute, il est retiré, il n'y a pas de raison que l'on ne puisse pas quand même se pencher sur cet amendement, surtout que cet amendement a été discuté au sein de la commission et a fait l'objet d'un rapport.

Donc, l'interprétation de l'article 90 – en tous les cas, c'est ce qui avait été décidé au sein de la commission qui s'est penchée sur ce règlement – permettait tout à fait de revenir sur un amendement, même s'il avait été retiré.

M. le député André Vernay, PLR:

Je crois que nous avons ici un excellent exemple de ce qui se passe entre un texte de loi voté et une interprétation ou une déclaration qui a été faite à un moment donné. Je crois que ce qui s'est passé dans ce que vient de dire le député Alexis Turin: il y a, à un moment donné, une déclaration qui a été faite sur une interprétation possible et, aujourd'hui, on vient avec un texte de loi: le texte de loi dit ça, mais ce n'est pas du tout ce qui avait été dit à l'époque dans la déclaration.

Nous avons ici exactement la même chose. Nous sommes en face d'un texte de loi. Il y a un certain nombre de doutes. Je pense que pour le bien-être de tout le monde, nous ne risquons aucun problème avec le vote.

Mettons donc cette proposition au vote. Si la proposition de la commission des finances gagne, eh bien!, les arguments ont déjà été donnés, nous nous remettrons au travail dans 2 ans, et puis si c'est celle du Conseil d'Etat, eh bien!, nous nous remettrons aussi au travail dans 2 ans!

M. le député Edmond Perruchoud, UDC:

Au sein du groupe UDC, avec nos représentants au sein de la commission des finances, on a évoqué la possibilité d'une motion dans le sens de celle de la commission des finances. On voulait reconnaître la paternité à la commission des finances et on n'a délibérément pas déposé une motion dans ce sens. Et l'on apprend ce matin, à peu près à 9 heures sonnantes, que la commission des finances allait retirer son amendement.

En conséquence, ce serait complètement faire un déni de démocratie que de ne pas entrer en matière sur l'amendement repris par le groupe libéral-radical.

Der Präsident:

Danke, Herr Grossrat.

Damit wir weiterfahren können schlage ich vor, dass wir diesen Antrag – nicht mehr der Antrag der Kommission wäre das – sondern der Antrag der PLR und SVP zur Abstimmung bringen, ob man zurückkommt auf den Antrag der deponiert wurde seitens der Finanzkommission.

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

C'est justement sur ce point-là que je voulais insister.

Pas de problème pour moi pour faire le vote. Je pense qu'effectivement il y a des dispositions historiques quand on interprète la loi; il n'y a pas seulement la loi, il y a encore les débats qui viennent et puis qui nourrissent dans l'interprétation la volonté du Législateur.

Alors, d'accord avec cet aspect-là, pas de problème, on fait le vote, mais ce n'est plus le vote de la proposition de la commission des finances, mais la proposition reprise par le groupe libéral-radical.

Alors, si on fait le vote dans ce sens-là en disant: le groupe libéral-radical reprend la proposition de la commission des finances et la fait sienne et on vote là-dessus, OK pas de problème.

Der Präsident:

Danke, Herr Staatsrat.

Also est gibt zwei Abstimmungen.

Wir stimmen zuerst ab, dass man zurückkommt auf den Vorschlag, der jetzt neu nicht mehr unter dem Namen der FIKO läuft. Wenn dieser angenommen wird, wird dann die Diskussion nochmals eröffnet über diesen Artikel.

(...)

Mit 53 ja und 60 nein Stimmen und 2 Enthaltungen haben Sie diesen Antrag abgelehnt.

Somit ist Artikel 9 abgeschlossen gemäss dem Vorschlag der Kommission.

Article 9bis, adopté avec les nouvelles propositions de la commission (cf. art. 8ter et lettre c nouvelle teneur).

Article 10, adopté.

Article 11

Proposition du groupe UDC par le député Edmond Perruchoud:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 11:

Hr. Grossrat Egon Furrer, CVPO, Berichterstatter:

Artikel 11

Vorschlag der SVP-Fraktion durch Grossrat Edmond Perruchoud: Aufteilung von Artikel 11 in zwei Artikel.

"Artikel 11: externe technische Expertise

Artikel 11a: Finanzielles Gleichgewicht und Deckungsgrad.

Im Einvernehmen mit dem Staatsrat ergreifen die Organe der PKWAL unverzüglich die notwendigen Massnahmen zur Einhaltung des finanziellen Gleichgewichts und des Deckungsgrades."

Die Kommission lehnt diesen Antrag einstimmig mit 12 zu 0 Stimmen ab.

Die Kommission unterbreitet einen neuen Vorschlag zu Artikel 11. Artikel 11 verbleibt bis zum letzten Satz: "Aufgrund der Ergebnisse dieser Expertise studiert und beschliesst sie im Rahmen des vorliegenden Gesetzes und unter Vorbehalt der Kompetenzen des Staatsrates die notwendigen Massnahmen zur Einhaltung des festgelegten Deckungsgrads und des finanziellen Gleichgewichts".

M. le député Edmond Perruchoud, UDC:

La touche d'ironie qu'a rapportée – on sait qui en est l'auteur – M. le conseiller d'Etat au sujet du titre de la loi, sachez que le diable se cache dans les détails et si l'étiquetage n'est pas correct, le contenu risque d'être un petit peu avarié. Mais que vous disiez à la personne qui est venue parler de plusieurs caisses de retraite, c'est une réalité; raison pour laquelle, dans le titre, dans ma proposition d'amendement, j'avais gardé CPVAL. Incident clos.

Deuxième aspect: On a tendance, et, Monsieur le conseiller d'Etat, je dois vous contredire, vous donnez importance aux travaux préparatoires, mais dans l'interprétation de la loi, lorsque l'on applique le droit, le texte de la loi est la base de départ. Si le texte est clair, l'on a pu raconter ici tout ce que l'on a voulu, l'autorité judiciaire appelée à appliquer le droit ne peut pas s'écarter d'un texte clair.

Cela dit, je reviens à l'article 11. Cet article comporte deux notions assez fondamentales et qui sont mal agencées, mal coordonnées.

La première notion est celle de l'expertise technique par un expert externe. Admis, indiscuté, excellente solution.

La deuxième composante est la conséquence que l'on tire de cette expertise. Si vous lisez le texte de la deuxième commission: "...En fonction du résultat de l'expertise...", c'est à ce niveau-là que je souhaitais que l'on tire des conclusions effectives et efficaces, et non pas de vagues déclarations d'intention. En effet, si l'on prend le texte comme je l'ai disséqué avec deux éléments: le principe d'expertise et les conséquences que l'on en tire sans délai, non seulement après 3 ans, voire plus que 3 ans puisque c'est "en principe, tous les trois ans", de cette manière-là, on responsabilise les organes de la caisse unique qui va ressortir de cette loi.

Raison pour laquelle je trouverais quand même judicieux, mais je crois penser que notre excellent président et cousin éloigné Nicolas Voide n'a pas réussi à convaincre et n'a pas réussi à créer le népotisme que j'essaie de lui insuffler.

La discussion est close.

M. le député Nicolas Voide, PDCB, président de la deuxième commission parlementaire:

Pour être convaincant, Monsieur le député Edmond Perruchoud, il faut être convaincu, et je n'ai pas été convaincu par votre proposition.

Vous avez dit d'ailleurs tout à l'heure votre amour pour les textes législatifs clairs. Eh bien!, je crois que le défaut de votre proposition était justement de ne pas être claire.

L'autre défaut, c'est qu'il n'y avait personne de l'UDC pour la soutenir et bien nous éclairer en commission. Ce n'est pas comme cela non plus que l'on peut travailler.

Raison pour laquelle la commission a pris acte de ce qui avait été déposé et a dû, par 12 voix contre 0 et 0 abstention, ne pas retenir cette proposition non défendue par le représentant de votre groupe.

Nous en avons, néanmoins, retiré un élément puisqu'il est vrai que la notion d'équilibre financier, qui figurait dans le titre de l'article mais peut-être pas dans le texte, nous l'avons reprise. Raison pour laquelle nous avons une nouvelle proposition de la commission.

Pour le reste, nous n'avons pas pu suivre votre idée s'agissant des responsabilités puisque c'est la loi qui fixe clairement les responsabilités si les directives de l'expertise ne devaient pas être suivies. Mais, comme la loi fixe ces responsabilités, on ne peut pas se contenter d'une expression disant "de concert avec le Conseil d'Etat". Je crois que le Conseil d'Etat a ses responsabilités en tant qu'employeur; les dirigeants de la caisse en ont d'autres. C'est donc vraiment le texte, tel qu'il vous est proposé dans sa nouvelle version par la commission, qui ne peut qu'obtenir l'assentiment de l'Assemblée.

Je vous remercie.

M. le député Edmond Perruchoud, UDC:

Je dois remercier le président Nicolas Voide et sa commission d'avoir apporté une concession de taille en ajoutant in fine "et de l'équilibre financier". Merci d'avoir repris mon bébé et de vous l'être approprié.

Cela dit, vous nous faites reproche que, au sein de la commission que vous présidiez, personne de l'UDC ne s'est exprimé. Ecoutez, chez nous, ces formes de conglomérat difforme, informe qui vous amènent à faire des alliances contre nature n'existent pas. Nous n'étions pas représentés en deuxième commission.

Der Präsident:

Danke, Herr Grossrat.

Halten Sie den Vorschlag aufrecht?

Sie ziehen ihn zurück.

Article 11, adopté avec la nouvelle proposition de la commission.

Articles 12, 14, 15, 19 et 21, adoptés.

Article 22

Vorschlag von Grossrat German Eyer und Konsorten:

Proposition du groupe UDC par le député Edmond Perruchoud:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 22:

Hr. Grossrat Egon Furrer, CVPO, Berichterstatter:

Artikel 22

Absatz 1 (neu)

Vorschlag durch Grossrat German Eyer und Mitunterzeichnende: "Der regionalen Ausgewogenheit ist bei der Zusammensetzung des Vorstands sowohl auf Arbeitgeber- wie auf Arbeitnehmerseite Rechnung zu tragen."

Die Kommission lehnt diesen Antrag mit 11 zu 0 Stimmen und 1 Enthaltung ab.

Die Kommission sieht hier in erster Linie nur die Kompetenz.

Vorschlag der SVP-Fraktion durch Grossrat Edmond Perruchoud: "Bei der Zusammensetzung des Vorstands werden die Sprachregionen und die verschiedenen Bereiche der Verwaltung berücksichtigt. Auf Arbeitnehmerseite müssen die Rentner angemessen vertreten sein."

Die Kommission lehnt diesen Antrag mit 11 zu 0 Stimmen und 1 Enthaltung ab.

Hr. Grossrat German Eyer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

In der Eintretensdebatte haben verschiedene Rednerinnen und Redner betont, dass es wichtig sei, dass im Vorstand alle Regionen vertreten sein sollen, vorab auch die Sprachregionen. Wenn ich den Kommissionsbericht durchgelesen habe, hat auch Staatsrat Tornay gesagt, dass eine repräsentative Vertretung im Vorstand wichtig sei.

Jetzt bin ich ganz baff, dass die Kommission diesen Vorschlag in dieser Deutlichkeit abgelehnt hat. Aber ich bin überzeugt, dass das Parlament hier für die notwendige Korrektur sorgen wird, weil es muss meiner Ansicht nach dringend gegeben sein, dass im Vorstand alle Regionen dieses Kantons vertreten sein sollen.

Danke schön.

Der Präsident:

Danke, Herr Grossrat.

Wünscht noch jemand das Wort?

Herr Grossrat Eyer, Sie haben nicht zurückgezogen? Nein.

Herr Perruchoud zieht seinen Vorschlag zurück.

La discussion est close.

M. le député Nicolas Voide, PDCB, président de la deuxième commission parlementaire:

Deux mots pour vous dire qu'effectivement, seules les compétences des gens qui devront être désignés sont importantes ici. Que ces compétences soient attribuées à des personnes germanophones, francophones, à des hommes ou à des femmes importe fort peu. Et je crois que, le reste, c'est dans la sagesse de ceux qui devront nommer ces personnes-là. Si c'est possible de nommer les meilleures personnes en tenant en plus compte de ces critères-là, eh bien!, évidemment que ce sera fait. Mais placer d'abord ces critères-là serait une erreur monumentale pour la bonne gestion des caisses.

Raison pour laquelle nous vous proposons de refuser avec nous cet amendement.

M. le député Edmond Perruchoud, UDC:

Encore une fois, fort des garanties données par le député Nicolas Voide, je prends acte, au nom du groupe, que la représentation portera préalablement sur la compétence (on est tous d'accord), se souciera de la répartition entre les sexes, se souciera de la répartition géographique et se souciera aussi des rentiers.

Prenant cela alors dans les travaux préparatoires, je crois penser que, dans ces circonstances, je peux vous confirmer le **retrait**.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le député.

Wir kommen somit zur Abstimmung.

Alinéa 1 nouveau

Par 95 voix contre 17 et 9 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du député German Eyer.

Article 22, adopté.

Article 34, adopté.

Articles 37 et 38, abrogés.

Articles 39 à 41, adoptés.

II

Dispositions transitoires

Proposition du groupe UDC par le député Edmond Perruchoud:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion au point II:

Hr. Grossrat Egon Furrer, CVPO, Berichterstatter:

II Übergangsbestimmungen, Punkt 3

Vorschlag der SVP-Fraktion durch Grossrat Edmond Perruchoud: Bei der Zusammensetzung des Vorstands werden die Sprachregionen und die verschiedenen Bereiche der Verwaltung berücksichtigt. Auf Arbeitnehmerseite müssen die Rentner angemessen vertreten sein.

Die Kommission lehnt diesen Antrag mit 12 zu 0 Stimmen einstimmig ab.

M. le député Edmond Perruchoud, UDC:

On va, par parallélisme et en bonne logique, fort des garanties, pouvoir **retirer** cet amendement.

La discussion est close.

II, adopté.

III et IV, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la modification de la loi n'est pas utilisée.

Débat final:

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Aujourd'hui, le Parlement a trouvé un consensus pour ne pas plomber les 40 ans à venir par une décision qui aurait engagé, sur une période beaucoup trop longue, le mode de financement de la nouvelle caisse.

Le groupe ADG sera très attentif et fera des propositions constructives lors des prochaines discussions pour que, à l'avenir, la viabilité et la pérennité de la nouvelle caisse soient assurées.

Nous acceptons bien entendu ce projet de loi et les modifications qui font que cette loi ne sera qu'une étape par rapport au chemin qui reste encore long et incertain pour assurer vraiment l'avenir de la caisse.

Merci.

Hr. Grossrat Felix Ruppen, CVPO:

Mit diesem Gesetz haben wir heute einen wichtigen Schritt für die Sanierung der beiden Pensionskassen gemacht. Der Finanzierungsbedarf ist beachtlich und verlangt vom Staat ein grosses Engagement.

Wir sind überzeugt, dass der Staat die Pflicht hat diese Aufkapitalisierung vorzunehmen. Es ist positiv, dass diese 310 Millionen Franken nicht für 40 Jahre sakrosankt angelegt werden müssen. Die Parteien – und gemäss Aussage des Kommissionspräsidenten Nicolas Voide ist auch der Grosse Rat Partei – haben die Möglichkeit einer Änderung der Art und Weise der Geldanlage dem Grossen Rat vorzuschlagen.

Wir möchten mit diesem Schritt auch unsere Wertschätzung gegenüber den Versicherten dieser Staatskassen zeigen und ihnen einen möglichst sorglosen Übertritt in die Pensionierung vorbereiten.

Die CVPO stimmt diesem Gesetz zu.

M. le député Pascal Gaillard, PDCC:

Lors de l'entrée en matière, le groupe PDCC avait précisé que la proposition de la commission des finances constituait un compromis intéressant.

Nous avons soulevé que deux éléments nous dérangeaient fortement dans le projet tel que présenté:

Tout d'abord, le fait de décider aujourd'hui le mécanisme de recapitalisation de la deuxième phase en 2011 sans connaître le montant de cette dernière. Par la modification de l'article 9bis, nous avons décidé ce matin de laisser au Parlement la possibilité de décider en temps utile le mode de financement de cette deuxième phase; ce qui, pour notre groupe, constitue une excellente chose.

Notre deuxième souci portait sur la durée du prêt pour le placement auprès de l'Etat. En effet, nous estimions qu'une durée de 40 ans était beaucoup trop longue. Même si le projet tel que modifié lors de cette lecture de détail n'a pas raccourci cette durée, le fait de laisser la possibilité à chaque partie de demander le remboursement anticipé total ou partiel, sans lier cette demande à une condition, nous satisfait.

Les autres éléments de ce projet nous satisfaisaient déjà lors de l'entrée en matière. Comme très peu de choses ont été modifiées, nous le sommes toujours.

Nous tenons à remercier la commission des finances qui, par son analyse pertinente, a créé le débat et permis de modifier le projet de loi dans le sens de notre vision.

Mesdames et Messieurs, vous l'aurez compris, le groupe PDCC soutiendra le projet de loi régissant les institutions étatiques de prévoyance. Nous sommes persuadés que la naissance de la CPVAL fera le bonheur de ses parents, à savoir la fonction publique et l'Etat du Valais. Si cette naissance ne posera certainement que très peu de soucis, la CPVAL devra, durant sa vie, faire face à certaines difficultés. La première arrivera déjà à fin 2011 car, à ce moment-là, la jeune caisse devra procéder au changement de système de prévoyance pour passer à la primauté des cotisations. Lors de ce changement, une nouvelle recapitalisation sera très certainement nécessaire. A ce moment, nous devons trouver la meilleure solution pour la réaliser. Sera-ce selon le même modèle que la première recapitalisation de 2007? Sera-ce selon le principe décidé aujourd'hui? Ou trouverons-nous une nouvelle formule telle que, par exemple, un prêt de longue durée remboursable par annuités sur la durée de ce dernier, de manière à éviter à la caisse de devoir arriver sur les marchés financiers avec un important montant en une seule fois? L'avenir nous le dira.

Le groupe PDCC restera attentif afin que la troisième phase d'assainissement de la caisse de pension se fasse de la meilleure manière possible tant pour les assurés que pour l'employeur.

Bravo au Conseil d'Etat et à la deuxième commission pour ce projet de loi, et longue vie à la CPVAL.

Le groupe PDCC accepte le projet.

Merci.

Hr. Grossrat Diego Clausen, CSPO:

Es wird ein Vorsorgeeinrichtungsgesetz verabschiedet, welches wir durchaus unterstützen können. Vor allem die Einsicht nicht stur zwischen der Variante der Finanzkommission mit einem Einschuss von 310 Millionen Franken über nur zwei Jahre gegenüber der Variante des Staatsrates von 40 Jahren, welche wenig Spielraum lässt, entscheiden zu müssen, hat die CSPO den Abänderungsantrag Artikel 8ter mit Absatz 3 nun im Zusammenhang mit der Kommission unter Artikel 9, Absatz 2, Artikel 9, Absatz 6, Artikel 9bis sinnvoll geregelt.

In der Hoffnung, dass sich die Konjunktur in zwei Jahren gewissermassen erholt, dass nähere Umstände der Primatsumwandlung bekannt sein werden und sich die Finanzmärkte stabilisiert haben sollten, kann der Grosse Rat 2011 dementsprechend die Höhe des Betrages und die Höhe der Verzinsung, ich würde meinen vielleicht selbst sogar die Länge der Laufzeit, für die Zukunft festlegen.

Es gilt zu erwähnen, dass eine gewisse Diversifikation bei einer Anlage in Aktien, Obligationen, Liegenschaften (wie Mietwohnungen) und selbst beim Kanton absolut Sinn machen. So hätte auch die Kasse in Zukunft noch die Möglichkeit eines gewissen "liberalen" Spielraums.

Im obgenannten Sinne und mit dem dringlichen Wunsch, dass die Organe der Pensionskasse ebenso mit Oberwalliser Vertretern besetzt werden, stimmt die CSPO voll und ganz dem Gesetz zu.

Ich danke Ihnen für Ihre Einsicht und Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

Nous aussi, nous voulons que le nécessaire soit fait pour assurer l'avenir de la CPVAL et surtout évidemment de toutes les personnes qui, si j'ose dire, sont derrière. Et nous n'allons bien sûr pas, si j'ose dire aussi, jeter tout le bébé avec l'eau du bain simplement à cause d'un incident de procédure. C'est la raison pour laquelle, bien entendu, nous n'allons pas nous opposer à ce projet.

Je regrette, par contre, une fois de plus que non pas le débat, mais que la décision politique sur l'un des points essentiels les plus importants de cette loi ait été escamotée pour, finalement, une obscure argutie juridique. On est là quand même pour prendre des décisions politiques importantes. La procédure est là pour fixer un cadre à nos débats, pas pour nous empêcher d'avoir un débat et de prendre des décisions démocratiques.

La question qui était posée, c'était finalement, je me répète, même avec une clause de remboursement aux conditions assouplies (clause de remboursement anticipé bien sûr), même avec cela, la question était quant même de savoir si nous voulons lier pour 40 ans ou pour 2 ans les contribuables de ce canton. Nous, nous pensions et nous pensons toujours que nous ne devons pas lier les contribuables de ce canton pour 40 ans. C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons pas voter avec enthousiasme cette loi dans ces conditions-là, sans vraie décision prise correctement.

C'est la raison pour laquelle nous allons nous abstenir au vote final.

M. le député André Vernay, PLR:

Nous tenons, tout d'abord, à nous étonner de la déclaration faite par le conseiller d'Etat Maurice Tornay qui nous faisait part de ses doutes quant à l'avenir des marchés financiers lors du débat d'entrée en matière.

Quant à nous, nous faisons acte de confiance dans ces marchés. Il suffit de regarder leur évolution sur les 40 dernières années passées. Nous sommes convaincus que cette crise est passagère, les abus seront corrigés et que les cours boursiers repartiront vers de nouveaux sommets.

Nous espérons que cette philosophie présidera à la recapitalisation de la deuxième phase, sans oublier qu'il y a d'autres possibilités de placements que la bourse.

Nous formons le vœu que la commission des finances se saisisse du dossier, selon les déclarations faites par son président tout à l'heure dans cette salle, même s'il ne sera plus président de la commission des finances.

Nous sommes évidemment déçus de la décision prise par cette noble Assemblée à l'article 9bis. Cependant, cette décision qui nous fut négative ne doit pas nous faire oublier les positions de compromis acceptées par le Conseil d'Etat, notamment sur la prochaine recapitalisation.

A nous de faire un pas vers le Conseil d'Etat. C'est la raison pour laquelle une grande majorité du groupe libéral-radical acceptera cette loi.

M. le député David Théoduloz, PDCC, président de la commission des finances:

Quelques mots tout simplement pour retracer et rappeler la vision de la commission des finances.

Si ce débat a un mérite, c'est qu'il a été véritablement constructif. Je crois que, dans chaque groupe politique, nous avons pu prendre conscience de la dimension et de l'importance de la recapitalisation de ces caisses de pension.

Nous avons abouti à un consensus, mais ceci sans nous éloigner de nos objectifs. Je les rappelle:

- pérennisation des caisses,
- autonomie, et nous y reviendrons dans 2 ans, Monsieur le député André Vernay, je peux vous le garantir,
- dépolitisation,
- reconnaissance de la responsabilité de l'Etat par le Parlement et la commission des finances – je suis sûr que le Conseil d'Etat avec – y ajoutera
- responsabilisation des caisses puisque, dans 2 ans, si la situation devait s'y prêter, eh bien!, nous reviendrions pour vous proposer de verser ces 310 millions et peut-être les montants relatifs à la dernière phase de recapitalisation plutôt que de garantir un intérêt en les plaçant auprès de l'Etat.

J'aimerais remercier le Conseil d'Etat. J'aimerais remercier également la deuxième commission ainsi que l'ensemble des groupes politiques pour l'esprit constructif dans lequel nous avons pu débattre.

Nous savons que c'est un thème sensible, parfois difficile et je crois que, tout au long du débat, nous sommes restés constructifs.

Finalement, je remercie aussi l'ensemble des membres de la commission des finances parce que je les soumetts à un rythme relativement assidu depuis quelque temps et, comme le budget 2010 arrive également, je leur dis que ça n'est pas près de changer malheureusement.

Merci.

La discussion est close.

M. le député Nicolas Voide, PDCB, président de la deuxième commission parlementaire:

Par votre vote, dont le résultat finalement se dessine par les interventions qui ont été les vôtres maintenant, vous allez tout simplement remplir la mission qui est fixée dans la loi, qui nous est fixée dans la loi: celle de fusionner les caisses de pension au 1^{er} janvier de l'année prochaine.

Nous avons déjà décidé en première lecture, et nous l'avons confirmé, de faire un pas supplémentaire, c'est-à-dire une recapitalisation à hauteur de 310 millions, et cela par unique effort de l'employeur – je crois que c'est à signaler également; c'est une promesse que nous

avons faite et il est important dans cette salle aussi de tenir nos promesses – nous procédons à cette recapitalisation de 310 millions. Toutes les promesses formulées doivent être tenues. Ce sera également le cas dans la troisième phase.

Nous avons également réussi ce matin à harmoniser les positions du Conseil d'Etat et de la commission des finances, à les harmoniser. Vous vous êtes tous retrouvés finalement derrière la position de la deuxième commission. Cela ne peut évidemment que satisfaire son président, satisfaction qu'il reporte bien sûr, sous forme de remerciements, à l'ensemble de ses membres.

Et puisque j'en suis aux remerciements, je voudrais commencer évidemment – à tout seigneur, tout honneur – par le Conseil d'Etat et M. le chef du département Maurice Tornay en particulier ainsi qu'à l'ensemble de ses chefs de service et collaborateurs, MM. de Riedmatten, Michlig, Charbonnet et Rey, qui nous ont accompagnés dans l'étude du dossier. Remercier aussi en interne à la commission nos rapporteurs puisque nous avons la députée Graziella Walker Salzmann, qui a fonctionné, qui a signé le rapport et, aujourd'hui, c'est notre vice-président, le député Egon Furrer, qui a assuré le report des décisions qui ont été prises; merci donc à nos deux rapporteurs et à mon vice-président. Merci évidemment à l'ensemble des commissaires et à vous tous d'accepter cette loi en deuxième lecture tout à l'heure.

Il ne me reste plus qu'à exprimer certains souhaits.

Le premier de ces souhaits sera que l'évolution des marchés permette financièrement à notre canton d'assurer la deuxième phase de la recapitalisation.

Le deuxième souhait, et c'est sous forme aussi d'appel au Conseil d'Etat, mais je sais qu'il a déjà entendu cet appel et qu'il œuvre dans ce sens, avec l'ensemble de nos parlementaires fédéraux, c'est qu'une des conditions pour qu'on puisse passer à cette troisième étape de la modification des caisses de pension et qu'on puisse changer de système de primauté, c'est que nous tenions à ce 80% de taux de couverture. Je crois que si les Chambres fédérales nous imposent le 100%, nous aurons d'énormes difficultés à pouvoir faire ce pas-là. Donc, merci au Conseil d'Etat d'œuvrer toujours dans ce sens, de continuer de faire ce qu'il est en train de faire. Vous tous, influencez aussi vos ou nos parlementaires fédéraux pour que nous puissions aller dans ce sens-là.

Dernier des souhaits: il va tout naturellement aussi à la CPVAL, à qui nous ne pouvons que souhaiter bon vent et, d'ores et déjà, lui donner rendez-vous en 2012.

Merci de votre attention et de votre vote.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le président de la commission.

Die Schlussdebatte ist somit abgeschlossen.

Wir kommen zur Abstimmung über das Gesetz über die staatlichen Vorsorgeeinrichtungen.

La loi régissant les institutions étatiques de prévoyance (modification) est adoptée par 111 voix contre une et 15 abstentions en deuxième lecture dans la nouvelle mouture présentée par la deuxième commission parlementaire et telle que ressortie des délibérations.

(Vote nominal/Namensabstimmung.)

M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS):

Nous avons, à l'issue de ces travaux, un certain nombre de certitudes partagées tant par le Grand Conseil que par le Conseil d'Etat, notamment celle d'avoir atteint le but de cette deuxième révision, c'est-à-dire permettre la fusion au 1^{er} janvier 2010. C'est quand même un élément des plus importants. Nous avons aussi permis de faire cette fusion en recapitalisant la caisse en deux phases, certes, mais néanmoins en lui donnant d'ores et déjà un apport de sang neuf des plus importants avec cette contribution de 310 millions.

Nous avons aussi, et c'était un préalable nécessaire mais contesté par personne, harmonisé les taux de couverture afin d'arriver à cette fusion que nous souhaitons et que nous avons décidée pour le 1^{er} janvier 2010.

Finalement, nous avons versé du sang frais dans la caisse de pension en assurant un bon rendement et un rendement régulier à cette substance, et nous avons aussi assuré que cette substance reste bien forte et ne perde pas de sa valeur dans des placements qui pourraient, malheureusement, ne pas nous permettre de retrouver le capital à l'échéance de ceux-ci.

Le Gouvernement se félicite donc de ce pas supplémentaire et de ces certitudes que nous partageons. Mais, il y a les certitudes d'aujourd'hui et nous avons les incertitudes de demain. Les incertitudes de demain, c'est bien sûr ce passage, déjà en 2011, à la primauté des cotisations, changement de philosophie bien entendu, renversement des principes, avec une très forte compétence qui sera donnée au futur comité de la CPVAL. J'aimerais ici ouvrir tout de suite une parenthèse par rapport à la compétence nécessaire que nous devons retrouver dans ce comité. J'ai entendu aussi, de la part probablement du président de la commission des finances, qu'il y avait une responsabilisation supplémentaire de ce comité. Voilà pourquoi le Gouvernement veut absolument désigner cinq membres dont la première des qualités est la compétence. Mais cela dit et pour rassurer tout le monde dans ce Parlement, je suis certain que nous trouverons ces compétences dans le Haut-Valais, dans le Valais central, dans le Bas-Valais, chez les hommes et chez les femmes. Donc, d'abord cet élément et, par la suite, nous pourrions souhaiter bien sûr à la caisse de pension les vœux, auxquels je m'associe d'ores et déjà, souhaités soit par le président du groupe DC du Centre, soit par le président de la commission.

Nous aurons comme deuxième incertitude, à laquelle nous devons prêter évidemment beaucoup d'attention – et votre Conseil d'Etat s'occupe à peu près chaque semaine de ce problème –, c'est d'obtenir de la part des Chambres fédérales une décision qui n'exige pas un taux de couverture de 100%. Cette démarche est difficile. Nous avons une vraie différence de culture avec la Suisse alémanique. L'ensemble des cantons suisses alémaniques est très favorable à une couverture de 100% avec l'abandon de la garantie de l'Etat. Nous avons heureusement un certain nombre de villes en Suisse alémanique qui partagent notre opinion, des villes importantes et nous travaillons aussi avec les villes de Suisse alémanique

qui ont la même vision que la Suisse ouest, Berne et le Tessin pour aller dans le sens d'une disposition qui marquera avec force la dernière étape et les incertitudes d'aujourd'hui.

Nous avons aussi des incertitudes, je vous l'ai dit, quant au futur de la caisse de pension par rapport à son comité et à son directeur, mais ici ces incertitudes ne vont pas durer longtemps puisque forcément, d'ici à la fin de l'année 2009, le nouveau comité sera mis en place et le directeur, qui devra être désigné par ce nouveau comité, également. Je signale quand même – pour vous dire que les choses ne sont pas si simples lorsqu'il s'agit de nommer cinq personnes compétentes – qu'il y en a aujourd'hui huit qui sont en places et qu'il faut demander à trois de ces personnes de bien vouloir céder leur place et peut-être même à plus afin que l'on puisse avoir le maximum de compétences à l'intérieur de ce comité. Alors, on peut venir avec des principes, y compris votre chef de département, avec des principes de compétence, mais la réalisation mérite quand même un certain égard et un certain respect pour les membres qui sont aujourd'hui au comité. Et j'aimerais aussi leur rendre hommage pour tout le travail qu'ils ont déjà fait et qu'ils feront peut-être dans le futur.

Nous sommes à mi-parcours de ce processus et j'aimerais me réjouir avec vous d'avoir assuré la pérennité de cette future CPVAL.

Il me plaît maintenant de remercier l'ensemble des participants à ce débat, dont je n'ai vraiment pas eu le sentiment qu'il ait été escamoté, même pas pour des arguties juridiques parce que, en fait, nous avons voté en tenant compte d'une interprétation. Nous avons donc vidé ce problème. Et j'ai participé à un beau débat. Je remercie le président de la commission des finances de l'avoir mené. Je remercie bien sûr tous les groupes de l'avoir fait. Je ne veux pas donner de l'importance à la commission des finances, sinon elle va se prendre pour un groupe politique mais, néanmoins, elle a participé activement, comme l'ensemble des groupes politiques, à la controverse et nous avons trouvé une solution. Cette solution n'a pas vidé le projet. Cette solution a trouvé un bien-être qui est, pour l'ensemble du futur de cette caisse, intéressant. Aujourd'hui, il y a, à mes yeux, un gagnant dans cette salle, c'est le futur de la caisse de pension, et je m'en réjouis. Ce gagnant, on a pu le présenter ainsi grâce à votre participation solide à ce débat. C'est évidemment ce que je souhaite, y compris dans les étapes futures lorsque nous reviendrons tout prochainement – 2011, c'est demain – sur la finalisation et le passage à la primauté des cotisations. Je voudrais poursuivre aussi dans mes remerciements à l'attention du président de la commission des finances et des membres qui ont participé avec assiduité à toutes les séances que nous avons voulu organiser. Les débats ont été clairement menés avec les questions de principe qui ont régulièrement fait l'objet de décisions permettant d'avancer sur le texte rapidement par la suite.

Je voudrais aussi vous remercier du soutien que vous avez apporté à ce projet et constater combien vous êtes nombreux dans ce Parlement lorsque je fais l'addition de ceux qui ne participent jamais aux votes des 111, 1 et 15. Merci de votre action en faveur de ce projet dont l'importance n'a échappé à personne et à 2011 pour discuter de la dernière phase.

Merci et bonne continuation.

Der Präsident:

Danke, Herr Staatsrat. Danke auch dem Kommissionspräsidenten und dem Berichterstatter für die Arbeit.

Wir können weitergehen zu den Entwicklungen.

Développements:
Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)

Entwicklungen:
Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)

2. POSTULAT
du député (suppl.) Stefan Andenmatten (CSPO) et cosignataires
concernant la sécurité sur la route du Saastal (09.12.2008)
(5.003 anc. 5.120)

POSTULAT
von Grossrat (Suppl.) Stefan Andenmatten (CSPO) und
Mitunterzeichnenden betreffend Sicherheit auf der Saastalstrasse
(09.12.2008) (5.003 ehem. 5.120)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Stefan Andenmatten, CSPO:

Die Strasse ins Saastal wurde damals ins schweizerische Hauptstrassennetz aufgenommen, nicht weil es eine besonders schöne Strecke ist, sondern weil sie eine viel befahrene Strecke mit einer gewissen Bedeutung ist.

Im letzten Jahr musste diese Strasse fünfmal während Tagen geschlossen werden, was zu verschiedenen Fragen meiner Ratskollegen aus dem Saastal zur Folge hatte.

Der Grund meines Postulats ist aber ein tieferer. Bereits mehrmals in den letzten Jahren wurde diese Strasse von Steinschlägen getroffen. Bisher gab es wohl Verletzte, aber glücklicherweise noch nie Tote.

Zudem ist beim Bau der neuen Bodenbrücke die Neubaustrecke genau bis zum bekannten und gefährlichen Steinschlag geführt worden, welcher mit wenig Mehraufwand hätte umfahren werden können. Dies ist meines Erachtens ein grober Fehler, auch wenn mir der damalige Departementchef bei der Behandlung dieser Vorlage gesagt hat, diesen Steinschlag hätte man im Griff, was aber zwischenzeitlich mehrmals widerlegt wurde. Solche offensichtlichen Fehlplanungen sollten in Zukunft vermieden werden.

Aus diesem Grund verlange ich vom Staatsrat ein Konzept mit der Auflistung der bestehenden Sicherheitsprobleme und deren möglichen Behebung mit einer verbindlichen Prioritätenliste, jedoch ohne Terminplan. Dieses Konzept soll dann in die Planung des Baudepartements einfließen.

Mit diesem Konzept sollen auch keine andern Projekte der Sicherheit auf unseren Strassen konkurrenziert werden, wohl aber Projekte des reinen Fahrkomforts.

Sicherheit auf den Strassen für alle Verkehrsteilnehmer muss in Zukunft absolute Priorität geniessen.

Ich danke für die Aufmerksamkeit und bitte um Unterstützung.

Der Präsident:

Danke, Herr Grossrat.

Das Postulat wird nicht bekämpft und wird somit zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

3. POSTULAT
du député Markus Truffer (CVPO) concernant les gardes-chasse:
engagement et rétribution disproportionnés (11.12.2008)
(5.004 anc. 1.297)
POSTULAT
von Grossrat Markus Truffer (CVPO) betreffend Wildhut: Einsatz und
Entgelt im Ungleichgewicht (11.12.2008) (5.004 ehem. 1.297)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Markus Truffer, CVPO:

Der professionelle Wildhüter im Kanton Bern startet mit einem Monatslohn von 5'000 Franken, derjenige im Kanton Graubünden mit 4'960 Franken, der Luzerner – je nach Funktion höher – aber mit mindestens 5'100 Franken, der Walliser mit 4'624 Franken. Das darf so nicht bleiben.

Der Wildhüter wird körperlich bis an sein Limit gefordert. Er ist weit davon entfernt einen Traumberuf auszuüben. Er muss ausser in seinen Ferien während 24 Stunden zur Verfügung stehen und immer wieder auch nachts ausrücken. Ein normales Familienleben ist sehr schwer möglich. Dazu kommen grosse psychische Belastungen. Er ist im ständigen Sandwich zwischen Jägern, Naturschützern, von Wildschäden heimgesuchten Bauern und Förstern, von durch Wolfsrisse ausflippenden Schäfern, Wolfsfreunden, unter permanentem Durch des WWF und ähnlicher Organisationen.

Man kann seinen Beruf absolut mit demjenigen eines Gendarms des Kantons Wallis vergleichen, weshalb ich auch die gleiche Lohnklasse für ihn fordere. Der Startlohn für einen Gendarm ist im Wallis 5'088 Franken. Dazu kommt, dass der Wildhüter einen höchst intensiven Verschleiss von teuren Bergschuhen und geeigneter Kleidung zu berappen hat. Seine Ausrüstung ist sehr kostenintensiv.

Im Kanton Wallis sind nur 25 professionelle Wildhüter angestellt. Die vielen Hilfswildhüter werden nicht bezahlt. So halten sich die durch dieses Postulat gewünschten Lohnerhöhungen in einem sehr bescheidenen Rahmen.

Als Mitglieder der kantonalen Klassifizierungskommission hätte ich das Anliegen dieses Postulats auch dort einbringen können. Es ist aber nicht Aufgabe der genannten Kommission Gesuche zu stellen, sondern diese zu behandeln.

Ich danke allen, die dieses Postulat unterstützen und für ihre Aufmerksamkeit.

Der Präsident:

Danke, Herr Grossrat.

Ce postulat est combattu.

M. le député Serge Métrailler, PDCC:

Sehr geehrter Primus Interpares, Madame et Messieurs les membres du Gouvernement, Geschätzte Kolleginnen und Kollegen,

Le groupe DC du Centre se doit de combattre le postulat du député Markus Truffer non pas qu'il ait une quelconque animosité envers les gardes-chasse professionnels, dont il loue l'engagement, mais par respect de la séparation des pouvoirs et par souci d'égalité de traitement.

En préambule et de façon purement formelle, le groupe DC du Centre relève que la demande n'aurait pas dû revêtir la forme d'un postulat (dont la genèse est de requérir une simple étude de la part du Conseil d'Etat) puisque les conclusions de ce postulat sont de véritables injonctions. Dès lors, sur ce point déjà, le postulat devrait être refusé.

Mais, si la forme est nécessaire dans un Etat de droit, le fond est bien plus important. En l'espèce, werte Kolleginnen und Kollegen, je pourrais résumer l'opposition du groupe DC du Centre par cette maxime: "Ne faisons pas avec notre main droite ce que la gauche dénonce", sans connotation politique évidemment. En effet, combien de fois nous sommes nous insurgés contre l'intrusion du Conseil d'Etat dans nos affaires ou contre ses velléités d'occulter nos compétences? Or, en acceptant ce postulat, nous ferions simplement de même. En effet, il n'est pas imaginable que le Grand Conseil s'immisce dans la politique salariale à un tel degré. Notre rôle, notre mandat est d'accorder des budgets et des moyens; charge ensuite à l'opérationnel, soit le Conseil d'Etat, de reconnaître pour chacune des fonctions, pour chacun de ses collaborateurs, par sa fonction, ses compétences, son expérience, le traitement qui lui est dû.

Nous mettons bien souvent en exergue, Chers Collègues, le vœu que l'Etat soit conduit comme une véritable entreprise. Cela étant, dans une entreprise, c'est à la direction qu'incombe la politique salariale. Nous ne sommes pas les responsables des ressources humaines de l'Etat.

Nos prédécesseurs, d'ailleurs, ne se sont pas trompés lors de l'élaboration de la loi fixant le traitement des fonctionnaires et employés d'Etat. Les articles 5 et 6 attribuent les compétences de classification exclusivement au Conseil d'Etat, certes avec l'appui de la commission de classification dont fait partie le postulant.

De même, nous tenons à rappeler que les fonctionnaires ont un syndicat et des associations à qui il incombe d'intervenir si une situation est jugée inadaptée, et ce fut le cas déjà en 2004.

De même, il n'est pas concevable pour le groupe DC du Centre que le Grand Conseil se saisisse de telles requêtes. En effet, pourquoi les gardes-chasse et pas les infirmiers, les inspecteurs de l'emploi chargés de la lutte contre le travail au noir, les voyers, les gardes forestiers – que ceux que j'ai oubliés n'en prennent pas ombrage?

Admettre ce postulat ouvrirait les portes à toutes sortes de demandes, souvent peut-être légitimes il est vrai. Nous serions débordés et faillirions à notre mission. En effet, le Grand Conseil donne le cadre, les moyens financiers; en d'autres termes, il donne le ton de la musique. Il est de la responsabilité du Conseil d'Etat d'en user avec droiture et raison, autrement dit d'assurer la bonne exécution de cette partition.

Enfin, le groupe DC du Centre, ayant analysé ce postulat avec toute l'attention qu'il mérite, constate ce qui suit:

La fonction de garde-chasse est aujourd'hui rangée à la classe 18 et non plus 19, et ce par décision du Conseil d'Etat de 2004. Force est donc de constater que le Conseil d'Etat s'est saisi de cette problématique et l'a reconnue en y apportant déjà les aménagements nécessaires.

Par décision du 20 avril 2005, il a entériné la réorganisation du gardiennage consistant à renoncer à désigner des chefs d'arrondissement et à les remplacer par des spécialistes d'espèce. Ces derniers se sont vu attribuer la classe 17.

Par ailleurs, il n'est pas inutile de relever que le garde-chasse, qui est appelé à sortir de son secteur, a le droit de facturer en sus les kilomètres et les frais de subsistance. En 2007, les indemnités kilométriques ont été revues à la hausse. Enfin, en 2008, le Conseil d'Etat a décidé de verser une indemnité annuelle forfaitaire à tous les gardes-chasse qui communiquent avec le service via leur raccordement à l'installation Internet privée.

Pour conclure, la motivation du postulant est également paradoxale, même si, aujourd'hui, j'ai entendu combien c'était difficile, combien c'était dur et combien la pression était lourde, elle me paraît malgré tout peu convaincante puisqu'il reconnaît dans son texte que la profession attire toujours et qu'il n'y a pas manqué de vocations. Permettez-moi donc de relever, en tant que représentant d'un secteur économique, que c'est dans la situation inverse que l'on pense à une revalorisation et ce dans le but de contrecarrer une pénurie de collaborateurs compétents.

In diesem Sinn und mit Respekt bitte ich höflich unseren Kollegen Herrn Truffer sein Postulat zurückzuziehen. Im gegenteiligen Fall fordere ich Sie auf dieses mit Überzeugung abzuweisen.

Au nom du groupe DC du Centre, je vous remercie de votre courtoise attention.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le député.

Somit kommen wir zur Abstimmung... Nein Herr Grossrat Markus Truffer verlangt das Wort.

Hr. Grossrat Markus Truffer, CVPO:

Ich sehe, dass grosse Aufmerksamkeit geherrscht hat und ich bin sicher, dass diese Botschaft beim Staatsrat angekommen ist.

In dem Sinne kann ich das Postulat zurückziehen.

4. POSTULAT

du groupe PDCB, par le député Jean-Didier Roch, concernant le retour au chemin de fer de grand-papa (11.02.2009) (5.005 anc. 5.124)

POSTULAT

der PDCB-Fraktion, durch Grossrat Jean-Didier Roch, betreffend Rückkehr zur Eisenbahn wie zu Grossvaters Zeiten (11.02.2009) (5.005 ehem. 5.124)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Jérôme Dubois, PDCB:

Je m'exprime au nom du député Jean-Didier Roch absent ce matin.

Le postulat a été déposé en février dernier. Au vu des éléments portés depuis à sa connaissance lors des séances de commission ou directement par le Service des transports, le postulat devient sans objet et le député Jean-Didier Roch le **retire**.

Merci.

5. POSTULAT

du groupe GRL, par le député (suppl.) Thomas Lott, concernant l'interdiction de transit pour les camions sur la route des Barges à Vouvry (12.02.2009) (5.006 anc. 5.125)

POSTULAT

der GRL-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Thomas Lott, betreffend Fahrverbot für Lastwagen auf der "route des Barges" in Vouvry (12.02.2009) (5.006 ehem. 5.125)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député André Vernay, PLR:

Ce postulat devient sans objet étant donné les décisions qui seront prises probablement cet après-midi.

Merci.

Der Präsident:

Das Postulat wird akzeptiert und zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen..., non **retiré**. Alors c'est retiré, pardon. Also das Postulat wurde zurückgezogen.

6. MOTION
du député Markus Truffer, CVPO, concernant la recherche d'andouillers
(06.05.2009) (5.008)
MOTION
von Grossrat Markus Truffer, CVPO, betreffend Abwurfstangensuche
(06.05.2009) (5.008)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Markus Truffer, CVPO:

Für einmal eine Motion, die keine Folgekosten bewirken wird. Der Vorstand des kantonalen Jägerverbandes steht einstimmig hinter dieser Motion. Die grosse Mehrheit der Jägerinnen und Jäger ebenfalls. Sie alle können nicht mehr zusehen, was ab Januar in unseren Wäldern und Alpen abläuft. Es ist Tierquälerei, ich wiederhole Tierquälerei!

Es gibt extreme Sammler, die im Februar/März das geschwächte Wild zu Tode hetzen und dem noch warmen Kadaver den Kopf abschneiden. Die Wildhüter und fast alle Jäger sind schockiert.

Der vor Ihnen liegende Text legt die Sachlage klar dar. Ich habe nicht im Sinn hier alles noch einmal zu wiederholen.

Wildhüter und Hilfwildhüter können die Kontrolle ohne zusätzliches Personal problemlos ausführen und die Selbstkontrolle durch die Jägerschaft und die wirklichen Freunde der Natur ist gegeben. Dies funktioniert schon bestens in den in den letzten Jahren ausgeschiedenen Wildruhezonen.

Wenn dieses tierquälende Hobby bis zum 1. Mai flächendeckend im ganzen Kanton verboten ist, wird kaum noch jemand wagen der einheimischen Fauna so brutal zuzusetzen.

Nach dem Wegschmelzen der Schneedecke, also im Mai, wenn das Wild wieder leichter flüchten kann, sollen diese Leichenfledderer halt wieder ausrücken dürfen. Raubwild

und Aasgeier haben ihnen bis dann auch die Arbeit deutlich erleichtert und ersparen ihnen die grausliche Arbeit an Kadavern von Gämsen und Steinböcken und anderem Fallwild.

Wenn sich hier im Saal jemand mit dieser Tierquälerei mit gutem Gewissen einverstanden erklären kann, soll er diese Motion halt bekämpfen.

Ich danke Ihnen allen, die diese Motion unterstützen und für Ihre Aufmerksamkeit.

Der Präsident:

Danke, Herr Grossrat.

Cette motion est combattue.

M. le député Daniel Emonet, PDCB:

Notre collègue Markus Truffer s'inquiète des dégâts causés au gibier par les chasseurs et non-chasseurs d'andouillers et autres cornes d'animaux sauvages peuplant nos montagnes. (Je tiens à préciser pour nos téléspectateurs que les andouillers sont les cornes des chevreuils et des cerfs.) Cette motion demande d'inscrire dans la loi l'interdiction de collecter lesdites cornes de la fin de l'automne jusqu'au 1^{er} mai.

Le groupe DC du Bas ne peut, malheureusement, pas adhérer à cette requête pour les motifs suivants:

L'hiver, nos magnifiques forêts abritent de nombreux randonneurs en raquettes ou peaux de phoque désireux de pratiquer leur sport tout en se délectant des merveilles de la nature et en se ressourçant après une semaine de dur labeur. Nous sommes persuadés que seule une infime partie de ces marcheurs sont des rapaces ne cherchant pas la chair mais les cornes des animaux victimes d'une mort naturelle durant la période hivernale ou tombés tout naturellement. Est-ce que seuls les chasseurs d'andouillers dérangent le gibier? Certes non. Inscrire dans une loi l'interdiction de chercher des cornes revêt à condamner toutes les personnes se promenant dans nos forêts.

Nous sommes également certains que la présence d'un être humain n'est pas le facteur essentiel de la mort des animaux concernés mais bien la rudesse de l'hiver, le manque de nourriture, l'épuisement progressif qui conduisent indéniablement à cette mort quasi-certaine, homme ou pas.

Et comment le garde-chasse reconnaîtrait un "andouilleur" – si vous me permettez l'expression – d'un simple randonneur? Et si ce dernier découvrait simplement des cornes sur son chemin, devrait-il les laisser sur place sous peine de se voir amender comme un assassin potentiel?

Le député Markus Truffer fait part également de son inquiétude en constatant que ces chasseurs d'andouillers prennent des risques sur les cônes d'avalanches. Devons-nous également interdire tout accès aux randonneurs hiver comme été prenant le risque d'être tués par une avalanche, des chutes de pierres ou un orage violent?

Non, la raison doit l'emporter sur le bon sentiment du motionnaire, d'autant plus qu'il manque dans son texte l'essentiel, soit l'interdiction aux lynx, renards, loups et autres prédateurs à quatre pattes d'effrayer et d'attaquer le gibier.

Dans ce contexte et pour terminer, je vous rends attentifs que nous nous interrogeons, nous groupe DC du Bas, sur la multitude d'interdits qui réduisent petit à petit la liberté individuelle provoquant indéniablement indignation et colère.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons, Chers collègues, le rejet de cette motion.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le député.

Die Motion wird bekämpft. Somit kommen wir zur Abstimmung.

Par 55 voix contre 42 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, la motion 5.008 du député Markus Truffer.

7. INTERPELLATION

des députés Charles Clerc, UDC, Joël Gaillard, PDCB, et Thomas Lott (suppl.), PLR, concernant: favoriser le bois dans les constructions publiques (06.05.2009) (5.009)

INTERPELLATION

der Grossräte Charles Clerc, UDC, Joël Gaillard, PDCB, und Thomas Lott (Suppl.), PLR, betreffend Förderung der Holzverwendung in den öffentlichen Bauten (06.05.2009) (5.009)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Der Präsident:

Das Wort wird nicht verlangt.

Somit gebe ich das Wort an den Departementvorsteher für die Beantwortung dieser Interpellation.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Les députés Charles Clerc, Joël Gaillard et Thomas Lott (suppl.) demandent au Conseil d'Etat comment il entend favoriser le bois, ce matériau étant un moteur important de création de postes de travail.

Toute nouvelle construction ou toute transformation importante est issue d'un processus intégrant diverses contraintes, souvent contradictoires. La question du choix d'un système constructif ou d'un matériau de construction en fait partie.

Lors d'un concours d'architecture, la définition d'une hiérarchie de critères allant du global au particulier permet d'opérer un choix face aux nombreuses exigences divergentes. Comme lors de l'étude d'un projet, l'évaluation aborde en premier lieu les qualités d'implantation dans le site et d'organisation du plan ainsi que l'estimation de l'économie globale du projet. Dans un deuxième temps sont abordées les questions des choix structurels et de matérialisation en lien avec les questions d'exploitation et d'entretien. Ainsi, dans les bâtiments publics, le bois est en général associé à d'autres matériaux, chacun étant mis en œuvre en fonction de ses qualités propres. Il est régulièrement mis en œuvre, par exemple (exemples tout à fait actuels en chantier) dans les salles de sports de Fully ou dans les salles de sports des écoles professionnelles de Martigny et de Sion.

Son utilisation peut certainement être encore renforcée, mais la demande systématique d'utilisation du bois dans les concours d'architecture semble difficile, le bois n'étant pas toujours la solution idéale pour mettre en valeur les qualités intrinsèques de chaque situation.

Par contre, dans le futur, renforcer dans les critères d'évaluation l'indication que l'utilisation de ressources locales doit être privilégiée, en conformité avec les principes du développement durable, permettra de favoriser au mieux l'usage de ce bois.

8. MOTION

**du groupe PLR, par le député (suppl.) Philippe Nantermod, concernant:
pour un mécanisme de préfinancement des projets de mobilité en Valais
(06.05.2009) (5.010)**

MOTION

**der PLR-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Philippe Nantermod,
betreffend Mechanismus zur Vorfinanzierung von Mobilitätsprojekten
im Wallis (06.05.2009) (5.010)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Philippe Nantermod, PLR:

Le dernier plan d'investissements en matière ferroviaire est cinglant pour la Suisse romande. Si les six cantons francophones ne regroupent pas moins du quart de la population du pays, seulement 10% des investissements ont été destinés à notre région.

La mobilité est un facteur essentiel et primordial du développement économique. La presse valaisanne s'est particulièrement fait l'écho ces dernières années du mécontentement des usagers des transports publics valaisans qui n'ont l'impression de compter qu'au moment de payer et de renouveler leur abonnement annuel.

Comment expliquer la discrimination criante qui existe entre les différentes régions du pays? Cette question très complexe ne peut pas trouver de solution facile; au mieux, nous pouvons établir un petit diagnostic et c'est une bribe de solution que j'essaie d'apporter avec ma motion.

La première étape dans la réalisation de tout projet consiste en l'établissement d'une étude de réalisation (plans, délais, coûts, compétences requises). Le plan de réalisation est le passage obligé de toute construction d'importance.

Je propose, par ma motion, que nous mettions en place une réserve au bilan destinée à préfinancer ces études de projets en matière de mobilité (rail et route) qui paraissent importants aux yeux des Valaisans. Je tiens à préciser que ce mécanisme existe déjà, notamment à Zurich. Nous avons remarqué au Conseil national, lors des votes, que les Zurichois étaient toujours mieux préparés que les Romands.

Je vois dans cette proposition trois avantages:

1. nous donner une vision à long terme. Plutôt qu'un simple slogan sur une troisième voie ou un pont, nous avons des chiffres précis, nous avons un projet concret sur lequel nous pouvons nous appuyer;
2. être en permanence prêts. Nous savons que ces projets sont financés par la Confédération. Lorsque la Confédération demande aux cantons de proposer des projets, nous ne devons pas faire comme les Vaudois et les Genevois ont fait avec leur fameuse troisième voie. Quatre ou cinq députés au Conseil national avaient chacun quatre ou cinq visions différentes de ce que coûterait une troisième voie, s'il fallait une quatrième voie, de la taille des trains à y faire passer alors que, au même moment, les Zurichois, tous unis derrière, proposaient la réforme de leur système S-Bahn qui a abouti;
3. enfin maîtriser les coûts. Très souvent, et ce fut le cas aussi dans le canton de Vaud, on parle de préfinancer l'ensemble du projet. Ce sont des mécanismes utiles pour aller vite, mais très dangereux parce que préfinancer signifie souvent qu'il n'y a pas de garantie que le financement sera remboursé et préfinancer signifie aussi sortir des sommes colossales alors que préfinancer seulement l'étude d'un projet peut être ensuite remboursé quand le projet est réalisé, et c'est une somme finalement raisonnable par rapport à l'ensemble du projet.

Bref, Mesdames et Messieurs, je vous invite à accepter ma motion pour que, en Valais et en Suisse romande, je l'espère, nous puissions bientôt avoir des trains d'aussi bonne qualité qu'en Suisse alémanique.

Le président:

Merci, Monsieur le député (suppl.).

Cette motion est combattue.

M. le député Grégoire Dussex, PDCC:

Je dirai un léger combat!

De nos jours, l'aménagement de nouvelles structures ferroviaires et autoroutières destinées à répondre aux besoins actuels de mobilité nous oblige à réfléchir à de nouvelles pistes et à de nouveaux concepts.

Comme le relève le motionnaire, ces projets sont complexes et demandent de longues études, de longues démarches administratives pour bénéficier d'aides financières conséquentes du canton ou de la Confédération.

Afin de pouvoir réaliser ces projets pour améliorer le futur des nouvelles générations en termes d'économie, d'écologie, de mobilité, nous devons trouver des synergies tant au niveau de l'aménagement du territoire, des routes et des finances. Le mot pour réussir un tel défi est "coordination".

L'idée du motionnaire est audacieuse et mérite que notre Gouvernement prenne le temps d'analyser ce processus et réfléchisse aux différentes solutions afin d'anticiper les futurs projets ferroviaires ou routiers.

Par contre, sa démarche est trop contraignante et ne permet pas une approche analytique et de retenir les meilleures propositions. De plus, ce Parlement, et M. Constantin ne pourra pas me contredire, n'a jamais été convaincu dans le passé par la création de fonds spéciaux sans connaître les modalités et l'utilisation dudit fonds.

Par contre, le groupe DC du Centre est prêt à soutenir cette idée et cette démarche si le motionnaire est d'accord de transformer sa motion en postulat.

Merci de votre écoute.

M. le député (suppl.) Philippe Nantermod, PLR:

Je vois qu'on va tous dans le même sens et puisqu'on propose de transformer cette motion en postulat pour se donner plus de marge de manœuvre, et je sais qu'un projet aussi complexe ne peut pas être réalisé sur une page A4 par un député-suppléant qui débute, **j'accepte de transformer ma motion en postulat.**

J'invite le Gouvernement, pour le mieux des Valaisans, à faire encore mieux que le meilleur afin que les Valaisans n'aient pas l'impression d'être la cinquième roue du train l'année prochaine.

Merci.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le député (suppl.).

Wir können festhalten, dass **die Motion in ein Postulat umgewandelt wird** und dem Staatsrat zur Behandlung überwiesen wird.

9. POSTULAT

**des députés Claude-Alain Schmidhalter, Erno Grand, Urs Kuonen et
cosignataires concernant la fermeture totale de la route de Finges durant
la construction de l'autoroute (07.05.2009) (5.011)**

POSTULAT

**von Grossrat Claude-Alain Schmidhalter, Erno Grand, Urs Kuonen und
Mitunterzeichnenden betreffend Totalsperrung Pfywaldstrasse
während des Baus der Autobahn (07.05.2009) (5.011)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Erno Grand, CVPO:

Erst einmal darf ich die Gelegenheit benutzen, dem Staatsrat im Namen der Wirtschaftsregion Oberwallis zu danken. Zu danken für das rasche Handeln bei der Wiederherstellung der T9 durch den Pfywald, nachdem die Strasse ja bekanntlich ebenso im Auftrag des Staatsrats schwer beschädigt wurde. Das rasche Handeln zeigt, der Staatsrat kann auch schnell machen.

Nun aber zum vorliegenden Postulat.

Das Postulat weist auf die berechtigte Sorge der Oberwalliser Bevölkerung hin, ihre Wirtschaftsregion während Jahren ungenügend mit dem Unterwallis und der Westschweiz zu verbinden. Die vorübergehende totale Schliessung der T9 durch den Pfywald im letzten Winter und in diesem Frühjahr hatte wenigstens ein Gutes, es zeigte sich, so geht es nicht. Die vor zwei Jahren in Betrieb genommene neue T9 über Salgesch, kann das Verkehrsaufkommen im Transit- und Quellverkehr für Lastwagen und Autos nicht genügend aufnehmen. Die reduzierte Strassenkapazität führt zu wirtschaftlichen Nachteilen. So ist es nicht verwunderlich, dass das Oberwallis sich wirtschaftlich immer mehr nach Norden ausrichtet und orientiert.

Wir fordern den Staatsrat in aller Dringlichkeit auf, Konzepte zu entwickeln, die es ermöglichen auch während dem Bau der A9 durch den Pfywald, die T9 in diesem Abschnitt als wichtigen Verkehrsträger aufrecht zu erhalten.

Im besonderen verlangen wir vom Staatsrat bald möglichst eine offene, transparente und terminierte Planung zu erstellen und diese der Bevölkerung verbindlich mitzuteilen. Gerüchte verbreiten Unsicherheit und schaffen Unsicherheit, was gerade für die Volkswirtschaft als Gift wirkt.

Im Interesse – nicht nur des Oberwallis – sondern des ganzen Wallis, verlangen wir vom Staatsrat dieser Angelegenheit höchste Aufmerksamkeit und Priorität zu schenken.

Danke für Ihre Aufmerksamkeit.

Der Präsident:

Danke, Herr Grossrat.

Das Postulat wird nicht bekämpft und somit zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

Wir können weiterfahren mit den Punkten 10, 11 und 12. Diese drei Interpellationen werden dann anschliessend vom Herrn Departementvorsteher gemeinsam beantwortet.

10. INTERPELLATION
du député Christian Favre et cosignataires concernant R3 – gestion du
charriage de la Navizance à Chippis (08.05.2009) (5.012)
Interpellation
von Grossrat Christian Favre und Mitunterzeichnenden betreffend R3 –
Bewirtschaftung der Geschiebeführung der Navizance in Chippis
(08.05.2009) (5.012)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Christian Favre, PDCC:

J'ai eu l'occasion de participer à la séance de coordination entre le projet de protection de la Navizance et le projet de la troisième correction du Rhône. Des argumentations techniques ont été avancées et il est difficile de juger des affirmations des différents intervenants.

Toutefois, j'ai pu constater que les responsables R3 n'apportent pas toujours de réponses satisfaisantes à toutes nos questions et j'ai l'impression que des incertitudes importantes subsistent. Certains problèmes semblent être rejetés sur les communes.

La solution approfondissement est écartée alors que les rapports officiels et l'expert Minor mentionnent l'efficacité de cette solution qui est d'ailleurs largement utilisée pour la traversée des centres urbains.

Sans être spécialiste, on peut tout de même s'étonner que, d'un côté, il est reconnu que le Rhône élargi ne pourra transporter qu'une partie des volumes actuels et que, de l'autre, on rejette la possibilité d'approfondir le Rhône qui, elle, conserve la capacité d'évacuer les matériaux.

De plus, dans le secteur Sierre-Chippis, chacun s'étonne qu'il faille:

- démolir 12 villas d'époque,
- modifier des espaces paysagers fort agréables,

- transférer une décharge dans une autre à coups de millions,
- démolir et remplacer un pont routier ainsi qu'un pont de chemin de fer.

Un tel chambardement sur une distance d'un kilomètre ne doit pas et ne peut pas se justifier par de seuls arguments écologiques et environnementaux alors que des solutions plus simples permettraient d'atteindre le niveau de sécurisation nécessaire.

Les communes doivent pouvoir comparer les solutions en recevant une information objective et complète. On ne peut pas investir plus de 70 millions pour un kilomètre sans en connaître les tenants et les aboutissants.

Ecouter les différents avis, même contradictoires, les confronter en toute transparence et en présence des principaux concernés semble la seule voie à suivre. Les communes riveraines sont les principales concernées par le choix des variantes et leurs observations doivent être considérées de manière prioritaire.

Merci.

(Réponse du Conseil d'Etat, voir ci-après.)

11. INTERPELLATION
des députés Willy Giroud, PLR, Xavier Moret, PLR, et cosignataires
concernant R3 – interrogations sur les rapports et documents consultés
par l'ADSA (08.05.2009) (5.013)
INTERPELLATION
der Grossräte Willy Giroud, PLR, Xavier Moret, PLR, und
Mitunterzeichnenden betreffend R3 – Fragen zu den von der ADSA
konsultierten Berichten und Dokumenten (08.05.2009) (5.013)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Willy Giroud, PLR:

L'interpellation que nous avons déposée avec mon collègue Xavier Moret étant suffisamment détaillée, nous renonçons à la développer ici devant vous, cela afin d'économiser le temps des débats et surtout parce que nous sommes impatients d'entendre la réponse du conseiller d'Etat.

Merci.

(Réponse du Conseil d'Etat, voir ci-après.)

12. INTERPELLATION
du député Albert Pitteloud, UDC, et cosignataires concernant la
3^e correction du Rhône dans le secteur Sierre-Chippis (08.05.2009)
(5.014)

INTERPELLATION
von Grossrat Albert Pitteloud, UDC, und Mitunterzeichnenden
betreffend 3. Rhonekorrektio n im Abschnitt Siders-Chippis (08.05.2009)
(5.014)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Albert Pitteloud, UDC:

Depuis l'interpellation du 8 mai 2009, l'eau a continué de couler sous les ponts de Chippis charriant avec elle de nouvelles évaluations et études.

D'aucuns veulent nous faire croire que le prélèvement de pratiquement tous les matériaux à l'amont de l'embouchure de la Navizance résoudra tous les problèmes de charriage. Or, les calculs récents de M. Hunziker démontrent que le lit du Rhône s'exhaussera d'un à deux mètres précisément dans le secteur de l'embouchure de la Navizance malgré les prélèvements en amont mentionnés. De plus, les calculs du spécialiste ne prennent pas en compte le cône qui se formera dans le Rhône élargi avec les matériaux charriés par la Navizance et l'exhaussement du lit de la Navizance qui en résultera.

Parallèlement, les responsables R3 tentent de nous convaincre de l'impossibilité d'approfondir le lit du Rhône sous peine de créer une cuvette qui se remplirait de matériaux. C'est absolument faux. Les rapports établis sont clairs à ce sujet. Ils sont confirmés par l'expert Minor qui a relevé par comparaison les problèmes de gestion des matériaux dans le Rhône élargi. Sur le secteur de Chippis, un abaissement de moins de deux mètres, c'est-à-dire inférieur à celui projeté en aval à Granges et à travers Sion, permettra l'écoulement de la crue extrême et diminuera notamment le potentiel de dangers de la Navizance. Il n'y a pas de problème de nappe dans le secteur et cela est reconnu.

Le cas de Chippis est révélateur et le refus des responsables R3 de comparer objectivement les solutions est grave. Quel homme sensé accepterait-il de dépenser quatre fois plus d'argent pour créer des complications et des problèmes, en détruisant un site d'importance nationale classé, alors que l'application d'une mesure simple, efficace, est possible?

Si on refuse de comparer, c'est que si on le faisait, on s'apercevrait rapidement du côté irrationnel et déraisonnable de la solution proposée. Plus de 70 millions de francs pour traiter un kilomètre environ d'un fleuve, c'est du gaspillage. Ce n'est pas étonnant que l'on n'ose pas évoquer les 2,5 milliards de francs nécessaires mentionnés dans le rapport de synthèse (67) pour le projet global R3, tel que prévu. Et l'on continue à ne parler que de 1,5 milliard de francs correspondant aux deux premières phases qui ne protégeront que quelques centres urbains. La voie à adopter est la comparaison objective des solutions et la confrontation des avis.

Au final, pourquoi le choix entre les solutions n'appartiendrait-il pas aux communes riveraines du fleuve? Ne sont-elles pas les principales concernées par l'amputation programmée de leur territoire, la durée excessive des travaux, les coûts de construction et d'entretien pharaoniques de la solution R3 et les nuisances qui en découlent et, finalement, par la grave insécurité régnant durant la longue période des travaux (40 ans environ) et celle toute relative résultant du projet officiel si jamais il est exécuté?

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Je ne sais pas si je dois commencer par répondre à ce qui ne correspond pas aux interpellations... ou si je réponds directement aux thèmes des interpellations, en étant bien sûr ouvert pour répondre à toute question ou à tout aspect de cette correction du Rhône, mais on parle essentiellement de charriage. Alors, je ne voudrais pas passer pour quelqu'un qui ne veut pas répondre aux problèmes de la traversée de Chippis ou de Sierre. Juste peut-être rappeler que les communes traversées ont toutes été interpellées, qu'il y a eu des commissions de pilotage, des commissions régionales de pilotage, que les gens ont été écoutés. Par rapport à l'intervention concernant M. Hunziker, celui-ci a répondu lors des premières séances d'information qui ont eu lieu. Il a confirmé la justesse des conclusions prises par le groupe R3. Alors, effectivement, on peut accepter cet avis ou pas. Quant à moi, la confrontation des idées doit avoir lieu; elle a déjà partiellement eu lieu dans beaucoup de domaines, particulièrement dans le domaine du charriage et de la Navizance. C'est la raison pour laquelle je vais maintenant peut-être m'en tenir aux trois interpellations qui traitent du même domaine.

Ces trois interpellations abordent effectivement la même question, à savoir la gestion des matériaux du Rhône, d'une manière générale, et, plus particulièrement, à l'embouchure de la Navizance.

Je dirai, tout d'abord, que les questions sont tout à fait légitimes. Avec la deuxième correction, on a resserré le fleuve pour qu'il évacue des matériaux, car on avait constaté que, après la première correction, il se remplissait de gravier. Aujourd'hui, avec la troisième correction, partiellement, on élargit de nouveau le lit du fleuve. Donc, naturellement, on se demande s'il ne va pas à nouveau se remplir de gravier et nous conduire directement à ce que certains voient déjà comme une quatrième correction. C'est une question qui est, pour nous, centrale et qui a été étudiée bien sûr; cette question ne nous a pas échappé. Nous avons pris langue avec les meilleurs experts, en profitant d'abord de l'expérience des deux premières corrections et puis également de ce qui s'est fait dans la correction d'autres lits d'autres fleuves ailleurs en Suisse. Dans le plan d'aménagement du Rhône, il y a tous les calculs d'experts qui ont été pris en compte et, comme je l'ai dit, tous ces experts ont validé les éléments de réponse que je peux vous présenter aujourd'hui.

Le Rhône, large ou resserré, ne peut pas évacuer les quelque 260'000 mètres cubes par année qui proviennent de ses affluents. La pente est beaucoup trop faible, beaucoup plus faible que celle des affluents. On estime aujourd'hui la capacité d'évacuation du Rhône à environ 30'000 mètres cubes par année alors que les gravières, elles, ont extrait durant ces dernières décennies en moyenne 290'000 mètres cubes par année, soit l'équivalent de 100 camions par jour, tous les jours, depuis les années soixante. En fait, le Rhône n'évacue que 10% de ce qui provient de ses affluents.

En élargissant le Rhône selon le projet de plan d'aménagement, bien sûr on va diminuer sa capacité de transport qui va ascender entre 3'000 et 10'000 mètres cubes par année, donc par rapport aux 30'000 mètres cubes par an qui est la situation actuelle. Ce manque d'évacuation doit être prélevé par des gravières. Mais, en fait, cela représente une toute petite adaptation aux volumes extraits et qui seront pratiquement équivalents aux volumes que nous avons connus dans les années quatre-vingts. Le Rhône même élargi transportera toujours des matériaux de ses affluents. On n'a pas besoin de multiplier les gravières ou les volumes extraits ou le fameux nombre de camions à cause de l'élargissement en faisant du bord du Rhône un chantier permanent.

Pour ce qui est de la Navizance plus particulièrement, on a parlé du Dr Hunziker. Il y a également le Dr Jäggi, expert en la matière. Les calculs ont démontré clairement que le Rhône élargi suite à la réalisation de la première étape de la mesure prioritaire de Sierre-Chippis sera toujours capable d'évacuer l'élément solide en provenance de la Navizance, avec une adaptation obligatoire soit de la gravière qui se trouve à l'amont, la gravière Praz, soit de la gravière qui se trouve à l'aval. En fait, on creuse un peu plus à l'amont et le fleuve va se refaire et va ramasser d'une manière plus déterminée les apports provenant d'un peu plus en aval. Cet élargissement dans le secteur Sierre-Chippis ne provoque pas de modification dans la gestion du charriage par rapport à la situation actuelle. Il n'y aura pas de nouveaux sites d'extraction de matériaux permanents dans la région de la Navizance. On réglera cela avec les deux gravières existantes. Si vous creusez en aval, cela va faire un tirage supplémentaire et puis, en l'espace de quelques jours, le déblai sera déplacé. A préciser également que le déblai provenant de la Navizance subit un amoncellement à l'endroit de la rupture de pente. Vous savez que dans notre Valais, les rivières descendant des vallées latérales subissent un fort changement de régime de pente lorsqu'elles arrivent dans la plaine et soit elles peuvent faire un cône de déjection, soit quelque part il faut déblayer ces matériaux, la rivière n'ayant pas la capacité elle-même de les déblayer. Je crois que c'est un cas que l'on vit pratiquement dans l'ensemble de ces vallées. Donc, pas besoin de nouvelles gravières pour cet élargissement. Par contre, on doit optimiser certaines gravières, on doit mieux répartir certains prélèvements et déplacer certains points d'extraction. Cela aussi fait partie de la troisième correction du Rhône, mais ce n'est pas une conséquence à rapprocher des élargissements. C'est la conséquence d'un aménagement différent. On veut les disposer aux endroits où elles sont les plus utiles et les plus nécessaires. Mais il n'y aura certainement pas d'augmentation, par contre, comme je l'ai dit, environ entre 8 et 10% par rapport aux extractions actuelles à augmenter dans les gravières.

On a évoqué le problème de l'élargissement, alors pourquoi parle-t-on d'élargissement? Je pense qu'on devrait honnêtement préciser que la solution retenue dans le projet de plan d'aménagement R3 est un mixte d'élargissement du fleuve combiné avec des abaissements de fond et avec des renforcements. Cela veut dire qu'il y a une plus grande partie actuellement prévue en élargissement, mais que l'on n'a pas écarté systématiquement ni les approfondissements ni les renforcements de digues. Si l'on prend la traversée actuelle de Brigue, la sécurisation de Brigue, elle est un exemple, je dirai presque une miniature de tout ce que l'on pourra faire dans cette correction du Rhône puisque l'on retrouve l'ensemble des interventions: élargissement, renforcement de digues et approfondissement sur les 7 km à peu près de traversée.

Alors, si nous sommes convaincus, c'est parce que, effectivement, nous avons étudié également les autres options. Là aussi, dans les différentes séances d'information qui ont été prévues et dans celles qui viendront, nous démontrerons également les avantages et inconvénients des différentes solutions (abaissement, renforcement et élargissement).

Aujourd'hui, c'est une solution que nous considérons comme durable, robuste, souple et adaptative à terme, en plus conforme aux lois – je vous rappelle que nous sommes quand même tenus par un cadre législatif extrêmement précis – et, quelque chose qu'il ne faut pas non plus oublier, soutenue par la Confédération qui est quand même la pression d'ouverture du porte-monnaie.

L'élargissement a des avantages sécuritaires. Il amènera aussi une plus-value importante pour le Valais et je pense là que l'on peut également profiter dans certaines zones d'aménagements touristiques, d'aménagements de loisir, d'aménagements paysagers, et puis peut-être, dans la mobilité douce, des pas, des efforts peuvent encore être faits. Je crois que, au final, l'image de marque de notre canton pourrait en sortir fortement améliorée.

A préciser encore que l'on est tout à fait conscient du problème que représente cette correction du Rhône pour l'agriculture. C'est ce secteur, étant le plus implanté dans la plaine, qui va payer le plus lourd tribut à ces améliorations. Dès lors qu'on élargit le lit du fleuve, on va prendre sur des terres d'assolement partiellement et sur des terres cultivables également. Mais là également, nous sommes au projet général qui est, je dirai, la vision de ce que nous voulons réaliser dans notre canton et puis il est clair que, au fur et à mesure de l'avancement du dossier, nous allons tout faire pour l'optimiser et puis éviter autant que possible, autant que faire ce peut, la perte de surfaces cultivables. Il y a, au gré de l'avancement du projet, par exemple dans le Chablais, un endroit où nous avons obtenu maintenant l'élargissement en rive droite dans une zone de forêt pour épargner la rive gauche et la zone agricole.

En parallèle, il y a également des compensations. Il faut savoir qu'il y a toute une série de mesures d'accompagnement, les améliorations foncières intégrales parmi tant d'autres.

L'enjeu est important et, comme je l'ai dit, il fera l'objet de toute notre attention non seulement cette année, mais les années à venir. Comme l'a dit le député Albert Pitteloud, c'est pour plusieurs dizaines d'années puisque nous le faisons sous forme de projet qui va se développer et s'améliorer au cours des années, comme il y aura des reprises du dossier dans une dizaine d'années.

Je me réjouis de pouvoir faire de l'information aux groupes qui n'ont pas encore eu la possibilité de mettre sur pied ces séances et puis, bien sûr, de répondre à toutes les interventions parce que, malgré ce qui est dit, je crois qu'à la confrontation d'idées, nous y tenons autant que les députés, et nous sommes tout à fait prêts à nous mettre autour de la table dans cet esprit-là.

Merci.

M. le député Albert Pitteloud, UDC:

Monsieur le conseiller d'Etat, vous restez sur la position officielle, ce qui est tout à fait normal actuellement.

Vous avez accepté la confrontation des idées; c'est très positif. Vous verrez qu'au fil de la confrontation des idées, de l'étude mandatée par les communes de l'ensemble du projet approfondissement de Sierre à Martigny et de la comparaison des deux solutions, vous vous rendrez rapidement à l'évidence de la supériorité, de l'avantage de la solution approfondissement.

Vous avez eu le courage – je tiens à vous en remercier – d'ouvrir le débat, mais le débat doit aller jusqu'à la comparaison finale des deux solutions.

Je vous remercie.

13. POSTULAT

**des députés Laura Kronig (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
Doris Schmidhalter-Näfen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
Graziella Walker Salzmann, CSPO, Markus Truffer, CVPO, et
Christoph Michlig, CSPO, concernant les activités cantonales dans le
cadre de l'année internationale de la biodiversité 2010 (08.05.2009)
(5.015)**

POSTULAT

**der Grossrätinnen Laura Kronig (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
Doris Schmidhalter-Näfen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
Graziella Walker Salzmann, CSPO, sowie der Grossräte
Markus Truffer, CVPO, und Christoph Michlig, CSPO, betreffend
kantonale Aktivitäten zum internationalen Jahr der Biodiversität 2010
(08.05.2009) (5.015)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Die UNO sorgt sich aufgrund des vermehrten Verschwindens verschiedener Pflanzen und Tiere. Um diesen Trend zu stoppen und die Bedeutung der biologischen Vielfalt den Menschen näher zu bringen, wurde das Jahr 2010 zum internationalen Jahr der Biodiversität ernannt. Laut OECD Bericht hat die Schweiz in diesem Bereich einiges aufzuholen. Die Schweiz will deshalb während diesem Jahr national und international aktiv werden.

Wer einen Spaziergang durch das Wallis macht, kann sich davon überzeugen. Das Wallis ist einer der artenreichsten Kantone der Schweiz. Dies reicht von der Grengier-Tulpe, die weltweit einzig in Grengiols wächst bis zu alten Weinsorten, die teilweise von den Winzern neu entdeckt und weiter getragen werden.

Wir fordern deshalb den Kanton auf, sich mit einem speziellen Aktionsprogramm am Jahr der Biodiversität zu beteiligen.

Einerseits können wir damit die Vielfalt des Wallis bekannt machen, andererseits die Bevölkerung für die Bedeutung der Biodiversität sensibilisieren. So, damit wir auch in Zukunft ein gutes Glas Lafnetscha geniessen können.

Der Präsident:

Danke, Frau Grossrätin (Suppl.).

Das Postulat wird nicht bekämpft und somit zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

14. HEURE DES QUESTIONS / FRAGESSTUNDE

Frage 2

von Grossrat Stefan Zurbriggen, CVPO, betreffend Schulferienplan

HINTERLEGTER TEXT:

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS), et président du Gouvernement:

Sur demande des familles, des organisations de parents, le département essaie depuis des années de trouver une formule concernant l'harmonisation des vacances, pour satisfaire à la fois les besoins des jeunes, des enfants, des familles et de l'économie, notamment du tourisme. Les intérêts sont très divergents dans ce domaine.

Le 10 juin 2009, le Conseil d'Etat a décidé un principe d'harmonisation avec six éléments cadres qui garantissent une forte harmonisation dans le canton, qui devraient résoudre les problèmes ou les besoins régionaux, notamment touristiques. Le modèle, qui comporte trois variantes: une variante pour le Valais francophone et deux variantes pour le Haut-Valais, montre que le plan de scolarité devrait pouvoir se résoudre par région de cycle d'orientation. Nous avons prévu notamment une semaine au mois de mai, selon les demandes des stations touristiques haut-valaisannes, donc une semaine au mois de mai, et c'est là que c'est important je crois, qui suit ou qui précède une semaine allégée, par exemple l'Ascension ou la Fête-Dieu. Avec les communes, je souhaite que celles-ci puissent résoudre, si elles le veulent, les deux semaines pour le mois de mai en utilisant leur solde de jours libres pour accorder une possible deuxième semaine de congé dans les stations. Cette solution devrait résoudre les problèmes des stations touristiques et de la plaine. C'est ce que nous avons mis dans les principes. J'espère qu'avec cette solution, nous ne défavoriserons personne.

Chers amis du Haut-Valais, je peux vous assurer que nous avons tenu compte et que nous avons eu beaucoup de discussions avec les différents partenaires. Nous voulons à la fois résoudre les problèmes scolaires, mais tenir compte des besoins touristiques. La solution que nous vous proposons est réaliste pour l'année 2010/2011 et nous la contrôlerons pour les années suivantes.

Question 3

des députés Alain de Preux, PDCC, et Pascal Rey, PDCC, concernant deux masters en tourisme en Valais

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS), et président du Gouvernement:

Je crois qu'il faut amener un certain nombre de précisions sur la définition des masters.

En Suisse, c'est une définition suisse des masters. Ils sont organisés par les universités ou par les HES, et non pas par la HES valaisanne si on parle du système des hautes écoles spécialisées. C'est donc la HES romande, la HES-SO, qui organise les masters. Les masters pour les HES se dérouleront, pour la formation de base, sur trois sites en Suisse: Zurich, Berne et Lausanne et, pour les modules spécifiques, ils se dérouleront sur les centres. C'est la raison pour laquelle le site de Sierre aura une partie du module sur la gestion du tourisme, les autres parties se déroulant surtout à Lausanne et à l'Ecole hôtelière de Lausanne.

En ce qui concerne l'IUKB, le master en tourisme est prévu avec une notion plus large, plus sociologique, plus d'urbanisme; celle-ci n'est pas en contradiction, elle est, au contraire, très complémentaire avec ce qui se donne à la HES-SO.

D'ailleurs, j'ai reçu, la semaine passée, un rapport signé par tous les opérants dans ce domaine, c'est-à-dire par les responsables de la HES valaisanne, par les responsables de la formation touristique de la HES valaisanne et par MM. Jaffé et Nahrath qui sont responsables du tourisme à l'IUKB pour nous montrer quelle complémentarité nous avons mise en place et comment le Valais peut bénéficier de cette plus-value pour l'ensemble du canton.

C'est donc dans cette perspective que nous voulons, à travers le message donné par les universités de transférer sur le canton du Valais l'ensemble de la formation académique universitaire et avec la HES-SO pour le domaine de la gestion du tourisme, réaliser un site valaisan de grande qualité pour le tourisme qui donnera un laboratoire et une expérience pour l'ensemble de la Suisse.

J'espère, avec cette complémentarité, avec l'accord des deux écoles, que nous pourrons travailler la qualité de notre tourisme valaisan.

Question 7

du député Camille Carron, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et cosignataire concernant: que se passe-t-il à l'OPE?

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS), et président du Gouvernement:

Il est vrai qu'à l'Office de la protection de l'enfance, les cas augmentent de façon très forte. Cela pose évidemment des problèmes d'organisation, des problèmes de structures et des problèmes de personnes puisque nous avons certaines personnes qui ont quitté le service non pas parce qu'elles étaient mécontentes de l'office, mais parce qu'elles ont choisi une autre option, notamment à Martigny.

C'est la raison pour laquelle j'ai demandé que l'on étudie une réorganisation, en accord avec les communes, sachant que les communes ont une responsabilité dans ce domaine, sachant aussi que nous voulons travailler dans le sens de la répartition des tâches entre canton et communes. Pour réaliser cette étude, évidemment nous allons demander une étude de satisfaction, comme vous le souhaitez.

Dans les mois à venir, j'aurai le résultat de cette analyse.

Frage 13

der SVPO / Freie Wähler-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Ursula Imboden-Abgottspon, betreffend Ferienplan in touristischen Schulorten

HINTERLEGTER TEXT:

Der Präsident:

Frage 13 wurde bereits mit Frage 2 von Grossrat Stefan Zurbriggen beantwortet.

Somit sind die Fragen vom Departement für Erziehung, Kultur und Sport behandelt worden.

Wir können weitergehen zum nächsten Departement, Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung.

Question 9

du député Jean Rossier, PDCC, et cosignataires concernant: il y a sans doute des millions qui dorment

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Le député Jean Rossier fait référence aux fonds portant sur les prêts d'aides aux investissements et demande à combien se montent les fonds issus des remboursements des prêts accordés ainsi que l'affectation qui est faite de ces montants revenant dans les caisses de l'Etat.

Première réponse: En ce qui concerne les montants dont il est question, le fonds actuellement à disposition alimenté par des remboursements annuels s'élève à 104 millions de francs. Les montants remboursés annuellement s'élèvent en moyenne à 20 millions de francs pour les cinq dernières années.

Quant à l'utilisation qui est prévue ou faite de ces fonds, elle voit ces derniers être utilisés, d'une part, pour apporter l'équivalence cantonale requise tant pour les subventions fédérales versées dans le cadre de la convention programme 2008-2011 de la politique régionale de la Confédération que pour les montants fédéraux versés dans le cadre des mesures conjoncturelles décidées par cette dernière.

D'autre part, l'entrée en force prochaine de la loi cantonale sur la politique régionale, dont le texte d'ordonnance est en cours de finalisation, fournira la base légale nécessaire à l'utilisation de ces fonds également en vue d'améliorer l'attractivité des différentes régions du canton. Il faut rappeler, en effet, que la Confédération ayant restreint le but de sa politique régionale, qui se limite désormais à améliorer la compétitivité des régions, toute une part des aides qui étaient délivrées sous le régime de l'ancien cadre légal fédéral qui soutenait auparavant également l'attractivité des régions et non uniquement leur compétitivité, ont été supprimées.

Nous, le canton, nous avons prévu dans notre loi sur la politique régionale aussi d'investir des montants de ce fonds justement pour contribuer aussi à augmenter l'attractivité et pas seulement la compétitivité des régions.

Avec cette décision du Grand Conseil, en acceptant la nouvelle loi sur la politique régionale cantonale, on pourra aussi utiliser ces moyens pour justement répondre à cet objectif-là.

Question 10

**de la députée Sonia Z'graggen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant
l'horaire CFF 2009/2010 des trains CIS Pendolino**

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Le projet d'horaire 2010 propose que l'ensemble des liaisons Cisalpino entre la Suisse occidentale soit assuré par des rames d'automotrices de type ETR, ce qui permettrait de raccourcir systématiquement les temps de voyage d'environ 30 minutes (actuellement Sion-Milan est effectué en 2 h 50; avec le projet d'horaire 2010 et ces nouvelles rames, il devrait être ramené à 2 h 20).

Cette proposition d'horaire est conforme aux exigences de l'Etat du Valais qui souhaite que l'offre ferroviaire internationale qui traverse notre territoire soit inscrite au mieux des possibilités techniques offertes et qu'elle assure une liaison aussi rapide et performante que possible depuis le territoire valaisan vers le reste du réseau ferroviaire européen à haute vitesse. En outre, pour l'exploitant concerné, cette nouvelle trame de l'offre Cisalpino répond de manière adéquate aux besoins actuels et futurs pour le court et le moyen termes.

Dès le prochain changement d'horaire, le Valais sera desservi uniquement par le nouveau matériel roulant de type ETR comme déjà dit, à raison de 7 paires de liaisons Cisalpino entre l'Italie et le Valais (3 paires via le Lötschberg et 4 paires via la vallée du Rhône). Il y a une paire qui est supprimée effectivement, mais il convient de relever que cette paire n'était pas aujourd'hui assurée avec une rame automotrice de type ETR, mais avec du matériel conventionnel et à basse vitesse.

Cette proposition d'horaire 2010 n'est pas encore validée; elle doit l'être par les instances techniques des chemins de fer, notamment par les partenaires italiens. Si elle ne pouvait pas être mise en service au prochain changement d'horaire, c'est-à-dire à mi-décembre 2009, il est prévu d'obtenir une offre Cisalpino assurée uniquement par des ETR, dont au moins 3 paires avec des temps de parcours rapides alors qu'il n'y a actuellement qu'une liaison rapide depuis le mois de juillet et 2 à compter de ce mois d'octobre. Donc, globalement, on perd une liaison, mais on gagne en qualité, on gagne en temps de parcours, et je crois que cela est très important, ce d'autant plus que les horaires prévus pour ces liaisons correspondront majoritairement aux attentes des usagers.

Frage 11

der Grossräte Georges Schnydrig, German Gruber (Suppl.) und Christoph Michlig betreffend kantonale Wolfspolitik

HINTERLEGTER TEXT:

Hr. Staatsrat Jacques Melly, Vorsteher des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU):

Der Staatsrat kann die von den Fragestellern eingereichte Anfrage wie folgt beantworten.

Der Staatsrat unterstützt Vorschläge, welche den Umgang mit Grossraubtieren für alle interessierten Kreise erleichtern.

Bisher hat der Kanton nicht festgestellt, dass andere Kantone bereit wären, im Sinne der Gesuchsteller zu intervenieren. Der zuständige Departementvorsteher wird anlässlich der nächsten Jagddirektorenkonferenz – heute Nachmittag – die Bereitschaft zu einer gemeinsamen Intervention prüfen können.

Die Aufhebung des Schutzstatus des Wolfes erfordert eine Änderung des Bundesgesetzes über die Jagd. Zuständig sind somit die eidgenössischen Räte, welche es zu überzeugen gilt. Eine Motion zur Aufhebung des Schutzstatuts ist bereits angekündigt. Der Staatsrat wird im Rahmen seiner Möglichkeiten versuchen, diese Motion zu unterstützen.

Der Wolf ist gegenwärtig in der übrigen Schweiz mehrheitlich akzeptiert. Die Aufhebung des Schutzstatuts dieses Tieres dürfte deshalb eher schwierig, wenn nicht sogar unmöglich sein. Der Staatsrat wird deshalb nach genauer Analyse der von den Schutzverbänden gegen die Abschussbewilligungen eingereichten Beschwerden sowie nach Anhörung aller interessierten Kreise entscheiden, ob ein formelles Gesuch zur Abänderung des Wolfkonzepts sinnvoll scheint. Man muss sich hier vor allem des Risikos bewusst sein,

dass bei Eintreten auf ein entsprechendes Abänderungsgesuch auch die Schutzseite Änderungen, jedoch genau im gegenteiligen Sinne, verlangen wird. Das Resultat könnte dann durchaus auch eine Verschärfung der heutigen Kriterien sein.

Question 4

du député Didier Cachat, PLR, concernant la vitesse de la justice

TEXTE DEPOSE:

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Herr Didier Cachat wirft die Frage auf im Zusammenhang mit der Affäre "Rachel", eine Affäre oder eine Verurteilung, die noch nicht definitiv stattgefunden hat, die aber sehr mediatisiert wurde. Herr Cachat wirft die Frage auf wie schnell die Justiz arbeitet, arbeitet die zukünftig schneller oder nicht.

Dazu kann man sagen, dass es einerseits das neue Strafgesetz und die neue Strafprozessordnung gibt, wo vom Anfang des Prozesses bis zur Anklage der Fall von der gleichen Person behandelt wird, d.h. vom Staatsanwalt. Das sollte schneller gehen, aber andererseits gibt es mehr Rekursmöglichkeiten, das geht wieder langsamer. So muss man sagen, grosso modo wird durch die neue Gesetzgebung das Verfahren nicht beschleunigt. Es gibt aber einfachere Verfahren, wenn der Sachverhalt eingestanden wird und wenn die Parteien sich einig sind, das einfachere Verfahren zu wählen. Die Frage wirft auch auf: Wie steht es bei straffälligen Jugendlichen? Dort muss man sagen, ist eine Beschleunigung des Verfahrens zu erwarten, da sich die neue Gesetzgebung vor allem für Jugendliche doch grosso modo auch an der Strafprozessordnung orientiert. Und es ist zu erwarten, dass die Sanktionen schneller ausgesprochen werden, d.h. dass die Konsequenzen schneller gezogen werden können.

Question 5

de la députation UDC du district de Monthey, par les députés Antoine Carraux (suppl.), Charles Clerc, Roger Ecoeur et Régis Perrin (suppl.), concernant l'expulsion des étrangers criminels: quelle politique au Conseil d'Etat?

TEXTE DEPOSE:

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Die Frage wirft auf was wir für eine Politik betreiben. Ich muss sagen, die Dienststelle für Bevölkerung und Migration und das Departement betreibt eine Politik, die sich an den Gesetzen und der Rechtsstaatlichkeit orientiert. Wir respektieren die Trennung der Gewalten.

Sie werfen die Frage auf was bei schweren Delikten bei Jugendlichen oder bei Ausländern passiert und das ist auch wieder eine Anspielung auf den Fall Rachel von Monthey. Wir erwarten das komplette Urteil. Dann gibt es immer die Möglichkeit des

Rekurses und dann werden wir prüfen, ob die Konditionen, die der Bundesrat festlegt, erfüllt sind diese Person auszuschaffen.

Wir machen nicht eine Politik von Fall zu Fall, d.h. der Fall ist immer wichtig. Jeder Fall ist ein anderer, aber unsere Politik ist eine kohärente. Wir machen eine Politik, die der Sache gerecht wird. Wir machen nicht eine zögerliche oder eine forcierte Politik, sondern eine realistische Politik.

Question 12

du député (suppl.) David Queloz et cosignataires concernant les mesures visant à une répartition des places d'hébergement entre les régions socio-économiques dans le cadre du droit d'asile plus en adéquation avec le droit actuel

TEXTE DEPOSE:

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Ich habe diese Frage erwartet, d.h. ich wäre enttäuscht gewesen wenn sie nicht gekommen wäre.

Sie spielen darauf an was wir für eine Politik machen. Es gibt einen Staatsratsbeschluss und der sagt, dass wir die Asylsuchenden auf die sozio-ökonomischen Regionen verteilen. Zurzeit haben wir fünf sozio-ökonomische Regionen, das Oberwallis, Sierre, Sion, Martigny und Monthey.

Wenn wir von diesen 3,9 Prozent, die wir aufnehmen müssen, verteilen – da handelt es sich um 1'768 Personen – macht das 0,58 Prozent pro sozio-ökonomische Region.

Wenn man jetzt die Zahlen genauer ansieht, ist es effektiv so, dass die Region Siders und die Region Oberwallis 0,46 Prozent haben der Asylsuchenden bei sich und die Region Sitten hat 0,74 Prozent der Asylsuchenden. Wenn Sie die Region Sitten betrachten, muss man sagen, dass die 116 Personen zu viel haben. Die müssten auf die anderen Regionen verteilt werden. Wenn Sie aber die Stadt Sitten allein nehmen, haben die wiederum 40 zuviel. Diese 40 Personen müssten dann in der sozio-ökonomischen Region Sitten verteilt werden.

Das Oberwallis hat zu wenig. Dort kann ich sagen, dass wir am Verhandeln sind und dass es dort zwei Möglichkeiten von zwei Häusern für Familien gibt. Demnächst können wir im Oberwallis 40 Personen als Familien neu aufnehmen. Wenn man diese Zahl wieder berücksichtigt, verschieben sich diese 0,58 Prozent ein bisschen oder es wird genauer.

Aber ich möchte eines sagen: Es ist eine grundsätzliche Verteilung auf die sozio-ökonomischen Region und wir machen keine Milchbüchleinrechnung. Wichtiger ist, dass wir für die Asylsuchenden, die wir zugeteilt erhalten, humanitäre Einrichtungen zum Beherbergen zur Verfügung stellen, dass wir das Verfahren beschleunigen, sodass die Leute nicht fünf bis sieben Jahre warten müssen bis sie einen Entscheid haben.

Und der dritte Punkt. Es geht darum, dass wir die Personen, die akzeptiert werden, sobald als möglich integrieren.

Ich denke, dort sind die Schwerpunkte der Politik und nicht der Rechnung zwei Stellen hinter dem Komma.

Der Präsident:

Danke, Frau Staatsrätin, für die Beantwortung der Fragen Ihres Departements.

Wir kommen zum letzten Departement, dem Departement für Finanzen, Institutionen und Gesundheit.

Die Fragen 1 und 6 gehen in die gleiche Richtung.

Der Herr Staatsrat wird dann auf die Frage von Grossrat Egon Furrer, CVPO betreffend Partnerwerkbesteuerung und die Frage von Grossrat German Eyer betreffend Stromgewinne gemeinsam antworten.

Frage 1

von Grossrat Egon Furrer, CVPO, betreffend Partnerwerkbesteuerung

HINTERLEGTER TEXT:

Frage 6

von Grossrat German Eyer betreffend: Wann werden die Stromgewinne endlich vor Ort versteuert?

HINTERLEGTER TEXT:

Hr. Staatsrat Maurice Tornay, Vorsteher des Departements für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG):

In der Tat dauern die Verhandlungen für eine marktgerechte Besteuerung der Partnerwerke nun schon mehr als ein Jahr. Vorerst haben die Kantone Graubünden und Wallis einen Vorschlag für die Besteuerung erarbeitet. Auf diesen Vorschlag hat die swisselectric unter Berücksichtigung der wichtigsten Punkte ein neues Modell erarbeitet. Die Kantone Graubünden und Wallis sind mit diesem Gegenvorschlag grundsätzlich einverstanden.

Das Modell sieht eine Aufteilung der Energie in einen Versorgungs- und einen Handelsanteil vor. Beim Versorgungsanteil gelten die Endkonsumentenpreise – ohne Netz natürlich – als Berechnungsbasis. Beim Handelsanteil gelten die an der Europäischen Energiebörse gehandelten Preise als Berechnungsbasis. Den Erlösen aus dem Versorgungs- und Handelsanteil werden die Jahreskosten der Gesellschaften gegenübergestellt. Daraus resultiert dann der steuerbare Gewinn der Partnerwerke, welche diese erzielen würden, wenn sie die Energie an Dritte statt den Partnern verkaufen würden.

Es bestehen aber noch offene und strittige Punkte im neuen Modell. Diese Punkte werden von einem von den Kantonen Graubünden und Wallis eingesetzten Experten zurzeit analysiert. Sofern über die offenen und strittigen Punkte eine Einigung mit der swisselectric erzielt werden kann, wird das neue Modell den betroffenen Partnern zur Stellungnahme unterbreitet. Anschliessend können die Partnerwerke, die ab dem Jahr 2006 provisorisch eingeschätzt wurden, definitiv veranlagt werden. Wird keine Einigung erzielt, muss der Rechtsweg beschritten werden.

Frage 8

der SVPO / Freie Wähler-Fraktion, durch Grossrat Franz Ruppen, betreffend Bankkundengeheimnis im Inland

HINTERLEGTER TEXT:

Hr. Staatsrat Maurice Tornay, Vorsteher des Departements für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG):

Mit den neuen Doppelbesteuerungsabkommen, welche die Schweiz in den vergangenen Monaten abgeschlossen hat, werden die ausländischen Steuerbehörden im Gegensatz zu den Schweizer Steuerbehörden bevorzugt. Eine Konsequenz, die sich aus Artikel 26, Absatz 5 des OECD Musterabkommens ergibt, zu welchem die Schweiz bisher einen Vorbehalt angebracht hatte.

Dieser Entscheid des Bundesrats ist jedoch unter dem Blickwinkel zu sehen, dass der Schweiz Nachteile entstanden wären, wenn sie mangels Kooperation bei der Amtshilfe auf die so genannte graue Liste gesetzt worden wäre.

Auf Anfrage der ausländischen Steuerbehörden hin erhalten diese nun Zugriff auf Informationen, welche den Schweizer Steuerbehörden verwehrt bleiben. Obwohl eine Ungleichbehandlung vorliegt, ist es zurzeit nicht vorgesehen, den Schweizer Behörden die gleichen Vorteile zu gewähren. In dieser Hinsicht hat der Bundesrat stets den Willen geäußert, das Bankgeheimnis zu bewahren, was nicht der Fall wäre, wenn die oben erwähnten Vorteile dem Schweizer Fiskus gewährt würden.

Jedoch unterliegen diese neuen Doppelbesteuerungsabkommen, welche die Amtshilfe erlauben, noch dem Referendum.

Der Staatsrat verzichtet bis zum Inkrafttreten der Doppelbesteuerungsabkommen sowie der dazugehörigen Weisungen auf eine abschliessende Beurteilung.

Der Präsident:

Danke, Herr Departementvorsteher, für die Beantwortung der Frage.

Somit haben wir die Fragestunde abgeschlossen.

Aus Rücksicht auf die weiteren Verpflichtungen von Herrn Staatsrat Melly am Nachmittag, behandeln wir zuerst die Dringlichkeiten 15, 16, 17 und dann fahren wir mit 18 fort. Also wir gehen jetzt über zu den Dringlichkeiten.

URGENCES / DRINGLICHKEITEN

15. RESOLUTION URGENTE

du groupe PDCB, par le député (suppl.) Xavier Bonvin, concernant la politique valaisanne en matière de gestion du loup (08.09.2009) (5.022)

DRINGLICHE RESOLUTION
der PDCB-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Xavier Bonvin, betreffend
die Walliser Politik bezüglich Wolf-Management (08.09.2009) (5.022)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

M. le député (suppl.) Xavier Bonvin, PDCB:

En complément du texte du projet de résolution qui vous a été remis et qui contient l'essentiel de la justification d'une telle résolution, il m'incombe de vous exposer la motivation du groupe DC du Bas-Valais plus directement concerné en ce moment par la problématique du loup.

Au-delà de toutes les considérations relatives aux circonstances qui ont entouré le retour du loup, tant sur son origine que sur son mode de locomotion ainsi que sur la légitimité des promoteurs qui ont bénéficié d'un appui indiscutable des administrations environnementales de France, d'Italie et de Suisse, sans compter les subventions versées par l'Union Européenne, la récente évolution du loup en Valais ne laisse aucun doute sur l'action humaine qui la dirige.

Comme par hasard, alors que le loup était plus ou moins tranquille depuis quelques années, voici que simultanément un certain nombre de dizaines d'animaux de rente se font égorger dans le Chablais, le val d'Hérens et maintenant le Haut-Valais. Tout cela se déroule conformément aux estimations des promoteurs du loup et ce n'est de loin pas la première fois que les prédictions de ces spécialistes se vérifient quelque temps plus tard alors que personne d'autre n'a rien vu venir.

Malgré les semblants de gestion et de régulation prévus par le Concept Loup Suisse, lorsque les dégâts se produisent et rendent un tir légitime, voici qu'on trouve mille arguments pour l'empêcher allant du droit de recours contre cette décision ou de son effet suspensif au non-respect d'une condition de prévention par un éleveur. Tout cela s'est réalisé au cours de cet été, un éleveur se voyant reprocher d'avoir un parc non électrifié, un autre n'ayant pas accepté de doubler ses propres chiens bergers de fameux patous des Pyrénées aussi efficaces contre les promeneurs qu'inefficaces contre le louA preuve, tant dans le Chablais que dans le val d'Hérens, autant de moutons ont été égorgés dans les troupeaux correctement protégés que dans les troupeaux libres, infiniment plus nombreux.

Les cris de victoire de certains spécialistes répercutés par notre presse régionale ne cachent pas la garantie de colonisation très prochaine de tout notre territoire cantonal. L'exemple du sud de la France, dont le premier couple est arrivé au Mercantour en 1992, soit en même temps que le couple apparu dans l'Entremont mais dont la reproduction a été stoppée, suffit à nous dépeindre la situation de demain si nous la laissons évoluer sous la seule baguette des promoteurs du louEn France, pas moins de 26 meutes y sont déjà répertoriées.

Voulons-nous attendre que le Valais connaisse la même situation pour son tourisme lorsque tous les alpages seront défendus par des patous montrant leurs crocs, sans compter les dégâts que *canus lupus* va commettre dans notre patrimoine. Je pense notamment à la race

d'Hérens, à la chèvre haut-valaisanne blanche et noire, race unique au monde, ainsi qu'aux moutons nez noirs et à l'ensemble de la faune sauvage qui fait le bonheur des promeneurs et des chasseurs.

C'est le dernier moment pour en tirer la conclusion. Lorsque les hordes de loups auront occupé le terrain, on voit déjà aujourd'hui les difficultés d'en tirer un seul et la vie intenable pour tous ceux qui vivent à son contact.

S'agissant du droit, il incombe au pouvoir fédéral de se prononcer sur la signature de la Convention de Berne. Mais, comme celle-ci autorise les signataires à réguler le loup, c'est le droit fédéral qui devient applicable. Or, la loi fédérale sur la chasse confère aux cantons, traditionnellement détenteurs de tous droits à l'égard des animaux sauvages, aux autorités cantonales les compétences pour le tir d'animaux protégés commettant des dégâts aussi bien aux animaux domestiques qu'à la faune sauvage.

Le Conseil fédéral s'est réservé ses prérogatives pour six espèces, soit l'aigle royal, le castor, le lynx et la loutre, dans l'ordonnance de 1988 ainsi que le loup et l'ours dès 1996. Il suffit donc que le Conseil fédéral revienne à la version de 1988 pour que chaque canton puisse agir contre le loup et l'ours, soit les deux seules espèces potentiellement dangereuses pour l'homme. L'exemple du canton des Grisons, l'année dernière, par l'abattage de l'ours JJ3 en fournit aussi bien la voie à suivre que sa justification.

Ainsi donc, à l'exemple du canton des Grisons, dont l'attitude restrictive à l'égard des grands prédateurs l'a longtemps tenu à l'écart des animaux qu'il ne désirait pas sur son territoire, le Valais n'a d'autre porte de sortie que de déclarer au Conseil fédéral son veto à la présence du loup sur son territoire. Cette proposition ne saurait être exagérée, car la France, elle-même pilier de la réintroduction du loup, vient de transférer à l'échelle régionale le droit de sa régulation. Le Conseil d'Etat l'a déjà fait voici quelques années. Le poids d'un vote sans équivoque de son Grand Conseil en renforcera sa légitimité: tel est l'objectif de la résolution que nous proposons aux députés valaisans d'entériner.

Merci de votre attention.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le député (suppl.).

Ich habe hier eine weitere Wortmeldung.

Ich verweise Sie auf Artikel 142 unseres Reglements. Eine allgemeine Diskussion wird nicht eröffnet ausser der Grosse Rat beschliesst es. Der Staatsrat hat sich in jedem Fall zum Resolutionsentwurf zu äussern.

Ich frage jetzt den Staatsrat, ob er sich vor oder nach der Abstimmung äussern will.

Der Staatsrat wünscht sich dazu zu äussern.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

C'est un dossier extrêmement préoccupant et extrêmement touchant. Je suis allé hier toute la journée rendre visite à des moutonniers dans les alpages pour me rendre compte *in situ* de ce que représentait la gestion d'un parc de moutons et l'éventuelle protection de ce parc de moutons. J'aimerais vous dire qu'il y a beaucoup de distance entre le concept théorique et la réalité du terrain.

A ce propos, il est vrai que les questions que l'on peut se poser en étant sur un alpage ne sont pas toujours clairement identifiables lorsqu'on se trouve dans un bureau ou à la Bahnhofstrasse à Zurich.

Donc, dans cet esprit, je ne vais pas reprendre le texte de la résolution, je ne vais pas non plus redévelopper le thème du loup (tout à l'heure, je vais répondre à deux interpellations urgentes à ce sujet).

Cette résolution présente un certain nombre de visées, d'ambitions. J'aimerais dire que, pour nous, elle est surtout un message de soutien du peuple valaisan par sa députation dans la recherche d'une solution aux innombrables problèmes que le loup a amenés avec lui dans notre canton et puis une réponse qui doit toucher tout le canton, mais particulièrement les éleveurs d'animaux de rente et le monde de la chasse également, ne l'oublions pas.

Donc, cette résolution, si vous la votez, indépendamment des buts précis qu'elle implique, elle est pour nous peut-être un point d'appui, elle est pour nous un soutien lorsque nous allons, dans tous les cas de figure, prendre langue avec les autorités fédérales. Il y a peut-être des modifications législatives. On peut les espérer. Je ne sais pas si elles sont utopiques. J'en ai parlé dans ma réponse tout à l'heure à nos amis haut-valaisans.

Il y a également la modification du Concept et du Plan Loup, où là également il y a de grands points d'interrogations parce que le Plan Loup ne concerne pas seulement les autorités valaisannes et les moutonniers, mais il concerne également des gens qui voudraient le durcir et qui voudraient assurer encore un peu plus la pérennité du loup dans nos montagnes et, par-là même, au milieu de nos troupeaux.

Donc, dans cet esprit-là, je pense que le Conseil d'Etat utilisera, si vous soutenez cette résolution, pourra s'appuyer sur ses conclusions, aura une légitimité encore un peu plus grande pour défendre les intérêts de tout notre canton face aux autorités fédérales.

Merci.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le chef du département.

Wir haben jetzt die Antwort des Staatsrats gehört.

Wir haben einen Antrag auf Eröffnung der Diskussion von Herrn Grossrat Jean-Henri Dumont.

(...)

Mit 40 ja und 64 nein Stimmen haben Sie beschlossen die Diskussion nicht zu eröffnen.

Somit kommen wir zur Abstimmung dieser Resolution.

Par 77 voix contre 10 et 7 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent la résolution urgente 5.022 du député (suppl.) Xavier Bonvin.

**16. INTERPELLATION URGENTE
du groupe PDCB, par les députés Nicolas Voide, Jean-Didier Roch,
Muriel Favre-Torelloz (suppl.), de la députation PLR des districts de
St-Maurice et Monthey, par les députés Jérôme Favez, Moreno
Centelleghé, Marie-Claude Ecoeur, et les députés Charles Clerc, UDC, et
Roger Ecoeur, UDC, concernant le Valais, une terre d'accueil pour le
loup? (08.09.2009) (5.023)**

**DRINGLICHE INTERPELLATION
der PDCB-Fraktion, durch die Grossräte Nicolas Voide,
Jean-Didier Roch und Grossrätin (Suppl.) Muriel Favre-Torelloz, der
PLR-Abgeordneten der Bezirke St-Maurice und Monthey, durch die
Grossräte Jérôme Favez, Moreno Centelleghé und Grossrätin
Marie-Claude Ecoeur, sowie der Grossräte Charles Clerc, UDC, und
Roger Ecoeur, UDC, betreffend: Soll das Wallis zu einem Paradies für
Wölfe werden? (08.09.2009) (5.023)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

M^{me} la députée (suppl.) Muriel Favre-Torelloz, PDCB:

Les éléments qui ont favorisé la mise en place du plan de gestion du loup dans notre pays ont évolué de manière à ce que son application soit devenue impossible en Suisse et plus particulièrement en Valais.

Après les méfaits du loup de cet été et du week-end dernier, le conflit avec les éleveurs de moutons ne peut être résolu. Bien que constamment adapté, le Concept Loup est un échec en matière de coexistence.

Le nombre de ces canidés explose, avec une reproduction de 30% par année. Son retour n'est désormais plus une priorité chez nous.

Le Plan Loup, c'est également des dépenses disproportionnées par rapport au concept à l'origine de la réintroduction du canidé. Les dépenses estimées pour l'année 2009 en analyses ADN, frais de monitoring, coût salarial des gardes-chasse, mesures de protection des troupeaux et indemnisation des éleveurs sont de l'ordre d'un million à deux millions pour les 12 loups recensés, et cela sans compter les dommages collatéraux non mesurables, tels que le stress des éleveurs et la perte de productivité du bétail survivant. Et qu'en sera-t-il de ces coûts quand le nombre de loups aura décuplé année après année?

Le Plan Loup prévoit la sécurité du droit, tout en favorisant la recherche de solutions adaptées aux cas particuliers. Le Valais est un cas particulier de par son environnement montagneux et ses pentes escarpées. La protection des troupeaux ne peut se faire de manière optimale. Les chiens de protection de type patous sont insuffisants pour l'importance des troupeaux. Ces chiens sont également asociaux avec les humains; des agressions sur des promeneurs ont été constatées.

Le Plan Loup prévoit également la transmission d'informations régulières sur le nombre de loups recensés ainsi que leur provenance. Ces informations sont à ce jour plus que lacunaires.

Des mesures doivent être prises rapidement avant que des dommages irréversibles ne soient constatés. Bon nombre d'éleveurs renoncent déjà à pâturer dans nos montagnes pour la prochaine saison d'estivage. Les répercussions seront catastrophiques en termes d'entretien de nos alpages, de maintien d'une biodiversité exceptionnelle. La faune alpine telle que chamois, bouquetins ou cerfs est déjà en nette régression. Il a fallu des années pour mettre en place des zones qui permettent d'assurer un sain équilibre entre le gibier et les chasseurs. Ce travail a été réduit à néant en quelques années.

Nous avons la chance d'avoir un patrimoine alpin exceptionnel que beaucoup nous envient. Les différents organismes liés au tourisme se battent depuis des années pour le mettre en valeur et assurer des revenus économiques non négligeables. Nos montagnes seront-elles toujours aussi attractives sans une faune active, envahies par une végétation sauvage et survolées par les grands corbeaux attirés par les victimes du loup?

Nous demandons au Conseil d'Etat de répondre aux questions posées dans l'interpellation et d'entreprendre toutes les mesures nécessaires afin que notre canton puisse bénéficier de mesures particulières et cela dans l'attente que la Suisse dénonce la Convention de Berne protégeant strictement le loup.

Je vous remercie de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Tout d'abord, j'aimerais remercier les signataires de cette interpellation et puis j'aimerais quand même préciser que l'urgence retenue pour apporter la réponse ne nous a pas permis d'approfondir peut-être à satisfaction toutes les questions qui ont été formulées. Cependant, et je crois que tous les signataires ont reçu une copie de l'échange épistolaire qui est intervenu entre la commune de Vérossaz et mon département, j'espère que les réponses qu'on vous apportera vous donneront satisfaction.

Je me permets aussi de rappeler que l'ordre constitutionnel fixe clairement les compétences du canton et de la Confédération, et vous serez d'accord avec moi que le Conseil d'Etat ne saurait s'y soustraire. Nous vivons dans un Etat de droit où la majorité décide.

Aujourd'hui, l'urbain domine largement le rural, et nos concitoyens – on le constate – sont de plus en plus déconnectés de la nature. C'est sans doute pour ces raisons que la Confédération arrive parfois à édicter des dispositions qui nous semblent, à nous, un petit peu difficiles à comprendre et certaines fois irrationnelles. Par exemple, c'est un petit peu paradoxal d'imposer aux cantons la gestion de leur faune, en application d'un droit régalien qui

leur est garanti par la Constitution, tout en leur soustrayant la compétence de la gestion des grands prédateurs, dont l'impact sur la faune est manifestement très conséquent. Je me permets, enfin, de rappeler que le Plan Loup, autour duquel tournent la plupart de nos préoccupations actuelles, nous a tout de même permis de tirer cinq loups dans notre canton.

Alors, je vais tâcher de répondre à l'une après l'autre des questions, en précisant que certaines ne concernent pas directement ou uniquement mon département et que d'autres contiennent pratiquement dans l'énoncé la réponse.

Le budget de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) stagne et le nombre de loups augmente. Comment seront dédommages nos éleveurs à l'avenir? Bonne question.

Dans la mesure où le budget de l'office fédéral relève de la Confédération, le Conseil d'Etat n'est absolument pas en mesure d'apporter une réponse pertinente à cette question. Cela étant et dans la mesure où cette question ou plutôt la réponse est d'intérêt général, le Conseil d'Etat la relaiera auprès de l'Office fédéral de l'environnement, mais quoi qu'il en soit il refusera de compenser une quelconque diminution décidée par Berne.

Le groupe de travail Grands Prédateurs mis en place par l'OFEV étudie-t-il toujours les questions d'intérêt général soulevées par les grands prédateurs et quels en sont les résultats?

Ce groupe est effectivement constitué de tous les milieux concernés (élevage, agriculture, environnement, tourisme, forêts, faune, protection de la nature et j'en oublie certainement). Il se réunit en principe une fois par année. Ses propositions sont analysées par l'OFEV, mises en consultation auprès des cantons et des autres partenaires, et c'est finalement l'OFEV qui a compétence d'ordonner une mesure proposée, voire d'en édicter une de sa propre initiative. Le Plan Loup en question et la version actuelle qui date du 10 mars 2008 résultent du processus que je viens de décrire.

Adapte-t-on régulièrement le Plan Loup en fonction des expériences et des connaissances nouvelles?

Alors, le premier document de référence par ce qui était à l'époque l'OFEPF (actuellement OFEV) en 2001, il s'agissait d'une esquisse qui devait permettre de mesurer la praticabilité effective d'un concept ad hoc. Ce concept, à la base, prévoyait des exigences très élevées, particulièrement en ce qui concernait les autorisations de tir. Le canton du Valais ainsi que différents milieux ont beaucoup travaillé pour que cette base soit améliorée et, finalement, formalisée par le Concept Loup version 21 juillet 2004. Alors, les exigences de tir (puisque, en fait, c'est ce qui nous intéresse: la protection de nos animaux de rente et de notre faune) dans cette deuxième version sont nettement moins élevées que dans le document initial et elles ont permis au Valais de se défendre contre les premiers loups à cette époque. En 2007, le Conseil d'Etat, consulté par l'office fédéral sur une nouvelle modification du Concept Loup, a confirmé son opposition aux changements envisagés. Le concept prévoyait des mesures de protection plus élevées pour le loup notamment. L'office fédéral n'a, malheureusement, pas pris en considération les arguments du Valais et, le 10 mars 2008, il a promulgué le Plan Loup actuellement en vigueur. Ce document synthétise donc le résultat des expériences acquises et certaines prises de position des instances concernées. Donc, vous avez la réponse.

Le patou est-il bien adapté pour la garde des troupeaux? (Précision: dans le cas du val des Dix, Nouvelliste du 2 août 2009, on peut en douter!)

Il faut d'abord préciser que le patou n'est pas à proprement parler un chien berger et qu'il ne convient pas particulièrement à la garde des troupeaux. Par contre, moyennant le respect de certains principes, il semble relativement efficace dans la protection des troupeaux contre les attaques des grands prédateurs. C'est un animal très sauvage qui, si on le conserve à l'état sauvage, a un instinct puisque le patou protège en fait aussi sa nourriture; dans certaines régions du sud de la France, il se nourrit sur pièce en prenant lui-même sa part dans le cheptel, ce qui l'encourage fortement à le défendre. Alors, il y a des expériences qui témoignent de l'efficacité. Faute de connaître le nombre d'attaques qui ont éventuellement été évitées, on peut aujourd'hui difficilement remettre fondamentalement en discussion l'efficacité des patous, tout au moins dans ce domaine bien précis de la chasse aux grands prédateurs.

On nous dit que le loup vient d'Italie, mais a-t-on l'identité génétique de chacun des prédateurs?

Les prélèvements ADN opérés sur les animaux attaqués confirment que tous les loups en question proviennent de la lignée génétique italienne. La caractérisation de l'individu était possible uniquement sur certains loups. On peut signaler que le loup en activité à Lucerne a effectivement été observé l'an dernier dans le val de Bagnes..., donc, c'est un loup voyageur. Par contre, il n'y a pas de base internationale de données, ce qui nous permettrait également de vérifier certains liens de parenté avec des loups élevés en captivité et ceux qui se rendent coupables des déprédations sur nos troupeaux – ce qui serait extrêmement intéressant.

En référence à l'article 4.6 du Plan Loup, l'office fédéral et les cantons fournissent-ils toutes les informations objectives sur les prédateurs?

En matière de loups, c'est l'office fédéral qui est en charge de l'information. Il est donc difficile pour le Valais de savoir si tous les cantons assument leurs responsabilités d'informations. Par contre, le Service cantonal de la chasse et de la pêche et le Service de l'agriculture ont participé à l'information des éleveurs. On doit quand même constater qu'il n'y a pas eu d'informations particulières auprès des communes et du grand public, mais vous serez d'accord avec moi qu'avec le tapage médiatique déclenché par chaque attaque d'un loup, il semble que ces carences d'informations doivent être relativisées.

En référence à l'article 4.4 alinéa 6 du Plan Loup, le canton va-t-il adapter les critères pour l'octroi d'une autorisation de tir (nombre d'animaux dévorés, période, périmètre, etc.)?

L'adaptation des critères de tir nécessite préalablement une situation qualifiée d'exceptionnelle et doit ensuite être validée par la commission intercantonale. Jusqu'ici, toutes les décisions de tir, tous les ordres de tir posés en Valais ont toujours été préavisés favorablement et à l'unanimité par cette commission. Si le Valais entend faire cavalier seul, il est hautement probable que la commission ne serait pas unanime. Dans cette éventualité, compte tenu de l'esprit même du Plan Loup qui prévoit la colonisation naturelle de la Suisse ou de certaines de ses régions, c'est sans doute à la justice qu'il reviendrait d'apprécier le caractère exceptionnel de la situation et de dire ensuite si l'adaptation des critères est pertinente et conforme au droit.

Question 8, je vais aller un petit peu plus vite... Si le but non avoué est de réduire le nombre d'éleveurs en Suisse, comment seront entretenus nos alpages afin d'éviter qu'ils soient envahis par une végétation indésirable?

Le Conseil d'Etat ne peut pas soupçonner, ne se permet pas de soupçonner l'existence de buts non avoués et jusqu'ici, par rapport aux discussions que nous avons eues tant avec l'office fédéral qu'avec le Centre national de coordination des recherches Agridea, toutes ces

discussions ne peuvent pas nous laisser penser qu'il y a, sous-jacents, des buts non avoués de diminuer les troupeaux sur nos alpages. Par contre, la deuxième partie de la question: comment seraient entretenus nos alpages, est une excellente question. Je suis allé hier sur un alpage où les vernes avancent très rapidement. Il suffirait qu'il n'y ait plus de troupeaux dans ces régions pendant deux ou trois saisons pour que ces zones soient entièrement recouvertes de vernes et qu'elles ne soient ensuite plus accessibles et perdues en tout cas pour les animaux de rente.

Comment assurer le maintien de la biodiversité mise en place depuis des années par les professionnels du service de la chasse et de l'environnement?

Avec des plans d'exploitation d'alpages qui précisent le mode de pâture, l'ampleur et le type de mesures de protection à prendre, on peut, d'une part, offrir à la faune et au gibier un cadre de vie favorable et, d'autre part, compte tenu de la législation en vigueur, accéder plus rapidement à la régulation du loup – ça c'est toujours dans le cas idéal. Pour mémoire, l'attaque d'un troupeau parfaitement protégé à Allève a conduit, cinq jours plus tard, à une autorisation de tir. Si on respecte les normes, qu'il y a le nombre d'animaux de rente tués, l'autorisation devrait venir assez rapidement, mais ce phénomène est également remis en cause par les défenseurs du loup.

Quelle est l'incidence financière négative sur le tourisme dans notre canton?

Selon les renseignements fournis par Valais Tourisme, on n'a pas d'information aujourd'hui. On a demandé à Valais Tourisme d'inventorier et de documenter toutes les plaintes adressées pour avoir une idée plus précise du problème lié plus particulièrement à l'entourage des troupeaux par les patous. Nous avons reçu des lettres de privés, mais nous attendons la fin de la saison pour faire un plan, un débriefing avec Valais Tourisme.

Les conditions fixées par le Plan Loup sont-elles bien adaptées à tous les types de terrain, notamment dans notre région?

C'est une vaste question. Il y a des conditions cadres. L'identification et l'optimisation des mesures peuvent être envisagées via un plan d'exploitation d'alpage. Mais, comme je vous l'ai dit, en se rendant sur place, on peut imaginer que les normes développées dans les décisions prises en dehors du terrain sont souvent très difficilement applicables quand on est dans un alpage escarpé.

Au vu de la reproduction active du loup, combien coûtera-t-il en 2015, 2020 et 2030? Quel est le coût du loup en Valais en 2009?

Le coût du loup dépend de tellement de paramètres que je ne peux pas vous donner de chiffres beaucoup plus précis. Actuellement, un loup peu coûter entre 300'000 et 400'000 francs au Valais. Dans la mesure où ces sommes n'intègrent pas les mesures de protection, les autres dépenses assumées par l'OFEV, il est difficile de définir un coût global précis. Un coût qui n'est jamais pris en compte non plus, c'est le coût pour le moutonnier avec une perte de rendement de ses bêtes qui sont stressées, qui n'arrivent pas à engraisser. Quand une brebis perd son petit, elle est perdue également; elle perd sa tétine et c'est un animal perdu. Il y a donc un manque à gagner terrible. Une chose qui n'est pas prise en compte non plus, quand vous avez en face de vous le moutonnier qui vous dit: Monsieur Melly, cette année, au mois de juillet, je n'osais plus regarder mes moutons en face, avec des larmes dans la voix, vous comprenez que ce sont des gens qui ont plus que simplement de la rente dans ces animaux, mais qui ont également une immense affection pour leurs troupeaux et qui sont bouleversés par ce qu'ils trouvent le matin après une attaque de loup.

Qui fait partie de la commission cantonale? Quels sont les liens d'intérêts de ces personnes?

Selon une pratique constante du Plan Loup, la commission intercantonale est présidée par M. Reinhard Schnydrig, chef de la Section de la chasse et de la pêche à l'office fédéral, et elle est complétée par le chef du Service cantonal de la chasse et de la pêche, actuellement M. Peter Scheibler.

Un postulat et une motion ont été déposés à Berne; les réponses données par le canton ont-elles trouvé écho à Berne et en Valais?

En Valais, la retombée des discussions intervenues en 2006 est la révision de la loi sur la procédure et la juridiction administratives, avec en particulier l'introduction de la possibilité de retirer l'effet suspensif par rapport à la décision de tir du loup – vous vous souvenez de cet épisode. Par contre, l'écho trouvé à Berne reste difficilement mesurable. Les autres cantons n'ont pas encore été confrontés aux problèmes du Valais, ceux que l'on rencontre depuis quelques années, et puis on peut penser qu'ils se sentent moins concernés et qu'ils ont encore ce regard extrêmement bon enfant sur une réalité qui l'est beaucoup moins. Et, effectivement, les réalités locales sont également différentes en Valais avec ces troupeaux qui nous garantissent un entretien jusqu'au fond des vallées.

La surpopulation du loup entraînera-t-elle un risque accru pour la population?

Impossible de donner une réponse. Au Moyen-âge, on avait des statistiques, mais les conditions étaient très différentes. Le Conseil d'Etat n'a pas connaissance d'accidents récents ni en Italie ni en France, par contre, il y a quelques années, en Turquie et dans les pays de l'Est. On est par contre certains, et ceci l'histoire le démontre, que lorsque la nourriture vient à manquer, les meutes de loups se rapprochent dangereusement des habitations.

Alors, voilà très brièvement une conclusion.

Ce dossier va nécessiter un travail extrêmement important. Formellement, il faudrait convaincre le Conseil fédéral de la pertinence de lever le statut de protection dont bénéficie le loup en Suisse et de dénoncer notre adhésion à la Convention de Berne afin de pouvoir négocier des clauses d'exception similaires à celles obtenues par d'autres pays, notamment les pays scandinaves, dans le sens où nous pourrions faire une régulation. Si l'on aime le loup, si l'on aime ce genre d'animal et de prédateur, alors il faut le garder à l'état sauvage, il faut le garder dans des endroits où il a de l'espace et de la place, et puis essayer d'éviter cet affrontement que l'on va connaître durant toutes ces prochaines années et d'autant plus si le loup commence à coloniser de manière régulière nos vallées latérales.

Vu cette situation et compte tenu des recours récemment déposés par le WWF et Pro Natura en ce qui concerne le Plan Loup, le Conseil d'Etat veut se donner un temps de réflexion, éviter de faire un pas de clerc, éviter peut-être d'ouvrir un débat qui serait extrêmement négatif pour le développement de notre canton. Dans l'intervalle, bien sûr, toutes les requêtes susceptibles d'aboutir à une gestion plus raisonnable des grands prédateurs seront soutenues.

Dans cette perspective, votre interpellation en fait partie. Ajoutée à d'autres actions valaisannes, elle contribue à légitimer nos interventions, à montrer que ce n'est pas une poignée de personnes intéressées dans cette affaire d'une autre manière et qui sont simplement ici au service de leur canton.

Je vous remercie.

17. INTERPELLATION URGENTE
du député Gabriel Luisier et cosignataire concernant le tir du loup
(08.09.2009) (5.024)
DRINGLICHE INTERPELLATION
von Grossrat Gabriel Luisier und Mitunterzeichner betreffend
Wolfsabschuss (08.09.2009) (5.024)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

Der Präsident:

Keine Wortmeldung; l'auteur de l'interpellation n'a pas demandé la parole.

M. le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Très brièvement, c'est une question qui n'a pas été traitée dans l'interpellation urgente précédente.

On peut simplement confirmer que le périmètre relatif à l'autorisation du tir du loup du val d'Hérens réduit les possibilités d'agir à l'intérieur des districts-francs de la Dixence et du Mauvoisin. Par contre, aucune restriction prévue pour les districts-francs cantonaux qui sont dans le périmètre de tir.

La disposition arrêtée découle d'une prise en compte partielle de l'annexe 4 du Plan Loup qui précise: "On renonce en principe à tirer un loup dans les sites prioritaires (districts-francs fédéraux, réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs)." Elle a été voulue, d'une part, pour dissuader d'éventuels recourants et, d'autre part, pour diminuer les chances de succès d'une telle démarche.

La décision réserve tout de même la possibilité de tirer le loup dans les deux districts-francs fédéraux susmentionnés en cas d'attaques sur des animaux de rente ou si l'animal se réfugie dans ces districts-francs pour s'en prendre à des troupeaux à l'extérieur de leurs limites, mais néanmoins dans le périmètre du tir qui doit être déterminé.

Dans la mesure où l'office fédéral n'a pas émis de réserve sur cette disposition, le Conseil d'Etat la considère comme conforme au droit et, simultanément, il espère qu'elle permettra d'atteindre l'objectif fixé, c'est-à-dire de tirer ce louMerci.

M. le député Gabriel Luisier, PDCB:

Juste une question, à laquelle j'aimerais qu'une réponse particulière soit apportée, mais il n'est pas nécessaire de l'apporter aujourd'hui.

J'aimerais juste être au clair sur qui a rédigé l'annexe 4 du Plan LouEst-ce que le pouvoir politique a été associé ou est-ce qu'il s'agit simplement d'une question de fonctionnaires fédéraux.

Voilà ma question. Vous n'avez pas besoin d'y répondre aujourd'hui.

Pour le reste, je suis content de la réponse du Conseil d'Etat.

Je constate que le Gouvernement s'est rangé du côté des chasseurs et des éleveurs, et a renoncé à Marie-Thérèse; c'est une bonne chose.

J'espère qu'il en ira de même dans d'autres domaines; je pense aux guides, aux motards, aux propriétaires de logements hors des zones à bâtir, et qu'on gardera un œil sur ces questions et que l'association Aqua Nostra y veillera. Merci.

18. RESOLUTION URGENTE
du groupe PLR, par le député Frédéric Delessert, concernant la
prolongation du chômage partiel de 18 à 24 mois (08.09.2009) (4.027)
DRINGLICHE RESOLUTION
der PLR-Fraktion, durch Grossrat Frédéric Delessert, betreffend
Verlängerung der Kurzarbeit von 18 auf 24 Monate (08.09.2009) (4.027)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

M. le député (suppl.) Mathieu Fardel, PLR:

Je serai très bref, l'argumentaire étant déjà développé dans la résolution.

Je rappellerai juste l'importance de l'industrie dans l'économie cantonale: un tiers du PIB. Cette industrie, en particulier le secteur de l'exportation, est fortement touchée par la crise mais, par contre, peu ou pas touchée par le plan de relance que nous avons voté ici même.

Alors que les premiers plans de licenciements importants sont sortis en Suisse ces dernières semaines et, positivement, les premiers signes de reprise semblent voir le jour, nous souhaitons un soutien important à la fois du Conseil d'Etat et surtout de vous, Chères et Chers collègues du Grand Conseil, en faveur de notre économie, de son industrie et aussi des travailleurs de notre canton.

Merci.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Le Conseil d'Etat partage entièrement les préoccupations du député Frédéric Delessert.

Nous sommes aussi de l'avis que l'utilité de l'instrument de la réduction de l'horaire de travail, prévu dans la loi sur l'assurance-chômage, est un bon outil. C'est vraiment l'outil qui nous a donné le plus de satisfaction.

Nous savons qu'il y a eu, dans une première phase, déjà une prolongation jusqu'à 18 mois. C'est le Conseil fédéral qui avait pris cette décision.

Maintenant, pour passer à 24 mois, il faudrait changer la loi. Et il y a une occasion de le faire, c'est ces jours mêmes parce qu'il y a la session du Parlement fédéral qui traite du troisième paquet de mesures de stabilisation pour l'économie.

Nous n'avons pas attendu votre intervention. Nous avons déjà agi puisque nous avons des contacts réguliers avec les entreprises qui ont profité de cet instrument. Nous sommes déjà intervenus auprès de M^{me} Leuthard pour demander la prolongation à 24 mois de la durée du droit à l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail. Nous avons déjà aussi averti nos parlementaires qui sont à Berne pour défendre cette prolongation à 24 mois.

Dans ce sens, on est tout à fait d'accord avec cette résolution. Elle va nous donner encore plus d'arguments pour fonder notre intervention qui a déjà été faite.

Merci.

Par 106 voix, les membres de la Haute Assemblée acceptent la résolution urgente 4.027 du député Frédéric Delessert.

19. INTERPELLATION URGENTE
du député Gabriel Luisier concernant le mandat de l'Etat à la HES-SO
pour la simulation de la TTH au sens de la loi sur le tourisme
(08.09.2009) (4.028)
DRINGLICHE INTERPELLATION
von Grossrat Gabriel Luisier betreffend Mandat des Staates an die
HES-SO für die Simulation der TBA im Sinne des Gesetzes über den
Tourismus (08.09.2009) (4.028)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

Le président:

Nous passons directement à la réponse du chef du département.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Vu qu'il s'agit d'un sujet qui est très important pour le canton, il est évident qu'on s'est aussi préparé avant de demander cet avis à la HES-SO et même avant de clarifier notre rôle dans cette votation, nous avons demandé un avis de droit à un spécialiste de Zurich qui a fait sa thèse dans le domaine des votations, aussi des votations fédérales, pour bien déterminer quel est le rôle du Conseil d'Etat dans une telle votation. On se laisse aussi inspirer par la pratique qui règne à Berne pour bien prendre ce rôle d'information que nous devons et que nous avons comme devoir envers les citoyens et les citoyennes de ce pays d'informer, finalement aussi d'expliquer. Et vous nous avez donné le mandat d'expliquer par le fait que vous avez accepté cette nouvelle loi sur le tourisme.

L'avis de droit a été donné à M^e Gion-Andri Decourtins à Zurich afin de clarifier la voie à suivre par le Conseil d'Etat dans la préparation de ce scrutin parce que vous pouvez imaginer que nous nous sommes attendus à de telles questions. M^e Gion-Andri Decourtins précise dans ses conclusions, je cite: "Le Conseil d'Etat n'a pas seulement un droit d'informer, mais il a également le devoir de le faire en particulier dans une thématique particulière comme celle liée à la loi sur le tourisme. Le citoyen veut, respectivement doit pouvoir évaluer avec quels coûts concrets il doit compter en cas d'acceptation de la loi. Ceci n'est pas le cas actuellement. D'autre part, l'autorité doit pouvoir faire valoir son point de vue de façon objective et en particulier présenter les intérêts publics prépondérants de façon rationnelle, équitable et objective. Ceci est particulièrement important étant donné les modifications apportées au projet de loi lors de la deuxième lecture par le Grand Conseil."

Evidemment, nous avons déjà, lors des discussions en deuxième commission, eu des chiffres concernant les conséquences que cette loi pouvait avoir sur les propriétaires, par exemple, de résidences secondaires. Ce que l'on a demandé par ce mandat, c'est de récolter des données objectives supplémentaires, notamment par le biais de simulations et d'études de faisabilité pour des régions représentatives, finalement pour connaître les conséquences possibles des modifications prévues de la législation.

On a aussi déjà posé à M^e Gion-Andri Decourtins la possibilité de donner un mandat à la HES-SO pour évaluer ces conséquences et il nous a précisé exactement ce que l'on peut faire. Nous avons suivi les considérations de cet avis de droit, aussi pour octroyer ce mandat à la HES-SO. Les conditions importantes étaient les suivantes: Les travaux de l'institut sont conduits par un comité de pilotage constitué de deux personnes par région. Le comité de pilotage est présidé par l'un des représentants régionaux. Le Service du développement économique est chargé de coordonner les travaux. La population est informée de façon transparente de ladite décision. Nous avons publié que nous allons faire cette étude. Nous avons publié ce que cela va coûter. Nous avons créé cette transparence. Finalement, on doit aussi créer la transparence. C'est le groupe qui va faire cette transparence. C'est le comité de pilotage qui aura la tâche de communiquer sur les résultats.

Maintenant, pour répondre précisément aux questions du député Gabriel Luisier

Première question: La HES-SO travaille et a travaillé librement en dehors de toute contrainte ou influence de l'Etat, conformément à sa manière de procéder habituelle et comme précisé dans la décision du Conseil d'Etat de confier uniquement un rôle de coordination à ses services dans ce mandat.

Pour répondre aux questions 2 et 3, l'Etat ayant apporté un soutien logistique et administratif au comité de pilotage (prise des PV, mise à disposition des informations disponibles sur demande du comité, respectivement de l'institut). Les fonctionnaires ont bien évidemment participé aux séances tenues en vue de la réalisation de l'étude.

M. le député Gabriel Luisier, PDCB:

J'ai pris acte de la réponse du Conseil d'Etat à ce sujet.

Cela dit, je suis très content de savoir que le Conseil d'Etat s'en remet quand les avis de droit sont à sa disposition. On aura l'occasion d'en reparler bientôt.

Pour le reste, c'est quand même un petit peu dommage que ces chiffres n'aient pas été à disposition du Parlement avant l'examen de la loi. Il aurait peut-être fallu commencer par là.

Et puis sur le fond, personne n'est dupe, tout le monde sait que c'est M. François Seppey qui pilote cette étude et non pas la Haute Ecole.

Merci.

Der Präsident:

Danke, Herr Grossrat.

Herr Staatsrat Cina wünscht nochmals das Wort.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Evidemment, je ne peux pas laisser passer ces déclarations.

Il n'y a pas que François Seppey qui s'occupe de cette étude. Le mandat a été donné à la Haute Ecole. C'est le premier élément. On a un rôle de coordination à faire

Deuxièmement les chiffres. On a déjà eu des études qui ont été faites parce que, finalement, ce n'est pas le Conseil d'Etat qui a établi ce modèle de calcul concernant les résidences secondaires. Cela a été fait par la deuxième commission. Là, on a eu des éléments. Mais, aujourd'hui, on a agrandi le cercle pour avoir encore plus de transparence.

Alors, ce sont les mêmes qui reprochent, par exemple, dans le domaine de la loi sur la libéralisation de l'énergie que tout le monde s'est réveillé plus tard, après le vote au Parlement fédéral et après les discussions qu'il y a eues par après, que les prix de l'énergie aient augmenté. Ici, on le fait avant le vote. C'est quand même un élément important pour clarifier la situation, qui est donnée vraiment dans le sens d'une information objective. Après, c'est à la population, aux votants de décider en toute connaissance de cause.

Alors on ne peut pas dire "die Katze wird im Sack gekauft". Wir machen Transparenz und die selben, die dann wieder sagen, man kaufe die Katze im Sack sobald man objektive Informationen bringt über einen Drittbeteiligten, der das neutral begutachtet, ist man dann wieder dagegen. Also soviel Widersprüchlichkeit an einem Tag macht es ein bisschen schwierig, wirklich hier eine zukunftssträchtige Lösung auch für die Zukunft dieses Kantons voranzutreiben.

20. INTERPELLATION URGENTE
du groupe PLR, par les députés André Vernay, Aldo Resenterra,
Anne-Marie Sauthier-Luyet, Laetitia Massy et Marie-Claude Ecoeur,
concernant: quel avenir pour l'armée en Valais? (08.09.2009) (2.028)

DRINGLICHE INTERPELLATION
der PLR-Fraktion, durch die Grossräte André Vernay, Aldo Resenterra
sowie der Grossrätinnen Anne-Marie Sauthier-Luyet, Laetitia Massy und
Marie-Claude Ecoeur, betreffend Zukunft der Armee im Wallis
(08.09.2009) (2.028)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

M. le député André Vernay, PLR:

Le but de cette interpellation est double:

1. tout d'abord, comprendre avec exactitude l'ampleur des dégâts qui sont prévus en Valais sur le plan des emplois militaires suite à la décision plus que surprenante de M. le conseiller fédéral Ueli Maurer de restreindre à nouveau les effectifs de l'armée;
2. nous assurer que le Conseil d'Etat a bien pris la mesure du désastre qui s'annonce et prendre connaissance de son plan d'action pour défendre les postes de travail et les postes de commandement qui sont encore sur notre territoire.

Notre canton a déjà dû subir plusieurs cures d'amaigrissement. Nous pensons qu'un canton périphérique comme le nôtre, qui doit de plus subir certaines nuisances importantes (pensons aux F/A-18), doit se battre avec la plus grande énergie pour garder tous les postes qui existent actuellement.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le député.

Ich habe hier eine Wortmeldung von Franz Ruppen. Aber auf eine Interpellation können Sie keine Stellung beziehen.

Hr. Grossrat Franz Ruppen, SVPO/Freie Wähler:

Gemäss Reglement kann ich verlangen, dass abgestimmt wird ob es eine Diskussion gibt und das möchte ich hier beantragen.

Der Präsident:

Zuerst wird Ihnen die Frau Staatsrätin die Antwort geben. Dann können Sie die Eröffnung der Diskussion verlangen.

Frau Staatsrätin Esther Waeber-Kalbermatten, Vorsteherin des Departements für Sicherheit, Sozialwesen und Integration (DSSI):

Ich teile Ihre Sorgen und ich denke, die Fragen, die Sie gestellt haben bei dieser Dringlichkeit sind wirklich berechtigt.

Das Wallis hat schon mehrere Phasen vom Abbau der Militärpräsenz erfahren und seit 2004 ist ja eine neue Reduktion des Personalbestands von rund 1'800 Personen in der Schweiz vorgesehen. Die Restrukturierung ist voll im Gange. Sie wird noch zwei Jahre dauern.

Es gibt in der Presse immer wieder verschiedene Meldungen was mit der Armee passiert oder nicht. Einmal hiess es, es sei ein Reformstau, d.h. die Armee hätte viel zu viele Reformen im Gang, jetzt müsse gestoppt werden und dann kam letztthin die Meldung von Herrn Ueli Maurer selbst, der sagte, der Bestand der Aktivsoldaten werde von 120'000 auf 80'000 gesenkt und die Reservesoldaten von 80'000 auf 40'000.

Was sicher ist oder was ich denke was sicher sein sollte, ist, dass Herr Ueli Maurer einen Bericht zur Sicherheitspolitik zur Armee für Ende Dezember diesen Jahres in Aussicht gestellt hat.

Was bedeutet das ganze für das Wallis? Es kam die Meldung, dass das Infrastrukturzentrum – Logistikzentrum – in St-Maurice gefährdet sei, d.h. seine Stellen seien gefährdet. Bern hat uns versichert, dass das nicht der Fall ist, dass für die nächsten zwei Jahre – bis Ende 2011 – kein Abbau von Personal in St-Maurice stattfinden wird. Aber was trotzdem läuft, es gibt eine ganze Reorganisation der Logistikzentren der Armee. Diese Reorganisation hat – wie ich denke auch andere Reorganisationen – eine Effizienz zum Ziel und es werden vor allem die Leitungen neu organisiert, d.h. auch die Leitung von St-Maurice wird voraussichtlich nicht mehr die gleiche sein in naher Zukunft.

In St-Maurice haben wir aktuell 81 Stellen. Was ist dort für eine Strategie einzuschlagen? Ich habe festgestellt, dass die Armee doch noch einige Schwerpunkte im Wallis hat. Da ist einmal das genannte Infrastrukturzentrum in St-Maurice, dann haben wir in Savatan – das ist in der Nähe von St-Maurice – das Ausbildungszentrum für die Polizei, die so genannte Polizeiakademie. Die wird in enger Zusammenarbeit mit der Ausbildung der Armee geführt. Und da muss man sagen, ohne die Armee ist diese Ausbildungsstätte für die Polizei wirklich gefährdet. Dann haben wir die Unteroffiziersschule hier in Sitten bei der Kaserne. Es gibt mehrere Unteroffiziers- und Offiziersschulen. Auch dort ist eine Reorganisation vorstellbar. Dann haben wir den Militärflugplatz in Sitten, wo es 120 Arbeitsstellen gibt und fast 40 Lehrstellen. Wir haben die Panzerausbildungsmöglichkeit auf dem Simplonpass usw., usw. Kurz, wir haben einige Personen von der Armee beschäftigt und für den Kanton Wallis ist es sehr wichtig was in Zukunft passiert mit diesen Arbeitsplätzen.

Ich selber denke, wenn Herr Ueli Maurer diese Reduktion des Personalbestands der Soldaten und Rekruten durchzieht, wird dies unweigerlich einen Abbau an verschiedenen Stellen der Armee geben. Das ist nicht anders denkbar. Und die Strategie des Departements ist im Moment eine Bestandesaufnahme zu machen, was haben wir hier von der Armee, mit wie

viel Arbeitsstellen und zu sagen, wir möchten zukünftig auch einen Anteil von Stellen. Bei dieser Reform möchten wir dabei sein. Wir möchten einen gewissen Anteil der Stellen – bezogen auf die anderen Kantone – und wir möchten nicht nur die Auswirkungen wie zum Beispiel den Fluglärm vom Flugplatz. Dann möchten wir auch Stellen haben.

Aber – da muss ich sagen – die Sache der Armee ist nicht Planung des Kantons. Das ist der Bund. Das wissen Sie alle und in dem Sinn muss verhandelt werden.

Sie haben mich angesprochen, was läuft in Punkto Verhandlungen. Ich habe mehrere Gespräche geführt mit führenden Personen der Armee hier im Wallis und ein weiteres Gespräch mit dem Armeechef Herr Blattmann ist für anfangs Oktober terminiert und ein weiteres dann auch direkt mit Herrn Ueli Maurer im November.

In diesem Gespräch möchte ich darlegen, wie die Situation heute für das Wallis ist, was die Armee hier gerne machen möchte aus unserer Sicht, wie viel Arbeitsstellen wir hier haben und dass wir zukünftig auch Arbeitsstellen von der Armee im Wallis haben möchten.

Der Präsident:

Danke, Frau Staatsrätin, für die Beantwortung dieser dringlichen Interpellation.

Wie eingangs schon erwähnt, ist ein Antrag da für die Eröffnung der Diskussion. Gemäss Artikel 141 unseres Reglements beschliesst der Grosse Rat über die Eröffnung der Diskussion. Ich stelle jetzt diesen Antrag zur Abstimmung.

(...)

Mit 33 ja zu 73 nein Stimmen haben Sie die Diskussionseröffnung abgelehnt.

Somit haben wir ebenfalls die Dringlichkeiten abgeschlossen.

Wir kommen vor der Mittagspause noch zum letzten Traktandum.

Lecture

**21. DECISION
concernant l'approbation du projet de développement régional du
Val d'Hérens 2009-2015 et son crédit cadre**

Lesung

**BESCHLUSS
für die Genehmigung des regionalen Entwicklungsprojektes
Val d'Hérens 2009-2015 samt Rahmenkredit**

Base de travail / Arbeitsgrundlage:

*NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE /
NEUER TEXT DER THEMATISCHEN KOMMISSION*

*Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement /
Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt
Präsident: Stefan Andenmatten / Rapporteur: Stéphanie Favre*

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 5, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Hr. Grossrat Stefan Andenmatten, CSPO, Präsident der thematischen Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt (LTU):

Ein erster Schritt mit Signalwirkung zur Aufwertung des ländlichen Raumes und zur Ankurbelung des Agrartourismus kann mit dieser Entscheidung jetzt gemacht werden. Dieses Projekt Val d'Hérens wird ja demnächst noch ergänzt und vervollständigt durch das Projekt "Naturpark Val d'Hérens.

Dieses neue Gesetz über den ländlichen Raum trägt somit bereits erste Früchte. Die Kommission wartet auch gespannt auf die nächsten Projekte, die da anfallen werden.

Vor der Abstimmung möchte ich den Mitgliedern der Kommission, unserer Berichterstatterin und den Mitarbeitern aus dem Departement für die gute Zusammenarbeit danken und empfehle dieses Projekt Ihrer Genehmigung.

Ainsi décidé par 101 voix dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique en séance du Grand Conseil, à Sion, le 10 septembre 2009.

(Vote nominal/Namensabstimmung.)

M^{me} la députée Marie-Anne Levrard, PDCC:

Je me permets d'intervenir ici au nom de l'Association des communes du val d'Hérens pour remercier la commission ATE ainsi que le Grand Conseil pour la confiance témoignée par le vote d'aujourd'hui et pour les moyens alloués qui permettront de poursuivre le développement régional du val d'Hérens pour une politique rurale durable et pour une promotion agritouristique du val d'Hérens.

Merci de votre attention.

Der Präsident:

Merci, Madame la députée.

Somit haben wir den Morgen erledigt... Bevor wir Sie hier entlassen, möchte ich doch die Gelegenheit nutzen Herrn Staatsrat das Wort zu erteilen.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Mesdames et Messieurs, je voulais aussi saisir l'occasion de vous remercier pour avoir soutenu ce projet et pour remercier la commission plus mes collaborateurs et collaboratrices qui ont vraiment amené un bon projet devant le Grand Conseil, un projet qui sera vraiment l'outil de développement de cette région rurale.

Je suis très confiant que les communes du val d'Hérens vont faire un joli projet et que, dans quelques années, on pourra tirer un bilan positif, avec le projet du parc d'Hérens qui va être complémentaire.

Dans ce sens, je ne puis qu'encourager ces communes à poursuivre dans leur lignée et leur souhaiter plein succès.

Der Präsident:

Danke, Herr Staatsrat.

Ich möchte die Gelegenheit benutzen Herrn Gérard Dayer, Chef der Dienststelle für Landwirtschaft – er ist hier auf der Tribüne – und der Dienststelle danken, dass sie hier vor dem Saal diese Degustation eingerichtet haben ebenfalls mit diesen Informationen. Herzlichen Dank der Dienststelle für Landwirtschaft.

(Applaus)

Wir nehmen am Nachmittag die Sitzung um 14.15 Uhr wieder auf.

Danke und guten Appetit.

La séance est levée à 12 h 40.

Séance de relevée du jeudi 10 septembre 2009

Présidence: M. le député Gilbert Loretan, CSPO.

Ouverture de la séance: 14 h 15.

Ordre du jour:

Traitement: Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET)

Behandlung: Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER)

1. Postulat du député Diego **CLAUSEN** (CSPO) et cosignataires concernant un concept de subventionnement pour les énergies renouvelables (13.11.2008) (4.004 anc. 2.156)
Postulat von Grossrat Diego **CLAUSEN** (CSPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Subventionskonzept für erneuerbare Energien (13.11.2008) (4.004 ehem. 2.156)

Développements: Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET)

Entwicklungen: Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER)

2. Motion du groupe PDCC, par le député (suppl.) Vincent **REBSTEIN**, concernant: pour une meilleure gestion de l'énergie (11.12.2008) (4.007 anc. 2.160)
Motion der PDCC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Vincent **REBSTEIN**, betreffend: für ein besseres Energiemanagement (11.12.2008) (4.007 ehem. 2.160)
3. Interpellation du groupe SPO, par les députés Laura **KRONIG** (suppl.), Rolf **EGGEL** (suppl.), Norbert **MINNIG** et Robert **SARBACH**, concernant l'engagement des fournisseurs d'énergie en faveur d'un approvisionnement en électricité durable et d'un bon service public (09.02.2009) (4.013 anc. 2.162)
Interpellation der SPO-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Laura **KRONIG** sowie der Grossräte Rolf **EGGEL** (Suppl.), Norbert **MINNIG** und Robert **SARBACH**, betreffend Einsatz der Stromversorger für eine nachhaltige Stromversorgung und einen guten Service Public (09.02.2009) (4.013 ehem. 2.162)
4. Motion du groupe SPO, par les députés Marc **KALBERMATTER** (suppl.), German **EYER**, Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN** et Laura **KRONIG** (suppl.), concernant Avenir du Valais IV – Minergie pour tous (12.02.2009) (4.014 anc. 2.165)

Motion der SPO-Fraktion, durch die Grossräte Marc **KALBERMATTER** (Suppl.) und German **EYER** sowie die Grossrätinnen Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN** und Laura **KRONIG** (Suppl.), betreffend Zukunft Wallis IV – Minergie für alle (12.02.2009) (4.014 ehem. 2.165)

5. Interpellation du groupe PDCC, par le député Serge **METRAILLER**, concernant: pour que les mesures de relance de l'économie du Gouvernement ne ratent pas leur cible (06.05.2009) (4.016)
Interpellation der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Serge **METRAILLER**, betreffend: damit die Massnahmen der Regierung zur Ankurbelung der Wirtschaft nicht ihr Ziel verfehlen (06.05.2009) (4.016)
6. Postulat du groupe PLR, par les députés Moreno **CENTELLEGHE** et Jérôme **FAVEZ**, concernant les retours de concessions (06.05.2009) (4.017)
Postulat der PLR-Fraktion, durch die Grossräte Moreno **CENTELLEGHE** und Jérôme **FAVEZ**, betreffend Konzessionsheimfälle (06.05.2009) (4.017)
7. Interpellation du groupe UDC, par le député Jean-Luc **ADDOR**, concernant les marchés publics: le Valais trop bon élève? (07.05.2009) (4.018) (*en collaboration avec le DTEE*)
Interpellation der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, betreffend öffentliches Beschaffungswesen: Ist das Wallis zu regelkonform? (07.05.2009) (4.018) (*in Zusammenarbeit mit dem DVBU*)
8. Motion du groupe UDC, par le député Jean-Luc **ADDOR**, concernant la CCR en matière agricole et de remaniements parcellaires (07.05.2009) (4.019)
Motion der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, betreffend kantonale Rekurskommission für den Bereich Landwirtschaft und Landumlegungen (07.05.2009) (4.019)
9. Interpellation des députés Mathias **REYNARD** (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et Gaël **BOURGEOIS** (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant: que fait le Conseil d'Etat pour défendre les offices de poste du canton? (07.05.2009) (4.020)
Interpellation der Grossräte Mathias **REYNARD** (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Gaël **BOURGEOIS** (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend: Was unternimmt der Staatsrat zur Verteidigung der Poststellen im Kanton? (07.05.2009) (4.020)
10. Postulat des députées Laura **KRONIG** (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant des encouragements à l'installation de capteurs solaires thermiques (08.05.2009) (4.021)
Postulat der Grossrätinnen Laura **KRONIG** (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend Förderbeiträge für die Installation von thermischen Solaranlagen (08.05.2009) (4.021)
11. Motion des députés Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Laura **KRONIG** (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Graziella **WALKER SALZMANN**, CSPO, Markus **TRUFFER**, CVPO, et Christoph **MICHLIG**, CSPO, concernant une agriculture valaisanne sans OGM (08.05.2009) (4.022)

Motion der Grossrätinnen Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Laura **KRONIG** (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Graziella **WALKER SALZMANN**, CSPO, sowie der Grossräte Markus **TRUFFER**, CVPO, und Christoph **MICHLIG**, CSPO, betreffend gentechfreie Walliser Landwirtschaft (08.05.2009) (4.022)

Deuxième lecture

12. Loi sur le cycle d'orientation

Zweite Lesung

Gesetz über die Orientierungsschule

Développements: Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS)

Entwicklungen: Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)

13. Postulat du groupe GRL, par la députée Anne-Marie **SAUTHIER-LUYET**, concernant: pour le développement de la formation continue (09.12.2008) (3.005 anc. 3.167)
Postulat der GRL-Fraktion, durch Grossrätin Anne-Marie **SAUTHIER-LUYET**, betreffend Ausbau der Weiterbildung (09.12.2008) (3.005 ehem. 3.167)
14. Interpellation du député Bernard **REY** (GRL) concernant les plans de scolarité – mercredis (09.12.2008) (3.006 anc. 3.168)
Interpellation von Grossrat Bernard **REY** (GRL) betreffend Unterricht am Mittwochnachmittag (09.12.2008) (3.006 ehem. 3.168)
15. Interpellation du groupe SPO, par les députés Marc **KALBERMATTER** (suppl.) et **German EYER**, concernant l'offensive de formation III – Modèle F dans les hautes écoles valaisannes (12.12.2008) (3.007 anc. 3.169)
Interpellation der SPO-Fraktion, durch die Grossräte Marc **KALBERMATTER** (Suppl.) und **German EYER**, betreffend Ausbildungsoffensive III – Modell F in Walliser Hochschulen (12.12.2008) (3.007 ehem. 3.169)
16. Postulat des députés Marc-Henri **GAUCHAT** (GRL), Pascal **REY** (PDCC), Michel **ROTHEN** (PDCC), Frédéric **MIVELAZ** (GRL) et Jean-François **COPT** (GRL) concernant une logopédie de qualité pour les enfants valaisans (10.02.2009) (3.008 anc. 3.170)
Postulat der Grossräte Marc-Henri **GAUCHAT** (GRL), Pascal **REY** (PDCC), Michel **ROTHEN** (PDCC), Frédéric **MIVELAZ** (GRL) und Jean-François **COPT** (GRL) betreffend qualitativ hochstehende Logopädie für die Walliser Kinder (10.02.2009) (3.008 ehem. 3.170)
17. Interpellation des députés Yves **FOURNIER**, PLR, Nicolas **VOIDE**, PDCB, et Alexandre **CAILLET**, UDC, concernant: pour une protection plus efficiente de la jeunesse (07.05.2009) (3.010)

Interpellation der Grossräte Yves **FOURNIER**, PLR, Nicolas **VOIDE**, PDCB, und Alexandre **CAILLET**, UDC, betreffend: Für einen effizienteren Jugendschutz (07.05.2009) (3.010)

Développements: Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS)

Entwicklungen: Departement für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG)

18. Postulat de la députée (suppl.) Zita **BURGENER-IMBERDORF** (CSPO) et cosignataires concernant le traitement de patients hors du canton: neutralité des décisions? (09.12.2008) (1.006 anc. 2.157) **repris par la députée Graziella Walker Salzmann**
Postulat von Grossrätin (Suppl.) Zita **BURGENER-IMBERDORF** (CSPO) und Mitunterzeichnenden betreffend ausserkantonale Behandlungen von Patienten: Wie neutral sind die Entscheidungen? (09.12.2008) (1.006 ehem. 2.157) **übernommen von Grossrätin Graziella Walker Salzmann**
19. Interpellation des députés Liliane **BRIGGER** (CSPO), Jakob **WALTER** (suppl.) (CVPO) et cosignataires concernant les premiers secours garantis par les médecins de premier recours (10.12.2008) (1.007 anc. 2.158)
Interpellation von Grossrätin Liliane **BRIGGER** (CSPO), Grossrat (Suppl.) Jakob **WALTER** (CVPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Erstversorgung durch Hausärzte garantiert (10.12.2008) (1.007 ehem. 2.158)
20. Postulat des députés Grégoire **RABOUD** (suppl.) (SPO), Marc-Henri **GAUCHAT** (GRL) et Jérôme **BUTTET** (PDCB) concernant: promouvoir la relève des médecins généralistes (de premier recours) (12.02.2009) (1.014 anc. 2.163)
Postulat der Grossräte Grégoire **RABOUD** (Suppl.) (SPO), Marc-Henri **GAUCHAT** (GRL) und Jérôme **BUTTET** (PDCB) betreffend Hausarzt-Nachwuchs (12.02.2009) (1.014 ehem. 2.163)
21. Motion du groupe CSPO, par la députée Graziella **WALKER SALZMANN**, concernant faire triompher celles et ceux qui veulent voter (06.05.2009) (1.017)
Motion der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella **WALKER SALZMANN**, betreffend Wählerwillen zum Durchbruch verhelfen (06.05.2009) (1.017)
22. Motion du groupe PLR, par les députés André **VERNAY**, Aldo **RESENTERRA**, Bernard **REY**, Marc **SCHRÖTER** (suppl.), Laetitia **MASSY**, Marie-Claude **ECOEUR**, Anne-Marie **SAUTHIER-LUYET** et Emmanuelle **MAYE-FAVRE**, concernant la révision de la loi sur les droits politiques (06.05.2009) (1.018)
Motion der PLR-Fraktion, durch die Grossräte André **VERNAY**, Aldo **RESENTERRA**, Bernard **REY**, Marc **SCHRÖTER** (Suppl.) und die Grossrätinnen Laetitia **MASSY**, Marie-Claude **ECOEUR**, Anne-Marie **SAUTHIER-LUYET** und Emmanuelle **MAYE-FAVRE**, betreffend Revision des Gesetzes über die politischen Rechte (06.05.2009) (1.018)

23. Postulat du député (suppl.) Michael **KREUZER**, SVPO / Freie Wähler, concernant l'information sur la procédure correcte en cas de votations et d'élections (17.06.2009) (1.022)
 Postulat von Grossrat (Suppl.) Michael **KREUZER**, SVPO / Freie Wähler, betreffend Information für korrektes Stimmen und Wählen (17.06.2009) (1.022)
24. Motion du groupe CSPO, par la députée Graziella **WALKER SALZMANN**, concernant la loi sur les incompatibilités (07.05.2009) (1.019)
 Motion der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella **WALKER SALZMANN**, betreffend Gesetz über die Unvereinbarkeiten (07.05.2009) (1.019)
25. Interpellation du député German **EYER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant: combien de rappels d'impôts et d'amendes fiscales? (07.05.2009) (1.020)
 Interpellation von Grossrat German **EYER**, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend: Wie viel Nachsteuern und Strafsteuern? (07.05.2009) (1.020)
26. Motion des députés Jasmine **BALLAY** (suppl.), PLR, Graziella **WALKER SALZMANN**, CSPO, Marcel **MANGISCH**, CVPO, Jean-Luc **ADDOR**, UDC, Jean-François **COPT**, PLR, concernant les remontées mécaniques: un impôt équitable (08.05.2009) (1.021) (*en collaboration avec le DEET*)
 Motion der Grossrätinnen Jasmine **BALLAY** (Suppl.), PLR, Graziella **WALKER SALZMANN**, CSPO, sowie der Grossräte Marcel **MANGISCH**, CVPO, Jean-Luc **ADDOR**, UDC, und Jean-François **COPT**, PLR, betreffend Bergbahnen: faire Steuern (08.05.2009) (1.021) (*in Zusammenarbeit mit dem DVER*)

Développement: Grand Conseil
Entwicklung: Grosser Rat

27. Postulat du groupe SPO, par les députés Marc **KALBERMATTER** (suppl.), German **EYER**, Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN** et Laura **KRONIG** (suppl.), concernant le Bulletin en ligne – améliorer l'accès (12.02.2009) (7.001 anc. 7.011)
 Postulat der SPO-Fraktion, durch die Grossräte Marc **KALBERMATTER** (Suppl.) und German **EYER** sowie der Grossrätinnen Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN** und Laura **KRONIG** (Suppl.), betreffend Memorial online – verbesserter Zugang (12.02.2009) (7.001 ehem. 7.011)

Der Präsident:

Ich heisse Sie willkommen zu unserem zweiten Halbtage unserer Septembersession.

Wir gehen direkt weiter zu unserem nächsten Tagesprogramm...

Es wäre viel einfacher, wenn einer redet und die anderen zuhören.

Traitement:
Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET)
Behandlung:
Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER)

1. POSTULAT
du député Diego Clausen (CSPO) et cosignataires concernant un concept
de subventionnement pour les énergies renouvelables (13.11.2008)
(4.004 anc. 2.156)

POSTULAT
von Grossrat Diego Clausen (CSPO) und Mitunterzeichnenden
betreffend Subventionskonzept für erneuerbare Energien (13.11.2008)
(4.004 ehem. 2.156)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial février 2009

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Der Präsident:

Die Antwort des Staatsrats ist vorliegend.

Der Staatsrat nimmt das Postulat im Sinne der Antwort an.

Hr. Grossrat Diego Clausen, CSPO:

Zum voraus danke ich Ihnen für die Annahme des Postulats.

Wichtig scheint, dass die Dienststelle die Möglichkeit nutzt, aufgrund der neuen Energiegesetzgebung, die neuen Energieförderungsprogramme sowie deren Subventionen ganzheitlich zu überprüfen, zu überdenken und dementsprechend anzupassen.

So haben wir für die Zukunft eine saubere Energie-Strategie, sowohl im konventionellen wie im alternativen Bereich.

Ich danke Ihnen für Ihre Aufmerksamkeit.

Développements:
Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET)
Entwicklungen:
Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER)

2. MOTION
du groupe PDCC, par le député (suppl.) Vincent Rebstein, concernant:
pour une meilleure gestion de l'énergie (11.12.2008) (4.007 anc. 2.160)

MOTION
der PDCC-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Vincent Rebstein,
betreffend: für ein besseres Energiemanagement (11.12.2008)
(4.007 ehem. 2.160)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Vincent Rebstein, PDCC:

La loi cantonale sur l'énergie du 15 janvier 2004 donne toute latitude aux communes pour la mise en œuvre de concepts énergétiques. Force est de constater que, aujourd'hui, seule une minorité de communes valaisannes ont un réel intérêt pour la réalisation de tels concepts.

A l'heure où la promotion des économies d'énergie occupe les devants de la scène, ne serait-il pas judicieux que le canton poursuive une politique énergétique basée sur un réel outil de planification?

Le rapport sur le concept de gestion de l'énergie du canton n'est, en fait, qu'un constat de la situation actuelle qui mérite mieux que de rester dans un tiroir.

A l'instar des autres cantons romands, nous proposons donc d'adapter notre loi sur l'énergie en y intégrant les éléments mentionnés dans le texte que vous avez sous les yeux.

L'élaboration de ces plans directeurs de l'énergie serait à réaliser chaque fois qu'une commune procède à la révision de son plan de zones et des règlements de construction afin de ne pas générer des procédures supplémentaires.

Ce concept aura le mérite de permettre aux communes une réflexion sur la consommation énergétique sur leur territoire et d'aider le canton et son service à, enfin, avoir une base légale claire permettant un réel avancement dans la gestion des énergies. Un tel plan directeur imposera, en effet, à chaque nouvelle construction un cadre dans lequel il faut s'intégrer. Le personnel des communes et du Service des forces hydrauliques et de l'énergie, s'appuyant sur cette base et non plus sur des directives n'ayant qu'un aspect peu contraignant pour les uns et surtout nécessitant des spécialisations très importantes de la part des services des édilités, pourront ainsi gérer au mieux et de manière plus rapide les dossiers qui leur parviennent.

Nous demandons donc que le Conseil d'Etat mette en chantier la révision de la loi.

Je vous remercie de soutenir avec énergie cette proposition.

Merci pour votre attention.

Le président:

Merci, Monsieur le député (suppl.).

Cette motion est combattue.

Hr. Grossrat Diego Clausen, CSPO:

Gemäss Wortlaut des Motionärs heisst es, dass gegenwärtig nur eine Minderheit der Walliser Gemeinden ein echtes Interesse an einer Umsetzung von Energiekonzepten hat. Dies stimmt insofern nicht, als bereits 15 Gemeinden das Label Energiestadt bzw. Energiedorf haben. Es sind dies, mit dem Oberwallis beginnend, die Gemeinden Naters, Brig-Glis, Visp, Saas Fee, Zermatt, Leuk/Susten, Sierre, Montana, Chermignon, Icogne, Lens, Randogne, Ayent, Sion, Martigny. Hierbei gilt zu erwähnen, dass quasi alle grossen Talgemeinden bereits ausgezeichnet wurden, plus die meisten grösseren Tourismusorte (zumindest im Oberwallis) ebenso erfasst sind. Die Zahl der ständigen Bevölkerung (Stand 2008) schraubt sich hierbei bereits auf zirka 150'000 Personen, ohne die Zahl der Zweitwohnungsbesitzer und der Gäste in den Hotelbetrieben aufzuzählen. Mit anderen Worten ein grosser Teil der Bevölkerung ist über die grossen Talgemeinden und Tourismusregionen bereits erfasst.

Kommt hinzu, dass die kleinen Gemeinden für die Erstellung von Energierichtplänen bezüglich des Aufwandes überfordert sind. Sie müssten zwingend Spezialisten beiziehen, welche wiederum viel Geld kosten. Die meisten kleinen Gemeinden wären hierbei geradezu überfordert.

Ebenso müsste die kantonale Dienststelle, welche sowieso einen Personalmangel aufweist, für die Erstellung der Energiesachpläne zwingend Spezialisten zur Abdeckung aller Gemeinden beiziehen, was wiederum Kosten generiert. Zudem würden diese eh nur auf Mandatsbasis arbeiten.

Die Stossrichtung und die Sensibilität des Kantons und der Gemeinden gehen bereits in die richtige Richtung. Die Motion ist zu strikt und geht zu weit. Deshalb wünschen wir, dass die Motion in ein Postulat umgewandelt wird, ansonsten die CSPO diese Motion bekämpfen müsste.

Ich danke Ihnen für Ihre Einsicht und Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député (suppl.) Vincent Rebstein, PDCC:

Bien que je ne sois pas tout à fait d'accord avec ce qu'a dit mon opposant, mais au vu de ce qui précède **j'accepte la transformation de ma motion en postulat.**

Je reste persuadé qu'un vrai outil de planification, de gestion de nos besoins et de production d'énergie demeure essentiel à l'heure actuelle.

En acceptant cette transformation de la motion en postulat, nous prenons simplement le risque de demeurer statiques et non dynamiques et réactifs, et surtout de devoir augmenter de manière importante le personnel du Service de l'énergie puisque, malgré l'engagement récent de nouveaux collaborateurs, celui-ci a de la peine à traiter tous les dossiers.

Je resterai donc très attentif à cette question et je suis persuadé que le Conseil d'Etat a compris, lui, mon intention.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le député (suppl.).

Ich stelle somit fest, dass der Motionär einverstanden ist, diese Motion in ein Postulat umzuwandeln und an den Staatsrat zur Behandlung zu überweisen.

3. INTERPELLATION

**du groupe SPO, par les députés Laura Kronig (suppl.), Rolf Eggel (suppl.), Norbert Minnig et Robert Sarbach, concernant l'engagement des fournisseurs d'énergie en faveur d'un approvisionnement en électricité durable et d'un bon service public (09.02.2009)
(4.013 anc. 2.162)**

**INTERPELLATION
der SPO-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig sowie der Grossräte Rolf Eggel (Suppl.), Norbert Minnig und Robert Sarbach, betreffend Einsatz der Stromversorger für eine nachhaltige Stromversorgung und einen guten Service Public (09.02.2009)
(4.013 ehem. 2.162)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Um die angekündigten Strompreiserhöhungen zu dämpfen hat der Bundesrat die Stromversorgungsverordnung revidiert. Unsere Unternehmen in diesem Zusammenhang, insbesondere jene mit grossem Energiebedarf, sind angewiesen auf stabile Rahmenbedingungen. Deshalb stellen sich folgende Fragen.

Viele Netzbetreiber haben ihr Netz in der Vergangenheit deutlich schneller abgeschrieben als nötig. Aufgrund der neuen Stromversorgungsverordnung können diese nun zum Teil zusätzliche Gewinne erzielen.

Welche Netzbetreiber auf dem Kantonsgebiet betrifft dies?

Wie hoch ist der Anteil der Gewinne aus diesen zusätzlich verrechneten Kosten?

Was unternimmt der Staatsrat, damit diese zusätzlichen Gewinne für eine nachhaltige Energieversorgung, Energieeffizienz und Investitionen in erneuerbare Energien eingesetzt werden?

Wie bewertet der Staatsrat die im Interpellationstext erwähnten Möglichkeiten, diese zusätzlichen Einnahmen einzusetzen und sieht er weitere Einsatzmöglichkeiten?

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER):

Ich möchte vorweg vielleicht auch schon als Antwort auf diverse Interventionen, die wir vorher gehört haben, Ihnen ganz klar darlegen, dass wir – und das hat Thomas Burgener noch gemacht mit dem Energiebericht, er hat damit eine erste Grundlage geschaffen und Material gesammelt und das ist eines der grossen Ziele dieser Legislaturperiode – eine kantonale Energiepolitik definieren werden und wir werden im Rahmen dieser kantonalen Energiepolitik gewiss auch derartige Fragen prüfen, insbesondere auch die Frage des Heimfalls, die Strategie, die Frage der Energieversorgung als solche behandeln. Also dies wäre der Schwerpunkt in dieser Legislatur, wirklich hier eine kantonale Energiepolitik zu definieren, vor allem um uns auch auf die grossen Heimfälle vorzubereiten.

Was in diesem Zusammenhang auch immer wichtig ist, ist, dass man sich ganz klar auch die Kompetenzordnung vor Augen führt und klar auch festhält welche Verantwortung hat welches staatliche Organ, sei es Bund, sei es zum Beispiel auch die ElCom oder auch welches ist die Rolle der Gemeinden in diesen öffentlichen Energieversorgungsgesellschaften. Wichtig ist eben auch die Kompetenzordnung zu beachten.

Das Stromversorgungsgesetz überträgt den Kantonen Vollzugsaufgaben im Bereich der Versorgungssicherheit, vor allem eben auch in der Bezeichnung der Netzgebiete und der Anschlussgarantie. Beim Netznutzungsentgelt sind die Kantone verpflichtet nur im Falle unverhältnismässiger Unterschiede der Netznutzungstarife geeignete Massnahmen zur Angleichung zu treffen.

Mit dem Ausführungsdekret – das hier im Grossen Rat beschlossen wurde – zum Bundesgesetz über die Stromversorgung vom 12. Dezember 2008 hat der Kanton die gesetzliche Grundlage für die Ausführung des Bundesgesetzes auf kantonaler Ebene geschaffen. Gerade im Hinblick auf eine kostengünstige Stromversorgung ist in Artikel 13 des Ausführungsdekrets festgehalten, dass der Kanton und die Gemeinden sich für eine kostengünstige Belieferung aller Stromkonsumenten einsetzen und hierbei insbesondere von ihren Rechten als Aktionäre von Elektrizitäts- und Verteilgesellschaften Gebrauch machen.

Mit dieser Bestimmung wird klar postuliert, dass die Elektrizitätsgesellschaften, die zum grössten Teil im Eigentum der öffentlichen Hand sind, ihre Verantwortung wahrnehmen und ihre Vertreter in den Gesellschaften sind aufgefordert im Rahmen ihrer rechtlichen Möglichkeiten alles zu unternehmen, damit eine Kostenexplosion bei den Stromtarifen verhindert wird.

Was die kantonale Gesellschaft FMV anbelangt, darf festgehalten werden, dass diese in der von ihr kontrollierten Gesellschaften Valgrid und B-Valgrid bei der Berechnung der Netztarife die Buchwerte eingesetzt hat.

Schlussendlich muss noch gesagt werden, dass es die Aufgabe der eidgenössischen Elektrizitätskommission, der ElCom ist, die Strom- und Netznutzungstarife zu kontrollieren und allenfalls herabzusetzen. Hinzu kommt, dass in der Stromversorgungsverordnung bei der Berechnung der Netznutzungsentgelte detaillierte Bestimmungen betreffend die anrechenbaren Betriebs- und Kapitalkosten sowie die Anlastung von Kosten des Übertragungsnetzes und des Verteilnetzes enthalten sind. Wie gesagt, hier, das ist Kompetenz der ElCom dies zu überprüfen.

Aus dem gesagten wird damit auch ersichtlich, dass uns weitergehende Angaben nicht vorliegen und wir uns zu Gewinnen der Gesellschaften und deren allfälligen Verwendung so gesehen nicht äussern können. Wir haben diesen Zugang nicht, den die ElCom von Gesetzes wegen hat.

Betreffend Förderprogramme verweisen wir in diesem Zusammenhang noch auf die kürzlich vom Kanton neu lancierten Programme zum Ersatz von Elektroheizungen sowie die Unterstützung der Sanierung von Industrieabläufen. Aber wie gesagt, im Rahmen der kantonalen Energiepolitik werden wir sicher auch die von Ihnen aufgeworfenen Fragen noch detailliert prüfen und dann auch Antworten geben soweit sie in unserem Kompetenzbereich sind.

4. MOTION

**du groupe SPO, par les députés Marc Kalbermatter (suppl.),
German Eyer, Doris Schmidhalter-Näfen et Laura Kronig (suppl.),
concernant Avenir du Valais IV – Minergie pour tous (12.02.2009)
(4.014 anc. 2.165)**

MOTION

**der SPO-Fraktion, durch die Grossräte Marc Kalbermatter (Suppl.) und
German Eyer sowie die Grossrätinnen Doris Schmidhalter-Näfen und
Laura Kronig (Suppl.), betreffend Zukunft Wallis IV – Minergie für alle
(12.02.2009) (4.014 ehem. 2.165)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Von der Effizienz eines Minergie Hauses kann man sich zurzeit unten auf dem Place du Midi überzeugen. Dort schmilzt ein Eisblock deutlich schneller im traditionell isolierten Kubus vor sich hin als im Minergie PH Block. So fordern wir, dass im Wallis für Neubauten und grosse Renovationen die Einhaltung des Minergie-Standards Pflicht wird.

Für von öffentlicher Hand subventionierte Bauten soll der Minergie Plus Standard gelten.

Besten Dank für die Unterstützung.

Der Präsident:

Danke, Frau Grossrätin (Suppl.).

Die Motion wird bekämpft.

Hr. Grossrat Diego Clausen, CSPO:

Gemäss Wortlaut der Motionärinnen und Motionäre wollen diese die Minergiestandard-Pflicht sowohl für sämtliche Neubauten, als auch für Renovationen im privaten Bereich. Gemäss der Inkrafttretung des neuen Energiegesetzes, der Energiedirektorenkonferenz aus dem Jahre 2007 und den so genannten MUKEN (Mustervorschriften der Kantone im Energiebereich) wird ab 2010 der Zielwert des Energienachweises auf das Niveau des Minergie-Standards gehoben. Das heisst, die Gebäudehülle erreicht somit den Minergie-Standard, ohne zwingend eine kontrollierte Lüftung installieren zu müssen.

Als Umbau Beispiele weise ich auf die alten Bausubstanzen der alten Dorfkerns oder der Maiensässzonen (im Sinne des Heimatschutzes oder der Denkmalpflege) hin, bei denen eine solche Installation schwer möglich scheint.

Zudem fördert der Kanton bereits seit 1999 den Minergie-Standard. Das heisst, das Minergie-Label mit kontrollierter Lüftung soll auf freiwilliger Basis bleiben.

Bei den öffentlichen Gebäuden verlangen die Motionärinnen und Motionäre gar den Minergie P Standard. Hierbei gelten technisch gesehen äusserst schwere Vorschriften, welche unter anderem die passive solare Energie-Nutzung voraussetzen. Die geografische Lage unseres heterogenen Kantons lässt dies in den Übergangszeiten (der Heizperioden) schwer, während des Winters schon gar nicht zu.

Kommt hinzu, dass je nach Funktion der öffentlichen Gebäude der Minergie P Standard zur Farce wird.

Es gilt zu erwähnen, dass ebenso das Minergie P Label durch den Kanton bereits unterstützt wird.

Gemäss dem von mir hinterlegten Postulat, bei welchem die Antwort bereits vorliegt, scheint vielmehr wichtiger zu sein, dass der Kanton die Handhabung bezüglich der Energie-Förderprogramme, sowie deren Subventionen dementsprechend ganzheitlich überprüft, überdenkt und nach Bedarf anpasst. Ich verweise hierbei ebenso auf die Einführung des Gebäudeenergienachweises der Kantone, der GEAK und auf die allgemeinen Bundesprogramme.

So haben wir zukünftig eine saubere, gehbare energetisch sinnvolle Zukunft.

In diesem Sinne wird die Motion bekämpft.

Ich danke Ihnen für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député (suppl.) Vincent Pitteloud, PDCC:

Le groupe DC du Centre combat cette motion qui vise à obliger le respect du standard Minergie sur le territoire du canton du Valais pour les nouvelles constructions et les rénovations conséquentes.

Le standard Minergie, promu depuis 1998, doit rester un produit décidé sur une base volontaire. Par son évolution vers des exigences adaptées à la pointe de la technique, il stimule l'innovation, ce qui permet par la suite d'adapter la législation en fonction de l'Etat de la technique.

Les surcoûts engendrés par l'observation de ce standard, en particulier pour les rénovations, ne peuvent pas toujours et difficilement techniquement être rentabilisés même à long terme par l'économie d'énergie réalisée. On va ainsi décourager de nombreux propriétaires à rénover leurs bâtiments.

Certains types de construction pour les rénovations ne sont souvent pas adaptés pour permettre l'amélioration énergétique visée par ces standards et il y a lieu de tenir compte des paramètres tels que la situation géographique et l'altitude pour se déterminer sur le choix d'un tel standard.

N'oublions pas aussi que la production, le transport et la mise en œuvre des matériaux supplémentaires à l'obtention de ce standard sont des paramètres à tenir compte dans le calcul du bilan énergétique.

En ce qui concerne les bâtiments publics, ils doivent, depuis 1999, respecter le standard Minergie. Comme ce standard tend à se rapprocher du standard Minergie P en fonction ce qui reste raisonnablement imposable, il ne faut pas exiger Minergie P pour tous les bâtiments publics, car ce standard est tellement exigeant que, selon la situation de l'objet et son architecture éventuellement dictée par la fonction, il ne serait techniquement pas possible de l'atteindre.

Adapter les dispositions en matière de subventions? Quels sont les coûts de ces adaptations?

Obliger, c'est aussi contrôler. Quel service et avec quel personnel, et quels seront les coûts de ces contrôles? Pourra-t-on subventionner et contrôler?

Est-ce le rôle de l'Etat de s'immiscer dans le choix d'économie du citoyen et d'imposer?

Nous vous encourageons à refuser cette motion et vous remercions de votre attention.

Hr. Grossrat Urs Kuonen, CVPO:

Der Minergie-Standard wird sich in den kommenden Jahren sicherlich als Baustandard etablieren, auch ohne gesetzlichen Zwang. Die Sensibilisierung der Bevölkerung bezüglich notwendiger Energiemassnahmen ist gestiegen und der erhöhte Baustandard wird immer öfter angewandt.

Die gesetzliche Pflicht zum Bau von Neubauten nach dem Minergie-Standard ist ein Reglement, welches dem Bauherrn einen Standard aufzwingt, der primär durch die kontrollierte Wohnungslüftung Mehrkosten mit sich bringt und die Anforderungen an die zuständigen Planer gerade bei Umbauten und Sanierungen merklich erhöht.

Allfällige Mehrkosten können in konjunkturarmen Zeiten ein Hindernis und ein Hemmnis darstellen Gebäude zu realisieren, Renovationen und Sanierungen vorzunehmen, was sich selbstverständlich auch auf die Wirtschaft niederschlagen wird.

Die Standardanforderungen für die Neubauten und Renovationen werden durch die SIA definiert und werden heute als gängige Mindestanforderungen anerkannt und angewandt. Eine Möglichkeit zur Verbesserung besteht eher darin, diese Mindestanforderungen zu erhöhen, aber auch das scheint mir eine logische Entwicklung, die die Zeit mit sich bringen wird.

Grundsätzlich scheint es mir als Steuerzahler wichtiger und auf Dauer auch effektiver, die Promotion des Produktes Minergie durch die Dienststelle für Energie weiter zu betreiben und damit die Privatpersonen für die Anliegen zu sensibilisieren als diese per Gesetz zu diesem Standard zu zwingen. Der Standard Minergie wird sich in Zukunft im Bau auch ohne Gesetz etablieren.

Aus den genannten Gründen schlage ich Ihnen, werte Kolleginnen und Kollegen, im Namen der CVPO die Ablehnung dieser Motion vor.

Frau Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Ich stelle fest, dass das Parlament noch etwas Zeit braucht.

Ich ziehe deshalb die Motion zurück.

5. INTERPELLATION

du groupe PDCC, par le député Serge Métrailler, concernant: pour que les mesures de relance de l'économie du Gouvernement ne ratent pas leur cible (06.05.2009) (4.016)

INTERPELLATION

der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Serge Métrailler, betreffend: damit die Massnahmen der Regierung zur Ankurbelung der Wirtschaft nicht ihr Ziel verfehlen (06.05.2009) (4.016)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Der Präsident:

Keine Wortmeldung.

Herr Staatsrat, Sie können direkt auf die Fragen Antwort geben.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

La volonté de l'intervenant, le député Serge Métrailler, et de son groupe est plus qu'honorable, et le Gouvernement veut bien sûr, comme vous, que ces mesures soutiennent notre économie.

Cela dit, il convient à cet égard de souligner que..., on est toujours favorable, mais il y a quelques "mais"... , fondamentalement, tout d'abord une grande partie des mesures du plan de soutien cantonal prendront la forme de subventions à des travaux privés – ce que l'on avait arrêté dans notre programme de soutien à l'économie. Pensons aux mesures sur l'énergie, par

exemple, ou celles concernant des aides financières à des entreprises, mesures qui ne sont justement pas soumises aux marchés publics et profiteront donc de toute façon aux entreprises valaisannes.

En ce qui concerne les propositions de négociation visant à relever les seuils au regard de l'avant-projet LMP, le projet fédéral évoqué a maintenant été rejeté par tous les cantons, à l'exception de Berne. La Confédération a ainsi abandonné sa volonté d'unification partielle des marchés publics à l'échelle nationale, unification qui se serait faite vers le haut comme vous le souhaitiez.

Quant à une renégociation de l'accord intercantonal sur les marchés publics, elle prendrait des années, la question des seuils étant parmi les plus sensibles.

Enfin, il n'existe effectivement pas, à notre connaissance, de statistique sur les marchés extracantonaux attribués aux entreprises valaisannes et vice-versa. Une telle statistique pourrait être envisagée dans le cadre d'une collaboration intercantonale des offices de statistiques, mais viendrait à nouveau trop tard pour la question qui nous occupe. D'après les échos qui nous parviennent généralement, il semble, toutefois, que les entreprises valaisannes du secteur de la construction allant travailler à l'extérieur du canton sont plus nombreuses que celles venant travailler en Valais, mais vous êtes le mieux à même de le confirmer ou de dire le contraire. Si c'est bien le cas, nous n'avons pas d'intérêt à fermer nos marchés, ce qui donnerait immanquablement un signal dans le même sens aux autres cantons. Une ouverture réciproque des plans de soutien cantonaux va donc dans l'intérêt bien compris de nos entreprises.

Pour toutes ces raisons, nous sommes persuadés que nos mesures de soutien profiteront, pour l'essentiel, à des entreprises valaisannes.

Nous resterons attentifs à ce souci et vous remercions de vos préoccupations dans ce sens.

Concernant les seuils, je répondrai à la question du député Jean-Luc Addor, où on donne un signal d'ouverture et de réflexion, mais je répondrai aussi à cette question, mais dans le cadre des accords existants parce que l'on pense que renégocier ces accords prendrait encore des années et des années.

6. POSTULAT

**du groupe PLR, par les députés Moreno Centelleghé et Jérôme Favez,
concernant les retours de concessions (06.05.2009) (4.017)**

POSTULAT

**der PLR-Fraktion, durch die Grossräte Moreno Centelleghé und Jérôme
Favez, betreffend Konzessionsheimfälle (06.05.2009) (4.017)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Moreno Centelleghé, PLR:

Il est vrai que l'heure des grands retours de concessions sonnera dans les décennies 2035-2055. Ces dates, j'en conviens, peuvent paraître très éloignées, mais les retours exigent des mesures et des actions pendant la durée de la concession.

Ce Parlement, j'en suis sûr, est conscient que le retour des concessions va être déterminant pour le Valais énergétique. Il sera primordial que les collectivités concédantes exercent pleinement le droit de retour et s'engagent, par ce biais, à maîtriser et à maintenir l'électricité en Valais en vue d'une commercialisation au profit du canton et de sa population.

Le Valais doit renforcer ses compétences en matière de commercialisation de l'énergie produite sur son territoire. La société FMV a commencé avec succès à acquérir un savoir-faire dans ce domaine, mais celui-ci doit être renforcé. Le canton doit se demander comment éviter, lors du retour des concessions, un bradage de son énergie en direction des sociétés hors du canton avec le risque de ne plus contrôler les coûts de l'électricité.

Le rapport du Conseil d'Etat sur la politique énergétique cantonale du 10 décembre 2008 mentionne ces éléments et ces craintes. Néanmoins, par ce postulat, nous demandons qu'un fonds de retour ou la constitution fiscale de réserves adéquates pour la reprise ultérieure de la partie électrique des installations soit étudiée et mise en place.

Et comme le disait Gustave Le Bon, je cite: "Nos actes ne sont éphémères qu'en apparence, mais leurs répercussions se prolongent parfois pendant des siècles."

Merci de votre attention.

Der Präsident:

Danke, Herr Grossrat.

Das Postulat wird nicht bekämpft und wird somit zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

7. INTERPELLATION

du groupe UDC, par le député Jean-Luc Addor, concernant les marchés publics: le Valais trop bon élève? (07.05.2009) (4.018)

(en collaboration avec le DTEE)

INTERPELLATION

der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor, betreffend öffentliches Beschaffungswesen: Ist das Wallis zu regelkonform?

(07.05.2009) (4.018)

(in Zusammenarbeit mit dem DVBU)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Jean-Luc Addor, UDC:

L'esprit de cette interpellation consiste à se dire que l'on ne peut pas, avec la main gauche, mettre des millions dans des programmes de relance, dont parfois l'efficacité soulève à tout le moins des questions, on vient de le voir et puis, avec la main droite, plomber finalement nos entreprises avec des contraintes qui vont parfois au-delà des minima exigés par la loi, en particulier en comparaison intercantonale, ce qui, si tel est le cas, peut évidemment les handicaper à un moment qui n'est pas vraiment le bon.

L'esprit de cette interpellation, c'est donc d'essayer de faire en sorte que le Valais ne galope pas devant la loi, si j'ose dire, et que, au contraire, il fasse tout ce qui est possible, bien sûr dans les limites auxquelles il ne peut pas déroger de la loi, pour défendre ses entreprises.

Dans ce sens, je me réjouis d'entendre les réponses du Conseil d'Etat.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

J'ai déjà, en grande partie, répondu aux questions dans ma réponse à l'interpellation du député Serge Métrailler.

Vous savez, comme moi, que nous agissons-là dans un cadre qui est donné par la législation fédérale, par les accords signés et aussi par des accords internationaux.

Le contexte étant posé, force est de constater que la marge de manœuvre des cantons et, dans le cas d'espèce, du canton du Valais est effectivement limitée. En effet, les dispositions d'application pouvant être édictées au niveau cantonal sont des dispositions ayant trait au déroulement des procédures d'adjudication. Si l'on se rapporte au contenu de nos dispositions cantonales, il appert que ces dernières décrivent notamment les modalités pratiques d'un appel d'offres, d'une invitation ou d'une procédure de concours en fixant, par exemple, le contenu de ceux-ci. Elles contiennent également des exigences se rapportant à la forme ou au contenu des offres qui seront déposées par les soumissionnaires ainsi que des exigences relatives à la manière d'adjudger.

Dès lors, les dispositions d'application édictées par le canton du Valais se bornant à régler les procédures d'adjudication en accord, d'une part, avec les principes retenus dans l'accord intercantonal et, d'autre part, avec ceux établis par la jurisprudence, comme les principes de transparence, d'égalité de traitement ou de non-discrimination, elles ne peuvent en aucun cas être qualifiées d'inutilement restrictives et elles ne défavorisent pas les entreprises valaisannes.

Quant à la seule faculté conférée au canton par l'accord intercantonal, à savoir celle d'abaisser les seuils des marchés non soumis aux traités internationaux, le canton du Valais en a, en fait, fait usage et a abaissé les seuils proposés en ce qui concerne la procédure sur invitation pour tous les types de marchés, à savoir à la fois pour les marchés de construction, pour les marchés de service et pour les marchés de fournitures. Le but poursuivi était justement tant de continuer à laisser jouer la concurrence à l'intérieur du canton, ce qui est aussi important, que de maintenir les seuils existant jusqu'alors. A cet égard, c'est, en effet, un fait avéré que, dans le cadre de la procédure sur invitation, les entreprises invitées sont quasiment toujours des entreprises valaisannes, les invitations n'étant que très rarement adressées à des entreprises hors canton.

Cela étant, le Conseil d'Etat veut, cependant, pouvoir examiner plus avant la question des seuils fixés pour la procédure sur invitation parce que, sur les autres procédures, on a profité de la marge de manœuvre en faveur des entreprises valaisannes. Reste le seuil concernant la procédure sur invitation. On est ouvert à l'examiner. On va prendre le temps pour analyser les avantages et les désavantages. Lorsque l'on répondra à la motion du député Joël Gaillard, on sera prêt à répondre par cette motion aussi à la question qui a été soulevée par vous.

8. MOTION

du groupe UDC, par le député Jean-Luc Addor, concernant la CCR en matière agricole et de remaniements parcellaires (07.05.2009) (4.019)

MOTION

der UDC-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor, betreffend kantonale Rekurskommission für den Bereich Landwirtschaft und Landumlegungen (07.05.2009) (4.019)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Der Präsident:

Pas de demande de parole.

Die Motion wird nicht bekämpft und wird zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

9. INTERPELLATION

des députés Mathias Reynard (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et Gaël Bourgeois (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant: que fait le Conseil d'Etat pour défendre les offices de poste du canton?

(07.05.2009) (4.020)

INTERPELLATION

der Grossräte Mathias Reynard (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), und Gaël Bourgeois (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend:

Was unternimmt der Staatsrat zur Verteidigung der Poststellen im Kanton? (07.05.2009) (4.020)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Mathias Reynard, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Cette interpellation fait suite à la résolution urgente acceptée par le Grand Conseil lors de la session de mai 2009.

Nous avons, entre-temps, reçu un courrier du conseiller fédéral Moritz Leuenberger à ce propos. Si le ton de la lettre se veut rassurant, nous n'avons malgré tout pas été convaincus par ce courrier et nous continuons à craindre le pire pour les nombreux offices de poste de villages valaisans visés par les plans de La Poste.

Je tiens également à rappeler au Conseil d'Etat que notre résolution avait été acceptée par le Grand Conseil à l'unanimité moins une voix. Le symbole est fort. Cela montre que cette problématique touche tous les députés ici présents, au-delà des étiquettes partisans.

La réponse de M. Jean-Michel Cina nous a également convaincus de la ferme volonté du Gouvernement valaisan d'agir pour sauver nos bureaux de poste.

Nous désirons, toutefois, obtenir quelques informations supplémentaires.

Nous demandons donc au Conseil d'Etat, tout d'abord, si La Poste Suisse l'avait informé de ses projets et surtout si le Conseil d'Etat connaissait la liste des offices de poste visés par le plan de La Poste Suisse avant la publication de la liste officielle, de quelle façon le Conseil d'Etat entend réagir pour sauver ces bureaux de poste de villages et puis, enfin, si le canton coordonne les communes concernées ou bien s'il entend le faire.

Merci de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET):

Vous avez bien résumé les actions qui ont été entreprises soit par votre Parlement, soit par nous. En effet, le conseiller fédéral Moritz Leuenberger nous a répondu. Maintenant, sur la lettre qu'il nous a envoyée et puis sur l'interprétation qu'on donne à cette lettre, il y a des éléments qui sont peut-être plus rassurants et d'autres qui ont peut-être les signaux d'une approche pragmatique. Alors, je ne vais pas entrer dans l'interprétation de cette lettre, de cette réponse du conseiller fédéral Moritz Leuenberger parce que de toute façon nous avons l'intention et nous avons une ferme volonté politique de suivre ce dossier de près.

Je me concentre donc à vous donner les réponses aux trois questions que vous avez posées.

La première: est-ce que La Poste Suisse vous a informés de ses projets? On doit vous dire que là c'est le syndicat communication qui était plus rapide, qui avait déjà des informations avant nous et il a anticipé cette communication officielle de La Poste du 14 avril 2009. Ce syndicat était en avance sur la communication de La Poste et donc aussi en avance sur la communication que La Poste a faite en direction des communes et des cantons.

Deuxième question: comment le canton compte-il réagir au risque de démantèlement? Nous sommes de l'avis que la question ne se pose pas en ces termes puisque, comme l'a montré la réponse de M. Leuenberger, il n'y aura pas de fermeture sans proposition d'alternative. Nous veillerons donc de près au déroulement de ce réexamen afin qu'il respecte les positions des communes concernées dans l'objectif du maintien du service public aux PME et aux particuliers.

Troisième question: le canton coordonne-t-il les communes concernées? Là aussi, je peux vous rassurer, nous suivons de près l'évolution de ces dossiers. Nous avons déjà eu des contacts avec des communes dans lesquelles il y a une fermeture potentielle qui pourrait s'annoncer. C'est le cas, par exemple, pour les communes de Nax et de Vollèges qui figurent sur la liste des offices faisant l'objet d'un réexamen.

Dans le cadre de cette coordination naturelle avec les communes concernées, nous continuerons à défendre leurs positions auprès de La Poste et de son ministre de tutelle.

10. POSTULAT

**des députées Laura Kronig (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et
Doris Schmidhalter-Näfen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant des
encouragements à l'installation de capteurs solaires thermiques
(08.05.2009) (4.021)**

POSTULAT

**der Grossrätinnen Laura Kronig (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
und Doris Schmidhalter-Näfen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend
Förderbeiträge für die Installation von thermischen Solaranlagen
(08.05.2009) (4.021)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Der Kanton Wallis ist der sonnenreichste Kanton der Schweiz. Die Nutzung der Sonnenenergie für thermische Solaranlagen zur Warmwasseraufbereitung ist ein Potential in unserem Kanton, das unbedingt noch mehr genutzt und gefördert werden muss.

In der technischen Entwicklung dieser Sonnenkollektoren wurden in den letzten Jahren grosse Fortschritte erzielt. Thermische Anlagen nutzen die Sonne gut aus, entlasten das Klima, schonen langfristig den Geldbeutel, generieren Bauaufträge und erhalten somit wichtige Arbeitsplätze in der Region.

Zudem macht uns diese Energienutzung vom immer knapper und teurer werdenden Öl unabhängiger.

Im Vergleich zu anderen Kantonen sind die Förderbeiträge für ein Einfamilienhaus mit 1'600 Franken im unteren schweizerischen Mittel. Andere Kantone zahlen, obwohl sie weniger Sonnentage aufweisen, weit mehr Subventionen. So bekommt man in Basel-Stadt für eine Anlage von 15'000 Franken eine Subvention von 6'235 Franken. Das Neuenburger Parlament nahm im April 2009 sogar ein Gesetz an, welches die obligatorische Installation von Sonnenkollektoren für Neubauten vorsieht.

Im Wallis gab und gibt es keinen Installationszwang und wird mit diesem Postulat auch nicht gefordert. Mit der Verdoppelung der Förderbeiträge kann aber eine Vervielfachung der Installationen erreicht werden. Die gesetzlichen Grundlagen sind vorhanden, man muss den finanziellen Aufwand nur rechtzeitig ins Budget aufnehmen.

Ich danke für die Unterstützung.

Der Präsident:

Danke, Frau Grossrätin (Suppl.).

Das Postulat wird nicht bekämpft. Es wird zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

11. MOTION

**des députés Doris Schmidhalter-Näfen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
Laura Kronig (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Graziella Walker
Salzmann, CSPO, Markus Truffer, CVPO, et Christoph Michlig, CSPO,
concernant une agriculture valaisanne sans OGM (08.05.2009) (4.022)**

MOTION

**der Grossrätinnen Doris Schmidhalter-Näfen, ADG (SPO-PS-VERTS-
PCS), Laura Kronig (Suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
Graziella Walker Salzmann, CSPO, sowie der Grossräte
Markus Truffer, CVPO, und Christoph Michlig, CSPO, betreffend
gentechnische Walliser Landwirtschaft (08.05.2009) (4.022)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Am 27. November 2005 hat das Schweizer Volk ein fünfjähriges Moratorium für die Freisetzung von gentechnisch veränderten Pflanzen mit 55,7 Prozent angenommen. Im Kanton Wallis waren es 52,8 Prozent der Stimmenden, die sich für dieses Moratorium ausgesprochen haben. Die letzte Umfrage in der Schweiz vom Juli 2007 ergab mit 85 Prozent Nein eine klare Ablehnung gegenüber dem Verkauf von Gentechnischen Lebensmitteln. Seit über zehn Jahren besteht eine stabile und deutliche Ablehnung der Schweizer Bevölkerung gegenüber gentechnisch veränderten Nahrungsmitteln. Darum macht eine Moratoriumsverlängerung, wie es der Bundesratsentwurf vorsieht, Sinn.

Die schweizerische Agrarpolitik ist auf dem Prinzip der ökonomischen, ökologischen und sozialen Nachhaltigkeit aufgebaut. Die dominierenden Eigenschaften der gentechnisch

veränderten Organismen stehen im Widerspruch zur ökologischen Zielsetzung der schweizerischen Agrarpolitik. Diese Zielsetzung will sich am Markt mit schweizerischer Qualität und Leadership bei Ökologie, Tierwohl und gentechnikfreier Erzeugung behaupten.

In der Zeit des jetzigen Moratoriums wurden Risiken und Gefahren der Gentechnik bekannt und publiziert und immer mehr Länder und Regierungsmitglieder sprechen sich für eine gentechnikfreie Landwirtschaft aus. Im März 2009 beschloss der Neuenburger Grosse Rat eine Gesetzesbestimmung im Landwirtschaftsgesetz, welche gentechnisch veränderte Produkte ausschliesst. Diese Erkenntnisse sind wegweisend und wichtig.

Wie bereits im Jahr 2005 von der SPO/Linke Allianz hier im Walliser Parlament eingebracht, eignet sich weder die schweizerische noch die Walliser Landwirtschaft mit ihren kleinen Parzellen für die Freisetzung von gentechnisch veränderten Organismen. Deshalb ist es Zeit im Wallis ein klares Zeichen für eine Landwirtschaft ohne Gentechnik zu setzen.

Aus all diesen Gründen empfehlen wir die vorliegende Motion anzunehmen und bereits jetzt die Schritte einzuleiten, damit das Wallis in Zukunft – unabhängig davon ob das Moratorium weitergeführt wird oder nicht – garantiert gentechnikfreie Produkte anbieten und vermarkten kann.

Der Staatsrat des Kantons Wallis hat sich im Februar 09 zugunsten einer Verlängerung des Gentechnikfrei Moratoriums um mindestens drei Jahre auf schweizerischer Ebene ausgesprochen. Mit dieser Motion kann er seinen bezeugten Willen in die Tat umsetzen, indem er im Landwirtschaftsgesetz den Grundsatz der gentechnikfreien Landwirtschaft verankert und die gesetzlichen Bestimmungen gemäss seinen Erklärungen anpasst.

Der Präsident:

Danke, Frau Grossrätin.

Cette motion est combattue.

M. le député Jean-Daniel Bruchez, PDCB:

Le groupe DC du Bas-Valais trouve que, sur le fond et la forme, la motion n'est pas la bonne voie, en effet, moratoire de cinq ans par le peuple en 2005 et prolongation par notre Conseil d'Etat en 2009 de ce dernier. En plus, interdire dans notre canton une agriculture valaisanne OGM et accepter dans certains commerces des produits OGM venant d'ailleurs, il est bien difficile pour nous de soutenir cette motion.

Par contre, étudier une solution et **transformer cette motion en postulat**, notre groupe peut suivre à ce moment-là cette décision.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le député.

Frau Doris Schmidhalter-Näfen, der Antrag wurde gestellt, diese Motion in ein Postulat umzuwandeln. Sind Sie damit einverstanden?

Gut, dann **wird diese Motion umgewandelt und als Postulat durch den Staatsrat behandelt.**

Somit hätten wir die Entwicklungen des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung beendet und können jetzt weitergehen zur zweiten Lesung des Gesetzes über die Orientierungsschule.

Deuxième lecture

12. LOI sur le cycle d'orientation

Zweite Lesung

GESETZ über die Orientierungsschule

Base de travail / Arbeitsgrundlage:

*NOUVEAU TEXTE DE LA DEUXIEME COMMISSION PARLEMENTAIRE/
NEUER TEXT DER ZWEITEN PARLAMENTARISCHEN KOMMISSION*

Présidente: Laetitia Massy / Berichterstatterin: Laura Kronig (Suppl.)

Titre et considérants, adoptés.

Texte dans son ensemble

Vorschlag der SVPO / Freie Wähler durch Grossrätin (Suppl.) Ursula Imboden-Abgottspon (nicht entwickelt):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Der Präsident:

Wir haben doch eingangs den Vorschlag von der Fraktion der SVPO/Freie Wähler durch Grossrätin (Suppl.) Ursula Imboden-Abgottspon betreffend den gesamten Text und den Begriff "Schulleitung/Schulleiter" durch den Begriff "Schuldirektion/Schuldirektor" zu ersetzen.

*Frau Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
Berichterstatlerin:*

Dieser Vorschlag wurde angenommen, weil er keine Änderungen in den Aufgaben oder den Kompetenzen des Schulleiters bzw. des Direktors mit sich bringt und die Schuldirektoren im Oberwallis diesen Begriff bevorzugen.

Um Zeit zu sparen, werde ich im Folgenden auf die entsprechenden Änderungen in den anderen Artikeln nicht mehr eingehen.

Adopté tel que proposé par le groupe SVPO / Freie Wähler (version allemande).

Articles 1 à 3, adoptés.

Article 4

Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Grossrat Urs Kuonen (nicht entwickelt):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

*Frau Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
Berichterstatlerin:*

Artikel 4, Absatz 1

Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Grossrat Urs Kuonen den Begriff "in harmonischer Weise" zu streichen.

Die Kommission entschied sich mit 9 zu 2 Stimmen bei 1 Enthaltung **für diesen Vorschlag**, weil dieser Term rechtlich nicht von Belang ist.

Article 4, adopté avec la proposition du groupe CVPO à l'alinéa 1.

Articles 5 à 7, adoptés.

Article 8

Proposition du groupe PLR par le député Aldo Resenterra:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 8:

Der Präsident:

Auf Seite 12 finden Sie – page 12 den Abänderungsvorschlag zu Artikel 8. Ich schlage vor, dass wir auf diesen Artikel dann später zurückkommen.

M. le député Aldo Resenterra, PLR:

J'interviens concernant cet article 8 puisque nous sommes directement concernés par l'amendement que nous avons déposé à l'article 55.

Cet amendement a été traité par la commission et la commission propose une modification de l'article 8 pour nous donner raison sur notre proposition à l'article 55.

Je me permets donc d'intervenir maintenant concernant l'article 8..., oui ou non?

Der Präsident:

Nein, wir kommen auf Artikel 8 dann zurück wenn wir Artikel 55 beraten werden.

Article 8, adopté avec le nouvel alinéa 2 proposé par la commission (cf. article 55).

Articles 9 à 12, adoptés.

Article 13

Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Grossrat Urs Kuonen (nicht entwickelt):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

*Frau Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
Berichterstatterin:*

Artikel 13

Änderung Schulleitungsrat – Direktionsrat / Schulleiter – Schuldirektor.

Keine weiteren Änderungen.

Article 13, adopté avec la proposition du groupe CVPO (version allemande).

Article 14

Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Grossrat Urs Kuonen (nicht entwickelt):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Article 14, adopté avec la proposition du groupe CVPO (version allemande).

Articles 15 à 20, adoptés.

Article 21

Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Grossrat Urs Kuonen (nicht entwickelt):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

*Frau Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
Berichterstatterin:*

Artikel 21

Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Grossrat Urs Kuonen: das Wort "reduziert" durch "angepasst" zu ersetzen.

Keine Änderung im französischen Text.

Diese Änderung wird einstimmig angenommen, weil der neue Term die exaktere Übersetzung ist.

Article 21, adopté avec la proposition du groupe CVPO à l'alinéa 1 (version allemande).

Articles 22 et 23, adoptés.

Article 24

Vorschlag der CSPO-Fraktion durch Grossrat Diego Clausen:

Vorschläge der SPO durch Grossrat Norbert Minnig:

Proposition du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) par la députée Marcelle Monnet-Terrettaz:

Propositions du groupe PDCC par le député Pascal Bridy:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 24:

*Frau Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
Berichterstatterin:*

Artikel 24, Absatz 1

Vorschlag der CSPO-Fraktion durch Grossrat Diego Clausen sowie

Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrat Norbert Minnig.

Beide fordern die erste Fremdsprache ebenfalls in Niveaus zu unterrichten.

Die Kommission verwirft beide Anträge mit 3 zu 10 Stimmen ohne Enthaltung, weil die Kommission den Sprachunterricht in Halbklassen bevorzugt.

Hr. Grossrat Diego Clausen, CSPO:

Die fehlenden Finanzen, die hier als Erklärung dienen, scheinen für uns kein Argument zu sein, dafür aber die momentanen Ressourcen, im Sinne von fehlenden Lehrkräften.

In diesem Sinne **ziehen wir den Abänderungsantrag zurück.**

Hr. Grossrat Norbert Minnig, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Ich erlaube mir zum Artikel 24 ein bisschen länger zu werden. Ich habe auch Abänderungsanträge gemacht zu Artikel 25 und 26. Das hängt aber alles mit den Niveaus zusammen.

Unser Schulsystem erfährt in den kommenden Jahren grosse Umwälzungen. Hier nur einige davon:

- Einführung von 11 obligatorischen Schuljahren mittels Basisstufe (Kindergarten und 1. und 2. Primarschule).

- Förderung der Sprachenkompetenz in den Primarschulen – Passepartout, neues Lehrmittel Mille Feuilles, Einführung von Englisch in der 5. Primarschule.

- Lehrplan 21 und

- neues OS-Gesetz.

Der kantonale Umstieg auf das integrative System mit Niveauunterricht auf der OS Stufe ist soweit beschlossene Sache und wird von uns sehr begrüsst.

Das Hauptziel, die Qualität in unseren Schulen zu erhalten und zu fördern, wird jedoch aus meiner Sicht durch Kompromissvorschläge auf Stufe der OS im neuen Gesetz nicht erreicht. Der Teufel steckt dabei wie immer im Detail.

Im Folgenden die Hintergründe zu meinen Schlussfolgerungen:

Französisch

Die Primarschulen sollen in den kommenden Jahren massiv in den Sprachunterricht investieren, und zwar durch Ausbildung der Lehrpersonen einerseits, durch Einführung eines neuen Lehrmittels in Französisch andererseits. Französisch bleibt jedoch ein Allgemeinfach, ein Nebenfach. Meine Ausführungen sind natürlich hier umgekehrt aufs Unterwallis übertragbar.

Die Erfahrungen an den OS Zentren, welche seit 22 Jahren Französisch im Niveauunterricht erteilen, zeigen klar auf, dass es im Fach Französisch nach vier Jahren Schattendasein als Nebenfach in der Primarschule an der Zeit ist, die Spreu vom Weizen zu trennen und die Schüler nach Leistungsgruppen zu fördern, damit sowohl den leistungsstärkeren als auch -schwächeren gedient ist.

Welcher Grund mag plausibel sein zu erklären warum wir nun im Fach Französisch auf OS Stufe einen Qualitätsverlust in Kauf nehmen sollten, während auf Primarschulstufe in Qualität investiert wird? Damit ein sprachliches Übergewicht vermieden wird, dürfte wohl nicht zu den plausibelsten Gründen gehören.

Wahrscheinlich liegt der Grund eher in der Naturlehre.

Die PISA Erhebungen zeigen klar auf, dass in den naturwissenschaftlichen Fächern Nachholbedarf in den Schweizer und Walliser Schulen besteht. Das DEKS hat diese Schwäche erkannt.

Durch die Arbeiten am Lehrplan 21 und die Aufnahme des Fachs Naturlehre in den Reigen der Hauptfächer ab der 2. OS soll dem nun ein wenig Abhilfe geschaffen werden, zudem soll dies auch dem erwähnten sprachlichen Übergewicht entgegenwirken. Dem ist gut so, aber in einigen Jahren werden unsere Schüler in der PISA Studie in den sprachlichen Fächern schlechter abschneiden. Dann werden die Niveaus sicher wieder ein Thema.

Aus 3 mach 2 und dann 4?

Ich meine damit die Hauptfächerverteilung, wie sie nach neuem Gesetzesentwurf sein sollte.

In der Primarschule sind die drei Hauptfächer Deutsch, Mathematik, Mensch und Umwelt. Naturlehre gehört in den Bereich Mensch und Umwelt. In der ersten OS bleiben Deutsch und Mathematik übrig in der 2. und 3. OS kommen Französisch und Naturlehre hinzu.

Welchen Sinn macht es, ein Hauptfach zuerst zu einem Nebenfach in der 1. OS zu degradieren, um es dann in der 2. OS doch wieder als Hauptfach zu führen?

Diese Überlegungen lassen für mich als Praktiker grundsätzlich nur einen Schluss zu:

Wenn wir auf OS Stufe die Qualität im Bereich Sprachen erhalten, sie zugleich im Bereich Naturwissenschaften fördern wollen, gleichzeitig aber auf eine Ausgewogenheit zwischen Sprachen und Naturwissenschaften Wert legen, müsste dies ab dem 1. OS Schuljahr geschehen und zwar dadurch, dass Französisch Hauptfach mit Niveaus bleibt und Naturlehre zum Hauptfach mit Niveaus wird, wie dies für die 2. und 3. OS geplant ist.

Herr Staatsrat Roch, Sie haben am Dienstag die Lösung mit den Halbklassen als elegant bezeichnet und weiter haben Sie behauptet Niveaus in L2 seien in der 1. OS nicht organisierbar.

Die Eleganz der Halbklassen wird unter dem Personalmangel sehr leiden. Es ist Tatsache, dass auf der OS Stufe schon jetzt ein Mangel an ausgebildeten Lehrkräften besteht. Die Situation wird sich in den nächsten Jahren erheblich verschlimmern. Es gibt mehrere Gründe dazu.

- In den nächsten Jahren werden viele Lehrpersonen in Rente gehen.
- Es gibt immer weniger junge Leute, die diesen Studiengang einschlagen.
- Der Lehrerberuf wird immer unattraktiver weil von den Lehrpersonen immer mehr verlangt wird., die Meinung der Basis nicht gefragt ist, das Ansehen des Berufsstands immer schlechter wird.
- Der Einsatz von Sozialarbeitern ist ernsthaft zu überprüfen

Zur Organisierbarkeit der Niveaus nur so viel. Seit 22 Jahren war es in grossen, mittleren und kleineren Zentren machbar. Haben Sie, Herr Staatsrat, andere Informationen?

Den finanziellen Aspekt möchte ich nur am Rande erwähnen. Für Halbklassen braucht es mehr Lehrkräfte, also Mehrkosten, die wären nicht schlimm wenn es etwas nützen würde.

Da das Ganze aber schadet, könnte man dieses Geld zum Beispiel für die Erhaltung der Primarschulen in kleinen Gemeinden einsetzen.

Schulleitung oder Schuldirektion – dies erschien als wichtiger Punkt in der Debatte. In Wirklichkeit hat dies mit dem Schulgesetz nichts zu tun. Dies ist völlig unwichtig und hat nur mit der Terminologie zu tun. Hier hat man verständlicherweise grosszügig eingeschwenkt, um den Schuldirektoren ein Zückerchen zu geben, damit ihnen die Halbklassen nicht zu sauer aufstossen.

Die Meinung der Basis und der Schuldirektionen zu den Halbklassen und Niveaus wurde nicht ernst genommen. Sie werden aber auslöffeln müssen was ihnen eingebrockt wurde.

Zum Wohle einer ganzen Generation von OS Schülern, welche auf der Grundlage des neuen OS Gesetzes unterrichtet werden, bitte ich Sie, meine geschätzten Damen und Herren, um Unterstützung.

Ich verlange zu diesem Artikel eine Abstimmung. Danke.

La discussion est close.

M^{me} la députée Laetitia Massy, PLR, présidente de la deuxième commission parlementaire:

Je crois que la commission s'est clairement prononcée pendant ses travaux et encore plus au moment de l'examen de détail de ces amendements contre un retour de l'enseignement de la langue 2 à niveaux.

Les arguments essentiels, et je vous rassure, je vais les résumer de façon très très brève, sont les suivants:

Tout d'abord, il est prouvé et il est certain qu'il est beaucoup mieux d'enseigner la langue 2 en petits groupes. Ici, un petit clin d'œil au député Norbert Minnig, je suis également enseignante en langue 2 et je peux vous garantir que le problème n° 1 n'est pas du tout le niveau, mais bien le nombre d'élèves dans une classe.

Deuxième élément: L'accent pourra enfin être mis sur la communication et non pas uniquement sur la grammaire.

Troisième point: Je crois que l'orientation progressive et la possibilité pour un jeune de s'améliorer en première année et de pouvoir trouver sa place en niveau I en deuxième année évitent de les "parquer" – si j'ose employer ce terme – dès la première année.

Dernier point que j'aimerais soulever: Est-ce que l'on doit mettre en péril un système qui fonctionnerait très bien, c'est-à-dire en petits groupes, uniquement parce que l'on a peur de ne pas trouver des enseignants?

Pour toutes ces raisons, Mesdames et Messieurs les députés, je vous encourage à rejeter, comme l'a fait la commission, cet amendement.

Merci.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS), et président du Gouvernement:

Je voudrais confirmer les propos de la présidente de la deuxième commission, la députée Laetitia Massy, et vous rappeler ce que nous souhaitons. Nous souhaitons ne pas avoir de problème lors de la sixième année et pour passer immédiatement avec des niveaux en première année. Nous souhaitons, ensuite, mettre des niveaux dans le CO de façon progressive. Nous voulions avoir un équilibre entre les branches littéraires et les branches scientifiques. Finalement, pour solutionner le problème linguistique, sur demande notamment des enseignants de linguistique, nous avons choisi cette formule de dédoublement.

A vous de décider si nous serons plus mauvais, mais je suis persuadé, les professionnels nous certifient que la formule est une bonne formule et qu'elle permet évidemment d'améliorer la qualité et de ne pas, comme vous le dites, prôner la qualité à l'école primaire et le déficit au CO. Nous ne voulons évidemment pas cet argument.

En ce qui concerne la pénurie d'enseignants, évidemment que nous aurons une pénurie d'enseignants, évidemment que c'est un problème qui nous préoccupe, mais nous avons toujours dit deux choses:

1. nous avons mis en place, dès cette année, une formation complémentaire linguistique pour les enseignants et, dès le 20 ou le 30 septembre 2009, des cours pour le Haut-Valais seront mis en place pour une trentaine d'enseignants dès l'école obligatoire et ensuite pour le CO, de façon à mener les compétences des enseignants en B2 puisque, aujourd'hui, ce sont les normes européennes – on est plus ou moins à A2. Avec ces compétences, nous aurons résolu un premier problème;
2. nous avons toujours dit aussi que nous voulions une solution transitoire et que nous préférons mettre l'accent sur la qualité, résoudre avec des mesures transitoires la pénurie d'enseignants parce que cette pénurie d'enseignants, nous la connaissons, et avec les mesures transitoires que nous étudions, nous nous sommes engagés et je crois que le Service de l'enseignement s'est aussi engagé à résoudre ce problème.

Je n'aimerais pas non plus qu'on mette les ressources en conflit entre le CO et l'école primaire. Monsieur le député Norbert Minnig, nous avons fait tous les efforts que les communes ont demandés pour maintenir les classes d'école primaire dans tous les villages. Nous voulons aussi mentionner que le bien de l'enfant est prioritaire. Des solutions entre communes sont trouvées, je crois, à satisfaction de la grande majorité, si ce n'est de la totalité des communes valaisannes.

C'est la raison pour laquelle je vous incite à maintenir la proposition de la deuxième commission.

Der Präsident:

Danke, Herr Staatsratspräsident.

Wir kommen somit zur Abstimmung.

Alinéa 1

Par 97 voix contre 21 et 5 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du SPO défendue par le député Norbert Minnig.

Wir fahren weiter mit Artikel 24, Absatz 2.

Die Anträge von Herrn Grossrat Minnig sind jetzt auch für die folgenden Punkte gestrichen.

Es liegt aber noch ein anderer Vorschlag vor.

*Frau Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
Berichterstatterin:*

Artikel 24, Absatz 2

Vorschlag der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion durch Grossrätin Marcelle Monnet-Terretaz.

Sie möchte zurückkommen auf den Text der ersten Lesung.

Beschluss der Kommission: Dieser Abänderungsantrag wurde mit 1 zu 12 Stimmen ohne Enthaltung abgelehnt, da **ein neuer Text von der Kommission** formuliert wurde, der als besser empfunden wurde.

M. le député Pascal Bridy, PDCC:

Le groupe DC du Centre a aussi fait une proposition à l'article 24 alinéa 2.

Cette proposition a été retirée en commission par commodité, la proposition du groupe ADG quasi-similaire ayant été refusée et le conseiller d'Etat ayant assuré que dédoublement il y aurait.

Cependant, nous aimerions exposer nos arguments et poser une question dont nous voulons voir figurer la réponse dans le mémorial, à savoir quelle est la volonté du Parlement: voulons-nous des classes à effectifs modérés pour l'enseignement de la deuxième langue? Si telle est notre volonté, nous devons l'affirmer. Permettre le dédoublement de classes, c'est donner toute latitude aux directions des écoles et aux commissions scolaires de moduler la politique scolaire déterminée ici.

Nous voulons offrir à tous les élèves du canton les mêmes chances et les mêmes conditions d'apprentissage de la deuxième langue.

Permettre, c'est juste suggérer et ce n'est pas suffisant. Nous voulons une règle unique pour tous et nous voulons les meilleures conditions d'étude de la langue.

Si nous avons la garantie du Conseil d'Etat que nous ne verrons pas dans le canton des conditions différentes d'un CO à l'autre pour l'enseignement de la langue 2 avec des effectifs de classe démesurés, nous retirerons nos propositions. Si ce n'est pas le cas, nous les maintiendrons.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

La volonté du Parlement et du Gouvernement de favoriser l'apprentissage de la deuxième langue en petits groupes est respectée par le nouvel amendement proposé par la commission.

Notre crainte de laisser la possibilité de contourner la volonté du Parlement par certains directeurs de CO qui auraient pu créer de petits groupes homogènes et organiser, de ce fait, des classes à niveaux à petits effectifs est supprimée par la nouvelle formulation.

Le problème du personnel, qui a été évoqué tout à l'heure, peut être résolu par des échanges plus généralisés de professeurs dans les deux parties linguistiques. Des enseignants du Haut-Valais peuvent venir dans le Valais romand et des Bas-Valaisans monter dans le Haut-Valais. Cela ne pourrait qu'améliorer l'apprentissage de la deuxième langue et surtout les contacts entre les deux parties du canton.

Il restera le problème des classes à trouver pour dédoubler les cours. Nous espérons que très vite on se penchera sur la question pour ne pas être pris au dépourvu lors de la mise en application de la loi.

Le groupe ADG retire donc l'amendement au profit de celui de la deuxième commission, et je remercie cette commission pour son travail.

Merci.

La discussion est close.

M^{me} la députée Laetitia Massy, PLR, présidente de la deuxième commission parlementaire:

La question soulevée tout à l'heure par le député Pascal Bridy traduit de manière assez proche la position de la commission qui souhaitait non pas que l'on fasse de grands groupes ou que l'on contourne la volonté de ce Parlement, mais bien que l'on ait de petits groupes, c'est-à-dire des groupes de 10 à 12 élèves pour travailler la langue 2.

Alors, en commission, il est vrai que le conseiller d'Etat nous a confirmé cet élément, mais je crois avoir compris que le député Pascal Bridy souhaitait que l'on entende une confirmation dans ce Parlement. C'est pour cela que je me suis permis d'intervenir.

Merci.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS), et président du Gouvernement:

Je veux effectivement confirmer ce que j'ai dit hier en commission, c'est que nous allons faire une ordonnance. Aujourd'hui, nous avons une loi qui nous permettra de résoudre ce problème dans l'ordonnance. Nous ne voulons pas que les directeurs aient la liberté d'organiser différemment les classes de ce que le Parlement souhaite.

C'est la raison pour laquelle l'ordonnance va donner les modifications possibles faites par les directions d'école et surtout les règles à mettre en place sur le dédoublement des classes.

Vous l'avez vu, le dédoublement doit être autorisé par le département. C'est la raison pour laquelle je peux vous donner la sécurité qu'à travers l'ordonnance, les normes que vous souhaitez seront mises en place.

Der Präsident:

Danke, Herr Staatsratspräsident.

Artikel 24, Absatz 2 ist im Sinne der Kommission jetzt so angenommen.

Artikel 24, Absatz 3 neu ist zurückgezogen zugunsten des Kommissionsvorschlags.

Article 24, adopté avec la nouvelle proposition de la commission à l'alinéa 2.

Article 25

Vorschläge der SPO durch Grossrat Norbert Minnig:

Propositions du groupe PDCC par le député Pascal Bridy (pas développées):

Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Grossrat Urs Kuonen (nicht entwickelt):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 25:

Der Präsident:

Artikel 25 Absatz 1 hat sich ebenfalls erledigt.

Dann kommt noch Artikel 25, Absatz 2, Vorschlag der CVPO-Fraktion.

*Frau Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
Berichterstatterin:*

Nein, es gibt ebenfalls einen Vorschlag der SPO zum Artikel 25, Absatz 1.

Darin wird gefordert, dass Englisch ab dem 2. Jahr in Niveaus unterrichtet wird.

Dies wurde von der Kommission mit 1 zu 12 Stimmen ohne Enthaltung abgelehnt. Die Kommission hat sich dafür ausgesprochen, dass eine ausgeglichene Verteilung mit zwei Sprachfächern, zwei Fächern der exakten Wissenschaften beibehalten wird.

Hr. Grossrat Norbert Minnig, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Ich werde nicht noch einmal das ganze wiederholen was ich vorhin gesagt habe, aber es ist ja auch Tatsache, dass in einigen Jahren der Unterricht in Englisch in der 5. Primarklasse beginnt. Dann entsteht wieder das gleiche Problem wie in L2. Im Gesetz ist vorgesehen, dass es überhaupt keine Niveaus gibt in Englisch.

Ich habe das bereits am Dienstag erwähnt. Normalerweise könnte man diese, wenn man eine Klasse bekommt, nach dem 1. Semester in Niveaus einteilen, weil die Leistungsschere so weit auseinander geht.

Ich möchte gerne eine Abstimmung.

La discussion est close.

M^{me} la députée Laetitia Massy, PLR, présidente de la deuxième commission parlementaire:

Juste une petite précision.

Non seulement mettre la langue 3 à niveaux reviendrait à oublier ce que nous avons décidé concernant l'article 24, mais surtout cela reviendrait à avoir cinq niveaux en deuxième et en troisième années. Je crois que tout cela est tout simplement impensable, inorganisable, à moins que l'on ne fusionne les petits centres du cycle d'orientation.

Voilà pourquoi je vous invite à rejeter cet amendement.

Der Präsident:

Merci, Madame la députée.

Die Abstimmung wird verlangt.

Alinéa 1

Par 104 voix contre 19 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du SPO défendue par le député Norbert Minnig.

Artikel 25, Absatz 2, Vorschlag der SPO, ist somit auch zurückgezogen.

Der Vorschlag der CVPO ist ebenfalls zurückgezogen worden zugunsten der Kommission.

Article 25, adopté avec la nouvelle proposition de la commission à l'alinéa 2.

Article 25bis nouveau

Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Grossrat Urs Kuonen (nicht entwickelt):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

*Frau Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
Berichterstatterin:*

Artikel 25bis neu

Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Grossrat Urs Kuonen, der im Gesetz das Überspringen von Klassen verankern wollte. Diesem wurde in der Kommission Rechnung getragen. **Es gibt einen neuen Artikel 38 – Überspringen einer Klasse.** Der neue Artikel 38 liegt Ihnen vor. Er wurde mit 12 ja 0 nein Stimmen und 1 Enthaltung in der Kommission angenommen.

Die Kommission trägt damit mehreren Interventionen Rechnung, welche eine vertikale Durchlässigkeit gefordert haben.

Der Präsident:

Danke.

Ich habe noch eine Frage: Gehört das nicht zu Artikel 37 und nicht zu Artikel 38?

*Frau Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
Berichterstatteerin:*

Es ist ein total neuer Artikel, die anderen verschieben sich dann um einen nach hinten. Das ist dann Artikel 37bis (**Artikel 38 neu**) Abschnitt 3.

Article 25bis nouveau, retiré.

Article 26

Vorschläge der SPO durch Grossrat Norbert Minnig (nicht entwickelt):

Propositions du groupe PDCC par le député Pascal Bridy (pas développées):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

*Frau Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
Berichterstatteerin:*

Artikel 26

Hier verlangt die SPO durch Grossrat Norbert Minnig, dass Englisch im 3. Jahr in Niveaus geführt wird.

Die Kommission hat das analog zum Artikel 25 abgelehnt.

Der Präsident:

Der Antrag wird zurückgezogen.

*Frau Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
Berichterstatteerin:*

Artikel 26, Absatz 2

Entspricht einer Änderung analog zu Artikel 24 und Artikel 25.

Der Präsident:

Auch zurückgezogen.

Dann **Vorschlag der PDCC-Fraktion durch Grossrat Pascal Bridy: zurückgezogen zu Gunsten des Vorschlags der Kommission.**

Ebenfalls **Vorschlag Absatz 3: zurückgezogen.**

Article 26, adopté avec la nouvelle proposition de la commission à l'alinéa 2.

Articles 27 à 31, adoptés.

Article 32

Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Grossrat Urs Kuonen (nicht entwickelt):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

*Frau Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
Berichterstatterin:*

Artikel 32, Absatz 2

Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Grossrat Urs Kuonen.

Er fordert den Begriff "reduziert" durch "angepasst" zu ersetzen. Analog zu Artikel 21, Absatz 1 **hat die Kommission dies angenommen.**

Article 32, adopté avec la proposition du groupe CVPO à l'alinéa 2 (version allemande).

Articles 33 à 37, adoptés.

Article 38 nouveau, adopté (cf. art. 25bis).

Section 4 (titre)

Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Grossrat Urs Kuonen (nicht entwickelt):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Der Präsident:

Vorschlag der CVPO-Fraktion: zurückgezogen.

Section 4 (titre), adoptée.

Articles 38 à 42, adoptés.

Article 42bis nouveau

Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Grossrat Urs Kuonen:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 42bis nouveau:

*Frau Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
Berichterstatterin:*

Artikel 42bis

Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Grossrat Urs Kuonen.

Es geht darum, Schulsozialarbeiter einzusetzen.

Herr Staatsrat Roch hat der Kommission bis Ende Jahr eine Bilanz über die bestehenden unterstützenden Dienstleistungen in diesem Bereich sowie einen Vorschlag der Neuorganisation und Ausbau für das Jahr 2010 zugesichert und somit wurde der Abänderungsantrag zurückgezogen.

Hr. Grossrat Urs Kuonen, CVPO:

Im Artikel 42 habe ich klar eingebracht, dass ich gerne die Aussagen von Herrn Staatsrat Roch dazu hätte und die einzelnen Punkte, die er uns gestern anlässlich der Sitzung übertragen hat, dass die hier aufgeführt werden.

Ich kann sie gerne wiederholen:

Punkt 1: Die Aufnahme der Problematik und Bearbeitung in der thematischen Kommission. Das muss gesetzt sein.

Punkt 2: Dann das liefern der Bilanz der heutigen Situation bis Ende 2009.

Punkt 3: Die Abgabe im Jahr 2010 eines Vorschlags der Organisation für die Regelung der Schulsozialarbeit an allen Walliser Schulen.

Dies soll klar so bezeugt werden. Danke.

La discussion est close.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS), et président du Gouvernement:

Je peux effectivement confirmer que nous allons immédiatement entreprendre une analyse, un bilan de la situation actuelle puisque vous aviez également demandé, lors de la première lecture, d'examiner la question des psychologues, travailleurs sociaux.

Nous allons d'abord examiner la situation actuelle, faire un bilan. A travers aussi le statut des directeurs et enseignants, nous allons clarifier la situation de l'école.

Nous ferons d'abord le point de la situation, les conséquences que nous en avons tirées et les conséquences budgétaires également à travers le budget 2010.

Article 42bis nouveau, retiré.

Articles 43 à 48, adoptés.

Article 49

Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Grossrat Urs Kuonen (nicht entwickelt):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

*Frau Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
Berichterstatterin:*

Artikel 49

Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Grossrat Urs Kuonen.

Aus Verständnisgründen präzisiert die Kommission, dass sich die Stundenzuteilung nach der Anzahl Schüler mit besonderen Bedürfnissen **pro OS** richtet.

Article 49, adopté avec la nouvelle proposition de la commission.

Articles 50 à 53, adoptés.

Article 54

Propositions du groupe PLR par le député Aldo Resenterra:

Vorschlag der CSPO-Fraktion durch Grossrat Diego Clausen:

Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Grossrat Urs Kuonen:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 54:

*Frau Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
Berichterstatterin:*

Artikel 54, Absatz 2

Da sind verschiedene Abänderungsvorschläge eingegangen, von der PLR-Fraktion, der CSPO-Fraktion und der CVPO-Fraktion. Alle wollen, dass die Schnupperlehre nicht mehr obligatorisch ist während den ersten zwei Jahren.

Alle diese Anträge wollen – wie gesagt – die Schnupperlehre nicht als obligatorisch erklären. Mit 8 ja, 5 nein Stimmen und 0 Enthaltung spricht sich die Kommission für eine obligatorische Schnupperlehre aus.

Die Berufsverbände wünschen dies ausdrücklich.

Weiter ist die Kommission der Meinung, dass es für jeden Schüler – auch für jene, die ans Kollegium wechseln – wichtig und nützlich ist, einen Einblick in den Berufsalltag zu haben. Auch künftige Kollegiumsschüler haben Berufswünsche in welche sie Einblicke erhalten können.

Hr. Grossrat Diego Clausen, CSPO:

Schülerinnen und Schüler, die wissen dass sie nicht den Berufsweg einschlagen wollen, sollen nicht gezwungen werden eine Schnupperlehre zu absolvieren. Dies kann für den Schüler aber auch für den Unternehmer bei keinem vorhandenen Interesse stark demotivierend wirken, wie Beispiele im Raume Brig zeigen. Dies kann dazu führen, dass die Unternehmungen nicht mehr bereit sind solche Stellen anzubieten. Diese werden dann im dritten Jahr fehlen.

Die Anzahl der angebotenen Schnupperlehrplätze wird durch dieses neue Gesetz massiv zu steigern sein. Die Unternehmer werden Mühe haben so viele Plätze bereitzustellen. Zudem können sie nicht zur Bereitstellung von solchen Schnupperlehrplätzen gezwungen werden. Somit ist es sicher nicht sinnvoll, jenen Kindern, die keine Lehre machen werden, diese Plätze aufzuzwingen.

Ich danke Ihnen für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député Aldo Resenterra, PLR:

Les propositions tant du groupe CSPO que du groupe CVPO vont dans le même sens que notre amendement.

Il sera difficile de trouver des places de stage pour tous. Même si, aujourd'hui, les associations professionnelles nous disent qu'elles vont faire un maximum, on attend de voir.

Dès lors, les propositions qui sont faites sont une solution.

Offrir des stages aux jeunes qui sont encore dans l'expectative concernant leur avenir professionnel: oui, des stages si nécessaire, mais pour ceux qui en ont besoin. L'objectif de l'orientation sera réussi.

Nous sommes prêts à retirer notre amendement au profit des deux propositions CSPO et CVPO pour autant que le Parlement entre en matière, c'est-à-dire que l'on vote sur les propositions.

Merci.

Hr. Grossrat Urs Kuonen, CVPO:

In diesem Artikel wird das Absolvieren einer Schnupperlehre in der 2. OS als obligatorisch festgelegt. Es stellt sich nun die Frage ob es genügend Betriebe gibt, welche die Aufnahme der Schüler garantieren.

Es gibt im Kanton Wallis einfach zu wenige Betriebe, die es sich leisten können, diesen Schülern eine Betreuungsperson für mehrere Tage zur Verfügung zu stellen. Ein Obligatorium des Schnupperlehrgangs ist deshalb nicht sinnvoll und wie von der CVPO vorgeschlagen, das Wort "obligatorisch" durch "empfohlen" zu ersetzen.

Aus diesen Gründen beantrage ich, werte Kolleginnen und Kollegen, im Namen der CVPO diese Änderung anzunehmen.

Danke.

M. le député Serge Métrailler, PDCC:

Permettez-moi, en mon nom personnel, de vous apporter peut-être un éclairage et également un appui à la commission et à la position du chef du département.

La notion de stage obligatoire est appelée de leurs vœux par deux grandes associations professionnelles que sont le Bureau des métiers et l'Association valaisanne des entrepreneurs. Peut-être n'est-il pas inintéressant de rappeler que ces deux associations assurent plus de 20'000 places de travail et génèrent un chiffre d'affaires de plus de 2 milliards.

Une des grandes ambitions de la réforme du CO est, à mon avis, l'orientation, qui faisait défaut jusqu'à présent. En effet, le jeune qui arrive au CO est en construction – et vous savez que j'aime bien ce mot-là –, perméable, malléable et, à mon avis, aussi influençable. Nous devons donc lui donner la plus grande palette pour qu'il trouve, comme le disait le chef du département dans bon nombre de présentations, son projet de vie. Or, nous sommes persuadés que, malgré tout, si des élèves sont quelque peu brillants, ont des notes suffisantes, la sacro-sainte voie académique leur sera donnée, voire dirigée. Nous devons désacraliser le

fait que faire des études veut dire réussite sociale, réussite dans la vie professionnelle. Actuellement, la formation initiale, la formation en emploi donne des perspectives encore jamais égalées grâce à tous les avantages et à toutes les progressions que nous avons faits (maturité professionnelle, formation continue, HES, etc.). On peut commencer comme simple maçon et terminer comme chef d'entreprise de plus de 300 travailleurs – pour garder, je dirai, une dimension valaisanne.

Ne permettons pas simplement, à cause de parents ou d'enseignants, de dire en raison de certaines capacités, la voie du collègue leur est ouverte. Laissons-leur découvrir, laissons aux entreprises, laissons aux associations professionnelles présenter leurs métiers afin de pouvoir peut-être, pour certains d'entre eux, découvrir leur Vocation (avec un grand V).

C'est pourquoi je vous encourage à maintenir cette notion d'obligatoire pour qu'on puisse présenter des formations et surtout des perspectives d'avenir des plus importantes.

Ayez confiance aux associations professionnelles, ayez confiance au département et à ses services pour faire que ces stages ne soient pas des stages alibis, mais des stages revalorisants tant pour les personnes qui vont les donner que pour celles qui vont les recevoir.

Je vous remercie de votre attention.

La discussion est close.

M^{me} la députée Laetitia Massy, PLR, présidente de la deuxième commission parlementaire:

Je ne veux pas allonger le débat, mais simplement préciser la position de la commission.

Je crois qu'en termes d'objectifs, tout le monde est d'accord: nous voulons renforcer la mission d'orientation des jeunes.

Nous voulons également permettre à tous d'effectuer des stages, mais nous sommes également conscients qu'il sera difficile de trouver tous ces stages.

La commission souhaite, cependant, laisser plus de marge à l'ordonnance pour régler la question des stages. Elle juge donc essentiel de garder dans la loi la notion de "obligatoire", c'est-à-dire que, de cette façon, les jeunes et leurs familles aussi pourront s'engager afin de trouver un stage; l'école, le conseiller en orientation interviendrait en appui.

La commission a donc décidé, à une large majorité, de conserver le terme "obligatoire".

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS), et président du Gouvernement:

Nous ne sommes évidemment pas inquiets, mais nous savons que nous aurons des problèmes pour trouver des stages.

Nous pensons que le profit du jeune est plus important que le problème que les adultes pourraient avoir.

C'est la raison pour laquelle nous voulons revaloriser l'apprentissage et, pour le faire, nous devons le faire en deuxième année puisque vous verrez à l'article 65, je crois, que les conditions pour aller au collège seront durcies.

C'est la raison pour laquelle, pour mieux orienter le jeune, pour lui donner une chance, nous souhaitons qu'il aille en stage et que tous les jeunes aillent en stage me paraît une formule aussi pour donner l'esprit d'entreprise à toute notre jeunesse. Les stages peuvent se faire en été aussi et d'ailleurs, en été, de nombreux jeunes travaillent et peuvent aller faire un stage.

L'ordonnance nous donnera un peu plus de souplesse, mais il me paraît important que nous mettions le principe dans une loi et puis que, à travers l'ordonnance, nous puissions avoir un peu de souplesse dans l'application.

Merci.

M^{me} la députée Laetitia Massy, PLR, présidente de la deuxième commission parlementaire:

Juste une petite rectification de vocabulaire.

C'est plutôt à une certaine majorité, je vous donne la position de la commission: 8 contre 5.

Je retire donc le mot "large" et le remplace par une "certaine" majorité.

Merci.

Hr. Grossrat Urs Kuonen, CVPO:

Wie wir – die beiden C-Parteien – entdeckt haben, ist bei Artikel 54, Absatz 2 in der CSPO Variante noch ein Wort geändert und zwar ist das "ist" gestrichen und das "wird" empfohlen.

Ich ziehe meine Variante zurück zugunsten des Vorschlags der CSPO.

Der Präsident:

Danke, Herr Grossrat.

Somit stelle ich fest, dass Artikel 54, Absatz 2 von der PLR-Fraktion und von der CVPO-Fraktion zugunsten des Textvorschlags der CSPO zurückgezogen wurde. Somit stimmen wir ab.

(...)

Wir haben 56 ja, 56 nein Stimmen mit 8 Enthaltungen.

Ich entscheide mich für den Antrag der CSPO.

Alinéa 2

Par 57 voix contre 56 et 8 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent la proposition du groupe CSPO, défendue par le député Diego Clausen.

Article 54, adopté avec la proposition du groupe CSPO à l'alinéa 2.

Article 55

Propositions du groupe PLR par le député Aldo Resenterra:

Vorschlag der CSPO-Fraktion durch Grossrat Diego Clausen:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 55:

*Frau Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
Berichterstatterin:*

Artikel 55

Titel und Absatz 2 neu hängen zusammen. Es ging der PLR-Fraktion darum, dass nicht nur wenn ein Sprachaufenthalt gemacht wird, sich die Gemeinde entsprechend finanziell daran beteiligt, dass nicht die Eltern dies bezahlen müssen, sondern auch weil man aufgrund einer sportlichen Betätigung die OS wechselt, dies über die Gemeinden abgerechnet wird.

Da dies nicht in diesen Artikel hineinpasst – es geht in diesem Artikel einzig und allein um den inversiven Unterricht – **haben wir einen neuen Absatz 2 im Artikel 8 formuliert**, der lautet: "Die Gemeinden beteiligen sich finanziell daran."

Diese neue Formulierung wurde einstimmig angenommen.

M. le député Aldo Resenterra, PLR:

Actuellement, toute une partie des coûts qui sont engendrés lorsqu'un élève suit une formation particulière, que cela soit sport-arts-formation ou un enseignement immersif, est à la charge des parents. Est-ce bien normal?

Nous avons déposé un amendement à l'article 55 afin de régler, via l'ordonnance, le principe de la participation financière des communes en ce qui concerne leur financement.

Nous l'avons simplement intégré à l'article 55, en modifiant le titre et plusieurs alinéas, qui aurait dû être pris dans son ensemble puisque l'on voulait globaliser le problème du financement.

Apparemment, le retour de la commission en prévoyant simplement un ajout à l'article 8, ces problèmes devraient être réglés.

Si j'ai la confirmation aujourd'hui que l'objectif est atteint par rapport au financement de toutes les formations particulières, cela ne nous posera aucun problème de retirer notre proposition et d'accepter la modification de l'article 8, sur laquelle nous devrions quand même voter apparemment si quelqu'un s'y oppose.

Merci.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS), et président du Gouvernement:

Je peux confirmer que l'article 8 comprend l'ensemble des missions de l'Etat puisqu'il dit que "le Conseil d'Etat peut créer, dans certains cas, une structure suprarégionale répondant à des missions particulières". Il y a, par exemple, préapprentissage et sport-arts-formation.

Donc, les "missions particulières" nous permettent, à travers l'ordonnance de définir quelles sont ces missions particulières.

Tout est donc compris dans l'article 8 et l'article 55 tel qu'ils vous sont présentés par la deuxième commission.

M. le député Aldo Resenterra, PLR:

Bien sûr, cette réponse nous convient parfaitement. Nous retirons nos propositions à l'article 55, comme cela a été fait, puisque l'on a l'assurance que les frais qui sont induits par ces formations particulières seront pris en charge ou du moins, dans l'ordonnance, on va fixer les règles claires en ce qui concerne ce financement.

Merci.

Hr. Grossrat Diego Clausen, CSPO:

Wir ziehen unseren Abänderungsantrag im Sinne des Artikels 8 Absatz 2 neu, unter dem Kapitel 1, zurück, welcher besagt, dass der Kanton im allgemeinen bereits beteiligt ist.

Ich danke Ihnen für Ihre Aufmerksamkeit.

La discussion est close.

Article 55, adopté.

Articles 56 à 64, adoptés.

Article 65

Propositions du groupe PLR par le député Aldo Resenterra:

Vorschlag der CSPO-Fraktion durch Grossrat Diego Clausen:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 65:

*Frau Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
Berichterstatterin:*

Artikel 65, Absatz 1, Buchstabe b

Vorschlag der PLR-Fraktion durch Grossrat Aldo Resenterra. Er will zurück auf die erste Variante, auf die Variante der ersten Lesung.

Beschluss der Kommission: Dieser Abänderungsantrag wurde mit 6 gegen 7 Stimmen und 0 Enthaltung abgelehnt.

Die Kommission ist der Meinung, dass die von ihr in diesem Artikel vorgenommene Erleichterung zum Zugang ans Kollegium Sinn macht.

M. le député Aldo Resenterra, PLR:

Deux notes à 4,5 ou trois notes à 4,5, mais avec quand même la possibilité d'un examen de rattrapage, voilà le choix qui vous est proposé.

Notre proposition devrait être abordée dans son ensemble. Je l'avais signalé dans le débat d'entrée en matière, ce n'est pas si grave.

La majorité des acteurs concernés par l'éducation soutient cette élévation des exigences, les enseignants du CO aussi, eux qui connaissent bien leurs élèves.

Les réflexions émises par le recteur du collège des Creusets, M. Benjamin Roduit, dans le rapport de la première commission sont tirées d'études réalisées sur le terrain; c'est la réalité. Elles ne sont pas le fruit de l'imagination de certains. Tous nos enfants ne peuvent pas accéder à une formation gymnasiale.

On se préoccupe beaucoup du 20% d'élèves en échec, mais ne devrait-on pas aussi valoriser le travail du 80% d'élèves qui réussissent?

Il ne sert à rien de croire que demain cela va changer. Il nous faut un seuil, un seuil qui correspond aux exigences demandées ensuite lors des études. Ces trois notes de 4,5 semblent un minimum et les imposer permettra de faire prendre conscience qu'il est préférable d'être plus sévère en amont que de régler ensuite les problèmes en aval.

Je vous demande donc de suivre notre proposition, sur laquelle la commission était très partagée.

Il en est de même pour conserver la possibilité d'un examen de rattrapage. Cette possibilité existe aujourd'hui. Si l'on relève les exigences, il est bien pour un élève ayant connu un petit passage à vide qu'il puisse aussi avoir la possibilité de démontrer que son niveau est bon.

Ces remarques concernant l'examen de rattrapage sont aussi valables pour notre amendement de l'article 66. Je n'y reviendrai pas.

Merci.

M^{me} la députée Laetitia Massy, PLR, présidente de la deuxième commission parlementaire:

Permettez-moi de prendre la parole pour préciser quelque peu la position particulièrement, je dirai, mitigée de la commission parce qu'il y a eu un vote à 6 contre 7.

En deuxième lecture, la commission avait souhaité éviter de préteriter des élèves plus typés scientifiques ou plus typés littéraires en ramenant à deux le nombre de branches à niveaux à 4,5 de moyenne au lieu des trois exigées.

En effectuant ce choix, il est sûr que la commission a abaissé le niveau d'exigence pour l'accès aux études gymnasiales de manière anticipée, soit à la fin de la deuxième années et non pas de la troisième année comme prévu par la loi. De cette manière, la commission s'est quelque peu éloignée de la solution qui avait été approuvée par les associations et par les différents enseignants. Ainsi, simplement pour la précision, cette moyenne de 4,5, dont nous avons énormément parlé en première et en deuxième lectures, serait ramenée à une moyenne d'environ 4,25. Nous n'atteindrions ainsi plus cette moyenne qui permet d'éviter ces échecs terribles au collège. En réalité, la volonté n'était pas d'empêcher des gens d'aller au collège, mais bien d'éviter ces échecs dramatiques.

Aussi la commission s'est-elle trouvée partagée entre deux décisions. Elle a tranché, mais de manière assez étroite.

La première possibilité était d'abaisser ce niveau à 4,25 en soutenant la proposition d'avoir deux niveaux et la deuxième de revenir au texte voté en première lecture, c'est-à-dire d'avoir trois niveaux.

Voilà donc la position dans laquelle s'est trouvée la commission et la position dans laquelle nous nous trouvons actuellement.

Merci.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS), et président du Gouvernement:

Je vous rappelle qu'au département, nous souhaitons avoir trois notes à 4,5 et que la commission ne nous a pas donné raison.

Je voudrais vous rappeler deux objectifs que nous nous sommes fixés:

- le premier, c'est de durcir le départ du CO pour aller au collège avec une moyenne de 4,5 et
- le deuxième, c'est de renforcer la troisième année, notamment pour revaloriser les apprentissages.

Les recteurs nous ont confirmé que la solution que vous préconisez avec deux notes affaiblit très fortement la proposition du 4,5. Le complément proposé par le député Aldo Resenterra de faire un examen est un compromis, auquel je souscris parfaitement, et je vous propose d'admettre qu'il faut des exigences pour quitter le CO, des exigences supérieures aux deux notes. Et l'examen permettra quand même à un certain nombre de jeunes d'accéder, malgré la troisième note insuffisante, au collège.

Alors, merci de suivre la proposition du député Aldo Resenterra.

Alinéa 1, lettre b

Par 77 voix contre 42 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent la proposition du groupe PLR, défendue par le député Aldo Resenterra.

*Frau Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
Berichterstatterin:*

Artikel 65, Absatz 1, Buchstabe c neu

Es liegt uns hierzu ein Vorschlag der CSPO-Fraktion durch Grossrat Diego Clausen vor. Der Abänderungsantrag wurde in der Kommission mit 3 zu 10 Stimmen ohne Enthaltung abgelehnt, weil dieser Forderung mit dem neuen Artikel 38 Rechnung getragen wird.

Hr. Grossrat Diego Clausen, CSPO:

Nachdem die Abteilung zu Gunsten der Niveauschulen gestrichen wurde, trotzdem selbst das Departement im Bericht zu PISA 2006 erklärte: "Homogene Lernmilieus sind in den Schulformen Sekundarschule und Gymnasium von Vorteil für das Leistungsvermögen", finden begabte Schülerinnen und Schüler in diesem Gesetz keinen Platz mehr.

Eine Expertise des Instituts für Bildungsevaluation der Uni Zürich vom Oktober 2008, weist klar darauf hin, dass Hochbegabte durch Schulstrukturen in ihrer Entwicklung nicht gebremst werden dürfen. Zudem müssen moderne Bildungsgesetze die vertikale Durchlässigkeit in ihren Texten verankert haben.

Individuelle Durchlaufzeiten werden auch von HarmoS als sinnvolles Mittel zur Berücksichtigung individueller Begabung betrachtet. HarmoS schafft im Konkordat diese Möglichkeit im Artikel 6, Absatz 5. Gerade in der heutigen Zeit, in der Kinder ihr Können und Wissen nicht nur durch den Schulunterricht erlangen, dividiert sich die Spannweite des Verständnisses immer stärker. Bildungsexperten fordern deshalb: "Der Unterricht auf der Sekundarstufe I ist konsequent auf den Lern- und Entwicklungsstand der Schüler auszurichten, sowie eine vertikale Durchlässigkeit konsequent umgesetzt werden muss".

Die Entfaltung des Bildungspotenzials und Chancengerechtigkeit bedeuten, dass allen Kindern optimale Lerngelegenheiten geboten und auch Begabte – ich rede hier nicht von Hochbegabten oder Höchstbegabten, welche sowieso eine Ausnahme bilden – durch veraltete Schulstrukturen in ihrer Entwicklung nicht gebremst werden. In diesem Gesetz macht man sehr viel für leistungsschwache Schüler (dem ist auch gut so), aber man macht gar nichts für begabte Schüler und das ist falsch und absolut unverständlich. Einzig und allein Weisungen quasi für Hoch- und Höchstbegabte – ich rede hier von einem IQ 130+ gegenüber gesetzlichen Verankerungen genügen zu wenig.

21 Kantone kennen, durch die Einführung von Progymnasien schon heute die Förderung von Begabten, die leistungsfähigen Kindern ermöglicht, die Durchlaufszeit bis zur Matura um 1 Jahr auf 12 Jahre zu verkürzen.

Verpasst hier das Wallis nicht eine bildungspolitische Chance?

Ich danke Ihnen für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS), et président du Gouvernement:

Je voudrais rappeler ce que j'ai dit à l'entrée en matière: les mesures existent déjà puisque l'ordonnance a été faite en 2002 et mise en application dès 2003. Nous avons, je crois, une trentaine de sauts de classe qui sont faits, sans parler des jeunes qui sont bons, surdoués ou excellents. Donc, c'est une règle qui existe et vous l'avez complétée tout à l'heure avec l'article 38 qui dit: "Le département publie une directive qui règle le saut de classe au CO."

La proposition présentée est donc superflue puisque vous avez déjà prévu cette disposition dans la loi.

Alinéa 1, lettre c nouvelle

Par 102 voix contre 13 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe CSPO, défendue par le député Diego Clausen.

*Frau Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
Berichterstatterin:*

Artikel 65, Absatz 3 neu

Dies ist ein Vorschlag der PLR-Fraktion.

Weil die Kommission an ihrer Variante des Artikels 65, Absatz 1 festgehalten hat, sprach sie sich gegen die Möglichkeit einer Prüfung im Falle des Nichterreichens der Übertrittsanforderungen aus.

M. le député Aldo Resenterra, PLR:

Je me permets de réintervenir quand même.

Nous venons d'augmenter les seuils et nous pensons qu'il est nécessaire de laisser une petite porte de sortie pour les étudiants qui ont connu un passage à vide.

Je vous demande donc de voter et d'accepter de remettre ces examens avec cette possibilité de rattrapage.

C'est un petit plus, mais je pense que l'on peut aussi le faire et aussi l'accepter.

Merci.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS), et président du Gouvernement:

Je crois avoir répondu tout à l'heure que cette porte de sortie pour certains jeunes, un nombre minoritaire de jeunes, est une bonne hypothèse pour donner satisfaction à tous les jeunes.

Alinéa 3 nouveau

Par 95 voix contre 22 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent la proposition du groupe PLR, défendue par le député Aldo Resenterra.

La discussion est close.

Article 65, adopté avec les propositions du groupe PLR à l'alinéa 1 lettre b et l'ajout de l'alinéa 3.

Article 66

Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Grossrat Urs Kuonen (nicht entwickelt):

Propositions du groupe PLR par le député Aldo Resenterra:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 66:

*Frau Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
Berichterstatterin:*

Artikel 66, Absatz 2

Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Grossrat Urs Kuonen.

Beschluss der Kommission: Da es sich um eine Präzisierung handelt, **wird diese Änderung einstimmig angenommen.**

Artikel 66, Absatz 3 neu

Weil die Kommission an ihrer Variante festgehalten hat, sprach sie sich gegen die Möglichkeit einer Prüfung im Falle des Nichterreichens der Übertrittsanforderungen aus.

Der Präsident:

Also wenn wir den vorgängigen Vorschlag angenommen haben, ist die logische Konsequenz, dass dieser Vorschlag auch angenommen wird.

M. le député Aldo Resenterra, PLR:

Je ne sais pas si j'ose encore mais, globalement, sur le principe, on est obligé de voter.

Donc, je vous demande encore de voter et d'accepter les mêmes principes pour les écoles de commerce et de culture générale que le principe que l'on a accepté pour le collège.

Merci.

La discussion est close.

Alinéa 3 nouveau

Par 101 voix contre 12 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent la proposition du groupe PLR, défendue par le député Aldo Resenterra.

Article 66, adopté avec la proposition du groupe CVPO à l'alinéa 2 et l'ajout de l'alinéa 3 proposé par le groupe PLR.

Articles 67 à 71, adoptés.

Article 72

Vorschlag der CSPO-Fraktion durch Grossrat Diego Clausen:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 72:

*Frau Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS),
Berichterstatterin:*

Artikel 72, Absatz 1

Vorschlag der CSPO-Fraktion durch Grossrat Diego Clausen.

Die Kommission sieht keinen Grund für ein obligatorisches Referendum und spricht sich somit mit 1 Stimme zu 12 Stimmen ohne Enthaltung gegen das obligatorische Referendum aus.

Hr. Grossrat Diego Clausen, CSPO:

Wir ziehen den Antrag zurück.

La discussion est close.

Article 72, adopté.

La discussion sur l'ensemble de la loi n'est pas utilisée.

Débat final:

M^{me} la députée Michelle Grandjean Böhm, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Aujourd'hui, le Parlement apporte un point final à cette ambitieuse loi sur le cycle d'orientation.

Ambitieuse, car elle devra donner une nouvelle orientation à l'orientation et faire de ce cycle un parcours dans lequel les jeunes pourront trouver leur chemin professionnel et terminer leur scolarité obligatoire avec un niveau élevé. La troisième année a souvent déçu des jeunes et des parents; gageons qu'elle sera le fleuron du nouveau cycle.

Ambitieuse, car elle donne à l'école valaisanne les moyens de faire progresser l'apprentissage des langues. Qui d'entre vous a fréquenté un cours en tant qu'adulte, le cours d'allemand du Parlement par exemple, sait très bien qu'apprendre une langue dans un petit groupe même hétérogène est bien plus profitable que dans un groupe de 20 à 25. Du reste, dès aujourd'hui, l'école primaire regarde avec envie son grand frère le CO.

Ambitieuse, car elle prend le pari que les milieux professionnels ouvriront grand leur porte et accueilleront les jeunes à la recherche de leur voie professionnelle.

Bémol, cependant! Le groupe ADG regrette vivement le choix du Parlement de ne pas rendre obligatoire la fréquentation d'un stage avant la fin de la deuxième année. Nous espérons que ce même Parlement sera cohérent au moment de voter les crédits pour des postes d'orienteurs.

Ambitueuse, car elle souhaite éviter l'échec d'une première année au collège pour les jeunes qui ne sont pas encore prêts. En effectuant une troisième année avec des exigences élevées, ils gagneront en assurance et en maturité. L'année suivante, ils pourront entrer au collège, dans une autre école ou, comme le 60% des jeunes, entrer en apprentissage; apprentissage qui pourra être suivi d'une maturité professionnelle et déboucher sur un bachelors dans nos hautes écoles valaisannes.

La grande majorité des jeunes se porte bien et on ne le souligne jamais assez. Malheureusement, certains jeunes rencontrent de nombreuses difficultés et posent aussi des problèmes. Dans ces cas, la nécessité de créer un réseau pour leur venir en aide est devenue une évidence. La deuxième commission a chargé la commission thématique de revoir la loi sur la protection de la jeunesse, notre groupe a déposé cette semaine une motion, M. Claude Roch a pris un engagement ferme devant nous pour arriver d'ici à la fin 2010 avec un projet. Notre groupe se réjouit de ces pas et il restera attentif à l'évolution. Il espère aussi que le Parlement n'aura pas de trou de mémoire au moment de voter les budgets nécessaires en 2010. Ce sera une nouvelle ambition peut-être encore plus importante.

Ambitueuse cette loi? Oui, car elle est porteuse de nouveautés et ne s'est pas arrêtée à certains problèmes encore à résoudre comme la question du nombre d'enseignants ou de la suffisance du nombre de locaux.

Ambitueuse, car elle donne aux enseignants, qui se donnent avec cœur et professionnalisme et dont le travail mérite d'être reconnu et soutenu par les autorités, un nouvel outil performant.

Ambitueuse, car elle veut répondre aux attentes des parents et de la société.

Ambitueuse, car elle veut donner le meilleur à nos jeunes afin qu'ils puissent se sentir reconnus, s'épanouir et acquérir une formation de base de qualité.

Trop d'optimisme et d'ambition? Peut-être mais "l'ambition de faire le bien est la seule qui compte" a dit Baden Powell.

Le groupe ADG souhaite bon vent au nouveau cycle d'orientation pour le bien de nos jeunes.

Merci de votre attention

Hr. Grossrat Diego Clausen, CSPO:

Es wird ein Schulgesetz verabschiedet, das Ansätze zeigt, so zum Beispiel in der besseren Betreuung von leistungsschwächeren Schülern, Einführung von obligatorischen Praktika, Führung von Halbklassen, Anpassung der Übertrittsbestimmungen ins Gymnasium.

Trotzdem fehlt diesem Schulgesetz die vertikale Durchlässigkeit, im Sinne der Begabtenförderung – ich rede hier wiederum von Begabten und nicht von Hoch- und Höchstbegabten mit einem IQ von 130+, die heutige moderne Gesetze beinhalten. Wenigstens wird das Departement angehalten, Weisungen – wir hoffen natürlich nicht nur für Hoch- und Höchstbegabte – zu erlassen. Diese Weisungen kommen den Forderungen der CSPO – die vertikale Durchlässigkeit im Gesetz zu verankern – zu wenig entgegen.

Doch hätten wir von diesem neuen Gesetz mehr Offenheit und Flexibilität unter Berücksichtigung moderner Bildungsforderungen erwartet, ganz im Sinne der Bundesoffensive, Bildung 2030. Das Gesetz kann somit nicht befriedigen.

In diesem Sinne lehnt die CSPO dieses Gesetz ab.

Ich danke Ihnen für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député Aldo Resenterra, PLR:

Le groupe PLR peut se montrer satisfait de cette loi sur le CO.

Les innovations proposées par le département en ce qui concerne les orientations et les missions du futur CO sont intégralement reprises dans leur sens premier.

Certes, si le mode d'enseignement des langues ne satisfait pas l'ensemble du Parlement, il donne pourtant des garanties quant à la qualité en proposant le dédoublement des classes.

Autre élément auquel nous tenions: celui qui concerne les coûts de toutes les formations particulières, que cela soit le sport-arts-formation ou l'enseignement immersif. Le principe de la participation financière des communes via l'ordonnance sera pris en compte. Ce critère financier a pu quelquefois être déterminant dans le choix d'un élève quant à son orientation; cela ne doit plus être le cas.

Stages obligatoires ou pas, encore faut-il avoir les moyens de ses ambitions. A-t-on assez de places à disposition? L'avenir nous le dira. Nous avons choisi, et ce choix ne remet pas en cause le principe: un stage, c'est bien, n'est-ce pas, Monsieur le grand baillif?

J'en arrive à ma dernière considération: l'admission aux formations gymnasiales, en écoles de commerce et de culture générale. Il faut être conscient, et ceci en suivant les rapports qui nous ont été remis sur les taux de réussite ou d'échec, qu'il était nécessaire de relever le seuil des notes pour l'entrée au collège. Trois notes à 4,5 avec possibilité d'un examen de rattrapage, le Parlement a décidé. On pourra facilement suivre le bien-fondé de notre décision. Une simple enquête dans les collèges en suivant les résultats obtenus en première année par les élèves nous apportera des réponses. Les études sont difficiles; il faut le savoir et ne pas le cacher. C'est une mission du CO de définir qui peut ou qui a le potentiel pour suivre un cursus académique. Cela peut paraître dur, mais c'est la réalité.

Quid des formations professionnelles aujourd'hui valorisées par les possibilités de maturité suivie par un bachelor? On en a peu parlé et pourtant quelles sont belles, ne l'oublions pas, le CO s'en occupe aussi, et rendons-leur leurs qualités.

Donner un avenir aux jeunes par la formation, voilà un beau travail politique. Le CO va s'améliorer, si cette loi est acceptée, et c'est ce que nous désirons.

Le groupe PLR la soutient à l'unanimité.

Merci.

M. le député Pascal Bridy, PDCC:

Tout a été dit, et surtout entendu, merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

Les jeux sont faits. Le CO valaisan bénéficiera, dès ce jour, d'une loi moderne, résolument tournée vers une scolarité personnalisée et équitable, et vers l'aide à nos jeunes pour leur orientation. L'école est une étape importante dans la formation, mais le but final de

l'école reste de permettre aux élèves d'accéder à une formation professionnelle. L'amélioration des prestations d'orientation servira à nos jeunes à découvrir leur voie, à déterminer plus facilement et plus rapidement quelle profession leur conviendra le mieux et dans laquelle ils s'épanouiront à satisfaction.

Objectifs atteints, bon vent à la nouvelle loi sur le CO!

Hr. Grossrat Urs Kuonen, CVPO:

Ein Gesetz legt Richtlinien und Grenzen fest, die die Zusammenarbeit und das Zusammenleben erleichtern sollen. Dies ist und soll ein Ziel für ein Gesetz bleiben.

Recht herzlich möchte ich danken all denjenigen, die an diesem Gesetz mitgearbeitet haben und auch den Kommissionen, die daran beteiligt sind.

Die Entscheidungen sind gefallen, die einzelnen Artikel genehmigt, zum Teil für uns, zum Teil gegen uns, aber die Demokratie ist so und dem Willen entsprechen wir auch.

Wir wissen haargenau, dass das neue OS Gesetz bei der Anpassung an der Primarschule und bei der Anpassung an die Sek II nicht bindend sein darf und somit Änderungen verunmöglicht. Dies sei vorgängig gesagt.

Sehr geehrter Herr Staatsrat Roch, wir weisen Sie auf die Versprechungen hin, die Sie gemacht haben in Sachen Schulsozialarbeit und Schulpsychologie wie ebenfalls die Ressourcen ist es Ihre Aufgabe diese vorzubereiten und anzubringen.

Ich weise nochmals darauf hin, dass die Probleme mit der Lehrerausbildung bestehen und diese auch weiterhin genauestens von unserer Partei verfolgt werden.

In dem Sinne beantragen wir – die CVPO – das Gesetz anzunehmen.

M^{me} la députée Patricia Casays, PDCB:

Je crois que nous ne souhaitons pas prolonger puisque tout a été dit au sein de ce Parlement.

Nous aimerions, toutefois, remercier la deuxième commission et toutes les personnes qui se sont prononcées en faveur d'une loi pertinente dans l'intérêt des jeunes.

Nous soutenons donc cette loi.

Merci.

La discussion est close.

M^{me} la députée Laetitia Massy, PLR, présidente de la deuxième commission parlementaire:

La nouvelle loi sur le CO est pratiquement sous toit. Elle pourra vraisemblablement être appliquée dès 2011 de manière progressive.

Je relèverai, cependant, quelques points qui sont mis en place par cette nouvelle loi, sans entrer dans tous les détails.

Je salue d'abord, au nom de la commission, l'unité du système enfin mis dans ce canton, également l'orientation progressive des jeunes qui sera mise en place ainsi que le renforcement de l'apprentissage de la langue 2 en mettant, enfin, la communication au centre.

J'aimerais également soulever l'augmentation des exigences pour l'accès anticipé au collège. Je crois que cela ne pourra qu'aider nos jeunes et éviter certains échecs. Egalement la mission d'orientation renforcée, même si les stages ne sont plus obligatoires, ils seront fortement encouragés.

Je crois qu'il est certain que notre jeunesse, nos entreprises et notre canton, dans son ensemble, pourront profiter des réformes du CO.

Au chapitre des éléments en chantier, j'aimerais également rappeler quelques points:

- tout d'abord, l'importante mission confiée à la commission thématique qui sera en charge de rapidement s'atteler à la loi sur la jeunesse et aux modifications attendues afin que soit mis en place un véritable réseau de soutien et d'accompagnement psychologiques et pédagogiques;
- également le rôle du CDTEA qui devra être revu; M. le conseiller d'Etat s'y est engagé en commission;
- la nécessité, et cela a été dit plusieurs fois dans ce Parlement, de former plus d'enseignants pour la langue 2 et la langue 3. Avis aux étudiants: dans ce domaine, si vous cherchez une orientation, il y a du travail en Valais;
- également peut-être parler un peu des collaborations qui pourraient s'intensifier entre les enseignants de la langue 2 du Valais et les enseignants de la langue 2 du Valais de langue germanophone. C'est vrai que nous sommes un canton bilingue et il me semble que nous ne profitons pas suffisamment de ce magnifique avantage;
- enfin, j'aimerais également parler de la collaboration entre le monde du travail et l'école qui va devoir encore plus s'intensifier pour permettre à nos jeunes de trouver des stages et qu'ils connaissent de plus en plus de métiers afin de trouver une bonne orientation.

Je suis donc convaincue qu'avec cette nouvelle loi, nous offrons véritablement un plus.

Je profite également de cette tribune pour remercier toutes et tous les membres de la commission pour leur engagement et leur travail. J'aimerais également remercier le département et tous ses représentants présents à nos séances pour leur disponibilité, les directeurs des différents centres, les membres des associations et autres représentants des milieux professionnels pour les éclaircissements et les informations qu'ils ont bien voulu nous apporter.

Merci également à vous, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir soutenir ce projet de loi.

Je vous remercie de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS), et président du Gouvernement:

Je voudrais conclure rapidement pour vous rappeler les objectifs que nous nous sommes fixés avec cette nouvelle loi: mieux orienter le jeune. Cela signifie que nous devons avoir de la collaboration avec les parents, avec les enseignants, avec notre société en général, notamment pour les places de stage. Nous voulions revaloriser le CO et nous voulions être en ligne avec l'harmonisation suisse à travers les plans d'études. Nous avons la chance, je crois, de pouvoir mettre une application progressive, être dans la ligne qui nous est fixée par HarmoS au niveau suisse.

Le député Urs Kuonen a mentionné que la loi est un objectif, et l'objectif, nous voulons l'atteindre grâce aux enseignants, grâce aux directeurs d'école et aux associations professionnelles.

Les promesses que j'ai faites vont d'ailleurs se concrétiser à travers les analyses que nous mettrons en place, et évidemment ces analyses seront accompagnées d'un programme de formation, de mesures concrètes et de mesures budgétaires que nous vous présenterons durant l'année 2010.

Je vous amène donc mes remerciements, les remerciements de la jeunesse et de la population valaisanne, des remerciements à vous, Madame la présidente de la commission et à tous les membres de la commission, d'ailleurs aux membres de la première commission aussi (la commission thématique), à vous, Mesdames et Messieurs les membres du Grand Conseil, pour l'appui que vous donnerez à cette loi, au Service de l'enseignement par M. Lovey qui était président de la commission extraparlamentaire, aux directions d'école et aux associations professionnelles qui sont présentes dans cette salle et qui ont soutenu, à travers les conseils donnés, à travers leur participation aux séances, toute la rédaction du message et de la loi.

Je vous remercie de faire confiance à notre jeunesse et d'approuver cette loi.

La loi sur le cycle d'orientation est adoptée par 94 voix contre 18 et 7 abstentions en deuxième lecture, dans la nouvelle mouture présentée par la deuxième commission parlementaire et telle que ressortie des délibérations.

Développements:

Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS)

Entwicklungen:

Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)

13. POSTULAT

**du groupe GRL, par la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet, concernant:
pour le développement de la formation continue (09.12.2008)
(3.005 anc. 3.167)**

POSTULAT
der GRL-Fraktion, durch Grossrätin Anne-Marie Sauthier-Luyet,
betreffend Ausbau der Weiterbildung (09.12.2008) (3.005 ehem. 3.167)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet, PLR:

S'engager dans une formation continue, c'est consacrer, en dehors de son travail, de nombreuses heures d'étude prises sur ses loisirs et sur les activités familiales.

La tâche est ardue et il faut souligner le courage de tous ceux qui s'engagent dans cette voie, de même que le soutien familial indispensable à la plupart des candidats.

Au-delà du courage, il y a l'aspect financier qui n'est pas négligeable (de 10'000 à 15'000 francs et plus, sans compter près de 2'500 francs d'inscription aux examens, quel que soit le résultat). L'investissement consenti peut sérieusement grever un budget familial.

Les résultats obtenus par les Valaisans lors des examens de brevet et de maîtrise fédérale ont souvent été relevés et ont témoigné jusqu'ici de la qualité de l'enseignement diffusé par les centres de formation et les associations professionnelles.

Aujourd'hui, plusieurs formations continues ont été ou seront confiées prochainement à des organismes privés. Cette délégation, voire privatisation de la formation continue va encore engendrer des coûts supplémentaires pour les candidats puisqu'un organisme privé devra souvent louer des salles de classe alors que les centres en disposent en fin de journée et le samedi.

Le groupe PLR est conscient de l'importance de la formation professionnelle continue pour le développement économique de notre canton. Il invite le Conseil d'Etat à analyser toutes les solutions et à prendre des mesures pour valoriser le perfectionnement professionnel et en réduire les coûts.

Merci de votre appui à ce postulat.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci, Madame la députée.

Ce postulat n'est pas combattu. Il est ainsi accepté et transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

14. INTERPELLATION
du député Bernard Rey (GRL) concernant les plans de scolarité –
mercredis (09.12.2008) (3.006 anc. 3.168)

INTERPELLATION
von Grossrat Bernard Rey (GRL) betreffend Unterricht am
Mittwochnachmittag (09.12.2008) (3.006 ehem. 3.168)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

Pas de demande de parole.

Je donne directement la parole au chef du département...

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS), et président du Gouvernement:

Excusez-moi, j'étais déjà en vacances avec les gens de Zermatt!

Les plans de scolarité: Je crois que nous voulons, à travers la mise en place du futur, demander aux communes de respecter les règles que nous mettons en place, notamment sur les mercredis, et nous ne voulons pas que les mercredis deviennent des jours où l'on navigue et que l'on défavorise la jeunesse. Les mercredis sont des jours de congé pour les jeunes. Et je souhaite que nous puissions, demain, mettre à la fois des mercredis après-midi, compensatoires s'il le faut, mais mettre des règles. Les directives ont été d'ailleurs déjà établies. Elles ont été distribuées le 10 juin 2009 aux communes.

Je remercie les représentants des communes de les appliquer et vous, Mesdames et Messieurs les députés, de nous informer de toute divergence que nous pourrions avoir dans la mise en application.

15. INTERPELLATION
du groupe SPO, par les députés Marc Kalbermatter (suppl.) et
German Eyer, concernant l'offensive de formation III – Modèle F dans
les hautes écoles valaisannes (12.12.2008) (3.007 anc. 3.169)

INTERPELLATION
der SPO-Fraktion, durch die Grossräte Marc Kalbermatter (Suppl.) und
German Eyer, betreffend Ausbildungsoffensive III – Modell F in Walliser
Hochschulen (12.12.2008) (3.007 ehem. 3.169)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Norbert Minnig, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Die Interpellation ist eigentlich ganz klar formuliert.

Wir sind gespannt auf die Antwort des Herrn Staatsrats und unter www.modellf.ch kann man weitere Informationen nachschauen.

Danke.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS), et président du Gouvernement:

Ce que nous voulons, c'est essayer de flexibiliser la formation, notamment au niveau tertiaire.

Le développement des études à distance, à travers la Fernstudium, s'inscrit dans cette perspective et nous voulons le poursuivre et l'améliorer, et peut-être le mettre en place et l'utiliser de façon plus performante pour notre canton du Valais.

Le projet F, initié et financé par l'Office fédéral de la formation professionnelle (OFFT), est financé depuis 2004. Nous sommes actuellement en période d'essai avec un certain nombre d'objectifs, l'objectif principal étant de faciliter l'accès des offres de formation et de base à la formation continue pour certaines catégories de population.

Depuis l'introduction des accords de Bologne, la Fernfachhochschule satisfait à ces conditions par des études émises avec des standards Modèle F, à savoir:

- les filières sont organisées par modules;
- les modules, en règle générale, se font par semestre ponctué par un examen et l'octroi de crédit. On recense, pour chaque examen, les modules qui sont suivis, les performances de chaque étudiant. Une filière en cours d'emploi peut être suivie, et cela est important, je crois, dans le monde actuel;
- un horaire d'enseignement est mis en fonction des cours blocs.

La HES va suivre probablement ces dispositions et dispose déjà d'une offre en filière de formations à temps partiel et en emploi.

Le secrétariat de la HES-SO au niveau romand est en contact avec le secrétariat de l'Association Modèle F. Les modalités d'application seront fixées dans les mois qui suivent, selon le Modèle F qui est proposé et qui sera accepté par l'Association F.

En conclusion, nous nous sommes déjà engagé dans la poursuite de ce Modèle F et nous voulons l'améliorer dans les années à venir.

16. POSTULAT
des députés Marc-Henri Gauchat (GRL), Pascal Rey (PDCC),
Michel Rothen (PDCC), Frédéric Mivelaz (GRL) et Jean-François Copt
(GRL) concernant une logopédie de qualité pour les enfants valaisans
(10.02.2009) (3.008 anc. 3.170)

POSTULAT
der Grossräte Marc-Henri Gauchat (GRL), Pascal Rey (PDCC), Michel
Rothen (PDCC), Frédéric Mivelaz (GRL) und Jean-François Copt (GRL)
betreffend qualitativ hochstehende Logopädie für die Walliser Kinder
(10.02.2009) (3.008 ehem. 3.170)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Der Präsident:

Das Wort wird nicht verlangt.

Hr. Grossrat (Suppl.) Alexander Allenbach, CSPO:

Mit dem Postulat wird verlangt, dass der Bereich der Logopädie medizinalisiert wird. Ob dies der Weisheit letzter Schluss ist, das sei dahingestellt. Als Nichtfachmann erlaube ich mir trotzdem nachfolgende Bemerkungen und ersuche Sie, geschätzte Damen und Herren, dieses Postulat abzulehnen.

Die Kantone sind als Folge der NFA verpflichtet, die Leistungen der Logopädie zu übernehmen, das entsprechende kantonale Konzept ist jedoch noch nicht verabschiedet. Ganz im Gegenteil. Anlässlich einer Sitzung mit Staatsrat Claude Roch und den Logopädenverbänden wurde im April 2009 ein Neustart in der Konzepterarbeitung beschlossen. Seither ist es sehr still geworden.

Es kann festgestellt werden, dass im Oberwallis die Logopäden eher pädagogisch-therapeutisch und im Unterwallis eher medizinisch-therapeutisch praktizieren. Gründe sind die verschiedenen Ausbildungsgänge. Ungeachtet dessen, sind die Logopäden ausgebildete Fachpersonen im Bereich der Sprachdiagnose. Der Beizug des Mediziners muss deshalb nicht zwingend geregelt werden. Ganz im Gegenteil. Als ausgebildetes Fachpersonal ziehen die Logopäden bei Bedarf weitere Fachpersonen hinzu. Sei es ein Arzt, ein Psychologe usw. Es gehört zu ihrem Job, mit ihnen interdisziplinär zusammen zu arbeiten.

Die Einsetzung der geforderten interdisziplinären Arbeitsgruppe hätte eine faktische Bevormundung der frei praktizierenden Logopäden zur Folge. Logopäden würden zu medizinischem Hilfspersonal degradiert. Sie würden ihrer Kernkompetenzen beraubt. Dagegen wehren wir uns. Bevor über die Einsetzung einer solchen Arbeitsgruppe entschieden wird, sollte erst Klarheit über das Konzept bestehen.

Die Postulanten generalisieren, wenn sie ausführen, dass den Sprachstörungen denn auch oft ein medizinisches und nicht etwa ein pädagogisches Problem und/oder eine Lernstörung zu Grunde liegen. Wollen wir eine Medizinalisierung der Behandlung der Sprachstörungen? Wir meinen nein. Von den zusätzlich anfallenden Kosten redet natürlich niemand. Im Gegenteil, die Lohnanpassung der Logopäden ist ein Trauerspiel sondergleichen, der Entscheid wird jeweils hinausgeschoben.

Die Schaffung dieser Arbeitsgruppe aber würde mit an Sicherheit grenzender Wahrscheinlichkeit zu höheren Kosten führen, und das ohne Notwendigkeit.

Geschätzte Damen und Herren Abgeordnete, auch wir wollen die bestmögliche Versorgung für unsere Kinder natürlich, jedoch wollen wir die im Einzelfall adäquate Behandlung, weshalb wir das Postulat ablehnen. Wir fordern Sie auf, uns dies gleichzutun und danken Ihnen für Ihre Unterstützung.

Merci.

M. le député Michel Rothen, PDCC:

Plusieurs cosignataires de ce postulat étant absents, je reprends volontiers au vol sa défense.

Ce postulat, en réalité, demande tout simplement la mise sur pied d'un groupe de travail multidisciplinaire pour analyser des questions liées à la logopédie. Et ce groupe de travail aurait, ensuite, le mandat d'établir un programme complet d'évaluation et du traitement des troubles du langage, de régler l'aspect financier qui vient d'être évoqué et notamment la répartition des coûts, d'établir des contrats de prestations avec les professionnels, pour tenir compte de tous les aspects du problème. C'est pour éviter que l'on ait tout à coup des traitements, comme on en connaît, qui démarrent en logopédie alors qu'un dentiste aurait déjà pu donner un préavis et apporter les corrections utiles.

Donc, on est typiquement dans la position d'un postulat qui demande une étude, une ouverture, une approche, une analyse. Ce postulat est un vrai postulat. Moi, quand je suis en face d'un postulat de ce type, je vous demande de l'applaudir des deux mains et d'y souscrire des deux autres!

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Ce postulat étant combattu, nous procédons au vote.

Par 53 voix contre 18 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, le postulat 3.008 du député Marc-Henri Gauchat.

Sie haben das Postulat angenommen. Es wird zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

17. INTERPELLATION
des députés Yves Fournier, PLR, Nicolas Voide, PDCB, et
Alexandre Caillet, UDC, concernant: pour une protection plus efficiente
de la jeunesse (07.05.2009) (3.010)
INTERPELLATION
der Grossräte Yves Fournier, PLR, Nicolas Voide, PDCB, und
Alexandre Caillet, UDC, betreffend: Für einen effizienteren
Jugendschutz (07.05.2009) (3.010)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Yves Fournier, PLR:

Cette interpellation, cosignée par les députés Nicolas Voide et Alexandre Caillet, aborde des soucis structurels et organisationnels des OPE.

J'aimerais, très rapidement, éclairer cette situation par deux exemples.

Janvier 2009, un enfant de deuxième enfantine, dont les parents ont de graves problèmes sociaux, notamment des problèmes d'alcool, cette petite fille de deuxième enfantine subit de mauvais traitements, les parents manquent à leur devoir d'entretien. Ces éléments sont constatés et dénoncés auprès de l'OPE en janvier 2009. Depuis lors, rien, huit mois dans le vide.

Deuxième cas de figure: Une fillette, qui porte des marques de strangulation et qui affirme en classe: "maman a failli me tuer", sa mère – c'est un cas assez dramatique aussi – a de gros soucis psychologiques. L'OPE reçoit ces informations en février 2009. Première mesure prise par l'OPE six mois plus tard: une visite d'une psychologue dans la famille.

Ces jeunes victimes n'ont pas à payer les attermoiments de l'OPE.

Monsieur le conseiller d'Etat, il y a urgence de ne plus attendre.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS), et président du Gouvernement:

S'il y a des cas si urgents, je suis surpris de ne pas être interpellé directement parce qu'aux cas urgents, il faut répondre de façon urgente, et je répondrai demain matin sur ces deux cas.

Par contre, j'ai répondu ce matin, je crois, déjà à une question sur les problèmes soulevés à Monthey et à Martigny. Ces problèmes sont dus à l'augmentation du nombre de cas et sont dus aussi peut-être à une réorganisation que nous mettons en place actuellement. Je crois que nous devons mieux fixer les responsabilités entre le canton et la commune puisqu'une partie de ces cas apparaît dans les communes et les communes ou les parents ont la première responsabilité, l'OPE étant un service à disposition des communes, mais qui n'a pas la responsabilité première, elle est subsidiaire dans l'organisation de ces cas.

Je crois que le Grand Conseil, lorsqu'il a accepté six postes supplémentaires il y a deux ans, a demandé que l'on clarifie cette situation et cette responsabilité canton/communes. Nous le ferons rapidement. Cela est lié avec le projet de la RPT dont nous discutons actuellement.

Pour les cas que vous mentionnez, je vais poser des questions très rapidement pour savoir quelle a été l'organisation mise en place, mais il me paraît que ce que vous me dites est un peu simple parce que probablement les cas sont excessivement difficiles et ils sont connus également de la région, et il y a un entourage qui intervient fréquemment. Je crois que pour le moins les cas qui sont connus chez moi, parce que ce sont toujours des cas difficiles, sont réglés de façon cohérente, plus cohérente que les deux cas mentionnés.

Alors, je m'engage à réorganiser ou faire une analyse, comme mentionné ce matin, pour voir quelles mesures nous devons prendre avec notamment les services de tutelle parce qu'on est souvent lié aux services de tutelle. Je vous rappelle que les services de tutelle sont sous la responsabilité des communes. Ce sont les communes qui gèrent les tutelles et qui demandent des services à l'Etat. Nous allons regarder les définitions que nous mettons en place sur ces responsabilités.

Et, personnellement, je prendrai à ma charge les deux cas que vous avez mentionnés.

Développements:

Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS)

Entwicklungen:

Departement für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG)

18. POSTULAT

**de la députée (suppl.) Zita Burgener-Imoberdorf (CSPO) et cosignataires
concernant le traitement de patients hors du canton: neutralité des
décisions? (09.12.2008) (1.006 anc. 2.157)**

repris par la députée Graziella Walker Salzmann

POSTULAT

**von Grossrätin (Suppl.) Zita Burgener-Imoberdorf (CSPO) und
Mitunterzeichnenden betreffend ausserkantonale Behandlungen
von Patienten: Wie neutral sind die Entscheidungen? (09.12.2008)
(1.006 ehem. 2.157)**

übernommen von Grossrätin Graziella Walker Salzmann

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin (Suppl.) Irmina Imesch-Studer, CSPO:

Durch die freie Spitalwahl ist eine neue Situation entstanden und somit **ziehen wir dieses Postulat zurück.**

Danke.

19. INTERPELLATION

**des députés Liliane Brigger (CSPO), Jakob Walter (suppl.) (CVPO) et
cosignataires concernant les premiers secours garantis par les médecins
de premier recours (10.12.2008) (1.007 anc. 2.158)**

INTERPELLATION
von Grossrätin Liliane Brigger (CSPO), Grossrat (Suppl.) Jakob Walter
(CVPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Erstversorgung durch
Hausärzte garantiert (10.12.2008) (1.007 ehem. 2.158)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin Liliane Brigger, CSPO:

Es ist eine Tatsache, dass in den Randregionen und in den Bergregionen die Erstversorgung durch den Hausarzt ein grosses Problem ist.

Die zunehmende Abwanderung der Ärzte generell, das Problem der damit verbundenen 7-Tage Dienstbereitschaft der Hausärzte vor Ort, die oft schlecht organisierte Koordination der Hausärzte untereinander während deren Urlaubszeiten und der meist "arztfreie" Donnerstagnachmittag sind mitunter Schuld an dieser Situation.

An den Wochenenden ist die Situation oft prekär.

Ganze Regionen sind manchmal ohne diensthabenden Arzt. Der automatische Anrufbeantworter gibt lediglich eine 900-er Nummer an und der Patient wird mit dem Rettungsdienst verbunden, den er eigentlich nicht benötigt.

Gerade in den Tourismusorten halten sich während der Saisonzeiten mehr Personen auf. Diese Gäste sind gegebenenfalls auf eine ärztliche Behandlung vor Ort angewiesen, denn sie kennen sich in der Region nicht aus. Aber auch die Einheimischen stehen sehr oft vor dem Problem der Erstversorgung.

Wegen kleineren Behandlungen oder Beratungen muss der Patient mit dem Privatauto oder gar per Ambulanz in das nächste Akutspital fahren. Hier ist, vor allem für ältere und schwächere Personen, eine solche Fahrt ins nächste Spital unzumutbar.

Kann uns der Staatsrat eine schnelle und effiziente Erstversorgung in den Berg- und Randregionen garantieren?

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

Hr. Staatsrat Maurice Tormay, Vorsteher des Departements für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG):

Die Interpellation behandelt die Problematik der Organisation des medizinischen Bereitschaftsdienstes durch nahe situierte Ärzte und des Mangels an diesen Ärzten in entlegenen Regionen.

Der Staatsrat wird angegangen zu gewährleisten, dass jede Region über eine rasche Erstversorgung verfügen kann.

Ce qu'il faut savoir en plus, c'est que les jeunes médecins orientent toujours plus leur formation post grade vers des spécialités au détriment de la médecine générale. Pour susciter les vocations en médecine générale, des incitatifs ont donc été mis en place. En effet, avec la

nouvelle loi sur la santé du 14 février 2008, nous avons la possibilité de subventionner des projets pilotes de formation post grade de médecins de premier recours dans le canton. Au niveau romand, un cursus de médecins de médecine générale a été mis sur pied avec le soutien financier des cantons par les associations professionnelles d'omnipraticiens, les polycliniques médicales ainsi que les facultés romandes de médecine.

Überdies lassen sich die jungen Ärzte für Allgemeinmedizin je länger je seltener in den Randregionen nieder. Dies hat zur Folge, dass die praktizierenden Ärzte, welche den Bereitschaftsdienst sicherstellen müssen, immer mehr Verpflichtungen haben.

Angesichts dieser Situation wurde der Bereitschaftsdienst neu organisiert. Überdies wurde ein neuer ärztlicher Bereitschaftsdienst mit zentraler Leitstelle geschaffen, um die Hausärzte der Randregionen zu entlasten und besser zu unterstützen.

Dès, par exemple, juillet 2007, la population valaisanne bénéficie d'un nouveau système, qui doit encore bien sûr évoluer, le système de la garde médicale basée sur une permanence téléphonique. Je rappelle à chaque occasion le numéro: 0900 144 033, ayant même demandé au département et aux services que plus une seule communication ne se fasse sans rappeler ce numéro. Ce nouveau concept – qui a du reste fait des émules puisque, hier, les Chambres fédérales ont accepté quelque chose allant dans ce sens –, mis sur pied par la Société médicale du Valais, par l'Organisation cantonale valaisanne des secours ainsi que par le département à travers le Service de la santé publique, comprend une nouvelle définition des régions desservies, d'une part, et permet, d'autre part, un meilleur tri, donc une gestion plus rationnelle des appels urgents. En cas d'urgence vitale, l'accès immédiat aux soins se fait via la centrale 144. La prise en charge des nombreux autres appels qui concernent toutes les situations sans risque vital, dites aussi urgences ressenties, est gérée au téléphone par le médecin régulateur et, au besoin, par les médecins de garde.

Der ärztliche Leitstellendienst hat ermöglicht die Hausärzte zu entlasten, der gesamten Walliser Bevölkerung eine Betreuung rund um die Uhr anzubieten, die Notfalldienste der Spitäler zu entlasten und unnötige Spitaleinlieferungen zu verhindern.

Im Jahr 2008 wurden rund 12'000 Fälle behandelt. Mehr als 60 Prozent davon konnten vollständig durch den ärztlichen Leitstellendienst betreut werden. So mussten nur 40 Prozent der Fälle an die diensthabenden Ärzte oder an die Notfalldienste der Spitäler weiter geleitet werden.

Der ärztliche Leitstellendienst ist an die Zentrale 144 der kantonalen Walliser Rettungsorganisation gekoppelt, welche sämtliche sanitären Notfalleinrufe entgegennimmt. Diese Nähe ermöglicht eine optimale Zusammenarbeit zwischen den Leitstellenärzten und den Mitarbeitern der Zentrale 144.

Il faut souligner quand même, pour finir, que l'argument de tomber malade un jeudi après-midi ou un week-end nous paraît curieux. En effet, s'il s'agit d'une urgence vitale, la prise en charge par le 144 et les hôpitaux est la même quels que soient l'heure, le jour ou la saison. S'il s'agit d'une urgence de moindre importance ou de moins de gravité, la régulation médicale assure une première prise en charge et, si besoin est, elle organise une visite médicale au domicile ou au cabinet du médecin de garde.

Pour les urgences vitales, il faut bien sûr tenir compte de la topographie de notre canton qui est très inégale. Il est bien entendu qu'en cas de mauvais temps, par exemple lorsqu'un hélicoptère ne peut pas intervenir, la prise en charge par ambulance prendra plus de temps pour un patient qui habite à Arolla ou à Oberwald que pour une personne qui est domiciliée à Sierre ou à Gampel.

Pour les urgences différées, la pénurie des médecins de famille pousse malheureusement le patient à devoir se déplacer davantage. C'est une réalité. Cette tendance à une mobilité accrue est du reste générale dans notre société et pas seulement à remarquer au niveau de la santé.

Parallel zu diesem neuen System des ärztlichen Leitstellendienstes, untersuchen das Gesundheitsnetz Wallis, die Dienststelle für Gesundheitswesen, der Walliser Ärzteverband und die kantonale Walliser Rettungsorganisation die Möglichkeit, in den Räumlichkeiten einiger Spitäler Bereitschaftspraxen einzurichten. Auf diese Weise könnte der Bevölkerung während der Nacht, an Wochenenden und Feiertagen ein ärztlicher Bereitschaftsdienst angeboten werden. Dieser würde von Ärzten für Allgemeinmedizin im Turnus, der in Zusammenarbeit mit dem Walliser Ärzteverband organisiert wird, sichergestellt werden.

Et en conclusion, pour faire face à cette problématique bien réelle, l'organisation du service médical de garde et d'un dispositif de garde médicale basé sur une permanence téléphonique a été mise en place. Une évaluation de ce système récent va être effectuée prochainement, cela afin de pouvoir encore mieux et toujours plus améliorer le mécanisme.

Cependant, la régulation médicale permet déjà aujourd'hui de garantir les premiers soins dans toutes les régions, cela grâce au médecin régulateur qui est à même de résoudre lui-même un certain nombre de cas et de pouvoir adresser les patients au médecin de garde local, voire au 144 en cas de nécessité.

Der Präsident:

Danke, Herr Staatsrat, für Ihre ausführliche Antwort.

Wir können weitergehen zum nächsten Punkt.

20. POSTULAT

des députés Grégoire Raboud (suppl.) (SPO), Marc-Henri Gauchat (GRL) et Jérôme Buttet (PDCB) concernant: promouvoir la relève des médecins généralistes (de premier recours) (12.02.2009)

(1.014 anc. 2.163)

POSTULAT

der Grossräte Grégoire Raboud (Suppl.) (SPO), Marc-Henri Gauchat (GRL) und Jérôme Buttet (PDCB) betreffend Hausarzt-Nachwuchs (12.02.2009) (1.014 ehem. 2.163)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Grégoire Raboud, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Pour rappel, les médecins généralistes sont des médecins de premier recours et des médecins de proximité.

Dans le cadre de l'Organisation cantonale valaisanne de secours (OCVS), dont M. Tornay a parlé tout à l'heure, ils sont déjà, pour certains d'entre eux, des médecins de premier secours. Dans le domaine de la santé, ils sont l'échelon de base du service public des soins de santé primaires. En assurant ce service, ils permettent des économies substantielles dans la mesure où une consultation chez le généraliste peut économiser des consultations coûteuses chez le spécialiste.

Ce service de base est menacé par une pénurie programmée de médecins généralistes, comme le prévoit l'Observatoire suisse de la santé dans une étude prospective à l'horizon 2030.

Ce postulat demande au Conseil d'Etat de prendre des mesures pour promouvoir la formation de médecins généralistes et de mettre en application les mesures mentionnées dans le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur sa politique sanitaire 1999-2008. En effet, le défi n° 5 sur la consolidation de la garde médicale et des secours fait notamment état de mesures de promotion de la médecine générale et le défi n° 8 concerne les mesures pour atténuer la pénurie de professionnels de la santé.

Nous comptons sur votre responsabilité pour soutenir et mettre en pratique ce postulat. Et je crois que M. Tornay nous a montré déjà sa volonté qui allait dans ce sens.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci, Monsieur le député (suppl.).

Ce postulat n'est pas combattu; il est ainsi accepté et transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

21. MOTION

**du groupe CSPO, par la députée Graziella Walker Salzmänn, concernant
faire triompher celles et ceux qui veulent voter
(06.05.2009) (1.017)**

MOTION

**der CSPO-Fraktion, durch Graziella Walker Salzmänn, betreffend
Wählerwillen zum Durchbruch verhelfen (06.05.2009) (1.017)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin (Suppl.) Irmina Imesch-Studer, CSPO:

Bei den letzten kantonalen Wahlen waren über 6'000 Wahlzettel ungültig. Genauer gesagt 6'197. Ich glaube, meine Damen und Herren Abgeordnete, Sie sind mit unserer Fraktion einig, dass dies zuviel ist.

Einer der Gründe dieser Ungültigkeit liegt darin, dass bei den Staatsratswahlen mehrere Wahlzettel in einem Stimmcouvert enthalten waren. Der Wählerwille wurde aber klar ausgedrückt.

Die CSPO-Fraktion ist der Auffassung, dass das Informationspotential an die Wähler ausgeschöpft ist. Das Gesetz über die politischen Rechte muss entsprechend angepasst werden. Nur so können die Stimmbürger ihren Wählerwillen auch bekunden. Denn wohl nicht nur die CSPO-Fraktion möchte motivierte Wähler und nicht frustrierte.

Danke für die Aufmerksamkeit und die Unterstützung.

Danke.

Der Präsident:

Danke, Frau Grossrätin (Suppl.).

Die Motion wird nicht bekämpft. Sie wird somit zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

22. MOTION

du groupe PLR, par les députés André Vernay, Aldo Resenterra, Bernard Rey, Marc Schröter (suppl.), Laetitia Massy, Marie-Claude Ecoeur, Anne-Marie Sauthier-Luyet et Emmanuelle Maye-Favre, concernant la révision de la loi sur les droits politiques (06.05.2009) (1.018)

MOTION

der PLR-Fraktion, durch die Grossräte André Vernay, Aldo Resenterra, Bernard Rey, Marc Schröter (Suppl.) und die Grossrätinnen Laetitia Massy, Marie-Claude Ecoeur, Anne-Marie Sauthier-Luyet und Emmanuelle Maye-Favre, betreffend Revision des Gesetzes über die politischen Rechte (06.05.2009 (1.018))

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député André Vernay, PLR:

Cette motion a pour but de corriger la loi sur les droits politiques acceptée en 2004.

L'expérience du dernier cycle électoral a mis en évidence un certain nombre de lacunes qui devraient être améliorées:

- la sécurité du vote par correspondance doit être accrue. La seule signature du votant est une sécurité insuffisante, car il n'y a pas de registres qui les authentifient. Il convient ici de trouver une solution afin de réduire à zéro pour cent le risque d'utilisation du bulletin d'un votant par un autre votant;
- la politique de transmission des registres électoraux doit également être unifiée sur tout le canton. Il y a trop de disparités dans son application actuelle;
- le calendrier électoral doit pouvoir être condensé et simplifié afin de réduire au maximum le nombre de scrutins;
- une réflexion doit être menée afin de diminuer le nombre de listes nulles, surtout pour l'élection au Conseil d'Etat;
- enfin, la protection des urnes scellées doit être augmentée afin d'empêcher toute possibilité d'action illégale.

Je vous remercie de votre soutien.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Cette motion n'est pas combattue. Elle est donc acceptée et transmise au Conseil d'Etat pour traitement.

23. POSTULAT

**du député (suppl.) Michael Kreuzer SVPO / Freie Wähler, concernant
l'information sur la procédure correcte en cas de votations et d'élections
(17.06.2009) (1.022)**

POSTULAT

**von Grossrat (Suppl.) Michael Kreuzer, SVPO / Freie Wähler, betreffend
Information für korrektes Stimmen und Wählen (17.06.2009) (1.022)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat (Suppl.) Michael Kreuzer, SVPO/Freie Wähler:

Die letzten kantonalen Wahlen haben gezeigt, dass eine nicht unbedeutende Anzahl der abgegebenen Stimmen ungültig ist. Dies führt dazu, dass ein Teil der Stimmberechtigten seinen Wählerwillen nicht kundtun kann, was unserer direkten Demokratie schadet.

Deshalb ist es wichtig, die Stimmberechtigten besser über die formalen Vorgaben bei Wahlen zu informieren. Weiter ist es sinnvoll, dass die Gemeinden all jene Personen, deren schriftliche Stimmabgabe ungültig war, zum Beispiel wegen fehlender Unterschrift auf der Stimmkarte, mehreren Stimmcouverts im gleichen Übermittlungsumschlag etc. nach einem Urnengang schriftlich über die ungültige Stimmabgabe informieren, und dass in diesem Schreiben nochmals auf die formalen Vorgaben hingewiesen wird. Dies wird bereits in einigen Gemeinden so gehandhabt. Der Staatsrat könnte dementsprechend eine Weisung erlassen.

Ich bitte Sie die geschilderten Verbesserungen zu unterstützen.

Danke.

Der Präsident:

Danke, Herr Grossrat (Suppl.).

Ce postulat est combattu.

M. le député Grégoire Dussex, PDCC:

Autant nous pouvons adhérer et soutenir sans réserve la motion 1.018 du groupe PLR concernant la révision de la loi sur les droits politiques (pour rappel, notre groupe avait déjà déposé, en session de décembre 2008, une question sur la problématique du vote par correspondance et également, en octobre 2008, une motion sur le problème des élections tacites, retirée faute de compromis juridique et peut-être trop émotionnelle), par contre et en tenant compte de ces éléments, notre groupe ne peut adhérer au postulat déposé par le groupe SVPO/Freie Wähler qui propose, et on se demande de quelle manière, d'informer les personnes ayant déposé un bulletin non valable.

Il est vrai, et on le constate à chaque élection, un nombre important de bulletins nuls. Mais, et je le rappelle au groupe SVPO/Freie Wähler, le dépouillement des bulletins de vote, qu'ils soient anticipés ou déposés dans l'urne, est en principe exécuté avec diligence et dans le respect de la loi sur les votations et les élections. De ce fait, il est impossible de connaître le nom du votant. Secret des urnes oblige, respect de la sphère privée et confidentialité du vote.

Pour notre groupe, ce postulat est irréaliste et sa mise en application impossible. Rien n'empêche le groupe SVPO/Freie Wähler d'informer régulièrement les citoyennes et les citoyens valaisans des différents modes et systèmes d'élection.

C'est pourquoi le groupe PDCC s'oppose à ce postulat et vous demande d'en faire de même.

Merci de votre écoute.

Frau Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Ich gehe mit Michael Kreuzer einig. Es gibt immer wieder viele ungültige Stimmen. Das ist ärgerlich und es muss etwas dagegen getan werden.

Allerdings sind die hier aufgeführten Massnahmen nicht vereinbar mit dem Wahlgeheimnis.

Wie sollen – und ich benutze dabei die Formulierungen des Postulattexts – wie sollen die betroffenen Bürger bei allfälliger ungültiger Stimmabgabe anschliessend darüber in Kenntnis gesetzt werden, ohne das Wahlgeheimnis dabei zu verletzen? Wir brauchen keine "Couvert-Gugger". Deshalb bitte ich Herrn Kreuzer das Postulat zurückzuziehen oder wir müssen es ablehnen.

M. le député (suppl.) Florian Chappot, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Tout a été à peu près dit en ce qui concerne ce postulat et ses difficultés de mise en œuvre.

J'ajoute simplement que, selon nous, celles-ci iront clairement avec la volonté du secret du vote, qui est une dimension importante de la démocratie en tout cas en Valais. C'est vrai que la Landsgemeinde est encore pratiquée dans les cantons d'Uri et d'Appenzell RI, et que là on considère que la démocratie met en avant un vote ouvert et qu'il faut assumer. Ce n'était pas le cas de notre canton.

Dans ce sens, on voit mal comment mettre en œuvre ce postulat sans rompre clairement avec le secret des urnes et, dans ce sens, je vous demande, Chers Collègues, de refuser ce postulat.

Merci.

Der Präsident:

Merci, Monsieur le député (suppl.).

Das Postulat wird bekämpft. Somit kommen wir zur Abstimmung.

Par 88 voix contre 5 et 5 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 1.022 du député (suppl.) Michael Kreuzer.

24. MOTION

du groupe CSPO, par la députée Graziella Walker Salzmann, concernant la loi sur les incompatibilités (07.05.2009) (1.019)

MOTION

der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann, betreffend Gesetz über die Unvereinbarkeiten (07.05.2009) (1.019)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Diego Clausen, CSPO:

Die CSPO-Fraktion hat diese Motion hinterlegt, weil es an der Zeit ist, dass dieses Parlament die anstehenden Fragen endgültig zu einer Lösung führt. Es kann nicht sein, dass alle vier Jahre, anlässlich der kantonalen Wahlen immer wieder die gleichen Diskussionen auftreten.

Diese Motion wurde ganz bewusst allgemein verfasst. Warum?

Damit bei der Überprüfung der gesetzlichen Bestimmungen alle Optionen offen bleiben. Wir kennen Unvereinbarkeitsfälle bei Beamten und Angestellten des Staates, beim GNW und bei den Alters- und Pflegeheimen oder gar den Sozialmedizinischen Zentren, je nach dem wie die künftigen in dieser Legislatur zu fällenden gesetzlichen Entscheide ausfallen werden, bei Angestellten der selbständigen Anstalten, wie beispielsweise der kantonalen IV-Stelle oder der kantonalen Ausgleichskasse, die ausschliesslich der Aufsicht der eidgenössischen Behörden unterstehen, wobei noch weitere Fälle denkbar sind.

Zudem kennt das geltende Gesetz Ausnahmen, die im Vergleich mit den oben zitierten Unvereinbarkeitsfällen unverständlich und nicht nachvollziehbar sind.

Andere Kantone kennen in dieser Frage offene Regelungen. Entweder sind alle wählbar oder es gibt Unterscheidungen aufgrund der Entscheidungskompetenzen.

Es wäre wichtig, dass der Kanton Wallis seine Unvereinbarkeitsgesetzgebung überdenkt und nicht eine Vielzahl von Arbeitnehmern, zum Beispiel rund 4'500 Arbeitnehmer beim GNW, vom passiven Wahlrecht in den Grossen Rat ausschliesst. Für diesen Ausschluss gibt es gar keine sachlichen Gründe. Die rechtliche Organisation allein kann schlussendlich kein Kriterium sein.

Aus all diesen Gründen, meine Damen und Herren, empfehlen wir Ihnen, diese Motion zu unterstützen.

Ich danke Ihnen für Ihre Aufmerksamkeit.

Der Präsident:

Danke, Herr Grossrat.

Die Motion wird nicht bekämpft. Sie wird somit zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

25. INTERPELLATION

**du député German Eyer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant:
combien de rappels d'impôts et d'amendes fiscales? (07.05.2009) (1.020)**

INTERPELLATION

**von Grossrat German Eyer, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), betreffend:
Wie viel Nachsteuern und Strafsteuern? (07.05.2009) (1.020)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Dazu gibt es nicht so viel zu sagen. Die Frage ist klar und wir erwarten einfach Zahlen.

Hr. Staatsrat Maurice Tornay, Vorsteher des Departements für Finanzen, Institutionen und Gesundheit (DFIG):

Avec plaisir, je vais vous les donner.

Der Interpellant möchte wissen, wie viel Nachsteuern und Strafsteuern im Kanton Wallis einkassiert werden. Er erwähnt, dass der Kanton Bern für das Jahr 2008 8,9 Millionen Franken Nachsteuern und 1,8 Millionen Franken Steuerbussen einkassiert hat.

Auf die Fragen können wir wie folgt antworten:

1. Wie viel kassierte der Kanton Wallis an Nachsteuern in den Jahren 2006, 2007 und 2008?

Im Kanton Wallis werden die Nachsteuern nicht separat in Rechnung gestellt. Die gemäss Geschäftsbericht des Expertenbüros – acht Experten – aufgerechneten steuerbaren Beträge können wie folgt aufgelistet werden:

2006 – 44'197'000 und einige Franken

2007 – 43'608'000 und einige Franken

2008 – 54'012'000 Franken

Die Nachsteuern hängen ab von der Höhe der steuerbaren Einkommen des Steuerpflichtigen und betragen im Durchschnitt zwischen 7 und 10 Prozent des steuerbaren Einkommens.

2. Wie viel Strafsteuern wurden in den Jahren 2006, 2007 und 2008 durch den Kanton Wallis einkassiert?

Die im jeweiligen Abschluss verbuchten Steuerbussen könnten wie folgt beziffert werden:

2006 – 1'692'841 Franken

2007 – 560'525 Franken

2008 – 933'338 Franken

Die Unterschiede lassen sich dadurch erklären, dass es sich nicht immer um periodengerecht einkassierte Bussen handelt.

3. Wie hoch war die Anzahl von Nachsteuerfällen in den Jahren 2006, 2007 und 2008?

Die Anzahl durchgeführter Revisionen und Kontrollen des Expertenbüros für die betreffenden Jahre beträgt:

2006 – 295

2007 – 293

2008 – 330

26. MOTION

des députés Jasmine Ballay (suppl.), PLR, Graziella Walker Salzmann, CSPO, Marcel Mangisch, CVPO, Jean-Luc Addor, UDC, Jean-François Copt, PLR, concernant les remontées mécaniques: un impôt équitable (08.05.2009) (1.021) (en collaboration avec le DEET)

MOTION

der Grossrätinnen Jasmine Ballay (Suppl.), PLR, Graziella Walker Salzmann, CSPO, sowie der Grossräte Marcel Mangisch, CVPO, Jean-Luc Addor, UDC, und Jean-François Copt, PLR, betreffend Bergbahnen: faire Steuern (08.05.2009) (1.021) (in Zusammenarbeit mit dem DVER)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député André Vernay, PLR:

Trois des quatre motionnaires étant absents et le dernier présent à la tribune d'honneur, la députée (suppl.) Jasmine Ballay, première signataire de la motion, m'a demandé de vous transmettre le message suivant:

Il arrive parfois que nous quitions une station de ski avec de la neige dans nos poches, mais cela est généralement dû à une chute lamentable et non à un désir de rapporter un souvenir.

Vous avez tous reçu un courrier de l'Association des remontées mécaniques et je serai donc bref.

Les entreprises de remontées mécaniques ont attiré l'attention de la députée (suppl.) Jasmine Ballay et celle de mes cosignataires, il y a quelque temps déjà, sur le problème de l'impôt foncier.

La loi fiscale cantonale recense les objets soumis à l'impôt foncier, notamment les machines et installations servant à la production. Or, les équipements d'enneigement mécaniques et accessoires, les systèmes de caisse SKIDATA sont soumis à l'impôt foncier alors que ces installations ne sont que des auxiliaires permettant d'améliorer le service proposé. Lorsque vous achetez un abonnement de ski, la transaction porte sur le transport et non sur la vente de 500 g ou 1 kg de neige.

Nous avons manifestement, dans ce cas, un exemple où les dispositions légales atteignent leurs limites puisqu'elles vont à l'encontre des principes inscrits dans la Constitution.

Il ne s'agit pas ici de créer un précédent en ne soumettant pas les entreprises de remontées mécaniques à l'impôt foncier. Non, nous demandons pour elles l'équité, c'est-à-dire de reconnaître les entreprises de remontées mécaniques comme des entreprises de services.

Cette modification légale a comme but principal l'amélioration de l'offre et surtout un soutien aux petites entreprises de remontées mécaniques des vallées latérales.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Cette motion est combattue.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Supprimer l'impôt foncier pour les entreprises de remontées mécaniques, c'est la demande exprimée par les motionnaires. Lorsqu'on lit les signatures figurant au bas du document et qu'on sait que presque toutes les personnes ayant signé cette motion font partie des conseils d'administration d'entreprises de remontées mécaniques, on comprend que, derrière cette motion, se cache un lobby qui veut obtenir un privilège. En effet, cette demande, si elle est acceptée, créera un précédent difficilement explicable. Pourquoi seules les remontées mécaniques seraient avantagées fiscalement par la suppression de l'impôt foncier et pas d'autres branches de notre économie? Si, aujourd'hui, nous accordons la faveur demandée, très vite d'autres entreprises, industries ou agriculteurs profiteraient de la brèche ouverte aujourd'hui pour eux aussi demander la suppression de l'impôt foncier. A l'avenir, si nous disons oui aujourd'hui, seuls les citoyens valaisans en possession d'un bien (maison familiale, résidence secondaire, garage, terrain, place de parc) paieront un impôt foncier.

Les entreprises de remontées mécaniques totalisent un chiffre d'affaires de plus de 300 millions. Certaines engrangent de coquets bénéfices et leur situation financière est excellente. D'autres ont de la peine à tourner et à renouveler leurs installations. Ce million de francs économisé le sera au prorata de la grandeur des entreprises. Les grandes entreprises, qui affichent des résultats financiers réjouissants, n'ont pas besoin de ce cadeau fiscal. Les petites entreprises, qui ont de la peine à tourner, ne gagneront pas grand-chose, car leurs installations sont modestes. Le cadeau demandé pour toutes les entreprises, c'est l'application du système de l'arrosoir tant décrié par la droite quand on parle des assurances sociales.

Une analyse sur la viabilité des remontées mécaniques a été faite et les résultats de cette analyse démontraient la nécessité de regrouper et de fusionner les entreprises pour les rendre plus rentables. Ce travail de fusion n'est de loin pas terminé dans notre canton. Pourtant, cela apporterait une viabilité certaine aux petites entreprises de remontées mécaniques. L'ADG n'est pas opposée à une aide aux entreprises de remontées mécaniques. D'ailleurs, des aides peuvent être accordées et le sont, lorsque la demande est justifiée, aux entreprises par des prêts garantis par l'Etat. Mais, nous ne pouvons pas accepter que l'impôt ne soit pas semblable pour tous et que l'on commence à faire des différences pour l'un ou l'autre des acteurs économiques de notre canton.

Il est quand même piquant de constater que les motionnaires parlent du renforcement des conditions cadres du tourisme pour justifier leur demande. Ces conditions cadres, c'est justement, en partie, une imposition relativement importante de toutes les résidences secondaires et cela bien entendu en plus de l'impôt foncier pour soutenir l'industrie touristique. On souhaite taxer les propriétaires de résidences secondaires, mais on ne veut pas être taxé comme entreprise et payer un impôt foncier. Il y a là, il faut bien le reconnaître, une incohérence difficilement compréhensible.

L'ADG vous demande de classer cette motion déjà au développement pour ne pas ouvrir la boîte de Pandore et déclencher une avalanche de demandes similaires.

Le président:

Cette motion étant combattue, nous procédons au vote.

Par 74 voix contre 20 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, la motion 1.021 de la députée (suppl.) Jasmine Ballay.

Sie wird somit zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

Développement: Grand Conseil

Entwicklung: Grosser Rat

27. POSTULAT

du groupe SPO, par les députés Marc Kalbermatter (suppl.), German Eyer, Doris Schmidhalter-Näfen et Laura Kronig (suppl.), concernant le Bulletin en ligne – améliorer l'accès (12.02.2009) (7.001 anc. 7.011)

POSTULAT

der SPO-Fraktion, durch die Grossräte Marc Kalbermatter (Suppl.) und German Eyer sowie die Grossrätinnen Doris Schmidhalter-Näfen und Laura Kronig (Suppl.), betreffend Memorial online – verbesserter Zugang (12.02.2009) (7.001 ehem. 7.011)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS):

Da ich gerne das letzte Wort habe, werde ich dieses letzte Postulat in einem kurzen Satz entwickeln.

Es soll den Medienvertretern und Grossräten und der interessierten Bevölkerung den Zugang zum Memorial und damit die Arbeit erleichtern.

Besten Dank.

Der Präsident:

Danke, Frau Grossrätin (Suppl.).

Das Postulat wird nicht bekämpft. Also wird es an das Büro zur Behandlung überwiesen.

Wir kommen zum Schluss dieser Sptembersession und ich habe hiermit das letzte Wort. In der Oberwalliser Tageszeitung wurde aufgeführt, dass im Oktober eine Session stattfindet. Dem ist nicht so. Gemäss unserem Sessionsplan findet die nächste Session im November statt.

Für all jene die am kommenden Montag auf die Jagd gehen, wünsche ich Weidmanns Heil, für all jene die sich der Weinernte widmen, eine gute Ernte und allen anderen einen schönen Herbst.

Bis im November, danke schön.

La session ordinaire de septembre 2009 est officiellement close à 17 h 25.

LOI
régissant les institutions de prévoyance (deuxième lecture)

GESETZ
über die staatlichen Vorsorgeeinrichtungen (zweite Lesung)

Propositions de modification

Abänderungsanträge

Président de la commission: *Nicolas Voide*

Rapporteur: *Egon Furrer*

Titre	Titel
<p><i>Proposition du groupe UDC, par le député Edmond Perruchoud</i></p> <p>Loi régissant l'institution étatique de prévoyance CPVAL</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p><i>Vorschlag der SVP-Fraktion, durch Grossrat Edmond Perruchoud</i></p> <p>Gesetz über die staatliche Vorsorgeeinrichtung PKWAL</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p>Article 8ter alinéa 3 (nouveau)</p> <p><i>Proposition du groupe CSPO, par la députée Graziella Walker Salzmann</i></p> <p>Les modalités du financement de la deuxième phase de la capitalisation complémentaire seront fixées par décision du Grand Conseil conformément à l'alinéa 1.</p> <p>Décision de la commission : accepté tel que présenté par la</p>	<p>Artikel 8ter Absatz 3 (neu)</p> <p><i>Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrätin Graziella Walker Salzmann</i></p> <p>Die Modalitäten der Finanzierung der zweiten Phase der zusätzlichen Kapitalisierung werden im Entscheid des Grossen Rates gemäss Abs. 1 festgelegt.</p> <p>Beschluss der Kommission: in der Version der</p>

<p>la commission: <u>Art. 9 al. 2</u> ²Ce fonds sert également à la recapitalisation complémentaire au sens des articles 8bis et 8ter. de l'article 8bis. <u>Art. 9 al. 6</u> ⁶Le financement du solde de la première phase de la recapitalisation complémentaire s'opère par l'affectation au fonds des montants nécessaires prélevés sur le compte de fortune de l'Etat. <u>Art. 9bis</u> Avec effet au 1^{er} janvier 2010, respectivement à la date déterminante pour la deuxième phase, les montants de la recapitalisation complémentaire au sens de l'article 8bis sont est placés par CPVAL auprès de l'Etat du Valais par contrats de prêt présentant les caractéristiques essentielles suivantes:...</p>	<p>Kommission angenommen: <u>Art. 9 Abs. 2</u> ²Dieser Fonds dient ebenfalls der zusätzlichen Aufkapitalisierung im Sinne der Artikel 8bis und 8ter von Artikel 8bis. <u>Art. 9 Abs. 6</u> ⁶Die Finanzierung des Saldos der ersten Phase der zusätzlichen Aufkapitalisierung erfolgt durch die Einlage der notwendigen Beträge aus dem Konto Eigenkapital des Staates in den Fonds. <u>Art. 9bis</u> Mit Wirkung auf den 1. Januar 2010 bzw. im entscheidenden Zeitpunkt für die zweite Phase wird der Betrag der zusätzlichen Aufkapitalisierung im Sinne von Artikel 8bis durch die PKWAL beim Staat Wallis angelegt; die Darlehensverträge enthalten folgende wesentliche Besonderheiten:...</p>
<p style="text-align: center;">Article 9bis</p> <p><u>Proposition de la commission des finances par le député David Théoduloz</u></p> <p>Avec effet au 1^{er} janvier 2010, respectivement à la date déterminante pour la deuxième phase, le montant de la recapitalisation complémentaire est placé par la CPVAL auprès de l'Etat du Valais par contrat de prêt présentant les caractéristiques essentielles suivantes:</p> <p>a) Durée: 2 ans, avec possibilité de renouvellement. échéance au 31 décembre 2011.</p> <p>b) Intérêt: intérêt correspondant au taux technique valant pour les assurés actifs dans le système de la primauté des prestations, et au taux technique valant pour les rentiers dans le système de la primauté des cotisations.</p> <p>c) Obligation pour la CPVAL de soumettre au Conseil d'Etat, pour approbation, toute modification, non financée, de prestations en faveur des assurés (actifs et rentiers).</p> <p>Décision de la commission : refusée Nouvelle proposition de la commission: <u>Art. 9bis lettre c)</u></p> <p>c) <i>Clause de remboursement anticipé: possibilité de remboursement anticipé total ou partiel, dans un délai de 12 mois, à la demande</i></p>	<p style="text-align: center;">Artikel 9bis</p> <p><u>Vorschlag der Finanzkommission durch Grossrat David Théoduloz</u></p> <p>Mit Wirkung auf den 1. Januar 2010 bzw. im entscheidenden Zeitpunkt für die zweite Phase wird der Betrag der zusätzlichen Aufkapitalisierung durch die PKWAL beim Staat Wallis angelegt; der Darlehensvertrag enthält folgende wesentliche Besonderheiten:</p> <p>a) Dauer: 2 Jahre mit der Möglichkeit der Erneuerung Ablauf am 31. Dezember 2011.</p> <p>b) Zins: Zinssatz, der dem technischen Satz für die aktiven Versicherten im System des Leistungsprimats und dem technischen Satz für die Rentner im System des Beitragsprimats entspricht.</p> <p>c) Verpflichtung der PKWAL, alle nicht finanzierten Änderungen von Leistungen zu Gunsten der Versicherten (Aktive und Rentner) dem Staatsrat zur Genehmigung zu unterbreiten.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt Neuer Vorschlag der Kommission: <u>Art. 9bis Bst. c)</u></p> <p>c) <i>Klausel der vorzeitigen Rückzahlung: Möglichkeit der vollständigen oder teilweisen vorzeitigen Rückzahlung innert einer Frist von 12</i></p>

<p><i>de l'une des parties et sur décision du Grand Conseil dès l'extinction de la garantie de l'Etat, sur demande de l'une des parties, dans un délai de douze mois.</i></p>	<p><i>Monaten auf Antrag einer der Parteien und auf Beschluss des Grossen Rates nach der Aufhebung der Staatsgarantie, auf Antrag einer der Parteien, innert einer Frist von zwölf Monaten.</i></p>
<p style="text-align: center;">Article 11</p> <p><i>Proposition du groupe UDC, par le député Edmond Perruchoud</i></p> <p>Disséquer l'article 11 en deux articles, soit:</p> <p>Article 11: Expertise technique externe En sus des exigences...respect du degré de couverture fixé.</p> <p>Article 11a: Equilibre financier et degré de couverture De concert avec le Conseil d'Etat, les organes de CPVAL prennent sans délai les mesures nécessaires au respect de l'équilibre financier et du degré de couverture.</p> <p>Décision de la commission : refusée Nouvelle proposition de la commission: <u>Art. 11</u> <i>En sus des exigences posées par la LPP, CPVAL fait établir, en principe, tous les trois ans, à ses frais, une expertise technique par un expert externe, expertise portant sur l'évolution de la situation financière probable à moyen terme, et sur le respect du degré de couverture fixé. En fonction du résultat de l'expertise, elle étudie et arrête, dans le cadre de la présente loi et sous réserve des compétences du Conseil d'Etat, les mesures nécessaires en vue du respect du degré de couverture fixé et de l'équilibre financier.</i></p>	<p style="text-align: center;">Artikel 11</p> <p><i>Vorschlag der SVP-Fraktion, durch Grossrat Edmond Perruchoud</i></p> <p>Aufteilung von Artikel 11 in zwei Artikel:</p> <p>Artikel 11: Externe technische Expertise Zusätzlich zu den Vorschriften...festgelegten Deckungsgrades.</p> <p>Artikel 11a: Finanzielles Gleichgewicht und Deckungsgrad Im Einvernehmen mit dem Staatsrat ergreifen die Organe der PKWAL unverzüglich die notwendigen Massnahmen zur Einhaltung des finanziellen Gleichgewichts und des Deckungsgrades.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt Neuer Vorschlag der Kommission: <u>Art. 11</u> <i>Zusätzlich zu den Vorschriften des BVG lässt die PKWAL grundsätzlich alle drei Jahre auf ihre Kosten eine technische Expertise durch einen externen Experten erstellen, die Aufschluss gibt über die mittelfristig wahrscheinliche Entwicklung der finanziellen Situation und über die Einhaltung des festgelegten Deckungsgrades. Aufgrund der Ergebnisse dieser Expertise studiert und beschliesst sie im Rahmen des vorliegenden Gesetzes und unter Vorbehalt der Kompetenzen des Staatsrates die notwendigen Massnahmen zur Einhaltung des festgelegten Deckungsgrades und des finanziellen Gleichgewichts.</i></p>

<p style="text-align: center;">Article 22 alinéa 1 (nouveau)</p> <p><i>Proposition du député German Eyer et cosignataires</i></p> <p>Il convient de prendre en compte l'équilibre régional dans la composition du comité aussi bien côté employeur que côté employé.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 22 Absatz 1 (neu)</p> <p><i>Vorschlag durch Grossrat German Eyer und Mitunterzeichnende</i></p> <p>Der regionalen Ausgewogenheit ist bei der Zusammensetzung des Vorstandes sowohl auf Arbeitgeber- wie auf Arbeitnehmerseite Rechnung zu tragen.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 22</p> <p><i>Proposition du groupe UDC, par le député Edmond Perruchoud</i></p> <p>Dans la composition des représentations, les régions linguistiques et les différents secteurs de l'administration seront pris en considération. Au sein de la représentation des salariés, les rentiers devront être équitablement représentés.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 22</p> <p><i>Vorschlag der SVP-Fraktion, durch Grossrat Edmond Perruchoud</i></p> <p>Bei der Zusammensetzung des Vorstands werden die Sprachregionen und die verschiedenen Bereiche der Verwaltung berücksichtigt. Auf Arbeitnehmerseite müssen die Rentner angemessen vertreten sein.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Dispositions transitoires, point 3</p> <p><i>Proposition du groupe UDC, par le député Edmond Perruchoud</i></p> <p>Dans la composition des représentations, les régions linguistiques et les différents secteurs de l'administration seront pris en considération. Au sein de la représentation des salariés, les rentiers devront être équitablement représentés.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Übergangsbestimmungen, Punkt 3</p> <p><i>Vorschlag der SVP-Fraktion, durch Grossrat Edmond Perruchoud</i></p> <p>Bei der Zusammensetzung des Vorstands werden die Sprachregionen und die verschiedenen Bereiche der Verwaltung berücksichtigt. Auf Arbeitnehmerseite müssen die Rentner angemessen vertreten sein.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>

LOI
sur le cycle d'orientation (deuxième lecture)

GESETZ
über die Orientierungsschule (zweite Lesung)

Propositions de modification
Abänderungsanträge

Présidente de la commission: *Laetitia Massy*
Rapporteur: *Laura Kronig (suppl.)*

Texte dans son ensemble	Gesamter Text
<p><u>Proposition du groupe SVPO / Freie Wähler, par la députée suppléante Ursula Imboden-Abgottspon</u></p> <p>Cette proposition ne concerne que la version allemande.</p>	<p><u>Vorschlag der Fraktion SVPO / Freie Wähler, durch Grossratssuppleantin Ursula Imboden-Abgottspon</u></p> <p>Im gesamten Gesetzestext ist der Begriff „Schulleitung / Schulleiter“ durch den Begriff „Schuldirektion / Schuldirektor“ zu ersetzen (Rückkehr zu Text der ersten Lesung).</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>
<p style="text-align: center;">Article 4 alinéa 1</p> <p><u>Proposition du groupe CVPO, par le député Urs Kuonen</u></p> <p>Le CO, en poursuivant harmonieusement la formation de base confiée à l'école primaire, a pour mission fondamentale...</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 4 Absatz 1</p> <p><u>Vorschlag der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Urs Kuonen</u></p> <p>Die OS führt die Grundausbildung der Primarschule in harmonischer Weise weiter.</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>

<p style="text-align: center;">Article 13</p> <p><i>Proposition du groupe CVPO, par le député Urs Kuonen</i></p> <p>Cette proposition ne concerne que la version allemande.</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 13</p> <p><i>Vorschlag der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Urs Kuonen</i></p> <p>¹ Der Schulleitungsrat Direktionsrat umfasst: a) den Schulleiter Schuldirektor; b) ... ² Auf der Grundlage... für die Schaffung eines Schulleitungsrats Direktionsrates und die Ausführung... ³ In einem vom Departement... zwischen den Mitgliedern des Schulleitungsrats Direktionsrates gewährleisten.</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>
<p style="text-align: center;">Article 14 titre</p> <p><i>Proposition du groupe CVPO, par le député Urs Kuonen</i></p> <p>Cette proposition ne concerne que la version allemande.</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 14 Titel</p> <p><i>Vorschlag der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Urs Kuonen</i></p> <p>Der Schulleiter Schuldirektor</p> <p>Alle weiteren Artikel, die die Ausdrücke Schulleitung / Schulleiter beinhalten sollen in Schuldirektionen / Schuldirektor abgeändert werden.</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>
<p style="text-align: center;">Article 21 alinéa 1 lettre c</p> <p><i>Proposition du groupe CVPO, par le député Urs Kuonen</i></p> <p>Cette proposition ne concerne que la version allemande.</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 21 Absatz 1 Buchstabe c</p> <p><i>Vorschlag der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Urs Kuonen</i></p> <p>der Schüler, der... in den Genuss eines reduzierten angepassten Programms gekommen ist.</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>

<p style="text-align: center;">Article 24 alinéa 1</p> <p><u>Proposition du groupe CSPO, par le député Diego Clausen</u></p> <p>La première année regroupe... sauf pour la langue 1, la langue 2 et les mathématiques qui...</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 24 Absatz 1</p> <p><u>Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Diego Clausen</u></p> <p>Im ersten Jahr sind... Ausnahme bilden die Unterrichtssprache (L1), die erste Fremdsprache (L2) und Mathematik, die...</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 24 alinéa 1</p> <p><u>Proposition du SPO, par le député Norbert Minnig</u></p> <p>La première année regroupe... sauf pour la langue 1, la langue 2 et les mathématiques qui...</p> <p>Concernant les articles 24 à 26. La langue 2 a déjà été enseignée durant 4 ans dans des classes hétérogènes au primaire. L'écart entre les élèves les plus forts et les plus faibles continue de s'étendre. On ne peut accepter que l'on "handicape" les bons élèves avec une année supplémentaire en classes dédoublées hétérogènes. Nous n'avons ni le personnel enseignant ni les moyens financiers nécessaires pour enseigner les langues 2 et 3 dans des classes dédoublées. Pour 100 élèves, il faut dans des classes dédoublées au moins 10 enseignant-e-s (5 classes de base) avec les niveaux, il en faut 3 pour le niveau I, 2 au niveau II et 6 pour les mesures d'aide.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 24 Absatz 1</p> <p><u>Vorschlag der SPO, durch Grossrat Norbert Minnig</u></p> <p>Im ersten Jahr sind... Ausnahme bilden die Unterrichtssprache (L1), L2 und Mathematik, die...</p> <p>Zu Artikel 24 bis 26. L2 wurde bereits in der Primar 4 Jahre lang in heterogenen Klassen unterrichtet. Die Leistungsschere vom stärksten zum schwächsten Schüler geht weit auseinander. Es kann nicht sein, dass man die guten Schüler durch ein weiteres Jahr in heterogenen Halbklassen „behindert“. Wir haben weder die Lehrkräfte noch die finanziellen Mittel L2 und L3 in Halbklassen zu führen. Für 100 Schüler braucht es in Halbklassen mind. 10 Lehrkräfte (5 Stammklassen) mit Niveaus braucht es 3 für Niveau I, 2 Niveau II und Hilfsmassnahmen 6 Lehrkräfte.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>

<p style="text-align: center;">Article 24 alinéa 2</p> <p><i>Proposition du SPO, par le député Norbert Minnig</i></p> <p>Il peut être accordé... ou la réorganisation de certains cours, en priorité pour la langue 2.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 24 Absatz 2</p> <p><i>Vorschlag der SPO, durch Grossrat Norbert Minnig</i></p> <p>Ausgenommen für die Niveaufächer... oder reorganisiert werden können, primär für die L2.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 24 alinéa 2</p> <p><i>Proposition du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS) par la députée Marcelle Monnet Terretaz</i></p> <p>Il est accordé, pour les cours donnés en classes hétérogènes, l'équivalent de six à huit périodes/semaine par classe de base pour le dédoublement ou la réorganisation de certains cours, en priorité pour la langue 2. Celui-ci peut être mis en place pour des raisons pédagogiques, de ressources humaines ou matérielles. La direction en propose l'organisation au Département pour approbation.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 24 Absatz 2</p> <p><i>Vorschlag der ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)-Fraktion durch Grossrätin Marcelle Monnet Terretaz</i></p> <p>Für Schulfächer, die in heterogenen Klassen unterrichtet werden, gewährt das Departement pro Stammklasse sechs bis acht Wochenlektionen, damit gewisse Unterrichtseinheiten (primär die L2) in Halbklassen erteilt oder reorganisiert werden können, primär die L2. Die Teilung der Klasse kann aus pädagogischen, personellen oder infrastrukturellen Gründen erfolgen. Die Schuldirektion unterbreitet die Organisation dem Departement zur Genehmigung.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>

<p style="text-align: center;">Article 24 alinéa 2 lettre a)</p> <p><i>Proposition du groupe PDCC par le député Pascal Bridy</i></p> <p>Il est peut être est accordé, sauf pour les cours à niveaux, pour les cours donnés en classes hétérogènes, l'équivalent de six à huit périodes/semaine par classe de base pour le dédoublement ou la réorganisation de certains cours, en priorité pour la langue 2. Celui-ci peut être mis en place pour des raisons pédagogiques, de ressources humaines ou matérielles. La direction en propose l'organisation au Département pour approbation.</p> <p>Décision de la commission : retirée au profit de la proposition de la commission :</p> <p>Le Département accorde, sauf pour les cours à niveaux et en priorité pour la L2, jusqu'à 8 périodes/semaine par classe de base pour le dédoublement ou la réorganisation de certains cours. (...)</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 24 Absatz 2 Buchstabe a)</p> <p><i>Vorschlag der PDCC-Fraktion durch Grossrat Pascal Bridy</i></p> <p>Ausgenommen für die Niveaufächer gewährt das Departement pro Stammklasse sechs bis acht Wochenlektionen, damit gewisse Unterrichtseinheiten in Halbklassen erteilt oder reorganisiert werden können, primär für die L2. Die Teilung der Klasse kann aus pädagogischen, personellen oder infrastrukturellen Gründen erfolgen. Die Schulleitung unterbreitet die Organisation dem Departement zur Genehmigung.</p> <p>Beschluss der Kommission: zurückgezogen zu Gunsten des Vorschlags der Kommission:</p> <p>Ausgenommen für die Niveaufächer gewährt das Departement pro Stammklasse bis zu acht Wochenlektionen, damit gewisse Unterrichtseinheiten in Halbklassen erteilt oder reorganisiert werden können, primär für die L2. (...)</p>
<p style="text-align: center;">Article 24 alinéa 3 (nouveau)</p> <p><i>Proposition du groupe PDCC par le député Pascal Bridy</i></p> <p>La langue 2 est enseignée dans des classes dédoublées.</p> <p>Décision de la commission : retirée au profit de la proposition de la commission</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 24 Absatz 3 (neu)</p> <p><i>Vorschlag der PDCC-Fraktion durch Grossrat Pascal Bridy</i></p> <p>Die L2 wird in Halbklassen unterrichtet.</p> <p>Beschluss der Kommission: zurückgezogen zu Gunsten des Vorschlags der Kommission</p>

<p>Article 25 alinéa 1</p> <p><i>Proposition du SPO, par le député Norbert Minnig</i></p> <p>La deuxième année regroupe... la langue 2, la langue 3, les mathématiques et les sciences naturelles...</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p>Artikel 25 Absatz 1</p> <p><i>Vorschlag der SPO, durch Grossrat Norbert Minnig</i></p> <p>Im zweiten Jahr sind... die erste Fremdsprache (L2), (L3), Mathematik und Naturwissenschaften...</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<p>Article 25 alinéa 2</p> <p><i>Proposition du groupe PDCC par le député Pascal Bridy</i></p> <p>Il peut être est accordé, sauf pour les cours à niveaux, pour les cours donnés en classes hétérogènes, l'équivalent de cinq à sept périodes/semaine par classe de base pour le dédoublement ou la réorganisation de certains cours, en priorité pour la langue 3. Celui-ci peut être mis en place pour des raisons pédagogiques, de ressources humaines ou matérielles. La direction en propose l'organisation au Département pour approbation.</p> <p>Décision de la commission : retirée au profit de la proposition de la commission :</p> <p>Le Département accorde, sauf pour les cours à niveaux et en priorité pour la L3, jusqu'à 7 périodes/semaine par classe de base pour le dédoublement ou la réorganisation de certains cours. (...)</p>	<p>Artikel 25 Absatz 2</p> <p><i>Vorschlag der PDCC-Fraktion durch Grossrat Pascal Bridy</i></p> <p>Ausgenommen für die Niveaufächer gewährt das Departement pro Stammklasse fünf bis sieben Wochenlektionen, damit gewisse Unterrichtseinheiten in Halbklassen erteilt oder reorganisiert werden können, primär für die L3. Die Teilung der Klasse kann aus pädagogischen, personellen oder infrastrukturellen Gründen erfolgen. Die Schulleitung unterbreitet die Organisation dem Departement zur Genehmigung.</p> <p>Beschluss der Kommission: zurückgezogen zu Gunsten des Vorschlags der Kommission:</p> <p>Ausgenommen für die Niveaufächer gewährt das Departement pro Stammklasse bis zu sieben Wochenlektionen, damit gewisse Unterrichtseinheiten in Halbklassen erteilt oder reorganisiert werden können, primär für die L3. (...)</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<p style="text-align: center;">Article 25 alinéa 2</p> <p><i>Proposition du SPO, par le député Norbert Minnig</i></p> <p>Il peut être accordé... ou la réorganisation de certains cours, en priorité pour la langue 3.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 25 Absatz 2</p> <p><i>Vorschlag der SPO, durch Grossrat Norbert Minnig</i></p> <p>Ausgenommen für die Niveaufächer... oder reorganisiert werden können, primär für die L3.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 25 alinéa 2</p> <p><i>Proposition du groupe CVPO, par le député Urs Kuonen</i></p> <p>Cette proposition ne concerne que la version allemande.</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 25 Absatz 2</p> <p><i>Vorschlag der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Urs Kuonen</i></p> <p>Ausgenommen für die Niveaufächer gewährt das Departement pro Stammklasse vier bis sechs fünf bis sieben Wochenlektionen, damit...</p> <p>Beschluss der Kommission: zurückgezogen zu Gunsten des Vorschlags der Kommission</p>
<p style="text-align: center;">Article 25 alinéa 3 (nouveau)</p> <p><i>Proposition du groupe PDCC par le député Pascal Bridy</i></p> <p>La langue 3 est enseignée dans des classes dédoublées.</p> <p>Décision de la commission: retirée au profit de la proposition de la commission</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 25 Absatz 3 (neu)</p> <p><i>Vorschlag der PDCC-Fraktion durch Grossrat Pascal Bridy</i></p> <p>Die L3 wird in Halbklassen unterrichtet.</p> <p>Beschluss der Kommission: zurückgezogen zu Gunsten des Vorschlags der Kommission</p>

<p style="text-align: center;">Article 25bis Encouragement des enfants surdoués (nouveau) <i>Proposition du groupe CVPO, par le député Urs Kuonen</i></p> <p>¹ Lorsqu'un élève particulièrement doué présente une moyenne de promotion extrêmement élevée à la fin de l'année scolaire et que l'évaluation générale de la motivation et de la prestation de l'élève par le maître de classe ou le conseil de classe du cycle d'orientation suggère le saut d'une classe du CO ou l'accès précoce au niveau scolaire directement supérieur, l'élève peut, moyennant l'accord de ses parents, sauter une classe du CO ou entrer à l'école secondaire directement après la 1CO. En cas de divergences d'opinion quant au saut d'une année de CO ou à l'accès précoce au niveau scolaire directement supérieur, les parents décident sous leur responsabilité personnelle.</p> <p>² Le Conseil d'Etat édicte un règlement qui règle le saut d'une classe au cycle d'orientation ou l'accès précoce à une école de degré supérieur.</p> <p>Décision de la commission : retirée au profit de la proposition de la commission :</p> <p><u>Art. 38 (nouveau)</u> Saut de classe Le Département publie une directive qui règle le saut de classe au cycle d'orientation.</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 25bis Begabtenförderung (neu) <i>Vorschlag der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Urs Kuonen</i></p> <p>¹ Wenn ein besonders begabter Schüler am Ende des Schuljahres einen sehr hohen Promotionsdurchschnitt aufweist und die Gesamtbeurteilung der Motivation und der Leistung des Schülers durch den Klassenlehrer bzw. den Klassenrat der Orientierungsschule ein Überspringen einer OS-Klasse oder einen frühzeitigen Übertritt in die nächst höhere Schulstufe nahelegt, kann der Schüler, das Einverständnis der Eltern vorausgesetzt, eine OS-Klasse überspringen oder direkt nach dem 1. OS Jahr in die Mittelschule übertreten. Bei Meinungsverschiedenheiten über das Überspringen eines OS-Schuljahres oder den frühzeitigen Übertritt in die nächst höhere Schulstufe entscheiden die Eltern unter eigener Verantwortung.</p> <p>² Der Staatsrat erlässt ein Reglement, welches das Überspringen einer Klasse an der Orientierungsschule oder den frühzeitigen Übertritt an eine weiterführende Schule regelt.</p> <p>Beschluss der Kommission : zurückgezogen zu Gunsten des Vorschlags der Kommission:</p> <p><u>Art. 38 (neu)</u> Überspringen einer Klasse Das Departement erlässt eine Weisung, welche das Überspringen einer Klasse an der Orientierungsschule regelt.</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<p style="text-align: center;">Article 26 alinéa 1</p> <p><i>Proposition du SPO, par le député Norbert Minnig</i></p> <p>La troisième année regroupe... la langue 2, la langue 3, les mathématiques et les sciences naturelles...</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 26 Absatz 1</p> <p><i>Vorschlag der SPO, durch Grossrat Norbert Minnig</i></p> <p>Im dritten Jahr sind... die erste Fremdsprache (L2), (L3), Mathematik und Naturwissenschaften...</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 26 alinéa 2</p> <p><i>Proposition du SPO, par le député Norbert Minnig</i></p> <p>Il peut être accordé... ou la réorganisation de certains cours, en priorité pour la langue 3.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 26 Absatz 2</p> <p><i>Vorschlag der SPO, durch Grossrat Norbert Minnig</i></p> <p>Ausgenommen für die Niveaufächer... oder reorganisiert werden können, primär für die L3.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 26 alinéa 2</p> <p><i>Proposition du groupe PDCC par le député Pascal Bridy</i></p> <p>Il peut être est accordé, sauf pour les cours à niveaux, pour les cours donnés en classes hétérogènes, l'équivalent de quatre à six périodes/semaine par classe de base pour le dédoublement ou la réorganisation de certains cours, en priorité pour la langue 3. Celui-ci peut être mis en place pour des raisons pédagogiques, de ressources humaines ou matérielles. La direction en propose l'organisation au Département pour approbation.</p> <p>Décision de la commission : retirée au profit de la proposition de la commission :</p> <p>Le Département accorde, sauf pour les cours à niveaux et en priorité pour la L3, jusqu'à 6 périodes/semaine par classe de base pour le dédoublement ou la réorganisation de certains cours. (...)</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 26 Absatz 2</p> <p><i>Vorschlag der PDCC-Fraktion durch Grossrat Pascal Bridy</i></p> <p>Ausgenommen für die Niveaufächer gewährt das Departement pro Stammklasse vier bis sechs Wochenlektionen, damit gewisse Unterrichtseinheiten in Halbklassen erteilt oder reorganisiert werden können, primär für die L3. Die Teilung der Klasse kann aus pädagogischen, personellen oder infrastrukturellen Gründen erfolgen. Die Schulleitung unterbreitet die Organisation dem Departement zur Genehmigung.</p> <p>Beschluss der Kommission: zurückgezogen zu Gunsten des Vorschlags der Kommission:</p> <p>Ausgenommen für die Niveaufächer gewährt das Departement pro Stammklasse bis zu sechs Wochenlektionen, damit gewisse Unterrichtseinheiten in Halbklassen erteilt oder reorganisiert werden können, primär für die L3. (...)</p>

<p style="text-align: center;">Article 26 alinéa 3 (nouveau)</p> <p><i>Proposition du groupe PDCC par le député Pascal Bridy</i></p> <p>La langue 3 est enseignée dans des classes dédoublées.</p> <p>Décision de la commission: retirée au profit de la proposition de la commission</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 26 Absatz 3 (neu)</p> <p><i>Vorschlag der PDCC-Fraktion durch Grossrat Pascal Bridy</i></p> <p>Die L3 wird in Halbklassen unterrichtet.</p> <p>Beschluss der Kommission: zurückgezogen zu Gunsten des Vorschlags der Kommission</p>
<p style="text-align: center;">Article 32 alinéa 2</p> <p><i>Proposition du groupe CVPO, par le député Urs Kuonen</i></p> <p>Cette proposition ne concerne que la version allemande.</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 32 Absatz 2</p> <p><i>Vorschlag der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Urs Kuonen</i></p> <p>Der Schüler, welcher... mit einem reduzierten angepassten Programm in die...</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>
<p style="text-align: center;">Section 4: Titre</p> <p><i>Proposition du groupe CVPO, par le député Urs Kuonen</i></p> <p>Aides aux élèves et au personnel enseignant</p> <p>Décision de la commission : retirée</p>	<p style="text-align: center;">4. Abschnitt: Titel</p> <p><i>Vorschlag der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Urs Kuonen</i></p> <p>Hilfsangebote für Schüler und Lehrpersonen</p> <p>Beschluss der Kommission: zurückgezogen</p>

<p align="center">Artikel 42bis Soutien par le travail social scolaire (nouveau)</p> <p><i>Proposition du groupe CVPO, par le député Urs Kuonen</i></p> <p>Les élèves et le personnel enseignant sont soutenus par un travailleur social scolaire pour des questions éducatives relatives à des élèves ou à des classes au comportement difficile.</p> <p>Décision de la commission : retirée</p>	<p align="center">Article 42bis Unterstützung durch Schulsozialarbeit (neu)</p> <p><i>Vorschlag der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Urs Kuonen</i></p> <p>Schüler und Lehrpersonen werden in Erziehungsfragen mit verhaltensauffälligen Schülern und Klassen von einem Schulsozialarbeiter unterstützt.</p> <p>Beschluss der Kommission: zurückgezogen</p>
<p align="center">Article 49</p> <p><i>Proposition du groupe CVPO, par le député Urs Kuonen</i></p> <p>L'attribution des heures... est basée sur le nombre d'élèves ? par classe ou par école? devant bénéficier de mesures...</p> <p>Décision de la commission : acceptée avec la modification présentée par la commission:</p> <p>L'attribution des heures ... est basée sur le nombre d'élèves par CO devant bénéficier de mesures...</p>	<p align="center">Artikel 49</p> <p><i>Vorschlag der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Urs Kuonen</i></p> <p>Die Stundenzuteilung ... richtet sich nach der Anzahl der Schüler ? pro Klasse oder pro Schule? mit besonderen Bedürfnissen...</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen mit den Änderungen der Kommission:</p> <p>Die Stundenzuteilung (...) richtet sich nach der Anzahl der Schüler pro OS mit besonderen Bedürfnissen...</p>
<p align="center">Article 54 alinéa 2</p> <p><i>Proposition du groupe PLR par le député Aldo Resenterra</i></p> <p>Des stages Un stage en milieu professionnel, dans un cadre défini par l'office de l'orientation scolaire et professionnelle, sont organisés est obligatoire avant la fin de la 2CO. Ils sont est coordonnés par le titulaire, avec le soutien des parents, en concertation avec l'entreprise concernée et, si nécessaire, avec le conseiller en orientation.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p align="center">Artikel 54 Absatz 2</p> <p><i>Vorschlag der PLR-Fraktion durch Grossrat Aldo Resenterra</i></p> <p>Vor Ende der 2. OS werden ist das Absolvieren Schnupperlehren einer Schnupperlehre in einem von der Berufs-, Studien- und Laufbahnberatung genau festgelegten Rahmen organisiert obligatorisch. Sie werden wird durch den Klassenlehrer koordiniert und zwar mit Unterstützung der Eltern und in Abstimmung mit dem betroffenen Unternehmen sowie nötigenfalls unter Beizug des Berufsberaters.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>

<p style="text-align: center;">Article 54 alinéa 2</p> <p><u>Proposition du groupe CSPO, par le député Diego Clausen</u></p> <p>Un stage en milieu professionnel... est obligatoire recommandé avant la fin de la 2CO.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 54 Absatz 2</p> <p><u>Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Diego Clausen</u></p> <p>Vor Ende der 2. OS ist wird das Absolvieren... genau festgelegten Rahmen verbindlich empfohlen. Sie wird durch...</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 54 alinéa 2</p> <p><u>Proposition du groupe CVPO, par le député Urs Kuonen</u></p> <p>Un stage... est obligatoire recommandé avant la fin de la 2CO.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 54 Absatz 2</p> <p><u>Vorschlag der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Urs Kuonen</u></p> <p>Vor Ende... genau festgelegten Rahmen obligatorisch empfohlen.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 55 titre</p> <p><u>Proposition du groupe PLR par le député Aldo Resenterra</u></p> <p>Enseignement immersif et formations particulières</p> <p>Décision de la commission : retirée au profit de la proposition de la commission :</p> <p><u>Article 8 alinéa 2 (nouveau)</u></p> <p>Les communes sont appelées à y participer financièrement.</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 55 Titel</p> <p><u>Vorschlag der PLR-Fraktion durch Grossrat Aldo Resenterra</u></p> <p>Immersioner Unterricht und besondere Ausbildungen</p> <p>Beschluss der Kommission: zurückgezogen zu Gunsten des Vorschlags der Kommission:</p> <p><u>Artikel 8 Absatz 2 (neu)</u></p> <p>Die Gemeinden beteiligen sich finanziell daran.</p>

<p style="text-align: center;">Article 55 alinéa 2</p> <p><i>Proposition du groupe CSPO, par le député Diego Clausen</i></p> <p>Le canton et les communes sont appelés à y participer financièrement.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 55 Absatz 2</p> <p><i>Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Diego Clausen</i></p> <p>Der Kanton und die Gemeinden beteiligen sich finanziell daran.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 55 alinéa 2 (nouveau)</p> <p><i>Proposition du groupe PLR par le député Aldo Resenterra</i></p> <p>Le Département propose des formations particulières.</p> <p>Décision de la commission : retirée au profit de la proposition de la commission</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 55 Absatz 2 (neu)</p> <p><i>Vorschlag der PLR-Fraktion durch Grossrat Aldo Resenterra</i></p> <p>Das Departement schlägt besondere Ausbildungen vor.</p> <p>Beschluss der Kommission: zurückgezogen zu Gunsten des Vorschlags der Kommission</p>
<p style="text-align: center;">Article 55 alinéa 4 lettre a</p> <p><i>Proposition du groupe PLR par le député Aldo Resenterra</i></p> <p>les types d'enseignement autorisés: échanges linguistiques, séjours linguistiques, classes d'immersion, filières bilingues, sports-art-formation, etc.;</p> <p>Décision de la commission : retirée au profit de la proposition de la commission</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 55 Absatz 4 Buchstabe a</p> <p><i>Vorschlag der PLR-Fraktion durch Grossrat Aldo Resenterra</i></p> <p>die verschiedenen Arten des Unterrichts: Sprachaustausch, Sprachaufenthalt, Immersionsklassen, bilingualer Unterricht, Sport-Kunst-Ausbildung usw.;</p> <p>Beschluss der Kommission: zurückgezogen zu Gunsten des Vorschlags der Kommission</p>
<p style="text-align: center;">Article 65 alinéa 1 lettre b</p> <p><i>Proposition du groupe PLR par le député Aldo Resenterra</i></p> <p>quatre niveaux I, dont trois deux à 4.5 au moins et aucune note insuffisante dans les branches à niveaux.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 65 Absatz 1 Buchstabe b</p> <p><i>Vorschlag der PLR-Fraktion durch Grossrat Aldo Resenterra</i></p> <p>vier Niveaus I, davon drei zwei mit einer Note von mindestens 4,5, und keine ungenügende Note in den Niveaufächern.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>

<p style="text-align: center;">Article 65 alinéa 1 lettre e (nouveau)</p> <p><i>Proposition du groupe CSPO, par le député Diego Clausen</i></p> <p>Les enfants particulièrement performants peuvent, s'ils ont la maturité suffisante, entrer au collège après la 1CO.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 65 Absatz 1 Buchstabe e (neu)</p> <p><i>Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Diego Clausen</i></p> <p>Besonders leistungsfähige Kinder können, wenn sie reif genug sind, nach der 1. OS ins Gymnasium übertreten.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 65 alinéa 3 (nouveau)</p> <p><i>Proposition du groupe PLR par le député Aldo Resenterra</i></p> <p>Les élèves qui ne satisfont pas à ces exigences dans une des quatre branches à niveaux, respectivement dans un seul niveau peuvent se présenter à un examen dans cette discipline. Cet examen est organisé dans les écoles du cycle d'orientation par le Département.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 65 Absatz 3 (neu)</p> <p><i>Vorschlag der PLR-Fraktion durch Grossrat Aldo Resenterra</i></p> <p>Die Schüler, welche diese Anforderungen in einem der vier Niveaufächer beziehungsweise in einem einzigen Niveau nicht erfüllen, können in diesem Fach eine Prüfung ablegen. Diese Prüfung wird durch das Departement in den Orientierungsschulen organisiert.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 66 alinéa 2</p> <p><i>Proposition du groupe CVPO, par le député Urs Kuonen</i></p> <p>Un Le Conseil d'Etat fixe dans un règlement fixe les conditions d'accès aux formations...</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 66 Absatz 2</p> <p><i>Vorschlag der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Urs Kuonen</i></p> <p>Ein Der Staatsrat legt in einem Reglement legt die Zulassungsbedingungen...</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>

<p style="text-align: center;">Article 66 alinéa 3 (nouveau)</p> <p><i>Proposition du groupe PLR par le député Aldo Resenterra</i></p> <p>Les élèves qui ne satisfont pas à ces exigences dans une des quatre branches à niveaux, respectivement dans un seul niveau peuvent se présenter à un examen dans cette discipline. Cet examen est organisé dans les écoles du cycle d'orientation par le Département.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 66 Absatz 3 (neu)</p> <p><i>Vorschlag der PLR-Fraktion durch Grossrat Aldo Resenterra</i></p> <p>Die Schüler, welche diese Anforderungen in einem der vier Niveaufächer beziehungsweise in einem einzigen Niveau nicht erfüllen, können in diesem Fach eine Prüfung ablegen. Diese Prüfung wird durch das Departement in den Orientierungsschulen organisiert.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 72 alinéa 1</p> <p><i>Proposition du groupe CSPO, par le député Diego Clausen</i></p> <p>La présente loi est soumise au référendum facultatif obligatoire.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 72 Absatz 1</p> <p><i>Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Diego Clausen</i></p> <p>Das vorliegende Gesetz unterliegt dem fakultativen obligatorischen Referendum.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>